

Sep

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIX[e] siècle

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

200 exemplaires seulement, non mis dans le commerce.

N° 12

Chaix, d'Est-Ange

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

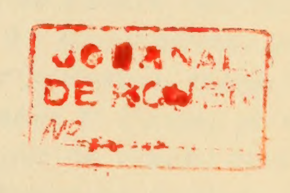
A la fin du XIXe siècle

PAR

C. D'E.-A.

TOME DIX-SEPTIÈME

FAB-FEI



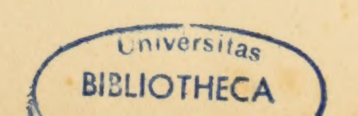
ÉVREUX

IMPRIMERIE CHARLES HÉRISSEY

PAUL HÉRISSEY SUCCr

4, RUE DE LA BANQUE, 4

1921



DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

F

FABARS (de). Armes : *d'or à un lion de gueules rampant sur une tige de fève feuillée et fruitée de sinople.*

La famille DE FABARS appartient à l'aristocratie toulousaine.

Elle a eu pour berceau la petite ville de Simorre, près de Lombez, où elle comptait encore des représentants en 1789.

On trouvera sur elle des renseignements dans l'*Armorial de la noblesse du Languedoc* de M. de la Roque et dans le tome III de la *France moderne* (deuxième partie) de M. Villain.

La souche était représentée dans la seconde moitié du XVIe siècle par deux frères, Arnaud et Jean de Fabars, ou de Fabas, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné de ceux-ci, Arnaud de Fabars, Sgr d'Alixandre, docteur-avocat, marié successivement à Raymonde de Costa et à Mandette de Tesseyre, fut anobli par le capitoulat de Toulouse qu'il exerça en 1579. Son fils, Jean (aliàs Raymond) de Fabars, docteur-avocat, marié, le 24 avril 1616, à Françoise de Blandinières, eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Jacques, Sgr de Rostain, marié en 1645 à Gentille de Cousin, qui continua la lignée ; 2° Pierre, né en 1620, avocat, banquier expéditionnaire en Cour de Rome, dont le fils, Jean, Sgr de la Motte, marié en 1685 à Françoise du Rieu, fut maintenu dans sa noblesse le 2 août 1699, en vertu du capitoulat exercé par son aïeul, par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban, et dont le petit-fils, Jean-Julien, paraît être mort sans postérité. Jacques de Fabars, Sgr de Rostain, Goyrans, etc., fut conseiller d'Etat et fut maintenu dans sa noblesse le 11 novem-

bre 1669, en vertu du capitoulat de son aïeul, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Il laissa à son tour deux fils : 1° François, Sgr du Castéra-Vincent, né en 1654, maintenu dans sa noblesse, le 17 août 1698, par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, dont le fils, Jean, ne paraît pas avoir laissé de postérité ; 2° Jacques, Sgr de Goyrans et de Bauzelle, dont le fils, Jean, né en 1707, continua la lignée. Ce dernier épousa Mlle de Pusterle, décédée en 1815. Leur fils, Jean-Antoine de Fabars, laissa trois fils : 1° Pascal, notaire à l'Isle-en-Dodon, marié à Mlle Pagan ; 2° Jules ; 3° Charles, marié à Mlle Grimbert.

L'auteur de la seconde branche, Jean de Fabars, docteur et avocat, épousa en 1582 Madeleine de Poumayrol. On ne connaît pas à sa descendance de principe d'anoblissement régulier et on ne voit pas qu'elle ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse. Cette branche était représentée à l'époque de la Révolution par deux frères : 1° Jean-Martin de Fabars, marié à Mlle de Capèle, père de Pierre-Louis, né en 1789 ; 2° Pierre-Joseph de Fabars, procureur du Roi au bureau de l'élection de Comminges, maire de Muret, marié à sa cousine, Jeanne de Fabars, et père de Jean-Pierre, né en 1789.

Un M. de Fabars prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Condom.

La famille de Fabars compte encore des représentants.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Blandinières 1616, de Pélissier 1684, de Facieu, de Rivière-Vendaumois, de Palarin 1654, du Rieu 1685, etc.

FABAS (de Foix-). Voyez : FOIX-FABAS (DE).

FABERT (de). Armes anciennes (portées par le maréchal Fabert) : *d'or à une croix de gueules.* — La famille de Fabert adopta plus tard les armes suivantes attribuées à Abraham Fabert par les lettres de noblesse de 1603 : *d'azur à un sauvage au naturel avec une longue chevelure, tenant une massue de même, l'écu semé de roses d'or, tigées et feuillées de même ; à la bordure ondée et nébulée d'argent et de gueules.* — Cimier : *un heaume fermé, surmonté d'un hercule.* — Tenants : *deux sauvages armés chacun d'une massue.*

La famille à laquelle appartenait l'illustre maréchal FABERT, aujourd'hui complètement éteinte, était honorablement connue à Metz dès la fin du XVIe siècle.

On trouvera sur elle des renseignements dans les travaux du Père Anselme et de la Chesnaye des Bois, dans les *Documents généalogiques sur Metz* de l'abbé Poirier, dans l'ouvrage suivant,

publié en 1860 par M. E. de Bouteiller, ancien député de Metz : *Le maréchal Fabert d'après ses mémoires et sa correspondance*, etc. Tout récemment le comte de la Fite de Pelleport, tué à l'ennemi en août 1914, en avait donné un intéressant tableau généalogique dans son beau travail : *Descendance de Dominique Richard de Clevant.*

D'après la Chesnaye des Bois la famille Fabert serait originaire de Strasbourg; ses auteurs, Philippe et Isaïe de Fabert, frères, auraient été appelés en Lorraine par le duc Charles III, qui faisait grand cas de leurs talents, et auraient reçu de ce prince des lettres d'anoblissement. On ne trouve trace nulle part de ces lettres de noblesse qui ne sont mentionnées ni par dom Pelletier, ni dans le *Complément au Nobiliaire de Lorraine de dom Pelletier,* publié en 1885 par MM. Lepage et Germain.

Dominique Chabert, Sgr de Xonville, auquel remonte la filiation, était vers le milieu du xvie siècle directeur de l'imprimerie du duc de Lorraine à Nancy et avait épousé Florentine de Fulaine. D'après la Chesnaye des Bois, qui le nomme Mangin, il aurait été un fils d'Isaïe de Fabert, Sgr de Xonville, un des deux frères mentionnés plus haut, et de Pétronille de Gorcy. D'après M. de Pelleport, qui le nomme également Mangin, son mariage avec Florentine de Fulaine aurait été célébré le 21 novembre 1551 en présence de Philippe et d'Isaïe Fabert. Son fils, Abraham né en 1563, décédé à Metz le 24 août 1638 et inhumé dans la cathédrale de cette ville, fut seigneur de Moulin-les-Metz, maître imprimeur juré à Metz, maître échevin de cette ville en 1610 et chevalier de Saint-Michel en 1630. Il fut l'éditeur de différents ouvrages estimés. La plupart des historiens ont voulu l'identifier avec un Abraham Fabert, commissaire ordinaire de l'artillerie ès gouvernements de Metz, Toul et Verdun, qui obtint du roi Henri IV, en septembre 1603, des lettres de noblesse dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Il avait épousé à Dugny en 1588 Anne des Bernards d'Alamont, décédée le 25 avril 1636. Il en laissa une fille, Anne, qui épousa successivement Nicolas Dujardin et Antoine Barton, vicomte de Montbas, et deux fils, François, qui continua la lignée et dont il sera parlé plus bas, et Abraham.

Ce dernier, né en 1599, fut une des gloires militaires de son temps; il se signala pendant les troubles de la Fronde par sa fidélité à la cause royale, fut chargé du commandement des troupes envoyées au secours de l'électeur de Cologne, contribua à la conclusion du traité de Tirlemont en 1653, remit la ville de Stenay sous l'obéissance du Roi et obtint enfin, en août 1658, le bâton de

maréchal de France. Le maréchal Fabert fut nommé, le 3 décembre 1661, chevalier des Ordres du Roi; il eut la modestie de refuser cette dernière faveur parce qu'il ne pouvait faire les preuves de noblesse prescrites par les statuts de l'Ordre. Il mourut le 15 mai suivant à Sedan dont il était gouverneur. Il avait obtenu, par lettres patentes de mai 1650, l'érection en marquisat, sous le nom d'Esternay, de diverses terres qu'il possédait en Champagne. Il avait épousé en octobre 1631 Claude Richard de Clevant, fille d'un capitaine prévôt-gruyer et receveur de Pont-à-Mousson, décédée à Paris en 1661. Il laissa un fils, Louis, qui périt à l'âge de 18 ans, le 28 juin 1669, au siège de Candie. Il eut aussi trois filles qui conclurent de brillantes alliances. L'aînée de ces filles épousa d'abord Louis de Comminges, marquis de Vervins, puis, en 1671, Claude de Mérode, marquis de Treslon. La deuxième, Claude, épousa en 1663 Henri de Tubières, marquis de Caylus. La troisième, Angélique, épousa d'abord en 1669 Claude Bruslart, marquis de Genlis, puis, en 1677, François d'Harcourt, marquis de Beuvron.

Le frère aîné du maréchal, François Fabert, Sgr de Moulins, né en 1589, fut commissaire ordinaire d'artillerie dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, fut quatre fois élu échevin de Metz, fut nommé en 1638 chevalier de Saint-Michel et mourut à Metz le 21 juillet 1664. Il avait épousé d'abord Suzanne Lespingal, décédée en 1626, puis, en 1636, Marguerite Foes. Il fut père d'Africain-François Fabert, chevalier, Sgr de Moulins, né à Metz le 8 août 1651, d'abord chanoine de la cathédrale de cette ville, puis capitaine commandant au régiment-Dauphin, décédé en 1719, qui épousa à Metz, le 19 novembre 1694, Anne Flageolet, décédée au château de Moulins en 1727, et grand-père de François de Fabert, écuyer, Sgr de Moulins et de Chazelles, né à Moulins en 1697, chevalier de Saint-Louis, décédé à Metz en 1763, qui épousa dans cette ville, en 1728, Anne-Madeleine Lefebvre de Vulmont. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que le fils de ce dernier, Abraham-Alexandre de Fabert, né à Metz en 1735, décédé en 1806, fit en 1776 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Anne-Antoinette, née à Metz en 1776, mariée dans la suite à François du Buat et mère de la marquise de Marguerie. Abraham-Alexandre de Fabert fit les mêmes preuves en 1786 pour obtenir l'admission à l'Ecole militaire de Pont-à-Mousson de son fils, Africain-Alexandre, né à Metz en 1771. Celui-ci fut le dernier représentant de sa famille et ne laissa pas de postérité. Abraham-Alexandre de Fabert, chevalier, capitaine de cavalerie, avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Metz.

Principales alliances : de Barton de Montbas, de Comminges 1657, de Mérode 1677, de Tubières de Caylus 1663, de Bruslart de Sillery 1669, d'Harcourt, d'Aspremont de Lambresle, du Buat 1797, de Chambon de Trousseauville, etc.

Une famille Fabert, honorablement connue à Luxeuil, en Franche-Comté, croyait être une branche collatérale de celle qui fut illustrée par le maréchal Fabert. L'auteur de cette famille, Jean-Charles Fabert, né en Lorraine, capitaine d'une compagnie de dragons, se fixa à Luxeuil par le mariage qu'il contracta, le 30 septembre 1656, avec Jeanne-Claude Clerc, fille d'un bailli de cette ville. Dans sa *Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté,* M. Suchaux cite plusieurs de ses descendants : Claude-François Fabert, né à Luxeuil en 1668, docteur en médecine, décédé en 1719 ; Jean-Claude Fabert, né en 1695, docteur en médecine, conseiller au magistrat de Luxeuil, décédé en 1757 ; Jean-Joseph Fabert, né en 1737, officier de marine, docteur en médecine, inspecteur des eaux de Luxeuil, décédé en 1819; Antoine-Charles-Joseph Fabert, né à Luxeuil en 1780, lieutenant-colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé à Luxeuil en 1840. C'est vraisemblablement à cette famille qu'appartenait un Nicolas-Antoine de Fabert qui avait épousé une demoiselle Roussel et dont la fille, Mme Saulnier, mourut à l'âge de 80 ans, le 12 novembre 1871, à Thorey, près de Vézelise. Le fils de celle-ci, Albert Saulnier, marié à Nancy, le 16 septembre 1861, à Mlle de Grimoult de Villemotte, demanda vainement, le 6 juillet 1861, l'autorisation de porter régulièrement le nom de Saulnier de Fabert sous lequel il était connu et qu'avait déjà porté son père. Il continua à porter ce nom malgré les protestations du marquis de Marguerie. Il est décédé dans les premières années du XXe siècle sans laisser de prospérité.

FABIUS de CHAMPVILLE. Armes : *écartelé : aux 1 et 4 de gueules à un lion d'or; au 2 d'azur à un dextrochère d'argent tenant un poignard de même, en pal; au 3 d'azur à une gerbe d'argent liée d'or et accostée d'une serpe d'argent garnie d'or; sur le tout de sinople au souci d'or.* — Devise : MON HONNEUR N'A SOUCI DE LA FORCE.

La famille FABIUS DE CHAMPVILLE est anciennement et honorablement connue en Normandie où elle possède la terre de Montmilcent, près d'Argentan.

Toutefois on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

FABLET. Armes (d'après l'*Armorial de Bretagne* de Potier de Courcy) :

de gueules à une croix d'argent chargée de cinq hermines de sable ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

Famille de haute bourgeoisie, originaire de Ploermel, en Bretagne, fixée à Rennes au cours du XVIIIe siècle.

Yves-Vincent Fablet, sieur de la Motte, dit de la Motte-Fablet, conseiller au présidial de Rennes en 1780, fut nommé maire de cette ville en 1783.

On croit que la famille Fablet comptait encore des représentants dans les dernières années du XIXe siècle.

FABRE, aujourd'hui **FABVRE**, en Bretagne. Armes anciennes (enregistrées à l'Armorial général de 1696) : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux marteaux d'or et en pointe d'un rocher d'or mouvant d'une champagne de sable.* — Armes concédées en 1810 avec le titre de baron de l'Empire : *coupé d'hermines et d'or à deux têtes de cheval allumées et lampassées de gueules, surmontées chacune d'une étoile d'azur ; au franc-quartier de gueules à l'épée haute en pal d'argent,* qui est des barons militaires.

La famille Fabre, aujourd'hui Fabvre, appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie de l'ancien diocèse de Vannes, en Bretagne.

On trouvera sur elle des renseignements dans le *Répertoire de biobibliographie bretonne* de Kerviler, dans les *Filiations bretonnes* de M. de la Messelière, etc.

Maître Gabriel-Jean Favre, avocat, notaire à Ploërmel, puis procureur au présidial de Vannes, épousa à Ploermel, le 3 février 1739, Marie-Anne Gaillard de Kerbertin. Il en eut, entre autres enfants, un fils, Jean-Pierre, sieur de Kerhervy, qui continua la lignée, et une fille, Julie-Angélique, née à Vannes en 1749, décédée dans la même ville en 1777. Celle-ci consacra sa courte existence aux œuvres de piété ; il lui a été consacré des notices dans les *Héroïnes chrétiennes* de l'abbé Carron et dans les *Vies des Saints de Bretagne* de l'abbé Tresvaux. Jean-Pierre Favre, sieur de Kerhervy fut lieutenant-colonel de la maréchaussée de Vannes et chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé Mlle Drouin du Plessis. Leur fils, Gabriel-Jean Favre, né à Vannes en 1774, général de brigade en 1809, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 9 mars 1810. Il fut député du Morbihan de 1819 à 1824, fut nommé en 1831 général de division, prit part en 1832 au siège d'Anvers, fut créé grand-officier de la Légion d'honneur en 1833 et mourut à Laval en 1858. Il avait épousé à Vannes en 1804 Mlle le Mauff de Kergal. Il fut père de Félix, baron Fabre, né en 1822, grand-père de Félix, baron Fabre, ou Fabvre, né en 1861,

décédé en 1897, qui épousa à Vannes en 1887 Mlle Dugros de Boisseguin, et bisaïeul de Gabriel, baron Fabvre.

C'est à une branche de cette famille que paraît avoir appartenu Joseph Fabre, né à Guichen en 1745, fils d'honorable homme Jean-Chrysostome Fabre et de Marie-Louise Bauches de la Marche, juge à Ploërmel en 1790, député du Morbihan à la Législative en 1791, conseiller à la Cour de Rennes en 1811.

La famille dont il vient d'être parlé ne doit pas être confondue avec deux familles Fabre dont les chefs furent créés barons sous la Restauration.

François-Pascal Fabre, né à Montpellier en 1766 (?), fils de Joseph Fabre, peintre à Montpellier, et de Catherine Flori, peintre d'histoire très distingué, membre correspondant de l'Institut, professeur à l'Académie des Beaux Arts de France, décédé sans alliance à Montpellier en 1837, reçut le titre personnel de baron par lettres patentes du roi Charles X du 8 mai 1830; il reçut en même temps les armes suivantes : *d'azur à l'enclume d'argent sommée d'un cœur enflammé de gueules, surmonté d'un soleil rayonnant d'or mouvant du chef de l'écu.* On a dit que le baron Fabre avait épousé secrètement à Florence la veuve du dernier des Stuarts et du poète d'Alfiéri. Il légua à la ville de Montpellier un musée et une bibliothèque auxquels on a donné son nom.

François Fabre, né à Monaco en 1754, fils de Charles Fabre et de Françoise Boileau, maréchal de camp en 1816, décédé en 1837, reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 16 juin 1818. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'argent à un sautoir d'azur cantonné de quatre lions de gueules ; sur le tout d'or chargé d'une grenade éclatée et enflammée de pourpre.* Il laissa un fils, Albin-François, baron Fabre, capitaine d'infanterie, qui ne paraît pas avoir eu de postérité.

FABRE, au Puy, en Velay. Armes : *d'argent à un cœur de gueules soutenu d'un croissant d'azur; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

La famille Fabre est une des plus anciennes de la bourgeoisie de la ville du Puy, en Velay, à laquelle elle a donné plusieurs consuls. Ses membres ont exercé pendant plusieurs générations la profession de fondeur. D'après M. Villain, qui lui a consacré un article dans le premier volume de la *France moderne*, elle a pour premier auteur connu Jean Fabre qui était notaire royal au Puy dès 1324. D'après le même historien, la filiation est régulièrement établie depuis François Fabre qui vivait au Puy dans la seconde moitié du

XVIe siècle. Emile Fabre, né en 1842, docteur en médecine, marié à Mlle Pellet, a été élu en 1903 conseiller général du canton de la Chaise-Dieu en remplacement de son beau-frère, le docteur Chantelauze.

Principales alliances : Exbrayat, Assézat, Vissaguet, etc.

FABRE, à Paulhaguet, en Velay. Armes : *d'or à un sabre de gueules posé en fasce.* — Timbre : *un casque d'argent taré des deux tiers, montrant cinq barreaux.* — Supports : *deux lions.* — Devise : ENSE FABER.

Cette seconde famille FABRE, distincte de celle à laquelle a été consacrée la précédente notice, appartient comme elle à la haute bourgeoisie du Velay. Elle a eu pour berceau la petite ville de Paulhaguet où elle est honorablement connue depuis plusieurs siècles.

On trouvera sur elle des renseignements dans le *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne* de Tardieu, dans le premier volume de la *France moderne* de Villain, dans le *Dictionnaire de la noblesse contemporaine* de Bachelin-Deflorenne, etc.

Ce dernier auteur la fait descendre d'un N... Fabre, bourgeois de Paulhaguet, qui aurait été anobli par lettres du roi Charles VIII. On ne voit pas cependant que les représentants de la famille Fabre aient jamais porté les qualifications nobiliaires.

Antoine Fabre, bourgeois de Paulhaguet, eut son blason enregistré à l'Armorial général de 1696. Gabriel Fabre, né à Paulhaguet en 1758, fils d'Antoine Fabre, avocat, et de Marie Servant, était juge de paix quand il fut élu en 1806 député suppléant de la Haute-Loire au Corps législatif ; il ne fut pas admis à siéger. Son fils aîné, Auguste Fabre, marié à Mlle de Redon, fut père de Gustave Fabre, officier de cuirassiers, marié à Mlle de Fougières, qui fut tué en 1870 à la bataille de Reichshoffen. Jean Fabre, notaire, neveu et gendre de Gabriel Fabre, fut longtemps maire de Paulhaguet et conseiller général de la Haute-Loire.

Principales alliances : Pellissier de Montredon, de Veyrines, de Redon, de Fougières, etc.

FABRE de BONABRY, en Auvergne.

Famille de haute bourgeoisie qui joint à son nom celui de son domaine de Bonabry, situé près de Clermont-Ferrand.

On trouve que N... Fabre, substitut du procureur général à la Cour des aides de Clermont, eut son blason enregistré à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un cœur aussi d'or.*

FABRE de SAINT-MANDÉ. Armes : *d'argent à deux bâtons fleurdelysés d'azur posés en sautoir et accompagnés de quatre hermines.* — Couronne : *de Comte.*

La famille Fabre de Saint-Mandé est anciennement et honorablement connue en Auvergne. Toutefois on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement régulier et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Elle n'est pas mentionnée dans le *Nobiliaire d'Auvergne* de Bouillet; mais Tardieu lui a consacré un article dans son *Dictionnaire des anciennes familles d'Auvergne.*

Bertrand Fabre, auquel ce travail fait remonter la filiation, résidait dans la petite ville d'Ardes quand il épousa, en 1644, Antoinette d'Aurelle de la Marge, issue d'une des plus anciennes familles nobles de la province. Il acquit dans les environs d'Issoire, le 16 décembre 1651, le fief de Saint-Mandé dont il obtint la permission d'orner le château de meurtrières et de créneaux. Depuis cette époque la famille Fabre n'a cessé de vivre noblement et de s'allier aux meilleures familles de sa région. Jean Fabre, Sgr de Saint-Mandé, arrière-petit-fils de Bertrand, épousa en 1777 Marie-Françoise d'Aubier de Rioux. Il fut père de Jean-Emmanuel Fabre de Saint-Mandé, né en 1779, marié en 1808 à Mlle de Podevigne de Bouchatel, fille d'un trésorier de France à Riom, décédé en 1869, grand-père de Jean-Emmanuel Fabre de Saint-Mandé, né en 1813, marié en 1840 à Mlle de Comte de Beyssac, et bisaïeul de Roger Fabre de Saint-Mandé.

La famille Fabre de Saint-Mandé a fourni des officiers.

Elle a conservé jusqu'à nos jours la terre de Saint-Mandé.

Principales alliances : d'Aurelle 1644, du Croc de Chabannes 1691, de la Rochebriant 1725, de Matharel 1746, d'Aubier de Rioux de la Monteille 1777, Chardon du Ranquet, de Comte de Beyssac 1840, Falcon de Longevialle 1867, Demalet de Lavédrine, de Loubens de Verdalle 1874, etc.

FABRE de MAZAN (de) en Provence. Armes : *de gueules à une tête de bœuf d'or.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille de Fabre de Mazan appartient à la noblesse de Provence.

Artefeuil en a donné au XVIIIe siècle une généalogie qui a été reproduite par la Chesnaye des Bois. On trouvera les derniers degrés de la filiation dans l'*Histoire véridique de la noblesse de Provence.*

La famille de Fabre de Mazan a eu pour berceau la petite ville de Riez, en Haute-Provence, dans les environs de laquelle elle a conservé jusqu'à nos jours le château de Pontfrac. Honoré

Fabre, auquel le travail d'Artefeuil fait remonter la filiation, fut autorisé le 23 mai 1470, par lettres du roi René, à posséder un seizième de la seigneurie de cette ville et autres fiefs nobles avec toute justice comme les autres nobles de la province. Ces lettres de 1470 doivent être considérées comme un véritable anoblissement. Honoré Fabre avait épousé Marie Puget par contrat passé le 18 mai 1451 devant notaire à Saint-Maximin. Leur fils, Etienne Fabre, Cosgr de Riez, épousa, par contrat passé le 9 mars 1487 devant notaire à Riez, Honorade d'Astouaud, fille de Jean, Cosgr de Riez et de Mazan, et héritière d'un sixième de la seigneurie de la ville de Riez. Il en eut deux fils, tous deux appelés Antoine, qui, par acte du 21 mai 1530, partagèrent la succession de leur oncle maternel, François d'Astouaud. Le plus jeune de ces deux frères épousa Louise de Guiramand ; il fut l'auteur de la branche des seigneurs de Vinay qui comptait encore des représentants au XVIIIe siècle. L'aîné épousa, le 12 septembre 1537, Louise de Ferrier, fit son testament le 15 juin 1580 et fut l'auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Il eut lui-même deux fils : 1° Joseph, dont la descendance s'éteignit en la personne de Marc-Antoine de Fabre, marié en 1658 à Marguerite de Pontevès-Bargême ; 2° Pierre, Sgr de Mazan, qui épousa Françoise d'Albert de Régusse par contrat passé le 8 octobre 1606 devant notaire à Draguignan et qui continua la lignée. Le fils de ce dernier, Jean de Fabre, Sgr de Pontfrac, marié en 1635 à Gabrielle de Sabran, fut maintenu dans sa noblesse le 29 février 1668, avec ses enfants et les autres membres de sa famille, par arrêt des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Provence. Il fut père d'Elzéar de Fabre, Sgr de Pontfrac, marié en 1663 à sa cousine Claire de Fabre de Vinay, qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 20 mars 1708, sur le vû de l'arrêt de 1668, par jugement de Cardin le Bret, premier président au Parlement de Provence, grand-père de Louis de Fabre, Sgr de Pontfrac et de Mazan, chevalier de Saint-Louis, marié en 1713 à Charlotte de Bombelles, bisaïeul de Charles-César de Fabre, Sgr des mêmes domaines, marié en 1746 à Anne-Félicité de Coriolis, trisaïeul de Maxime-Louis de Fabre de Mazan, né en 1762, marié en 1785 à Marie-Géronyme de Chaylan de Moriès, et quadrisaïeul de César de Fabre de Mazan, né en 1786, marié en 1813 à Victoire d'Eymar-Montméyan, décédé en 1868, de deux des fils duquel descendent les divers représentants actuels.

La famille de Fabre de Mazan a donné cinq chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : Hugues de Fabre de Mazan en 1572, Maximilien de Fabre de Mazan en 1585, Charles de Fabre de Mazan

de Pontfrac en 1664, Marc-Antoine de Fabre de Pontfrac en 1676 et Auguste de Fabre de Mazan en 1788.

Marc-Antoine de Fabre de Pontfrac, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de la compagnie des gardes de l'étendard des galères, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Marseille).

M. de Fabre de Mazan, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Forcalquier.

Auguste de Fabre de Mazan était à la même date chanoine comte du chapitre noble de Saint-Victor de Marseille dans lequel on n'était admis qu'après avoir justifié six degrés de noblesse paternelle.

Le chef de la famille de Fabre de Mazan est connu de nos jours sous le titre de marquis.

Principales alliances : d'Astouaud, de Pontevès, d'Albert de Régusse, de Sabran, de Bombelles, de Coriolis, de Gasqui 1640, de Chaylan de Moriès 1785, de Courtois 1898, de Brossard, de Barras, etc.

FABRE, ou FABRE de la RIPELLE.

Famille de haute bourgeoisie qui depuis quelques années, joint à son nom celui de son domaine de la Ripelle, situé dans les environs de Toulon, en Provence.

M. Joseph Fabre de la Ripelle est décédé à Toulon en 1898 à l'âge de 88 ans. Il avait épousé Marie-Mathilde Icard. Leur fils, Louis-Victor Fabre, ou Fabre de la Ripelle, plus tard colonel, était capitaine d'état-major quand il épousa en 1887 Mlle de Belmont.

Principales alliances : Vachon de Belmont-Briançon, d'Halluyn 1916, d'Albis de Gissac vers 1890, d'Allard 1919.

FABRE de MONTVAILLANT et de la VALETTE, en Languedoc. Armes : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur à un dextrochère d'or sortant d'une nuée d'argent et tenant une épée du même dont la pointe supporte une couronne fleurdelisée d'or, accompagné au côté dextre d'un lion contourné d'or, couronné de même, lampassé et armé de gueules, supportant d'une de ses pattes une fleur de lys d'or, et en pointe d'un casque aussi d'or posé de profil et ombragé de plumes d'argent*, qui est de Fabre ; *aux 2 et 3 d'or à deux palmes de sinople en sautoir, à la fasce de gueules brochant sur le tout,* qui est de Saunier.

La famille Fabre de Montvaillant et de la Valette, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse du Languedoc.

On trouvera sur elle des renseignements dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1847, dans l'*Armorial de la noblesse du Languedoc* de M. de la Roque, dans le *Bulletin de la Société héraldique de France* de février 1886, etc.

Des arrêts de maintenue de noblesse rendus en 1738 et 1774 font venir de Provence la famille Fabre de Montvaillant. Ils lui attribuent pour auteur un Gaspard Fabre, de Marseille, mestre de camp des troupes provençales, capitaine des vaisseaux du Roi, surintendant de l'artillerie de France en Corse, qui fut armé chevalier et par conséquent anobli, le 15 juillet 1555, par le roi Henri II en présence de toute sa Cour. Gaspard Fabre obtint en même temps des lettres patentes qui furent enregistrées au Parlement de Provence et dans lesquelles sont désignées ses armoiries. Il fut créé chevalier de Saint-Michel par le roi Charles IX et mourut en 1579. De son mariage avec Angéline de Villefort il eut deux fils, Raymond, qui continua la lignée en Provence, et Gaspard II, dont on a voulu faire l'auteur de la famille languedocienne Fabre de Montvaillant.

La descendance de l'aîné des deux frères, demeurée provençale, s'allia aux familles de Sabran, de Castellane, de Gombert, etc. Elle paraît s'être éteinte antérieurement à la grande recherche des faux nobles commencée en 1666.

Gaspard II Fabre, fils puîné de Gaspard 1°, commanda une compagnie d'infanterie sous le baron des Adrets. Il serait venu se fixer en Gévaudan, aurait épousé, le 25 mars 1580, Anne de Saunier et se serait engagé à écarteler ses armes de celles de la famille de sa femme. Jean Fabre, qu'on lui attribue pour fils, épousa le 30 octobre 1611 Antoinette du Cremat. Il fut père de Jean Fabre, qui épousa le 27 octobre 1631 Anne Reynold, et grand-père de Salomon Fabre qui épousa le 8 janvier 1658 Dorothée d'Ostalis. La situation nobiliaire de ces divers personnages paraît avoir été douteuse et on ne voit pas que la famille Fabre ait fait reconnaître sa noblesse par jugement lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Salomon Fabre laissa deux fils : 1° Jean, dont il va être parlé ; 2° Salomon, sieur de Granville, major commandant la place de Toulon, chevalier de Saint-Louis, dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre. Jean Fabre, Sgr de Baumes, de Montvaillant, de la Valette, etc., marié en 1708 à Anne de Lahondés, décédé en 1749, fut conseiller et garde des sceaux au présidial de Nîmes. Il obtint, le 5 mars 1732, de M. de Bernage, intendant, une ordonnance qui l'exemptait comme noble du droit de franc-fief. Il se fit, en outre, maintenir dans sa noblesse, le 20 mai 1738, par arrêt de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Deux de ses fils, Jean-Louis, Sgr de Montvaillant, et Antoine, Sgr de la Valette, furent les auteurs de deux rameaux. Un autre, Salomon, sieur de Roqueval, fut maréchal de camp.

Jean-Louis de Fabre, Sgr de Montvaillant, fut reçu en 1746 conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Il

épousa en 1752 Agathe de Faventine et en eut deux fils : 1° Pierre-Louis Fabre de Montvaillant, reçu en 1773 conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, exempté comme noble du droit de marc d'or par arrêt du Conseil d'État du 15 avril 1774, qui demeura célibataire ; 2° Charles de Fabre de Montvaillant, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1787 Julie de Tourtoulon. La descendance de celui-ci s'est éteinte avec son petit-fils, Charles, connu sous le titre de baron de Montvaillant, lieutenant-colonel, marié à Eugénie de Monclar, dont la fille unique épousa à Montpellier en 1891 M. Prosper Arnaud de Foiart, de l'île de France.

Antoine de Fabre de la Valette, auteur du second rameau, fut maréchal de camp. Il épousa en 1764 Adélaïde Renou de Labrune. Sa descendance s'est éteinte avec son petit-fils, Félix de Fabre de la Valette, qui épousa en 1839 Mlle Nayral et qui n'en eut que deux filles, Mmes de la Noe et Isnard.

M. Fabre de Montvaillant prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Gévaudan.

La famille Fabre de Montvaillant avait fourni plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : de Lahondés 1708, de Pages de Pourcairés, Desprez, de la Rochelambert, de Forton, de Tourtoulon, Adam de Monclar, Aubry de la Noë, etc.

La famille Fabre de Montvaillant, qui a fourni au XVIIIe siècle plusieurs magistrats à la Cour des comptes de Montpellier, ne doit pas être confondue avec celle du conventionnel régicide Claude-Cosme Fabre, né à Montpellier en 1762, reçu en 1782 conseiller à la Cour des comptes de cette ville, tué à l'ennemi à Collioure le 20 décembre 1793.

FABRE de l'AUDE. Armes (concédées en 1808) : *de gueules à une bande d'or accompagnée de deux besants du même ; au franc-quartier d'azur chargé d'un miroir en pal après lequel se tortille et se mire un serpent d'argent*, qui est des comtes sénateurs. Le règlement d'armoiries de 1818 supprima le franc-quartier.

La famille FABRE DE L'AUDE est originaire de Carcassonne où elle occupait avant la Révolution un rang modeste.

On trouvera sur elle des renseignements dans les ouvrages du vicomte Révérend : *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* et *Titres et confirmations de titres de* 1830 *à* 1908 (pages 51, 312 et 661).

Son auteur, Jean-Pierre Fabre, né à Carcassonne en 1745, était fils de Jean-Pierre Fabre, maître perruquier. D'abord avocat, puis procu-

reur général syndic de l'Aude, il fut élu en l'an IV député de ce département au Conseil des Cinq-Cents et fut dès lors connu sous le nom de Fabre de l'Aude. Il fut nommé en l'an VIII membre du Tribunat, dont il fut président l'année suivánte, fut appelé au Sénat le 14 août 1807 et reçut le titre de comte de l'Empire par lettres patentes du 26 avril 1808. A la Restauration Fabre de l'Aude devint pair de France, mais il accepta, le 2 juin 1815, de faire partie de la Chambre des pairs de Napoléon. Déclaré démissionnaire après le retour de Louis XVIII, il ne fut réintégré dans sa dignité de pair de France que par décret du 21 novembre 1819; il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort, survenue à Paris le 6 juillet 1832. Il avait reçu le titre héréditaire de vicomte, par lettres patentes des 13 janvier et 29 mai 1818, avec règlement d'armoiries et institution en majorat de sa terre du Roux, située près de Carcassonne. Il avait reçu, en outre, par lettres du 13 mars 1820, le titre de baron-pair établi sur le même majorat. Son fils, Fidèle-Achille, comte Fabre de l'Aude, né à Paris en 1801, décédé en 1856 à Figuiéres, en Espagne, épousa en 1829 Mlle de Maussion, petite-fille du marquis de Saint-Simon-Courtomer, décédée en 1888. Il en eut trois fils : 1° Anatole-Gaston, comte Fabre de l'Aude, né à Carcassonne en 1833, décédé en Espagne en 1869, qui ne laissa que deux filles; 2° Charles-Ferdinand, comte Fabre de l'Aude, né en 1836, artiste peintre, décédé sans alliance à Paris en 1894, qui a laissé un fils naturel; 3° Ferdinand-Léon Fabre de l'Aude, né en 1838, officier carliste, décédé à Marseille vers 1892.

Une autre famille Fabre, également originaire du Languedoc, fut appelée sous la Restauration à la pairie de France héréditaire. Elle avait eu pour berceau la ville de Beaucaire à laquelle elle donna plusieurs consuls. Jean Fabre, ou Fabre de la Martillière, né à Nîmes en 1732, était fils de maître Jean Fabre, avocat en Parlement. Il embrassa la carrière militaire et était en 1789 colonel directeur d'artillerie. Il fut nommé général de brigade en 1793, général de division en 1795, fut appelé au Sénat en 1802, fut créé comte de l'Empire par lettres patentes du 11 juillet 1810, devint pair de France héréditaire lors de la Restauration, fut confirmé dans la possession de son titre de comte par lettres patentes du 20 décembre 1817, avec règlement d'armoiries, et mourut à Paris en 1819 sans avoir été marié. Il laissait une fille naturelle reconnue, née à Douai en 1782, qui épousa successivement M. Chamberland et M. Jean-Michel Murat et qui mourut à Vincennes en 1862. Le règlement d'armoiries de 1817 lui avait accordé les armes suivantes : *parti* : *au I d'azur à une tour donjonnée d'argent, ajourée de sable; au II d'argent à une vache de sable surmontée d'une étoile du même.*

FABRE d'ÉGLANTINE, en Languedoc.

La famille Fabre d'Églantine est, comme la précédente, originaire de la région de Carcassonne, en Languedoc, où elle occupait avant la Révolution un rang assez modeste.

Son auteur, François Fabre, exerçait sous Louis XV la profession de marchand drapier. Il épousa Anne-Marie Fonds et en eut trois fils. L'un de ces fils, simple tambour, resta toujours dans les grades inférieurs de l'armée. Un deuxième, Vincent-Dominique Fabre, né à Carcassonne le 23 janvier 1752, joignit à son nom celui de la famille de sa mère et fut connu sous le nom de Fabre-Fonds; il fut nommé général de brigade en 1793 et mourut à Bourges en 1826. Philippe Nazaire Fabre, le plus connu des trois frères, naquit à Limoux le 28 décembre 1755. Il remporta très jeune le prix de l'églantine d'or à l'Académie des Jeux floraux de Toulouse et joignit dès lors à son nom le surnom d'Églantine qui a été conservé par ses descendants. Il embrassa la profession de comédien et se maria à Avignon en 1778 avec une de ses camarades de théâtre, Mlle Godin, petite-fille de Lesage, l'auteur de *Gil Blas*. Il végétait misérablement à l'époque où éclata la Révolution. Il embrassa avec ardeur les idées nouvelles, vint se fixer à Paris et devint un des chefs du parti avancé. Il obtint en 1790 l'admission à la Comédie Française de sa comédie de *Philinthe* dans laquelle il révéla un réel talent. Il fut nommé député de Paris à la Convention où il vota la mort du Roi. Fabre d'Églantine est surtout célèbre pour avoir inventé le calendrier révolutionnaire et pour avoir été un des fondateurs du culte de la Déesse Raison. Ses opinions révolutionnaires ne l'empêchèrent pas d'être guillotiné le 16 germinal an II comme partisan de Danton. Il laissait un fils, Louis-Jules Fabre d'Églantine, né à Maestricht en 1779, qui fut officier supérieur du génie maritime, puis ingénieur à Arles et qui se maria trois fois. Du premier lit était né à Avignon Alexis Fabre d'Églantine, simple ouvrier typographe, qui mourut misérablement en 1848 à l'Hôtel-Dieu de Paris. D'un autre lit naquit Louis Fabre d'Églantine qui fut sous-directeur au ministère de la Marine.

La famille Fabre d'Églantine subsiste obscurément.

FABRE d'OLIVET, en Languedoc.

Le littérateur Antoine Fabre d'Olivet, né en 1769 à Ganges (Hérault), appartenait à une famille d'honorable bourgeoisie protestante. Aujourd'hui complètement oublié, il jouit dans son temps d'une certaine réputation comme auteur dramatique et comme romancier; il se fit surtout remarquer par l'extravagance mystique de ses théories. Il mourut à Paris en 1825. Sa femme a également laissé plusieurs

ouvrages. Leur fille, Eudoxie-Théonie Fabre d'Olivet, est décédée à Paris à l'âge de 80 ans le 26 mars 1896.

FABRE de ROUSSAC, en Languedoc. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1816) : *de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de deux quintefeuilles d'argent, tigées et feuillées de même, et en pointe d'un lion rampant également d'argent.*

La famille Fabre de Roussac est originaire de la petite ville de Florensac, dans le département de l'Hérault, où elle occupait avant la Révolution un rang honorable dans la bourgeoisie.

On trouvera sur elle des renseignements dans le *Bulletin de la Société héraldique de France* de février et de mai 1886 et dans les divers ouvrages que le vicomte Révérend a consacrés aux familles anoblies ou titrées en France au cours du xixe siècle.

Son auteur, Jean-Marie-Noël Fabre, né à Florensac le 28 décembre 1750, était fils de Jean Fabre et d'Élisabeth Poitevin. Il fut de 1802 à 1817 procureur général près la Cour d'appel de Montpellier et mourut dans sa ville natale en 1819. Il fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 12 novembre 1809, puis baron par nouvelles lettres du 6 octobre 1810, fut confirmé le 13 avril 1816, par lettres du roi Louis XVIII, dans la possession héréditaire de son titre de baron et obtint en même temps le règlement de ses armoiries. De son mariage, en 1778, avec Jeanne-Marie Barral il laissa deux fils : 1° Jean-Antoine, dont il va être parlé; 2° Antoine-Élisabeth, connu sous le nom de Fabre-Barral des Plos[1], juge au tribunal des douanes de Cette, décédé sans postérité en 1846. Jean-Antoine, baron Fabre, né à Florensac en 1779, fut maire de cette ville et conseiller général de l'Hérault et mourut en 1844. Il épousa en 1803 Marie-Sophie de Roussac, née à Florensac en 1778, fille de Louis-Charles de Roussac, officier d'artillerie, et de Madeleine de Malordy. Leur fils unique, Jean-Isidore, baron Favre, né à Florensac en 1804, décédé au même lieu en 1894, fut autorisé avec ses fils, par décret du 29 mai 1867, à ajouter à son nom celui de : de Roussac et fut confirmé, par décret impérial du 4 juillet 1868 et par lettres patentes du 2 janvier 1869, dans la possession héréditaire du titre de baron concédé à son aïeul. Il avait épousé en 1825 Mlle Mandeville. Il en eut deux fils : 1° Jean-Isidore, baron Fabre de Roussac, né à Florensac en 1833, qui a épousé en 1867 sa cousine, Valérie Barral d'Estève, et qui en a plusieurs enfants ; 2° Jean-Albert Fabre de Roussac, décédé sans postérité en 1890.

1. Antoine-Elisabeth Fabre fut autorisé, par ordonnance du 19 juin 1822, à joindre à son nom celui de la famille Barral.

Principales alliances : Barral 1778, 1867, de Gaujal 1809, Brondel de Roquevaire 1813, de Roussac 1803, Vernazobres 1907, etc.

FABRE de la TUDE (de), en Languedoc. Armes : *d'azur à une tour renversée d'argent surmontée d'un pélican d'or avec sa piété.*

La famille DE FABRE DE LA TUDE appartient à la noblesse des anciens diocèses de Béziers et de Lodève, en Languedoc.

Elle ne doit pas être confondue avec la famille de Vissec de la Tude, d'ancienne noblesse de la même province, et n'a aucun rapport avec le célèbre Henri Masers, dit le chevalier de Latude, né en 1725 à Montagnac, près de Béziers, décédé en 1805, auteur de mémoires très connus, mais très médiocres, sur sa captivité à la Bastille et à Bicêtre et sur son évasion [1].

M. de la Roque a donné une généalogie de la famille de Fabre de la Tude dans le premier volume de son *Armorial de la noblesse de Languedoc.* On trouvera aussi dans les *Carrés d'Hozier* beaucoup de renseignements sur cette famille.

La famille de Fabre de la Tude est originaire du diocèse de Lodève où dès la fin du XVe siècle elle possédait les seigneuries de Pégairolles, Madières, Villecœur, Lhéras et Saint-Michel. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur par M. de Bezons et les preuves de noblesse faites par elle en 1724 font remonter sa filiation suivie à Georges de Fabre, Sgr des domaines cités plus haut, dont le fils, Louis de Fabre, Sgr des mêmes domaines, était capitaine d'infanterie en 1545 et épousa, le 26 février 1551, Péronne de Pravières. Louis de Fabre fut père de Pierre de Fabre, Sgr des mêmes domaines, qui épousa, le 1er décembre 1585, Anne de Montfaucon et qui continua la lignée. On a aussi voulu lui attribuer pour fils cadet un Louis Fabre, dit le capitaine Fabre, qui fut l'auteur de la famille Fabre de Cœuret, rapportée à la suite. Deux des fils de Pierre Fabre et d'Anne de Montfaucon furent les auteurs de deux branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse, le 15 janvier 1671, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

L'aîné de ces deux gentilhommes, Louis de Fabre, Sgr de Pégairolles, capitaine au régiment du Vigan, épousa, le 5 janvier 1615, Jeanne de Vissec de la Tude. Il en eut deux fils : 1° Pierre, Sgr de Pégairolles, marié en 1648 à Anne de Cahusac, dont la descendance s'éteignit au XVIIIe siècle dont la famille de la Treilhe de Fozières ; 2° Jean, qui fut admis en 1646 dans l'ordre de Malte.

1. Latude prétendait être fils naturel du marquis de la Tude, de la famille de Vissec, dont sa mère, Jeanneton Aubrespy, était servante. D'après son acte de baptême, il était fils illégitime de Jeanne Aubrespy et d'un père inconnu.

La branche cadette subsiste. Son auteur, Henri-Étienne de Fabre, Sgr de Madières, acquit, le 3 juillet 1632, la seigneurie de la Tude dont sa descendance conserva le nom. Il épousa cette même année Hélène de la Treilhe, propre tante maternelle du cardinal de Fleury. Il eut plusieurs fils dont deux périrent en Catalogne en 1675 et dont l'aîné, Gabriel, Sgr de la Tude, Madières, etc., épousa en 1673 Claire de Bonnal et continua la lignée. Un des petits-fils de ce dernier, Gabriel de Fabre de la Tude, fit en 1724, pour être admis parmi les pages de la Petite Écurie, les preuves de noblesse dont il a été parlé plus haut. Il mourut sans postérité ainsi que son frère aîné, Jean-François, connu le premier sous le titre de baron de la Tude, lieutenant-général d'épée au sénéchal de Béziers, admis en 1745 aux États du Languedoc comme envoyé du comte de Caylus pour sa baronnie de Rouairoux. André de Fabre, Sgr de Saint-Michel, cousin germain des précédents, devint après leur mort chef de la famille et seigneur de la Tude. Il épousa en 1773 Mlle de Ferrouil de Montgaillard et prit part en 1789, sous le titre de baron de la Tude, aux assemblées de la noblesse tenues à Béziers. Son fils unique, Henri-Fulcrand, baron de Fabre de la Tude, marié en 1803 à Pauline de Castillon de Saint-Victor, en eut trois fils dont les deux aînés n'eurent pas de postérité masculine et dont le plus jeune, Hippolyte, marié en 1839 à Joséphine Reboul, a été l'aïeul de M. Pierre de Fabre de la Tude, officier de dragons, marié à Béziers en 1909 à Mlle Coste.

La famille de Fabre de la Tude a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : de Vissec de la Tude 1615, de la Treilhe de Fozières, de Bausset-Roquefort, Michel du Roc de Brion 1737, de Bouttes 1730, de Ferrouil de Montgaillard, de Castillon de Saint-Victor, de Montal 1826, de Saint-Vincent de Brassac, de Colbert-Chabanais 1834, de Boistel, de Grasset 1868, etc.

FABRE de CŒURET, en Languedoc. Armes : *d'or à trois têtes de maure de sable.*

La famille Fabre de Cœuret, éteinte en 1911, était anciennement connue à Pézenas, en Languedoc[1].

Elle revendiquait une origine commune avec la famille de Fabre de la Tude à laquelle a été consacrée la précédente notice. Son auteur, Louis Fabre, dit le capitaine Fabre, aurait été un fils puîné de Louis de Fabre, Sgr de Pégairolles, marié en 1551 à Péronne de Pravières. Il joua un rôle très important dans les guerres civiles de la fin du XVIe siècle. Il épousa en 1594 Marguerite de Corbières. Leur

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Raoul de Clavière.

fils, Henri Fabre, marié en 1635 à Françoise de Cœuret, s'attacha à la fortune d'Henri, duc de Montmorency, fut condamné à mort en même temps que lui et fut gracié par le roi Louis XIII. Il fut père de Pierre Fabre de Cœuret, consul de Pezenas, marié en 1669 à Claire de Montbrun, qui joignit à son nom celui de la famille de sa mère conservé depuis lors par ses descendants. On ne voit pas que la famille Fabre de Cœuret ait jamais fait régulariser par jugement sa situation nobiliaire, ni qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Elle s'est éteinte avec Pierre-Édouard Fabre de Cœuret, conseiller à la Cour impériale de Montpellier, conseiller général de l'Hérault, marié en 1862 à Élise Anduze, et avec leur fils, Pierre-Victor-Henri Fabre de Cœuret, décédé prématurément en 1911 à l'âge de 34 ans.

Principales alliances : de Maigret, de Lasserre, de Maury, de Grave, d'Hérail, etc.

FABRE de MONTAUBÉROU.

Famille de haute bourgeoisie qui joint à son nom celui de son domaine de Montaubérou, situé dans les environs de Montpellier (Hérault),

FABRE de CAHUZAC, en Albigeois.

La famille Fabre de Cahuzac appartient à la haute bourgeoisie de l'Albigeois.

On trouvera sur elle quelques renseignements dans le tome III de la *France moderne* (deuxième partie, page 1531).

François Fabre épousa dans les dernières années du XVIII[e] siècle Raymonde-Gabrielle Fornier, née le 5 novembre 1776, fille d'un conseiller du Roi référendaire en la chancellerie, receveur ancien et alternatif des tailles et taillons du diocèse de Toulouse. Son fils, Edmond Fabre, épousa M[lle] de Cahuzac. Il fut lui-même père de Gustave Fabre, marié à M[lle] Chateau, dont les enfants ont joint à leur nom celui de la famille de Cahuzac à laquelle appartenait leur grand'mère

Principales alliances : Fornier, de Cahuzac, Couderc de Foulongue 1883, Guyon-Vernier, etc.

FABRE de MASSAGUEL, en Albigeois.

La famille Fabre de Massaguel appartient à l'ancienne bourgeoisie de l'Albigeois.

Elle possède dans ce pays depuis la seconde moitié du XVIII[e] siècle l'ancienne seigneurie de Massaguel dont elle a gardé le nom.

M[lle] Fabre de Massaguel épousa en 1800 Alexandra Guiraud et en

eut une fille mariée en 1830 à M. Henri-Ernest de Martrin-Donos.

Principales alliances : Guiraud, de Godailh, etc.

FABRE de LLARO, en Roussillon.

La famille Fabre de Llaro appartient à la haute bourgeoisie du Roussillon.

Léon Fabre de Llaro, notaire à Perpignan, est décédé dans cette ville en 1898. Joseph Fabre de Llaro, colonel de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, est décédé à Paris en 1902 à l'âge de 68 ans.

FABRE de MONTBÉS.

Famille de haute bourgeoisie qui joint à son nom celui de son château de Montbés, en Rouergue.

FABRE de la BÉNODIÈRE.

Famille de haute bourgeoisie.

Jean-Jules Fabre, né à Paris en 1796, négociant, et son frère, Charles-Auguste Fabre, né en 1798, furent autorisés le 21 juin 1829, par décret du roi Charles X, à joindre à leur nom celui de : de la Bénodière. Charles-Auguste Fabre de la Bénodière, fit partie de l'administration militaire ; il vint en 1857 se fixer à Bordeaux et y mourut en 1874. Son fils, Charles Fabre de la Bénodière, né à Évreux en 1827, magistrat très distingué, fut avocat général à Bordeaux de 1866 à 1870, puis de 1873 à 1875, date à laquelle il fut nommé conseiller à la Cour d'appel de cette même ville. L'abbé Fabre de la Bénodière a été tué à l'ennemi en 1916.

Principales alliances : Dert 1866, Espitalié de la Peyrade 1897, Hoareau de la Source 1899, Ladreyt de la Charrière vers 1795, etc.

On trouve que Vincent de Faure de la Bénodière, bourgeois de Lyon, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'une tour d'argent, maçonnée de sable, et un chef de gueules au léopard d'argent.*

FABRE-ROBERT de RIEUNÈGRE.

Famille de haute bourgeoisie.

Jean-Pierre-Joseph Fabre, né le 10 mars 1786 à Montréal, dans le département de l'Aude, était conseiller à la Cour royale de Toulouse quand il fut autorisé le 20 mars 1816, par décret du roi Louis XVIII, à joindre à son nom celui de : Robert de Rieunègre. Il fut nommé en 1831 conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux et mourut dans cette ville le 24 février 1853. Il était un agronome très distingué. Sa descendance s'est honorablement perpétuée en Bordelais.

Principales alliances : Dupoy de Guitard 1883, Prom 1854, de Castelnau d'Essenault 1888, Marchand-Duvigneau 1898, etc.

FABRE de SIRVENT.

Famille de haute bourgeoisie, honorablement connue dans le département des Landes.

N... Fabre, avocat, mort président du tribunal civil de Mirande, épousa vers 1850 Mlle Éveline Ruffin de Bouglon, née le 2 août 1819. Il en eut une fille, Marie, qui demeura célibataire, et un fils, Henri. Celui-ci fut connu sous le nom de FABRE DE SIRVENT ; il est décédé à la Bastide d'Armagnac le 26 décembre 1907, à l'âge de 46 ans, sans laisser de postérité. Le nom de Sirvent, qu'il avait cru pouvoir ajouter au sien, était celui d'une aïeule de sa mère.

FABRE de la MAURELLE.

Famille de haute bourgeoisie.

François-Maurice FABRE DE LA MAURELLE, décédé à Paris en février 1889 à l'âge de 80 ans, était vice-amiral et grand officier de la Légion d'honneur. Sa fille, Berthe, épousa en 1869 le contre-amiral Turquet de Beauregard. Sosthènes Fabre de la Maurelle a été tué à l'ennemi en 1914.

FABRE-ROUSTAN de NAVACELLE. Armes (d'après M. de Magny) : *d'azur à deux diamants d'argent taillés en triangle, appointés et posés en fasce.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*

On trouvera des renseignements sur la famille FABRE-ROUSTAN DE NAVACELLE dans le tome XXII du *Nobiliaire universel de France* de M. de Magny.

L'auteur de cette famille, A. Fabre, receveur des finances, épousa vers 1810 Virginie Barrot, née le 26 août 1787 à Villefort, en Gévaudan, sœur de MM. Odilon, Ferdinand et Adolphe Barrot, célèbres hommes politiques, fille du conventionnel Jean-André Barrot et petite-fille par sa mère de Mme Borelli, née Roustan de Navacelle. Il eut deux fils, Hyacinthe-Henri, né à Paris en mars 1811, dont il va être parlé, et Paul, procureur général à la Cour de cassation, décédé sans postérité. Hyacinthe-Henri Fabre fut colonel d'artillerie et commandeur de la Légion d'honneur, épousa en 1850 Mlle Massias et mourut à Paris en 1898. Il avait demandé, pour se conformer aux derniers désirs de son grand-oncle, Charles-Bonaventure Roustan de Navacelle, né à Uzès en 1775, et avait obtenu, par décret du 2 février 1879, l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille Roustan de Navacelle. Il laissa une fille, Mme Cady, dont le fils, Ferdinand-Gaston, marié en 1907 à Mlle de Madre, est connu sous le nom de CADY DE NAVACELLE. Il eut aussi deux fils : 1° Maurice, né en 1851, marié à Mlle Sauvage, dont la fille unique a épousé François de Valence, baron de Marbot ; 2° Paul, officier de marine très dis-

tingué, gendre de l'illustre maréchal Carrobert, qui a eu plusieurs enfants.

Principales alliances : Barrot, Massias, Cady, Certain-Canrobert 1890, Franquet de Franqueville 1917, Durant de Mareuil 1917, de Valence de Minardière, etc.

La famille Roustan était honorablement connue au XVIIIe siècle en Languedoc où elle possédait la seigneurie de Navacelle au diocèse d'Uzès. Elle ne paraît pas avoir eu de prétentions nobiliaires et on ne voit pas, en tout cas, qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Cependant M. de Magny a cherché à la rattacher à une famille de Roux, ou Roux de Navacelle, originaire d'Avignon, qui a appartenu à la noblesse de la même région, et lui en a attribué les armoiries. Le chef de cette famille, Gaspard de Roux, demeurant au diocèse d'Uzès, décédé à Roquemaure en 1663, avait épousé en 1647 Madeleine de Martinon. Celle-ci fut maintenue dans sa noblesse, le 13 janvier 1671, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, avec ses trois fils, Mathieu-Hector, Joseph et Charles de Roux. Elle justifia que son mari était fils de Mathieu de Roux, viguier de Villeneuve-lès-Avignon, marié en 1627 à Anne de Fiennes, petit-fils de Louis de Roux, Sgr de Ribas, viguier de Villeneuve-lès-Avignon, marié en 1598 à Gabrielle Leutre, et arrière-petit-fils de Mathieu de Roux, marié en 1552 à Catherine Béraud, qui était lui-même fils de Louis de Roux et de Suzanne Morel. Joseph Roux, chevalier, Sgr de Navacelle, au diocèse d'Uzès, deuxième fils de Madeleine de Martinon, fut brigadier des armées du Roi, épousa le 26 février 1702 Marie-Anne de Calvière, fille du baron de Boucoiran et de Vézenobre, et fut père de Jean-Louis Roux de Navacelle, né à Avignon en 1705, page du Roi en 1720, dont le fils unique mourut jeune. D'après M. de Magny Joseph Roux, sgr de Navacelle, aurait eu un second fils, Jean, né en 1706, qui aurait substitué au nom de Roux celui de Roustan. Jean Roustan de Navacelle épousa en 1732 Elisabeth Rossel. Leur fille, Jeanne, épousa Hyacinthe Borrelli, né en 1737, fils d'un simple maréchal de Villefort. Elle fut mère de Thérèse Borrelli, mariée en 1786 au conventionnel Barrot, et grand-mère de Mme Fabre.

FABREGOULES (de Bourguignon de). Voyez : BOURGUIGNON DE FABREGOULES (DE).

FABRÈGUES (Peyre de). Voyez : PEYRE DE FABRÈGUES.

FABRÈGUES (de Sarret de). Voyez : SARRET DE COUSSERGUES ET DE FABRÈGUES (DE).

FABRÈGUES (de Fabry de). Voyez : Fabry-Fabrègues (de).

FABREZAN (de Fournas de la Brosse de). Voyez : Fournas de la Brosse de Fabrezan (de).

FABRIAS (de Sauzet de). Voyez : Sauzet de Fabrias (de).

FABRIE, ou LAFABRIE, de CASSAGNES de PEYRONNECQ (de la). Voyez : Lafabrie de Cassagnes de Peyronnecq (de).

FABRON (de), en Provence. Armes : *d'or à un lion de sable surmonté d'un lambel de gueules* (aliàs *d'azur*).

La famille de Fabron appartenait au xviie siècle à la bourgeoisie de Marseille.

Deux de ses représentants, Noël Fabron, notaire royal à Marseille, et Laurent Fabron, capitaine de vaisseau marchand, firent enregistrer à l'Armorial général de 1696 les armes suivantes : *d'azur à une foi de carnation posée en fasce, mouvant des deux flancs d'une nuée de même, surmontée de trois étoiles d'or rangées en chef et accompagnée en pointe d'une mer d'argent.*

Jean-Baptiste Fabron, de la ville de Marseille, marié à Madeleine de Robert, décédé en 1746, fut pourvu, le 23 mars 1724, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la Chancellerie près le Parlement de Provence. Il laissa trois fils qui eurent tous trois postérité masculine. Sa descendance fut maintenue dans sa noblesse par arrêt de 1773.

M. de Fabron de Chandelles prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Marseille.

La famille de Fabron subsistait assez obscurément à Marseille dans la seconde partie du xixe siècle.

FABRY.

Famille de haute bourgeoisie, originaire de la petite ville du Bourg-Saint-Andéol, en Vivarais, dont M. Villain a donné une généalogie dans le tome II de la *France Moderne* (Drôme et Ardèche).

François-Antoine Fabry, filateur au Bourg-Saint-Andéol, décédé en 1823, avait épousé à Lyon en 1780 Marie-Mathurine de Benoit, fille d'un échevin de cette ville. Son fils, Auguste Fabry, né en 1796, longtemps maire de Pierrelatte, décédé en 1877, épousa Mlle Massis-Cuchet, petite-fille du général de Lamer, et en eut quatre fils. L'aîné de ces fils, Charles Fabry, né en 1831, négociant à Marseille, épousa en 1854 Mlle Estrangin, fille d'un président du tribunal de commerce de cette ville. Il en a eu cinq fils qui ont été des hommes très distingués : 1° Auguste, né en 1855, conseiller à la Cour d'appel

de Paris, marié en 1881 à Mlle de Cherrier ; 2° Eugène, né en 1856, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, marié en 1887 à Mlle Moitessier, fille du doyen de la Faculté de médecine de cette ville ; 3° Louis, né en 1861, astronome à l'observatoire de Marseille, marié en 1888 à Mlle Marie Moitessier ; 4° Charles, né en 1867, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, marié à Mlle Buser ; 5° Pierre, ingénieur, marié en 1907 à Mlle Mouzin.

FABRY-FABRÈGUES (de), en Provence. Armes : *d'argent à un pal d'azur ; au chef de gueules chargé de trois écussons d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : Fit fabricando faber.

La famille de Fabry-Fabrègues appartient à l'ancienne noblesse de Provence. Elle ne doit pas être confondue avec une famille de Fabry, de la même province, qui est rapportée à la suite, bien qu'au xviiie siècle les deux familles se soient reconnues comme issues d'une même souche.

Artefeuil en a donné au xviiie siècle une généalogie très sommaire qui a été reproduite par la Chesnaye des Bois. Le baron du Roure a donné la suite de ce travail jusqu'à nos jours dans les notes de l'*Histoire véridique de la noblesse de Provence.* On trouvera aussi une généalogie des Fabry-Fabrègues dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1884.

Jacques Fabri, licencié ès droits, auquel remonte la filiation, était écuyer du roi René, comte de Provence, quand il fut anobli, le 7 avril 1459, par lettres patentes de ce prince qu'il fit enregistrer, le 22 octobre 1472, aux archives de Sa Majesté en Provence. Plus tard la famille de Fabry revendiqua une origine plus reculée. Dans les Additions de son *Histoire de Provence*, Pierre Louvet la fit descendre, mais sans preuves à l'appui, d'un Rostan Fabry, Cosgr de Fabrègues, qui aurait épousé, le 5 janvier 1251, Anne d'Agoult. Jacques Fabry, l'anobli de 1459, s'apparenta brillamment par le mariage qu'il contracta, le 4 juin de cette même année, avec Louise de Vintimille, fille du seigneur de Montpezat. Le roi René l'autorisa à bâtir une maison à Aulps en fief noble, franche et immune de toutes tailles, mais sujette au ban et à l'arrière-ban de la noblesse. Il échangea avec Olivier de Pénard, archevêque d'Aix, un four qu'il possédait à Aulps contre la moitié de la juridiction de Fabrègues. Le roi René lui donna l'investiture de cette nouvelle acquisition le 5 mai 1477. Jacques Fabri en rendit hommage au Roi le 20 juin 1481. Il fit son testament le 8 mai 1489. Il laissa deux fils : 1° Jean de Fabry, Sgr de Fabrègues, qui épousa, le 9 juin 1501, Honorée Tenque et qui continua la lignée ; 2° Pierre de Fabry, qui épousa Louise d'Arcussia et dont la des-

cendance s'éteignit en la personne d'Antoinette de Fabry, mariée en 1600 à Pierre de Cormis, Sgr de Beaurecueil, avocat général au Parlement de Provence.

Gaspard de Fabry, Sgr de Fabrègues, arrière-petit-fils de Jean, épousa en 1622 Françoise de Grasse. Il en eut seize fils dont quatre, Jean, Melchior, Antoine et Gaspard, furent admis dans l'ordre de Malte en 1648, 1653, 1654 et 1660. Son fils aîné, François de Fabry, Sgr de Fabrègues, marié en 1652 à Anne de Vintimille, fut maintenu dans sa noblesse en 1668 par arrêt des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Provence. Il laissa à son tour deux fils : 1° Gaspard de Fabry, Sgr de Fabrègues, qui épousa Anne de Clapiers et qui continua la lignée ; 2° François de Fabry de Fabrègues qui fut admis dans l'ordre de Malte en 1672. Le plus jeune des fils de Gaspard et d'Anne de Clapiers, Louis de Fabry de Fabrègues, décédé en 1796 sans avoir été marié, eut dans la marine une très brillante carrière et fut nommé en 1782 lieutenant-général des armées navales ; il était grand-croix de Saint-Louis. Il fut connu le premier sous le titre de marquis qui depuis lors a été conservé par le chef de la famille. Son neveu, Jacques, marquis de Fabry-Fabrègues, né en 1757, marié à Rose Bœuf, décédé en 1816, fut père d'Adrien, marquis de Fabry-Fabrègues, né en 1809, marié en 1837 à Elisabeth Meyssonnier, décédé en 1868, aïeul de Gaspard, marquis de Fabry-Fabrègues, marié en 1871 à Rose de Gassier, décédé à Aix en 1908, et bisaïeul d'Adrien, marquis de Fabry-Fabrègues, marié en 1904 à Mlle Guioth, qui a lui-même des enfants.

En dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice la famille de Fabry-Fabrègues a fourni deux chevaliers de Malte (Antoine en 1682 et Charles-Jean-Auguste en 1770) et un grand nombre d'officiers distingués.

Elle a conservé jusqu'à nos jours la terre de Fabrègues, située près d'Aulps, dans le département du Var.

Principales alliances : de Vintimille 1459, 1652, d'Esparron 1591, d'Arcussia, de Grasse 1622, d'Arbaud, de Clapiers, de Rafélis-Roquesante 1750, de Gassier 1871, Drier de Laforte 1909, de Saintignon 1910, de Thomassin de Montbel 1899, de Pérussis 1878, etc.

FABRY (de), en Provence. Armes : *d'or à un lion de sable, armé et lampassé de gueules.* — Aliàs (d'après les règlements d'armoiries de 1811 et de 1816) : *d'or à un lion rampant au naturel chargé d'une fasce d'azur surchargée de trois cœurs d'argent.* — Cimier : *un lion issant d'or tenant une épée haute d'argent, la poignée d'or.* — Supports : *deux lions d'or.*

La famille qui donne lieu à cette notice, bien distincte de la famille de Fabry de Fabrègues, de la même province, est anciennement connue à Hyères, en Provence.

Elle n'est pas mentionnée dans les nobiliaires de ce pays, mais on trouvera sur elle des renseignements dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans les manuscrits de Chérin, dans les *Dossiers bleus*, dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Réverend et dans quelques armoriaux modernes. M. de Bourrousse de Laffore a publié à Agen en 1883 une *Généalogie de la maison de Fabri* dans laquelle, donnant cours à son imagination, il fait sortir d'une même souche tous les Fabry de la Provence, du Languedoc et de l'Agenais. Ce travail ne doit être accepté qu'avec beaucoup de réserve.

La famille de Fabry revendique une origine très reculée et croit avoir eu pour berceau la ville de Pise, en Italie. Moréri, la Chesnaye des Bois et les autres historiens qui ont accueilli ses prétentions rapportent, mais naturellement sans preuves à l'appui, que son auteur, Jean Fabri, citoyen de Pise, se serait trouvé à Acre en même temps que le roi de France saint Louis, qu'il aurait suivi ce prince en France, aurait débarqué à Hyères le 3 juillet 1254, aurait dû, par suite de maladie, interrompre son voyage et demeurer à Hyères, aurait été nommé en 1257 par Charles, comte de Provence, gouverneur de la forteresse de cette ville et aurait eu pour successeur dans cette charge son fils, Icard Fabri.

La famille de Fabry paraît avoir simplement pour auteur un Raymond Fabry, d'Hyères, dont la femme, Yolande Fortanier, fit son testament le 9 octobre 1473. Raymond Fabry laissa deux fils, Antoine et Amédée, qui furent les auteurs de deux branches.

D'après un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus*, l'auteur de la branche cadette, Amédée Fabry, fut gouverneur du château d'Hyères et épousa Louise de Gombert de Terrelongue par contrat du 21 janvier 1463 (aliàs 1464 d'après M. Fleury Vindry). Son fils, Fouquet Fabri, sieur de Laverne, originaire d'Hyères, reçu le 24 décembre 1532 conseiller au Parlement de Provence, fut vraisemblablement anobli par sa charge ; il fut nommé le 15 janvier 1534 lieutenant du Roi, fut trois fois député par les Etats de la province, fut avocat des pauvres et mourut le 20 mai 1546. On doit à sa prévoyance la conservation des archives royales, transportées au château des Baux lorsque Charles-Quint vint à Aix et fit mettre le feu au Palais. Il avait épousé, le 28 novembre 1501, Silvestre de Lévesque-Saint-Etienne, fille d'un secrétaire du Roi. Il eut pour successeur dans sa charge de conseiller au Parlement son fils, Nicolas Fabry, sieur de

Calas, marié en 1544 à Catherine de Chiavari et décédé en 1572. Sa descendance posséda la seigneurie de Rians. Elle donna au Parlement de Provence des magistrats distingués et s'éteignit avec Claude Fabry, baron de Rians, né à Aix en 1607, reçu le 22 octobre 1632 conseiller au Parlement de Provence, plus tard conseiller d'Etat, qui obtint, par lettres de décembre 1657, l'érection en marquisat de sa seigneurie de Rians. De son mariage avec Marguerite des Alrics ce magistrat n'eut que deux filles, Mmes de Valbelle et Dupérier.

Antoine Fabri, dont le tableau mentionné plus haut fait descendre la branche actuellement existante, épousa en 1450 Dauphine de Bras, héritière de la terre de Saint-Julien. Il en eut un fils, Jean Fabri, qui épousa en 1476 sa cousine, Louise de Bras, et qui continua la lignée. Dans la réalité cette branche fut jusqu'à l'époque de la Révolution dans une situation nobiliaire des plus douteuses. On ne voit pas qu'elle ait jamais été anoblie ni par lettres, ni par charges. On ne voit pas non plus qu'elle ait jamais fait reconnaître sa noblesse par jugement, même lors des recherches, cependant si complètes, ordonnées par Louis XIV. On trouve, au contraire, que, lors de la grande recherche commencée en 1666, un Joseph Fabry, d'Aix, paya volontairement une amende de 50 livres pour avoir usurpé les titre et qualité de noble. Guillaume de Fabri, de Draguignan, fut condamné par défaut à l'amende comme usurpateur de noblesse par jugement du 30 juin 1697 du premier président Cardin le Bret. Jean-Baptiste de Fabry, sieur de Saint-Jean, fut condamné pour le même motif, également par défaut, par jugement du 24 septembre 1698 du même magistrat ; il interjeta appel de cette condamnation, exposa que ses titres avaient été détruits dans l'incendie du château d'Aubenas, invoqua sa pauvreté et obtint de M. le Bret un nouvel arrêt du 29 septembre 1701 qui modérait son amende à 100 livres. Antoine Fabry fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armes telles qu'elles sont décrites en tête de cet article et telles que la famille de Fabry les portait avant les règlements d'armoiries de 1811 et 1816 ; il ne prend dans ce recueil d'autre qualification que celle de marchand de Marseille. On ne voit pas que la famille de Fabry ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Provence. Antoine de Fabry, officier d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils de Marc-Antoine, également chevalier de Saint-Louis, et de Rose de Bellon, épousa à Aix, le 26 novembre 1776, Marie-Thérèse Andier. Leur fils, Pierre-Marc-Bruno de Fabry, né à Brignoles le 19 octobre 1777, député du Var sous la Restauration, premier président à la Cour d'Aix en 1816, décédé à Marseille en 1824, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 2 mai 1811 et fut confirmé dans la possession de son

titre, le 30 mars 1816, par nouvelles lettres au roi Louis XVIII. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Il avait épousé Constance Braquety. Leur descendance est aujourd'hui représentée par plusieurs rameaux dont l'un est fixé en Bretagne.

La famille de Fabry a fourni des officiers et des magistrats distingués. Un de ses représentants a été tué à l'ennemi au cours de la dernière guerre.

Principales alliances : Laget de Bardelin, de la Jaille 1871, d'Estienne 1872, etc.

FABRY (de), en Languedoc. Armes : *d'or à un lion de sable armé et lampassé de gueules.* — Couronne : *de Comte.*

Cette troisième famille DE FABRY appartient à la noblesse du Languedoc.

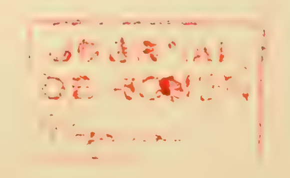
Elle revendique une origine commune avec celle à laquelle a été consacrée la précédente notice et dont elle a toujours porté les armoiries. Elle croit comme elle descendre d'une famille Fabri qui occupait au moyen âge un rang considérable à Pise, en Italie. D'après le système de filiation qu'elle a adopté Lancia Fabri, issue de cette famille, aurait épousé, le 22 octobre 1483, un gentilhomme français, Robert de Balsac, Sgr d'Entraigues, nommé gouverneur de Pise par Charles VIII. Elle aurait plus tard suivi son mari en France et aurait amené avec elle un de ses frères, Ludovico Fabri, marié à Florence en 1483 à Anne Capponi, qui se serait fixé à Bagnols, en Languedoc, et qui y aurait fait souche. La maison de Balzac, ou de Balsac, d'Entraigues, à laquelle il a été consacré une notice au cours de cet ouvrage, est une des plus illustres du centre de la France. Il est parfaitement exact qu'un de ses représentants, Robert de Balsac, baron d'Entraigues, fut nommé gouverneur de Pise par Charles VIII. Mais ce gentilhomme avait épousé, le 3 octobre 1474, Antoinette de Castelnau, fille du baron de Saint-Come, dont il eut un grand nombre d'enfants, et aucun historien ne mentionne un second mariage qu'il aurait contracté avec Lancia Fabri.

La famille languedocienne de Fabry demanda sous Louis XV à être maintenue dans sa noblesse. Le généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner sa requête, envoya au comte d'Argenson, en avril 1743, un rapport qui est conservé dans les manuscrits de Chérin. Ce rapport commence en ces termes : « Cette famille, originaire « de la ville de Bagnols, en Languedoc, se prétend, mais sans en « donner de preuves, descendre des Fabri d'Italie, comme celle des « seigneurs de Rians, en Provence, dont elle porte les armes... Cette

« noblesse n'est bien connue que depuis et compris noble Jean « Fabri, lieutenant et régent de la ville de Bagnols, vivant en 1538, « qui de Françoise Petit, sa femme, eut les trois fils ci-dessous, « nommés Pierre, Guillaume et Louis, auteurs de trois branches... « Cette famille n'a que des alliances très simples. Elle a produit « beaucoup d'officiers, mais dans l'état militaire subalterne. Il paraît « qu'elle n'a d'autre principe de noblesse que la possession de qua- « lifications nobles... A quoi on peut ajouter la facilité que donne le « pays de droit écrit comme le Languedoc, où la taille est réelle, de « prendre des qualifications nobles sans crainte d'y être troublé, ni « inquiété, ce qui ne se peut pratiquer dans les pays taillables où « l'intérêt particulier des paysans n'admet pas cette complaisance. »

Noble Pierre Fabry, auteur de la branche aînée, fut major des bandes françaises. Il épousa en 1585 Dauphine de la Gorce qui lui apporta la terre de Saint-Gervais. Sa descendance, éteinte au XVIIIe siècle, posséda aussi la seigneurie de Montcault. Annibal de Fabry-Montcault, sieur de Cabrières, et Louis Fabry, sieur de Montcault, furent maintenus dans leur noblesse, le 4 janvier 1671, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Ce jugement, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, donne la filiation depuis Jean Fabry, vivant en 1538, dont il a été parlé plus haut. Il fait de celui-ci, mais sans preuves à l'appui, le fils de Guillaume Fabry, le petit-fils de Ludovico Fabry, chef du parti qui remit la ville de Pise aux mains du roi Charles VIII, et l'arrière petit-fils de Laurent Fabri, dont le père, Mathieu, eut des charges considérables dans l'état de Florence. Louis Fabry, connu sous le titre de comte de Montcault, décédé en 1717, eut une brillante carrière militaire et fut lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de Besançon. Il obtint en février 1692 l'érection en comté de la seigneurie d'Autrey-les-Gray qu'il possédait en Franche-Comté. Il avait épousé, le 18 janvier 1686, Catherine Aubarède, fille d'un échevin de Lyon. Il en eut, entre autres enfants, une fille, qui épousa en 1714 le duc de Crillon, et un fils, Henry Fabry, comte de Montcault et d'Autrey, colonel du régiment de la Sarre, qui épousa en 1717 Thérèse Fleuriau d'Armenonville, fille du garde des sceaux. Le fils de ceux-ci, Henri-Jean-Baptiste Fabry, comte d'Autrey, mestre de camp de cavalerie, décédé à Paris le 16 octobre 1777 à l'âge de 54 ans, avait épousé Angélique-Emilie Costé de Saint-Suplix dont il n'eut qu'une fille.

La deuxième branche, dite des seigneurs de Gayrans, fut maintenue dans sa noblesse le 5 mars 1716, en même temps que la troisième branche, par arrêt des commissaires du Conseil sur preuves



remontant à 1538. Elle s'est perpétuée assez obscurément jusqu'à nos jours. M. Villain, qui a donné les derniers degrés de la filiation dans le tome II de la *France moderne,* en fait par erreur une branche de la famille de Fabry de Provence. Elle était représentée au milieu du XIX[e] siècle par plusieurs frères. L'aîné de ceux-ci épousa M[lle] Bruneau de Saint-Auban dont il eut des enfants. Le deuxième, Théodore de Fabry, né à Bagnols en 1808, marié à M[lle] Besmond, de Tain, fut père de M. Paul de Fabry, né en 1833, artiste peintre, marié à M[lle] Sonier-la-Boissière. Un troisième, Eugène de Fabry, était sous Napoléon III lieutenant-colonel dans la garde impériale et officier de la Légion d'honneur.

La troisième branche paraît s'être éteinte antérieurement à la Révolution.

Henri Fabry, sieur de Gayans (*sic*), et Théophile de Fabry firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Uzès).

Principales alliances : d'Aubarède, de Berton des Balbes de Crillon, Fleuriau d'Armenonville, Costé de Saint-Suplix (de Triquerville), de Sibert-Cornillon, Bruneau de Saint-Auban, etc.

Il existait en Agenais au XVIII[e] siècle une famille DE FABRY D'AUGÉ, d'honorable bourgeoisie, qui revendiquait une origine commune avec celle dont il vient d'être parlé et qui en portait les armoiries. L'auteur de cette famille, Guillaume Fabry, domicilié à Saint-Emilion, près de Libourne, épousa Françoise Dupuy par contrat passé, le 14 juillet 1673, à Castillon-sur-Dordogne et fit son testament à Bordeaux le 2 janvier 1734. On a voulu en faire un fils, inconnu des généalogistes anciens, d'Antoine Fabry. Sgr de Montcault. Son fils, Paul Fabry, né à Saint-Emilion, avocat en Parlement, vint se fixer à Agen après le mariage qu'il contracta en 1747 avec Catherine de Laigue, fut maire de cette ville, acquit en 1766 le domaine d'Augé, dans la paroisse de la Plume, et mourut en 1774. Il eut trois filles, qui se marièrent dans les familles de Laurière-Moncaut, de Brons et de Caors de la Sarladie, et deux fils : 1° Jean, dont il va être parlé ; 2° Raymond, grand-vicaire et chanoine d'Amiens, qui fut pendant l'émigration aumônier à Grodno de Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne. Jean de Fabry d'Augé, né à Agen en 1749, officier du génie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, marié à Marie-Augustine de Montaut de Saint-Sivié, décédé dans sa ville natale en 1823, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 21 novembre 1810. Il reçut les armes suivantes : d'*or à un lion de sable, armé et lampassé de gueules ; à la champagne de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires*. Sa fille,

Aminthe, héritière du domaine d'Augé, décédée en 1863, épousa en 1814 M. de Bernard de Lagrange du Tuquo.

Une famille de Fabri a occupé un rang brillant à Genève. Elle portait pour armes : d'*azur à une bande d'or chargée d'une rose de gueules et accompagnée de deux étoiles d'or* avec pour cimier *un griffon issant*. Galiffe, qui en a donné une généalogie dans le tome I de ses *Notices généalogiques génevoises*, en fait remonter la filiation à Michel Fabri de Greillier, notaire secrétaire de la cour du vidomne, mentionné dans des actes de 1423, 1434, dont la veuve, Françoise Barre, tutrice de ses enfants en 1457, se remaria plus tard à Barthélémy Vincent, notaire, bourgeois de Genève, et dont le fils, noble et égrège messire Jean Fabri, notaire et professeur ès-lois, épousa le 3 février 1475 Philiberte de Liga. La Chesnaye des Bois, qui a aussi donné une généalogie des Fabri de Genève, a voulu en faire une famille de noblesse ancienne. D'après son travail Jean Fabri dont il vient d'être parlé aurait été secrétaire du duc de Savoie et aurait été fils de François de Fabri, également secrétaire ducal, et de Péronnette d'Esnay et neveu de Jean Fabri, archevêque de Cagliari, primat de Sardaigne et de Corse en 1423. Noble et egrège messire Pierre Fabri, docteur en droit, fils de Jean, fut juge de la terre de Peney, et non pas conseiller d'Etat du duc de Savoie comme l'a avancé la Chesnaye des Bois, et épousa en 1511 Hugone Millet. Il fut père de noble Pierre Fabri, syndic de Genève en 1577, marié en 1557 à Pernette Blécheret, et grand-père de Pierre de Fabri, syndic de Genève en 1599, marié en 1584 à Judith Magistri, qui acquit en 1613 la seigneurie d'Aire-la-Ville, située en territoire français. La famille de Fabri fut exemptée du droit de franc-fief, le 17 juillet 1679, par sentence des Etats généraux de la province de Bourgogne. Le territoire sur lequel se trouvait la seigneurie d'Aire-la-Ville ayant été cédé par la France au roi de Sardaigne par le traité du 24 mars 1760, Marc-Conrad de Fabri, né en 1717, obtint l'érection de cette seigneurie en baronnie par lettres patentes de ce prince du 28 septembre 1770. Il avait épousé en 1750 Mlle de Thélusson. Il en laissa trois fils qui furent les derniers représentants de leur famille. L'aîné de ces fils, Isaac Fabri, baron d'Aire-la-Ville, officier au service de France, présenté à L. M. en 1782 par l'ambassadeur de Sardaigne, épousa en 1778 Mlle de Carro et en eut quatre filles, Mmes de Lullin-Châteauvieux, Boissier, Dunant et Kuncler. La famille de Fabri avait donné de nombreux officiers au service de France et de Sardaigne. Elle s'était alliée aux familles de la Rive, Stoppa, Buisson, Weslowski, Saladin, de Saussure, Boissier, de Thélusson, de Lullin-Châteauvieux, etc.

Une famille Fabry a appartenu à la noblesse du Bugey. Son auteur, Antoine Fabry, conseiller du Roi, élu en l'élection de Belley, fils d'Hugues Fabry, procureur syndic du Bugey, fut anobli par lettres patentes données à Paris en janvier 1656 et enregistrées au Parlement de Bourgogne le 8 juillet 1662. Il avait épousé Françoise de Lune, héritière de la seigneurie de Cleizieu. Ses deux fils, Joseph Fabry, conseiller du Roi et avocat au bailliage de Belley, et Jean-François Fabry, mousquetaire du Roi, furent confirmés dans leur noblesse par lettres patentes de septembre 1677. Joseph Fabry écuyer, Sgr de la Tour, lieutenant criminel au bailliage de Bugey, marié à Louise de Suidereau, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Belley) les armes suivantes qui sont celles des Fabry de la Provence et du Languedoc : d'*or à un lion de sable, lampassé et armé de gueules*. Jean-François Fabri de Cleizieu, chevalier de Saint-Louis, major de la ville et citadelle de Pont-Saint-Esprit, fit enregistrer au même Armorial (registre d'Uzès) le blason suivant : *de sable à un lion d'or armé et lampassé de gueules*.

Le représentant d'une autre famille, Louis-Gaspard Fabry, subdélégué de l'intendant de Bourgogne à Gex en 1744, maire de cette ville en 1745, premier syndic général du Tiers-Etat en 1761, fut anobli par lettres patentes de février 1767. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries : d'*argent à un lion d'azur accompagné de trois étoiles de gueules*. Le chevalier de Fabry et M. Fabry fils, de Gex, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville.

FABRY de BERTY de SAINT-URCISSE (de). Armes (d'après Riestapp et Acquier) : *d'azur à un chevron renversé d'argent surmonté d'un pélican d'or et accompagné de trois petits pélicans aussi d'or*. — Couronne : *de Comte*.

On n'a encore pu se procurer sur la famille DE FABRY DE BERTY que des renseignements bien insuffisants.

D'après une très courte notice donnée par M. Acquier dans l'appendice du tome VIII de l'*Armorial de la noblesse de France* fondé par M. d'Auriac, la famille de Fabry de Berty, honorablement connue depuis plusieurs générations à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), remonterait par filiation suivie à Pierre-Jean Fabry, seigneur de Montac, qui était en 1579 juge civil à Grisolles.

Elle ne figure pas au nombre de celles qui, lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, firent reconnaître leur noblesse par jugement des intendants de Montauban. Mais M. de Froidefond, auteur de l'*Armorial de la noblesse du Périgord*, croit qu'on doit lui

attribuer une dame de Fabry qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux.

La veuve de Philippe de Fabri de Madières (de la famille de Fabre de Latude) fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Milhau) : *d'azur à un* CHATEAU *renversé d'argent surmonté d'un pélican d'or et accompagné de trois petits pélicans aussi d'or.* Ce sont ces armes, mal lues, qu'Acquier a attribuées à la famille de Fabry de Berty et que celle-ci a conservées.

M. Ludovic de Fabry de Berty, fils unique de Mme de Fabry de Berty, née de Poumayrac, marié vers 1890 à Mlle de Bastouilh, a été connu depuis lors sous le titre de comte.

FABVIER. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1786) : *coupé : au 1 d'azur à l'étoile d'argent accostée de deux croix ancrées d'or; au 2 d'argent à trois merlettes de sable rangées en fasce*[1].

La famille FABVIER appartient à la noblesse de Lorraine.

Elle occupait un rang distingué dans ce pays depuis plusieurs générations quand son auteur, Joseph-François Fabvier, avocat à la Cour souveraine, fut anobli, le 10 avril 1736, par lettres patentes de François, duc de Lorraine. Joseph-François Fabvier avait épousé à Pont-à-Mousson Barbe-Antoinette Rouot, née dans cette ville le 13 janvier 1711, décédée au même lieu en 1788. Il en eut deux fils : 1° Jean-Charles, dont il va être parlé ; 2° Henri-Christophe, avocat à Pont-à-Mousson, marié à Marguerite Rougemaitre, qui eut un fils, François-Antoine, né en 1778. Jean-Charles Fabvier, écuyer, avocat à Pont-à-Mousson, épousa dans cette ville, le 4 septembre 1771, Anne-Christine Richard, fille d'un procureur en la maîtrise des eaux et forêts. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Nicolas-Charles-Antoine, né à Pont-à-Mousson en 1772, et Charles-Nicolas, né dans la même ville en 1782, qui furent les auteurs de deux branches.

Nicolas-Charles-Antoine Fabvier fut procureur général près la Cour royale de Nancy, puis conseiller à la Cour de cassation, épousa Mlle Mansville et mourut à Paris en 1844. Il fut père de Charles-Joseph Fabvier, né à Pagny en 1805, président de chambre à la Cour de Nancy, décédé dans cette ville en 1879, qui épousa Mlle Munier, et grand-père de Charles Fabvier, né à Nancy en 1837, officier, décédé en 1883, qui épousa en 1870 Mlle Villeroy et qui en laissa trois fils, Raoul, Gérard et Urbain.

L'auteur de la branche cadette, Charles-Nicolas Fabvier, maré-

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le baron de Dumast.

chal de camp en 1831, lieutenant général des armées du Roi en 1839, pair de France en 1845, député de la Meurthe en 1849, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Paris en 1855, fut créé baron de l'Empire par un décret du 11 novembre 1813 qui, par suite des événements politiques, ne put être suivi ni de lettres patentes, ni de règlement d'armoiries. Il avait épousé en 1831 Maria de las Neves-Catherine Martinez de Hervas, veuve du maréchal du Roc, duc de Frioul, décédée en 1871. Leur fils, Louis-Eugène, baron Fabvier, né en 1831, n'a pas laissé d'enfants de son mariage avec Mlle Louise Salinier, décédée à Hyères en 1910.

M. Fabvier, procureur du Roi en la maîtrise de Pont-à-Mousson, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville.

Principales alliances : Villeroy 1870, Legouz de Saint-Seine 1903, Martinez de Hervas, Gouttenoire de Toury 1902, van Geffen, etc.

FABVRE, ou FABRE, en Bretagne. Voyez : **FABRE**.

FACIEU (de), en Languedoc. Armes (d'après le *Nobiliaire toulousain* de Brémond) *: burelé d'argent et de sable de quatorze pièces.*

Ancienne famille du Languedoc.

Jean-Jacques de Facieu, écuyer, avocat, fut capitoul de Toulouse en 1769. Il paraît avoir été anobli par ses fonctions.

M. de Facieu, seigneur du fief de Beulaygue, dans Rabastens, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

La famille de Facieu subsistait à Gaillac il y a peu d'années.

Principale alliance : de Fabars vers 1770.

FADATE de SAINT-GEORGES (de), en Berry et en Champagne. Armes : *d'or à un chevron de gueules accompagné de trois tourteaux du même ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.* — L'écu timbré *d'un casque taré de front et fermé, orné de ses lambrequins.*

La famille de Fadate de Saint-Georges appartient à la noblesse de la Champagne où elle vint du Berry se fixer au cours du xviiie siècle.

On en trouvera des généalogies dans les *Dossiers bleus,* dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais et dans le VIIe *Registre* de d'Hozier.

Jean Fadate, auquel ces travaux font remonter la filiation suivie, était né à Crémone, en Italie ; il fut capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans les troupes italiennes venues en France au service du roi François Ier et retourna mourir en Italie ; on ignore le

nom de sa femme. Son fils, Jean-Baptiste Fadate, page du duc de Guise, puis homme d'armes au service du roi de France, se fixa en France et obtint du roi Charles IX des lettres de naturalisation données à Fontainebleau en mars 1563. Il était seigneur de Varennes et de Saint-Georges-sur-Arnon, en Berry. Il épousa d'abord, le 20 juillet 1561, Catherine Carré, puis, le 9 juillet 1571, Françoise de Puygirault. Son fils, Jacob Fadate, Sgr des mêmes domaines, fut homme d'armes, puis capitaine, d'une compagnie de gens de pied, épousa, le 1er février 1584, Philiberte Lecomte et fit son testament en 1622. Ayant été inquiété dans sa noblesse et imposé à la taille, il fit faire une enquête dans laquelle furent cités comme témoins six des gentilshommes les plus qualifiés de la région et dans laquelle furent rappelés les services militaires rendus par son père et son aïeul ; sur le vû de cette enquête il fut confirmé dans sa noblesse, le 17 mars 1600, par lettres patentes du roi Henri IV. Il fut père de Michel Fadate, seigneur de Saint-Georges, qui épousa, le 22 avril 1652, Marie Dalot, grand-père de François de Fadate, Sgr de Saint-Georges, qui épousa successivement en 1686 Anne Bezan, de laquelle il n'eut pas d'enfants, et en 1708 Anne Chastelain, qui fit enregistrer son bla- à l'Armorial général de 1696 (registre d'Issoudun) et qui fut maintenu dans sa noblesse, le 10 décembre 1715, par jugement de M. Fouliès, commissaire départi en la province de Berry, et arrière-grand-père de Jacob de Fadate, qui périt en 1734 à la bataille de Guastalla, et de Claude-François de Fadate, Sgr de Saint-Georges-sur-Arnois, garde du corps, qui épousa en 1732 Anne Chapozet et qui continua la lignée. Le fils de ce dernier, Jacques de Fadate de Saint-Georges, né le 28 décembre 1740, marié en 1774 à Anne-Mélanie Harlan, vint se fixer en Champagne, fut commissaire de l'assemblée de la noblesse tenue à Troyes en 1789, fut nommé maréchal de camp en 1796 par le roi Louis XVIII exilé, fut plus tard général-major au service de Russie et mourut en 1799 à Sadow, en Volhynie. Il laissait un fils, Charles-Jacques de Fadate de Saint-Georges, né en 1779, maire de Troyes de 1816 à 1826, député de l'Aube, préfet démissionnaire en 1830, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1854. Charles-Jacques de Fadate de Saint-Georges était fort jeune quand il épousa, en 1800, Mlle de Feu de la Mothe. Il en laissa une fille, Mme de Bange, décédée en 1891, et plusieurs fils.

La famille de Fadate de Saint-Georges a fourni de nombreux officiers.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : de Boislinards 1611, 1623, de Chabert de Fondville, de Chabaud-la-Tour 1894, Dubois (des comtes Dubois)

1861, Baguenault de Viéville 1893, de Chateaubodeau 1871, Leborgne, de Boigne 1920, de Feu de la Mothe, Girard de Villesaison, etc.

FAGE de PAILHÉS (de la), à Toulouse et dans le pays de Couseran. Armes : *écartelé : aux* 1 *et* 4 *d'azur à trois bandes d'argent, parti d'argent à la croix de gueules, vidée, cléchée et pommetée*, qui est d'Adhémar de Monteil; *aux* 2 *et* 3 *contre-écartelé* : *au* 1 *d'or; aux* II *et* III *d'azur; au* IV *d'argent; à l'aiglette à deux têtes couronnées brochant sur le* I *et le* II, *de sable sur or et d'argent sur azur,* qui est de Nobili; *sur le tout : d'argent à un hêtre terrassé de sinople, au lion léopardé de gueules brochant sur le fût de l'arbre*, qui est de la Fage. — Supports : *à dextre un lion lampassé et armé de gueules; à sénestre un lynx d'or ayant des ailes de serpent de sinople, la partie inférieure du lynx terminée en double queue de poisson.*

La famille DE LA FAGE DE PAILHÉS appartient à la noblesse de Toulouse et de la région pyrénéenne.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse que Georges-Joseph-Gabriel de la Fage de Pailhés, né en 1769 au diocèse de Rieux, fit sous Louis XVI pour être admis à l'École militaire. On trouvera aussi beaucoup de renseignements sur la famille de la Fage dans le *Nobiliaire toulousain* de Brémond. M. Villain en a donné une généalogie complète dans le tome III de la *France moderne* (première partie).

Ferréol de la Fage, Sgr de Saint-Martin, dans la juridiction de Saint-Girons, né en 1619, auquel ces travaux font remonter la filiation, fut anobli par le capitoulat de Toulouse qu'il exerça en 1672 et 1682. Après sa mort, survenue en avril 1690, les capitouls prirent la décision, sans exemple dans les annales du capitoulat, de faire frapper, en souvenir des services qu'il avait rendus à la ville, une médaille d'or le représentant et portant l'inscription suivante : PATRIÆ DECORATUS AMORE. Ferréol de la Fage avait épousé successivement Laurence de la Peyre et Jeanne de Souaix. Antoine de la Fage, Sgr de Saint-Martin, né de la première union, marié en 1688 à Rose de Ferrand de Puginier, fut pourvu, par lettres du 7 septembre 1685, de la charge de trésorier général de France en la généralité de Toulouse. Il eut pour successeur dans cette charge, par lettres du 25 septembre 1712, son fils, Joseph de la Fage, Sgr de Saint-Martin et de Saint-Amadou, nommé syndic général de la province de Languedoc par lettres du 22 décembre 1738, décédé le 11 février 1772 et inhumé dans l'église des Cordeliers de Rieux. Ce dernier avait épousé en 1723 Marie d'Adhémar de Monteil-Trébas. Il en eut plusieurs fils : 1° Jean-Antoine de la Fage, qui fut vicaire général de Mgr de Lastic, dernier évêque

de Rieux ; 2° Henri-Joseph de la Fage, Sgr de Saint-Martin, qualifié baron de Pailhés, qui en novembre 1747 succéda à son père dans sa charge de syndic général du Languedoc, qui rendit hommage, le 28 septembre 1776, pour sa baronnie de Pailhés, qui épousa successivement en 1753 Mlle de Gavarret et en 1763 Mlle Durieu de Madron et qui continua la lignée ; 3° Jean-Pierre de la Fage, né en 1733, chanoine de Paris en 1770, prédicateur du Roi, décédé à Versailles en 1818, qui en 1802 refusa au Premier Consul le siège épiscopal de Montpellier. Antoine de la Fage, chevalier, baron de Pailhés, Sgr de Saint-Martin, Menay, Madières, etc., né en 1755, marié en 1785 à sa cousine Mlle de Gavarret, décédé en 1806, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse, Muret et Saint-Girons. Il eut deux fils, Pierre-Gaëtan, connu sous le titre de baron de la Fage, marié en 1818 à Mlle Bézard, et Hippolyte de la Fage, connu sous le titre de baron de Pailhés, marié à Joséphine de Quinquiry d'Olive, décédé en 1867, qui ont été les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

La famille de la Fage a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, des chanoines, des vicaires généraux, etc.

Elle a conservé jusqu'à nos jours le château de Pailhés, situé près de Saint-Girons, en Couseran.

Principales alliances : de Soubiran 1682, de Ferrand de Puginier 1688, 1766, Descat de Montaut 1727, d'Adhémar 1723, de Gavarret, Durieu de Madron 1763, de Papus, de Sers 1854, de Lonjon 1885, de Ménard de la Rozais 1905, d'Hennezel 1911, de Beaumont 1919, etc.

Une famille de la Fage, bien distincte de celle dont il vient d'être parlé, a appartenu à la noblesse de l'Auvergne et du Gévaudan. Elle portait pour armes : d'*argent à deux lances éclatées de gueules, posées en sautoir ; au chevron de sable brochant, accompagné en chef de deux palmes de sinople*. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'elle fit en 1772 pour obtenir l'admission d'un de ses membres parmi les pages de la Grande Écurie. Elle paraît être la même que celle d'un Guiot de la Fage qui en 1366 était commis aux finances de la Haute-Auvergne. Un jugement de maintenue de noblesse obtenu par elle en 1699 mentionne un noble Jean de la Fage, qui est nommé dans un acte du 6 juin 1368, et un noble Antoine de la Fage qui rendit un hommage le 7 septembre 1495. Les preuves de noblesse faites en 1772 donnent la filiation depuis le 6 juillet 1527, date d'une quittance donnée par demoiselle Marguerite de Rancilhac, femme de noble homme Etienne de la Fage, Sgr de la Roche, gendarme de la compagnie de M. le connétable. Étienne de la Fage fut tué

en 1553 dans la ville de Metz, alors assiégée par l'Empereur. Son fils, noble homme Michel de la Fage, épousa, le 10 février 1545, Marie de la Ponsonnaille et fit son testament le 22 novembre 1596. Un des petits-fils de celui-ci, Michel de la Fage, Sgr de Ribes, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Un autre, Charles de la Fage, Sgr de Lascombes, épousa, par contrat passé le 26 février 1647 devant notaire à Saint-Flour, Louise Aimeric, héritière de la seigneurie de Fournols. Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, ce même Charles de la Fage, domicilié à Fournols, dans l'élection de Saint-Flour, et Jean de la Fage, Sgr de Ribbe, domicilié dans l'élection de Brioude, ne purent faire reconnaître leurs prétentions nobiliaires et furent l'un et l'autre condamnés, comme usurpateurs, à une amende de deux milles livres qu'ils payèrent. Malgré cette condamnation Jean de la Fage fut décoré dès 1669 des Ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Il fut père de Pierre-Jean de la Fage, Sgr de Plantels, au diocèse de Mende, marié en 1696 à Marguerite du Pré, qui fut maintenu dans sa noblesse, le 25 janvier 1699, par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc. Jean de la Fage, Sgr de Fournols, petit-fils de Charles et de Louise Aimeric, fut à son tour maintenu dans sa noblesse, le 1er décembre 1705, par ordonnance rendue à Riom de M. le Blanc, maître des requêtes et commissaire départi en la généralité d'Auvergne. Il épousa en 1714 Marie de Roquefeuil du Bousquet. Il fut père de Jean de la Fage de Fournols, né en 1715, qui fut admis en 1733 parmi les pages de la Grande Écurie et qui épousa dans la suite, en 1754, Bonnaventure de Froissard-Broissia, et grand-père de Jean-Joseph de la Fage, né en 1757 à Dôle, en Franche-Comté, qui fut à son tour admis en 1772 parmi les pages de la Grande Écurie, mais qui s'échappa de Versailles en octobre 1774 pour retourner à Saint-Flour chez ses parents. M. de la Fage de Cheylane prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Flour. La famille de la Fage paraît s'être éteinte vers l'époque de la Révolution.

Une autre famille de la Fage a appartenu à la noblesse de Bourgogne où elle a possédé, entre autres biens, la seigneurie de Sainte-Huruge. Elle portait pour armes : d'*azur à un lion d'argent, armé et lampassé de gueules*. Claude de la Fage, auquel remonte la filiation, est qualifié écuyer, Sgr du Clos, dans un acte de 1497. Jacques de la Fage, Sgr de Clermont, élu du Maconnais, et son fils, Louis, furent, admis en 1662 en la Chambre de la noblesse des États de Bourgogne. La famille de la Fage n'en fut pas moins condamnée à l'amende en 1667 comme usurpatrice de noblesse. Elle fit vraisemblablement reconnaître sa noblesse peu après par un arrêt du Conseil d'État

car ses membres continuèrent à porter la qualification d'écuyer et à siéger aux États. MM. de la Fage de Péronne et de la Fage de Saint-Huruge furent convoqués en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mâcon, mais firent défaut. C'est à cette famille qu'appartenait le trop célèbre marquis de Saint-Huruge, né à Mâcon vers 1750, décédé vers 1810, qui joua un assez triste rôle pendant la période révolutionnaire. Le marquis de Saint-Huruge avait épousé en 1778 une fille Mercier, connue dans le monde de la galanterie sous le nom de M[lle] Laurence, dont il se sépara au bout de très peu de temps et dont il n'eut pas d'enfants. Claude de la Fage de Saint-Huruge, décédée en 1835, avait épousé en 1807 le général baron Perrin de Brichambaud. Elle paraît avoir été la dernière représentante de sa famille.

Les diverses familles dont il vient d'être parlé n'ont aucun rapport avec celle du général François Lafage, ou Lafage-Leclerc-Dostein, né en 1776 à Gaujac, en Agenais, décédé en 1857, qui reçut le titre héréditaire de baron par lettres du roi Charles X du 22 novembre 1817. Le général Lafage eut trois filles : 1° Suzanne, née en 1810, mariée à M. de Bigault d'Avocourt, décédée à Versailles en 1885; 2° Athénaïs; 3° Louise, née en 1817, demeurée célibataire.

FAGEOLES (de Cousy de). Voyez : COUSIN DE MAUVAIZIN, COUSIN ET DE COUSY DE FAGEOLLES.

FAGERDIE de LAVAL, de SAINT-GERMAIN, de la PRADERIE (de la), en Bas-Limousin. Armes : *de gueules à deux triangles évidés et entrelacés d'or; au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'or.*

La famille DE LA FAGERDIE est anciennement connue dans la haute bourgeoisie de Tulle, en Bas-Limousin.

On en trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie complète qui fut dressée en 1771 sur titres communiqués par le duc de la Vrillière. On en trouvera aussi un tableau généalogique dans les *Carrés d'Hozier*. On trouvera, enfin, des renseignements sur les la Fagerdie dans le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud et dans le *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze* de M. Champeval.

La famille de la Fagerdie revendique pour auteur un noble Pierre de la Fagerdie, demeurant à Tulle, qui aurait acquis en 1425 le mas de Laval. Elle demanda en 1771 à être confirmée dans sa noblesse. Chérin, chargé d'examiner sa requête, envoya en 1772 un rapport peu favorable dans lequel il se contenta de la recommander à la bienveillance du Roi pour obtenir des lettres d'anoblissement.

Noble Bertrand Fagerdie, écuyer, auquel la généalogie dressée en 1771 fait remonter la filiation, donna une procuration le 9 février

1578. D'après M. Champeval, il était simple marchand de drap à Tulle. D'après le tableau généalogique conservé dans les *Carrés d'Hozier*, il se serait marié le 28 juillet 1532 et aurait été fils de Jean de la Fagerdie, damoiseau, marié le 21 juin 1499 à Catherine Fauchières, et petit-fils de noble homme Jean de la Fagerdie, marié, le 15 décembre 1450, à Jeanne de Clarmont. Il eut deux fils, Jean et Pierre, qui furent les auteurs de deux branches. Aucune de ces branches ne fit reconnaître sa noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV.

L'auteur de la branche aînée, noble Jean Fagerdie, licencié ès lois, fils d'honorable personne Bertrand Fagerdie, épousa à Tulle, le 17 mars 1566, Françoise de Juye. Il fut plus tard conseiller au siège de Tulle. Son fils, maître Jehan de la Fagerdie et de Laval, lieutenant-général en l'élection du Bas-Limousin, épousa à Tulle, le 8 novembre 1596, Jeanne de Maruc. Le fils de celui-ci, monsieur maître Henri de la Fagerdie, conseiller du Roi et lieutenant en l'élection de Tulle, épousa, le 12 avril 1640, demoiselle Jeanne de Borderye. Il se qualifiait seigneur châtelain de Saint-Germain et de Laval quand son fils, le sieur Martial de la Fagerdie, Sgr de Laval, épousa, le 14 septembre 1674, demoiselle Marguerite de Fénis. Monsieur maître Jean-Martin de la Fagerdie, Sgr de Saint-Germain et de Laval, fils de Martial, fut conseiller du Roi, lieutenant-général en l'élection de Tulle, épousa, le 8 octobre 1710, Anne-Françoise de Mensat et fit son testament le 28 décembre 1720. Il eut deux fils, François et Pierre. L'aîné de ces fils, François de la Fagerdie, Sgr châtelain de Saint-Germain, les Vergnes, Laval, etc., lieutenant de la grande fauconnerie de France, marié en 1756 à Marie-Jeanne Dumas des Combes, fut père d'Antoine Lafagerdie de Saint-Germain, reçu en 1781 conseiller au Parlement de Bordeaux, qui épousa en 1789 Mlle Cazenave de Lacaussade et qui en eut au moins un fils, Pierre-Ferdinand, né en 1790. Le puîné, Pierre de la Fagerdie de Laval, épousa en Lyonnais en 1761 Marie-Madeleine Lejay; il était chevalier de Saint-Louis et commandant pour le Roi à Bourg-en-Bresse quand il sollicita en 1771 les lettres de confirmation de noblesse dont il a été parlé plus haut. Cette branche subsistait il y a quelques années.

L'auteur de la branche cadette, noble Pierre de la Fagerdie, était élu pour le Roi en l'élection de Bas-Limousin quand il épousa, le 20 janvier 1578, Françoise de Souris. Son arrière-petit-fils, noble Joseph de la Fagerdie, écuyer, Sgr de Lavialle, puis de la Praderie, marié successivement en 1673 à Louise de Lestrade et en 1681 à Isabeau de la Vernée, fut condamné, le 9 octobre 1697, comme usurpateur de noblesse. Il fut le grand-père d'Antoine de la Fagerdie, Sgr

de la Praderie, en la paroisse de Lanteuil, décédé en 1803, qui épousa le 9 février 1755 Anne de Ribier, décédée en 1807, et qui ne paraît pas en avoir eu de postérité, et de François de la Fagerdie de la Praderie, brigadier des gardes du corps en 1783, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1773 Marie-Angélique Terriou. M. Auguste-Jean de la Praderie, juge de paix, était en 1848 conseiller d'arrondissement de Beynat. Sa veuve, née Vachon de Puygrammont, résidait encore en 1899 au château de la Praderie (Corrèze). M. Louis-Napoléon de la Praderie était en 1891 propriétaire du château de Lanteuil.

Martial de la Fagerdie, sieur de Laval, conseiller du Roi, lieutenant en l'élection de Tulle; Pierre-Léonard de la Fagerdye, conseiller au présidial de Tulle ; et François de la Fagerdie, prêtre, curé de Bar, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

MM. de Lafagerdie de la Praderie et de Lafagerdie de Saint-Germain prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tulle.

Principales alliances : de Fénis 1623, 1674, Dumas des Combes 1756, Cazenave de Lacaussade 1789, de Mirandol 1647, de Lestrade 1673, de Ribier 1755, Vigne-Salvagnac 1887, de Meynard, Binet du Jassoneix 1609, de Rostaing, etc.

FAGES de CHAZEAUX, de CHAULNES et de la TOUR de ROCHEMURE (de). Armes : *d'or à une montagne de trois coupeaux de gueules surmontée d'une colombe d'argent tenant dans son bec un rameau d'olivier ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.* — Couronne : *de Comte ornée de six perles d'argent, d'une fleur de lys d'or au milieu et d'une demi-fleur de lys de même à chacune des extrémités.* — Cimier : *un panache d'argent en forme de fleur de lys d'où sort un trait d'or avec cette devise :* REGI FIDELITATEM LILIA CORONANT. — Autre devise, posée au bout de l'écu : INTACTA. — Supports : *deux licornes cabrées d'argent.*

La famille DE FAGES appartenait à la noblesse du Vivarais.

On en trouvera des généalogies dans l'*Armorial de la noblesse du Languedoc* de M. de la Roque, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans l'*Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berq en* 1789 de M. de Gigord, etc. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, dans les manuscrits de Chérin, dans l'*Armorial du Vivarais* de M. Benoit d'Entrevaux et surtout dans l'*Histoire de Montélimar* du baron de Coston.

D'après une tradition, qui ne s'appuie naturellement sur aucune preuve, elle serait la même qu'une famille de Fages qui appartenait au moyen âge à la noblesse du Périgord et serait venue de ce pays

se fixer en Vivarais à la fin du XIVe siècle. La famille périgourdine de Fages avait eu pour berceau un château de son nom, situé au diocèse de Sarlat. Elle portait pour armes : *d'or à une bande d'azur et une bordure de gueules*. Elle est mentionnée dans un certain nombre de titres des XIIIe et XIVe siècles et se fondit dans la maison de Montesquiou. Marie de Montesquiou, héritière du château de Fages, épousa, le 26 janvier 1700, Bernard d'Hautefort, Sgr d'Ajat. D'après une autre tradition, également dépourvue de preuves, Guillaume de Fages, Sgr de Chusclan, au diocèse d'Uzès, aurait été un des plus vaillants auxiliaires du connétable du Guesclin et aurait obtenu, en récompense de ses services, l'autorisation d'ajouter à ses armes un chef de France. Ce serait lui qui, en 1384, serait venu du Périgord se fixer en Languedoc et qui y aurait construit un château auquel il donna son nom.

Dans la réalité les jugements de maintenue de noblesse du XVIIe siècle et les preuves de noblesse faites en 1774 devant Chérin par la famille de Fages pour obtenir l'admission d'un de ses membres parmi les pages du prince de Condé n'en font pas remonter la filiation au delà de noble homme Didier de Fages, bailli de Senilhes, en Vivarais, qui fit son testament le 7 mars 1520 devant notaire à l'Argentière. Didier de Fages était décédé quand son fils, noble homme Jean de Fages, habitant de la ville de l'Argentière, épousa Antoinette, fille de noble homme Raymond Dugua, par contrat passé le 10 juin 1523 en présence de son oncle, vénérable homme Étienne de Fages, et de son cousin germain, noble Jacques de Fages, Sgr de Fages. On remarquera que dans cet acte de 1523, Jacques de Fages, cousin germain du nouveau marié, figure seul avec la qualification de noble. Les généalogistes modernes ont avancé que les armes actuelles de la famille de Fages étaient celles de la famille Dugua. Ils ont aussi avancé que Didier de Fages était fils de Pons de Fages et d'Alix de Pons, petit-fils de Guillaume de Fages et arrière-petit-fils de Guillaume de Fages, Sgr de Chusclan, mentionné plus haut. Jean de Fages eut plusieurs fils de son mariage avec Antoinette Dugua. On peut voir dans l'*Histoire de Montélimar* que l'un de ces fils, passé sous silence par les généalogistes, Jacques Fages, riche marchand originaire de l'Argentière, marié à Catherine d'Arbres, fut consul de Montélimar en 1546, 1551 et 1557, prêta à cette ville 400 écus pour la réception du roi Charles IX et fit son testament, le 20 mai 1566, en faveur de son neveu, Jean II de Fages, fils de son frère Guillaume et de Marguerite Tailhand. Jean II Fages, écuyer de l'Argentière, fit le commerce à Montélimar avec son oncle et fut conseiller de cette ville en 1583. Il épousa, le 24 décembre 1576, Françoise Colas, fille d'un avocat de

Montélimar et sœur de Claude Colas, sénéchal de Montélimar, qui devint comte de la Fère et qui joua un rôle important dans l'histoire de son temps [1]. Grâce à la faveur de son beau-frère Jean de Fages fut nommé, le 5 août 1585, gentilhomme d'honneur du duc de Mayenne. Il fit le 19 janvier 1602 devant notaire à l'Argentière un testament dans lequel il se qualifie noble Jean de Fages, de la ville de l'Argentière. Deux de ses fils, Jean et Guillaume, furent les auteurs de deux grandes branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse, le 10 mars 1667, par jugement de M. Dugué, intendant du Dauphiné, et, le 28 janvier 1668, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Un autre de ses fils, Alain de Fages, fut pourvu de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux ; il épousa dans cette ville N..., de Nort et en eut trois fils : 1° Florent, dont la fille unique aurait épousé le marquis de la Fayette, lieutenant-général des armées du Roi ; 2° Antoine, qui alla faire souche à Montpellier ; 3° Noé, qui alla également faire souche à Montpellier.

Il a existé une troisième branche de la famille de Fages, celle des seigneurs de Jusclan, ou Chusclan, au diocèse d'Uzès. L'auteur de cette branche, Georges de Fages, Sgr dudit lieu et de Jusclan, était un frère de Didier de Fages, mentionné plus haut, avec qui il passa une transaction le 1er septembre 1487. Sa descendance s'éteignit avec François de Fages Sgr de Gicon et de Chusclan, décédé sous Louis XIV, qui justifia sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs et qui légua tous ses biens à l'hôpital et aux religieux carmes de la ville de Bagnols.

L'auteur de la branche aînée, Jean de Fages, acquit, le 16 octobre 1618, de Guillaume de Balazuc, Sgr de Montréal, pour le prix de 7524 livres, la seigneurie de Chazeaux, en Velay, sur le territoire de laquelle il fit construire un château. Il épousa, le 15 septembre 1613, Catherine de la Tour de Bains et en eut, entre autres enfants, trois fils, Claude, Guillaume et Jean, qui furent les auteurs d'autant de rameaux.

L'auteur du premier rameau, Claude de Fages, Sgr, ou baron, de Chazeaux, épousa, le 30 octobre 1636, Françoise de la Motte de Chalendar. Il en eut trois fils : 1° Jean de Fages, baron de Chazeaux, dont les fils moururent sans postérité ; 2° Guillaume de Fages, Sgr de la Terrisse, dont le fils mourut sans postérité ; 3° Jean-François de Fages, Sgr de Monteils, dont le fils, François, décédé en 1769, prit du ser-

1. Claude Colas appartenait à une branche passée en Dauphiné de la famille orléanaise Colas des Francs encore existante.

vice dans les armées du roi des Deux-Siciles et fut lieutenant de Roi à Syracuse et dont la descendance, demeurée en Sicile, s'éteignit en 1800.

L'auteur du deuxième rameau, Guillaume de Fages, Sgr de Séverac, épousa en 1645 Renée Régis. Sa descendance recueillit au XVIII[e] siècle la seigneurie de Chazeaux, en Velay, qui appartenait au premier rameau. Elle s'éteignit avec Jacques de Fages, chevalier de Chazeaux, admis en 1775 parmi les pages du prince de Condé, et avec ses deux enfants, Ernest, décédé sans alliance en 1836, et Antoinette, mariée en 1827 à M. de Brossier de Buros.

Le troisième rameau subsiste. Son auteur, Jean de Fages, Sgr de Chaulnes, baptisé en 1626, épousa en 1646 Catherine Bonfils (aliàs de Bonnefille). Leur petit-fils, Jean-Guillaume de Fages, Sgr de Chaulnes, Concoule et Jonquerettes, marié en 1735 à Françoise Peyret de Malrive, en eut, entre autres enfants, deux fils, qui furent les auteurs de deux sous-rameaux actuellement existants : 1° François de Fages, chevalier de Chaulnes, marié en 1798 à Camille Milhet de la Borie; 2° Jean-Jérôme de Fages de la Tour, né en 1740, marié à Marie-Charlotte de Fayet de Chabannes. Le chef du premier sous-rameau est connu de nos jours sous le titre de comte de Chaulnes. Jean-Jérôme de Fages de la Tour, auteur du second sous-rameau, eut à son tour deux fils : 1° Jean-François-Alexis de Fages de la Tour, dont il va être parlé; 2° François-Xavier de Fages de la Tour qui épousa Eugénie de Lestrade, qui en eut trois fils et dont la descendance subsiste. Jean-François-Alexis de Fages de la Tour épousa en 1815 sa cousine, Zoé de Fages de Rochemure, issue de la branche cadette. Leur fils, Charles de Fages de la Tour, député de l'Ardèche, officier de la Légion d'honneur, marié à Félicie de Florit de Clamouse, décédé en 1870, releva le titre de comte de Rochemure que portait son aïeul maternel. Il laissa deux fils : 1° Paul de Fages de la Tour, comte de Rochemure, marié en 1872 à M[lle] de Gaste, qui n'a eu qu'une fille; 2° Fernand de Fages de la Tour, vicomte de Rochemure, né en 1849, médecin, conseiller général de l'Ardèche, marié en 1880 à Madeleine de la Salle de Louvois.

L'auteur de la branche cadette, Guillaume de Fages, Sgr de Tauriès, fut nommé le 8 juillet 1622 gouverneur de l'Argentière et épousa cette même année Anne de la Motte d'Uzers. Deux de leurs fils, Alain et Antoine, furent les auteurs de deux rameaux.

L'aîné de ceux-ci, Alain de Fages, Sgr de Bertis, épousa d'abord en 1650 Geneviève de Saulze, puis, en 1670, Geneviève de Neyreman, héritière d'une branche de la maison de Cheylus, d'ancienne noblesse du Vivarais, dont il s'engagea par contrat de mariage

à faire relever le nom par ses enfants. Il eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Guillaume de Fages de Rochemure, né du premier lit, marié en 1682 à Marie-Souveraine de Lestrange, dont le fils, Alain, ne laissa pas de postérité ; 2° Jean de Fages, Sgr de Cheylus et de Rochemure, né du second lit, qui épousa en 1708 Françoise d'Hilaire de Jovyac. La descendance de celui-ci s'éteignit avec son petit-fils, Jean-Baptiste de Fages, connu sous les titres de baron de Cheylus et de comte de Rochemure, né en 1747, qui épousa Mlle le Sage d'Hauteroche d'Hulst et qui n'en eut qu'une fille, Zoé, mariée en 1815 à son cousin, Jean-François-Alexis de Fages de la Tour, mentionné plus haut.

L'auteur du second rameau de la branche cadette, Antoine de Fages, Sgr de Lacombe, épousa en 1663 Marie Dumas, fille d'un avocat. Sa descendance posséda la seigneurie de Vaumale. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Marie-Clémence-Hélvyenne de Fages de Vaumale, née en 1775, plus tard maîtresse de pension à Montpellier, décédée dans cette ville en 1824 sans avoir été mariée, fit en 1782 pour être admise à Saint-Cyr. La sœur de cette jeune fille, Marie-Césarée de Fages de Vaumale, née en 1781, fut à son tour admise à Saint-Cyr en 1791 ; elle épousa plus tard M. Jean Penot et mourut à Montpellier en 1862. Le frère des précédentes, Louis-François-César de Fages de Vaumale, né en 1768, fut élève du Roi au collège de Tournon ; il alla à l'époque de la Révolution se fixer en Angleterre et y épousa Mathilde Dumoulin, fille d'un autre émigré. D'après la *France moderne* ce rameau s'est éteint en Angleterre en 1827.

La famille de Fages a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers distingués dont plusieurs ont été tués à l'ennemi.

Ses divers représentants prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mende, au Puy, à Annonay et à Villeneuve-de-Berg.

Principales alliances : du Roure de Grimoard, Colas de la Fère, de Chalendar, de Sauzet de Fabrias, Colonna d'Ornano 1753, de la Fare 1777, de Gigord, de Cadoine de Gabriac, Brossier de Buros, de Champeaux de la Boulaye, de Moré de Préviala 1825, Brunel de Moze 1827, de Tristan 1861, Coppin de Miribel 1857, de Lambilly 1907, Motier de la Fayette (?), de Lestrange, d'Hilaire de Jovyac 1708, de Guyon de Geis de Pampelonne 1732, de Colombet, de Fayet, de Lestrade, de Florit de Clamouze de Corsac, de la Salle de Louvois, de Gasté, d'Arbalestier 1803, le Sage d'Hauteroche d'Hulst, Compagnon de la Servette, etc.

FAGET de CASTELJAU (de). Armes : *écartelé : aux* 1 *et* 4 *d'azur à un château d'argent soutenu d'un lévrier de même ; aux* 2 *et* 3 *de gueules à une fasce d'or chargée de trois rosettes du champ et accompagnée de trois mains gantelées d'or ; sur le tout d'or à un chevron de gueules et à un chef d'azur.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DE FAGET DE CASTELJAU est fort anciennement connue dans la petite ville des Vans, en Languedoc, qui dépendait avant la Révolution du diocèse d'Uzès et qui fait actuellement partie du département de l'Ardèche.

M. Villain en a donné une généalogie complète dans le tome II de la *France moderne* (Drôme et Ardèche) et on trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son chef fit en 1784 pour obtenir l'admission d'un de ses fils à l'École militaire.

On ne connaît pas à la famille de Faget de Casteljau de principe d'anoblissement régulier et on ne voit pas qu'elle ait jamais fait reconnaître sa noblesse par jugement, ni qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Il n'en est pas moins vrai que ses membres figurent dans un assez grand nombre d'actes antérieurs à la Révolution non seulement avec la qualification de noble, qui n'était pas significative de noblesse en Languedoc, mais aussi avec celle d'écuyer.

M. Benoit d'Entrevaux mentionne dans son *Armorial du Vivarais* un noble Jean Faget, notaire royal, qui vivait aux Vans dès 1391.

La généalogie produite en 1784 mentionne un Pierre de Faget, de la ville des Vans, qui épousa demoiselle Jacqueline de Cassagnoles, de la ville de Mende, par contrat passé le 25 mai 1582 avec l'assentiment de ses père et mère, noble Jean de Faget et demoiselle Jeanne de Pagès. D'après le travail de M. Villain, Jean de Faget aurait épousé Jeanne de Pagès par contrat du 17 octobre 1550, aurait été fils d'un Pierre de Faget qui fit son testament le 1er mars 1587 et de Jeanne Dupré et aurait été le descendant d'un François de Faget, Sgr de Cornillon, qui vivait en 1392. La généalogie produite en 1784 mentionne encore un hommage que le sieur Pierre de Faget, écuyer, sieur du Curtil, rendit au Roi à Nîmes le 2 février 1640 tant en son nom qu'au nom de son père, monsieur Pierre Faget, sieur de Brès, viguier aux terres et baronnie de Malarce et de Thine. La même généalogie ne donne la filiation qu'à partir du 8 janvier 1660, date à laquelle noble Pierre de Faget, sieur de Vernetz, viguier de messire Louis-François de la Garde, marquis de Chambonas, fils de noble Pierre de Faget, sieur du Curtil et de Brès, et de demoiselle Jeanne de Robert, son épouse, habitants de la ville des Vans, au diocèse d'Uzès, épousa demoiselle Anne de Borelly, fille de sieur Jean-Pierre

Borelly. Pierre de Faget fut nommé lieutenant-colonel du régiment de Massilian par brevet du 14 avril 1696. Il s'était remarié à Isabeau d'Aurelle. Leur fils, François de Faget Duvernès, baptisé le 5 janvier 1687, épousa le 16 février 1721 Françoise de la Baulme, fille du seigneur de Casteljau et dernière représentante avec ses cinq frères, tous décédés sans postérité, et avec ses sœurs d'une très ancienne famille noble du Vivarais. Pierre-Jacques de Faget-Duvernés de Casteljau, fils des précédents, baptisé le 13 janvier 1722, marié le 10 décembre 1749 à Marguerite-Judith d'Hilaire de Champvert, racheta le 26 décembre 1759 la partie de la seigneurie de Casteljau qu'il n'avait pas eue dans l'héritage de sa mère. Il se fit décharger du droit de franc-fief par décision du domaine du Roi en date du 3 janvier 1760. Ce fut son fils, Jacques-Pierre de Faget de Casteljau, baptisé en 1751, nommé en 1775 lieutenant au régiment provincial d'Anduze, marié le 18 avril 1770 à Thérèse de Barthélemy, qui sollicita en 1784 l'admission à l'École militaire de son second fils, Antoine-Albert, né en 1773, décédé plus tard sans postérité. Il ne semble pas que cette demande ait été agréée. Jacques-Pierre eut plusieurs autres fils dont la descendance subsiste.

La famille de Faget de Casteljau n'est pas titrée.

Elle a fourni de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des avocats, etc.

Principales alliances : d'Aurelle, de la Baulme de Casteljau, d'Hilaire de Champvert (des seigneurs de Jovyac), de Retz de Serviès, Girod de Novillars 1876, de Jouffroy d'Abbans 1875, 1877, etc.

FAGET de BAURE, en Béarn. Armes : *d'azur à trois poissons d'argent posés en bande ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

La famille Faget de Baure appartenait à la noblesse du Béarn. Elle avait eu pour berceau la ville d'Orthez où elle était anciennement connue.

Son auteur, Pierre Faget, d'Orthez, domicilié à Paris rue Saint-Honoré, marié à Jeanne Capurau, ne portait d'autre qualification que celle de bourgeois de Paris quand naquit à Orthez, le 30 octobre 1755, son fils, Jacques Faget. Il acquit dans la suite la terre et seigneurie de Herrère et le château et les biens nobles de Baure dont il donna le dénombrement le 4 juillet 1770 et pour lesquels la famille Faget siégea aux États du Béarn jusqu'à l'époque de la Révolution. Jacques Faget de Baure, né en 1755, fut pourvu en février 1776, en remplacement de Bernard de Faget, baron de Pomps, de la charge de conseiller du Roi avocat général au Parlement de Navarre qu'il conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Il fut nommé en 1809 rapporteur

au Conseil contentieux de la maison de l'Empereur, fut élu en 1810 député des Basses-Pyrénées, devint l'année suivante président à la Cour impériale de Paris, fut réélu député en 1815 et en 1816 et mourut à Paris en 1817. On lui doit, entre autres ouvrages, une *Histoire du Canal du Languedoc* et un *Essai historique sur le Béarn*. Il avait épousé en 1802 Sophie-Suzanne Daru, sœur du comte Daru. Il en eut un fils, qui fut conseiller à la Cour de Paris et qui n'eut pas d'enfants, et deux filles, Sophie et Charlotte, qui demeurèrent célibataires. Mlle Sophie de Baure est décédée dans un âge très avancé, dernière de sa famille, léguant le château de Baure à son cousin, M. de Pons.

A une autre branche de la même famille appartenait Paul Faget, né le 30 octobre 1685, reçu, le 22 décembre 1714, conseiller au Grand-Conseil, décédé en 1753. Ce magistrat avait épousé Marthe Langelé, fille d'un secrétaire du Roi. Il en laissa une fille, qui épousa en 1767 Denis-François Barally, et un fils, officier de carabiniers, qui épousa une demoiselle de Ravy et qui ne paraît pas avoir eu de postérité.

La famille Faget de Baure paraît avoir eu dans le passé une origine commune avec une famille de Faget de Pomps qui a occupé un rang distingué dans la noblesse parlementaire du Béarn. Cette famille avait eu également pour berceau la ville d'Orthez. On en trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie complète dressée en 1785. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans l'*Armorial du Béarn* de M. de Dufau de Maluquer. Le sieur David de Faget, jurat, à partir duquel ces travaux donnent la filiation, avait épousé, le 20 novembre 1646, demoiselle Jeanne de Minvielle, d'Orthez. Il est qualifié sieur de Mont de Baigts dans l'acte de baptême de son fils, Guillaume de Faget, né le 8 septembre 1652. Celui-ci fut reçu en 1691 juge au sénéchat d'Orthez, puis, en 1695, avocat général au Parlement de Navarre. Il eut son blason enregistré à l'Armorial général de 1696 : d'*argent à un rocher au naturel et un pigeon d'azur posé sur une terrasse de sinople*. Il épousa, le 27 juillet 1690, dame Isabeau de Doat, de Pau, fille d'un conseiller du Roi en ses Conseils, deuxième président en la Chambre des comptes de Navarre, et mourut le 31 juillet 1723. Il laissait deux fils : 1° Bernard de Faget, Sgr de Mont de Baigts, qui mourut sans postérité ; 2° Antoine de Faget, Sgr de Mont de Baigts, né en 1697, avocat général au Parlement de Navarre en 1723, président à mortier au même Parlement en 1765, puis conseiller d'État, marié en 1727 à Marie de Partariu, héritière de la baronnie de Gabaston, décédé à Pau en 1787, qui obtint du roi Louis XVI, le 13 août 1785, des lettres patentes le maintenant dans tous les privilèges attribués à l'office d'avocat général

et notamment dans la noblesse héréditaire. Bernard de Faget, baron de Pomps, fils d'Antoine, né à Pau en 1731, fut nommé en 1759 avocat général au Parlement de Navarre. Il se suicida dans un accès de fièvre chaude au château de la Ferté, chez le banquier Laborde, son parent. Il fut père de la vicomtesse de Charritte et d'Antoine de Faget, baron de Pomps, né à Pau en 1768, qui fit en 1785 les preuves de noblesse prescrites pour le service militaire, qui émigra à l'époque de la Révolution et qui paraît être mort sans postérité.

FAGET de QUENNEFER (de), en Guienne. Armes : *d'argent à un hêtre de sinople accompagné d'une fontaine à deux jets d'eau posés sur une terrasse de sinople ; au chef d'azur chargé d'un croissant et de deux étoiles d'argent.*

La famille DE FAGET DE QUENNEFER a eu pour berceau la ville de Marmande, en Agenais, où, dès le XVIIe siècle, elle occupait un rang distingué dans la bourgeoisie.

On en trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie détaillée, dressée en 1815.

Ce travail en donne la filiation depuis le 14 janvier 1639, date à laquelle fut baptisé à Marmande Guillaume Faget, fils de noble Guillaume Faget et de Catherine du Plantiers. Guillaume Faget devint dans la suite procureur du Roi à Marmande. Il figure dans la plupart des actes avec la qualification de noble. Son fils, noble Louis Faget, né à Marmande le 6 janvier 1671, procureur du Roi de cette ville, marié à Marie Mimaut, prit le premier la qualification d'écuyer. Le fils de celui-ci, Guillaume-Erasme Faget, né à Marmande le 4 juin 1702, procureur du Roi de la ville et juridiction de Marmande, acquit en décembre 1741 une charge de conseiller de Sa Majesté en sa Cour des aides de Guienne. Il obtint des lettres d'honneur le 14 septembre 1763 et transmit sa charge à son fils, Louis-Renom Faget, né à Marmande en 1731, qui la conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Louis-Renom Faget avait épousé à Bordeaux, le 8 octobre 1763, Françoise Lartigue, fille d'un jurat de cette ville, officier du Roi en la grande louveterie de France. Il acheta en Picardie, par acte du 11 octobre 1780, le fief de Quennefer dont il joignit le nom au sien. Cette même année il fit des preuves de noblesse pour obtenir l'admission parmi les chevau-légers de son fils, Louis-François, né à Bordeaux le 9 juin 1766. Louis-François Faget de Quennefer épousa à Lisbonne pendant l'émigration, en 1799, Mlle de Burgues de Missiessy et fut nommé sous la Restauration gentilhomme ordinaire de la maison du Roi. Il eut une fille, Mme de Forcade, et cinq fils, Antoine-Renom, né en 1800, marié à Mlle de Mellet de Bonas et père de la

comtesse de Roumefort, Eugène-Joseph, né en 1801, officier de marine, marié en 1856 à sa cousine, Mlle de Missiessy, Eutrope-Félicien, né à Marmande en 1809, Edouard-Joseph-Louis, né à Marmande en 1814, et Louis-Joseph, né à Paris en 1815.

La famille Faget de Quennefer paraît s'être éteinte dans les dernières années du XIXe siècle.

Elle avait fourni des magistrats et des officiers distingués.

Principales alliances : Duluc 1742, de Burgues de Missiessy 1799, de Forcade, de Mellet de Bonas vers 1825, de Senigon de Roumefort du Cluseau 1849, de Poncharrat de Pauliac 1784, etc.

FAGET de RENOL. Armes (d'après les règlements d'armoiries de 1817 et de 1818) : *d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois alérions ; au chef aussi de gueules chargé de trois étoiles d'or*[1].

La famille Faget de Renol, originaire de Marmande, en Agenais, était, malgré la différence des armoiries, une branche détachée à une époque encore mal déterminée de la famille de Faget de Quennefer à laquelle a été consacrée la précédente notice.

Jean Faget, capitaine, bourgeois de Marmande, épousa Marie de Renol par contrat du 1er juillet 1706. Son fils, Jacques Faget de Renol, marié en 1751 à Marie-Thérèse Terme, fut emprisonné à Marmande pendant la Terreur comme père d'émigré. En l'an VI sa fortune fut évaluée à 126.848 francs. Il eut, outre plusieurs filles, deux fils : 1° Jacques-Joseph Faget de Renol, né à Marmande en 1753, colonel de cavalerie, qui fut anobli par lettres du 16 juin 1818 ; 2° Pierre-Abdon Faget de Renol, né à Marmande en 1768, chef d'escadron, qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 3 mai 1809 et qui fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre par nouvelles lettres du 25 octobre 1817. La famille Faget de Renol paraît avoir eu pour dernière représentante Mme Emmanuel Arago, née Lovely Faget de Renol, décédée à Paris le 4 février 1905 à l'âge de 77 ans.

FAGUET de CHAMPCOURT. Armes (d'après Rietstapp) : *d'argent à deux épées de gueules passées en sautoir, accompagnées en pointe d'un croissant d'or et en chef d'un mur percé d'une porte et flanqué de deux tours couvertes, le tout au naturel et posé sur une terrasse isolée de sinople*. — Aliàs (d'après le *Dictionnaire de la noblesse contemporaine* de M. Bachelin-Deflorenne) : *d'argent à deux épées de gueules passées en sautoir surmontant un croissant d'or chargé*

1. Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. l'abbé Dubois, curé de Calignac (Lot-et-Garonne).

d'une porte et de deux tours. — L'écu timbré *d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*

La famille Faguet de Champcourt, autrefois de Champecourt, est anciennement et honorablement connue en Bourgogne.

On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Cependant, d'après le vicomte de Magny, qui en a donné une généalogie complète dans le tome V de son *Nobiliaire universel,* son chef, Charles Faguet, sieur de Champecourt, reçu en 1660 docteur en médecine, marié à Claudine Brun, aurait fait reconnaître sa noblesse, le 2 décembre 1679, par un arrêt du Parlement de Dijon. Mais on sait qu'on ne doit accepter les travaux de M. de Magny qu'avec la plus grande réserve.

La famille Faguet de Champcourt est peut-être la même que celle d'un Philibert Faguet, prêtre, curé de Savigny-les-Revermont, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Chalon) : d'*azur à trois croisettes d'argent,* 2 *et* 1.

Joseph Faguet de Champecourt, fils de Charles et de Claudine Brun, mentionnés plus haut, fit, le 3 janvier 1714, reprise et dénombrement du fief de Noblens, situé en la paroisse de Villereversure, en Bresse, qu'il avait acquis le 6 novembre 1712. Ce fief resta peu de temps dans la famille Faguet; il appartenait sous Louis XVI à la famille le Jouhan qui en a conservé le nom. Joseph Faguet de Champecourt avait épousé Hélène de Châtillon. Il fut père de François-Joseph Faguet de Champcourt, Sgr de Noblens, conseiller au présidial de Dijon, qui épousa en 1727 Bernardine Fornier, et grand-père d'André Faguet de Champcourt, capitaine d'infanterie en 1771, qui épousa en 1772 Elvire Perrier et qui continua la lignée. Le petit-fils de ce dernier, Louis-Jules Faguet de Champcourt, né en 1806, était sous Napoléon III receveur particulier à Roches (Nord). Il épousa en 1835 Clara-Augustine Beugnier et en eut deux fils : 1° Jean-Jules, né en 1836, marié en 1867 à Mlle Agnus; 2° Jules-Frédéric, né en 1849.

C'est par erreur que plusieurs armoriaux contemporains ont attribué à la famille Faguet de Champcourt les armes d'une famille Faguet de la Fresnoye, originaire de Beauvais, qui appartenait sous Louis XIV à la noblesse de Picardie : d'*azur à six molettes d'argent.* Cette famille fut maintenue dans sa noblesse, le 16 juin 1704, par jugement de M. Bignon, intendant d'Amiens. Elle justifia sa descendance de Jean Faguet, écuyer, dont le petit-fils, Nicolas, licencié ès-droits, fut nommé, le 29 août 1540, conseiller du duc d'Orléans et était en 1548 lieutenant pour le Roi à Chaumont.

FAIDY de la VIOLIÈRE. Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'argent à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée d'une merlette d'argent.*

La famille Faidy, éteinte dans les mâles en 1878, était une des plus anciennes de la ville de Saint-Maixent, en Poitou, à laquelle elle a donné plusieurs échevins.

Plusieurs de ses représentants, Louis Faidy, curé d'Augé ; Jean Faidy, marchand à Périgné ; et Jean Faidy, notaire, eurent leur blason enregistré à l'Armorial général de 1696.

Louis Faidy, auquel le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* fait remonter la filiation, épousa à Saint-Maixent, le 22 juillet 1655, Madeleine Chamier. Son arrière-petit-fils, Louis-Pierre Faidy, né en 1724, conseiller du Roi et échevin de Saint-Maixent, se qualifia sieur de la Violière après le mariage qu'il contracta en 1758 avec Madeleine Picoron, héritière du domaine de la Violière. Il fut père de Julien-Joseph Faidy de la Violière, né à Saint-Maixent en 1759, officier, décédé dans sa ville natale en 1837, qui épousa en 1802 Mme Chaigneau, née Vallette, et grand-père d'Antoine-Frédéric Faidy de la Violière, dernier représentant de sa famille, qui épousa successivement Marie-Placide Citoys, décédée en 1848, puis, en 1850, Marie-France Delaroy de Lorme et qui mourut sans postérité en 1878.

FAIGE (Aubert de la). Voyez : Aubert de la Faige aux Additions du présent volume.

FAIGE (de la), en Bourbonnais et en Forez. Armes primitives : *d'azur à quatre bandes ondées d'argent.* — Armes actuelles (ce sont ces armes qu'attribuent à la famille de la Faige le jugement de maintenue de 1667 et les preuves de noblesse faites au xviiie siècle) : d'*azur à la bande ondée d'or* (aliàs *d'argent*).

La famille de la Faige, autrefois de la Feige, éteinte de nos jours, appartenait à l'ancienne noblesse du Bourbonnais.

On trouvera sur elle quelques renseignements dans les *Fiefs du Bourbonnais* de MM. Aubert de la Faige et Préveraud de la Boutresse. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* et dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit sous Louis XVI pour obtenir l'admission de ses enfants à l'Ecole militaire et à la maison de Saint-Cyr.

La famille de la Faige a eu pour berceau une terre de son nom située sur le territoire de la paroisse de Saint-Pierre-Laval, aux confins de la paroisse de Chatelus. Elle est connue dès l'an 1261. Ses

premiers auteurs exercèrent des offices modestes pour le compte des seigneurs de Chateaumorand (les Chatelus, puis les Lévis et les d'Urfé). Parmi eux MM. Aubert de la Faige et de la Boutresse mentionnent un Stévenin de la Faige qui était bailli de Bosvert ; un Ploton de la Faige, dit quelquefois le Clerc de la Faige, qui vivait en 1423; et, enfin, un Loys de la Faige, décédé à la Faige le 15 juin 1488, qui fut capitaine de Chateaumorand. On suppose que le fief patrimonial de la Faige fut vendu par la veuve de ce dernier, Madeleine de la Prugne. Ce qui est certain, c'est que, par acte de février 1526, Jean de Lévis-Chateaumorand vendit la terre et seigneurie de la Faige, sise en la paroisse de Laval, à noble Antoine de Brosses, archer de la garde du Roi. Après diverses vicissitudes le domaine de la Faige fut acquis en 1720 par une famille Reignier, de la bourgeoisie de Laval, qui le revendit en 1831 à M. Mulatier de la Trollière.

Gaspard de la Faige épousa, le 12 août 1634, Bertrande de la Grie. Son fils, Pierre de la Faige, sieur dudit lieu et des Cleynes, marié, le 28 avril 1665, à Anne Rousset, fille d'un avocat en Parlement, domicilié à Semur, était âgé de 27 ans et résidait en la paroisse d'Arson, dans l'élection de Roanne, en Forez, quand il fut maintenu dans sa noblesse, le 24 avril 1667, par jugement de Dugué, intendant de Lyon. Il fut père d'Antoine-Henri de la Faige des Cleynes, baptisé le 28 mars 1677, qui épousa en 1706 Gabrielle de Nazarier, et grand-père de François-Léonor de la Faige, né en 1713 à Sal, en Forez, chevalier de Saint-Louis, qui épousa, le 3 septembre 1764, demoiselle Jeanne Briandet. Ce fut le fils de ce dernier, Pierre-Marie de la Faige, né en 1765 à Sail, au diocèse de Clermont, généralité de Lyon, qui fit en 1775 les preuves de noblesse dont il a été parlé plus haut pour être admis à l'Ecole militaire. Jeanne-Marie de la Faige, sœur de ce jeune gentilhomme, fit en 1786 les mêmes preuves pour être admise à Saint-Cyr ; elle mourut dans cette maison en juillet 1791. Pierre-Marie de la Faige des Claynes acquit sous le Consulat le château de Bussoles, en Bourbonnais, fut maire de la Palisse sous la Restauration et mourut en 1831. Il avait épousé Reine Préveraud de Laubepierre. Il en laissa un fils, Gilbert-Eugène de la Faige. Celui-ci épousa, le 26 septembre 1831, Emilie Solliers et en eut trois enfants : 1° Emilien de la Faige, dont la fille unique, Marie, dernière héritière de la famille de la Faige, aujourd'hui décédée, épousa en 1896 M. André Chiaroni ; 2° Victorine, mariée à M. Aubert, magistrat à Riom, dont les fils ont relevé le nom et les armes de la famille de la Faige ; 3° Pauline, mariée à Roanne à M. André Martin.

La famille de la Faige avait fourni des officiers.

FAILLE (della), en Belgique. Armes : *de sable à un chevron d'or chargé de trois fleurs de lys d'azur, accompagné en chef de deux têtes de lion d'or, arrachées du même, lampassées de gueules et affrontées, et en pointe d'une tête de lion léopardé, aussi d'or, ayant la gueule percée d'un anneau d'argent.* — Cimier : *un croissant d'or surmonté d'une fleur de lys d'azur.* — Devise : NEC FALLERE, NEC FALLI.

La famille DELLA FAILLE, dont plusieurs représentants se sont fixés en France dans la seconde moitié du XIXe siècle, appartient à la noblesse de Belgique.

On trouvera sur elle des renseignements dans les *Annuaires de la noblesse de Belgique*, dans la *Belgique héraldique* de Poplimont, dans le *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne* du baron de Herckenrode, etc.

Comme son nom l'indique, la famille della Faille est originaire d'Italie. Pierre della Faille, vint dans la première moitié du XVIe siècle se fixer dans les Pays-Bas et y épousa Vincente Calvart. Deux de ses fils, Jean et Pierre, furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche cadette, aujourd'hui éteinte, se fixa à Gand. Son auteur, Pierre della Faille, marié à Marie van der Brugge, dite de Ponti, se noya à la porte de Saint-Georges, à Anvers. Il fut père de Pierre della Faille, qui mourut en 1609 à Vérone, en Italie, et grand-père de Pierre della Faille, commissaires des montres des gens de guerre, décédé sans postérité, qui fut créé chevalier par lettres du 6 avril 1629, et de Jean-Baptiste della Faille, Sgr d'Assenède et autres lieux, président du Conseil de Flandre, décédé à Gand en 1666, qui fut créé chevalier par lettres du 5 juillet 1644. Un descendant de ce dernier, Emmanuel-Jean-Joseph della Faille, Sgr d'Assenède, marié à Gand en 1752 à Sabine-Joséphe de Ghellinck, reçut le titre héréditaire de comte par lettres patentes du 14 mai 1766. Il fut père de Joseph-Ghislain della Faille d'Assenède, né à Gand en 1756, autorisé à porter le titre de comte du vivant de son père par lettres du 16 février 1780, député de l'Escaut au Corps législatif de 1808 à 1814, maire de Gand, chambellan du roi Guillaume Ier, membre de l'Institut, décédé à Gand en 1830, dont les quatre fils moururent sans postérité, derniers représentants de leur branche.

Jean della Faille, dit le Vieil, auteur de la branche aînée, fut autorisé le 8 août 1562, par diplôme donné à Prague de l'empereur Ferdinand Ier, à porter les armes décrites en tête de cette notice. Il mourut à Anvers le 7 novembre 1581. Trois de ses fils, Jean, Martin et Charles, furent les auteurs de trois grands rameaux.

L'auteur du premier rameau, Jean della Faille, décédé en 1618, fut contre-garde de la monnaie d'Anvers. Il laissa plusieurs fils qui

furent simultanément anoblis, le 3 juin 1642, par lettres patentes du roi Philippe IV. Son petit-fils, Jean-Baptiste della Faille, Sgr de Reeth, Laer, etc., neuf fois échevin d'Anvers, bourgmestre de la même ville, marié en 1643 à Marie-Isabelle van de Werve, fut créé chevalier par lettres patentes du 9 février 1676. Il eut plusieurs fils dont deux, Alexandre, créé chevalier par lettres du 4 décembre 1679, décédé en 1728, et Melchior-Hyacinthe, Sgr de Waerloos, décédé en 1741, furent les auteurs de deux sous-rameaux actuellement existants.

L'auteur du deuxième rameau, Martin della Faille, Sgr de Nevèle, membre du Conseil de l'amirauté suprême, décédé à Anvers en 1620, fut anobli, le 5 mai 1614, par lettres des archiducs Albert et Isabelle. Deux de ses fils, Jean della Faille, Sgr de Nevèle et de Poeséle, créé chevalier par lettres du 3 novembre 1623, et Étienne della Faille, décédé à Gand en 1644, furent les auteurs de deux sous-rameaux encore existants. L'aîné de ces deux frères, Jean, fut lui-même père de Jean-Martin della Faille, Sgr de Nevèle, décédé en 1669, dont le fils, Jean-François della Faille de Nevèle, reçut le titre de baron par lettres patentes du 21 mars 1670 et dont la descendance subsiste, et d'Engelbert della Faille, créé baron d'Esteinpuits par lettres patentes du 11 novembre 1676, décédé en 1678, dont le fils mourut sans postérité en 1707. Le chef du deuxième sous-rameau, François-Albert della Faille, Sgr d'Huysse, né à Gand en 1698, reçut le titre de baron par lettres patentes du 11 février 1736. Son petit-fils, François-Maximilien-Ghislain, baron della Faille d'Huysse, sénateur de Belgique, décédé à Bruxelles en 1835, laissa quatre fils qui reçurent, par lettres patentes du 4 juin 1843, le titre de baron transmissible à tous leurs descendants légitimes.

L'auteur du troisième rameau, Charles della Faille, décédé en 1617, fut le grand-père de Jean-Baptiste della Faille, Sgr de Sainte-Marie-Lierde, etc., président du Conseil des Flandres, décédé sans postérité, qui fut créé chevalier par lettres du 5 juillet 1644, et d'Augustin della Faille, né en 1607, licencié ès-lois, secrétaire du roi Philippe IV, décédé en 1675, qui fut anobli par lettres du 3 juin 1642. Le fils de ce dernier, Jérôme-Joseph della Faille, né en 1668, laissa, entre autres enfants, deux fils . 1° Charles-Joseph della Faille, né en 1692, premier bourgmestre d'Anvers, dont la descendance est aujourd'hui connue sous le nom de : della Faille de Leverghem; 2° Philippe-Jérôme della Faille, né en 1701, conseiller greffier d'Anvers, dont la descendance s'est éteinte avec Mlle Eugénie-Joséphine della Faille, née en 1807, décédée à Anvers en 1862. M. della Faille de Leverghem, marié à Mlle de Ranst de Berchem, a été tué à l'ennemi en 1918.

La famille della Faille a fourni un grand nombre d'échevins et de bourgmestres d'Anvers, des grands baillis et des maires de Gand, des conseillers et des présidents du Conseil des Flandres, des sénateurs de Belgique, des membres de la Chambre des représentants, un député au Corps législatif de l'Empire français, un maréchal de camp au service de S. M. Catholique, décédé en 1722, de nombreux officiers supérieurs, un président du tribunal de première instance de Malines, décédé en 1858, etc.

Principales alliances : van der Werve (de Schilde) 1643, 1788, d'Hane 1718, 1780, de Ghellinck 1752, 1780, de Kerckove 1671, 1773, 1798, 1837, 1840, van den Hecke 1808, 1883, de Hornes 1615, d'Ennetières 1717, de Brouchoven de Bergeyck 1718, de Fumal, Osy 1777, 1805, 1806, 1853, de Man d'Attenrode 1799, van Havre 1815, 1819, 1833, le Boucq de Beaudignies 1824, de Knyff 1817, de Villegas de Pellenberg 1827, d'Ongnies de Courrières, de Lalaing 1693, 1736, de Thiennes 1770, van der Gracht, de Loen d'Enschède 1844, Martineau des Chesnez 1882, Foucher de Carheil 1889, de Witte 1776, 1874, de Montal 1909, de Ranst de Berchem, etc.

Il a existé en Languedoc une famille de la Faille qui revendiquait une origine commune avec la vieille famille belge dont il vient d'être parlé et qui en portait les armoiries. Bien qu'on n'ait aucune preuve de cette communauté d'origine, du reste bien peu vraisemblable, les deux familles se reconnurent comme parentes en 1687. La Chesnaye des Bois donne la filiation de la famille languedocienne de la Faille à partir de noble Arnaud de la Faille qui vendit dans les premières années du XVIe siècle ses terres de Monferrand et de la Bastide d'Anjou. Jean-Pierre de la Faille était sous Louis XIII avocat du Roi au sénéchal de Lauragais. Son fils, Germain de la Faille, né à Castelnaudary en 1616, avocat au Parlement, décédé en 1711, fut anobli par le capitoulat de Toulouse qu'il exerça en 1660, 1667, 1674 et 1681. On lui doit un *Traité de la noblesse des capitouls* et il fut nommé en 1694 secrétaire perpétuel de l'Académie des jeux floraux, Il paraît avoir été le dernier représentant de sa famille et n'eut qu'une fille.

FAILLONNET (de), en Lorraine. Armes : *d'azur à une rose d'argent ; au chef d'or chargé de trois fleurs de lys d'azur.* — Couronne : *de Comte.*

La famille DE FAILLONNET appartient à la noblesse de Lorraine.

On en trouvera une généalogie dans le tome VII de l'*Armorial général de France* fondé par M. d'Auriac. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit sous Louis XVI pour le service militaire.

Jean Faillonnet, maître ès-arts, natif d'Yvoix, auquel remonte la filiation, épousa Jeanne Laumosnier, fille d'un échevin de Hatton-Chatel, et mourut dans cette ville, à l'âge de 66 ans, le 11 novembre 1559. Il eut, entre autres enfants, un fils, Christophe, dont il va être parlé, et une fille, Nicole, qui épousa Renaud des Bernards et qui fut la grand'mère maternelle de l'illustre maréchal Fabert. Christophe Faillonnet était ci-devant prévôt de Hatton-Châtel quand il fut anobli, le 8 juin 1598, par lettres patentes du duc de Lorraine, rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Il fut père de François de Faillonnet, capitaine et prévôt de Hatton-Châtel, marié à Louise, aliàs Reine, de Lornet, qui continua la lignée. Les preuves de noblesse faites en 1783 ne donnent la filiation qu'à partir du petit-fils de celui-ci, Nicolas de Faillonnet, écuyer, prévôt du marquisat de Hatton-Châtel, qui épousa à Saint-Mihiel, le 2 octobre 1699, Suzanne Magnier, fille d'un receveur du Duc, et qui mourut le 1er juillet 1740 à Vigneules, au diocèse de Verdun. Nicolas de Faillonnet fut le grand père de Charles-Henri de Faillonnet, chevalier, né en 1733 à Hatton-Châtel, au diocèse de Verdun, chevalier de Saint-Louis, décédé à Saint-Mihiel en 1793, qui fit en 1783 les preuves de noblesse mentionnées plus haut pour obtenir l'admission à l'Ecole militaire de son fils, Louis-Charles, né à Saint-Mihiel en 1773, tué dans l'expédition de Quiberon en 1795, et de Nicolas-Michel de Faillonnet, né à Hatton-Châtel en 1734, marié à Charlotte Thierry de Saint-Baussant, décédé à Saint-Mihiel en 1805, qui continua la lignée. Le fils de ce dernier, Henri de Faillonnet, connu sous le titre de baron de Saint-Baussant, né en 1777, décédé à Vigneulles en 1857, fut maire de Saint-Mihiel et conseiller général de la Meuse. Il laissa une fille, Mme de la Cour, décédée en 1894, et deux fils, Louis-Eugène, né à Saint-Mihiel en 1807, décédé en 1876, et Jean-Ernest, né dans la même ville en 1817, inspecteur des eaux et forêts, décédé en 1870, qui furent les derniers représentants de leur famille.

Charles-Henri de Faillonnet, chevalier, Sgr de Donrémy-la-Canne, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse des baillages d'Étain et de Saint-Mihiel. Le chevalier de Faillonnet, baron de Saint-Baussant, prit part à celles des bailliages de Pont-à-Mousson et de Saint-Mihiel.

La famille de Faillonnet a fourni un grand nombre d'officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des prévôts de Hatton-Châtel, une supérieure générale de la congrégation de la Doctrine chrétienne, décédée à Nancy en 1856, etc.

Principales alliances : des Bernards, de Gondrecourt 1668, Thierry de Saint-Baussant 1685 et vers 1768, de Rozières 1718, de Bousmard

1712, 1720, Thibault de Ménonville 1765, de Miscault 1798, 1807, de Rouyn, Olry, de Rouvroy 1803, de la Cour 1843, etc.

FAILLY (de), en Lorraine et en Belgique. Armes : *d'argent à un rameau arraché de trois feuilles de houx de gueules accompagné en pointe de trois merlettes affrontées de sable.* — Couronne : *à trois fleurons.* — Cimier : *un griffon issant de sable entre un vol d'argent.* — Aliàs : *un léopard naissant de gueules environné d'un vol d'argent et de sable.* — Supports : *deux griffons de sable.*

La famille de Failly, aujourd'hui fixée en Belgique, est originaire de Lorraine et appartient à l'ancienne noblesse de ce pays. Malgré la différence des armoiries, elle est une branche, détachée à une époque encore inconnue, d'une famille du même nom, rapportée à la suite, qui appartient à la noblesse française.

On en trouvera une généalogie dans la *Belgique héraldique* de Poplimont.

Les deux familles de Failly ont eu pour berceau une seigneurie de leur nom, partagée en grand et petit Failly, située à peu de distance de Briey, dans l'ancienne châtellenie de Longwy.

Leur premier auteur connu, Flétrier de Failly, Sgr de Petit-Failly, fit en 1262, conjointement avec sa femme Catherine, donation de la loi de Beaumont aux habitants de sa seigneurie ; il fut inhumé dans l'église de Cons-la-Grandville. Guillaume de Failly, chevalier, gouverneur d'Arleux et de Paluel, épousa Antoinette de Sassegnies avec laquelle il vivait en 1329.

Poplimont fait remonter la filiation de la branche qui est aujourd'hui fixée en Belgique, mais sans preuves à l'appui, à Flétrier de Failly, mentionné plus haut. D'après son travail ce gentilhomme aurait été père d'un Henri de Failly, Sgr en partie de Petit-Failly, qui épousa Catherine de Bataille et qui est mentionné dans un acte de 1336, grand-père d'un autre Henri de Failly, qui épousa Isabeau d'Artaize, bisaïeul de Pierre de Failly, qui épousa Jeanne de Waly, dame de Waly-les-Autrecourt, et trisaïeul de Jean de Failly, Sgr de Petit-Failly, prévôt de Conflans, qui épousa Catherine N..., et dont les trois fils, Renaudin, Sgr de Petit-Failly, capitaine et prévôt de Conflans, Bastien et Thomas, partagèrent la succession par acte du 19 janvier 1481. Jean de Failly, Sgr de Petit-Failly, fils de Renaudin, d'abord capitaine et prévôt de Conflans, fut nommé prévôt de Sancy, le 9 mai 1520, par lettres d'Antoine, duc de Lorraine. Son fils, Christophe, Sgr du même domaine, fut nommé, par lettres ducales du 27 mars 1533, receveur et gruyer de la prévôté de Sancy. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Charles-François de Failly, Sgr de Petit-Failly et autres lieux, lieutenant-

colonel dans le régiment de la Bussière-cavalerie, fut blessé mortellement devant Namur le 17 juillet 1692. Il avait épousé en deuxièmes noces, le 27 février 1687, Claude-Sidonie de Gorcey, fille du seigneur de Virton et veuve de Jacques de la Coste. Leur fils, Antoine-Jean-Baptiste, connu sous le titre de baron de Failly, né à Virton en 1687, décédé en 1751 et inhumé à Petit-Failly, épousa en 1742 Marie-Anne, baronne de Reumont, décédée en 1790 au château de Grand-Failly. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, qui allèrent faire souche dans les Pays-Bas : 1° Gabriel-Charles-Jean-Baptiste, baron de Failly, Sgr de Petit- Failly, cadet gentilhomme du duc de Lorraine, puis officier au service de France, marié en 1778 à Marie-Joséphine des Maisières de Templeuve ; 2° Henri-Antoine, baron de Failly de Saint-Pancré, Sgr de Grand-Failly, né à Petit-Failly en 1747, officier au service de l'Empereur, marié à Bruxelles en 1788 à Marie-Ghislaine van Volden, décédé dans la même ville en 1828. Ces deux frères furent les auteurs de deux rameaux. Le fils du second d'entre eux, Amédée, baron de Failly de Saint-Pancré, né à Bruxelles en 1789, décédé dans la même ville en 1852, fut nommé général de brigade en 1831, puis ministre de la guerre du royaume de Belgique au cours de la même année. Il avait épousé à la Haye en 1821 Agathe-Jacqueline, baronne de Slingelandt, décédée en 1853. Il en laissa quatre fils qui furent confirmés dans la possession de leur titre de baron par arrêté royal du 27 juin 1857.

Le baron de Failly, demeurant à Etain, prit part en 1789, en qualité de secrétaire, aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. Le baron de Failly, Sgr de Petit-Failly, prit part cette même année à celles tenues à Longuyon. Le baron de Failly, Sgr en partie de Saint-Pancré, prit part à celles du bailliage de Villers-la-Montagne.

La famille de Failly a fourni, en dehors du général de Failly, de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des chanoinesses de Bouxières, etc.

Principales alliances : de Mercy, de Nettancourt 1599, de Schauenbourg 1630, de Gorcey 1687, du Prel d'Arpeldange, de Reumont 1742, de Querhoent, de Thomassin, de l'Epine, Philpin de Piépape, de Slingelandt, de Charost de la Chavanne 1856, de Golstein 1863, etc.

FAILLY (de), en Champagne. Armes : *de gueules à une fasce d'argent accompagnée de trois haches d'armes couchées de même.* — Supports : *deux lions d'argent.* — Cimier : *un ermite naissant.* — Devise : NUNC ET SEMPER.

La famille DE FAILLY appartient à la noblesse de Champagne.

Elle a eu pour berceau la Lorraine et a toujours été considérée,

malgré la différence des armoiries, comme ayant eu dans un passé éloigné une origine commune avec la famille du même nom à laquelle a été consacrée la précédente notice. Toutefois le point de jonction des deux souches n'a encore pu être déterminé.

On trouvera dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des titres les preuves de noblesse que celle-ci fit aux XVIIe et XVIIIe siècles pour obtenir l'admission de plusieurs de ses membres à l'École militaire et à la maison de Saint-Cyr.

Des tableaux généalogiques conservés dans les *Dossiers bleus* et dans le *Cabinet d'Hozier*, d'accord avec les jugements de maintenue de noblesse de 1668, font remonter la filiation au 4 février 1509, date à laquelle Jean de Failly et sa femme, Claude de Saint-Germain, reçurent de leur parent, Rasset de Saint-Germain, donation de la seigneurie de Saulseulles, en Champagne. Claude de Saint-Germain est mentionnée comme veuve dans un acte du 11 mai 1512. Elle eut deux fils, Jacques et Philippe de Failly, qui partagèrent sa succession en 1527. Philippe de Failly fit son testament à Verdun en 1552 et ne paraît pas avoir laissé de postérité. Son frère, Jacques de Failly, Sgr de Saulseulles et de Bogny, reçut un dénombrement le 16 décembre 1544. Il eut de Péronne de Pavant trois fils, Jean, Hugues et Tristan, qui partagèrent sa succession par acte du 31 mai 1559. L'aîné de ces fils, Jean de Failly, Sgr de Saulseulles, épousa en 1552 Louise de Boham ; sa descendance s'éteignit avec son petit-fils, Jean, Sgr de Saulseulles, demeurant dans l'élection de Rethel, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1667 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne. Les deux puînés, Hugues et Tristan, furent les auteurs de deux grandes branches qui se sont divisées en un certain nombre de rameaux. Plusieurs de ces rameaux se sont perpétués jusqu'à nos jours.

L'auteur de la branche aînée, Hugues de Failly, Cosgr de Saulseulles, Sgr de Bogny, en l'élection de Reims, épousa le 26 mai 1559 Hélène d'Harzillemont. Son fils, Jean de Failly, Sgr de Bogny, marié en 1599 à Lucie de Villiers, en eut, entre autres enfants, quatre fils, Robert, Sgr de Bogny, marié en 1633 à Jacquette d'Andresson ; Charles, Sgr de Chénery, en l'élection de Reims, marié en 1644 à Jeanne Compain ; Antoine, Sgr de Vrézy, en l'élection de Châlons, marié à Jacqueline Lefebvre ; et François, qui furent maintenus dans leur noblesse, le 21 décembre 1668, par jugement de M. de Caumartin.

L'auteur de la branche cadette, Tristan de Failly, Cosgr de Saulseulles, épousa à Reims, le 27 décembre 1561, Antoinette d'Aulnois. Son fils, Pierre de Failly, Sgr de Dommely, en Rethélois, marié en

1597 à Zélie du Glas, en eut quatre fils qui furent les auteurs d'autant de rameaux : 1° Claude, Sgr de Dommely, marié en 1626 à Barbe Hamelet, dame de Rubigny, en l'élection de Reims, dont l'arrière-petit-fils, Pierre-Louis, comte de Failly, né à Reims en 1724, marié en 1752 à Emilie Oudan, fut député de la noblesse du bailliage de de Vitry-le-François aux Etats généraux de 1789 ; 2° Philippe, Sgr de Guron, marié en 1637 à Barbe de la Haie, dont une petite-fille, Suzanne, fut admise à Saint-Cyr en 1697 ; 3° Jean, Sgr de Richelieu, marié en 1633 à Jeanne de Serpes, dont une descendante, Françoise-Antoinette, fut admise à Saint-Cyr en 1757 ; 4° Tristan, fixé à Crespy, en Laonnais, marié à Françoise Lance. Les représentants de ces quatre rameaux furent maintenus dans leur noblesse, les uns, le 21 décembre 1668, par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne, les autres, le 18 novembre 1667, par jugement de M. Dorieu, intendant de Soissons.

Pierre-François-Abdon et Pierre-Louis de Failly furent admis en 1768 dans l'ordre de Malte.

Jean-Charles de Failly, chevalier, Sgr foncier en partie du fief de la Neuville et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Clermont-en-Argonne. Louis, comte de Failly, chevalier, Sgr de Montmaison, Feuillet, etc., prit part à celles tenues à Château-Thierry. M. de Failly d'Andilly, le chevalier de Failly, M. de Failly de Villemonty prirent part à celles tenues à Reims. Nicolas-Joseph de Failly, chevalier de Florent, de Germont et de la cense de Châtillon, et Louis de Failly, chevalier, Sgr d'Audigny, prirent part à celles tenues à Vitry-le-François.

Pierre-Achille, comte de Failly, né en 1810 à Rozoy-sur-Serre (Aisne), marié à Paris en 1857 à Mlle de Frézals-Bourfaud, décédé en 1892 au château de la Chenoye (Oise), fut général de division en 1855, conseiller général de l'Aisne et sénateur du Second Empire en 1868. Son fils a épousé en 1890 Mlle Doynel de Saint-Quentin.

La famille de Failly a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers de mérite dont plusieurs ont été tués à l'ennemi.

Principales alliances : de Boham, de Cugnon 1640, d'Harzillemont 1559, de Villiers 1599, du Glas (aujourd'hui Douglas) 1597, de Ligny 1666, des Ayvelles 1727, d'Hangest 1770, de Beaufort 1742, de Watronville 1772, de Foucault 1751, de Mons d'Hédicourt, de Frézals-Bourfaud, Doynel de Saint-Quentin, etc.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* de curieux renseignements sur une famille Paillehors qui au XVIIIe siècle chercha à se greffer sur la famille de Failly. Un représentant de cette famille, Charles de

Failly, né en 1744, fit en 1753 des preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire. Il justifia qu'il était fils de Pierre de Failly, sieur du Saulsois, capitaine aide-major au régiment de la Suze, chevalier de Saint-Louis, marié en 1740 à Jeanne-Louise des Vignes, petit-fils de Jacques de Failly, sieur du Saulsois, marié le 7 août 1691 à Marie-Agnès de Mullot, et arrière-petit-fils de Robert de Failly, écuyer, marié en 1662 à Marguerite de Marron, qui était lui-même fils d'Antoine de Failly, Sgr de Vrézy, et de Jacqueline Lefebvre, mentionnés plus haut. En réalité, son père, Pierre, avait usurpé le nom de Failly et était fils de noble Jacques Paillehors, marié le 7 août 1691 à Marie-Agnès de Mullot, petit-fils de Jacques Paillehors, sergent royal à Vitry-le-François, marié le 22 février 1658 à Marguerite Maron, et arrière-petit-fils de Jacques Paillehors, sergent royal à Vitry-le-François, et d'Anne Bellemont.

FAILLY, ou de FAILLY, en Poitou. Mêmes armes que la famille précédente.

La famille Failly, ou de Failly, est très honorablement connue en Poitou où elle vint de Champagne se fixer sous le règne de Louis XVI. Elle est, paraît-il, un rameau de la vieille famille noble à laquelle a été consacrée la précédente notice et dont elle porte les armes.

Beauchet-Filleau lui a consacré un article dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*.

Jean-Baptiste Failly, à partir duquel seulement il donne la filiation, était né à Châlons le 29 novembre 1765. Il vint après la Révolution se fixer à Parthenay comme capitaine quartier-maître, fut longtemps maire de cette ville et conseiller général des Deux-Sèvres et mourut à Parthenay en 1851. Il avait épousé en l'an V Julie-Léonor Moyne dont il eut plusieurs fils. Le deuxième de ceux-ci, Jules-Fabien Failly, né à Parthenay en 1801, marié en 1832 à Mlle Gilbert du Deffant, décédé dans sa ville natale en 1894, a été conseiller général et député des Deux-Sèvres. Sa descendance subsiste.

Principales alliances : Thonnard du Temple, Gilbert de Deffant, Bérard de la Rimbaudière 1869, Beauchet-Filleau 1892, etc.

FAIN. Armes : *d'azur à une fasce vairée de sable et d'or, à la plume d'or, barbée d'argent, posée en barre le bec à dextre et brochant sur le tout ; au franc quartier de gueules à un portique ouvert à deux colonnes surmontées d'un fronton d'argent accompagné des lettres initiales D. A.* (Domus altissima) *du même*, qui est des barons officiers de la maison de l'Empereur.

Le vicomte Révérend a donné une généalogie de la famille Fain dans les *Titres et confirmations de titres de* 1830 *à* 1908.

Jean-François Fain, simple maître couvreur à Paris sous Louis XVI, marié à Marguerite-Agathe Fournier, en eut plusieurs enfants. Son fils aîné, Agathon-Jean-François Fain, né à Paris le 11 janvier 1778, fut nommé en 1806 secrétaire archiviste au Cabinet particulier de l'Empereur ; il accompagna Napoléon dans toutes ses campagnes et était encore à ses côtés pendant la bataille de Waterloo. Il avait été appelé au Conseil d'Etat en 1811. Il vécut à l'écart pendant la Restauration, fut nommé en 1831 intendant de la liste civile du roi Louis-Philippe, fut élu député de Montargis en 1834 et 1836 et mourut à Paris le 14 septembre 1836. Il était commandeur de la Légion d'honneur et avait été créé baron de l'Empire par lettres patentes du 31 décembre 1809. Il avait épousé Adélaïde-Sophie le Lorgne dont il eut trois fils. L'aîné de ceux-ci, Camille, baron Fain, né à Paris en 1799, marié à Mlle le Sierre-Desbrières, décédé en 1858, fut secrétaire du Cabinet du roi Louis-Philippe. Il fut père d'Edmond, baron Fain, né à Paris en 1824, secrétaire général de la compagnie de Saint-Gobain, décédé en 1886, qui a laissé trois fils de son mariage avec Mlle Regnault de Prémesnil, décédée en 1911.

FAIRE (de la), en Berry et en Poitou. Armes : *de gueules à une bande d'argent.*

La famille DE LA FAIRE, aujourd'hui DE LAFAIRE, appartient à la noblesse du Berry et du Poitou.

Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou.* On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que Marie de la Faire du Bouchaud fit en 1686 pour être admise à Saint-Cyr et dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Sylvain de la Faire fit en 1766 pour être admis à l'Ecole militaire.

La famille de la Faire est originaire du Bourbonnais. Les travaux mentionnés plus haut en font remonter la filiation au 22 avril 1476, date à laquelle noble homme Jacques de la Faire, écuyer, Sgr de Pont, en Bourbonnais, du chef de sa femme, Catherine de Pont, fut autorisé, par lettres de Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, à plaider devant tous les juges du ressort de son duché de Bourbonnais. Ce même Jacques de la Faire était en 1478 homme d'armes des ordonnances du Roi. Son fils, Jean de la Faire, écuyer, vint se fixer sur les confins du Berry et du Poitou par le mariage qu'il contracta le 17 janvier 1500, devant notaire à Argenton, avec Françoise de la Brosse, héritière de la seigneurie de la Ligerie, en la paroisse de Saint-Rémy-sur-Vienne. Il fut père de Christophe de la Faire, écuyer, Sgr de de la Ligerie, qui rendit un hommage le 12 mai 1529 et qui épousa

Catherine de Fénix par contrat passé le 12 janvier 1530 devant notaire à Palluau. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Jean de la Faire, écuyer, Sgr de Vauzelle, de Mazières, etc., épousa, par contrat passé le 26 février 1629 devant notaire à Montmorillon, Françoise Rifaud, héritière de la seigneurie du Bouchaut, située sur le territoire de la paroisse de la Trimouille, dans le département actuel de la Vienne, et rendit hommage, le 3 octobre 1641, de sa seigneurie de Mazières au prince de Condé, duc de Châteauroux. Il eut cinq fils, Jacques, Claude, Pierre, Charles et François de la Faire, demeurant en la paroisse de Tendu, dans l'élection de Châteauroux, qui, lors de la grande recherche commencée en 1666, présentèrent, le 2 septembre 1669, leurs titres de noblesse à l'intendant de Bourges. L'un de ces fils, Claude de la Faire, Sgr du Bouchaut, avait épousé Marie Simonnot par contrat passé le 21 août 1665 devant notaire à Montmorillon. Il en eut une fille, Marie, née en 1673 à la Trimouille, au diocèse de Poitiers, qui fit en 1686 pour être admise à Saint-Cyr les preuves de noblesse mentionnées plus haut. Il eut aussi plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse, le 8 janvier 1715, par jugement de Foullé de Martangis, intendant de Bourges. L'un de ces fils, François, Sgr du Bouchaut, né en 1683, tué en 1731 à la bataille d'Hochstett, eut trois filles dont l'aînée fut admise à Saint-Cyr en 1732 et dont la deuxième fut admise en 1739 à la maison de l'Enfant-Jésus. Trois autres, Jacques, François et Claude, furent les auteurs de trois branches.

L'auteur de la branche aînée, Jacques de la Faire, chevalier, Sgr de Château-Guillaume, en la paroisse de Lignac, épousa Marie-Louise de Rouffignac par contrat passé le 24 janvier 1692 devant notaire à Montmorillon. Son fils, François de la Faire, chevalier, Sgr de Château-Guillaume, marié en 1732 à Marguerite-Marthe de Boislinards, en eut une fille, qui fut admise à Saint-Cyr en 1748, et quatre fils : 1° Louis, connu le premier sous le titre de comte de la Faire, dont le fils unique, François, comte de la Faire, page de Monsieur en 1779, maréchal de camp en 1814, mourut à Poitiers en 1846 sans laisser de postérité ; 2° Léonard, colonel de cavalerie, décédé sans alliance ; 3° Pierre-François, lieutenant-colonel de cavalerie, marié en 1789 à Mlle des Collards des Hommes, dont le fils, François-Eugène, marié en 1825 à Mlle de Vauchaussade, fut l'aïeul des représentants actuels ; 4° Charles, Sgr de la Valette, colonel de cavalerie, décédé sans alliance.

François de la Faire, auteur de la deuxième branche, épousa en 1698 Louise Savary, héritière de la seigneurie des Prez. Son arrière-petit-fils, Sylvain de la Faire des Prez, né au Blanc en 1755, fit

en 1766 les preuves de noblesse dont il a été parlé plus haut. Il fut plus tard capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis et mourut à Poitiers en 1800. Cette branche s'est éteinte avec ses petits-enfants : 1° Radegonde-Adrienne, née en 1823, mariée en 1843 à M. de Béchillon, décédée en 1889 ; 2° François-Gabriel, né en 1824, décédé sans postérité à Ligugé en 1870.

La troisième branche s'éteignit avec Pierre de la Faire du Rivault, né en 1735, vicaire général de Poitiers, décédé en 1805, et avec sa nièce, Marie-Pétronille, mariée successivement en 1766 à Louis de Marans et en 1787 à Charles-Hilaire Coulard de Puyrenard.

Claude de la Faire, écuyer, Sgr du Bouchaut ; Marie de Quinsacq, femme de François de la Faire, écuyer, Sgr de Laubépain ; François et Pierre de la Faire, écuyers, Sgrs de la Chaize-Vauzelles ; et Jacques de la Faire, écuyer, Sgr de Château-Guillaume, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registres de Montmorillon, de Bourges, de Châteauroux et du Blanc).

Antoine, chevalier de la Faire, capitaine au régiment de Royal-infanterie, et Pierre de la Faire, chevalier, Sgr de la Chaize, ancien capitaine au même régiment, chevalier de Saint-Louis, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers. Louis, comte de la Faire, Sgr de Chateauguillaume, et plusieurs de ses parents prirent part à celles tenues à Montmorillon. Pierre de la Faire, chevalier de Saint-Louis, Sgr de la Chaise et de Saint-Rémy, prit part à celles tenues à Chatellerault. M. de la Faire de Chateauguillaume se fit représenter à celles tenues à Châteauroux.

La famille de la Faire a fourni de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des gardes du corps, etc.

Principales alliances : de la Châtre 1594, de Rouffignac, du Ligondès, de Boislinards, 1732, 1742, 1819, le François des Courtis de la Valette 1808, des Collards des Hommes 1789, de Vauchaussade 1825, de Bousingen 1860, Libault de la Chevasnerie 1888, de la Chaise 1890, le Vaillant de Chaudenay 1786, de Brouilhac vers 1790, Boscal de Réals 1825, Irland de Beaumont 1819, de Béchillon 1843, de Marans 1766, Coulard de Puyrenard, Blandin de Chalain 1911, etc.

FAISANT de la SAULDRAYE, de CHAMPCHESNEL et du PONT. Armes de la branche de la Sauldraye et de Champchesnel : *d'argent à trois faisans de gueules*. — Armes de la branche du Pont : *d'or à un faisan de sable*.

La famille Faisant est très anciennement et très honorablement connue en Bretagne. Toutefois on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement régulier et on ne voit pas que ses membres aient

porté de qualifications nobiliaires antérieurement à la Révolution.

On trouvera sur elle des renseignements dans le *Répertoire de biobibliographie bretonne* de Kerviler et dans les *Filiations bretonnes* du vicomte de la Messelière.

La famille Faisant revendique comme auteur un Charles Faisant qni serait venu du Berry se fixer en Bretagne et qui aurait été reçu le 12 août 1556 conseiller au Parlement de ce pays. On peut voir dans le *Parlement de Bretagne*, le beau travail de M. Saulnier, que Charles Faisant ne fut jamais conseiller au Parlement de Bretagne et que le 12 août 1556, date de sa prétendue réception, il se présenta simplement devant la Grand-Chambre de la Cour et y prêta serment en qualité d'alloué d'Hédé. On attribue à Charles Faisant deux fils, Mathieu et Olivier, qui auraient été les auteurs des deux branches actuellement existantes de la famille Faisant.

L'auteur de la branche aînée, Mathieu Faisant, sieur de la Sauldraye, fut inhumé le 24 juin 1639 à Plouasne, au diocèse de Saint-Brieuc. Il laissa à son tour, entre autres enfants, deux fils, Mathieu et Jean, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Maître Mathieu Faisant, sieur de la Chesnaye, auteur du premier rameau, fut inhumé à Plouasne le 28 octobre 1671. Sa descendance posséda les domaines de la Chesnaie et de la Sauldraye. Elle s'est assez obscurément perpétuée à Plouasne jusqu'à nos jours.

Maître Jean Faisant, sieur de la Sauldraye et de l'Épenay, auteur du second rameau, naquit en 1616, épousa Anne Briot de la Noe et mourut à Plouasne en 1657. Il fut le quadrisaïeul de Nicolas-Jean-Sébastien Faisant, ou Faisant de Champchesnel, né en 1762, député des Côtes du Nord au Conseil des Cinq cents, puis à la Chambre des Cent Jours, en 1815, décédé à Dinan en 1831, dont la descendance subsiste.

La branche cadette est connue sous le nom de Faisant du Pont. Elle descend d'un Olivier Faisant, sieur de la Garde, vivant en 1640, dont on fait avec assez peu de vraisemblance un fils de Charles Faisant, le prétendu conseiller au Parlement de Bretagne mentionné plus haut. Noble homme François Faisant, sieur du Pont, fut conseiller du Roi, alloué de la baronnie de Bécherel, épousa en 1696 Laurence Delamarre, fille d'un procureur au présidial de Rennes, et mourut à Bécherel en 1707. Sa descendance était représentée en 1913 par M. François Faisant du Pont, ancien sous-préfet, ancien receveur particulier des finances, demeuré célibataire, et par sa sœur, Mme Brochet des Jouvances.

Principales alliances : Quentin de Coupigny 1913, Boscher, le

Guillou de Penanros, Brochet des Jouvances 1863, de Laforcade 1912, etc.

FAIVRE du BOUVOT. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une colombe de même tenant dans son bec une couronne d'olivier de sinople.* — Couronne : *de Comte.*

La famille FAIVRE DU BOUVOT, éteinte dans les dernières années du XIX[e] siècle, appartenait à la noblesse de Franche-Comté.

On en trouvera une généalogie dans le *Nouveau d'Hozier*.

La famille Faivre du Bouvot était originaire de Vesoul. Claude Faivre, à partir duquel la *Galerie héraldo-nobiliaire de Franche-Comté* donna la filiation, vivait à Vesoul en 1587. Il eut plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Claude, fut chanoine du chapitre de Vesoul. Un autre, Jacques, docteur en médecine, fut père de Claude-François Faivre, baptisé à Vesoul le 3 août 1619, qui fut nommé en 1640 conseiller en la maîtrise des eaux et forêts et qui prit dès lors la qualification de noble. Jean-Antoine Faivre, né à Vesoul le 5 juin 1673, docteur en médecine de l'Université de Besançon, fut pourvu, le 9 février 1720, de l'office de conseiller auditeur en la Chambre des Comptes de Dôle et obtint des lettres d'honneur le 22 juin 1740. Il avait épousé Anne Guillot, fille d'un professeur royal en l'Université de Dôle. Son fils, noble François-Vincent Faivre, écuyer, né en 1703, marié le 1[er] mai 1724 à Catherine-Françoise Régent, fut père de Claude-Antoine Faivre, écuyer, Sgr du Bouvot et de Chauvirey en partie, né à Vesoul en 1728, avocat au Parlement, qui fut reçu en 1768 conseiller au Parlement de Besançon et qui conserva sa charge jusqu'à l'époque de la Révolution. Le conseiller Claude-Antoine Faivre du Bouvot avait épousé, le 5 mars 1763, Jeanne-Claire Prévost, fille d'un lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Gray. Il mourut à Chauvirey le 12 janvier 1812, Il fut père de Joseph-Élisabeth Faivre du Bouvot, né à Vesoul en 1769, chevalier de Saint-Louis en 1815, conseiller général du Doubs en 1816, marié le 26 nivôse an X à Charlotte Eugénie-Maire de Bouligney, décédé à Besançon en 1830, grand-père d'Antoine-Alphonse Faivre du Bouvot, né à Besançon en 1802, conseiller général de la Haute-Saône, marié à M[lle] Pautenet de Véreux, décédé en 1866 au château de Chauvirey, et bisaïeul de M. Alphonse du Bouvot, conseiller général de la Haute-Saône.

La famille Faivre du Bouvot a fourni un colonel, plusieurs chevaliers de Saint-Louis, des magistrats distingués, etc.

Principales alliances : Maire de Bouligney, Régent de Chauvirey, de la Burthe, Pautenet de Véreux, etc.

FAIVRE d'ARCIER. Armes : *de gueules à deux bandes d'or.*

La famille FAIVRE D'ARCIER, distincte de la famille Faivre du Bouvot, de la même province, appartenait au XVIIIe siècle à la bourgeoisie commerciale de Besançon. Son chef, Antoine Faivre, Sgr d'Arcier, ne portait encore en 1770 d'autre qualification que celle de bourgeois de Besançon. Il eut un fils, Jean-François-Arsène Faivre d'Arcier, né à Besançon en 1753, poète et auteur dramatique distingué, décédé en 1814, qui était en 1784 second avocat du Roi au bailliage présidial de Besançon. Leur parent, Claude-François-Laurent Faivre d'Esnans, était à cette époque premier avocat général au même bailliage présidial. M. Joseph Faivre, né à Besançon le 28 juin 1824, banquier dans cette ville, fut autorisé le 25 mars 1870, par décret de Napoléon III, à joindre régulièrement à son nom celui de : d'Arcier. Il a laissé plusieurs fils.

Le capitaine d'infanterie Antoine Faivre d'Arcier a été glorieusement tué à l'ennemi le 28 mai 1918.

Principales alliances : d'Amédor de Molans 1880, de Troullioud de Lanversin, etc.

La famille Faivre d'Arcier paraît être une branche demeurée non noble d'une famille Faivre de Brémondans et de Courcelles qui a occupé un rang distingué à Besançon aux XVIIe et XVIIIe siècles. François Faivre, Sgr de Brémondans au bailliage de Baume, né à Besançon vers 1620, remplit sous Louis XIV plusieurs missions diplomatiques en Espagne et en Italie et écrivit plusieurs ouvrages en espagnol et en italien. Jean-Baptiste-Jude Faivre de Courcelles fut mestre de camp de cavalerie au XVIIIe siècle. M. Faivre de Courcelles prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Vesoul.

FAJAC (Vilary de). Voyez : VILARY DE FAJAC.

FAJOLE (de Faramond de la). Voyez : FARAMOND, OU FRAMOND, DE LA FARAMONDIE, OU DE LA FRAMONDIE, ET DE LAFAJOLE (DE).

FAJOLE (de), en Rouergue. Armes : *d'azur à un frêne d'or accosté de deux épées de même posées en pal.*

La famille DE FAJOLE appartient à la noblesse du Rouergue.

On trouvera sur elle des renseignements dans les *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue* de M. de Barrau et dans les *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue* de M. le vicomte de Bonald.

La famille de Fajole a eu pour berceau la petite ville de Saint-Geniez. Elle a possédé dans le ressort de la châtellenie de cette ville plusieurs fiefs, notamment celui de la Ferrière. Elle s'enrichit dans

le commerce au cours du XVII[e] siècle et fonda à cette époque un établissement important à Livourne, en Toscane.

Jean Fajole, sieur de la Ferrière, maire de Saint-Geniez, à partir duquel seulement les travaux mentionnés plus haut donnent la filiation, fut pourvu, par lettres patentes du 3 juillet 1701, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi contrôleur en la chancellerie près le Parlement de Toulouse. Il épousa, le 1[er] novembre 1700, Catherine de Balsac-Firmi, fille d'un président en la Cour des aides de Montauban, et en eut plusieurs enfants. L'aîné de ses fils, Jean-André de Fajole, fut condamné à 2.000 livres d'amende comme usurpateur de noblesse par jugement de l'intendant de Montauban. Il interjeta appel de cette condamnation devant le Conseil d'Etat qui l'en releva par arrêt du 5 septembre 1721. Il fut, en outre, pourvu, par lettres du 2 juillet 1727, de l'office de secrétaire du Roi qu'avait exercé son père. Il épousa en 1735 Marguerite de Guilhe et en laissa, entre autres enfants, trois fils : 1° Joseph-Roger, qui continua la lignée ; 2° Jean-Baptiste, vicaire général du diocèse de Rodez, décédé en l'an XII ; 3° Jean-André, vicaire général du diocèse de Rennes, sous-directeur de l'asile fondé à Londres par l'abbé Caron pour les enfants d'émigrés, décédé en 1831. Joseph-Roger de Fajole, ayant été compris par les consuls de Saint-Geniez au rôle de la capitation roturière, obtint, le 19 janvier 1776, de M. Terray, intendant de Montauban, une ordonnance qui le rétablissait au rôle de la capitation de la noblesse ; il prit part en 1789 aux assemblées que cet ordre tint à Rodez et mourut en 1823. Il avait épousé en 1774 Marie-Jeanne Astorg, fille d'un négociant. Il fut père de Casimir de Fajole, décédé à Saint-Geniez en 1844, qui épousa en 1809 sa cousine, Simone-Joséphine Camboulas, fille du conventionnel, et dont deux fils ont continué la lignée.

La famille de Fajole n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers, des médecins, des secrétaires du Roi, des ecclésiastiques distingués, des maires de Saint-Geniez, etc.

Principales alliances : de Balsac-Firmy 1700, Delauro 1731, de Viguier de Grun 1719, Clausel 1810, de Lavernhe 1836, Camboulas 1809, 1846, Fontanilles 1889, Decruéjouls 1858, etc.

FALAISE (**le Bailly de la**). Voyez : LE BAILLY DE LA FALAISE.

FALAISEAU (de). Armes : *d'azur à trois lions d'or*, quelquefois *d'argent, armés et lampassés de gueules, 2 et* 1.

La famille DE FALAISEAU, éteinte en 1902, était originaire de Tours. On trouvera sur elle des renseignements, malheureusement incom-

plets et confus, dans les *Dossiers bleus*, dans la *France protestante* de Haag, dans les *Titres et confirmations de titres de* 1830 *à* 1908 du vicomte Révérend, dans l'*Histoire du Perche* de Bry de la Clergerie, etc.

Jehan Falaiseau, licencié ès lois, auquel remonte la filiation, était, le 11 août 1481, lieutenant du bailli de Touraine à Chinon. Il fut élu maire de Tours en 1491 et épousa, le 28 décembre de cette même année, Jehanne Bernard, fille d'un de ses prédécesseurs. Il eut un fils, Jean II Falaiseau, Sgr de Boisjoly, et une fille, Catherine, dont le mari, Guillaume Sireau, lui succéda dans sa charge de lieutenant-général au bailliage de Touraine. Jean II Falaiseau, Sgr de Boisjoly, épousa, le 17 février 1520, sa cousine, Isabeau Ragueneau, fille de Jean, lieutenant particulier à Tours, et de Jeanne Bernard. Il laissa à son tour au moins deux fils, Jean III Falaiseau et Charles Falaiseau, sieur du Plessis, médecin, qui eut lui-même trois fils, François, Adam, médecin à Blois, et Charles. Jean III Falaiseau fut avocat du Roi au présidial de Tours et épousa, le 11 août 1555, Anne Joret dont la sœur, Mme Barentin, fut l'aïeule de M. de Barentin, ministre du roi Louis XVI. Il eut lui-même trois fils : 1° Abraham ; 2° Joseph, sieur de Boisjoly, avocat en la Cour, marié en 1603 à Catherine Mandat, dont le fils, Jean Falaiseau, bourgeois de Tours, épousa en 1639 Elisabeth Chartier et dont le petit-fils, Jacques Falaiseau, avocat, épousa en 1676 sa cousine, N... Falaiseau ; 3° Jehan IV, sieur de la Morandière. Ce dernier épousa Marie Moreau et en eut trois fils, Jacques, Samuel et Joseph, qui furent les auteurs de trois rameaux.

Jacques Falaiseau fut avocat en la Cour, épousa Anne Jouard et en eut plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Pierre Falaiseau, sieur de Villenelle, né en 1649, quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes ; il fut chargé d'affaires de l'électeur de Prusse d'abord auprès du roi de Suède, puis, de 1692 à 1698, auprès du roi de Danemark et alla mourir en Angleterre. Il fut vraisemblablement père d'un Falaiseau qui publia un *Abrégé de l'Histoire d'Angleterre*.

L'auteur du deuxième rameau, Samuel Falaiseau, riche banquier protestant, bourgeois de Paris, épousa en 1647 Madeleine du Four, fille d'un lieutenant en l'élection de Blois ; il abjura le protestantisme lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il eut plusieurs fils, qui paraissent être morts sans postérité, et plusieurs filles. Une de celles-ci épousa en 1676 son cousin, Jacques Falaiseau, avocat, fils de Jean et d'Elisabeth Chartier, mentionnés plus haut. Une deuxième, Catherine, épousa à Paris, le 16 avril 1676, un gentilhomme écossais, Charles-Daniel de Brusse, Sgr de la Bonninière, un des ancètres de M. le comte de Bruce, marié en 1889 à une prin-

cesse de Croy. Une troisième, enfin, Marie-Anne, épousa, le 2 mai 1684, Charles Janvre, Sgr de la Bouchetière, d'une famille noble du Poitou.

Le troisième rameau s'est seul perpétué jusqu'à nos jours. Son auteur, Joseph Falaiseau, avocat au Parlement de Paris, avait épousé vers 1640 sa parente, Anne Falaiseau. Il en eut une fille, Anne, qui était en 1659 la femme du ministre Daillé. Il eut aussi deux fils, Jean Falaiseau, sieur de Villenelle, et Joseph Falaiseau, sieur de Boisjoly, né en 1644, lieutenant au régiment de Picardie, tous deux domiciliés à Tours, qui furent simultanément anoblis par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye le 12 juillet 1678 et vérifiées en la Cour des aides de Paris le 2 septembre 1679. L'aîné de ces fils, Jean, fut père d'Isaac de Falaiseau, Sgr de Villenelle, qui épousa, le 20 février 1708, Anne-Marguerite Chamaillart et qui continua la lignée. Son arrière-petit-fils, Etienne-Odile-Alexandre de Falaiseau, né à Paris le 27 juin 1756, se qualifiait chevalier, Sgr de la Renaudière, Escrignolles, etc., capitaine au régiment d'Alsace, quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montargis et à Gien. Il servit avec distinction à l'armée des Princes, fut nommé sous le Consulat receveur principal des droits réunis, fut élu en 1811 député de Seine-et-Marne, fut connu sous le titre de marquis après le rétablissement de la monarchie et mourut à Paris en 1826. Il avait épousé en 1787 Adélaïde des Nos de Kerjean. Il en laissa un fils, Charles, dont il va être parlé, et deux filles dont l'une, Adèle, décédée en 1879, fut chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière. Charles de Falaiseau, né à Maestricht en 1792, filleul de Mgr le comte d'Artois, fut inspecteur de la maison de ce prince, devenu le roi Charles X. Il fut confirmé dans la possession héréditaire du titre de marquis par décret impérial du 2 mars 1861 et par lettres patentes du 1er février 1865 et mourut au château d'Orceau en 1887. Son fils aîné, Charles, marquis de Falaiseau, est décédé à Tours en 1902, dernier représentant de sa famille, ne laissant de son mariage avec Mlle de Trémiolles qu'une fille mariée en 1889 au vicomte de Bry d'Arcy. Le puîné, Henri de Falaiseau, mourut en 1871 des suites de blessures reçues à la bataille de Gravelotte.

Principales alliances : de Broc, de Romanet de Beaune 1825, de Maumigny 1837, de Gallery de la Servière 1864, Imbert de Trémiolles, de Bry d'Arcy, de Bruce, de Janvre de la Bouchetière, des Nos, etc.

FALANDRE (Férault de). Voyez : FÉRAULT DE FALANDRE.

FALATIEU. Armes de la branche anoblie en 1827 : *d'azur à une tierce*

d'or posée en bande, accompagnée en chef d'un soleil d'argent et en pointe d'un lion léopardé aussi d'argent.

Claude-Thomas Falatieu, riche marchand de fers à Lyon, marié vers 1760 à Marie Moynier, eut, entre autres enfants, deux fils, Joseph et Louis-Joseph, qui vinrent s'établir comme maîtres de forges dans le département des Vosges.

Joseph Falatieu, né à Lyon en 1761, député des Vosges sous la Restauration, conseiller général du même département, membre du conseil général des manufactures, décédé à Bains en 1840, fut l'un des bienfaiteurs de son département. Il reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Charles X du 14 février 1827 avec institution en majorat d'une maison à Paris. Il n'eut que trois filles, la baronne Villatte, Mme Chavane et Mme Demazure.

Son frère, Louis-Joseph Falatieu, eut, entre autres enfants, un fils, Joseph-Jules, né en 1811, qui fut député des Vosges en 1848.

Principales alliances : Villatte 1818, Chavane (des Chavane de Dalmassy), etc.

FALBAIRE (Fenouillot de). Voyez : Fenouillot de Falbaire.

FALCON de SAINT-GENIÈS (Delisle, ou de Lisle, de). Voyez : Lisle de Falcon de Saint-Geniès (de).

FALCON de LONGEVIALLE. Armes : *d'azur à un faucon d'or.* — Une branche fixée en Lyonnais brise ses armes d'*un chef d'azur soutenu d'argent à la bande ondée d'or chargée de trois tourteaux de sable*, qui est de Corteille de Vaurenard.

La famille Falcon de Longevialle appartient à la noblesse du centre de la France. Elle a eu pour berceau la petite ville de Malzieu, en Gévaudan.

On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin, dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1911, dans les tomes I et II de la *France moderne*, etc.

On a cherché à la rattacher à une famille de Faucon du Villaret qui a appartenu à la noblesse des environs de Saint-Flour, en Auvergne.

La généalogie conservée dans les manuscrits de Chérin, d'accord avec celle donnée par le vicomte Révérend dans l'*Annuaire de la noblesse*, ne donne la filiation qu'à partir du 26 février 1645, date à laquelle noble homme Louis-Guérin Falcon, fils de noble homme Louis Falcon, habitant de la ville de Malzieu, au diocèse de Mende, et d'honnête femme Catherine Prouzet, épousa, par contrat passé devant notaires à Malzieu, honnête fille Claude Trébuchet, fille de maître Pierre Trébuchet, notaire royal.

Des généalogistes contemporains ont fait de Louis Falcon, dont il vient d'être parlé, le fils d'un Sébastien Falcon, qui rendit aveu le 1er juillet 1608 à la duchesse de Mercœur de son fief du Villaret, et le petit-fils d'un Etienne de Falcon, marié à Madeleine de Beaufort, qui rendit aveu du même fief en 1537.

Monsieur maître Antoine-Guérin Falcon, écuyer, avocat au Parlement, fils de Louis-Guérin, dont il vient d'être parlé, épousa d'abord, le 9 février 1684, demoiselle Louise d'Imbert, fille de noble Ignace d'Imbert, Sgr du Mazel, juge de la ville de Malzieu, dont il n'eut que des filles. Il se remaria en 1690 à Marie-Gabrielle Mamet, fille d'un bailli du marquisat d'Alègre et héritière de la terre de Longevialle, dont il n'eut qu'une fille morte en bas-âge. Il épousa en troisièmes noces, le 26 février 1696, demoiselle Huguette Dufraisse, fille d'un conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Saint-Flour, dont il eut trois fils. Il était lui-même receveur des tailles de l'élection de Saint-Flour quand il fut pourvu, par lettres du 17 juillet 1719, de l'office anoblissant de secrétaire du roi, maison et couronne de France en la chancellerie près la Cour des aides de Clermont. Il mourut à Saint-Flour le 11 juin 1739. Ses deux plus jeunes fils, demeurés célibataires, furent chevaliers de Saint-Louis. Leur frère aîné, Antoine Falcon, Sgr de Longevialle, Jullianges, etc., né à Malzieu le 28 avril 1700, épousa, le 23 janvier 1729, Marie-Thérèse Talemandier, fille d'un secrétaire du Roi, et continua la lignée. Son fils, Antoine-Augustin de Falcon de Longevialle, chevau-léger de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, marié en 1763 à Marguerite Pélissier d'Hauteville, fille d'un avocat, décédé en 1791, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mende et à Saint-Flour. Il fut père d'Antoine-Paul-Augustin de Longevialle, né au château de Longevialle en 1766, marié en 1797 à Mlle d'Apchier de Vabres, qui fut maire de Saint-Flour de 1815 à 1830. La descendance de celui-ci s'est partagée en un certain nombre de rameaux répandus en Auvergne, en Vivarais, en Velay et en Beaujolais. Un de ses petits-fils, Charles de Longevialle, né vers 1832, marié à Mlle de la Boutresse, a été longtemps conseiller général de la Haute-Loire.

La famille Falcon de Longevialle a fourni de nombreux officiers, dont cinq ont été tués à l'ennemi au cours de la dernière guerre, une supérieure des visitandines de Saint-Flour, des magistrats distingués, etc.

Son chef est connu sous le titre de comte de Longevialle depuis la seconde moitié du XIXe siècle.

Elle a conservé jusqu'à nos jours le château de Longevialle, dans la commune de Chaliers, près de Saint-Flour.

Principales alliances : Chirac 1664, de Grolée 1773, Brun (de Villeret) 1675, d'Imbert 1684, de Bonafos de Bélinay 1756, de Boissieux 1759, Demians 1810, d'Apchier 1797, de Caissac 1829, Gillet d'Auriac, Bellaigue de Bughas, de Condé, d'Amarzit 1910, Fabre de Saint-Mandé 1867, de Pluviers de Saint-Martin 1835, de Pomey 1865, du Saray de Vignolles 1891, de Barbarin 1903, de Ponsonnailles 1831, Préveraud de la Boutresse, Dufaure du Bessol, Dugas, de Becdelièvre 1836, Petitjean de Rotalier 1872, Carre de Lusançay, Gauthier de Breuvand 1873, de Jerphanion 1892, de Biré 1918, etc.

La famille de Faucon de Villaret, à laquelle on a voulu rattacher la famille Falcon de Longevialle, portait pour armes : *d'azur à un faucon d'argent, colleté, grilleté et chaperonné de gueules, perché sur un tronc d'arbre d'or et accompagné en chef de trois tiercefeuilles de même*. Elle avait pour auteur Villars de Faucon, vivant en 1430, dont le fils, Jourdain de Faucon, écuyer, Sgr de Villaret, obtint du roi Charles VII, le 24 juillet 1450, des lettres de réhabilitation en récompense de ses services et de ceux de son fils, Antoine. Celui-ci fit son testament le 15 septembre 1493. Il fut père d'Etienne de Faucon, qui épousa en 1515 Catherine de Maubert, grand-père de Gilbert de Faucon, qui épousa en 1563 Marguerite de Léotoing, bisaïeul de Jacques de Faucon, qui épousa en 1589 Anne de Gineste de la Chaumette, et trisaïeul de Charles de Faucon, qui épousa en 1623 Antoinette de Lespinasse. Le fils de ce dernier, Claude de Faucon de Villaret, sieur du Bouchet, demeurant à Rageade, en l'élection de Saint-Flour, fut maintenu dans sa noblesse le 1er juillet 1667, sur preuves remontant à 1450, par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, avec ses quatre fils, Pierre, Robert, Jean et Guillaume. L'aîné de ceux-ci, Pierre, Sgr de Villaret, marié en 1680, demeurant à Brioude, fut encore maintenu le 30 mars 1707 par jugement de M. le Blanc, successeur de M. de Fortia. Etienne de Faucon du Bouchet fut nommé en 1747 brigadier des armées du Roi. Louis-Dominique de Faucon du Bouchet fut admis en 1792 dans l'ordre de Malte. La famille de Faucon du Bouchet paraît s'être éteinte vers l'époque de la Révolution.

FALCON de CIMIER.

La famille FALCON DE CIMIER, de très honorable bourgeoisie, est, paraît-il, une branche qui se serait détachée à une époque inconnue de la famille Falcon de Longevialle et qui, en tout cas, serait demeurée non noble.

M. Raymond Falcon de Cimier, attaché au Sénat, fils de Jean-Ernest et de Marguerite-Anaïs Laval, a épousé à Paris en 1893 Mlle Laporte.

Charles-Lysimaque Falcon de Cimier, ancien préfet, officier de la Légion d'honneur, est décédé à Paris en 1897 à l'âge de 74 ans.

FALCONNIÈRE (Frère de la). Voyez : Frère de la Falconnière.

FALCONNIÈRE (Mottin de la). Voyez : Mottin de la Falconnière.

FALENTIN de SAINTENAC (de). Armes : *d'argent à un pin de sinople fruité de deux pommes de pin d'or.*

La famille de Falentin, anciennement de Falantin, de Saintenac, appartient à la noblesse du pays de Foix.

On en trouvera des généalogies dans le *Nouveau d'Hozier* et dans le tome III de la *France moderne* (deuxième partie). On trouvera aussi d'intéressants renseignements sur les Falentin dans la *France protestante* et dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration.*

Les travaux mentionnés plus haut, d'accord avec un jugement de maintenue de noblesse rendu en 1701, font remonter la filiation à noble Jean de Falantin, faisant profession de la religion réformée, qui épousa Jeanne d'Escaig par contrat du 2 avril 1547 et qui fit son testament au Mas d'Azil d'abord le 14 avril 1574, puis en décembre 1595. Noble Jean Falentin, du Mas d'Azil, fils du précédent, épousa, par contrat du 20 août 1602, honnête fille Jeanne de Sentouch. Il possédait une partie de la seigneurie d'Ailhères. Il est appelé le capitaine Falenty dans un acte du 13 mai 1619. Il fit son testament le 2 janvier 1648 en faveur de son fils, Pierre, et de ses deux filles, Anne, femme de Pierre Rudelle, marchand au Mas d'Azil, et Suzanne, fiancée à Théophile d'Hollier, docteur en médecine. Pierre Falentin, Sgr d'Ailhères, épousa successivement en 1626 Françoise de Castet de Miramont et en 1633 Anne de Barricave. Il eut du premier lit un fils, Jean, qui continua la lignée. Il eut du second lit plusieurs autres fils; l'un de ceux-ci, omis par les généalogistes, Paul Falentin, sieur de la Rivière, pasteur, passa en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes et y obtint la naturalisation en 1691. Jean de Falentin, Sgr de Saintenac et d'Ailhères, contracta une brillante alliance ; il épousa le 26 octobre 1663, *en face de l'église chrétienne réformée*, Bernardine d'Usson, fille du seigneur de Bonac et issue d'une des plus anciennes familles nobles du pays. Il fut condamné à l'amende comme usurpateur lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666. Mais son fils, noble Salomon de Falentin, Sgr de Saintenac, fut maintenu dans sa noblesse avec ses oncles le 13 août 1701, sur preuves remontant à 1547, par jugement de Legendre, intendant de Montauban. Salomon de Falentin était revenu à la reli-

gion catholique ; il épousa le 19 mai 1702, avec dispense du Souverain Pontife, sa cousine germaine, Anne de Falentin de Gabre. Il en eut trois fils dont le plus jeune, François-Jean de Falentin de Saintenac, lieutenant des maréchaux de France et juge du point d'honneur de la noblesse de Pamiers, colonel d'infanterie en 1761, épousa en 1756 Jeanne-Marguerite de Baillé, dame de Laffitte, et continua la lignée. Le fils de celui-ci, César-Jean-Baptiste de Falentin de Saintenac de Laffitte, né à Pamiers en 1757, maire de cette ville, député de l'Ariège sous la Restauration, président du Conseil général du même département, marié à sa cousine germaine, Ursule de Falentin de Saintenac, décédé à Toulouse en 1831, reçut le titre héréditaire de vicomte, sur institution en majorat de sa terre de Laffitte, par lettres patentes du 25 octobre 1825. Il fut père de Joseph, vicomte de Falentin de Saintenac, né au Mas d'Azil en 1793, gentilhomme honoraire de la chambre du roi Charles X, député de l'Ariège sous la monarchie de Juillet, décédé à Toulouse en 1847, qui épousa en 1824 M[lle] de Villemanzy, fille d'un pair de France, et grand-père d'Henri, vicomte de Falentin de Saintenac, né à Paris en 1828, député de l'Ariège en 1871, maire de Pamiers, qui a épousé successivement Mlle de Pérignon et M[lle] de Bertier de Sauvigny et qui a eu un fils de chaque lit.

Principales alliances : de Castet 1618, 1626, d'Usson de Bonac, 1663, de Comminges 1740, Orillard de Villemanzy 1824, de Rességuier 1848, de Pérignon 1863, de Bertier de Sauvigny 1874, de Laistre 1895, de Martin de Viviès 1900, Barbara de la Belloterie de Boisséson, etc.

FALETANS (**de Thierry de**). Voyez : THIERRY DE FALETANS (DE).

FALGOUS (**d'Alingrin de**). Voyez : ALINGRIN DE FALGOUS (D')

FALGUEROLLES (**Aigoin de**). Voyez : AIGOIN DU REY, DE FALGUEROLLES ET DE MONTREDON.

FALGUIÈRES (**de**). Armes (d'après l'Armorial général de 1696 et le règlement d'armoiries de 1822) : *d'or à une branche de fougère de sinople posée en pal.* — Aliàs (armes portées par la famille) : *d'argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'une fougère de sinople sortant d'un rocher de même.*

La famille DE FALGUIÈRES est originaire de la petite ville de Rabastens, en Albigeois, où elle est anciennement et honorablement connue.

On en trouvera des généalogies dans le tome IV de l'*Armorial de la noblesse de France* de M. d'Auriac et dans le tome III de la *France moderne* (deuxième partie) de M. Villain.

On a voulu rattacher la famille de Falguières actuellement existante à une famille de Falguière, ou de Falgario, qui a occupé un rang brillant à Toulouse au moyen âge et qui a donné à cette ville un grand nombre de capitouls depuis Armand de Falgario, élu en 1278, jusqu'à Pierre-Raymond de Falgario, chevalier, Sgr de Venerque, élu en 1416.

Dans la réalité la famille de Falguières appartenait seulement sous Louis XIV à la haute bourgeoisie de sa région et on ne voit pas qu'elle ait fait reconnaître sa noblesse par jugement lors des diverses recherches ordonnées par ce prince. On ne voit pas non plus qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Jean-Guillaume de Falguières, né le 10 avril 1605, épousa en 1637 Antoinette de Vialar dont il eut une nombreuse postérité. Deux de ses fils, Jean-Jacques et Gabriel de Falguières, furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Jean-Jacques de Falguières, né en 1643, épousa Anne Tamalet. Leur descendant, Jean-Marie-Alban Falguières, né à Rabastens en 1762, brigadier des gardes du corps, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, marié en 1784 à Catherine-Sophie Tholozani de la Sesquière, reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du 28 juin 1822 et obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Son fils, Jean-Michel, baron de Falguières, né en 1790, lieutenant-colonel d'artillerie, marié en 1829 à Mlle de Moysset, a laissé deux fils dont l'aîné, Jean-Albert, baron de Falguières, né en 1835, marié à Mlle d'Esquieu, a été conseiller général du Tarn et maire de Rabastens et qui ont eu l'un et l'autre postérité masculine.

L'auteur de la branche cadette, Gabriel de Falguières, était conseiller du Roi, contrôleur au bureau des Finances de Toulouse, quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il avait épousé en 1682 Marthe d'Arquier. Leur descendant, Georges-Antoine de Falguières, né en 1773, marié en 1812 à Marie-Claire d'Ouvrier de Bruniquel, en eut trois fils qui furent les derniers représentants de leur branche et dont aucun n'a eu de postérité masculine.

La famille de Falguières a donné trois contrôleurs au bureau des finances de Toulouse, des officiers distingués, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de Combettes de la Bourélie 1668, Constans (de Saint-Sauveur), d'André, de Fleyres, de Tholozany, de Gorsse, de Finance 1854, de Clausade 1767, d'Ouvrier de Bruniquel 1812, de Cellery d'Allens 1854, etc.

FALIGOT, ou FALIGOT de la BOUVRIE.

Famille bourgeoise de Bretagne.

M. Faligot de la Bouvrie, avocat à Rennes, est décédé en 1911.

FALLAGUE (de). Armes : *coupé : au 1 d'or à un chevron de sable ; au 2 fascé d'argent et de gueules de quatre pièces.*

La famille Fallague, ou de Fallague, est originaire de Dieppe, dans le pays de Caux.

Saint-Allais en a donné une généalogie dans le tome IV de son *Nobiliaire universel de France* et M. de Magny lui a consacré un article dans son *Nobiliaire de Normandie.*

Ces auteurs lui attribuent une origine très reculée. Ils la font descendre d'un René Fallague, médecin très célèbre, qualifié écuyer, marié en 1443 à Jeanne de Mannessie, inhumé en l'église Saint-Jacques de Dieppe, dont le fils, Jacques de Fallague, Sgr de Criqueville-en-Caux, médecin du roi Charles VIII, aurait épousé noble dame Josine de Pardieu.

Dans la réalité, la famille Fallague, ou de Fallague, n'est pas mentionnée dans les nobiliaires anciens. On ne voit pas qu'elle ait été maintenue noble lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Normandie. Un François Falagues, curé de Rocquemont, eut son blason : d'*azur à la croix fleuronnée d'or* enregistré à l'Armorial général de 1696 ; mais il paraît être étranger à la famille qui donne lieu à cette notice et n'est pas, en tout cas, mentionné dans la généalogie donnée par Saint-Allais.

Louis de Fallague, officier, décédé le 5 avril 1742, fut inhumé en l'église Saint-Jacques de Neuchâtel. Son fils, Jean-Louis de Fallague, né en 1698, épousa à Paris en 1721 Françoise Seguin. Il fut père de Pierre-Henri de Fallague, receveur des fermes du Roi, grand-père de Pierre-Henri de Fallague, né en 1772, receveur des douanes à Roscoff, en Bretagne, marié en 1812 à Émilie Belloir de la Chapelle, et bisaïeul d'Henri-Eugène de Fallague. Ce dernier était le chef de la famille quand M. de Magny fit paraître en 1862 son *Nobiliaire de Normandie*. Kerviler mentionne un Fallague, capitaine au long cours, qui résidait à Roscoff en 1891.

FALLETANS (Garnier de). Voyez : Garnier de Falletans.

FALLOIS (de). Armes (d'après la *Biographie de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois* du comte de Mahuet) : *d'or à un chevron d'azur chargé en chef d'une étoile d'argent et accompagné en pointe d'une étoile d'azur.* — Cimier : *une main ouverte.*

La famille de Fallois est originaire de Lorraine.

On trouvera sur elle quelques renseignements dans les *Dossiers bleus*, dans les *Cartulaires de Carcassonne* de M. Mahul, dans l'*Armorial général de la France* de M. d'Auriac, etc.

Son auteur, Jean-Nicolas Fallois, d'abord notaire royal, conseiller secrétaire ordinaire de l'hôtel, payeur et receveur général des rentes, dettes et charges de l'État, fut anobli, le 10 juillet 1704, par lettres patentes du duc de Lorraine. Il épousa d'abord sa parente, Françoise Fallois. Il se remaria le 2 août 1708 avec Marguerite Cuinard. Il eut du premier lit un fils unique, Charles-François de Fallois, lieutenant de cuirassiers au service de l'Empereur, qui eut une existence très désordonnée et qui ne paraît pas avoir eu d'enfants du mariage qu'il contracta en 1711, à l'âge de 18 ans, avec une fille Beauvois. De son second mariage il eut un autre fils, Jean-Baptiste Fallois, Sgr de Pulligny, né à Nancy le 27 mai 1709, marié en 1731 à Jeanne Calet, fille d'un ancien juge consul, décédé à Nancy en 1757, qui fut nommé, le 9 novembre 1754, avocat du Roi en la chambre des requêtes du Palais près la Cour souveraine de Nancy. Un des fils du précédent, Jean-Baptiste-Augustin de Fallois, capitaine au régiment de Royal-Roussillon infanterie, épousa d'abord à Dinan Mlle Dogette, puis à Saint-Servan, en 1779, Mlle du Breil de Pontbriand. Un autre, noble Jean-Baptiste de Fallois de Santray, était capitaine d'infanterie quand il épousa à Perpignan, le 17 mars 1772, Marie-Thérèse de Cominihan, héritière de la terre de Blomac, près de Carcassonne. Il se fixa dans le midi de la France à la suite de ce mariage et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Carcassonne. Son nom a été étrangement défiguré dans le Catalogue de ces assemblées publié par MM. de la Roque et de Barthélemy. Il y est, en effet, appelé Jean-Baptiste de Faleix de Saint-Rey, Cosgr de Blomac, capitaine d'infanterie. II fut père de Gaspard-Alexandre de Fallois de Santray, né à Perpignan en 1785, qui épousa, le 28 novembre 1820, Monique de Pardaillan, et grand-père de Gaspard-Eugène de Fallois de Saintray, né à Blomac en 1821, qui épousa en 1846 Mlle Sarruc.

Théodore de Fallois, homme de lettres, est décédé à Toulon en 1912 à l'âge de 72 ans. Il avait épousé Louise-Baptiste Flameny, décédée dans la même ville en 1897 à l'âge de 55 ans. Mlle de Fallois a épousé à Paris en janvier 1918 le capitaine Maurice de Bailliencourt-Courcol.

FALLON, en Belgique. Armes : *d'azur à trois besants d'or; au chef de sable au lion naissant d'or, armé et lampassé de gueules.* — Couronne : *de baron.* — Cimier : *un besant de l'écu.* — Supports : *deux lions léopardés au naturel.* — Devise : PRO PATRIA CUM PATRIQUE.

La famille FALLON appartient à l'aristocratie belge. Son auteur,

Isidore Fallon, né à Namur en 1780, vice-président de la Chambre des représentants de 1839 à 1842, président du Conseil des mines, grand-officier de l'ordre de Léopold en 1856, marié à Mlle Ancheval, décédé à Namur en 1861, reçut, par arrêté royal du 14 octobre 1856, le titre de baron héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Il survécut à son fils, Adrien-François Fallon, décédé à Namur en 1838. Celui-ci avait épousé en 1832 Mlle Mohimont. Il en laissa trois fils dont les deux plus jeunes, Anatole-Louis et Félicien-Frédéric, reçurent à leur tour le titre héréditaire de baron par arrêté royal du 15 février 1857 et par lettres patentes du 25 octobre 1859.

FALLOUX (de). Armes : *d'or à un chevron de gueules accompagné en chef de trois étoiles d'azur et en pointe d'une rose de gueules.* — La branche fixée en Poitou portait, d'après l'Armorial des échevins de Poitiers : *d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or rangées en chef et d'une rose d'argent en pointe.*

La famille de Falloux, éteinte en 1886, appartenait à la noblesse de l'Anjou. Elle paraît avoir eu pour berceau la petite ville de Montreuil-Bellay où elle est honorablement connue depuis la fin du XVIe siècle.

On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin, dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* et dans le tome V des *Recherches généalogiques sur les familles des maires d'Angers* de M. Gontard de Launay.

La filiation suivie remonte à honorable homme Loys Falloux, mari de Julienne le Bascle, dont le fils, Antoine Falloux, conseiller en l'élection de Montreuil-Bellay et élu de cette ville, épousa, par contrat du 2 mai 1604, honnête femme Jeanne Garnier, fille d'un de ses collègues. Antoine Falloux, sieur de la Bafferie, fils des précédents, épousa, le 24 octobre 1631, Mathurine Blouin. Il en eut, entre autres enfants, trois fils, Mathurin, Michel et René, qui furent les auteurs de trois grands rameaux.

Mathurin Falloux, sieur de la Hunaudière, auteur du premier rameau, fut fermier général et procureur fiscal de la baronnie de Fontaine-Guérin et épousa à une date inconnue Renée Buet. Son petit-fils, Guillaume-Claude Falloux, Sgr du Coudray, conseiller au présidial d'Angers, fut pourvu en 1761 de l'office de conseiller correcteur en la Chambre des comptes de Nantes et obtint en 1784 des lettres d'honneur. Il épousa d'abord, en 1761, Geneviève Destriché de Baracé dont il eut un fils, Guillaume-Frédéric, puis, le 20 ventôse an VIII, Marie Desmares dont il n'eut pas d'enfants. Guillaume-Frédéric Falloux du Coudray, né en 1774, longtemps maire du Bourg

d'Iré, décédé à Angers en 1850, épousa en 1806 Marie de Fitte de Soucy, fille de la comtesse de Soucy, née Mackau, qui avait été sous-gouvernante des Enfants de France. Il reçut le titre héréditaire de comte, sur promesse d'institution de majorat, par ordonnance du roi Charles X du 2 mai 1830. Mais, par suite de la révolution de Juillet, il ne put recevoir ses lettres patentes que du roi Louis-Philippe, le 30 octobre suivant. Il eut deux fils, Frédéric et Alfred, qui jouèrent un rôle politique considérable. Frédéric, comte de Falloux, né à Angers en 1807, prélat de la maison de S. S., décédé à Tivoli en 1884, reçut en 1877 le chapeau de cardinal. Son frère, Alfred, comte de Falloux, né à Angers en 1811, député et conseiller général de Maine-et-Loire, ministre de l'Instruction publique en 1850, membre de l'Académie française, décédé au Bourg d'Iré en 1886, fut un des chefs du parti catholique. M. de Falloux avait épousé en 1841 Mlle de Caradeuc de la Chalotais, décédée en 1877. Il n'en eut qu'une fille qui mourut avant lui, en 1881, sans avoir été mariée.

L'auteur du deuxième rameau, Michel Falloux, sieur du Puy-Notre-Dame, lieutenant en l'élection d'Angers, marié en 1702 à Mlle Boisard de Marolles, décédé en 1740 à l'âge de 86 ans, fut anobli par la mairie d'Angers qu'il exerça de 1711 à 1714. Il avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Son petit-fils, Michel-Laurent Falloux du Lys, capitaine des gardes-suisses du comte d'Artois, fut guillotiné à Angers le 30 octobre 1793. Il avait fait en 1783 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'Ecole militaire de son fils, Michel-Godefroy, né en 1774. Celui-ci fut le dernier représentant mâle de son rameau ; il prit part à l'insurrection vendéenne et mourut à Vihiers en 1793 des suites des fatigues de la campagne. Il avait eu deux sœurs dont l'une épousa successivement en 1806 M. de Clervaux et en 1818 M. de Chessé et mourut sans enfants en 1847 et dont l'autre fut supérieure d'un couvent de carmélites.

L'auteur du troisième rameau, René Falloux, Sgr de la Savarière, était conseiller du Roi en la sénéchaussée de Saumur quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut père de René-Paul Falloux, Sgr de Chozé, reçu en 1739 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne, qui fut pourvu de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en ladite Cour. Celui-ci laissa deux fils : 1° Paul-Edouard de Falloux de Châteaufort, secrétaire du Roi, reçu en 1772 auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne, dont le fils, Paul-Gaspard, né en 1792, longtemps maire de Charcé, demeura célibataire ; 2° René-Louis de Falloux, reçu en 1775 secrétaire auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne, dont le fils, Louis-René, connu sous le titre de baron de Falloux, mourut à Châ-

teaufort en 1866 à l'âge de 86 ans sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Mlle du Rousseau de Fayolle.

Il a existé en Poitou une branche de la famille de Falloux dont le point de jonction avec la souche n'est pas connu. Beauchet-Filleau donne la filiation de cette branche depuis Uriel Falloux, Sgr de la Roche d'Argenton, qui était en 1581 receveur des tailles à Thouars. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Jean Falloux, Sgr de Villejames, fut nommé en 1663 échevin de Poitiers. Il fut le bisaïeul de Madeleine-Julie Falloux, dernière représentante de sa branche, qui épousa en 1758 Joseph-François Bernardeau de Salvert.

Principales alliances : de la Ville-Baugé 1615, Richeteau 1620, 1694, Frotier 1685, Barbarin 1700, Bernardeau de Salvert 1758, Chevaye 1722, d'Estriché de Baracé 1769, de Fitte de Soucy 1806, de Caradeuc de la Chalotais 1841, de Clervaux 1806, de Chessé 1818, Gohin 1720, de Rodays 1726, de la Crenne de Pichard 1774, de Lonlay, du Rousseau de Fayolle, etc.

FALQUET, à Genève, en Savoie et en Dauphiné. Armes : *d'azur à une fasce d'argent chargée de trois mouchetures d'hermines et accompagnée en chef d'un faucon et en pointe d'une molette, le tout d'argent.* — La branche de Savoie et du Dauphiné remplace la *fasce* par un *chevron.* — Timbre : *un casque de Chevalier de profil avec ses lambrequins.* — Cimier : *un faucon.*

La famille Falquet est une des plus anciennes de la ville de Genève. Elle paraît avoir eu pour berceau la petite ville de Seyssel, en Bugey, ou celle de Châteaufort, située en face de Seyssel sur la rive gauche du Rhône. Pierre Falquet, potier, natif de Châteaufort, fut reçu bourgeois de Genève en 1446, Nicol Falquet, de Seyssel, et Pierre Falquet, apothicaire, également de Seyssel, furent à leur tour reçus bourgeois de Genève en 1458 et 1484.

La famille Falquet était partagée dès la seconde moitié du xvie siècle en deux branches. L'une de ces branches, devenue protestante, demeura fixée à Genève tandis que l'autre branche, demeurée catholique, allait s'établir en Savoie. On ne connaît pas bien le point de jonction de ces deux branches. Galiffe, qui a donné une généalogie de la branche génevoise dans ses *Notices généalogiques sur les familles génevoises*, se contente de dire que, d'après des traditions de famille, M. Falquet, ministre d'Etat en Sardaigne, se rattachait aux Falquet de Genève. M. de Rivoire de la Batie a donné dans son *Armorial du Dauphiné* une généalogie détaillée d'un rameau qui se détacha de la branche de Savoie pour se fixer en Dauphiné. Il s'exprime en ces termes : « Lorsque la réforme fut introduite à Genève, en 1535, quatre

« frères Falquet vivaient dans cette ville. Deux d'entre eux embras-« sèrent les nouvelles doctrines et les deux autres, fidèles à leurs « croyances, s'expatrièrent. L'un de ces derniers se fixa auprès de « saint François de Sales à Annecy et depuis cette époque presque « tous les membres de la famille ont porté le nom de François. »

Galiffe ne donne la filiation de la branche de Genève qu'à partir de Pierre Falquet, de Pouilly, dont le fils, Aymé, marié, le 18 mars 1592, à Andréa de Revillod, fut reçu bourgeois de Genève le 12 septembre 1603, pour 10 écus et 2 seillots. Cette branche a occupé à Genève un rang très distingué. Son chef, André Falquet, né en 1681, marié en 1731 à Suzanne Lullin, fut agrégé par lettres du 15 juin 1725, pour services rendus à l'armée impériale dès 1703, à la noblesse de l'Empire et des Etats héréditaires de la maison d'Autriche. Il fut le grand-père de Jean-Louis Falquet, membre du gouvernement provisoire de la Restauration, conseiller et secrétaire d'Etat en 1814, syndic en 1817, premier syndic en 1819, marié en 1791 à Sophie-Marthe Thomeguex, et le bisaïeul de Marc Falquet, marié en 1820 à Jeanne-Adélaïde de Stürler, décédé en 1858, dont la descendance se perpétue en Suisse et aux Etats-Unis.

François Falquet, chef de la branche de Savoie, était en 1561 lieutenant du château d'Annecy. Balthazar-Falquet, décédé en 1655, était en 1648 syndic du noble Conseil de la même ville et maître d'hôtel de L. A. S. Madame Anne d'Autriche et Louis et Amédée de Savoie, ducs de Nemours. Deux de ses fils furent les auteurs de deux grands rameaux.

Le premier rameau demeura savoisien. Un de ses représentants fut, sous le roi Charles-Félix, ministre des Finances et sénateur du royaume de Sardaigne. Il eut deux fils dont l'un, sénateur du royaume de Sardaigne, n'eut qu'une fille et dont l'autre, membre du Sénat de Chambéry, syndic de cette ville, devint après l'annexion de la Savoie conseiller à la cour impériale de Paris et mourut sans postérité peu de temps après.

L'auteur du rameau cadet, Valentin Falquet, vint se fixer à la Buissière, près de Barraux, en Dauphiné, et y épousa en 1644 N..., de Moret. Il fut père de Balthazar Falquet, qui épousa à Grenoble en 1668 Madeleine Fauchier, aïeul de François Falquet et bisaïeul d'autre François Falquet, avocat au Parlement, consul de Grenoble en 1728, procureur du Roi en l'Hôtel de ville. Le fils aîné de celui-ci, Nicolas Falquet, fut père de M. Falquet-Travail, sous-préfet de Die, dont le fils mourut sans postérité. Le puîné, Jacques, connu sous le nom de Falquet de Planta, né en 1735, marié en 1769 à Mlle de Mauscourt, décédé en 1819, fut pourvu de la charge de conseiller maître en la

Chambre des comptes du Dauphiné ; il fut plus tard président du Conseil général de l'Isère. Son fils, Bernard-Henri Falquet de Planta, né en 1770, général de brigade en Italie, retraité sous la Restauration avec le grade de colonel, décédé en 1839, fut père d'Henri Falquet de Planta, né en 1803, juge au tribunal de Grenoble, décédé en 1847, qui n'eut que deux filles.

Principales alliances : Lullin 1731, Sartoris, Thomeguex 1791, de Stürler 1820, Henzi 1881, de Mauscourt 1769, Picot de Tournin 1800, Radulph de Gournay 1843, Gazeau de la Bouère 1863, Boisset, etc.

FALRET et FALRET de TUITE. Armes de la famille Falret (d'après l'Armorial général de 1696) : *de sable à un chevron d'or et à la fasce de gueules brochant sur le tout.* — Devise : FALCE LAUROS METO. — La famille Falret de Tuite écartèle ses armes de celles de la famille de Tuite : *écartelé d'argent et de gueules.* — Cimier : *un ange habillé d'argent tenant dans la dextre une épée flamboyante et portant la sénestre sur un écu de ses armes.* — Devise : HALLELUIAH ! HALLELUIAH ! HALLELUIAH !

La famille FALRET a eu pour berceau le bourg de Marcillac, en Quercy, où elle est anciennement et honorablement connue.

Trois de ses membres, Jacques Falret, procureur d'office à Marcillac ; Jean Falret, bourgeois de Marcillac ; et N. Falret, bourgeois de Larnagol, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Jean-Pierre Falret, né en 1794 à Marcillac (Lot), membre de l'Académie de médecine en 1823, médecin chef de la Salpêtrière, décédé en 1870, fut un médecin aliéniste réputé.

Henri Falret, né en 1827, préfet honoraire, décédé en 1915 à Marcillac-sur-Lot, demanda le 7 janvier 1853, puis le 5 novembre 1858, et obtint, par décret du 5 juillet 1859, l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille DE TUITE à laquelle appartenait sa femme, Sarah de Tuite. Il a laissé postérité.

La famille de Tuite appartient à la noblesse d'Irlande. Borel d'Hauterive lui a consacré une notice sommaire dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1854. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Peerage and baronetage* de Burke et dans le *Landed gentry of Ireland* du même auteur. D'après ces travaux, dont il est difficile de vérifier l'exactitude, au moins pour les premiers degrés, la famille de Tuite serait d'origine normande et serait passée en Angleterre en 1066 à la suite de Guillaume le Conquérant. Sir Richard de Tuite, chevalier, vint en 1172 se fixer en Irlande à la suite du comte de Pembroke. Il eut deux fils : 1° sir Richard Tuite, dit le Noir, Sgr des

manoirs de Kilalton et de Demar, inféodé de celui de Kilster, fondateur, vers l'an 1210, du monastère de Granard, dont la descendance s'éteignit en la personne de sa petite-fille; 2° Maurice de Tuite, Sgr de Jordanstown, qui continua la lignée. L'arrière-petit-fils de ce dernier, sir Richard de Twyt, Sgr de Lothlock, des manoirs de Killoway et de Moymany, etc., fut créé chevalier (*knight*) en 1326. Sa descendance se partagea en un certain nombre de branches. Le chef de la branche aînée, Oliver Tuite, écuyer (*esquire*) de Sonagh, né vers 1588, décédé en 1642, fut créé baronnet d'Irlande le 16 juin 1622. Sir Henri Tuite, sixième baronnet, épousa d'abord en 1728 Mary Rochford, puis, en 1741, Marie Morgan. Il eut du premier lit un fils, sir Georges, qui fut assassiné à Sonagh et qui n'eut pas de postérité. Il eut du second lit trois autres fils. L'aîné de ceux-ci, sir Henri Tuite, baronnet, né en 1742, mourut également sans postérité. Le deuxième, Marc-Antoine, né en 1745, marié en 1774, fut père de sir George Tuite, neuvième baronnet, né en 1778, qui continua la ligne directe. Le troisième, Hugh Tuite, né en 1747, marié à une fille du colonel Chevenix, fut l'aïeul de Mme Falret et de son frère, Joseph Tuite, né en 1828, qui a eu lui-même deux enfants.

FALUÈRE (le Febvre de la). Voyez : FEBVRE DE LA FALUÈRE (LE).

FALVARD, anciennement **FALLEVARD**, **de BOMPARANT**, **de MONTLUC et de BESSAT (de)**. Armes : *d'argent à un chêne de sinople glanté d'or, surmonté d'un corbeau de sable et accompagné de trois molettes d'éperon de gueules, 2 et* 1.

La famille DE FALVARD, anciennement DE FALLEVARD, appartient à la noblesse de l'Auvergne.

On trouvera sur elle des renseignements dans les ouvrages de Bouillet et de Tardieu et dans les *Preuves de noblesse des gentilshommes auvergnats pour être admis aux Écoles militaires* du docteur de Ribier.

D'après Bouillet elle serait peut-être originaire du Berry ou de la Marche et ne serait connue en Auvergne que depuis le 12 janvier 1519, date à laquelle Noël de Fallevard, fils d'Antoine, écuyer, Sgr dudit lieu et de Chalusset, épousa Isabeau de Mazeaux. Antoine de Fallevard, écuyer, Sgr dudit lieu, de Chasteaux-Paillou, de Bosgros, de la Vazeille, de Paret, etc., marié successivement, le 27 mai 1617, à Madeleine de Murat, puis à Marguerite de Saint-Germain, fut nommé, le 31 janvier 1634, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et fut reçu le 17 avril suivant, au Puy, par le vicomte de Polignac, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il fut père de René de Fallevard, qui

épousa, le 16 juin 1646, Michelle-Gabrielle de Chabannes, fille du marquis de Curton, grand-père de François de Falvard, écuyer, Sgr de Montluc, qui épousa, le 23 décembre 1675, Jeanne de Bomparant, ou Bomparan, dernière représentante d'une vieille famille noble d'Auvergne et héritière de la seigneurie de son nom, dans la paroisse de Perpezat, en l'élection de Clermont, dont il rendit hommage au Roi en 1687, et bisaïeul de Gilbert de Falvard, sieur de Bomparant et de Montluc, qui épousa en 1709 Françoise Besson, héritière de la seigneurie de Leymery, à Herment, et qui continua la lignée.

Bien que ses membres aient toujours porté les qualifications nobiliaires et que l'un d'eux ait été créé chevalier de Saint-Michel en 1634, on ne voit pas que la famille de Falvard ait jamais fait reconnaître sa noblesse par jugement, même lors des diverses recherches des faux nobles, cependant si complètes, qui furent ordonnées par Louis XIV.

Annet de Falvard de Bomparant, petit-fils de Gilbert, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom et signa en 1791 l'acte de coalition de la noblesse d'Auvergne. Il avait épousé, le 23 avril 1765, Françoise Bouchaudy et en avait eu six fils. Le troisième de ces fils, François de Falvard de Bomparant, né à Perpezat en 1772, fit en 1782 des preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire ; il fut fait prisonnier lors de la fatale expédition de Quiberon, en 1795, et fut fusillé à Auray avec deux de ses frères, Jacques et Jean-Baptiste de Falvard de Montluc. Un autre de ses frères, François-Marin de Falvard de Montluc, fut père de Louis de Falvard de Montluc, médecin inspecteur des eaux de Néris, membre de l'Académie de médecine de Paris. Antoine-Arthur de Falvard de Bessat, neveu à la mode de Bretagne de ce dernier, épousa en 1847 Mlle des Colombiers. Le représentant d'un autre rameau, Gilbert de Falvard de Leymerie, ancien instituteur, était en 1884 secrétaire de la mairie du Mont-Dore.

La famille de Falvard, peut-être éteinte aujourd'hui, avait fourni des officiers de mérite.

Elle n'était pas titrée.

Principales alliances : de Chabannes, de Murat 1617, de Bomparant, de Benoit de Barante, de Nicolaï de Laval vers 1830, etc.

FALVELLY (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or ; au chef du même.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *un lion et une lionne.*

La famille DE FALVELLY est anciennement et honorablement connue dans la Haute-Auvergne.

On en trouvera une généalogie dans le tome X de l'*Armorial de la*

noblesse de France, fondé par M. d'Auriac, et plus récemment M. de Mailhol lui a consacré une notice dans son *Dictionnaire historique et généalogique de la noblesse française.* Mais on sait que ces travaux ne doivent être acceptés qu'avec la plus grande réserve. C'est sans aucune preuve qu'ils attribuent à la famille de Falvelly une origine étrangère, qu'ils la font venir d'Italie se fixer en Auvergne dans la première moitié du XIII[e] siècle et qu'ils en font remonter la filiation à un Béranger de Falvelly qui était en 1492 député, ou lieutenant, du juge des montagnes d'Auvergne et garde du sceau royal.

Dans la réalité la famille de Falvelly paraît avoir eu pour berceau la petite ville de Maurs à laquelle elle a donné plusieurs juges. Elle résidait au XVIII[e] siècle à Aurillac où elle occupait un rang distingué dans la bourgeoisie. On ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa province.

Jean-Louis-Joseph de Falvelly, né le 15 avril 1749, demeurant à Aurillac, fut pourvu en 1777 de l'office de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Metz. Il conserva jusqu'à l'époque de la Révolution cet office qui conférait à ses titulaires la noblesse héréditaire après vingt ans d'exercice et fut sous la Restauration procureur du Roi à Aurillac. Il épousa en 1785 Jeanne-Gabrielle de la Tour, héritière du château de Gresses où il vint fixer sa résidence. Il en eut deux fils, Louis-Etienne et Philippe de Falvelly, qui ont eu l'un et l'autre postérité masculine. L'aîné de ses petits-fils, Joseph de Falvelly, décédé en 1910, fut connu le premier sous le titre de comte. Il s'était fixé en Périgord après le mariage qu'il avait contracté en 1863 avec M[lle] de Beaumont du Repaire, décédé en 1911.

Philippe de Falvelly a été tué à l'ennemi en 1915.

Principales alliances : de la Tour 1785, de Beaumont du Repaire 1863, Duverdier de Suze 1858, de la Garde de Saignes 1864, etc.

FAMIN. Armes (d'après le *Dictionnaire de la noblesse contemporaine* de Bachelin-Deflorenne) : *parti : au 1 d'or à un pélican de sable, à la piété de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent et soutenu de sable ; au 2 d'azur à un vaisseau antique d'argent voguant sur une mer de même ; au chef de gueules chargé à dextre d'un dextrochère d'or, mouvant d'une nuée d'argent, et à sénestre d'un soleil d'or.*

La famille FAMIN est originaire de Picardie.

Louis Famin, huissier de salle chez S. A. R. Monsieur, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Paris) : *d'or à pélican avec ses petits dans son aire de sable; au chef d'argent, soutenu de sable, chargé de trois étoiles d'azur.*

Louis-César Famin fut anobli par l'échevinage de Paris qu'il exerça en 1781. Eugène Famin, domicilié rue des Prouvaires, avait exercé les mêmes fonctions en 1777. Son fils, Sainte-Marie Famin, obtint à Rome en 1801 le prix d'architecture. Il fut lui-même père de Charles Famin, qui obtint le même prix en 1837 et qui, arrivé à l'âge de 97 ans, fut nommé en 1906 membre correspondant de l'Institut, et grand-père de M. le général de division Famin, directeur des troupes coloniales au ministère de la Guerre, grand-officier de la Légion d'honneur.

FANGET (de), en Béarn. Armes (ce sont celles de la famille de Caubios) : *écartelé : aux 1 et 4 d'argent à quatre pals d'azur ; aux 2 et 3 d'or à un cerf passant de sable.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*

La famille DE FANGET appartient à la noblesse du Béarn.

Elle avait pour nom primitif celui de Vergès. Son auteur, Abraham de Vergès, du lieu de Momas, acquit, le 22 février 1618, de François de Lanusse, Sgr de Meillon, la maison noble, ou seigneurie, de Fanget, située dans la paroisse de Thèze. La maison de Fanget avait été anoblie, le 28 mars 1476, par Madeleine, princesse de Viana, mère et tutrice de Gaston-Phœbus, comte de Foix et seigneur souverain de Béarn. Abraham de Vergès acquit encore, le 10 septembre 1623, d'Antoine d'Abbadie, Sgr d'Urdès, l'abbaye laïque de Lème. Son fils, Jacques de Vergès, fut admis aux Etats du Béarn dans l'ordre de la noblesse le 18 novembre 1631 pour son abbaye laïque de Lème et le 2 novembre 1647 pour sa maison noble de Fanget. Il eut un fils, Jacques II, qui, suivant l'usage béarnais, abandonna le nom de Vergès pour prendre celui de sa maison noble de Fanget. Ce même Jacques II de Fanget adopta les armoiries de la famille de sa femme, Françoise de Caubios, qui ont été conservées par ses descendants. Son fils, François de Fanget, Sgr de Fanget et abbé laïque de Lème, marié en 1688 à Françoise de Lagarrigue, eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 : *d'or fretté de gueules, à la fasce de sable.* Il fut père de Jacques de Fanget, Sgr des mêmes domaines, reçu en 1719 conseiller au Parlement de Navarre, grand-père de Jacques de Fanget, Sgr des mêmes domaines et de Poursiugues, reçu en 1755 conseiller au Parlement de Navarre, décédé à Thèze en 1804, et bisaïeul de Jean-Pierre de Fanget, dont il va être parlé, et d'Antoine-Charles, chevalier de Fanget, colonel, adjudant du château royal de Pau, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé sans postérité à Pau en 1838. Jean-Pierre de Fanget fut élu en 1785 trésorier des Etats du Béarn ; il fut plus tard juge de paix du canton de Thèze et conserva

ces fonctions jusqu'à sa mort survenue à Thèze en 1839. Il avait épousé à Thèze en 1833, âgé de 78 ans, Jeanne Casaurang, âgée de 68 ans, veuve de Pierre Tonnet, relieur. Il légitima par ce mariage deux fils naturels qu'il avait déjà reconnus par acte du 23 mai 1815, puis adoptés par acte de septembre 1820, confirmé le 11 du même mois par jugement du tribunal civil de Pau. L'aîné de ces fils, Jean-Baptiste de Fanget, percepteur des contributions directes, puis juge de paix à Thèze, décédé dans cette ville en 1858, épousa en 1820 une fille du colonel baron Roussille dont il eut une nombreuse postérité. Le puîné, Jean de Fanget, percepteur des contributions directes à Jurançon, épousa à Pau en 1821 Mlle Estariaa dont il eut plusieurs enfants. Son petit-fils, Pierre de Fanget, notaire, conseiller d'arrondissement et maire de Thèze, décédé en 1914, avait épousé en 1900 Mlle de Villeneuve dont il a laissé des enfants.

Principales alliances : de Balagué-Tartoing 1802, de Caubios vers 1660 et en 1721, de Lagarrigue 1689, de Sarraute-Berruche 1754, de Lassalette 1862, 1863, de Villeneuve, Roussille, etc.

FANNEAU de la HORIE, ou de LAHORIE. Armes : *coupé : au 1 d'argent à la croix alésée d'azur; au 2 d'azur à trois larmes d'or renversées et rangées en fasce à dextre et une fleur de lys d'or à sénestre.* — Aliàs : *parti : au 1 d'argent à une croix alésée d'azur ; au 2 d'azur à une fleur de lys d'or à dextre et trois larmes de même renversées et posées en pal à sénestre.* — Devise : SOUVENT FORT, COURAGEUX TOUJOURS.

La famille FANNEAU DE LA HORIE, OU DE LAHORIE, appartenait aux XVIIe et XVIIIe siècles à la haute bourgeoisie du Maine.

Elle joint à son nom celui du domaine de Lahorie qu'elle a possédé dans les environs de la Ferté-Macé, en Normandie.

Borel d'Hauterive lui a consacré une très courte notice dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1886. On trouvera aussi sur elle des renseignement dans les *Filiations bretonnes* du vicomte de la Messelière et et dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Mayenne* de l'abbé Angot.

D'après ce dernier travail la famille Fanneau aurait eu pour berceau le village d'Antoigny.

M. de la Messelière donne la filiation depuis Pierre Fanneau, sieur de la Chevalerie, marié à Françoise-Marie Duclos de la Bigotière, dont le petit-fils, Pierre Fanneau, sieur de la Bigne-Lahorie, épousa, le 5 janvier 1697, Marguerite de Lestranges et dont l'arrière-petit-fils, Pierre Fanneau, sieur de la Horie, né en 1698, décédé en 1742, épousa successivement à Madré, en 1719, Catherine Bignon, puis à Lassay, en 1731, Marie-Renée le Brun. Le fils de ce dernier, Charles-Julien Fanneau

de la Horie, garde des haras, puis négociant à Javron, président du directoire du district de Lassay en 1790, épousa le 13 juin 1756 Jeanne-Renée le Meunier et en eut quinze enfants.

L'un de ses fils, Victor-Claude-Alexandre Fanneau de la Horie, né à Javron le 6 janvier 1766, joua un rôle historique. Général de brigade en 1797, il fut nommé général de division sur le champ de bataille de Hohenlinden; mais son intimité avec Moreau le rendait suspect et il ne put obtenir la confirmation de son grade. Soupçonné de conspirer, le général Lahorie fut, en 1810, emprisonné à la Force; il fut délivré en octobre 1812 par le général Malet qui le nomma ministre de la police, mais fut bientôt arrêté, fut condamné à mort et fusillé le 30 octobre dans la plaine de Grenelle. Il était le parrain du poète Victor Hugo qui tenait de lui son prénom de Victor.

Un des frères du général Lahorie, Charles-Julien Fanneau de Lahorie né en 1758, fut gouverneur de Cayenne. Un autre, Jean-René Fanneau de Lahorie, né en 1764, fut père de François Fanneau de Lahorie, décédé à Josselin en 1841, qui vint se fixer dans le département du Morbihan après le mariage qu'il contracta à Rohan en 1828 avec Mlle Rolland des Aunais. Le fils aîné de celui-ci, Charles-François Fanneau de Lahorie, né en 1831, conseiller général du Morbihan, marié en 1856 à Mlle Hubert de la Hayrie, fut connu le premier sous le titre de comte de Lahorie porté après lui par son fils aîné.

Une branche cadette de la famille Fanneau de la Horie subsiste dans le département de la Mayenne.

La famille Fanneau de la Horie a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, des officiers distingués, un député de la Mayenne au Conseil des Cinq Cents (Jean-Baptiste Fanneau-Lahorie, né à Lassay en 1766, plus tard professeur à Nancy), des magistrats, etc.

Principales alliances : Hubert de la Hayrie 1856, Guyot d'Asnières de Salins 1890, de Rémond de Chélas, Brindejonc de Bermingham 1902, Bourguignat de Chabaleyret 1909, etc.

La famille Fanneau de la Horie ne doit pas être confondue avec la famille Epron de la Horie (voyez ce nom).

FANU (le). Armes : *d'azur à un cygne d'or chargé de trois roses de gueules.* — L'écu timbré d'*un casque orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.* — Supports : *deux lévriers.* — Cimier : *un cygne d'argent essorant.* — Devise : DAT PROETIUM SPLENDOR.

La famille LE FANU, fixée en Irlande dans les premières années du XVIIIe siècle, appartenait à la noblesse de Normandie.

M. de Magny en a donné une généalogie complète dans son *Nobiliaire universel*.

Etienne le Fanu, avocat au bailliage et siège présidial de Caen, fut anobli par lettres patentes de septembre 1595. On ignore le nom de sa femme. Son fils, Pierre le Fanu, sieur de Montbenard, marié en 1609 à Françoise (aliàs Anne, d'après M. de Magny), Lehulle, en eut quatre fils, Michel, sieur de Cresserous, Louis, sieur de Mondeville, Jacques et Etienne, tous de la religion réformée, qui furent maintenus dans leur noblesse, le 8 mars 1671, par jugement de Chamillart, intendant de Caen. Le deuxième de ces fils, Louis, né en 1628, fut père d'Etienne le Fanu, sieur de Mondeville, dans la sergenterie d'Argences, marié successivement à N... le Blais et en 1684 à Anne le Sueur, dont les enfants, ayant été inquiétés dans l'exercice de leur religion, allèrent se fixer à Dublin, en Irlande. La famille le Fanu s'est perpétuée avec distinction dans le Royaume-Uni. Elle a fourni des pasteurs protestants, des littérateurs, des officiers, etc.

Plusieurs de ses représentants, Cyrus-Antoine le Fanu, écuyer, sieur de Montbenard ; Etienne le Fanu, écuyer, sieur de Mondeville ; et autre Etienne le Fanu, écuyer, sieur de Mondeville, eurent leur blason enregistré à l'Armorial général de 1696 (registre de Caen.)

FAOUÉDIC (Dondel du). Voyez : DONDEL DE KERGONANO ET DU FAOUÉDIC.

FARAMOND, ou FRAMOND, de la FRAMONDIE, ou de la FARAMONDIE, et de LAFAJOLE (de). Armes : *de gueules à un lion d'or, armé et lampassé de gueules ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or*. — La branche aînée, fixée en Gévaudan et connue sous le nom de Framond, porte : *parti : au* 1 *bandé d'argent et de gueules de six pièces*, qui est de la Panouse ; au 2 de Faramond. — Couronne : *de Marquis* pour la branche aînée et *de Comte* pour la branche cadette. — Supports : *deux lions*. — Devises : LUCEAT OMNIBUS.

La maison DE FARAMOND, ou DE FRAMOND, originaire du Rouergue, d'où ses branches se sont répandues dans le Languedoc, appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de sa région.

On en trouvera des généalogies détaillées dans le tome II des *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue* de M. de Barrau, dans les *Documents généalogiques sur des familles de Rouergue* du vicomte de Bonald, dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1902 et surtout dans le tome III de la *France moderne* (deuxième partie) de M. Villain. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que plusieurs de ses membres firent au XVIIIe siècle pour être admis à l'Ecole militaire.

La famille de Faramond paraît avoir eu pour berceau la paroisse

de Salmiech, en Rouergue, sur le territoire de laquelle elle possédait de toute ancienneté le château fort de la Faramondie. A la fin du XIVe siècle elle abandonna ce château, dont il ne subsiste plus aucune trace, pour aller habiter celui de Capplongue.

Son premier auteur connu, Bégon de Faramond, assista comme témoin en 1079, avec plusieurs gentilshommes du voisinage, à la confirmation de divers privilèges accordés à la petite ville de Villeneuve par Pons d'Etienne, évêque de Rodez. Guillaume Faramond et sa femme, Gaillarde, firent en 1184 une donation au monastère de Hautecombe. Au cours de cette même année, Pons Faramond, Sgr de Salmiech, et ses frères firent une nouvelle donation au même monastère.

Hugues Faramond, chevalier, auquel les travaux mentionnés plus plus haut font remonter la filiation, reçut, le 5 des ides de mai 1218, de son gendre, Arnaud de Landorre, damoiseau, quittance de la dot de sa fille, Hélène. Hugues de Faramond, Cosgr de la terre de Landorre, qu'on lui attribue pour fils sans preuves bien certaines, épousa Axie de Landorre et fit une transaction, le 5 des calendes de juillet 1265, avec Hugues de Landorre au sujet des droits qu'il avait sur la seigneurie de Landorre. Il vendit un fief en 1285 à son beau-frère, Brenguier de Landorre. Il paraît avoir été père d'Aymeric de Faramond qui, le 5 septembre 1309, reçut d'Arnaud de la Garche, notaire à Belmont, quittance de la dot de sa sœur Alexandrie, femme de Pierre Ermangaud, damoiseau de Murasson, grand-père de Guillaume de Faramond, damoiseau, marié en 1335 à N... de Sédages, qui habitait encore en 1394 son château de la Faramondie, à Salmiech, et bisaïeul de Brenguier Faramond, mentionné dans des actes de 1356 et de 1382, dont Bonafosse de Caransage était veuve en 1402.

La filiation ne doit être considérée comme rigoureusement établie qu'à partir d'un Guy de Faramond, Cosgr de Salmiech, Sgr de Capplongue, etc., dont, malgré l'éloignement des dates, on fait un fils de Brenguier de Faramond et de Bonafosse de Caransage mentionnés plus haut. Ce gentilhomme épousa Hélène de Mancip par contrat passé le 14 juin 1435 devant notaire à Salmiech. Il fut père d'Hugues de Faramond, damoiseau, Sgr de la Faramondie, qui épousa Hélène de Chapelu par contrat passé le 10 décembre 1471 devant notaire à Marvejols, en Gévaudan, grand-père de Jean de Faramond, chevalier, Sgr de la Faramondie, qui épousa, par contrat du 24 avril 1513, Hélène de Maleville, héritière de la seigneurie du Bosc où il vint établir sa résidence et ou il fit son testament le 16 juin 1557, et bisaïeul de Jean de Faramond, Sgr du Bosc, de la Faramondie, de Capplonde, de Miramon, etc., qui épousa, le 10 mai 1543, Margue-

rite de Morlhon. Ce dernier eut, outre sept filles, deux fils, François et Pierre, qui furent les auteurs de deux grandes branches actuellement existantes.

La branche aînée, aujourd'hui fixée en Gévaudan,a adopté l'orthographe Framond. Son auteur, François de Framond, Sgr du Bosc et de la Framondie, épousa à Espalion, en 1579, Louise de la Panouse, veuve de Louis de Tubières et héritière des seigneuries de Fabrègues et de Grèzes, et fit son testament le 16 mai 1604. Il avait eu quatre fils. Le plus jeune de ces fils, Georges de Framond de la Framondie, Sgr de Fabrègues et de Grèzes, épousa, le 10 février 1628, Claude d'Aurelle et continua la lignée. Il résidait au diocèse de Mende quand il fut maintenu dans sa noblesse avec ses deux fils, le 13 décembre 1669, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir justifié sa filiation depuis le contrat de mariage du 10 décembre 1471 mentionné plus haut. L'aîné de ses fils, François, n'eut pas d'enfants. Le puîné, Jacques, marié en secondes noces en 1692 à Jacqueline de Colombet, fut père de Louis-François de Framond, né au château de Grèzes en 1695, marié en 1725 à Elisabeth-Césarine de Rochefort d'Ally, qui prit le premier le titre de marquis de Framond conservé depuis cette époque par le chef de cette branche. Le marquis de Framond laissa à son tour, entre autres enfants, trois fils : 1° Jacques-Amédée, marquis de Framond, président de l'assemblée de la noblesse de Gévaudan en 1789, marié en 1763 à Antoinette Sauvage, décédé en 1801, dont la descendance subsiste ; 2e Georges-Godefroy de Framond, brigadier des armées navales, marié en 1755 à Elisabeth de Bragelongne, dont les fils moururent sans postérité : 3° Charles-Auguste, connu sous le titre de vicomte de Framond d'Antrenas, marié à Marie Crespin, dont la descendance subsiste.

L'auteur de la branche cadette, Pierre de Faramond de la Faramondie, Sgr de Miramon, fut un zélé catholique et reçut pendant les guerres de religion plusieurs commandements importants. Il épousa Jeanne de Lavernhe, fille unique et héritière de René de Lavernhe, baron de Joqueviel, Sgr de Pauletou, et vint à la suite de ce mariage fixer sa résidence au château de Pauletou où il fit son testament le 28 septembre 1613. Son fils, Jean de Faramond de la Faramondie, se qualifiait baron de Miramont, de Jocqueviel et de Pauletou. Il fut nommé en 1611 gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et épousa en 1613 Anne de Glandières, dame directe d'un quartier de Rodez. Il en eut, entre autres enfants, trois fils qui furent maintenus dans leur noblesse, le 26 avril 1668, par jugement rendu à Agen de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux. La descendance de l'aîné de ces trois fils, René de Faramond, Sgr et baron de

Joqueviel, décédé en 1689, s'éteignit avec son petit-fils, décédé à Albi pendant la Révolution. Le deuxième, Alexandre de Faramond, Sgr de la Calmette, fut père de Jean-Philibert de Faramond, Sgr du même domaine, qui fut maintenu dans sa noblesse le 30 avril 1700, sur preuves remontant à 1513, par jugement de Legendre, intendant de Montauban, et dont le petit-fils mourut sans postérité. Le plus jeune des trois frères, Jean de Faramond, Sgr de Lafajole, épousa en 1669 Anne-Gabrielle Sauvage ; sa descendance subsiste avec distinction. Le chef de cette branche est connu sous le titre de comte de Faramond de Lafajole.

François de Framond de la Framondie fut admis en 1549 dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Victor-Amédée et Barthélémy de Framond, frères, furent admis dans le même ordre en 1782 et 1788.

M. de Faramond du Puget prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castres ; le vicomte et le baron de Framond prirent part cette même année à celles tenues à Mende.

La famille de Faramond, ou de Framond, a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers de mérite, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des commandants de places fortes, des gentilshommes de la chambre du Roi, des conseillers généraux de la Lozère et de l'Ardèche, un maire de Gaillac, etc.

Principales alliances : de Landorre, de Roquefeuil, de Sédages, de Lautrec de Montfa, de Mancip 1435, de Malleville 1513, de Morlhon 1543, 1613, de Séverac, de la Panouse 1579, de Barrau 1611, de Saunhac 1665, d'Aurelle 1628, de Tournoel de Chateauneuf 1687, de Colombet 1692, de Rochefort d'Ally 1725, de Bragelongne 1755, de Moré 1801, de Pineton de Chambrun 1829, de Fay-Solignac 1892, de Retz, de Mallevielle, de Goudin, de Mauléon-Narbonne, de Lavernhe 1590, de Verdun 1613, de Glandières 1613, d'Imbert du Bosc 1644, de la Valette-Cornusson 1644, de Goudal, de Ruel de Parlan, de Guirard de Montarnal 1752, de Gauléjac 1756, de Lévezou de Vesins 1813, de Tonnac-Villeneuve, de Blandinières, Amaudric du Chaffaut 1918, etc.

On a cherché à rattacher à la maison de Faramond, ou de Framond, une famille Frémont qui appartenait sous Louis XIV à la noblesse de robe parisienne. Cette famille, dont la Chesnaye des Bois a donné une généalogie, portait pour armes : d'*azur à trois têtes de léopard d'or*, 2 *et* 1. Elle paraît avoir eu pour berceau la Haute-Normandie où elle possédait une seigneurie de Gressy et où plusieurs de ses membres, demeurés dans une situation relativement modeste, résidaient encore quand ils firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Elle

ne figure pas au nombre des familles de Normandie qui firent reconnaître leur noblesse lors de la grande recherche commencée en 1666. Jacques Frémont, Sgr de Gressy, épousa, le 10 juillet 1613, Marie Baduel, fille d'un secrétaire du Roi. Dans la notice consacrée dans la *France moderne* à la famille de Faramond, M. Villain nomme ce personnage Jacques de Faramond de la Faramondie. Il en fait l'arrière-petit-fils d'un Guillaume de Faramond de la Faramondie, chevalier, Sgr de Gressy, marié vers 1510 à Jeanne d'Estaing, qui aurait été lui-même un fils cadet, passé sous silence par tous les autres généalogistes, d'Hugues de Faramond, Sgr de la Faramondie, et Hélène de Chapelu mentionnés plus haut. Jacques Frémont eut plusieurs filles dont l'une épousa en 1665 Jacques Rioult, Sgr d'Ouilly. Il eut aussi plusieurs fils dont deux, Nicolas, né en 1622, et Robert, furent les auteurs de deux branches.

Nicolas Frémont fut successivement conseiller correcteur en la Chambre des comptes de Montpellier en 1646, trésorier général de France, intendant des finances en Provence, conseiller d'État en 1654, secrétaire du Roi en 1655, grand audiencier de France en 1674 et l'un des deux gardes du Trésor royal en 1689. Il fut vraisemblablement anobli par ses charges. Il obtint, par lettres patentes de février 1680, l'érection en marquisat de la terre de Rozay qu'il possédait près de Gisors, en Normandie. Il eut une fille qui épousa le maréchal duc de Lorge et qui fut la belle-mère du duc de Saint-Simon, l'auteur des Mémoires. Il eut aussi un fils, Nicolas Frémont, marquis de Rozay, né en 1666, conseiller d'État, décédé en 1749, qui acquit en 1724 le marquisat de Charleval, en Normandie. Celui-ci laissa une fille, la marquise de Vibraye, et trois fils : 1° Nicolas Frémont, marquis de Rozay, Sgr d'Auneuil, né en 1709, président en la première chambre des enquêtes du Parlement de Paris, qui n'eut que deux filles ; 2° Adrien-Robert Frémont, marquis de Charleval, brigadier des armées du Roi, qui, paraît-il, légua par testament de 1757 tous ses biens à Louis-François de Framond de la Framondie, né en 1695, chef de la maison de Faramond, ou de Framond ; 3° Pierre de Frémont d'Auneuil, président en la seconde chambre des enquêtes du Parlement de Paris, marié en 1738 à Melle des Vieux, dont le fils, Nicolas, né en 1739, ne paraît pas avoir eu de postérité.

L'auteur de la branche cadette, Robert Frémont, marié en 1657 à Anne Chérouvrier, fut pourvu cette même année de l'office anoblissant de secrétaire du Roi et obtint des lettres d'honneur en 1682. Son arrière-petit-fils, Christophe-Louis Frémont, Sgr de Gressy, né en 1735, prit le titre de marquis de Rozay après le mariage qu'il contracta en 1761 avec sa cousine, Charlotte-Félicité de Frémont, seconde fille

du marquis de Rozay. Il eut un fils, Maximilien, qui paraît être mort sans postérité.

FARAUDI de CHATEAUNEUF, à Nice. Armes : *fascé d'or et de gueules.*

La famille Faraudi est fort anciennement connue dans le comté de Nice auquel elle a donné un grand nombre de magistrats et de notaires.

M. de Orestis lui a consacré un article dans sa *Noblesse niçoise* (publiée en 1909 dans la revue intitulée *Nice historique*).

D'après cet historien on en trouverait la trace dès le xii[e] siècle.

Paul Faraudi, s'étant rendu acquéreur d'une partie du fief de Sainte-Marguerite, en fut investi par lettres du 7 décembre 1647. Son descendant, Gaspard Faraudi, en fut investi à son tour par lettres du 24 mars 1752. Mais en 1754 mourut l'intendant Jean-François Balduini qui était seigneur d'une autre portion du fief de Sainte-Marguerite et qui revendiquait des droits sur la portion possédée par les Faraudi. Jean-François Balduini eut pour héritier son neveu, Jean-Ludovic Rainardi, plus tard sénateur. Celui-ci obtint en 1772 l'assentiment royal pour entrer en possession de l'héritage de son oncle et intenta aussitôt un procès aux Faraudi. Après 17 ans de procédures il obtint gain de cause le 1[er] février 1789 et fut définitivement investi de la totalité du fief de Sainte-Marguerite par lettres du 9 mai 1791. Louis Faraudi, arrière-petit-fils de Gaspard mentionné plus haut, fut nommé en 1851 conseiller à la Cour d'appel de Nice ; il était encore en charge lors de l'annexion de Nice à la France. Il fut nommé en 1857 chevalier des ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare. Il avait épousé une demoiselle Saissi de Châteauneuf. Leur fils, Alexandre Faraudi, épousa Delphine Arnaud, héritière d'une partie de la baronnie de Châteauneuf. Par décret royal du 12 avril 1885 le roi Humbert autorisa la transmission du titre de baron de Châteauneuf à Alexandre Faraudi avec droit pour lui de porter ce titre *maritali nomine*. Le baron Faraudi de Châteauneuf a eu un fils et une fille, M[me] du Chaffaut.

Il a été consacré une notice à la famille Arnaud de Châteauneuf dans les Additions du tome X de cet ouvrage.

Principales alliances : Saissi de Châteauneuf, Arnaud de Châteauneuf, Amaudric du Chaffaut 1896, etc.

FARCONNET et de FARCONNET, anciennement **FALCONNET**. Armes (d'après le réglement d'armoiries de 1819) : *d'argent à un faucon au naturel poursuivant une colombe du même, l'un et l'autre essorant en bande ; au chef d'azur chargé de trois besants d'or.* — Aliàs

(armes enregistrées à l'Armorial général de 1696) : d'*argent à un faucon de sable volant, une perdrix de même volante en bande; au chef de gueules chargé de trois besants d'or.*

La famille Farconnet, ou Falconnet, est originaire de la petite ville de Saint-Laurent-du-Pont, située au pied du massif de la Grande Chartreuse, en Dauphiné, où dès le xviie siècle elle occupait un rang distingué dans la bourgeoisie.

On trouvera des généalogies de la branche qui fut anoblie sous la Restauration dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de M. de la Roque, dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend et dans le tome II de la *France moderne* (Drôme et Ardèche) de M. Villain. On trouvera aussi des renseignements sur les Farconnet dans l'*Armorial de Dauphiné* de M. de Rivoire de la Batie, dans l'*Armorial du Vivarais* de M. Benoit d'Entrevaux, etc.

Thomas Falconnet, bourgeois de Thodum, en Dauphiné, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Un Farconnet fut nommé en 1677 capitaine d'infanterie dans le régiment de Royal-Vaisseaux, ; un autre était en 1689, 1691 et 1692 capitaine au régiment d'Argenson.

L'auteur de la branche qui fut anoblie sous la Restauration, Jean-Baptiste Farconnet, né aux Échelles vers 1714, chevalier de Saint-Louis, fut nommé le 29 janvier 1749 commissaire principal des guerres en résidence à Tournon, en Vivarais. Il se fixa dans cette ville et y mourut le 4 décembre 1783. Il portait la qualification d'écuyer en raison de sa charge qui conférait la noblesse personnelle. Il avait épousé Marie-Madeleine Coste dont il eut, entre autres enfants, sept fils : 1° Jean-Pierre, commissaire ordonnateur de l'armée des Pyrénées-Orientales, chevalier de Saint-Louis, décédé à Perpignan en 1794; 2° Maximin, officier à l'armée des Princes, massacré à Dunkerque en 1793; 3° Florentin, capitaine du génie, décédé à l'hôpital militaire d'Arras en 1793; 4° Laurent-Rodolphe, qui continua la lignée; 5° Casimir, officier au service du roi de Prusse; 6° et 7° Adrien et Ferdinand, chanoines de Viviers. Laurent-Rodolphe Farconnet, né à Tournon en 1762, chef de bataillon, chevalier de Saint-Louis, marié à Lyon en 1803 à Jeanne-Louise de Nolhac, décédé en 1845, fut anobli, le 10 mai 1819, par lettres patentes du roi Louis XVIII, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et fut confirmé dans sa noblesse par nouvelles lettres patentes du 16 août 1821. Il laissa deux fils : 1° Amédée de Farconnet, magistrat démissionnaire en 1830, marié en 1840 à Mlle de Biliotti, dont le fils unique est entré à la Grande Chartreuse; 2° Louis-Fernand de Farconnet, né en 1808,

marié à Lyon en 1857 à Mlle de Clavière, décédé en 1865, dont la descendance subsiste avec distinction.

C'est à une branche collatérale, demeurée non noble, qu'appartenaient M. Frédéric Farconnet, né à Grenoble en 1807, maire de cette ville, député de l'Isère à l'Assemblée nationale en 1848, décédé en 1863, qui eut deux filles, et son frère, receveur de l'hospice de Grenoble.

Principales alliances : de Rossi 1799, Botu de Verchères, de Nolhac 1803, de Biliotti 1840, de Clavière 1857, Roy de la Chaise 1881, etc.

FARCY de la VILLE du BOIS, de PONTFARCY et de ROSERAY (de). Armes : *d'or fretté d'azur ; à un chef de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Cimier : *un lion issant tenant une banderolle avec la devise* : Jamais ne varie. — Supports : *deux lions* (aliàs : *un lion à dextre et un lévrier à sénestre*).

La famille de Farcy appartient à la noblesse de la Normandie, du Maine et de la Bretagne.

Un de ses représentants, M. Paul de Farcy, a publié à Laval en 1891 une *Généalogie de la famille de Farcy* très documentée et très consciencieuse. Le vicomte Révérend a donné un résumé de ce travail dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1896. On trouvera encore des renseignements sur la famille de Farcy dans les manuscrits de Chérin, dans les *Dossiers bleus*, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans la *France protestante* de Haag, dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Mayenne* de l'abbé Angot, dans les *Documents généalogiques d'après les registres des paroisses d'Alençon* du comte de Souancé, dans les divers ouvrages que MM. Potier de Courcy, Saulnier, Kerviler et de la Messelière ont consacrés à la noblesse de Bretagne, etc.

La famille de Farcy actuellement existante est originaire de la Basse-Normandie. Elle paraît avoir eu pour berceau le lieu du Pontfarcy, situé dans le canton actuel de Saint-Sever (Manche).

Tout semble indiquer qu'elle est la même qu'une famille de Farcy qui posséda longtemps le fief de la Chapelle-Heuzebrock, également situé dans le canton actuel de Saint-Sever. Cette famille était connue dès l'an 1200 dans la noblesse de sa région. Deux de ses représentants, Pierre et Thomas Farcy, frères, figurent comme écuyers dans une montre de Nicole Raynel passée en 1385. La filiation est à peu près établie depuis Pierre de Farcy qui aurait été le huitième seigneur de la Chapelle-Heuzebroc et qui est mentionné dans un acte de 1404 avec sa femme, Marie de la Lande. Le petit-fils de ce gentilhomme, Jean de Farcy, sieur de la Caperonnière, est mentionné dans un acte de 1451 avec sa femme, Marie le Baillif. Il fit reconnaître sa noblesse

lors de la recherche des faux nobles entreprise par Montfaut en 1463. Mais on trouve que lors de cette même recherche un Grégoire Farcy, du lieu de Guilberville, dans la sergenterie de Thorigny, vraisemblablement son parent, fut déclaré non noble, faute d'avoir produit des titres suffisants, et assis à la taille. Jean de Farcy eut de Marie le Baillif un fils, également appelé Jean, qui fut seigneur d'Auterive. On sait peu de chose sur ce fils dont les enfants partagèrent la succession par acte du 24 mai 1530 et dont le petit-fils, Michel, paraît être mort sans postérité.

Un jugement de maintenue de noblesse rendu en 1668 par le Parlement de Bretagne en faveur de la famille de Farcy actuellement existante en fait remonter la filiation à un Michel de Farcy, licencié ès droits, qui avait épousé Marie(aliàs Françoise) du Moulinet et qui était en 1530, 1534 et 1539 enquêteur ordinaire à Alençon. D'après le beau travail de M. Paul de Farcy, ce Michel de Farcy était en 1530 conseiller du roi de Navarre en l'échiquier de Normandie. D'après le même travail il aurait été un fils puîné de Jean de Farcy, sieur de la Caperonnière, le gentilhomme maintenu par Montfaut en 1463 dont il a été parlé plus haut. Sa descendance fut longtemps dans une situation nobiliaire assez douteuse. Son fils, Guillaume Farcy, qualifié écuyer, Sgr de Saint-Laurent-Croixcroust, conseiller au présidial d'Alençon, embrassa le protestantisme que ses descendants professèrent pendant plusieurs générations. Il épousa Marie Caget à une date inconnue et mourut vers 1564. Léonard Farcy, écuyer, sieur de Paisnel, fils du précédent, fut avocat au bailliage et siège présidial d'Alençon. Il épousa d'abord Anne Buherre, puis, le 24 octobre 1575, Catherine Bizeul et laissa de sa seconde union, entre autres enfants, deux fils, Daniel et Annibal, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée, demeurée normande, est aujourd'hui éteinte. On ne voit pas qu'elle ait fait reconnaître sa noblesse lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666. Son auteur, Daniel Farcy, maître d'hôtel du prince de Condé en 1613, puis contrôleur au grenier à sel d'Alençon, échevin de cette ville en 1628, avait épousé, le 12 septembre 1607, Marie Flotte, fille du sieur de la Bigottière, inhumée le 16 août 1675 en l'église Saint-Léonard d'Alençon. D'après le travail de M. Paul de Farcy il aurait exercé la charge anoblissante de trésorier de France au bureau des finances de cette ville. Il ne figure cependant avec la qualification de trésorier de France dans aucun des actes publiés par M. de Souancé. Ces actes ne lui donnent pas non plus la qualification d'écuyer. Il eut, entre autres enfants, quatre fils : 1° Pierre Farcy, écuyer, sieur du Parc, en la paroisse



de Neufchatel-en-Sonnois, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection d'Argentan, marié le 17 juillet 1647 à Jacqueline Michelet, dont le fils, Pierre de Farcy, chevalier, Sgr du Parc, né le 11 avril 1650, décédé en 1733, exerçait dès 1674 l'office de trésorier de France au bureau des finances d'Alençon et dont le petit-fils, Antoine-Joseph de Farcy, Sgr d'Ozonville, baptisé en 1695, commissaire des guerres, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1780, n'eut que des filles ; 2° Jacques de Farcy, sieur de l'Isle, trésorier de France au bureau des finances d'Alençon, qui épousa, le 17 août 1673, Marie Corneille, fille du grand Corneille et veuve de Félix du Buat, sieur de Guénebaud, décédée en 1721, et qui n'en eut que des filles ; 3° Louis de Farcy, Sgr de la Drouettière, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel d'Alençon, marié successivement à Jeanne Rebours et à Jeanne Perronne, décédé en 1670, dont la descendance s'éteignit au XVIII[e] siècle ; 4° Charles de Farcy, sieur de la Gare, mestre de camp de cavalerie, marié à Anne Houdan, dont le fils, Charles, né à Paris en 1670, maintenu dans sa noblesse, le 4 février 1678, par arrêt du Conseil d'État, ne paraît pas avoir laissé de postérité. Une des filles de Jacques de Farcy et de Marie Corneille, Françoise, née en 1683, épousa en 1701, Adrien de Corday ; elle fut la bisaïeule de la célèbre Charlotte Corday.

La branche cadette subsiste. Son auteur, Annibal de Farcy, marié le 8 février 1601 à Guyonne de Launay, fille de François, sieur de la Roche, et de Lézine Geslard, était avocat au présidial d'Alençon quand il fut nommé procureur fiscal et procureur général des eaux et forêts du comté de Laval. Il se fit accorder, le 26 mai 1643, des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin. Ces lettres ne prouvent pas qu'il n'était pas de condition noble ; mais elles n'en indiquent pas moins que la situation nobiliaire de sa famille était alors contestée. Annibal de Farcy mourut le 18 septembre 1650 et fut inhumé dans le cimetière protestant de Vitré. Un de ses fils, Henri, fut tué à l'armée. Cinq autres, Gilles, Jacques, François-Annibal, René et Charles, furent les auteurs d'autant de rameaux. Trois d'entre eux, Gilles, René et Charles, furent maintenus dans leur noblesse, le 12 mai 1665, par arrêt de la Cour des aides. Les rameaux demeurés dans le Maine furent encore maintenus dans leur noblesse, le 12 juin 1715, par jugement de M. de Chauvelin, intendant de Tours, sur preuves remontant à un aveu rendu le 4 septembre 1450 à la Cour des comptes de Paris par Pierre Farcy, écuyer, à cause de sa femme, Jeannette de Broon.

L'auteur du premier rameau, Gilles de Farcy, né en 1602, fut lieutenant enquêteur civil et criminel du comté de Laval. Il fut maintenu dans sa noblesse le 7 août 1667, sur preuves remontant à 1530, par

jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours. Son fils, Isaac de Farcy, épousa Jeanne Grimaudet; il en eut un fils, François, qui fut tué à la bataille de Senef, et une fille qui épousa successivement Léonard de Vauborel, sieur de Saint-Georges, et Pierre de Francier, sieur de Juvigny.

Jacques de Farcy, auteur du deuxième rameau, aujourd'hui l'aîné, se fixa en Bretagne après le mariage qu'il contracta avec Catherine de Gennes, fut seigneur de la Ville-du-Bois, en la paroisse de Mordelles, au ressort de Rennes, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du Parlement de Bretagne du 19 octobre 1668 et mourut en 1682. Il laissa trois fils : 1° Jacques (aliàs Michel), conseiller au Parlement de Normandie, qui épousa Suzanne Béraudin, fille de l'intendant de la Rochelle, dont les enfants passèrent en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes, dont un des trois fils, Jean, fut capitaine des gardes du roi d'Angleterre et dont la descendance ne tarda vraisemblablement pas à s'éteindre ; 2° Jean, qui continua la lignée; 3° René, sieur de la Ville-du-Bois, marié successivement en 1678 à Charlotte Lévesque, puis à Elisabeth Prépetit, décédé en 1694, qui abjura le protestantisme en 1688, dont les fils furent maintenus dans leur noblesse en 1715, en même temps que leurs cousins, par jugement de M. de Chauvelin, intendant de Tours, et dont la descendance s'éteignit en la personne de Jean-Baptiste-René de Farcy, connu sous le titre de comte de Mué, né à Laval en 1724, conseiller au Parlement de Bretagne en 1750, décédé sans postérité à Rennes en 1805. Jean de Farcy, Sgr de Malnoé, de la Ville-du-Bois, etc., épousa en 1670 Suzane Ravenel, fille d'un banquier de Rennes, qui se retira dans le Hanovre après la révocation de l'édit de Nantes. Leur fils, Jean-Michel de Farcy de la Ville-du-Bois, baptisé en 1677 au temple de Cleusné, revint en France en 1709, épousa en 1725 Louise Taillart et mourut en 1768 au château de la Ville-du-Bois. Il fut père de Charles-Joseph de Farcy, Sgr de la Ville-du-Bois et de Malnoé, né en 1728, marié en 1762 à Jeanne-Mathurine Bertho, décédé à Rennes en 1796, qui fut connu le premier sous le titre de comte, conservé depuis lors par le chef de ce rameau. Trois des fils de ce dernier, Jean-Protaire, Guillaume-Charles et Joachim de Farcy, ont été les auteurs de trois sous-rameaux actuellement existants.

L'auteur du troisième rameau, François-Annibal de Farcy, épousa à Laval en 1635 (aliàs en 1640) Claude Uzille, fut gouverneur de Vitré, fut maintenu dans sa noblesse en 1668, avec son frère Jacques, par arrêt du Parlement de Bretagne et mourut l'année suivante. Il laissa quatre fils : 1° Jacques de Farcy du Rocher-Portal, conseiller au Parlement de Bretagne en 1671, décédé en 1690, dont le fils n'eut

pas de postérité masculine ; 2° Jean-Baptiste de Farcy de Saint-Laurent, qui épousa en 1669 Françoise Liais de la Returais et qui continua la lignée ; 3° Amaury de Farcy, maréchal de camp au service du duc de Hanovre, qui épousa Dorothée-Louise Charéard et qui en eut un fils ; 4° François de Farcy de Kerlo, gouverneur de Vitré, dont les fils moururent en bas âge. Louis-Annibal de Farcy de Saint-Laurent, né en 1747, arrière-petit-fils de Jean-Baptiste et de Françoise Liais, fut reçu en 1775 conseiller au Parlement de Bretagne et mourut à Rennes en 1789. Son fils, Amaury de Farcy de Saint-Laurent, né en 1781, lieutenant-colonel dans la garde royale, démissionnaire en 1830, décédé en 1837, avait épousé Mélanie de Poulpiquet du Halgouet. Il en eut deux enfants : 1° Amaury-Annibal, né à Rennes en 1810, qui passa aux Indes Néerlandaises et qui y mourut sans postérité vers 1858, dernier représentant de son rameau ; 2° Mme Haouisée de la Villeaucomte, née en 1816.

René de Farcy de Pontfarcy, auteur du quatrième rameau, fut procureur général de la juridiction des eaux et forêts du comté de Laval, épousa Marie de Gennes, fut maintenu dans sa noblesse en 1668, avec ses frères Jacques et François-Annibal, par arrêt du Parlement de Bretagne, mourut en 1681 et fut inhumé à Cleusné dans le cimetière de l'église réformée de Rennes. Il eut deux fils : 1° François-René de Farcy de Pontfarcy, sénéchal de Laval en 1671, maître des eaux et forêts, subdélégué de l'intendant, marié en 1663 à Marie du Breil, décédé en 1710, qui continua la lignée ; 2° Antoine de Farcy de la Daguerie, conseiller au Parlement de Metz, puis président des requêtes au Parlement de Bretagne, décédé en 1711, dont le fils, René-Francois de Farcy de la Daguerie, président des requêtes au Parlement de Bretagne, mourut sans postérité à Saint-Malo en 1757. René-François de Farcy de Pontfarcy, né en 1684, fils de François-René, fut reçu en 1707 conseiller au Parlement de Bretagne. Il épousa en 1706 Anne-Marie Moland, fille d'un receveur général des fermes au département de Laval, et mourut en 1754. Il s'était démis de sa charge en 1731 en faveur de son fils, Camille-François-Philippe de Farcy de Pontfarcy, né à Laval en 1708, décédé en 1765. Le fils de celui-ci, François-Annibal de Farcy de Pontfarcy, né à Laval en 1751, fut à son tour reçu en 1775 conseiller au Parlement de Bretagne. Il épousa à Laval en 1789 Marguerite Foucault des Iffs. Leur fils, Camille, connu sur le titre de comte de Farcy de Pontfarcy, né à Jersey en 1792, marié en 1821 à Marie Foucault de Vauguyon, décédé en 1850, prit une part brillante à l'insurrection légitimiste de 1832. Sa descendance subsiste avec distinction.

L'auteur du cinquième rameau, Charles de Farcy, officier d'infan-

terie, décédé en 1688, épousa successivement Marguerite Renaud, dont il n'eut pas d'enfants, et en 1640 Marguerite Uzille. Il possédait dans les environs de Laval les seigneuries de la Carterie, du Bois de Cuillé, de Rozeray, etc., et avait été maintenu dans sa noblesse en 1667, en même temps que son frère Gilles, par jugement de l'intendant Voisin de la Noiraye. Il eut deux fils, François et Jacques, qui furent les auteurs de deux grands sous-rameaux.

L'aîné de ces deux frères, François de Farcy, Sgr de Cuillé, dans l'élection de Château-Gontier, décédé en 1698, avait épousé en 1670 Elisabeth de Guillon qui se retira à Delft, en Hollande, après la révocation de l'édit de Nantes. Leur fils, Annibal-Auguste de Farcy de Cuillé, page de la chambre du Roi en 1692, conseiller au Parlement de Bretagne en 1696, décédé en 1758 doyen dudit Parlement, laissa, entre autres enfants, trois fils : 1° Jacques-Daniel-Annibal de Farcy de Cuillé, né au château de Cuillé en 1702, conseiller au Parlement de Bretagne, décédé en 1752, dont le fils, Jacques-Annibal de Farcy, connu sous le titre de marquis de Cuillé, conseiller au Parlement de Bretagne en 1746, président à mortier au même Parlement en 1756, décédé à Rennes en l'an VIII, ne laissa que des filles ; 2° Auguste-François-Annibal de Farcy de Cuillé, né en 1706, évêque de Quimper en 1739, décédé à Lorient en 1772 ; 3° Camille de Farcy, né en 1710, chevalier de Malte.

L'auteur du second sous-rameau, Jacques de Farcy, Sgr du Rozeray, en Anjou, épousa en 1677 Isabelle Pineau et mourut en 1719. Il avait été maintenu dans sa noblesse en 1704 par arrêt du Conseil d'Etat. Son arrière-petit-fils, Charles-René-Auguste de Farcy de la Beauvais, né en 1734, décédé en 1810, fut élevé parmi les pages de la reine Marie Leczynska. Il fut père de Charles-Louis-Annibal de Farcy de la Beauvais, né à Château-Gontier en 1762, conseiller au Parlement de Bretagne en 1786, conseiller, puis président, à la Cour d'Angers, premier président à la Cour d'Amiens, député de la Mayenne en 1825 et 1828, marié en 1801 à Mlle de Bonchamps, décédé à Paris en 1828, et grand-père d'Alfred-Annibal de Farcy, né en 1816, décédé en 1874, qui épousa en 1840 Mlle de Penfétenyo de Cheffontaines et qui en eut deux fils. L'aîné de ceux-ci, M. Paul de Farcy, né en 1840, est l'auteur de la *Généalogie de la famille de Farcy* dont il a été parlé plus haut. Ce rameau n'est pas titré.

Jean-Annibal de Farcy de Boutigny, né à Château-Gontier en 1768, et plusieurs de ses parents firent sous Louis XVI des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

Jean de Farcy de Malnoe, Annibal de Farcy de Montavallon et le chevalier de Farcy de la Villedubois signèrent en 1788 la protesta-

tion de la noblesse de Bretagne contre la convocation des Etats généraux. M[lles] de Farcy de Pontfarcy, Jacques-Louis de Farcy, chevalier, Sgr de Launay-Villiers, et Catherine de Farcy, veuve de François de Farcy, conseiller au Parlement de Bretagne, dame de la Bufetière, prirent part l'année suivante aux assemblées de la noblesse du Maine.

La famille de Farcy a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers distingués, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des conseillers généraux d'Ille-et-Vilaine, etc.

Principales alliances : Corneille 1673, de Corday 1701, de Bernières de Louvigny, Grimaudet (de Rochebouet), de Gennes, du Breil de Chalonge 1751, Tuffin de la Rouerie, Rolland du Noday 1804, de la Celle de Chateaubourg 1788, Huchet de la Bédoyère 1832, de Saint-Méleuc 1857, de la Bintinaye 1822, 1880, le Corgne de Bonabry 1827, de Poulpiquet du Halgouet 1873, du Boisboissel 1784, de la Rivière 1861, 1864, le Gonidec de Traissan 1907, de Kersaint-Gilly 1895, du Boisbaudry 1875, de Lantivy 1857, de Boisgelin 1670, de Conen de Précréan, de Busnel 1765, de Chateaubriand, de Freslon 1847, 1872, 1895, du Fournet, de Bahuno, du Coetlosquet, d'Andigné 1695, de Bonchamps 1804, de Penfétenyo de Cheffontaines 1840, de Caqueray-Valolive 1872, de Trogoff, de Lespinay 1869, d'Argouges 1840, 1847, de la Broise 1853, etc.

FARE (Cabot de la). Voyez : CABOT DE LA FARE ET DE DAMPMARTIN.

FARE (de la). Armes : *d'azur à trois flambeaux d'or allumés de gueules, posés en pal.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : LUX NOSTRIS, HOSTIBUS IGNIS.

La maison DE LA FARE, originaire du Languedoc, est à la fois une des plus anciennes et une des plus illustres de la noblesse de cette province.

D'Hozier en dressa sous Louis XIV une généalogie complète qui fut imprimée à Montpellier. On trouvera encore d'abondants renseignements sur les la Fare dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, dans les ouvrages du Père Anselme, de la Chesnaye des Bois, de M. de la Roque, de M. Benoit d'Entrevaux, etc. Beauchet-Filleau a donné les derniers degrés de la filiation dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou.*

Chérin fut chargé d'examiner les preuves de noblesse que la maison de la Fare fit en 1764 pour être admise aux honneurs de la Cour. Son mémoire commence en ces termes : « La maison de la Fare a « pris son nom d'une terre située au diocèse d'Alais, en Languedoc. « A cet avantage, qui annonce son ancienneté, elle joint des alliances

« illustres, un dévouement constant au service militaire et les pre- « mières dignités de la Couronne et de la guerre. Elle a pour chef « Béringuier de la Fare, premier du nom, Sgr de la Fare, che- « valier, vivant en 1160, depuis lequel la filiation est établie. Il « eut d'Elise, dame de Saint-Germain, près d'Alais, Béringuier, « deuxième du nom, damoiseau, Sgr de la Fare, qui épousa vers « l'année 1206 Saurine de Mandagout.....»

La maison de la Fare tire, en effet, son nom d'une seigneurie de la Fare qu'elle a possédée de toute ancienneté sur le territoire de la paroisse de Saint-André de Valborgue, dans les Cévennes. Un seigneur de la Fare fut du nombre des gentilshommes qui en 1096 accompagnèrent le comte de Toulouse à la première croisade. Jean-Raymond, chevalier, mari de Marguerite de Corneillan, était seigneur de la Fare en 1140. Comme on l'a vu plus haut la filiation est régulièrement établie depuis Béringuier, Sgr de la Fare, vivant en 1160, qui avait épousé Elise de Saint-Germain, dont le fils, également appelé Béringuier, épousa le 16 juillet 1206 Saurine de Mandagout, héritière de biens considérables, et dont le petit-fils, Béringuier III, Sgr de la Fare, qualifié chevalier dans un acte du 5 des calendes de mai 1252, épousa Sibylle d'Anduze, fille du baron de Florac et petite-fille de Constance de Toulouse, veuve en premières noces de Sanche VIII, roi de Navarre. Béringuier IV de la Fare, fils de Béringuier III, se croisa et passa un contrat d'emprunt devant Damiette en 1249. Son nom et ses armes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles.

Le travail de la Chesnaye des Bois et le jugement de maintenue de noblesse rendu en 1668 ne donnent la filiation qu'à partir de Guillaume de la Fare, chevalier; Sgr de la Fare, de Monteils, de Folaquier, de Montclar, etc., qui reçut des aveux en 1402 et 1410 et qui était en 1435 chambellan du roi Charles VII. Ce gentilhomme épousa Almueis, dame de Montclar, antérieurement au 24 septembre 1402 et fit son testament en 1444. Il laissa deux enfants, un fils, Guillaume, dont il va être parlé, et une fille, Cécile, qui épousa en 1433 André de Budos, Sgr de Portes, et qui fut la quatrième aïeule de Charlotte de Montmorency, femme du prince de Condé. Guillaume de la Fare, fils de Guillaume et d'Almueys de Montclar, se qualifiait chevalier, noble et puissant, seigneur de la Fare, de Fontenelle, de la Tour, baron de Montclar, etc. Il épousa, par contrat du 29 juillet 1452, Isabeau d'Aleyrac, fille du seigneur d'Aigremont, au diocèse d'Uzès, et fit deux testaments, l'un en 1492, l'autre en 1501. Il eut, entre autres enfants, deux fils dont l'aîné, Gabriel, Sgr et baron de la Fare et autres lieux, tué au siège de Thérouanne en 1513,

épousa en 1496 Marie du Claux et continua la lignée et dont le plus jeune, Guillaume, fut chevalier de Rhodes. Son arrière-petit-fils, Jacques, baron de la Fare et de Montclar, commandant pour le Roi les villes d'Alais et de Roquemaure, épousa, le 24 septembre 1575, Hélis du Puy, dame de Saint-Martin. La maison de la Fare écartela pendant longtemps ses armes de celles de la famille du Puy de Saint-Martin : *de gueules à un château d'argent donjonné de trois tours de même, maçonnées de sable*. Le baron de la Fare eut de cette alliance, entre autres enfants, deux fils, Jacques et Louis, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse, le 21 novembre 1668, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

La branche aînée est aujourd'hui éteinte. Son auteur, Jacques de la Fare, marié en 1612 à Gabrielle d'Audibert de Lussan, décédé en 1661, obtint, par lettres patentes de 1646, l'érection en marquisat de sa baronnie de la Fare. Quatre de ses fils, Charles, Antoine, François et Henri de la Fare, furent les auteurs d'autant de rameaux. Un autre, Antoine-Hercule de la Fare, qualifié baron de la Salle, décédé sans alliance en 1646, avait reçu cette même année son brevet de maréchal de camp.

L'auteur du premier rameau, Charles de la Fare, marquis de Montclar, né en 1613, marié en 1643 à Jacqueline de Borne, dame de Laugéres, décédé en 1654, fut nommé en 1651 lieutenant général des armées du Roi. Son fils, Charles-Auguste, troisième marquis de la Fare, né en 1644, capitaine des gardes du corps du duc d'Orléans, décédé à Paris en 1712, fut un poète distingué. Ses mémoires ont été publiés en 1715 et 1734 sous le titre suivant : *Mémoires et réflexions sur le règne de Louis XIV* par M. L. M. D. Il laissa deux fils qui furent les derniers représentants de leur rameau. Le plus jeune de ces fils, Etienne-Joseph, décédé en 1741, fut évêque duc de Laon et pair de France. La maison de la Fare a été spécialement illustrée par le frère de ce prélat, Philippe-Charles, marquis de la Fare, né en 1685, chevalier de la Toison d'or en 1722, chevalier des Ordres du Roi en 1731, maréchal de France en 1752, qui fut un des plus brillants officiers généraux de son temps. Le maréchal de la Fare avait épousé en 1713 une demoiselle Paparel, fille d'un financier ; il n'en eut qu'une fille mariée en 1735 à Claude-Louis de Bouthillier-Chavigny, comte de Pont-sur-Seine.

L'auteur du deuxième rameau, Antoine de la Fare, maréchal de camp en 1652, lieutenant de Roi en Languedoc en 1692, se qualifiait marquis de la Fare et vicomte de Montclar. Son fils aîné, Jacques

de la Fare, décédé sans postérité, fut membre de l'Académie française. Le puîné, Jean-François, marquis de la Fare, vicomte de Montclar, page de la Grande Écurie en 1686, décédé en 1721, eut trois filles, dernières représentantes de leur rameau, dont les deux aînées se marièrent dans les familles de Moreton de Chabrillan et de Pavée de Villevieille et dont la plus jeune, Thérèse, née en 1716, demeura célibataire.

François de la Fare, baron de la Salle, Sgr de Saint-Félix, auteur du troisième rameau, épousa en 1655 Anne de Cambis, héritière d'une partie de la seigneurie d'Alais. Il laissa plusieurs fils dont le deuxième, Henri, fut tué en 1690 à la bataille de Staffarde et dont le quatrième, Charles-Auguste, décédé en 1718, avait été nommé cette même année maréchal de camp. Sa descendance s'éteignit vers l'époque de la Révolution.

L'auteur du quatrième rameau, Henri de la Fare, connu sous le titre de marquis de Tornac, décédé à Sommières en 1706, avait épousé en 1664 Isabeau Pellot, fille de l'intendant de Bordeaux. Son fils, Antoine-Auguste de la Fare, marquis de Tornac, page de la Grande-Écurie en 1682, maréchal de camp en 1719, décédé en 1740, n'eut qu'une fille mariée en 1720 à Joseph de Grimoard du Roure, baron de Beaumont de Brison.

L'auteur de la branche cadette, Louis de la Fare, Sgr de la Tour, au diocèse de Nîmes, capitaine au régiment de Montmorency, épousa Elisabeth de Gasc. Leur arrière-petit-fils, Joseph-Dominique de la Fare, mestre de camp de cavalerie, marié en 1748 à Paule Gazeau de Champagné, décédé en 1793, obtint, par lettres patentes de novembre 1757, l'érection en marquisat, sous le nom de la Fare, de ses terres et seigneuries de Vénejean, Saint-Alexandre et Saint-Nazaire. Il eut, entre autres enfants, deux fils. Le plus jeune de ces fils, Anne-Louis-Henri de la Fare, né en 1751 au château de Bessay, en Bas-Poitou, évêque de Nancy en 1787, député du clergé de cette ville aux Etats généraux de 1789, chargé d'affaires du roi Louis XVIII pendant l'émigration, premier aumônier de Mme la duchesse d'Angoulême, archevêque de Sens en 1817, commandeur du Saint-Esprit en 1821, pair de France en 1822, cardinal en 1823, ministre d'Etat en 1824, décédé au château des Tuileries le 16 novembre 1829, joua un rôle politique très important et fut un des prélats les plus éminents de son temps. Ce fut lui qui présida en 1825 au sacre du roi Charles X. Gabriel-Henri, comte de la Fare, né en 1749, frère aîné du cardinal de la Fare, fut premier page de la Dauphine en 1768, brigadier des armées du Roi et mestre de camp d'infanterie, épousa en 1775 Gabrielle-Victoire de Caraman et mourut en 1786,

du vivant de son père, au château de Venejean, près du Pont-Saint-Esprit. Il a laissé des poésies qui n'ont jamais été publiées Son fils unique, Joseph-Gabriel-Henri, marquis de la Fare, né en 1775, gentilhomme de la chambre du Roi en 1826, décédé en 1837, reçut, par bref pontifical de 1825, le titre héréditaire de duc romain. Il avait épousé Eulalie d'Autric de Vintimille, petite-fille du marquis de Forbin d'Oppéde, décédée en 1851. Il en laissa trois fils : 1° Gabriel, marquis de la Fare, né en 1798, qui eut une fille, la comtesse de Briey, décédée en 1888, et un fils, né d'un troisième lit, connu sous le titre de duc de la Fare ; 2° Adolphe, comte, puis marquis, de la Fare, né à Avignon en 1809, marié en 1841 à Marie de Nettancourt, décédé en 1871, qui a laissé une nombreuse postérité ; 3° Just-Eugène, comte de la Fare, né en 1812, marié en 1842 à Esther Herry de Maupas, décédé en 1878, qui a laissé deux fils.

La maison de la Fare a fourni des chevaliers croisés, un cardinal, un maréchal de France, un lieutenant général des armées du Roi, de nombreux maréchaux de camp, plusieurs évêques, dont l'un duc de Laon et pair de France, un membre de l'Académie française, un chevalier de la Toison d'Or, des pages du Roi, des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, des littérateurs, etc.

Plusieurs de ses membres ont été admis aux honneurs de la Cour de France depuis 1734.

Principales alliances : de Montclar 1402, de Budos 1433, d'Aleyrac 1452, d'Apchier 1479, de Narbonne 1484, de Cadolle, de Bony 1547, de Grimoard du Roure 1556, 1704, 1720, du Puy de Saint-Martin 1576, de Chavagnac 1604: de Cubières, de Fay de Peyraud 1604, de Solages 1615, d'Audibert de Lussan 1612, de Banne d'Avejan 1635, du Bousquet de Montlaur 1642, de Molette de Morangiès 1668, de Bouthillier-Chavigny 1735, d'Alleman de Mirabel 1665, de Bérard de Montalet 1679, de Nicolay 1686, de Charpin de Gennetines 1719, de Moreton de Chabrillan 1712, de Pavée de Villevieille, de Cambis 1655, de Montboissier-Canillac 1701, de Rochemore 1728, de Brueys 1688, d'Airebaudouze d'Anduze 1705, de Trémolet 1680, de Pierre de Bernis 1682, Riquet de Caraman 1775, Prévost de la Bouletière 1781, de Fages de Chazeaux 1777, de Vigan 1806, d'Autric de Vintimille, Leduc de Lillers 1828, de Briey 1853, du Quengo de Crénolle 1828, de Nettancourt-Vaubécourt 1841, de Chergé 1874, Huon de Kermadec 1874, etc.

La famille dont il vient d'être parlé est distincte d'une famille de la Farre du Cros qui appartenait au moyen âge à la noblesse des confins du Velay et du Vivarais. Le dernier représentant de cette famille, Gonet de la Farre du Cros, épousa sa cousine, Béatrix de la

Farre, qui fit son testament, le 2 septembre 1416, en faveur d'Audibert de Châteauneuf de Rochebonne.

FAREINS (**Bouchet de**). Voyez : Bouchet-Montellier, de Fareins et de Beauregard.

FARELLE (**Lennel de la**). Voyez : Lennel de la Farelle.

FARELLE (**de la**), en Languedoc. Armes : *d'azur à trois tours d'argent maçonnées de sable, séparées, construites sur un rocher d'argent, celle du milieu plus élevée.* — Aliàs : *d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable, accostée de deux lions d'argent armés et lampassés de gueules.*

La famille de la Farelle, éteinte dans les mâles en 1872, appartenait à la vieille noblesse de l'ancien diocèse de Nîmes, en Languedoc.

On trouvera sur elle des renseignements dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye du Bois, dans l'*Armorial de la noblesse du Languedoc* de M. de la Roque et dans l'ouvrage suivant, publié à Alais en 1895 par M. Prosper Falgairolle : *La famille de la Farelle, en Bas-Languedoc et en Picardie.*

Bertrand de la Farelle, auquel les travaux mentionnés plus haut, d'accord avec un jugement de maintenue de noblesse rendu en 1669, font remonter la filiation, avait épousé Billette de Roquedure (*de Ruppe-Dara*). Il ajouta un codicille à son testament le 7 juillet 1320. Son fils, Pierre de la Farelle, épousa à une date inconnue sa parente, Delphine de la Farelle, qui fit son testament en sa faveur le 23 septembre 1347. Il fut père d'Armand de la Farelle, Cosgr de Saint-Jean de Valériscle, dont l'alliance est inconnue et qui fit son testament le 23 août 1361, et grand-père de Jean de la Farelle, damoiseau, qui fit son testament à Anduze d'abord le 12 septembre 1391, puis le 22 mai 1427. Ce dernier avait épousé à une date inconnue Catherine de la Rovière, héritière d'une terre de son nom, située dans la paroisse de Saint-Bonnet de Salindrenque, qui prit par la suite le nom de la Farelle. Il eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Eustache, Cosgr de Saint-Jean de Valériscle, dont la descendance s'éteignit aux xvie siècle ; 2° Armand, damoiseau, qui épousa le 11 juillet 1437 Madeleine de Castanet. Le fils de celui-ci, Jean de la Farelle, mentionné dans plusieurs actes de la seconde moitié du xve siècle, dénombra tous ses biens aux Roi le 18 janvier 1503. On ignore le nom de sa femme, mais on sait que deux de ses fils, Jean et Gabriel, furent les auteurs de deux branches. On suppose, *mais sans en avoir la certitude,* qu'il fut aussi père de Légier de la Farelle, auteur

d'une troisième branche, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours. Les représentants de la deuxième branche et de la troisième, alors seules subsistantes, furent maintenus dans leur noblesse, le 7 janvier 1669, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

La branche aînée ne tarda pas à s'éteindre. Son auteur, Jean de la Farelle, fit son testament à la Farelle le 10 octobre 1564. Il fut père de Gilles de la Farelle qui épousa en 1550 Antonie d'Assas et qui n'en eut que trois filles. L'aînée de celle-ci, Jacquette, héritière de la terre de la Farelle, épousa en 1576 Jean Bringuier.

L'auteur de la deuxième branche, Gabriel de la Farelle, licencié ès lois, vint se fixer au Vigan, fut lieutenant particulier de cette ville et fit son testament le 12 avril 1573. La descendance de son fils, noble Fulcrand de la Farelle, docteur ès lois, juge royal de la ville et viguerie du Vigan, s'éteignit en la personne de Jean-Félix de la Farelle dont le fils unique, également appelé Jean-Félix, né au Vigan en 1701, mourut jeune.

L'auteur de la troisième branche, Légier de la Farelle, vint se fixer à Anduze. Il épousa dans cette ville, le 27 novembre 1521, Marguerite du Vrag. Il en eut, entre autres enfants, cinq fils, Gaucen, Pierre, Jacques, Raymond et Nicolas, qui furent les auteurs d'autant de rameaux.

Gaucen de la Farelle, auteur du premier rameau, fut garde pour le Roi des gabelles d'Anduze et fit son testament en 1586. Il eut, entre autres enfants, deux fils jumeaux, Pierre et Daniel, nés en 1563. Le premier de ceux-ci, Pierre de la Farelle, épousa en 1593 Jeanne de Roys ; sa descendance s'éteignit en la personne de François-Félix de la Farelle, né à Anduze en 1800, avocat à Milhau, économiste très distingué, député d'Alais en 1842 et 1846, marié en 1826 à Mlle de Saltet, décédé à Nîmes en 1872, qui ne laissa que deux filles, Mme Fornier de Clausonne, née en 1831, et Mme Mazars de Mazarin, née en 1832. La descendance de son frère Daniel était représentée à l'époque de la Révolution par François de la Farelle, né en 1742, chevalier de la Légion d'honneur en 1806, décédé en 1807, dont le fils, François-Antoine, paraît être mort sans postérité.

Pierre de la Farelle, auteur du deuxième rameau, épousa à Anduze en 1559 Catherine Auguier. Son petit-fils, Isaac de la Farelle, né en 1618, eut plusieurs fils qui paraissent être morts sans postérité, derniers représentants de leur rameau.

L'auteur du troisième rameau, Jacques de la Farelle, docteur ès droits, avocat au présidial de Nîmes, épousa dans cette ville, le 15 juillet 1565, Guillemette de Malmazet et fit son testament à Anduze en 1577.

Il fut le trisaieul de Simon, chevalier de la Farelle, né à Aimargues en 1694, officier très distingué, décédé à Paris en 1736, qui se signala aux Indes. Le fils de celui-ci, Barthélemy-François de la Farelle, né à Paris en 1736, eut aussi une brillante carrière militaire, fut nommé maréchal de camp en septembre 1792 et mourut en 1820 au château de Fronsart, en Picardie. Le général de la Farelle avait épousé en 1786 Charlotte du Plessier. Il en eut un fils et une fille. Le fils, Charles, périt en 1812 dans la campagne de Russie. La fille, Geneviève-Sophie, née en 1791, épousa en 1817 M. Charles-Joseph Buteux. Elle mourut en 1830 laissant elle-même deux filles, Mmes Gonzalve du Bos et Antoine-Jules Lennel. Son petit-fils, Antoine-Ernest Lennel, né à Abbeville en 1844, fut autorisé, par décret du 15 janvier 1879, à relever le nom de la famille de la Farelle. Il a épousé Mlle Marcotte de Noyelles dont il a eu postérité.

Raymond de la Farelle, auteur du quatrième rameau, fut nommé en 1588 premier consul d'Anduze. La descendance de son fils, Pierre de la Farelle, garde pour le Roi du grenier à sel d'Anduze, premier consul de cette ville en 1613, 1617 et 1621, s'éteignit avec Elisabeth-Flore de la Farelle, née en 1742, mariée en 1762 à Jean-Louis de Boisson de Bagard.

Nicolas de la Farelle, auteur du cinquième rameau, acheta la coseigneurie de la Blaquière, épousa en 1577 Louise du Cros, veuve de Béringuier de Billanges, et fit son testament en 1580. Il eut un fils, Robert, qui ne paraît pas avoir laissé de postérité, et une fille, Madeleine, qui épousa Théophile Alphonse, docteur ès droits, habitant d'Anduze, et dont la descendance recueillit la seigneurie de la Blaquière.

La famille de la Farelle a longtemps professé la religion protestante.

Elle n'était pas titrée.

Elle a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, des officiers et des magistrats distingués. On doit aussi vraisemblablement lui attribuer trois personnages du nom de la Farelle qui furent chanoines comtes de Brioude de 1447 à 1490.

Principales alliances : d'Assas 1550, 1631, 1701, del Puech, du Ranc de Vibrac, de Ginestous 1577, de Malmazet, de Barjac 1583, de Roys 1593, de Nogaret de Calvisson, de Chalendar, de Bonijol du Brau 1735, de Jouenne d'Esgrigny, Fornier de Clausonne 1850, Mazars de Mazarin, etc.

FARET de FOURNÈS (de) Armes : *bandé d'argent et de gueules de six pièces.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille de Faret de Fournès, aujourd'hui éteinte dans les mâles, avait occupé un rang distingué dans la noblesse du Languedoc.

On en trouvera une généalogie très sommaire dans l'*Armorial de la noblesse du Languedoc* de M. de la Roque.

La famille de Faret de Fournès sollicita sous Louis XVI la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour. A l'appui de sa demande elle envoya au Cabinet des Ordres du Roi une généalogie qui la rattachait tant bien que mal à une famille Falleti di Barol, une des plus distinguées de la noblesse du Piémont. Chérin, chargé d'examiner ce travail, envoya en 1775 un mémoire qui commence en ces termes : « La famille de Faret de Fournès prétend être une branche de celle du « même nom qui a existé à Avignon et que celle-ci est une branche « d'une ancienne maison du Piémont, connue sous le nom de Fallet, « ou Falleti, changé en celui de Faret depuis son émigration. Mais « ces opinions sont absolument dénuées de preuves. On doit même « remarquer que les armes de la famille de Faret de Fournès sont « totalement différentes de celles de la famille de Fallet, en Piémont. « On va donner l'extrait de sa généalogie depuis la preuve qu'elle a « faite en 1668, d'après l'intendant du Languedoc et d'après les diverses « pièces du Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit. On peut lui donner « pour premier auteur noble Jacques Faret qui était coseigneur de « Saint-Privat, au diocèse d'Uzès, en 1452. Mais on ignore à quel « degré était issu de lui Pierre Faret, qui suit, depuis lequel la « filiation de cette famille est établie. Noble Pierre Faret, premier « du nom, Sgr de Saint-Privat, épousa en 1506 Simone Blanchon et « en eut Jacques, qui suit. On peut lui donner pour deuxième fils « Honorat Faret, homme d'armes de la compagnie de M. de Crussol, « vicomte d'Uzès, en 1541. Noble Jacques Faret, Sgr et baron de Saint- « Privat, fit son testament en 1576. Il avait formé deux alliances, « l'une avec Sybille Fontunier, l'autre avec Hippolyte Grimaldi, de « la branche des seigneurs d'Antibes, aînée de celle des derniers « princes de Monaco, ducs de Valentinois. De la première vint Pierre II, « qui suit, et de la seconde Trophime de Faret, dont on ignore la « destinée. Noble Pierre Faret, deuxième du nom, Sgr de Saint-Privat « et de Fournès, fut lieutenant du sénéchal de Beaucaire et de Nîmes. « Il épousa en 1590 Sara de Guéry et testa en 1622. Ses enfants « furent... ». A l'appui de ce mémoire le célèbre généalogiste adressa en 1776 au duc de Coigny la lettre suivante :

Monsieur le Duc,

J'ai l'honneur de vous envoyer, en exécution de vos ordres, un mémoire sur la famille de Faret de Fournès. Vous y verrez que son

ancienneté n'est connue que par des expéditions nouvelles, forme défectueuse qu'on n'admet point en preuves, au moins sans le concours de quelques originaux, qu'elle n'a d'originaux que depuis 1452, que ses commencements sont des plus simples, n'ayant ni qualifications relevées, ni services, ni biens, qu'ensuite elle possède une partie d'une terre peu considérable, produit un docteur en droit, sénéchal du duché d'Uzès, un lieutenant de robe courte en la sénéchaussée de Beaucaire, qu'elle n'a de bonnes alliances, et encore en petit nombre, que depuis la fin du XVIe siècle et qu'enfin, à l'exception d'un simple homme d'armes, elle n'a aucun militaire avant 1658.

Je suis avec un profond respect, monsieur le Duc, votre très humble et très obéissant serviteur,

CHÉRIN.

Le même Chérin écrivait encore au maréchal du Muy à la date du 25 avril 1779 que la famille de Faret de Fournés, connue seulement depuis 1452, n'établissait sa filiation que depuis 1506, avait dans les derniers temps des services et plusieurs bonnes alliances, mais d'ailleurs devait être mise dans le rang de la simple noblesse. Malgré ces rapports peu favorables de Chérin le marquis de Fournès eut l'honneur d'être présenté au Roi le 1er mars 1777.

La généalogie envoyée au Cabinet des Ordres du Roi par la famille de Faret de Fournès en vue d'obtenir les honneurs de la Cour faisait remonter la filiation à un noble Thomas Fallet qui fut nommé en 1381 le premier des seigneurs conseillers de la ville d'Asti. Ce même noble homme Thomas Fallet, citoyen d'Asti, est ainsi désigné dans une procuration donnée, le 3 juillet 1423, par son fils Laurent. Noble homme Laurent Falletus, citoyen d'Asti, demeurant à Avignon, est ainsi qualifié dans un acte de juillet 1422. Noble Laurent de Faretis, d'Avignon, assista, le 12 juillet 1444, au mariage de sa fille Madeleine ; sa descendance ne tarda pas à s'éteindre. Antoine Falletus, citoyen d'Asti, frère aîné de Laurent, fut institué héritier universel de son beau-frère, noble homme François Scarampi, par testament du 10 décembre 1415. On a voulu en faire le père de noble Jacques Fareti qui reçut du vicomte d'Uzès, le 21 avril 1452, l'investiture de la moitié du château et de la juridiction de Saint-Privat, au diocèse d'Uzès, et auquel seulement le travail de Chérin fait remonter la filiation suivie.

Charles de Faret, Sgr de Fournès et de Saint-Privat, au diocèse d'Uzès, fils de Pierre de Faret, Sgr des mêmes domaines, et de Sara de Guéry mentionnés plus haut, épousa, le 9 novembre 1619, Jeanne de Launay d'Entraigues. Leurs cinq fils furent maintenus dans leur noblesse, le 19 décembre 1668, par jugement de M. de Bezons,

intendant du Languedoc, après avoir justifié leur descendance de Pierre Faret, Sgr de Saint-Privat, marié à Simone Blanchon par contrat du 30 avril 1506. Le plus jeune d'entre eux, Charles de Faret, Sgr de Montfrin, recueillit les seigneuries de Saint-Privat et de Fournès après la mort de ses frères aînés, décédés sans postérité. Il avait épousé en 1686 Anne de Ginestous, héritière de la seigneurie de Moissac, dont il eut deux fils. L'aîné de ceux-ci, Jean de Faret, Sgr de Fournès et de Moissac, maréchal de camp, marié en 1750 à Mlle de Montcalm-Saint-Véran, décédé quelques mois plus tard sans laisser de postérité masculine, avait obtenu, au cours de cette même année 1750, l'érection en comté, sous le nom de Faret, de sa baronnie de Moissac. Son frère, Henri de Faret, connu sous le titre de comte de Fournès, marié à Mlle de Gabriac, décédé à Toulouse en 1752, fut brigadier des armées du Roi. Il laissa un fils en bas âge, Jules-Henri de Faret, né le 13 janvier 1752 au château de Saint-Privat. Celui-ci prit dans la suite le titre de marquis de Fournès sous lequel il fut admis aux honneurs de la Cour et qui fut depuis lors conservé par le chef de la famille. Il était colonel du régiment de Royal-Champagne cavalerie et grand sénéchal d'épée de Nîmes et de Beaucaire quand il fut élu député de la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes aux États généraux de 1789. Il siégea au côté droit de l'Assemblée, émigra en 1791, ne revint en France qu'en 1814 et mourut en 1826 au château de Saint-Privat. Il avait épousé en 1783 Philippine de Broglie qui lui survécut jusqu'en 1843. Leur fils, Henri de Faret, marquis de Fournés, épousa Ambroisine-Armande d'Héricy, née en 1797. Il en eut deux fils, Henri de Faret, marquis de Fournès, né en 1823, et Robert, comte, puis marquis, de Fournès, né en 1826, décédé en 1895, qui furent les derniers représentants mâles de leur famille. L'aîné de ces fils épousa en 1846 Clotilde de Caraman, décédée en 1898 ; il n'en eut que trois filles, la baronne du Charmel, la marquise de Castéja et Mme Legrand. Le puîné épousa en 1852 sa cousine germaine, Sarah de Mathan ; il n'en eut que deux filles, la comtesse Xavier de Valori et la comtesse Rochaïd-Dahdah.

La famille de Faret de Fournés avait fourni des officiers de grand mérite.

Principales alliances : Grimaldi, de Launay d'Entraigues 1619, de Ginestous 1686, de Montcalm de Saint-Véran 1750, de Cadoine de Gabriac, de Broglie, de Pons-Rennepont, d'Héricy, Riquet de Caraman 1846, de Mathan 1852, Alvar de Biaudos de Castéja 1874, de Valori 1876, etc.

La famille Fallet, ou Falleti, de Barolo, sur laquelle on a voulu greffer la famille de Faret de Fournès, portait pour armes : d'*azur à*

une bande échiquetée d'or et de gueules de trois traits avec pour supports *deux aigles* et pour devise : In spe. On trouvera un résumé de sa généalogie dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois.

FARGE (d'Artensec de la). Voyez : Artensec de la Farge (d')

FARGE (Pavin de la) Voyez : Pavin de la Farge et de Montelégier.

FARGE (de la), en Auvergne. Armes : *d'or à un lion de sinople ; au chef de gueules chargé de trois grillets d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Le règlement d'armoiries de 1711 attribue à la famille de la Farge les armes suivantes : d'*azur à un lion d'or* ; *au chef cousu de gueules chargé de trois grelots d'argent.* — Timbre : *un casque de profil orné de ses lambrequins d'or, d'azur, d'argent et de gueules.*

La famille de la Farge appartient à la noblesse de l'Auvergne.

On en trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie complète, établie en 1786. On trouvera aussi sur elle d'intéressants renseignements dans le *Nobiliaire d'Auvergne* de Bouillet.

Ces travaux donnent la filiation depuis maître Gervais de la Farge, sieur de la Pierre, dont la veuve, Catherine Veissière, se fit représenter en 1692 au mariage de son fils Pierre. Gervais de la Farge eut quatre fils qui furent des officiers du plus grand mérite. Trois de ces fils, Joseph, Jean et Gervais, demeurèrent célibataires. Leur frère, maître Pierre de la Farge, Sgr de la Pierre, chevalier de Saint-Louis en 1704, était lieutenant de carabiniers, aide-major au régiment d'Arles, quand il épousa, par contrat du 17 mars 1692, Toinette Rolland, fille d'un bourgeois de Salers. Il était major du régiment royal de carabiniers quand, en récompense de ses services militaires, il fut anobli par lettres patentes données à Marly en avril 1711 et enregistrées le 30 juin 1711 en la Cour des aides de Clermont, le 21 août suivant au greffe de l'élection de Mauriac et le 20 février 1717 au Parlement de Paris. En même temps que ces lettres il obtint un règlement d'armoiries qui est conservé dans le *Nouveau d'Hozier*. Un édit rendu au mois d'août 1715 ayant révoqué tous les anoblissements concédés à cette époque, Pierre de la Farge se fit accorder, le 26 novembre 1716, un arrêt du Conseil d'Etat qui exceptait de cette révocation les lettres obtenues par lui en 1711. En exécution de cet arrêt il obtint, le 19 janvier 1717, de nouvelles lettres patentes qui confirmaient celles de 1711 et qu'il fit enregistrer en l'élection de Mauriac le 18 février de l'année suivante. Il obtint encore, le 17 octobre 1733, de nouvelles lettres patentes qui exceptaient celles de 1711 de la révocation générale des anoblissements portée par l'édit d'août 1715.

Ces lettres furent enregistrées au Parlement le 10 décembre suivant, à la Chambre des comptes le 16 avril 1734 et à la Cour des aides de Clermont le 15 décembre 1762. Il eut un fils, Pierre-Gervais, né le 13 mai 1709, qui continua la lignée, et une fille, Jeanne, qui épousa maître Jean Chappe, avocat en Parlement, et qui fut la mère du célèbre astronome Chappe d'Auteroche. Pierre-Gervais de la Farge épousa à Aurillac, le 4 septembre 1730, Catherine de Montreisse de Palat. Il se qualifiait seigneur de la Pierre, du Rou, de Lespinasse, etc., quand il fit son testament le 9 mars 1755 en sa demeure de la Pierre, à Salers. Son fils, Jean-Elie de la Farge, Sgr des mêmes domaines, baptisé à Salers le 12 novembre 1733, épousa dans cette ville, le 4 octobre 1762, Marguerite Chevalier, fille de maître Antoine Chevalier, sieur de Longevialle, bourgeois, et de Marguerite de Bardet de Burc, sa veuve. Il en avait en 1786 six fils, nés en 1767, 1769, 1773, 1775, 1777 et 1783.

M. de la Farge de la Pierre prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Saint-Flour.

La famille de la Farge subsistait assez obscurément il y a peu d'années dans le département du Cantal. Elle avait conservé jusqu'à nos jours le domaine de la Pierre aux portes de la petite ville de Salers.

Il a existé dans la noblesse de la même province deux familles de la Farge qui étaient distinctes de celle dont il vient d'être parlé. Malgré la différence de leurs armoiries ces deux familles étaient peut-être deux branches séparées d'une même souche à une époque inconnue.

L'une d'elles, depuis longtemps éteinte, sur laquelle on ne sait que peu de chose, était possessionnée en 1450 dans la mouvance de Roche-Savine. Elle portait pour armes : *d'argent à trois marteaux d'azur, 2 et 1, et à une bordure de gueules.*

L'autre famille de la Farge portait pour armes : *de sable à une bande d'argent accompagnée en chef d'une étoile de même.* Bouillet lui attribue pour premier auteur connu un Jean de la Farge qui était marié en 1387 à Guérine Motier de la Fayette, fille de Gilles II, Sgr de Champetières. Son chef, Marc de la Farge, Sgr de Montcelard, en la paroisse de Glisolles, dans l'élection d'Issoire, marié le 3 juillet 1667 à Marion d'Apchon, fut maintenu dans sa noblesse, le 26 janvier 1668, par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, après avoir justifié sa descendance de Jean de la Farge, écuyer, Sgr dudit lieu, marié à demoiselle Bonnette de Saint-Paul par contrat du 11 juillet 1529. Cette famille de la Farge donna un chevalier de Malte en 1545, huit chanoines comtes de Brioude depuis le

XIVe siècle jusqu'en 1694, des officiers distingués, etc. Elle s'éteignit dans les premières années du XVIIIe siècle.

Une famille de la Farge, éteinte depuis longtemps, a appartenu à la haute bourgeoisie de la petite ville de Chomelix, en Velay. Elle portait pour armes : d'*azur à trois besants cousus de gueules et un croissant d'or posé en abîme*.

FARGE (de la), en Auvergne. Armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un hêtre cousu de sinople* (aliàs d'*un croissant de même*).

La famille de la Farge qui donne lieu à cette notice, bien distincte des familles nobles du même nom dont il a été parlé dans la notice précédente, est fort anciennement et fort honorablement connue dans la haute bourgeoisie de la Basse-Auvergne.

Tardieu lui a consacré un article dans son *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*.

La famille de la Farge est originaire du bourg d'Orcival où elle est connue depuis 1450. Elle s'est partagée en deux branches principales. L'une de ces branches, éteinte dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, arriva à la noblesse au moyen de la charge de secrétaire du Roi, maison et couronne de France, dont un de ses membres fut pourvu en 1733 ; elle donna aussi en 1748 un conseiller à la Cour des aides de Clermont. L'autre branche, demeurée non noble, ne s'est éteinte qu'en 1882. Elle joignait souvent à son nom celui du domaine de Rioux qu'elle possédait près de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme). M. de la Farge de Rioux épousa en 1827 Mlle des Aix, fille du baron des Aix. M. Léon de la Farge épousa en 1863 Mlle de Lauzanne.

FARGEAS de LAMOTHE.

La famille FARGEAS DE LAMOTHE est originaire des environs de Brive, en Bas-Limousin, où dès le XVIIe siècle elle occupait un rang honorable dans la bourgeoisie.

On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voi pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

Elle a fourni un gouverneur du Sénégal dans les dernières années du XIXe siècle.

FARGES (Rossignol de). Voyez : ROSSIGNOL DE FARGES.

FARGES (Blanchard de). Voyez : BLANCHARD DE FARGES.

FARGES (Teyssier des). Voyez : TEYSSIER DES FARGES.

FARGES (de Froidefond des). Voyez : FROIDEFOND DES FARGES, DE BOULAZAC, DU CHATENET ET DE FLORIAN (DE).

FARGES de ROCHEFORT-SIRIEYX (de). Armes (ce sont celles de la famille Chauveau de Rochefort) : *d'argent à un lion de gueules.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.* — Devise : Vis et amor.

La famille de Farges de Rochefort de Sirieyx, aujourd'hui fixée en Bourbonnais, est originaire du bourg de Treignac, en Bas-Limousin, où elle occupait au xviie siècle un rang honorable dans la bourgeoisie.

M. de Magny lui a consacré une notice dans le tome V de son *Nobiliaire universel de France.* On trouvera aussi sur elle quelques renseignements dans l'*Armorial du Bourbonnais* de M. de Soultrait.

Gabriel Farges, sieur du Mas, bourgeois de Treignac, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Tulle) les armes suivantes qui sont peut-être les armes primitives de la famille : *d'azur à une croix alaisée d'argent, entourée de quatre croisettes de même et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.* Son parent, Jean-Joseph Farges, sieur de Sirieyx, fit enregistrer au même Armorial les armes suivantes : *d'argent à un lion de gueules.* Par une curieuse coïncidence ces armoiries sont exactement celles de la famille Chauveau de Rochefort dont la famille Farges releva plus tard le nom et les armes.

Jean-Baptiste-Joseph Farges, Sgr de Sirieyx, épousa, le 30 septembre 1767, Anne-Marie Chauveau de Rochefort. Par acte du 5 juillet 1772 il reçut une importante donation de sa belle-mère, Mme Chauveau de Rochefort, née Fénis de la Combe, et de son beau-frère, Claude-Ignace de Chauveau de Rochefort, à charge de relever le nom et les armes de la famille de Chauveau de Rochefort. Son fils, Claude-Ignace Farges de Rochefort, né en 1768, vint se fixer en Bourbonnais par le mariage qu'il contracta, le 20 février 1792, avec Marie-Jeanne Petitjean, petite-fille de M. Petitjean, lieutenant de la prévoté de Moulins. Il eut une fille, Mme Desboutins, et deux fils qui furent connus sous le titre de baron de Rochefort. L'aîné de ces fils demeura célibataire. Le puîné, Jean-Baptiste-Emile, né en 1795, garde du corps sous la Restauration, marié en 1824 à Madeleine-Zénaïde Coinchon de la Plainaudière, eut pour fils unique Pierre-Emile de Farges, baron de Rochefort-Sirieyx, qui s'apparenta brillamment en épousant, en 1855, Mlle Octavie de Chabannes la Palice et qui continua la lignée. La famille de Farges de Rochefort a conservé jusqu'à nos jours la terre et le vieux château de Rochefort, situés à quelques kilomètres d'Ussel, dans le département de la Corrèze.

Principales alliances : Chauveau de Rochefort, de Chabannes de la Palice, du Puy de Semur 1888, etc.

La famille Chauveau de Rochefort était originaire de Treignac

comme la famille Farges qui en a relevé le nom et les armes. M. de Magny en a donné une généalogie assez incomplète dans le tome V de son *Nobiliairc universel*; on trouvera aussi sur elle quelques renseignements dans le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud. Jean Chauveau, Sgr de Rochefort, auquel remonte la filiation, mourut en 1546. Son arrière-petit-fils, Charles Chauveau, Sgr de Rochefort, marié le 1er février 1640 à Gudille de Malmont, maintenu dans sa noblesse, le 15 juillet 1669, par arrêt du Conseil d'Etat, fit son testament le 10 mars 1672. Il laissa trois fils, Joseph-Charles, Jean et Jacques, qui furent à leur tour maintenus dans leur noblesse, le 13 janvier 1698, par jugement de M. de Bernage, intendant de Limoges. Le deuxième de ces fils, Jean Chauveau, écuyer, Sgr de Rochefort, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Tulle). Son frère aîné, Joseph-Charles, épousa Marie de Lafon et fut père de François de Chauveau, Sgr de Rochefort, né en 1696, qui épousa Gabrielle-Mathilde de Fénis de la Combe. Ce dernier eut quatre enfants qui furent les derniers représentants de leur famille : 1° Claude-Ignace Chauveau de Rochefort, décédé en 1817 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Mlle de Lestrange; 2° Mme Farges; 3° Mme Couchon; 4° Marie-Henriette, religieuse. Le travail de M. de Magny ne mentionne pas un François de Chauveau de Rochefort, du lieu de la Vigne, en la paroisse de Treignac, marié à Jeanne de Bonneval, décédé le 12 septembre 1751, dont la fille, Marie, décédée en 1746, avait épousé, le 29 mars 1738, Jean-François Duguérard. La famille Chauveau de Rochefort s'était alliée en 1756 à la famille de David de Lastours, une des plus brillantes de la noblesse de la région.

FARGUE (de la) et de la **FARGUE-TAUZIA**. Armes : *d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois pommes de pin du même renversées, posées 2 et 1.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions lampassés de gueules.* — Devise : NON DEFICIAM.

La famille DE LA FARGUE est originaire de Guienne où elle est anciennement connue.

M. de Magny et Borel d'Hauterive lui ont consacré des notices le premier dans son *Nobiliaire universel de France,* le second dans l'*Annuaire de la Noblesse* en 1884. Mais les travaux de ces deux auteurs ne doivent être acceptés qu'avec la plus grande réserve. On trouvera sur la famille de la Fargue des renseignements plus sérieux dans le *Nouveau d'Hozier.*

Le nom de Lafargue est extrêmement répandu en Guienne et en Gascogne. C'est donc sans aucune preuve que Magny et Borel d'Hauterive ont attribué à la famille de la Fargue actuellement existante

un certain nombre de gentilshommes qui vivaient aux XVe et XVIe siècles et dont l'un, Pierre de la Fargue, était en 1430 panetier du roi Charles VII.

Dans la réalité la famille de la Fargue occupait dès le XVIe siècle un rang honorable dans la bourgeoisie de sa région. Son premier auteur connu, Joseph-Maurice de la Fargue, consentit en 1593 au mariage de sa fille avec Pierre Dupuy, procureur du roi au siège présidentiel de Condom. Il eut aussi un fils nommé Miremonde; celui-ci se rendit acquéreur, le 27 août 1623, de la terre de Bourdillot que la famille de la Fargue possédait encore au milieu du XIXe siècle.

D'Hozier de Sérigny a dressé en 1781 une généalogie de la famille de la Fargue qui est conservée dans le *Nouveau d'Hozier*. Il fait observer dans une note que les deux premiers degrés de son travail ne sont pas nobles et qu'il n'en a fait mention que pour prouver que le père et l'aïeul du maréchal de camp de la Fargue vivaient noblement. Il donne la filiation à partir de noble Bertrand de Lafargue qui avait épousé Louise Tournier et dont le fils, noble Elie de la Fargue, qualifié écuyer, épousa demoiselle Marie de Lasserre par contrat passé le 7 janvier 1682 devant notaire à Nérac, fit son testament le 13 septembre 1691 et mourut à Nérac à l'âge de 33 ans le 27 septembre suivant. D'après M. de Magny, Bertrand de la Fargue était fils de Joseph-Maurice de la Fargue et de Jeanne Dupuy. Elie de la Fargue, décédé en 1691, laissait un fils en bas âge, Jean-Baptiste de la Fargue, né à Lavardac le 20 octobre 1690. Jean-Baptiste de la Fargue eut une très brillante carrière militaire qui lui permit d'acquérir définitivement la noblesse héréditaire. Il fut nommé brigadier des armées du Roi en 1747, maréchal de camp en 1767, lieutenant général des armées du Roi en 1780 et mourut fort âgé le 5 décembre 1782. Il avait acheté en 1770 de la famille de Courbon le comté de Blénac, en Saintonge. Il fut dès lors connu sous le titre de comte qui a été conservé par le chef de la famille. Il avait épousé à Nîmes, le 20 mars 1723, Jeanne Baron, fille du sieur Pierre Baron, bourgeois, et non pas d'un conseiller au Parlement de Toulouse. Il en eut une fille, Mme de Charrier-Moissard, et quatre fils. Trois de ceux-ci furent les auteurs de trois branches actuellement existantes.

L'aîné d'entre eux, Jean-Baptiste-Jacques de la Fargue, né le 3 décembre 1728, capitaine de grenadiers au régiment de Royal-vaisseaux, chevalier de Saint-Louis, décédé à Nérac avant son père, le 6 décembre 1772, épousa, le 14 mars 1760, Marie-Jeanne-Nicolle Vallet de Sallignac, fille d'un contrôleur ordinaire des guerres. Il en eut deux fils, Auguste-Jean-Baptiste, né en 1770, et Alexandre-Jean,

né en 1772. Auguste-Jean-Baptiste de la Fargue obtint du Roi en 1780 une place à l'Ecole royale militaire et dut justifier qu'il avait la noblesse requise pour jouir de cette faveur. D'Hozier de Sérigny, chargé de vérifier les preuves de noblesse faites à cette occasion par la famille de la Fargue, écrivit le 5 novembre 1781 au ministre de la guerre que cette famille n'avait d'autre principe de noblesse que celui résultant du grade de maréchal de camp conféré le 20 février 1761 à l'aïeul paternel de l'enfant et que dans ces conditions il manquait à celui-ci deux degrés pour faire sa preuve. Auguste-Jean-Baptiste de la Fargue fut plus tard lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis et mourut à Munster en 1825 sans laisser de postérité. Son frère, Alexandre-Jean, comte de la Fargue, officier, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1855, épousa Mlle de Castenmillers. Il eut lui-même deux fils, Pierre-Charles, né en 1805, décédé sans postérité en 1872, et Gabriel, né en 1807, dont la descendance est aujourd'hui fixée en Nivernais.

La deuxième branche est aujourd'hui fixée en Périgord.

La troisième branche, dite de la Fargue-Tauzia, est aujourd'hui fixée en Bigorre.

La famille de la Fargue a produit de nombreux officiers, un camérier de S. S., un directeur des haras, etc.

Principales alliances : de la Devèze de Charrin 1755, de Cruzy-Marcillac, de Charrier-Moissard, Dugas de la Boissonye 1907, d'Escrivan 1899, de Mont d'Aurensan, de Cockborne 1912, Sarton du Jonchay 1898, etc.

Il a existé plusieurs familles de la Fargue qui étaient distinctes de celle dont il vient d'être parlé.

L'une de ces familles appartenait à la noblesse du Béarn. Son auteur, Jean de la Fargue était en 1615 sieur de la maison de Flocq, à Monein. Il fut le grand-père de Raymond de la Fargue, baptisé à Cardesse en 1658, substitut du procureur général au Parlement de Navarre, qui eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général 1696 : d'*or à une bande d'azur cotoyée de deux cotices de sable.* Le fils de celui-ci, Pierre de la Fargue, abbé laïque de Jurançon, Sgr d'Artix, lui succèda dans sa charge. Il eut deux enfants qui furent les derniers représentants de leur famille : 1° Jacques de la Fargue, conseiller au parlement de Navarre, qui siégeait encore en 1789 aux Etats du Béarn à cause de sa seigneurie d'Artix; 2° Jeanne, mariée à Jurançon en avril 1749 à Pierre-Daniel, baron de Boyrie.

FARGUES de TASCHEREAU.

Famille sur laquelle les renseignements font défaut.

M. Paul-Léon Fargues de Taschereau épousa à Paris en 1862 Mlle Soyez, fille d'un banquier. Clara Fargues de Taschereau est décédée à Versailles en octobre 1872 à l'âge de 67 ans.

FARGUES et FARGUES du PIGNÉ.

Famille de haute bourgeoisie anciennement connue dans la petite ville de Montréal (Aude).

Arnaud Fargues, bourgeois de Montréal, eut son blason enregistré à l'Armorial général de 1696 : d'*azur à trois bandes d'or*.

Joseph-Etienne Fargues, né à Montréal en 1786, officier supérieur, marié à Mlle de Puntis, de Toulouse, décédé dans cette ville en 1860, fut député de l'Aude en 1841 et 1842. Son neveu, Prosper Fargues, épousa à Toulouse en 1855 Mlle de Montmaur.

C'est à cette famille que paraît appartenir M. Fargues du Pigné, domicilié dans le département de l'Aude, qui a épousé en 1911 Mlle de Surrel de Saint-Julien.

FARGUES (de Cassagne de Beaufort de Miramon-). Voyez : Cassagne de Beaufort de Miramon-Fargues (de).

FARGUETTES (Pradal de). Voyez : Pradal de Farguettes.

FARINCOURT (Véron de). Voyez : Véron de Farincourt.

FARINE. Armes (d'après le réglement d'armoiries de 1816) : *coupé : au* I *parti d'azur à un casque antique d'or, taré de profil, et de gueules à un badelaire d'argent posé en bande; au* II *d'or à un sabre de dragon de gueules, posé en pal, flanqué de deux dragons affrontés de sinople, soutenus chacun d'une molette de gueules.*

Pierre-Joseph Farine, ou Farine du Creux, né le 2 octobre 1772 à Damprichard (Doubs), était fils de Jacques-Ignace Farine du Creux et de Marie-Agnès Parens et appartenait à une honorable famille bourgeoise de Franche-Comté. Il eut une belle carrière militaire et fut nommé général de brigade en 1813. Le général Farine avait été créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 28 janvier 1809, puis baron par nouvelles lettres du 12 février 1812; il fut confirmé dans la possession de ce dernier titre par lettres patentes du roi Louis XVIII du 17 août 1816 et reçut, enfin, le titre héréditaire de vicomte par lettres du même prince du 22 novembre 1821. Il mourut en 1833 à Santeny (Seine-et-Oise). De son mariage avec Mlle Songé il avait eu deux filles, Mme Delmotte et Mme Frédéric-Georges Cuvier, et deux fils : 1° Louis-Edouard, vicomte Farine, né à Paris en 1812; 2° Victor-Timo-

léon Farine, né en 1817. Sa descendance paraît être aujourd'hui éteinte.

FARJON de BESSON. Armes concédées en 1813 : *tranché de sable et d'argent à une fasce d'azur chargée du signe des chevaliers légionnaires.* — Armes actuelles : *parti d'azur et de gueules* : *au* I *à trois besants d'or posés en pal* ; *au* II *à deux anges d'argent superposés*, qui est de Besson ; *sur le tout d'argent tranché de sable.*

La famille FARJON, aujourd'hui FARJON DE BESSON, appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie de Montpellier.

On en trouvera des généalogies dans l'*Armorial du Premier Empire* du vicomte Révérend et dans le tome VII de l'*Armorial général de d'Hozier* (registre supplémentaire, publié de nos jours par la maison Firmin-Didot).

La famille Farjon a eu pour berceau le bourg d'Aimargues, situé dans l'ancien diocèse de Nîmes. Ses premiers auteurs connus appartenaient au culte protestant. Etienne Farjon, du lieu d'Aimargues, mari d'Elisabeth Regord, auquel remonte la filiation, fut reçu monnayeur le 29 décembre 1584. Son petit-fils, Jean Farjon, né au Cayla en 1636, docteur ès droits, marié en 1667 à Marguerite Maigret, vint très jeune se fixer à Montpellier et fut nommé en 1657 avocat à la Cour des aides de cette ville. Il fut nommé monnayeur en 1681 et fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut père de Louis Farjon né en 1676, monnayeur en 1709, qui fut nommé, le 5 novembre 1725, procureur du Roi en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Montpellier, aïeul de Jean-Jacques-Antoine Farjon, né à Montpellier en 1714, maire de Castres en 1746, qui épousa à Pont-Saint-Esprit en 1745 Bernardine de Pourcet de Sahune, et bisaïeul de Louis-Didier Farjon, né à Montpellier en 1746, conseiller à la Cour d'appel de cette ville en 1811, qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 9 octobre 1813. Celui-ci eut deux fils : 1° Amédée, né en 1795, qui continua la lignée ; 2° Polydor, docteur en médecine, qui ne laissa qu'une fille, Mme de Surville. Amédée Farjon fut conseiller auditeur à la Cour de Montpellier et épousa en 1818 Mlle Louise de Besson. Leur fils, Charles Farjon, né à Montpellier le 5 février 1819, avocat, marié en 1847 à Mlle Moulinier, fut autorisé, ainsi que ses enfants mineurs, par décret impérial du 18 février 1860 à joindre à son nom celui de la famille de sa mère et à s'appeler FARJON DE BESSON.

La famille Farjon a fourni un bâtonnier de l'ordre des avocats de Montpellier en 1776.

Principales alliances : de Pourcet de Sahune 1745, de Besson 1818, d'Hombres 1844, de Surville 1861, etc.

La famille de Besson, dont le nom a été relevé par la famille Farjon, était originaire de Nîmes et était distincte d'un certain nombre de familles du même nom, originaires du Dauphiné, dont il a été parlé dans le tome IV de cet ouvrage. On trouvera sa généalogie dans le tome VII de l'*Armorial général de d'Hozier* (registre complémentaire). Elle s'agrégea à la noblesse au cours du XVIIIe siècle sans qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement régulier et un de ses membres prit part aux assemblées que cet ordre tint à Nîmes en 1789. Jean de Besson, capitaine au régiment de Montpezat, à partir duquel le travail mentionné plus haut donne la filiation, épousa vers 1635 Bernardine de Pachéco et fut tué au passage de Waals, en Hollande. Son fils, Isaac de Besson, né en 1636, capitaine au régiment de Limousin, marié en 1680 à Jeanne Christol, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut père d'Etienne de Besson, chevalier de Saint-Louis en 1728, lieutenant-colonel au régiment de Limousin en 1740, marié en 1723 à Elisabeth de Bornier, qui mourut en Allemagne en 1742 des suites de blessures reçues à l'ennemi, grand-père de Charles-François de Besson, chevalier de Saint-Louis en 1755, qui épousa Elisabeth Ricard, fille du député à la Constituante, et bisaïeul d'Etienne de Besson, décédé en 1839, qui épousa Louise-Charlotte de Reynaud de Boulogne, fille du baron de Lascours. Etienne de Besson laissa de ce mariage deux enfants qui furent les derniers représentants de leur famille : 1° Mme Farjon, décédée en 1864 ; 2° Etienne-Raphaël de Besson, né en 1792, qui épousa en 1833 Mlle Martin de Boudard et qui n'en eut pas d'enfants.

FASSION (de), en Dauphiné. Armes : *de gueules à une croix d'or cantonnée en chef de deux étoiles du même et en pointe de deux roses d'argent*. — Devise : FULGET ET FLORET.

La famille DE FASSION appartient à l'ancienne noblesse du Dauphiné.

Guy Allard en a donné une généalogie au XVIIe siècle et Borel d'Hauterive lui a consacré une notice dans son *Annuaire de la noblesse* de 1883. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans les ouvrages que Chorier et le marquis de Rivoire de la Batie ont consacrés à la noblesse dauphinoise.

La famille de Fassion paraît être originaire de Villeneuve-de-Roybon. D'après Guy Allard elle serait connue dès l'an 1194. Chorier mentionne Pierre de Fassion et son fils Gillet qui furent mis au rang des nobles dans les anciennes révisions des feux. Claude de Fassion était en 1512 prieur claustral du monastère de l'île Barbe. Etienne de Fassion se distingua par son courage à la bataille de Cérisoles, en 1544. Jean de Fassion se signala à Valence et à Crest pendant les guerres de religion.

La souche se partagea à une époque reculée en un certain nombre de branches dont plusieurs se livrèrent à l'industrie de la verrerie.

Charles de Fassion, maréchal de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fut nommé en 1644 ambassadeur de cet ordre à Rome lors de la promotion au Souverain Pontificat d'Innocent X. Il périt en 1655 dans un combat naval qu'il engagea avec les galères de Malte contre la flotte algérienne. Un de ses frères, Charles-Antoine de Fassion, Sgr de Sainte-Jay, se fit remarquer par sa valeur au siège de Gavi. Un autre, l'aîné de tous, Claude de Fassion, Sgr de Sainte Jay et de Brion, fut avocat général, puis premier président, au Parlement de Grenoble. Il avait épousé Gasparde Expilly, fille du célèbre littérateur Claude Expilly, président au Parlement de Grenoble, et veuve de Laurent de Chaponay, Sgr de Bresson, décédé en 1613. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Charles et Claude de Fassion, qui furent chevaliers de Malte.

Daniel et François de Fassion, frères, acquirent, le 13 mai 1621, de la famille Reynaud la maison forte et la verrerie de la Batie, situées dans la fôrêt de Chambaran, que François de Fassion transmit, par vente du 5 avril 1644, à Antoine de Fassion, Sgr de Sainte-Jay. La verrerie ayant été détruite, Louis de Fassion fut attaqué en 1682 dans la possession de cette propriété attendu qu'il ne remplissait plus les conditions prescrites par l'acte d'inféodation de 1358.

Feu Louis de Fassion de Sainte-Jay, suivant la déclaration de Françoise-Sylvie de Maugiron, sa veuve; Marie-Alix de Fassion de Sainte-Jay, veuve de François de Rostaing; Anne de Fassion de Saint-Egé (*sic*), femme de Jules-Balthazar Bertrand, sieur de Chartronnières, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Catherine-Françoise de Fassion-Beauvinay, née en 1708 à Chatonnay, au diocèse de Vienne, fille de Mathieu de Fassion et de Marie de Ferron, fit en 1718 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr; elle mourut dans cette maison d'éducation dès l'année suivante.

La famille de Fassion était représentée à Lyon dans les dernières années du XIXe siècle par une branche qui avait eu à subir les vicissitudes de la fortune et qui était tombée dans l'obscurité.

Six de ses membres avaient été admis dans l'ordre de Malte en 1606, 1646, 1666, 1700, 1706 et 1775. Elle avait, en outre, fourni des magistrats et des officiers très distingués.

FATON de FAVERNAY. Armes (d'après l'*Annuaire de la noblesse* de 1896) : *d'azur à une croix d'argent cantonnée en chef de deux croisettes aussi d'argent et en pointe de deux besants d'or*. — Aliàs (d'après le *Nobiliaire de Franche-Comté* de M. de Lurion) : *d'azur à une*

fasce d'argent accompagnée en chef de deux roses et en pointe de deux trèfles de même.

La famille Faton de Favernay a eu pour berceau la petite ville de Quingey, en Franche-Comté, où elle était honorablement connue dès le xviie siècle. Elle ne figure pas toutefois au nombre des familles notables qui firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Le vicomte Révérend lui a consacré une courte notice dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1896. On trouvera aussi sur elle quelques renseignements dans le *Nobiliaire de Franche-Comté* de M. de Lurion et dans la *Galerie héraldo-nobiliaire de Franche-Comté* de M. Suchaux.

Hugues Faton était en 1716 conseiller au bailliage de Quingey. Un de ses descendants, Claude-Pierre Faton, conseiller et avocat du Roi à Salins, maître particulier des eaux et forêts de Gray, fut créé, par bref pontifical, comte du palais de Saint-Jean de Latran ; de son mariage avec Bernardine-Françoise Catet il n'eut qu'une fille mariée sous le Directoire à Bernard Legoux, né à Dijon en 1763, avocat, plus tard procureur général près la Cour de justice criminelle de la Seine et baron de l'Empire. Un autre, Jacques-François Faton, Sgr de Favernay, marié à Mlle Delaporte, décédé à Paris en 1790, était sous Louis XVI subdélégué de l'intendant de Franche-Comté à Quingey et commissaire royal aux limites entre la France et la Suisse. C'est par erreur que M. Révérend, le confondant sans doute avec un comte de Favernay, de la famille Moreau, a avancé qu'il avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Franche-Comté. Son nom ne figure pas, en tout cas, sur la liste des gentilshommes ayant pris part à ces assemblées publiée par MM. de la Roque et de Barthélemy. Jacques-François Faton de Favernay, Sgr de Romaine, né en 1754, fils du précédent, fut garde du corps du roi Louis XVI, puis major de la Légion de Saint-Domingue et chevalier de Saint-Louis et périt à Saint-Domingue en 1796. Il avait épousé en 1786 Geneviève Antheaume. Leur fils, Hyacinthe Faton de Favernay, né à Quingey en 1788, vint se fixer en Picardie et fut conseiller à la Cour royale d'Amiens. Il mourut en 1866 laissant deux fils : 1° Charles Faton de Favernay, né à Amiens en 1822, conseiller à la Cour de cette ville, conseiller général de la Somme de 1873 à 1895, qui a eu plusieurs enfants ; 2° Henri Faton de Favernay, né en 1827, conseiller général et député des Landes, marié en 1868 à Mlle Leroy, décédé en 1886, qui a laissé un fils, Jacques de Favernay.

La famille Faton de Favernay a fourni des magistrats et des officiers distingués, des conseillers généraux de la Somme et des Landes, etc.

Elle ne doit pas être confondue avec une famille Moreau de

Favernay, encore existante, qui appartient à la noblesse de la même province.

Principales alliances : Legoux, Antheaume, Leroy, Nélaton (deux fois), Herbet de Raincheval 1848, etc.

FAU (Chevalier du). Voyez : Chevalier du Fau aux Additions du tome XVI.

FAU (du) divers. Voyez : Dufau de Lamothe, Dufau de la Roque-Toirac, Dufau de Saint-Santin, Dufau de Felzins.

FAUBOURNET de MONTFERRAND (de). Armes (on remarquera que ce sont les mêmes que celles de la maison de Gontaut-Biron) : *écartelé d'or et de gueules*. — Couronne : *de Marquis*.

La maison de Faubournet de Montferrand, une des plus distinguées de l'ancienne noblesse du Périgord, est originaire du pays d'Entre-Deux-Mers, en Bordelais, où elle possédait au moyen âge la seigneurie de Faubournet dont elle tire son nom.

On en trouvera dans le tome XVII du *Nobiliaire universel de France* de Saint-Allais une généalogie complète et très consciencieuse qui a été dressée à l'aide des papiers du savant abbé de Lespine. On trouvera les derniers degrés de la filiation dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1909. On trouvera, enfin, dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse que la famille de Faubournet de Montferrand fit sous Louis XVI pour jouir des honneurs de la Cour.

Le généalogiste Berthier, chargé d'examiner ces preuves, envoya, le 31 octobre 1786, un mémoire qui commence en ces termes : « La « maison de Faubournet réunit à l'ancienneté l'avantage d'avoir pris « son nom d'une terre située au diocèse de Bordeaux. Elle porte « depuis environ le milieu du xve siècle, en vertu d'une subtitution, le « nom de Montferrand et est connue depuis Guillaume de Faubournet « vivant en 1284, 1291. On trouve ensuite un autre Guillaume de Fau-« bournet qui épousa avant 1377 Blanche Séguin d'Escoussan, proche « parent de Mabille d'Escoussan, dame de Langoiran, au diocèse de « Bordeaux, femme d'Amanieu d'Albret, Sgr de Verteuil. C'est ce qu'on « apprend du codicille du même seigneur de Verteuil du 24 novembre « de cette année par lequel il lègue à ladite Blanche une petite terre « appelée la Motte de Rions. Il est très vraisemblable qu'ils furent père « et mère de Jean de Faubournet qui suit. Du moins il est certain « qu'Anne de Faubournet, petite-fille du même Jean, réclamait cette « terre en 1455. Jean de Faubournet, damoiseau, Sgr de Faubournet « et de Rignac, en Bordelais, épousa : 1° en 1407 Marguerite de « Moyssac, fille de noble homme Guiraud de Moyssac, laquelle mourut « en 1413, mère, entre autres enfants, de Jean, Sgr de Faubournet,

« dont la fille, nommée Anne, réclamait en 1455 la terre de la Motte de « Rions, comme il a été dit ci-dessus ; 2° Sibylle de Biron, héritière de la « maison de Biron-Montferrand et en cette qualité dame de Montfer- « rand, au diocèse de Sarlat, en Périgord. Elle était veuve d'Hélie de « Fumel de Montségur en Agenais. De cette alliance vint, entre autres, « David, qui suit. Elle fit son testament le 22 janvier 1446 et par cet « acte institua son héritier universel le même David et lui substitua ses « enfants à charge de porter le nom de Montferrand... » Le même Berthier écrivait au duc de Coigny à la même époque que la maison de Faubournet de Montferrand était connue depuis 1284, que sa filiation, présumée depuis 1377, était littéralement prouvée depuis 1407 et qu'elle avait formé des alliances distinguées.

Jean de Faubournet, donzel, Sgr duditlieu et de Rignac, en Bordelais, à partir duquel la filiation est rigoureusement établie, épousa d'abord Marguerite de Moissac par contrat passé le 16 octobre 1407 au lieu de Génissac, dans l'Entre-Deux-Mers. Etant devenu veuf en 1413, il se remaria à une date inconnue à Sibylle de Biron, héritière de la seigneurie de Montferrand, en Sarladais, et veuve d'Hélie de Fumel, Sgr de Montségur. Par son testament daté du 22 juillet 1423, il laissa à cette seconde femme l'usufruit de tous ses biens. Sibylle de Biron de Montferrand fit à son tour son testament, le 22 janvier 1446, en faveur de son fils, David de Faubournet ; elle l'institua légataire universel à charge pour lui de porter le surnom de la seigneurie de Montferrand. Noble et puissant homme David de Faubournet, Sgr de Montferrand, de Puybeton et en partie de Biron, épousa à une date inconnue une Catherine de Montferrand que l'on suppose avoir appartenu à une famille différente de celle dont était sa mère. Il en eut onze enfants en faveur desquels il fit son testament au château de Montferrand le 2 août 1479. L'aîné de ses fils, Jean de Montferrand, Sgr de Montferrand, de Faubournet et autres lieux, nommé capitaine du château de Montpazier par lettres de 1451, ne laissa que des filles. Un des cadets, François de Montferrand, écuyer, épousa, par contrat du 9 janvier 1503, Anne de la Porte, héritière de la seigneurie de la Salle ; il fut père de Guillaume de Montferrand, Sgr de la Salle, de l'Isle et en partie de Mensignac, mort assassiné par un de ses parents le 2 août 1559, qui épousa en 1529 Odette de la Baume et qui continua la lignée.

Antoine de Montferrand, écuyer, Sgr de Saint-Orse et de Montferrand, descendant des précédents, né en 1639, marié en 1661 à Hélie de Fanlac, héritière d'une partie de la seigneurie de Saint-Orse, décédé à Maestricht en 1674 des suites de blessures reçues lors de la prise d'Herquelen, fut maintenu dans sa noblesse le 8 janvier 1667, après

avoir justifié sa filiation depuis 1529, par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Son fils, Antoine, né en mars 1662, marié en 1693 à Jeanne-Charlotte d'Hautefort, fut connu sous le nom de Montferrand-Gontaut qui fut conservé par ses fils. L'aîné de ceux-ci, Bernard-Louis de Montferrand de Gontaut, Sgr de Saint-Orse et autres lieux, né en 1702, marié en 1735 à Anne de Lagut, fut connu sous le titre de marquis de Montréal. Il eut plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Charles, continua la lignée. Un des cadets, Pierre, connu sous le nom de Gontaut de Saint-Orse, alla se fixer aux Antilles; il eut un fils, vraisemblablement décédé sans postérité, qui porta également le nom de Gontaut et qui résidait à la Martinique sous Louis XVIII. Son frère, Charles, né en 1735, reprit le nom patronymique de Faubournet qui était tombé en désuétude depuis plusieurs générations. Il obtint, le 8 octobre 1774, un arrêt du Conseil d'Etat reconnaissant que son nom était celui de Faubournet de Montferrand et non celui de Montferrand de Gontaut que lui attribuait par erreur son acte de baptême. Il prit dans la suite le titre de marquis de Montferrand qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille et sous lequel il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord. Il mourut en 1791 en son château de Montréal. Il avait épousé en 1763 Mlle de Malet de la Jorie. Leur fils, Henri de Faubournet, comte, puis marquis, de Montferrand, né en 1765, était encore fort jeune quand il fut admis aux honneurs de la Cour le 13 novembre 1786. Il épousa à Toulouse en 1791 Mlle de Souillac. Son fils, Romain-Alfred de Faubournet, marquis de Montferrand, né à Bergerac en 1808, marié à Mlle de Lageard de Cherval, décédé au château de Montréal en 1885, a lui-même laissé trois fils : 1° Lodoïs, marquis de Montferrand, demeuré célibataire ; 2° Henri, comte de Montferrand, contre-amiral en 1908, décédé sans postérité en 1918 ; 3° Charles, comte de Montferrand, inspecteur des finances, qui a épousé en 1891 Mlle de Lestrade et qui en a eu une nombreuse postérité.

La famille de Faubournet de Montferrand a fourni des officiers distingués dont plusieurs ont péri sur différents champs de bataille. Tout récemment, le lieutenant Jean de Montferrand a été tué à l'ennemi en 1896 ; son frère, le sous-lieutenant Guillaume de Montferrand, est à son tour tombé au champ d'honneur le 13 juin 1918.

Principales alliances : de Biron de Montferrand, d'Escodéca de Boisse, d'Abzac de Montastruc, de Gourdon, de Lavedan 1481, de Gontaut 1499, 1769, de Poudenx 1504, de Pardaillan, de Bourdeille 1512, de la Porte, de Bridieu 1531, de la Baume 1529, Banes de Maleffe 1567, de Sanzillon 1609, de Féletz 1606, de Hautefort 1638, 1693, de Malet de la Jorie 1750, 1763, 1872, de Vassal 1763, 1785, de Montalembert

1786, de Souillac 1791, de Lageard de Cherval, de Lestrade 1891, de Ghaisne de Bourmont 1898, etc.

FAUCHER (de), au Comtat Venaissin. Armes : *d'azur à trois bandes d'or; au chef d'argent chargé de trois hermines de sable.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Devise : IMPAVIDUS, ou SANS CRAINTE.

La famille DE FAUCHER appartient à la noblesse du Comtat Venaissin.

On en trouvera des généalogies dans l'*Annuaire de la noblesse* de Borel d'Hauterive (année 1870), dans l'*Annuaire historique de la province du Languedoc* de M. de la Roque (année 1861) et dans le tome II de la *France moderne* de M. Villain. On pourra aussi consulter sur les Faucher un intéressant article du *Bulletin de la Société héraldique* de 1887.

La famille de Faucher a eu pour berceau la petite ville de Bollène qu'elle n'a jamais cessé d'habiter jusqu'à nos jours.

M. de la Roque mentionne Jean et Pierre de Faucher qui sont qualifiés nobles dans un acte d'hommage rendu le 8 octobre 1133 par noble Amalric des Roys à Guillaume-Hugues d'Adhémar, Sgr de Monteil et baron de la Garde; et un N... de Faucher, moine et conseiller de l'abbé Gaucerand, qui est nommé dans l'acte de fondation de Notre-Dame des Plans, près de Bollène, en 1200. Pithon-Curt mentionne un Pons Faucher qui était en 1290 chevalier du Temple, de la commanderie de Riverenches, près de Bollène. Un Faucher était en 1250 chanoine de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Mais le nom de Faucher est assez répandu dans cette région et on ne saurait affirmer que ces divers personnages appartenaient à la famille qui donne lieu à cette notice.

Les auteurs mentionnés plus haut font remonter la filiation à un Pierre Faucher qui est qualifié chevalier (*miles*) dans une reconnaissance féodale du 18 juillet 1399. Ils identifient ce Pierre Faucher avec un personnage du même nom qui acheta en 1440 une vigne au terroir de Bollène et qui est mentionné dans un certain nombre d'actes de 1443 à 1468. D'après Borel d'Hauterive Pierre Faucher aurait épousé Jacqueline Radulphi et en aurait eu plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, noble Barthélemy de Faucher, épousa Henriette Michaelis, d'une vieille famille de Bollène, et continua la lignée. Borel d'Hauterive a voulu, avec assez peu de vraisemblance, faire d'un des cadets, François Faucher, l'auteur d'une famille de Faucher qui a occupé un rang distingué à Arles, en Provence, et dont il sera dit quelques mots à la fin de cette notice. Dans la réalité la filiation ne doit être considérée comme établie qu'à partir d'un Mondon de Faucher, vivant en 1476,

qui fut plusieurs fois de 1493 à 1515 consul de Bollène. Les travaux mentionnés plus haut font de ce Mondon de Faucher le fils de Barthélemy de Faucher et d'Henriette Michaelis ; cependant dans plusieurs actes il est désigné comme fils d'un Pierre Faucher. Antoine de Faucher, fils de Mondon et de Béatone de Menso, épousa Jeanne de Riccis par contrat passé le 10 août 1519 devant notaire à Bollène, fut premier consul de cette ville en 1537 et 1544 et fit en 1539 une reconnaissance féodale à Pierre de Pons. Son arrière-petit-fils, Jean-Baptiste de Faucher, marié en 1636 à Suzanne de Ripert, vint à la suite de ce mariage se fixer à Pont-Saint-Esprit, sur la rive droite du Rhône, et fut nommé en 1638 viguier de cette ville. Il eut plusieurs fils dont trois, Jean-Francois, Pierre et Louis, furent les auteurs de trois rameaux et dont un quatrième, Antoine, tué à l'ennemi en 1675, fut page de Monsieur, frère du roi Louis XIV, puis capitaine de chevau-légers.

L'auteur du premier rameau, Jean-François de Faucher, épousa en 1675 Gabrielle de Chassanet et fut maintenu dans sa noblesse, le 6 septembre 1697, par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, après avoir prouvé sa filiation depuis 1539. Son descendant, M. Paul de Faucher, né à Bollène en 1840, zouave pontifical en 1861, décédé sans postérité en 1907, a écrit plusieurs ouvrages historiques ou généalogiques justement estimés. Il laissa cinq neveux de son nom dont l'un, le capitaine Adrien de Faucher, né en 1887, a été tué à l'ennemi en 1916.

Pierre de Faucher, auteur du deuxième rameau, fut cornette de cavalerie. Sa descendance s'éteignit avec ses deux petits-fils, Louis-François, né à Bollène en 1715, connu sous le titre de marquis de Faucher, lieutenant-général des armées navales en 1786, décédé sans alliance en 1795, et Pierre-Joseph, page du duc de Penthièvre, mort jeune.

Louis de Faucher, auteur du troisième rameau, fut officier de cavalerie. Il se fixa en Bretagne après le mariage qu'il contracta avec Ursule Hubert de la Hayrie, héritière de la seigneurie de Beauregard, au ressort de Rennes, et fut maintenu dans sa noblesse le 2 avril 1698, sur preuves de cinq générations, par jugement de M. de Béchameil, intendant de la province. Sa descendance s'éteignit avec sa petite-fille, Thomasse-Louise, qui épousa en 1733 Jean-François d'Andigné et qui lui porta la seigneurie de Beauregard.

La famille de Faucher a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, de nombreux officiers au service des Papes ou des rois de France.

Principales alliances : de Ripert d'Alauzier 1624, 1774, Hubert de

la Hayrie, d'Andigné 1733, de Pontbriand 1794, de Barrème 1799, de Saint-Priest d'Urgel 1872, d'Isoard-Chénerilles 1871, d'Ailhaud de Brisis 1876, de Pélissier, Veyre de Soras 1874, etc.

Il a existé à Arles une famille de Faucher qui portait pour armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une coquille d'or*. Cette famille était vraisemblablement distincte de celle des Faucher du Comtat Venaissin et c'est sans preuves que Borel d'Hauterive la fait descendre d'un François Faucher, fils cadet de Pierre Faucher et de Jacqueline Radulphi mentionnés plus haut, qui figure comme habitant d'Arles dans une procuration de 1461, On lui attribue Denis Faucher, né en 1487 d'une famille de riches bourgeois d'Arles, prieur du monastère de Lérins et auteur de *Lettres* et de divers ouvrages en vers ou en prose. André Faucher, frère de ce religieux, épousa en 1538 Honorée de Bovis. La famille arlésienne de Faucher paraît tirer sa noblesse du grade de docteur en droit civil de l'Université d'Avignou dont deux de ses membres, Pierre et François Faucher, furent pourvus en 1598 et 1603. Elle fut maintenue dans sa noblesse, le 2 décembre 1668, par arrêt des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Provence, puis, le 31 mars 1711, par jugement du premier président Cardin le Bret et s'éteignit au XVIIIe siècle. C'est à cette famille qu'appartenait la bienheureuse Jeanne Faucher, dame de Capellis, fondatrice des Ursulines d'Avignon.

FAUCHER de la LIGERIE (de). Armes : *de gueules à une sauterelle* (ou *faucheux*) *d'or*. — Couronne : *de Marquis*. — Tenants : *deux sauvages*[1].

La famille DE FAUCHER DE LA LIGERIE appartient à la noblesse du Périgord.

On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, dans l'*Armorial de la noblesse du Périgord* de M. de Froidefond, dans la *Noblesse de Saintonge et d'Aunis aux Etats généraux de 1789* de M. de la Morinerie, dans le *Bulletin de la Société héraldique* de juillet 1887, etc. Beauchet-Filleau a donné dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* une généalogie assez sommaire de la branche des seigneurs de la Ligerie, aujourd'hui seule existante.

La famille de Faucher est originaire du Limousin d'après la tradition. Elle paraît cependant être la même que celle d'un Jean de Fol-

1. Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud.

chier, Sgr de Versac et de Clozurou, qui était en 1553 lieutenant général en la sénéchaussée de Libourne, en Guyenne.

Son auteur, Isaac Faucher, fils d'un avocat du Roi au présidial de Périgueux, fut anobli en février 1594 par lettres patentes du roi Henri IV. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* le texte de ces lettres. Isaac Faucher les fit enregistrer en la Chambre des comptes le 20 février 1595, au Parlement de Bordeaux le 6 juillet suivant et en la Cour des aides de la même ville le 23 juillet 1636. Il fut confirmé dans sa noblesse par nouvelles lettres patentes du 8 juin 1598 et fit son testament le 25 juin 1625. Il se qualifiait seigneur de Clozurou, ou Clauzurou, en la paroisse de Champagne, quand il épousa en 1598 Rébecca de Vaux. Ses fils, Hélie de Faucher, Sgr de la Ligerie, en la paroisse de Fontaine, marié le 23 novembre 1622 à Jeanne Camain, et Jean Faucher, sieur de Versac, marié le 10 mars 1645 à Marguerite de Solminihac, dame de la Vigerie, furent maintenus dans leur noblesse le 29 août 1667, sur preuves remontant à 1598, par un jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Ils furent les auteurs de deux branches.

La branche des seigneurs de Versac s'éteignit vers l'époque de la Révolution. Son auteur, Jean Faucher, Sgr de Versac, fit son testament en 1674. Il fut père de François de Faucher, Sgr de Versac, marié en 1676 à Jeanne Regnaut, aïeul de Jean-Marius de Faucher, Sgr de Versac, marié vers 1720 à Barbe d'Abzac de Mayac, et bisaïeul de François de Faucher de Versac, né en 1724, marié en 1752 à Henriette de Boucaud, décédé en 1788. Un M. Faucher de Tersac fut représenté aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux en 1789.

Hélie de Faucher, Sgr de la Ligerie, auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, mourut en 1667. Son fils, Jean Faucher, Sgr de la Ligerie, marié en 1663 à Jeanne du Barry d'Ouradour, fut compris dans le jugement de maintenue de noblesse accordé en 1667 à son père et à son oncle. Il fut père de François de Faucher, écuyer, Sgr de la Ligerie, né à Fontaine en 1666, qui épousa en 1698 Eléonore-Silénie de Terrasson et qui continua la lignée. Le petit-fils de celui-ci, Nicolas de Faucher, Sgr de la Ligerie, né au château de la Ligerie en 1726, vint se fixer en Saintonge par le mariage qu'il contracta en 1755 avec Gabrielle Guinot, héritière de la seigneurie de Lujon, en la paroisse de Juzennes. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saintes. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il avait faites en 1773 pour obtenir l'admission à l'Ecole militaire de ses deux fils jumeaux, nés à la Ligerie en 1764 : 1° Jean, décédé très jeune à l'Ecole d'Effiat; 2° Pierre-Omer,

marié dans la suite, en 1803, à Marie-Ursule de Luc et auteur d'un premier rameau. Deux autres fils du même gentilhomme furent les auteurs de deux autres rameaux : 1° Paul-Sidrac, né en 1767, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, marié en 1812 à Mlle Mallat de la Bertinière ; 2° Etienne, né en 1768, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, marié en 1803 à Mlle Vasselot de la Chesnaye. Nicolas de Faucher de la Ligerie avait aussi fait des preuves de noblesse en 1780 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de la plus jeune de ses filles, Cécile-Marguerite, née en 1769.

La famille de Faucher de la Ligerie a fourni de nombreux officiers de terre et de mer, dont quatre chevaliers de Saint-Louis.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de marquis.

Principales alliances : de Camain, du Barry, de Solminihac, de Terrasson 1898, Guinot 1755, 1784, le Gardeur de Tilly 1804, Filippi de Baldissero vers 1868, de Morineau 1886, Méthé de Fonrémis, de Bonchamps, Turpin de Jouhé 1836, de Vasselot de la Chesnaye 1803, Bonnaud de Mongaugé 1841, de la Croix du Repaire 1706, de Morgan 1904, d'Abzac de Mayac vers 1720, de Boucaud 1758, de Siorac 1751, Grant de Bellussière 1630, Méthé de Fonrémis 1880, Leulier de la Faverie du Ché 1883, etc.

La famille de Faucher de la Ligerie ne doit pas être confondue avec celle d'un sieur Jean-Étienne Faucher, de Paris, qui fut anobli par lettres de novembre 1754 et qui obtint en même temps un réglement d'armoiries conservé dans le *Nouveau d'Hozier* : *d'azur à une mer de sinople chargée d'une arche de Noé d'or, surmontée à sénestre d'une colombe d'argent volante tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople; au chef de gueules soutenu d'un arc-en-ciel au naturel et chargé d'un soleil d'or.* Jean-Etienne Faucher fut plus tard sieur de Lespaut, commissaire des guerres et chevalier de Saint-Michel et épousa Marie-Constance Faugeroux. Ses deux fils jumeaux, Jacques-Etienne, dit César, et Constantin, nés à la Réole en 1760, nommés généraux de brigade pendant les Cents Jours, furent les célébres généraux Faucher fusillés à Bordeaux le 27 septembre 1815.

Il existe au Canada une famille Faucher de Saint-Maurice qui est, paraît-il, originaire de la Saintonge.

FAUCHER de CORN. Armes de la famille de Corn : *d'azur à deux cors de chasse d'or, liés, enguichés et virolés de gueules, contreposés; au chef bandé d'argent et de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Tenants : *à dextre un chevalier soutenant de son épée une couronne*

royale ; à sénestre un ange portant une croix. — Devise : DIEU EST TOUT.

Famille de haute bourgeoisie.

M. Jacques Faucher épousa vers le milieu du XIXe siècle Mlle Catherine de Corn, issue d'une des familles les plus anciennes et les plus illustres de la noblesse du Quercy et du Bas-Limousin. Leur fils, Francisque Faucher, s'est trouvé en possession régulière du nom de FAUCHER DE CORN en raison de son adoption par sa tante, Mlle Isménie de Corn. Il a épousé à Périgueux en 1877 Mlle Decouz de Lapeyrière dont il a eu plusieurs enfants.

Principales alliances : de Corn, Decouz de Lapeyrière, du Bernard de Saget 1902, Drouilhet de Sigalas 1911, etc.

La maison de Corn compte encore des représentants. Il lui a été consacré une notice en son lieu.

FAUCHERIE (de la), anciennement **CORDON de la FAUCHERIE**, en Normandie et à Nantes. Armes : *d'azur à trois cordons d'or, noués et contournés en forme d'anneau, 2 et 1.*

La famille DE LA FAUCHERIE appartient à la noblesse des environs de Mortain, en Normandie.

Elle avait pour nom primitif celui de CORDON. Son auteur, Guillaume Cordon, sieur de la Lande, en la paroisse de Martigny, élu à Mortain, fut anobli, moyennant une finance de 600 livres, par lettres patentes du roi Henri IV, données à Mantes en juillet 1593, qu'il fit enregistrer le 26 mars 1594 en la Chambre des comptes de Normandie. Il eut deux fils, Jacques Cordon et Julien Cordon, ce dernier marié en 1616 à Anne de Romilly, dame du Boistyrel, qui furent autorisés, par lettres de 1627, à substituer à leur nom de Cordon celui de la Faucherie. Ses petits-fils, Gilles, Jean, Etienne et Jacques Cordon de la Faucherie, frères, fils de Jacques, demeurant en la paroisse du Mesnilliard, dans l'élection de Mortain, et Charles Cordon de la Faucherie, fils de Julien, marié à Renée Pitard, demeurant à Martigny, dans la même élection de Mortain, furent maintenus dans leur noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de Chamillart, intendant de la généralité de Caen. Louis de la Faucherie, Sgr du Boistyrel, et Gilles de la Faucherie, demeurant au Mesnilliard, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Mortain). René-Mathieu de la Faucherie se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Mortain. La famille de la Faucherie est aujourd'hui éteinte, au moins en Normandie. Son dernier représentant mâle, ancien sous-officier de cavalerie, avait repris du service lors de la guerre de 1870-71 ; il est décédé depuis longtemps sans avoir été

marié. Mme du Mesnil, née de la Faucherie, est décédée en 1875 au château de la Faucherie, près de Mortain.

Il a existé à Nantes une famille de la Faucherie qui paraît être une branche de celle dont il vient d'être parlé et qui, en tout cas, d'après l'*Armorial d'Anjou* de Denais, en porterait les armoiries. N... de la Faucherie était en 1699 capitaine de la milice bourgeoise de Nantes. Cette famille, sur laquelle on n'a pu se procurer que peu de renseignements, s'est assez obscurément perpétuée jusqu'à nos jours. On ne voit pas qu'elle ait jamais fait reconnaître sa noblesse en Bretagne. N... de la Faucherie épousa vers 1800 Alexis-Joseph de Bernabé, baron de la Haye. Charles-Clément Cordon de la Faucherie, veuf de Mlle Pétrin, s'est remarié en 1892 à Mlle Lion.

FAUCHEUX, ou le FAUCHEUX des AULNOIS. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1896) : *d'argent à deux chevrons d'azur accompagnés de trois merlettes de sable, 2 et 1.*

Jean-Baptiste-Antoine Faucheux, né à Verdun en 1752, fils de Jean-Pierre Faucheux et de Jeanne-Marie Collinet, préfet des Vosges sous le Consulat, député du même département sous le Premier Empire, décédé à Pont-à-Mousson en 1834, reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 22 juin 1816. Il avait été autorisé, par ordonnance du même prince du 5 juin précédent, à substituer à son nom de Faucheux celui de : le Faucheux des Aulnois. De son mariage avec Mlle le Massif-Doynel, il laissa une fille unique qui épousa à Louviers, le 16 juin 1810, André-Benjamin Frigard, manufacturier dans cette ville, plus tard percepteur des finances, décédé à Louviers en 1854. Par lettres patentes du 12 février 1820 M. Frigard fut substitué au titre de baron et aux armoiries de son beau-père.

C'est vraisemblablement à un rameau collatéral de la famille dont il vient d'être parlé qu'appartenait Achille-Charles Faucheux, général de brigade en 1855, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris en 1882 à l'âge de 84 ans. Le général Faucheux était connu dans les dernières années de sa vie sous le titre de baron.

FAUCIGNY-LUCINGE, de COLIGNY et de CYSTRIA (de). Armes : *parti : au 1 palé d'or et de gueules* qui est de Faucigny ; *au 2 bandé de gueules et d'argent,* qui est de Lucinge. — Couronne : *de Prince*. — Tenants : *deux sauvages d'or.* — Cimier : *Un bras brandissant une épée d'argent.* — Cri de guerre : Usque Deo. — Devise : A la bonne ville bonne nouvelle.

La maison de Lucinge, aujourd'hui de Faucigny-Lucinge, est une des plus illustres de l'ancienne noblesse chevaleresque de Savoie. Elle

est une branche détachée au XIIe siècle de la puissante maison des sires, ou comtes, de Faucigny et c'est pour rappeler cette brillante origine que depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle elle fait précéder son nom de celui de Faucigny.

Le comte de Foras en a donné une généalogie très complète dans son *Armorial de Savoie*. Il en existe aussi une bonne généalogie dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye, des Bois. On trouvera, enfin, sur elle d'intéressants renseignements dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1894, dans l'*Histoire de la Bresse et du Bugey* de Guichenon, dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, du vicomte Révérend, etc.

Le petit pays de Faucigny, dont Bonneville était la capitale, est situé aux confins du Chablais et du Valais, sur les bords du lac de Genève. Il fait actuellement partie du département de la Haute-Savoie. Il avait dès les temps les plus reculés du moyen âge des sires, ou comtes, à la famille desquels il donna son nom. L'origine des sires de Faucigny est mal connue. Leurs domaines étaient enchevêtrés avec ceux des comtes de Savoie et avec ceux des comtes de Génevois qui possédaient en Faucigny la vallée de Chamonix. Les généalogistes ont cherché à rattacher à la maison de Faucigny quelques-unes des principales familles de cette région telles que celle des Alleman, si puissante en Dauphiné, éteinte au XIXe siècle, et celle des seigneurs, ou barons, de Blonay, encore existante. Aimerard, sire de Faucigny, à partir duquel la filiation est à peu près établie, est rappelé, dans deux chartes des années 1083 et 1119, comme ayant été le grand-père de Guy de Faucigny, alors évêque de Genève. Son fils, Louis, sire de Faucigny, avait épousé Tetberge que l'on croit fille de Rodolphe de Reinfelden et qui se remaria en 1061 à Gérard comte de Génevois. Il eut trois fils : 1° Guy, évêque de Genève ; 2° Amédée, mentionné dans une charte de 1083, que l'on croit avoir été l'auteur de la maison de Blonay ; 3° Guillaume, dit le Sage, sire de Faucigny, mentionné dans le traité de Seyssel en 1124, qui continua la lignée. Ce dernier eut de sa femme, Utilie, plusieurs fils dont l'aîné, Rodolphe, continua la lignée, dont un deuxième, Gérard, fut évêque de Genève et dont un troisième, Amédée, fut évêque de Maurienne. Rodolphe, sire de Faucigny, est mentionné dans des chartes de 1094 et de 1119. On ignore le nom de sa femme. Il eut plusieurs fils : 1° Ardutius, évêque de Genève, décédé le 8 des calendes d'août 1185 ; 2° Ponce, premier abbé de Sixt, mort en odeur de sainteté vers 1178 ; 3° Aymon, sire de Faucigny, dont il va être parlé ; 4° Rodolphe, dit l'Allemand, ou le Teuton, qui fut l'auteur de la maison de Lucinge, aujourd'hui de Faucigny-Lucinge, actuellement existante ; 5° Raymond, que l'on croit

avoir été l'auteur de la famille de Thoyre-Boussy. Aymon, sire de Faucigny, fonda, le 22 janvier 1151, la chartreuse de Vallon. Sa femme se nommait Clémence. Leur descendance s'éteignit avec leur petit-fils, Aymon II, sire de Faucigny, décédé en 1253. Ce seigneur avait épousé Béatrix, fille d'Etienne, comte de Bourgogne. Il en eut deux filles : 1° Béatrix, qui épousa Etienne de Thoyre-Villars ; 2° Agnès, qu'il institua héritière universelle, qui épousa en 1234 Pierre, comte de Savoie, et qui lui porta le pays de Faucigny. Guichenon lui attribue une troisième fille, Léonor, qui épousa Simon de Joinville. Béatrix de Savoie, fille d'Agnès, épousa Guigues XII, dauphin du Viennois, et lui porta le Faucigny.

Rodolphe de Faucigny, dit l'Allemand, ou le Teutonique, auteur de la famille de Lucinge, ou de Faucigny-Lucinge, mourut avant 1233. Sa femme, Emma Eynard, appartenait à une illustre maison du Dauphiné qui est aujourd'hui connue sous le nom de Monteynard. Leur fils, Rodolphe II de Faucigny, mentionné dans plusieurs actes de la première moitié du XIII[e] siècle, devint seigneur de Lucinge et sénéchal du Faucigny par le mariage qu'il contracta avec Roberge, ou Tatberge, de Lucinge, dernière représentante de sa famille. Après la mort de celle-ci il se remaria à Alix, fille du comte de Genève. Il eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Rodolphe III, qui continua la lignée et dont il va être parlé : 2° Guillaume, dit de Greyssier, que l'on croit avoir été l'auteur des branches de Greyssier et de Chuyt, depuis longtemps éteintes. Rodolphe III fut seigneur de Lucinge et d'Arenthon et sénéchal du Faucigny. Il abandonna le nom et les armes de Faucigny, que ses descendants ne reprirent qu'au XVIII[e] siècle, pour prendre le nom et les armes de la maison de Lucinge à laquelle appartenait sa mère. Il fut père de Guillaume de Lucinge, Sgr de Lucinge et d'Arenthon, sénéchal du Faucigny en 1262, qui fit construire une forteresse à Lucinge et qui continua la lignée, et d'Aymon de Lucinge, auteur du rameau des seigneurs de Drusilly, en Chablais, dont les dernières héritières vendirent en 1433 la seigneurie de Drusilly à la maison de Menthon. L'aîné de ces deux frères, Guillaume, épousa une dame nommée Marguerite. Trois de leurs fils, Humbert, Aymon et François, furent les auteurs de trois grandes branches.

La branche aînée, dite des seigneurs de Lucinge, issue de Guillaume, s'éteignit dès les dernières années du XIV[e] siècle.

On croit que l'auteur de la deuxième branche, Aymon de Lucinge, Sgr d'Arenthon, épousa en 1278 Alexie d'Alinges. Il laissa plusieurs fils qui partagèrent sa succession par acte du 3 des calendes de juin 1306. L'aîné de ces fils, Perret de Lucinge, Sgr d'Arenthon, continua la

lignée. Un des puînés, Jacquemet, fut l'auteur du rameau des seigneurs de Marlioz et de Passy qui s'éteignit à la dixième génération. Le chef de cette branche, François de Lucinge, Sgr de Lucinge, Sgr, ou baron, d'Arenthon, chambellan et grand écuyer du duc de Savoie, épousa vers 1520 sa cousine Marguerite de Lucinge des Alymes, issue de la troisième branche. Deux de ses fils, François, Sgr de Lucinge et d'Arenthon, marié, le 26 juin 1595, à Marguerite de Gerbais, et Michel, Cosgr des mêmes domaines, marié, le 30 avril 1571, à Charlotte de Foras, furent les auteurs de deux grands rameaux.

Le premier rameau a été passé sous silence par la Chesnaye des Bois. Son chef, Jean-Henri de Lucinge, décédé en 1697, fut gouverneur de Nice. Il fut père de Pierre-Octave de Lucinge, Sgr de Châteauneuf, officier au régiment de Nice, qui vendit en 1728 tous ses biens de Savoie. Ce gentilhomme laissa un fils, Charles-Victor de Lucinge, dont la descendance, aujourd'hui vraisemblablement éteinte, perdit sa fortune et subsistait obscurément dans la première moitié du XIXe siècle.

Michel de Lucinge, auteur du rameau cadet de la deuxième branche, fut père de Philippe de Lucinge, colonel des milices du Haut et Bas-Faucigny, gentilhomme de la chambre du duc de Savoie, grand-croix des ordres des Saints-Maurice et Lazare, qui reçut le titre de baron d'Arenthon par lettres du duc de Savoie du 8 août 1615. Un fils cadet de celui-ci, Prosper de Lucinge, colonel du régiment de Piémont en France, maréchal de camp en Savoie, décédé en 1683 sans laisser de postérité masculine, reçut le titre de marquis de Lucinge par lettres patentes du duc de Savoie du 25 août 1671. Prosper, marquis de Lucinge, baron d'Arenthon, neveu du précédent, fut lieutenant général des armées du duc de Savoie en 1693, gouverneur de Turin, puis, en 1700, gouverneur des duchés de Chablais et de Genevois. Il fut le dernier représentant mâle de son rameau et mourut en 1715 ne laissant que deux filles.

François de Lucinge, chevalier, Sgr de Châteaublanc, d'Arcine et et de Vallon, auteur de la troisième branche, aujourd'hui seule existante, épousa Hippolyte de la Rocca et fit son testament le 3 mai 1329. Son petit-fils, Jean, dit Boquérand, de Lucinge, Sgr d'Arcine et de Vallon, marié à Mahaut de Confignon, auquel seulement Guichenon fait remonter la filiation, passa une transaction le 9 janvier 1375. Il fut père d'Etienne de Lucinge, Sgr de Châteaublanc et d'Arcine, Cosgr de Lucinge, qui était en 1455 gentilhomme chef d'hôtel du duc de Savoie, et grand-père d'Humbert de Lucinge, Sgr des mêmes domaines, ambassadeur en France en 1478, qui épousa, le 8 mai 1477, Claudine, fille et héritière du seigneur des Alymes. Charles de Lucinge, chevalier, Sgr des Alymes, petit-fils d'Humbert, épousa, le 15 juillet 1550,

Anne de Lyobard. Il en eut plusieurs fils dont les deux aînés, René et Jean-François, furent les auteurs de deux rameaux.

René de Lucinge, Sgr des Alymes et de Montrosat, auteur du premier rameau, fut un fort puissant personnage. Il fut conseiller d'Etat, grand référendaire et premier maître d'hôtel du duc de Savoie, premier président de la Chambre des comptes de Savoie, en 1600, et ambassadeur en France ; il signa le 17 janvier 1601 la paix de Lyon et consigna les principaux événements de son temps dans un ouvrage intitulé : *Rerum toto urbe gestarum commentarii*. Il avait épousé, le 30 mai 1574, Françoise de Montrozat. Il en eut deux fils, Emmanuel, dont la fille unique épousa en 1642 Amédée de Montfort, et Jean. On a très peu de renseignements précis sur ce dernier que les historiens anciens se contentent de mentionner. Il semble devoir être identifié avec un Jean VI de Faucigny, souverain comte de Lucinge et prince du Saint-Empire (*sic*), qui, d'après la *Revue historique de la noblesse* (année 1843) de Borel d'Hauterive et d'autres ouvrages modernes, aurait épousé, par contrat du 6 avril 1606, Charlotte d'Ornano, fille unique et héritière d'Annibal d'Ornano, prince de Cystria, duc de Mittiliano (?), marié en 1564 à Aliénor de Gonzague et de Vescovato, noble vénitienne, princesse du Saint-Empire romain [1]. D'après les travaux mentionnés plus haut, Charles, prince de Lucinge et de Cystria, fils des précédents, se serait fixé dans les Etats de l'Eglise et en Toscane à la suite de son mariage avec Constance d'Aquino, des ducs d'Agrigente, grande d'Espagne. Sa descendance se serait éteinte avec don Gaëtan-Marie, prince de Lucinge et de Cystria, marquis et comte de Renogliona et de San-Marco, prince du Saint-Empire, duc romain, grand d'Espagne de première classe, décédé sans postérité le 17 avril 1779 à Chérasque, en Ombrie. Dans son travail si consciencieux, l'infatigable chercheur qu'était le vicomte Révérend déclare

1. M. le comte Colonna de Césari-Rocca, auteur d'une excellente *Histoire généalogique de la maison d'Ornano*, ne consacre qu'un chapitre très court à cette branche italienne de la maison d'Ornano. Il commence ce chapitre en ces termes : « Les « documents pouvant appuyer l'histoire et la généalogie de cette branche nous faisant absolument défaut, ce qui suit est littéralement extrait de la généalogie « publiée dans la *Revue de la noblesse* par M. Borel d'Hauterive, archiviste paléographe. Une lettre du prince de Faucigny-Lucinge, héritier de cette branche, en « confirme l'exactitude. » D'après le travail de Borel d'Hauterive, Arrigo d'Ornano se serait fixé en Italie au XIIIe siècle par son mariage avec Grégoria Frangipani, d'une illustre maison romaine. Leur fils, Scipion d'Ornano, créé successivement comte du Sacré Palais, gonfalonnier de la Sainte Eglise romaine, porte-glaive du pape Clément V et maréchal de la Sainte Inquisition pour la foi, aurait épousé Damascène Lascaris, de la famille des empereurs d'Orient, fille unique de Manuel Lascaris, prince de Cystria, et de Constance Paléologue. Il aurait été lui-même père de Scipion d'Ornano, prince de Cystria, marié, le 12 août 1342, à Archangela Participatio, des ducs de Venise et de Dalmatie, qui continua la lignée, et de François d'Ornano, cardinal de la création de Nicolas V en 1378.

n'avoir pu, malgré toutes ses investigations, se procurer de renseignements sérieux sur ce rameau de la maison de Lucinge, passé sous silence par tous les historiens anciens, ni même découvrir dans quel pays était située la principauté de Cystria.

Le rameau cadet de la troisième branche subsiste. Son auteur, Jean-François de Lucinge, Sgr de Gy, épousa Barbe de Gières, héritière de la seigneurie de la Motte, située sur le territoire du village de Cuisiat, en Bresse, que sa descendance conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Leur fils, René de Lucinge, Sgr des Alymes, de la Motte, etc., se rendit acquéreur en 1635 de la seigneurie, ou vicomté, de Lompnes, en Bugey. Il fut père de Louis de Lucinge, Sgr de la Motte, en Bresse, maréchal de camp, décédé en 1706, qui fut admis, le 15 novembre 1656, aux assemblées de la noblesse du Bugey, qui fut maintenu dans sa noblesse, le 26 juillet 1670, par jugement de l'intendant de Bourgogne après avoir justifié sa descendance des anciens sires de Faucigny, qui commanda en 1674 le ban et l'arrière, ban de la noblesse de la Bresse et du Bugey et qui fit enregistrer son blason : *bandé d'argent et de gueules de six pièces* à l'Armorial général de 1696 (registre de Bourg). Le fils de celui-ci, Joseph-Pomponne de Lucinge, né en 1676, page du duc de Savoie, puis officier au service de France, fut de 1714 à 1739 premier syndic de la noblesse de Bresse. Il fut connu sous le titre de marquis de Lucinge après la mort, survenue en 1715, de son cousin, Joseph, marquis de Lucinge, baron d'Arenthon, mentionné plus haut. Il laissa un fils unique, Joseph-Christophe, marquis de Lucinge, né le 4 août 1731. Celui-ci épousa à Montbéliard, le 4 avril 1752, Eléonore-Charlotte de Sandersleben, sœur de Mme de Pillot de Chenecey et avec elle héritière des biens allodiaux de la maison de Coligny-Châtillon. C'est depuis cette alliance que les membres de la maison de Lucinge joignent souvent à leur nom celui de Coligny [1]. Joseph-Christophe, marquis de Lucinge,

1. On trouvera de curieux renseignements sur Mlles Sandersleben et sur leurs droits à l'héritage de Coligny dans les *Ephémérides de Montbéliard* de Duvernoy, publiées à Besançon en 1832, et dans un très intéressant article donné par le vicomte Révérend dans l'*Annuaire de la noblesse de France* de 1909 sous le titre suivant : *Les enfants du dernier comte de Montbéliard.*

Anne de Coligny, dame de Coligny et de Châtillon-sur-Loing, fille et héritière de Gaspard, comte de Coligny, duc de Châtillon, pair de France, et d'Anne de Polignac, avait épousé Georges, duc de Wurtemberg, décédé le 11 juin 1699. Leur fils, Léopold-Eberhard, prince de Wurtemberg, comte de Montbéliard, né le 22 août 1670, épousa le 1er juin 1695 à Rejowitz, en Pologne, une fille de condition modeste, Anne-Sabine Hedwiger, fille d'un boulanger de Leignitz, en Silésie, dont il divorça au bout de quelques années et qui mourut au château d'Héricourt le 13 novembre 1735. Par lettres patentes de l'empereur Léopold du 2 août 1701, Anne-Sabine Hedwiger et ses frères, dont l'un fut plus tard lieutenant général des armées du roi de Danemark, furent créés comtesse et comtes du Saint-Empire au nom de

mourut au château de Coligny en 1781. Son fils, Louis-Charles, né en 1755 au château de la Motte, en Bresse, reprit le nom de Faucigny, qui a été conservé par ses descendants, et fut admis aux honneurs de la Cour, le 22 janvier 1787, sous le titre de comte de Faucigny-Lucinge. Il se qualifiait aussi marquis et comte de Coligny. Il fut élu député suppléant de la noblesse de Bresse aux Etats généraux de 1789, fut appelé au bout de peu de temps à remplacer M. Garron de la Bévière démissionnaire, siégea au coté droit de l'assemblée et mourut à Londres pendant l'émigration, en 1801. De son mariage avec M[lle] de Sassenay il laissa deux fils. L'aîné de ceux-ci, Ferdinand, comte de Faucigny-Lucinge et de Coligny, né en 1789, décédé en 1866, obtint, par ordonnance du roi Charles X du 27 janvier 1828, l'autorisation de porter en France le titre étranger de prince qui avait appartenu à ses ancêtres[1]. Il fut dès lors connu sous le titre de prince de Lucinge, ou de Faucigny-Lucinge, qui depuis cette époque a été porté par tous ses descendants mâles. Il obtint encore, par brevet du 13 mars 1829,

Sponeck. Anne-Sabine Edwiger, comtesse de Sponek, laissa deux enfants, un fils et une fille, de son mariage avec Léopold de Wurtemberg, comte de Montbéliard. La fille, Léopoldine-Eberhardine, comtesse de Sponek, dite la comtesse de Coligny, épousa à Montbéliard en 1719, Charles-Louis Sandersleben, dont il sera parlé plus bas. Le fils, Georges-Léopold, comte de Sponek, né en 1697, mourut en 1749 sans avoir eu d'enfants de son mariage, en 1719, avec M[lle] de Sandersleben, dame d'honneur de la reine de Pologne, décédée en 1752. Léopold de Wurtemberg, mari de la comtesse de Sponeck, eut comme maîtresses les quatre filles de Jean-Gaspard Curie, dit l'Espérance, ancien tailleur de Montbéliard; il leur fit accorder, ainsi qu'à leur frère, Jean-Gaspard, le 11 novembre 1700, par lettres de l'empereur Léopold, les titres de baron et de baronne de l'Espérance. L'aînée des quatre sœurs, Sébastiane, avait épousé le perruquier Zeffer; la deuxième, Henriette-Edwige, décédée en 1707, avait épousé à Cels, en Silésie, le 6 février 1697, un sieur Jean-Louis Sandersleben, dont elle divorça en 1701. Elle eut pendant son mariage trois enfants, deux fils et une fille, que Léopold de Wurtemberg adopta par lettres patentes de 1714, confirmées en février 1718 par lettres du roi Louis XV, et qui furent naturalisés français par nouvelles lettres de juin 1718. La fille épousa, comme on l'a vu plus haut, Georges-Léopold, comte de Sponeck, fils de son père adoptif. Un des fils mourut jeune en 1720. L'autre, Charles-Léopold Sandersleben, né à Montbéliard le 5 mars 1698, épousa dans cette ville en 1719 Léopoldine-Eberhardine, comtesse de Sponeck, dite la comtesse de Coligny, fille de Léopold de Wurtemberg et d'Anne-Sabine Hedwiger, comtesse de Sponeck. De ce mariage naquirent deux filles qui furent les héritières des biens allodiaux dépendant du comté de Coligny : 1° Eléonore-Charlotte, mariée en 1752 au marquis de Lucinge; 2° Anne-Elisabeth, mariée au château de Coligny, en 1747, à Thomas de Pillot, Sgr de Chenecey, dont les descendants joignent à leur nom ceux de Coligny et de Châtillon.

1. D'après l'*Almanach de Gotha* il aurait été confirmé en 1794, par lettres du roi de Sardaigne, dans la possession du titre de prince de Cystria. Dans l'excellent article qu'il a consacré à la maison de Faucigny-Lucinge dans son *Armorial de Savoie* le comte de Foras s'exprime en ces termes : « Sans contester l'autorité « royale, ni la légitimité de ces titres, je dois dire que ces deux derniers (ceux de « prince du Saint-Empire et de prince de Cystria) ne m'ont pas été justifiés diplo- « matiquement. Ils seraient venus de l'héritage du prince Pio d'Ornano, bailli de « Malte, sur lequel je n'ai pu obtenir de renseignements positifs ».

le titre de cousin du Roi avec les honneurs et les entrées du Louvre. Il avait épousé, le 27 septembre 1828, Charlotte-Augustine, comtesse d'Issoudun, née à Londres en 1808, sœur de la baronne de Charette et comme elle fille reconnue de S. A. R. Mgr le duc de Berry et d'Amy Brown. L'aîné de ses quatre fils, Charles, prince de Faucigny-Lucinge, né en 1824, marié en 1859 à Mlle de Sesmaisons, puis, en 1903, à la vicomtesse de Janzé, née Choiseul-Gouffier, décédé eu 1910, fut député légitimiste des Côtes du Nord. Il eut lui même cinq fils dont l'aîné, Rodolphe, né en 1864, marié en 1888 à Mlle de Trévise, décédé sans postérité en 1907, fut connu sous le titre de prince de Cystria et dont le deuxième, Ferdinand, aujourd'hui prince de Lucinge, a été père de Bertrand, prince de Cystria, marié en 1919 à la princesse Paule Murat.

La maison de Faucigny-Lucinge a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers distingués au service des ducs de Savoie ou des rois de France, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des chambellans des ducs de Savoie, des chevaliers de Malte, un évêque élu de Mâcon au XVIIIe siècle, etc.

Principales alliances : d'Alinges, de Villette, de Bardonnenche 1394, de Menthon 1493, de Gerbais 1595, d'Angeville, de Thoyre, de Foras 1571, de Viry, de Blonay 1653, de Châtillon, de Seyssel, de Rochefort d'Ally 1633, de Seyturier, de Sandersleben de Coligny 1752, de Durfort-Léobard 1836, de Mailly-Nesle 1860, Pallavicino-Mossi 1853, de Sesmaisons 1859, Mortier de Trévise 1888, de Choiseul-Gouffier 1903, de Montesquiou-Fezensac 1897, de Chastenet de Puységur 1898, Murat 1919, de Broglie 1920, etc.

FAUCOMPRÉ, ou FAUCOMPRET, (de), FAUCOMPRÉ, DEFAUCOMPRET. Armes de la branche aînée : *d'azur à trois bandes d'or chargées de sept roses de gueules, boutonnées d'argent*, 2, 3, 2. — Armes de la branche cadette (d'après le règlement d'armoiries de 1781) : *d'argent à un double chevron de gueules, accompagné en chef d'une coquille de sable, à dextre d'une couronne civique de sinople, à sénestre et en pointe de deux dauphins de sinople adossés et surmontés d'un croissant de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Support : *deux lions.*

La famille FAUCOMPRÉ, ou DE FAUCOMPRÉ, ou DEFAUCOMPRET, est originaire du village de Séclin, situé dans les environs de Lille, en Flandre.

M. Paul Denis du Péage en a donné l'histoire complète dans son *Recueil de généalogies lilloises.*

Gaspard de Faucompret, laboureur, auquel il fait remonter la filiation, épousa à Séclin, le 22 juin 1613, Philippine Thibau dont il eut une nombreuse postérité. Trois de ses fils, Antoine, André et Pierre, furent les auteurs de trois grandes branches.

Son fils aîné, Antoine de Faucompret, baptisé à Séclin le 15 novembre 1618 vint s'établir à Lille, y épousa Claude Lebrun, y exerça la profession de tailleur d'habits et y mourut le 29 avril 1688. Il eut lui-même deux fils, Martin et Léopold, qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'aîné de ces deux fils, Martin de Faucompret, notaire à Lille, décédé dans cette ville en 1708, est vraisemblablement le même personnage qu'un Martin de Faucompret, bourgeois de Lille, qui eut son blason : *d'or à un faucon de gueules* enregistré d'office à l'Armorial général de 1696. Un de ses petits-fils, Charles-Joseph de Faucompret, sieur du Planty, baptisé à Lille en 1739, avocat au Parlement de Paris, fut pourvu en 1773 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Flandre qu'il conserva jusqu'à l'époque de la Révolution ; il n'eut pas de postérité. Jean-Baptiste-Joseph de Faucompret, frère aîné du précédent, marié en 1766 à Félicité Macquart de Terline, décédé à Lille en 1826, fut également secrétaire du Roi. Il fut père d'Auguste Defaucompret, né à Lille en 1767, célébre traducteur des œuvres de Walter Scott, décédé à Fontainebleau en 1843, grand-père de Charles Defaucompret, né en 1797, longtemps proviseur du collège Rollin, à Paris, marié en 1822 à Mlle Bonnier de Layens, décédé en 1865, et bisaïeul de Paul Defaucompret, ou de Faucompret, né en 1828, chef de bureau au ministère des finances, décédé en 1906, qui a lui-même laissé deux fils.

L'auteur du second rameau de la branche aînée, Léopold de Faucompré, baptisé en 1651, fut tailleur à Lille. La descendance de son petit-fils, Jacques-Joseph Faucompré, baptisé en 1710, marchand tailleur à Lille, est aujourd'hui représenté par deux sous-rameaux, tous deux connus sous le nom de Faucompré, sans particule, dont l'un est demeuré dans une situation modeste, mais dont l'autre à fourni plusieurs officiers supérieurs de mérite.

André de Faucompré, auteur de la deuxième branche, épousa à Lille en 1648 Elisabeth Ducroquet. Leur arrière-petit-fils, Joseph-François de Faucompré, né à Lille en 1731, vint en 1760 se fixer à Godet, près de Moulins, en Bourbonnais, où il établit une filature de lin et des fabriques de toiles. Il reçut en mars 1778 des lettres d'anoblissement dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*, obtint en 1781 le règlement de ses armoiries et fut créé chevalier de Saint-

Michel le 19 février 1786. Il prit part en 1789, sous le nom de Faucompré de Godet, aux assemblées de la noblesse du Bourbonnais et mourut à Londres en 1796, pendant l'émigration. Il avait épousé à Bordeaux en 1755 Suzanne Farrouilh, fille d'un armateur et sœur de la comtesse de Lambertye. Leur fils, Pierre-Stanislas de Faucompré, né en 1759, alla se fixer aux Antilles. Sa descendance est aujourd'hui représentée par Xavier-Edouard, connu sous le titre de comte de Faucompré, né à la Pointre-à-Pitre en 1851, ingénieur, marié en 1895 à Pauline Veil-Picard, veuve de M. Henri Aron et de Roger Verdier, comte de Flaux. Le comte de Faucompré a adopté sa belle-fille, Germaine-Jeanne Aron de Faucompré, née à Paris en 1884, mariée en 1905 au comte de Rafélis de Saint-Sauveur.

La troisième branche demeura dans une situation modeste. Elle paraît s'être éteinte dans les premières années du XIXe siècle.

Principales alliances : Macquart de Terline 1766, Bonnier de Layens 1790, vers 1795 et 1822, Hocedé 1822, Lagache de Bourgies 1781, Quecq de Burgault 1789, de Thiennes 1813, etc.

FAUCON (de), en Languedoc. Armes : *d'azur à deux tours d'argent maçonnées de sable, posées en fasce et accompagnées d'un faucon d'or en chef et d'un croissant d'argent en pointe.*

La famille DE FAUCON, fixée en Bordelais au cours du XIXe siècle, appartient à la noblesse de l'ancien diocèse d'Uzès, en Languedoc. Elle est originaire de Florence d'après la tradition.

On trouvera sur elle de très courtes notices dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de M. L. de la Roque et dans l'*Armorial du Bordelais* de M. Pierre Meller.

Le jugement de maintenue de noblesse obtenu par la famille de Faucon en 1669 en fait remonter la filiation à Jacques de Faucon dont le fils, Antoine de Faucon, épousa, par contrat du 28 novembre 1495, Gabrielle de Faucon, vraisemblablement sa parente. Laurent de Faucon, fils des précédents, épousa, le 19 janvier 1529, Gabrielle de Girard. Il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Antoine, marié à Louise de Valette, dont le petit-fils, Jean de Faucon, Sgr de la Devèze, au diocèse d'Uzès, marié, le 28 novembre 1655, à Françoise de Valette, fut maintenu dans sa noblesse, le 29 janvier 1669, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc ; 2° Gabriel, marié en 1569 à Gabrielle de la Roque, dont le petit-fils, Pierre de Faucon, fut maintenu dans sa noblesse en même temps que son cousin par jugement de M. de Bezons.

Claude de Faucon, sieur de la Devèze, et autre Claude de Faucon

firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Uzès).

Charles de Faucon, Sgr de Brouzet, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Nîmes et Beaucaire.

La famille de Faucon a fourni des officiers.

D'après le travail de M. Pierre Meller elle subsistait en Bordelais dans les dernières années du XIXe siècle.

Principales alliances : Bousquet 1630, de la Roque 1569, de Girard 1529, 1741, d'Aigalliers 1794, Dupuy 1868, de Boisset de Torsiac, etc.

Une famille de Faucon de Vilaret a appartenu à la noblesse de l'Auvergne. Il en a été dit quelques mots à la suite de la notice consacrée à la famille Falcon de Longeviale qui a cherché à s'y rattacher.

FAUCON de FALCONER, en Normandie. Armes : *d'argent à un sautoir de gueules cantonné d'une aiglette de sinople en chef et de trois molettes de gueules aux flancs et en pointe.*

Famille de Normandie sur laquelle on n'a encore pu se procurer que des renseignements insuffisants.

N.... Faucon, sieur de Champvallon, dans l'élection de Falaise, fut maintenu dans sa noblesse, le 7 avril 1667, par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon.

M. Faucon prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Falaise.

Jean-David Faucon de Falconer épousa vers 1770 Armande-Gabrielle Bazin de Bezons. Il en laissa une fille, Mme de Valois de Saint-Léonard, et un fils, Amable-Jean-David Faucon de Falconer, né en 1776, qui mourut à Falaise en 1865. Celui-ci eut deux filles qui furent les dernières représentantes de leur famille : 1° Sophie-Elisa, née en 1806, mariée à Ferdinand des Moutis, décédée en 1886 ; 2° Thérèse-Joséphine, née en 1810, marié à M. Julien-Pascal de Vauborel, décédée sans postérité en 1889.

Il a existé en Normandie d'autres familles nobles du nom de Faucon.

Jean Faucon, sieur de la Perrette, et Romain Faucon, de l'élection de Valognes, furent anoblis moyennant finance par lettres de 1575.

Une famille Faucon possédait la seigneurie de la Grave dans l'élection de Mortagne. Elle portait pour armes : *d'azur à un faucon perché sur une devise, le tour d'or.* Elle fut maintenue dans sa noblesse, le 1er novembre 1667, par jugement de M. de Marle.

M. Léopold-René Barbier, né à Alençon en 1859, avocat dans

cette ville, demanda le 10 janvier 1891 l'autorisation de joindre à son nom celui de Faulcon de la Parisière.

Laure-Augusta Faucon de la Londe est décédée à Saint-Lô en janvier 1895 à l'âge de 74 ans.

Une famille de Faulcon de Ris et de Charleval, originaire du Languedoc, donna au xviie siècle une série de premiers présidents au Parlement de Normandie. Elle portait pour armes : *écartelé : aux* 1 *et* 4 *de gueules à la patte de lion d'or, posée en bande*, qui est de Faulcon ; *aux* 2 *et* 3 *d'argent à une bordure engreslée de sable, au bœuf furieux aussi de sable, brisé d'un écusson de gueules pendu au col avec un cordon de même, chargé d'une croix d'argent*, qui est de Bucelli. Sa dernière héritière épousa en 1751 le marquis de Rochechouart.

FAUCON. Armes : *d'azur à deux drapeaux d'or posés en sautoir, chargés d'une couronne de laurier de sinople, sommés d'un faucon longé d'argent et surchargés d'une épée, la pointe à dextre, d'argent, montée d'or ; à la bordure de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires*.

Jacques-Apollinaire Faucon, né en 1768 à Valence, en Dauphiné, officier supérieur, officier de la Légion d'honneur, décédé à Montmeyan en 1835, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 22 novembre 1811. Il laissa trois enfants : 1° Félix-Laurent, né en 1808, officier ; 2° Philippe-Camille, né en 1820 ; 3° Eglantine-Isabelle, née en 1828.

FAUCONNEAU-DUFRESNE.

Famille de haute bourgeoisie, anciennement connue dans les environs de Châteauroux, en Berry.

Beauchet-Filleau mentionné Antoine Fauconneau, prêtre, qui était en 1581 commandeur de Saint-Auprien, à Lignac, et Mathurin Fauconneau, sieur du Fresne, qui possédait en 1589 des rentes à Chitray, près de Saint-Gauthier (Indre).

Pierre Fauconneau-Dufresne, marié vers 1832 à Mlle Faubron de Marigny, fut conseiller à la Cour de cassation et commandeur de la Légion d'honneur. Un de ses fils, Olivier Fauconneau-Dufresne, marié en 1871 à Mlle Lareyre de la Pagézie, a été colonel d'infanterie et officier de la Légion d'honneur. Un autre, Emile Fauconneau-Dufresne, né à Nantes en 1835, président de Chambre à la Cour de Paris en 1883, fut plus tard officier de la Légion d'honneur et conseiller à la Cour de cassation.

FAUCONNET (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1866) : *de gueules à un faucon d'or perché sur une branche de même, mou-*

vante d'une rivière d'argent, et accompagné en chef, à dextre, de deux étoiles du même ; au franc quartier de gueules à l'épée haute en pal d'argent, qui est des barons militaires. — Devise : AUDACES FORTUNA JUVAT.

Le vicomte Révérend a donné une généalogie de la famille DE FAUCONNET dans ses *Titres et confirmations de titres de* 1830 *à* 1908.

Cette famille a eu pour berceau la petite ville de Revigny, en Lorraine, où elle était honorablement connue dès le XVIIIe siècle.

Jean-Baptiste-Louis Fauconnet, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1806, à partir duquel le vicomte Révérend donne la filiation, avait épousé Marguerite Sarlandier. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Jean-Louis-François Fauconnet et François-Léon de Fauconnet de Fontannois, de chacun desquels il va être parlé.

Jean-Louis-François Fauconnet, né en 1750 à Revigny (Meuse), fut nommé en 1770 sous-lieutenant aux gendarmes d'Artois ; il se signala par sa valeur pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, fut nommé successivement général de brigade en 1796, général de division en 1807 et commandeur de la Légion d'honneur et mourut à Lille en 1819. Il avait été créé baron de l'Empire par lettres patentes du 2 juillet 1808. Du mariage qu'il contracta à Lunéville, en 1778, avec Mlle Delalande, fille d'un officier de la maréchaussée, il eut quatre fils dont l'aîné, Auguste-Emmanuel-François, continua la lignée et dont les trois plus jeunes, Charles, Renaud et Aristide, périrent à l'ennemi pendant les guerres du Premier Empire. Auguste-Emmanuel-François Fauconnet, né à Lunéville en novembre 1778, lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1820, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 2 septembre 1810. Il recueillit après la mort de son père le titre de baron dans la possession duquel son fils, Adrien-Louis de Fauconnet, né à Anvers en 1814, général de brigade en 1870, officier de la Légion d'honneur, décédé à Dijon en 1870, fut confirmé, le 1er juillet 1861, par décret de Napoléon III et, le 16 juin 1866, par lettres patentes du même prince. Le général Adrien-Louis de Fauconnet avait épousé Mlle Poutz. Il était le grand-père d'Adrien-Renaud, baron de Fauconnet, qui a épousé à Paris en 1901 Mlle Merle du Bourg.

François-Léon de Fauconnet de Fontannois, né à Saint-Mihiel en 1755, fut nommé maréchal de camp en 1817. Il épousa Victoire-Renée Marcel et en eut deux fils, Fortuné-Dieudonné, né à Lunéville en 1783, et Louis-Robert, né dans la même ville en 1790.

Principales alliances : Eycholdt (2 fois), Achard 1863, Poutz 1846, du Breuille, Merle du Bourg, etc.

FAUDOAS (Daudier de). Voyez : DAUDIER DE FAUDOAS.

FAUDOAS (de). Armes : *d'azur à la croix d'or*, qui est de Faudoas, *parti d'azur à trois fleurs de lys d'or*, qui est de France. — Couronne : *de Marquis*. — Tenants : *deux anges*.

La maison DE FAUDOAS, éteinte de nos jours, était une des plus considérables de l'ancienne noblesse de Guienne et de Gascogne. Elle avait eu pour berceau la baronnie de son nom, bourg important situé dans la vicomté de Gimois, au diocèse de Montauban, qu'elle a possédée de toute ancienneté.

Un de ses représentants, Jean-Louis de Faudoas, dit l'abbé de Séguenville, fit paraître en 1724 une *Histoire généalogique de la maison de Faudoas*. De nos jours MM. l'abbé Ledru, chanoine honoraire du Mans, et Eugène Vallée ont publié une *Histoire de la maison de Faudoas*. M. Villain a donné un résumé de leur travail dans le tome III de la *France moderne* (deuxième partie). C'est également leur travail qui a été suivi dans la présente notice. On trouvera, enfin, beaucoup de renseignements sur la maison de Faudoas dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, dans les ouvrages du Père Anselme, de la Chesnaye des Bois, etc.

La maison de Faudoas a pour premiers auteurs connus Raymond-Aner et Raymond-Arnal de Faudoas qui, avec d'autres barons de la Lomagne, furent témoins d'une donation faite en 1091 par Vivien, vicomte de Lomagne, à l'abbaye de Saint-Pierre d'Uzerche, en Limousin. Le nom des seigneurs, ou barons, de Faudoas, figure dans un assez grand nombre de chartes des XIIe et XIIIe siècles.

La filiation suivie remonte à Béraud, chevalier, Sgr et baron de Faudoas, Auterive, Sarrant, Cadours, etc., qui figure dans des chartes des années 1250, 1271 et 1276, qui fit son testament le 20 juin 1284 (aliàs le 12 janvier 1283, d'après la Chesnaye des Bois), et qui demanda dans cet acte à être inhumé dans le monastère de Grandselve. On suppose que la femme de ce seigneur, Alix de Burdelle, ou de Bordeaux, était une sœur de Marthe de Bordeaux qui épousa Amanieu, sire d'Albret, et qui fut une des aïeules du roi Henri IV. Bertrand, chevalier, baron de Faudoas, Sgr d'Avensac, fils des précédents, épousa Séguine de Saboulies par contrat du 27 novembre 1269 et construisit vers 1284 le château d'Avensac. Deux de ses fils, Aissin, baron de Faudoas, Cosgr de l'Isle-Bouzon, et Béraud, Sgr d'Avensac, furent les auteurs de deux grandes branches.

Aissin, auteur de la branche aînée, épousa Obric de Lomagne et fit son testament le 10 août 1313. Il eut trois fils légitimes dont les deux aînés, Bertrand et Gaston, n'eurent pas de postérité masculine et

dont le troisième, Béraud II de Faudoas, baron de Faudoas après la mort de ses frères, épousa en seconde noces, en février 1349, Agnès de Rabastens et continua la lignée. Aissin, baron de Faudoas, eut aussi un fils naturel, nommé Guillaume, auquel il fit un legs important. Ce bâtard fut l'auteur d'une branche naturelle, dite des seigneurs de Cabanac, qui ne s'est éteinte que de nos jours et dont il sera parlé plus bas. Béraud III de Faudoas, fils puîné de Béraud II, fut un fort puissant personnage et fut en 1383 ambassadeur du roi Charles VI près du roi de Castille. Son fils, Louis, baron de Faudoas après la mort de ses oncles, épousa, par contrat du 17 février 1397, Aude de Barbazan, sœur du célèbre Arnaud-Guilhem, Sgr de Barbazan, dit le *chevalier sans reproche,* tué en 1431 dans un combat près de Nancy, qui fut un des plus vaillants capitaines de son temps. On sait que le roi Charles VII voulut que le chevalier de Barbazan, qui était son premier chambellan, fut inhumé à Saint-Denis dans le tombeau des rois de France. Le même prince avait, paraît-il, autorisé ce fidèle serviteur à porter dans ses armes *trois fleurs de lys d'or sans brisure.* Le chevalier de Barbazan institua légataire universel son neveu, Béraud IV, baron de Faudoas, à charge de relever son nom et ses armes. Béraud IV fut chancelier du roi Charles VII, sénéchal d'Agenais et de Gascogne, puis, en 1447, sénéchal d'Armagnac. Il avait épousé en 1414 Jacquette de Pardaillan. Sa descendance, après avoir joui d'un vif éclat, s'éteignit avec son arrière-petite-fille, Catherine, héritière de la baronnie de Faudoas et des grands biens de sa branche, qui épousa au château de Faudoas, le 25 octobre 1517, Antoine de Rochechouart, sénéchal de Toulouse. Celui-ci s'engagea par contrat de mariage à joindre à son nom celui de Faudoas et à écarteler ses armes de celles de la maison de Faudoas-Barbazan. Sa descendance masculine s'éteignit avec Aimery-Roger de Rochechouart, marquis de Faudoas, né en 1744, marié en 1764 à Mlle Barberie de Courteille, décédé en juillet 1791.

Béraud de Faudoas, Sgr d'Avensac, auteur de la branche cadette, fut légataire universel de sa grand-mère maternelle, Réale de Montech. Son petit-fils, Béraud de Faudoas, Sgr d'Avensac, Cosgr de l'Isle-Bouzon et de Plieux, épousa d'abord, le 17 février 1356, Luce de Castanet, héritière de la seigneurie de Castanet, en Rouergue. Il se remaria, le 2 juillet 1364, à Fayride de Sérempuy. Il eut de sa première union une fille, Réale de Faudoas, dame de Castanet, qui épousa Pierre d'Armagnac, fondateur de la famille d'Armagnac de Castanet, encore existante. Il eut de sa seconde union deux fils, Jean, Sgr d'Avensac, Cosgr de l'Isle-Bouzon, marié à Rose, fille naturelle du comte de l'Isle-Jourdain, et Béraud, Sgr de Séguenville

et de Sérempuy, qui furent les auteurs de deux rameaux. Le premier rameau s'éteignit en la personne de Jean de Faudoas, Sgr d'Avensac, décédé sans postérité en 1684. Le second rameau fut maintenu dans sa noblesse le 5 août 1700, sur preuves remontant à 1544, par jugement de Legendre, intendant de Montauban. Ce fut un de ses représentants, Jean-Louis de Faudoas, abbé de Séguenville, né en 1660, vicaire général de Montauban, décédé en 1732, qui fit paraître l'*Histoire généalogique de la maison de Faudoas* dont il a été parlé plus haut. Un petit-neveu de cet ecclésiastique, Pierre-Paul de Faudoas, né à Lalanne en 1750, décédé en 1824, fut nommé évêque de Meaux en 1805; il fut créé baron de l'Empire par lettres du 28 mai 1809 avec faculté de transmettre son titre à un de ses neveux. Son frère aîné, Jean, sgr de Salanne, né en 1745, se crut en droit de joindre à son nom celui de Barbazan, qu'avait porté la branche aînée, et fut connu sous le titre de marquis de Faudoas-Barbazan. Il alla se fixer à Saint-Domingue. Il avait épousé en 1783 la vicomtesse des Cars, née Buttet. Il en eut un fils, Paul-Eugène, né à Saint-Domingue en 1788, dont il va être parlé, et une fille, Marie-Félicité, décédée en 1841, qui épousa en 1802 le célèbre général Savary, plus tard duc de Rovigo. Paul-Eugène, marquis de Faudoas-Barbazan, était officier d'ordonnance de Napoléon quand il fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 18 août 1810. Il fut dans la suite lieutenant général des armées du Roi et commandeur de la Légion d'honneur et mourut à Bordeaux en 1844. Il était le dernier représentant mâle de sa branche. De son mariage avec Mlle Bowen, décédée à Paris en 1886, il ne laissa, en effet, que deux filles, la baronne de Carayon-la-Tour, décédée en 1879, et Marguerite, comtesse de Faudoas-Barbazan, née en 1834, chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière, décédée en 1908.

On a vu plus haut qu'Aissin, baron de Faudoas, auteur de la branche aînée, avait eu un fils naturel nommé Aynard. Ce bâtard fut l'auteur d'une troisième branche de la maison de Faudoas qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Son fils, Aissin de Faudoas, damoiseau, institué héritier universel en 1352 par sa mère, Géraude de Mercier, reçut de Louis de Faudoas donation de la terre de Cabanac sous la redevance d'une paire d'éperons dorés. Il épousa Aude de Montesquiou par contrat passé au château de Faudoas le 18 (aliàs le 16) novembre 1386. Son petit-fils, Dominique de Faudoas, vendit, le 6 mai 1451, ses possessions de Cozas. On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il eut plusieurs fils dont deux, Jean, Sgr de Cabanac, marié en 1482 à Quitterie d'Arbieu, et Héliot, Cosgr de Gariès et de la Mothe-en-Cabanac.

marié en 1493 à Clairette de Revignan, furent les auteurs de deux grands rameaux.

Les représentants du premier rameau furent maintenus dans leur noblesse le 18 septembre 1666 par jugement de M. Pellot, intendant de Bordeaux, et le 5 septembre 1699, sur preuves remontant à 1525, par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban. Son chef, Arnaud de Faudoas, Sgr de Cabanac, marié d'abord en 1566 à Bertrande du Bouzet de Castéra, dont il n'eut que des filles, se remaria en 1596 à Marguerite de Pins. Il eut de cette seconde union, entre autres enfants, trois fils : 1° Francois, Sgr de Cabanac, marié en 1623 à Gabrielle de Pins-Montbrun, dont la descendance s'éteignit en la personne de son arrière-petite-fille, Marie de Faudoas, dame de Cabanac, mariée en 1722 à Jean de Bouloc, sgr de Dieupentale; 2° Jean-Bertrand, Sgr de Fontalède, marié en 1628 à Françoise d'Orbessan, qui fut l'auteur d'un premier sous-rameau; 3° Gabriel, Sgr de la Teulère, marié en 1633 à Marguerite d'Angeros, qui fut l'auteur d'un second sous-rameau. Le chef du premier sous-rameau, Jean-Baptiste, connu sous le titre de comte de Faudoas, directeur des contributions indirectes à Moulins, décédé à Dijon en 1840, avait épousé en 1813 Sophie Perrin, nièce du maréchal Perrin, duc de Bellune. Il en eut deux fils qui furent les derniers représentants de leur sous-rameau. L'aîné de ces fils, Henri-Félix, décédé sans alliance en 1882, releva le titre de marquis de Faudoas après la mort du général de Faudoas, décédé en 1844. Le puîné, Louis-Eugène, comte, puis marquis, de Faudoas, né en 1826, directeur des contributions indirectes, décédé en 1893, avait épousé Mlle de Champfeu; leur fille, Françoise-Louise, a épousé à Châteauroux en 1893 M. Joseph-Jean Daudier qui a relevé le nom de la maison de Faudoas. Le deuxième sous-rameau alla sous Louis XVI se fixer à la Guadeloupe; il était représenté dans cette colonie en 1826 par Henri-Gabriel, connu sous le titre de marquis de Faudoas, né en 1784, qui ne paraît pas avoir laissé de postérité.

Héliot de Faudoas, auteur du second rameau, fut père d'Olivier de Faudoas, Cosgr de la Mothe et de Saint-Etienne, qui épousa Marguerite de Sérillac. Celle-ci recueillit la seigneurie de Sérillac, en Gaure, et les autres biens de sa famille après la mort de son frère, le brave Jean de Sérillac, tué en 1555 au combat de Montepulciano. Elle eut cinq fils. Trois de ces fils périrent sur différents champs de bataille. Un autre, Jean de Faudoas, Sgr de Sérillac, dont il sera parlé plus bas, continua la lignée. Le plus jeune de tous, Jean-François de Faudoas, maréchal de camp général des armées catholiques, gouverneur de Paris en 1591, chevalier du Saint-Esprit en

1594, prit le nom d'Averton et le titre de comte de Belin après le second mariage qu'il contracta en 1582 avec Renée d'Averton; sa descendance s'éteignit avec son arrière-petit-fils, Emmanuel-René de Faudoas d'Averton, comte de Belin, baron de Milly, qui mourut en 1667, des suites des blessures qu'il avait reçues au siège de Douai, sans laisser de postérité de son mariage avec sa cousine germaine, Antoinette de Faudoas d'Averton, décédée en 1706. Jean de Faudoas, Sgr de Sérillac, épousa en 1567 Brandelise du Bouzet de Roquépine. Il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° François, qui continua la lignée ; 2° Jean-François, baron de Sérillac, mestre de camp, dont le fils, Pierre, baron de Sérillac, fut maréchal de camp et dont la descendance s'éteignit avec Joseph, comte de Faudoas, maréchal de camp en 1791, décédé en 1803, et avec ses deux fils. François de Faudoas, baron de Sérillac, fils aîné de Jean et de Brandelise du Bouzet, fut page du roi Henri III et épousa en 1592 Renée de Brie, fille du seigneur de Serrant. Son fils, Jean de Faudoas, gouverneur de l'île de la Grenade, obtint, par lettres patentes de juin 1653, l'érection en comté, sous le nom de Sérillac, de divers domaines qu'il possédait dans le Maine du chef de sa mère. Il eut, entre autres enfants, deux fils, Pierre de Faudoas, connu sous le titre de marquis de Sérillac, marié en 1679 à Mlle de Courtarvel de Pezé, et René de Faudoas, connu sous le titre de chevalier de Sérillac, marié en 1692 à Mlle Carrey de Bellemare, qui furent les auteurs de deux sous-rameaux. Le premier sous-rameau s'est éteint avec Raymond-René, marquis de Faudoas, né en 1811, décédé sans alliance à Caen en 1856, et avec ses sœurs, la comtesse de Grandeffe, décédée en 1879, la comtesse de Villeneuve, décédée à Toulouse en 1879, et la comtesse de Bagneux, décédée en 1896. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses représentants, Jean-Omer de Faudoas-Sérillac, né en 1685, décédé sans postérité, avait faites en 1701 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie. Le deuxième sous-rameau racheta vers le milieu du XVIIIe siècle le château de Sérillac, dans le Maine. Son dernier représentant, Alexandre-Sébastien, comte de Faudoas-Sérillac, mourut en 1858. De son mariage avec Mlle de Frileuze, décédée en 1867, il laissait une fille unique, héritière du château de Sérillac, dans le département de la Sarthe, qui épousa en 1860 Albert-Charles d'Angely, connu depuis lors sous le titre de comte d'Angély-Sérillac, décédé en 1912.

On a vu plus haut que Catherine de Faudoas, héritière de la seigneurie de Faudoas, avait épousé en 1517 Antoine de Rochechouart et que la descendance de celui-ci, éteinte en 1791, avait été connue sous le nom de Rochechouart-Faudoas. Vers le milieu du XIXe siècle, le chef de la maison de Faudoas se crut en droit, pour des raisons

que l'on s'explique mal, de prendre le titre de marquis de Faudoas-Rochechouart. Le général comte de Rochechouart, le duc et le marquis de Mortemart protestèrent contre cette usurpation de leur nom par une lettre, insérée au *Moniteur* du 20 février 1848, dont on trouvera le texte dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1851.

La maison de Faudoas a fourni, entre autres illustrations, des officiers généraux, des évêques, des gouverneurs de places fortes, des chevaliers des Ordres du Roi, des gentilshommes de sa chambre, des pages, etc.

Plusieurs de ses représentants jouirent au XVIIIe siècle des honneurs de la Cour, savoir le marquis de Faudoas en 1736, le vicomte de Faudoas le 27 avril 1773, le comte de Faudoas le 16 avril 1785.

Principales alliances : de Bordeaux, de Galard, de Lomagne, de Savignac, de Balaguier, de Montesquiou, de Villemur, de Barbazan 1397, de Pardaillan 1412, 1414, 1548, de Voisins de Montaut 1440, de Montmorin-Saint-Hérem 1460, d'Estaing 1447, de Cardaillac 1484, de Rochechouart 1517, de Preissac 1323, de Castanet 1356, d'Armagnac de l'Isle-Jourdain, de Vilhères 1520, d'Ornezan, de Podenas 1545, de la Sudrie 1594, de Biran 1597, 1640, d'Angeros 1633, de Grossolles, de Polastron 1496, de Mauléon 1548, 1648, de Rigaud de Vaudreuil 1537, de Binos 1568, d'Ustou, d'Orbessan 1628, de Léaumont, de Lavedan 1557, de Béon 1552, 1571, de Barège 1579, de Sers 1585, du Bouzet 1556, 1566, 1567, 1587, 1677, de Roquemaurel 1648, d'Esparbès 1509, 1720, Savary de Rovigo 1802, d'Astarac de Castillon, de Gauléjac 1561, 1796, 1818, de Lautrec (aujourd'hui Toulouse-Lautrec) 1579, de Pins 1623, de Bouloc de Dieupentale 1722, de la Briffe 1638, de Manas, de Castet 1663, de Saint-Jean de Pointis 1717, Perrin (des ducs de Bellune) 1813, de Solminihac, du Lion 1579, du Chic d'Arcamont 1651, de Castelbajac 1613, de Caumont, de Sérillac 1540, de Brie de Serrant 1592, de Patras, de Bellemare 1647, de Courtarvel 1679, 1762, d'Anthenaise 1746, de Carbonnel de Canisy 1709, Éon de Cély 1732, d'Argouges 1736, de Boran 1734, Clérel de Tocqueville 1755, de Bernières 1768, de Kergorlay 1784, de Beaurepaire 1771, de Toustain 1805, de Villeneuve 1827, Frotier de Bagneux 1843, Carrey de Bellemarc 1692, Dupont d'Aubevoye 1754, de Barrau de Benque 1653, de Pichon 1673, d'Augeard 1746, d'Averton 1582, de Lameth 1663, Bouthillier de Rancé, de Rochechouart-Mortemart 1629, Potier de Gesvres 1633, de Pierrepont, etc.

FAUGÈRE (Souligoux de). Voyez : SOULIGOUX DE FAUGÈRE.

FAUJAS de SAINT-FOND. Armes inconnues.

Famille de haute bourgeoisie, originaire de Montélimar, en Dau-

phiné, dont M. Villain a donné un tableau généalogique dans le tome II de la *France moderne* (Drôme et Ardèche).

La filiation remonte à Jacques Faujas, procureur à Montélimar, marié à Louise Chabanne, dont le fils, Barthélemy Faujas, notaire, épousa en 1687 Louise Laurans. Jean Faujas, fils puîné de Barthélemy, acquit en 1762 le domaine de Saint-Fond, situé près de Loriol (Drôme). Il légua ce domaine à son neveu, Barthélemy Faujas, né le 17 mai 1741, qui fut connu sous le nom de Faujas de Saint-Fond, conservé par ses descendants. Faujas de Saint-Fond fut un savant très distingué ; il fut longtemps professeur au Jardin des Plantes de Paris, puis administrateur du Musée d'histoire naturelle et mourut en 1819. Bienqu'on ne connaisse à sa famille aucun principe d'anoblissement il figure dans la plupart des actes antérieurs à la Révolution avec les qualifications de noble et d'écuyer. Il avait eu trois fils. L'aîné de ceux-ci, Alexandre-Aymard Faujas de Saint-Fond, né à Montélimar en 1773, général de brigade en 1813, décédé à la Guadeloupe, n'eut qu'une fille, Mme Courtemanche de la Clémendière. Le deuxième, Louis Faujas de Saint-Fond, fut tué à l'ennemi. Le troisième, Claude-Bernard Faujas de Saint-Fond, épousa en 1802 Mlle Gras. C'est de lui que descendent les représentants actuels.

Principales alliances : Andrau (Moral) 1732, Rousset 1763, Richon 1765, Boisset 1736 et vers 1800, Clugny, Courtemanche de la Clémendière, Gleyre 1850, etc.

FAULCON et FAULCON de la GOUDALIE. Armes (d'après un réglement d'armoiries accordé en 1770 à la branche de la Fenestre, aujourd'hui éteinte) : *d'argent à un faucon au naturel* (aliàs *de sable*) *contourné, la tête regardant à dextre, chaperonné et longé de gueules, posé sur un rocher de trois coupeaux de sinople.* — Aliàs (d'après le règlement d'armoiries accordé en 1816 à la même branche) : *d'argent à un faucon longé et perché de sable, becqué et membré de gueules, allumé du champ, soutenu de deux palmes de sinople posées en sautoir.*

La famille Faulcon, originaire de Châtellerault, en Poitou, appartient à la haute bourgeoisie de sa région.

Beauchet-Filleau en a donné une généalogie très complète dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou.*

Jean Faulcon, procureur à Châtellerault, marié vers 1560 à Jeanne Larcher, et Jean Faulcon, notaire royal dans la même ville, que l'on croit avoir été frères, furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée s'est éteinte en la personne de Jacques Faulcon de Marigny, né en 1771, commissaire priseur à Poitiers, décédé en 1849.

La branche cadette était représentée au commencement du

XVIIIe siècle par trois frères, Fortuné, Nicolas et Pierre, qui furent les auteurs de trois rameaux.

L'auteur du premier rameau, Fortuné Faulcon, sieur du Grand-Marais, né en 1672, fut maire de Châtellerault en 1718. Sa descendance s'est éteinte en la personne de M. Jean-Sylvain Faulcon, né en 1815, maire de Vouneuil-sur-Vienne, décédé en 1895.

Le deuxième rameau, issu de Nicolas, était représenté en 1905 par M. Etienne-Paulin Faulcon, né en 1854, receveur de l'enregistrement à Loudun, et par son fils, Georges, né en 1885.

Le chef du troisième rameau, Charles Faulcon, né en 1796, décédé en 1829, avait épousé en 1821 Mlle Goudal de la Goudalie. Leurs deux fils, Charles, né en 1822, et Adrien, né en 1825, furent connus sous le nom de FAULCON DE LA GOUDALIE. Ils ont l'un et l'autre laissé postérité masculine.

La famille Faulcon a formé une troisième branche dont le point de jonction avec la souche n'est pas connu. Guillaume Faulcon, à partir duquel Beauchet-Filleau donne la filiation de cette branche, tenait l'hôtellerie du Bœuf couronné dans la Grand-Rue à Poitiers ; il épousa en 1605 Perrine Guilloteau et fut père de Louis Faulcon, né en 1606, marchand libraire à Poitiers, qui continua la lignée. Sa descendance donna une longue suite d'imprimeurs-libraires. Jean-Félix Faulcon, sieur de la Fenestre, né en 1713, imprimeur du Roi en 1777, juge-consul de Poitiers, obtint en 1770 le réglement de ses armoiries. Cette branche eut pour dernier représentant son fils, Félix Faulcon, né à Poitiers en 1756, conseiller au présidial de cette ville en 1782, député suppléant du Tiers État du Poitou aux Etats généraux de 1789, député de la Vienne au Conseil des Cinq Cents, puis au Corps législatif, officier de la Légion d'honneur, décédé sans postérité à Poitiers en 1843. Faulcon avait été créé chevalier de l'Empire, sous la dénomination de FAULCON DE LA PARISIÈRE, par lettres patentes du 21 décembre 1808 ; il fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre par nouvelles lettres du 25 mai 1816 et obtint en même temps le règlement de ses armoiries.

Principales alliances : Delavau, Turquand 1764, Contencin 1792, Babin 1800, de la Fouchardière 1726, 1746, Lebas de la Cour 1879, Creuzé 1770, 1836, Barbier, de Milan d'Astis 1815, Goudal de la Goudalie 1821, Arnaudeau 1842, Babinet 1746, Prieur-Chauveau 1768, Barbier, 1778, etc.

FAULE (Villedey de). Voyez : VILLEDEY DE FAULE.

FAULLAIN de BANVILLE. Armes : *de gueules à un pal d'argent accosté de six merlettes de même.*

La famille Faullain de Banville, à laquelle appartenait le littérateur Théodore de Banville, né à Paris en 1820, est originaire de Normandie et de très vieille bourgeoisie.

Elle ne doit pas être confondue avec la famille de Banville, encore existante, qui appartient à l'ancienne noblesse de la même province. Claude-Théodore Faullain de Banville, officier de marine, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, mourut à Paris en 1846 à l'âge de 62 ans. Il avait épousé Zoé Thibault-Denozier-Huet. Leur fils, Théodore de Banville, épousa en 1875 Mme Rochegrosse, née Bourotte.

M. Léon-Pierre Faullain de Banville, ingénieur civil, a épousé à Paris en 1913 Mlle Nono.

On trouve que Jean Faullain, prêtre, curé de la paroisse de Martinvast, eut son blason enregistré à l'Armorial général de 1696 (registre de Valognes) : *d'argent à une barre vivrée de sinople; parti de gueules à un chevron ondé d'or.*

Jean-François Faullain, né à Carentan en 1772, colonel d'infanterie en 1813, officier de la Légion d'honneur, décédé dans sa ville natale en 1831, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 23 juillet 1810. Il reçut les armes suivantes : *tiercé en bande : d'or à un casque de sable panaché d'argent; de gueules au signe des chevaliers légionnaires; et d'azur à trois grenades d'or*, 1 *et* 2.

FAULONG du BOSCQ (de), en Albret. Armes : *d'or à un chevron de gueules accompagné de trois faux longues de sable, emmanchées de même, deux en chef et une en pointe.* — L'écu timbré d'*un casque de profil.* — Supports : *deux lions.*

La famille de Faulong appartient à la noblesse de l'ancien duché d'Albret, en Gascogne. Elle a eu pour berceau le village de Barbaste, situé dans l'ancienne sénéchaussée de Nérac.

On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*. M. Pierre Meller lui a consacré des articles très sommaires dans son *Armorial du Bordelais* et dans ses *Anciennes familles dans la Gironde.*

Carbon Faulon, ou Faulong, dit Chicquoy, obtint, le 18 décembre 1571, d'Henri, roi de Navarre, des lettres par lesquelles ce prince le commettait à l'intendance de ses chasses aux environs des villes de Nérac, Durance, Laverdat et autres de son gouvernement et duché d'Albret. Ces lettres furent confirmées par d'autres du même prince données le 5 février 1582. Ce même Carbon de Faulong, capitaine, se fit représenter par son fils Christophe à un procès-verbal passé, le 22 mai 1595, devant le sieur Geneste, juge de Lausseignan.

Noble Pierre de Faulong, habitant de la juridiction de Lausseignan, épousa Marguerite de Labatut par contrat du 5 mai 1574.

A partir de cette époque les représentants de la famille de Faulong figurent dans un grand nombre d'actes avec les qualifications nobiliaires; mais on ne voit pas qu'ils aient fait reconnaître leur noblesse par jugement lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV.

Noble Louis de Faulong, écuyer, Sgr de Saint-Lau et de Las Arroques, à partir duquel la filiation est régulièrement établie, était vraisemblablement fils, soit de Christophe, soit de Pierre de Faulong mentionnés plus haut. Il épousa d'abord, le 19 décembre 1593, demoiselle Antoine de Larroquain, puis Anne de Pinotte qui fit son testament le 8 avril 1641. Son testament fut ouvert le 19 juin 1643. Son fils, Jean-Jacques de Faulong, Sgr de Las Arroques et de Saint-Lau, figure dans tous les actes avec la qualification de noble et dans quelques-uns avec celle d'écuyer. Il épousa Jeanne d'Ayrenx par contrat du 25 septembre 1644 et fut élu en 1655 premier consul de Lausseignan. Il fut père de noble Jean de Faulong, écuyer, capitaine de cavalerie, qui épousa, le 10 juin 1681, demoiselle Isabeau de Gerbous, grand-père de noble Nicolas de Faulong, écuyer, qui se maria le 20 février 1726 et qui fit son testament le 19 mai 1746, et bisaïeul de Nicolas de Faulong, Sgr du Boscq, baptisé le 15 février 1740, demeurant au bourg de Barbaste, en Albret. Ce fut ce dernier qui régularisa la situation nobiliaire de sa famille. Il se fit accorder, le 23 juin 1768, des lettres patentes par lesquelles Sa Majesté, sur le vu des titres justificatifs de sa noblesse remontée par filiation à l'année 1593, le relevait de l'omission de la qualification de noble, qu'avait négligé de prendre son père Nicolas, et même de la dérogeance qui pourrait résulter du paiement du droit de franc-fief, le maintenait, le gardait et le confirmait dans sa noblesse. Il épousa, le 30 janvier 1770, Marie de Noaillan et fut père de Joseph de Faulong, baptisé le 1er mars 1775.

MM. Faulong du Brustel et Nicolas de Faulong prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nérac.

La famille de Faulong a fourni des officiers.

Principales alliances : de Montlezun 1598, d'Ayrenx, de Castillon 1702, de Cheverry, de Noaillan 1770, du Bernet de Garros 1759, de Foudras 1823, de Nolivos, de Cardes 1909, de Bourgoing 1827, etc.

FAULOTTE (**Etignard de la**). Voyez : Etignard de Lafaulotte aux Additions du présent volume.

FAULQUIER, en Nivernais. Armes : *d'azur à trois colombes mal ordonnées d'argent; à la champagne cousue de sinople, fauchée de trois andains d'or rangés en fasces; à la faux posée en barre, le fer en bas et contourné d'argent, emmanché d'or, brochant sur le tout.* — Aliàs (armes enregistrées à l'Armorial général de 1696 par N... Faulquier, conseiller du Roi et son procureur en l'élection de Clamecy) : *d'or à quatre barres de sable.* — Aliàs (armes attribuées dans le même Armorial à N... Faulquier, lieutenant en la chatellenie de Clamecy) : *de gueules à quatre barres d'or.*

Famille de haute bourgeoisie, anciennement et honorablement connue en Nivernais.

D'après la tradition la famille Faulquier serait originaire de Franche-Comté et serait venue se fixer en Nivernais à une époque reculée. La filiation suivie remonte à Jean Faulquier dont le fils, Jehan Faulquier, procureur à Clamecy pour le Roi et le comte de Nevers, épousa en 1560 Jeanne de Bèze et dont le petit-fils, Claude Faulquier, procureur du Roi en l'élection de Nevers, épousa en 1600 Marie Baudot. Le descendant de ce dernier, François Faulquier, né en 1803, fut conseiller général de la Nièvre et président du tribunal de Clamecy. Il eut deux fils : 1° Georges Faulquier, marié à Mlle Béthery de la Brosse, dont la descendance subsiste ; 2° Adrien Faulquier, conseiller général de la Nièvre, qui n'a pas eu d'enfants.

Principales alliances : de la Porte 1694, Grasset de Sommeville 1706, Morillon 1776, Tenaille du Lac 1799, Béthery de la Brosse 1860, Jahan 1867, etc.

FAULTE de VANTEAUX. Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'azur à un lion d'or sur une terrasse de sinople passant derrière un arbre de même fourché de deux branches que le lion embrasse de sa queue en devant et la repasse par derrière.*

La famille Faulte, ou Faute, de Vanteaux appartient à la noblesse du Limousin.

On trouvera sur elle quelques renseignements dans le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud et dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1891. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1788 pour être admis à l'Ecole militaire.

La famille Faulte est originaire de la ville de Limoges où elle est connue de toute ancienneté. Psalmet Faulte, marchand et bourgeois de Limoges, fut consul de cette ville en 1594 et 1596. Psalmet Faulte se qualifiait lui aussi marchand et bourgeois de Limoges quand il fut élu, en 1669, consul de cette ville.

Pierre Faute, conseiller du Roi, contrôleur des décimes au diocèse de Limoges, et Simon Faute, bourgeois de la ville de Limoges, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Les preuves de noblesse faites en 1788 font remonter la filiation au 17 janvier 1667, date à laquelle fut baptisé à Limoges Psalmet Faulte, fils de Pierre, marchand et bourgeois de cette ville, et de Marie Texandier. Psalmet Faulte paraît avoir souvent porté le prénom de Pierre. Il se qualifiait monsieur maître Pierre Faulte, conseiller du Roi, contrôleur des décimes au diocèse de Limoges, quand il épousa, le 16 mars 1701, Catherine Moulinier, fille d'un procureur du Roi au bureau des finances de Limoges. Il fut pourvu, le 28 juillet 1718, de l'office anoblissant de procureur du Roi au bureau des finances de Limoges qui appartenait à un parent de sa femme, maître Mathieu Molinier. Après sa mort son fils, monsieur Pierre Faulte, Sgr du Puydutour, né le 8 septembre 1706, avocat au Parlement de Paris, demeurant à Limoges, fut autorisé à lui succéder dans son office par lettres patentes données à Fontainebleau le 9 septembre 1726. Il obtint des lettres d'honneur, données à Versailles le 21 juin 1751, qu'il omit de faire enregistrer et mourut à Cieulx en 1761. Il avait épousé, le 27 avril 1726, Marie-Thérèse Garat, fille d'un trésorier de France. Ce fut son fils, messire Mathieu Faulte de Vanteaux, né à Limoges le 29 avril 1730, capitaine au régiment de Picardie-infanterie, chevalier de Saint-Louis, marié, le 24 novembre 1772, à Marie de Brettes, qui fit en 1788 les preuves de noblesse dont il a été parlé plus haut pour obtenir l'admisssion à l'Ecole militaire d'un de ses fils, Joseph-Gabriel, né le 14 mars 1779 au château du Mas du Puy, en la paroisse de Saint-Mathurin du Vigen et la sénéchaussée de Limoges. Ce même Mathieu Faute, écuyer, Sgr du Puydutour et de Vanteaux, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées tenues à Limoges. Un autre de ses fils, Psalmet de Vanteaux, né à Limoges en 1776, fut colonel de cavalerie. Il fut lui-même père de Pierre-Ferdinand de Vanteaux, colonel de cavalerie, commandant du palais de Trianon, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1879, et grand-père de Joseph-Georges de Vanteaux, général de brigade en 1890, décédé en 1911.

Le chef de la famille Faulte de Vanteaux est connu depuis quelques années sous le titre de comte de Vanteaux.

Principales alliances : Garat (de Nedde), Desmaisons du Pallant, de Brettes, etc.

C'est vraisemblablement à une branche collatérale de la même famille qu'appartenait Antoine Faulte, Sgr du Buisson, fils d'un marchand drapier et d'une Garat, qui fut pourvu en 1786 de l'office

anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de Limoges et qui le possédait encore en 1789.

FAULTRIER (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1816) : *d'argent à un lion de gueules, chargé d'une fasce de sable surchargée d'une étoile du champ posée à sénestre ; à la bordure componée de gueules et d'or.*

On trouvera dans les *Dossiers bleus* un tableau généalogique de la famille DE FAULTRIER. On trouvera aussi d'intéressants renseignements sur cette famille dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* de 1901, dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1902, dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration,* etc.

La famille de Faultrier était honorablement connue au XVII[e] siècle dans la bourgeoisie de l'Auxerrois.

Trois de ses représentants, Pierre Faultrier, chanoine de l'église cathédrale d'Auxerre; Sébastien Faultrier, prêtre-chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine du château de Seignelay; et Pierre Faultrier, procureur au présidial d'Auxerre, eurent leur blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696. Ils ne sont pas mentionnés dans le tableau généalogique dont il a été parlé plus haut.

Joachim Faultrier, né à Auxerre en 1626, abbé de Saint-Loup de Troyes, littérateur distingué, décédé à Paris le 11 mars 1709, fut longtemps intendant ecclésiastique du Hainaut, en résidence à Maubeuge.

Le tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* donne la filiation à partir du frère de cet ecclésiastique, Jacques Faultrier, sieur d'Alpin, procureur du Roi en l'élection d'Auxerre, décédé en 1696. Bien qu'on ne connaisse pas à sa famille de principe d'anoblissement Jacques Faultrier figure dans plusieurs actes avec la qualification d'écuyer. Il avait épousé Germaine Petitfou de Bournon. Il en eut un fils, Jacques-Eusèbe, dont il va être parlé, et deux filles qui épousèrent l'une Jean Cloche, trésorier de France à Poitiers, l'autre Pierre-Joseph Faure, conseiller en la Chambre des comptes de Paris. Jacques-Eusèbe Faultrier, sieur d'Alpin, s'agrégea définitivement à la noblesse. Il fut maître de la garde-robe de la dauphine Adélaïde de Savoie, épousa en 1697 Jeanne Frémyn, fille d'un président au bureau des finances de Paris et héritière de la seigneurie, ou baronnie, de Corvol, ou Courvol, en Nivernais, et mourut en 1725. Son fils, Joachim-Michel-Eusèbe Faultrier, Sgr, ou baron, de Corvol, né à Versailles le 1[er] janvier 1700, gentilhomme ordinaire, puis contrôleur, de la maison du duc d'Orléans jusqu'en 1736, auteur de poésies légères, épousa d'abord en 1725 Madeleine de la Porte, fille d'un conseiller

en l'élection de Paris, puis Marie Deschamps de laquelle il n'eut pas d'enfants. Il eut de sa première union un fils, Jean-Claude-Joachim, né à Paris en 1726, et une fille, Jeanne-Madeleine, née en 1728, qui épousa Jacques-Antoine Ridouet de Sancé, directeur général de l'artillerie à Verdun. Jean-Claude-Joachim de Faultrier était commissaire ordinaire d'artillerie, en garnison à Metz, quand il épousa dans cette ville, le 22 mars 1753, Marie Fort, fille d'un lieutenant de la maréchaussée. Il fut nommé maréchal de camp en 1788. Il laissa, entre autres enfants, trois fils : 1° Joachim-Philippe de Faultrier, né à Metz en 1755, marié à Mlle de Curel, décédé en 1839, dont la descendance subsiste avec distinction ; 2° François-Joachim de Faultrier, né à Metz en 1760, général de division d'artillerie, tué à Nordlingen en 1805 sans avoir été marié ; 3° Simon de Faultrier, né à Metz en 1763, général de brigade, créé baron de l'Empire par lettres patentes du 2 mai 1811, confirmé dans la possession de son titre par nouvelles lettres de mai 1816, décédé dans sa ville natale en 1832 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle de Bony de Lavergne. Le deuxième des quatre fils de Joachim-Philippe de Faultrier, Alfred, né à Metz en 1808, décédé en 1882, fut avocat général à la Cour d'appel de Metz et député de la Moselle en 1849.

Le chevalier de Faultrier prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Metz.

La famille de Faultrier a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, des officiers et des magistrats distingués.

Ses représentants actuels ne portent pas de titre.

Principales alliances : de Bony de Lavergne 1824, de Curel, de Klopstein 1872, de Metz-Noblat 1872, de Geslin 1860, Walsin-Esterhazy 1864, Guyard de Changey 1879, Duvidal de Montferrier 1847, Séguineau de Préval 1894, Taupinart de Tilières 1911, Lascoux, Martenot de Cordoux 1858, le Maignan de l'Écorce 1920, etc.

Une famille de Faultrier occupait au XVIIe siècle un rang distingué en Forez. Elle était vraisemblablement une branche détachée à une époque inconnue de celle dont il vient d'être parlé. Un de ses représentants, Jean Faultrier, marié vers 1615 à Anne Papon, acquit en 1620 l'importante seigneurie de Malleval. Il fut pourvu en 1639 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi. Espérance Faultrier, héritière de la seigneurie de Malleval, épousa en 1642 Jacques Cannaye. Charles de Faultrier du Fay, Sgr de Malleval, maréchal de camp en 1676, fut lieutenant-général de S. M. en Haute-Alsace et gouverneur de Philipsbourg et de Brisach.

FAUQUE de JONQUIÈRES (de) Armes : *de gueules à deux hêtres d'or surmontés d'un faucon d'argent* (aliàs *d'or*). — Supports : *deux griffons*. — Devise : In altissimis nido.

La famille de Fauque de Jonquières appartient à la noblesse de Provence. Elle paraît ne s'être agrégée à cet ordre qu'au cours du xviiie siècle. Elle a été passée sous silence dans les nobiliaires, cependant si complets, de Robert de Briançon et d'Artefeuil. Elle ne figure ni au nombre des familles qui firent reconnaître leur noblesse par jugement lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni au nombre de celles, cependant si nombreuses en Provence, qui furent à cette époque condamnées comme usurpatrices, ce qui prouve bien qu'alors elle n'avait encore aucune prétention nobiliaire.

Maynier a consacré un article à la famille de Fauque de Jonquières dans son *Nouvel état de la Provence* et Saint-Allais en a donné des généalogies détaillées dans les tomes II et X de son *Nobiliaire universel de France*. Mais ces travaux, qui ne sont accompagnés d'aucune preuve, paraissent être des œuvres de pure imagination et ne doivent donc être accueillis qu'avec la plus grande réserve. Plus récemment le vicomte Révérend a consacré dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1903 une très intéressante notice à la famille de Fauque de Jonquières.

Maynier et Saint-Allais attribuent à cette famille une origine très reculée. Ils la font descendre d'un Guillen Foulco, gentilhomme provençal qui vers le milieu du xiiie siècle accompagna à Naples Charles d'Anjou, comte de Provence, frère de saint Louis, et qui se fixa dans cette ville. Gaspard Foulco, petit-fils de Guillen, serait revenu en Provençe où sa descendance se serait perpétuée sous le nom de Fauque.

Dans la réalité la famille de Fauque de Jonquières paraît avoir eu pour berceau la petite ville de Roussillon, au diocèse d'Apt, où elle occupait au xviie siècle un rang honorable dans la bourgeoisie. Gabriel Fauque, qui représente le XIVe degré de la généalogie donnée par Saint-Allais, épousa, le 19 juin 1638, Philippe Paparin, ou Paperin de Chaumont. Saint-Allais fait contre toute vraisemblance de celle-ci la sœur d'un Pierre Paparin de Chaumont, né en Forez, qui fut nommé évêque de Gap en 1570 et qui mourut en 1600. Gabriel Fauque possédait dans les dernières années de sa vie un arrière-fief au lieu de Jonquières ; il est qualifié sieur de Jonquières dans un acte du 9 septembre 1686. Il fut père d'Alexandre Fauque, sieur de Jonquières, qui épousa Thérèse Monier, fille d'un avocat, par contrat passé le 9 novembre 1683 devant notaire à Viens, grand-père de Jacques-Philippe Fauque, qui épousa à Roussillon, le 23 février 1711, sa parente,

Marie Fauque, et bisaïeul de Gaspard-Victor Fauque de Jonquières, capitaine au régiment de Nice, qui épousa en 1741 demoiselle d'Eyroux de Pontevès. Le fils de ce dernier, Jacques-Philippe Fauque de Jonquières, né en 1748, ayant été inquiété dans sa noblesse par les habitants de Roussillon, se fit maintenir dans ses prérogatives par deux arrêts successifs du Parlement de Provence du 4 mars 1779 et du 10 janvier 1784. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues á Forcalquier. Il avait épousé à Avignon, le 9 novembre 1778, Eulalie Charlet de Beauregard, fille d'un auditeur de rote. Quatre de leurs fils, Louis-Victor Fauque de Jonquières, né à Roussillon en 1781, chef de division au ministére de la Maison du Roi, marié en 1815 à Mlle Bruslé, Elzéar Fauque de Jonquières, né en 1785, marié à Mlle de Monnier d'Arnaud, Frédéric-Auguste Fauque de Jonquières, né en 1787, officier de marine, marié à Mlle Graeb, et Jean-Eugène Fauque de Jonquières, né en 1789, marié en 1819 à une fille du général vicomte de Briche, furent les auteurs de quatre rameaux. Le quatrième rameau a donné de nos jours deux officiers de marine très distingués, Jean-Ernest de Fauque de Jonquières, né à Carpentras en 1820, vice-amiral en 1879, membre de l'Institut, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé en 1901, et son fils, Eugène de Jonquières, né en 1850, nommé contre-amiral en 1902.

La famille de Fauque de Jonquières n'est pas titrée.

Elle a fourni un grand nombre d'officiers de terre et de mer.

Principales alliances : Charlet de Beauregard, de Bonadona, de Briche, d'Algarra de Vergara 1845, Monnier d'Arnaud, Richard de Chicourt, Defournoux-Lachèze 1902, Cresp 1847, 1854, Amic 1877, de Cailhol, de Madrid 1907, 1916, Pinet de Lavoie 1876, Rouillard 1848, etc.

FAUQUE de CENTENIER. Armes inconnues.

La famille Fauque de Centenier est anciennement et honorablement connue à Pernes, dans le Comtat-Venaissin.

On n'a encore pu se procurer sur elle que des renseignements très insuffisants.

La famille de Fauque de Centenier paraît tirer sa noblesse du grade de docteur en droit civil de l'Université d'Avignon dont deux de ses représentants furent pourvus au XVIIIe siècle. On sait qu'au Comtat-Venaissin ce grade conférait la noblesse personnelle à ceux qui en étaient revêtus ; après deux générations consécutives la noblesse devenait héréditaire. André-Marie Fauque de Centenier, fils de François, du lieu de la Roque-sur-Pernes, fut reçu, le 28 février 1730, docteur en droit civil de ladite Université. Son fils, Alexandre-Joseph Fauque,

de Pernes, fut pourvu du même grade le 23 juillet 1744. Jeanne-Elisabeth Fauque de Centenier épousa vers 1790 Joseph-Antoine Vaison-Fontaube ; elle en eut un fils, Jean-Antoine Vaison-Fontaube de Centenier, né le 28 mai 1793 à Saint-Saturnin d'Apt, qui fut adopté, le 10 août 1825, par son oncle, François-Régis de Centenier, écuyer, chevalier de Saint-Louis, et qui épousa au mois d'octobre suivant Adèle-Virginie de Guasquy, d'Avignon. Elzéar-Joseph Fauque de Centenier, né en 1822, décédé à Pernes en 1864, avait épousé Marie de Seguins-Cabassolle. Il fut père de Félix de Centenier-Cabassole qui a épousé en 1893 une fille de général baron d'Azémar et qui en a eu un fils, Adhémar de Centenier.

La famille Fauque de Centenier a fourni des officiers dont plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : de Rivière de la Mure vers 1805, de Seguins-Cabassole, d'Azémar, etc.

La famille Fauque de Centenier parait descendre en ligne féminine d'une famille de Centenier qui occupait aux XVIe et XVIIe siècles un rang distingué dans la même région. L'auteur de cette famille, Jean-Baptiste de Centenier, né à Crémone, en Italie, fut envoyé dans le Comtat par le pape Clément VII, vint se fixer à Carpentras et devint en 1532 citoyen de cette ville. Il était comte palatin et jouissait d'une grande réputation comme jurisconsulte. D'abord avocat, il était juge à Carpentras quand le cardinal légat Alexandre Farnèse y fit son entrée, en 1553. Il fut élu en 1565 premier consul de Carpentras. On sait que dans cette ville le premier consul était toujours choisi par les avocats, le deuxième parmi les gentilshommes et le troisième parmi les marchands. Jean-Baptiste de Centenier laissa plusieurs fils. L'un de ceux-ci, André de Centenier, reçu en 1583 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon, fut premier consul de Carpentras en 1594, 1600, 1607 et 1613; il n'eut qu'un fils qui fut dominicain. François de Centenier, de Pernes, fut reçu en 1589 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon. Paul de Centenier, de Pernes, fut pourvu du même grade en 1615.

FAUQUET et FAUQUET-LEMAITRE.

La famille Fauquet appartient à la haute bourgeoisie industrielle du département de la Seine-inférieure.

Son auteur, Jacques Fauquet, était sous Louis XVI manufacturier à Bolbec. De son mariage avec Marie-Anne Pouchet il eut deux fils, Jacques-Daniel, né à Bolbec le 13 juin 1786, et Pierre-Abraham, né au même lieu le 23 septembre 1787, qui donnèrent à l'industrie de leur père un développement considérable. Jacques-Daniel Fauquet

fut maire de Bolbec depuis 1828 jusqu'à sa mort survenue le 5 octobre 1854 ; il fonda à ses frais dans cette ville un hôpital, une bibliothèque publique et une salle de spectacle ; il fit longtemps partie du conseil général de la Seine-Inférieure. Son frère, Pierre-Abraham Fauquet, décédé en 1858, fit faire d'immenses progrès à la filature du coton en Normandie ; il était officier de la Légion d'honneur. Jacques-Alfred Fauquet, fils et successeur du précédent, né à Bolbec le 26 mars 1826, fut autorisé, par décret impérial du 12 novembre 1861, à joindre régulièrement à son nom celui de Lemaitre sous lequel il était connu et que son père avait déjà porté.

La famille Fauquet-Lemaitre appartient au culte protestant.

Principales alliances : Durand-Dassier, de Maleprade, de Mandrot, Pouchet, du Vivier de Fay-Solignac, Vernes, etc.

FAUQUEUX.

La famille Fauqueux, de très honorable, bourgeoisie, possède de nos jours le beau château du Bouilh, près de Libourne, en Bordelais. Elle possède aussi la terre de Sainte-Aulaire, en Limousin.

Son chef est connu depuis quelques années sous le titre de baron dont on ignore l'origine.

Principales alliances : Hubert de l'Isle, Duruy, Froger de Mauny, etc.

FAUR (d'Asiés du). Voyez : Asies-Dufaur (d) aux Additions du présent volume.

FAUR, ou DUFAUR, de BARBAZAN (Puntous-Dalgayrès du) Voyez : Puntous-Dalgayrès-Dufaur de Barbazan.

FAUR, ou DUFAUR, de GAVARDIE (du). Voyez : Dufaur de Gavardie.

FAUR de PIBRAC (du). Armes : *d'azur à deux fasces d'or accompagnées de six besants d'argent,* 3, 2, 1 (aliàs *trois en chef et trois en pointe, ces derniers bien ordonnés*). — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux léopards lionnés.* — Devise : Fortunœ sibi quisque faber. — Autre devise : Multa renascentur.

La famille du Faur de Pibrac est une des plus considérables de la noblesse de robe toulousaine.

On trouvera sur elle des renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. On en trouvera des généalogies plus ou moins complètes dans les ouvrages de Moréri, de la Chesnaye des Bois, de M. de la Roque, etc. M. Sylvius Macary, archiviste-adjoint de la Haute-Garonne, a publié à Toulouse en 1907 un *Extrait de la généalogie de la maison du Faur dressée d'après les documents authentiques et les notes du comte Anatole de Pibrac.* M. Villain a

donné un résumé de ce travail dans le tome III de la *France moderne* (deuxième partie).

Les noms de Dufaur et de Dufaure ont été portés en Languedoc et en Gascogne par un grand nombre de familles distinctes occupant des situations sociales très diverses. Un certain nombre de personnages du nom de Dufaur furent capitouls de Toulouse aux XIIIe et XIVe siècles, depuis Bernard Dufaur appelé à ces fonctions en 1204 et 1220. L'un d'eux, Pierre Dufaur, capitoul en 1346, possédait dans les environs de Toulouse la seigneurie de Saint-Jory qui appartenait au siècle suivant au président Gracian du Faur. Un Jean Dufaur joua un rôle important au XIVe siècle et fut nommé sénéchal d'Armagnac ; il fit son testament en 1372.

La famille du Faur de Pibrac actuellement existante remonte par filiation suivie à un Jean du Faur, sieur de Pujols, juge d'Armagnac et de Fezensac, qui fit son testament le dernier avril 1444. D'après un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* ce magistrat aurait épousé Bénésie d'Antras. D'après un autre tableau conservé dans le même recueil il aurait été fils d'un Jean du Faur, sieur de Pujols, en Armagnac, qui fit son testament en 1425, et de Marie de Clez. M. Macary et après lui M. Villain en font par contre, malgré l'éloignement des dates, le fils de Jean du Faur, le sénéchal d'Armagnac mentionné plus haut, qui fit son testament en 1372. M. de la Roque attribue même à celui-ci la qualification de seigneur de Pujols. Jean du Faur mentionna dans son testament de 1444 ses trois fils, Jean, dont il va être parlé, Gracian, dont il sera parlé après son frère, et Bernard qui fut évêque de Lectoure et prieur de Saint-Orens-d'Auch.

Jean du Faur, seigneur de Pujols, qui paraît avoir été l'aîné de ces trois frères, fut dépouillé de ses biens et dégradé de sa noblesse pour avoir suivi le parti du comte d'Armagnac contre le roi Louis XI. Quelques années plus tard il obtint, grâce à la faveur de son frère Gracian, des lettres patentes du même prince, données à La Rochelle, qui le rétablissaient dans sa noblesse et dans ses biens. D'après un des tableaux généalogiques conservés dans les *Dossiers bleus* dont il a été parlé plus haut, il avait épousé Catherine de Lary de Latour. Leur descendance s'éteignit avec leur arrière-petit-fils, Jean-Antoine du Faur, Sgr de Pujols, qui épousa Jeanne de Mansencal, veuve de son cousin, le président Charles du Faur, décédé en 1573, et qui n'en eut qu'une fille mariée à Jacques de Verduzan, sieur de Misan.

L'autre fils de Jean du Faur, Sgr de Pujols, le testateur de 1444, Gracian du Faur, Sgr de Pujols et de Saint-Jory, d'abord chancelier du comte d'Armagnac, jouit d'une grande faveur auprès du roi Louis XI qui lui confia plusieurs ambassades importantes et qui

créa en sa faveur, par lettres données à Amboise le 22 septembre 1484, une charge de troisième conseiller au Parlement de Toulouse. Il laissa plusieurs fils dont l'un, Pierre, conseiller au Parlement de Toulouse, professeur à la Faculté de droit de cette ville, fut nommé en 1505 évêque de Lectoure et dont un autre, Arnaud, fut nommé en 1483 procureur général près le Parlement de Toulouse. Ce dernier épousa successivement Fine de Peyrolières, Louise Minard et Bourguine de Bouzaine. Il eût, entre autres enfants, trois fils : 1° Pierre, né du deuxième lit, auteur de la branche aînée ; 2° Jacques, né du troisième lit, abbé de la Chaise-Dieu, président au Parlement de Paris en 1545, décédé en 1571 ; 3° Michel, auteur de la branche cadette.

L'auteur de la branche aînée, Pierre du Faur, président au Parlement de Toulouse en 1538, décédé en 1557, avait épousé, le 7 mars 1515, Gauside Doulce, héritière de la seigneurie de Pibrac, située à trois lieues de Toulouse, dont la famille du Faur a conservé le nom. Il fit construire en 1540 le château actuel de Pibrac. Il eut, entre autres enfants, quatre fils : 1° Pierre, nommé évêque de Lavaur en 1582, décédé cette même année ; 2° Louis, conseiller au Grand Conseil en 1572, chancelier du roi de Navarre en 1575, dont le fils, Pierre, décédé en 1592, n'eut qu'une fille ; 3° Guy, qui continua la lignée et dont il va être parlé ; 4° Charles, président au Parlement de Toulouse en 1572, marié en 1558 à Jeanne de Mansencal, dont la descendance fut maintenue dans sa noblesse le 6 juin 1699 par jugement de M. Le Pelletier, intendant de Montauban, et s'éteignit en la personne de son arrière-petit-fils, Léonce du Faur, Sgr de Lucante, en l'élection de Rivière-Verdun, né à Auch en 1658, marié en 1708 à Catherine Calvet, décédé sans postérité masculine. Guy du Faur, Sgr de Pibrac, fut un des magistrats les plus éminents de son nom. Il fut successivement député du Tiers Etat de la ville de Toulouse aux Etats généraux tenus à Orléans en 1560, ambassadeur du roi de France auprès du Concile de Trente en 1562, avocat général au Parlement de Paris en 1565 et, enfin, président au même Parlement en 1577 et mourut à Paris le 30 mai 1584. Il est l'auteur des *Quatrains de Pibrac* qui ont joui pendant longtemps d'une grande réputation. Sa descendance fut maintenue dans sa noblesse, le 28 juin 1669, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Elle donna des magistrats très distingués aux Parlements de Paris, de Toulouse, de Pau et d'Aix et s'éteignit avec Jérôme-François du Faur, connu sous le titre de comte de Pibrac, né au château de Pibrac en 1723, conseiller au Parlement de Toulouse, décédé sans alliance en 1784. La sœur de celui-ci, Anne de Pibrac, décédée sans alliance en 1788, légua

la seigneurie de Pibrac au chef de la branche cadette à charge de relever le titre de comte de Pibrac.

Michel du Faur, Sgr de Saint-Jory, auteur de la branche cadette, fut conseiller au Grand Conseil et président au Parlement de Toulouse et mourut en 1575. La descendance de son fils aîné, Pierre du Faur, Sgr de Saint-Jory, premier président au Parlement de Toulouse en 1597, mainteneur des Jeux Floraux, décédé en 1600, obtint, par lettres patentes de juillet 1603, l'érection en baronnie de sa seigneurie de Saint-Jory, fut maintenue dans sa noblesse, le 8 août 1669, par jugement de M. de Bezons et s'éteignit dans les mâles en 1764. Jean du Faur, un des fils cadets de Michel, fut l'auteur du rameau qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Il fut seigneur de Sainte-Christine-les-Nogaro, en Armagnac, et de Courcelles-le-Roi, en Orléanais, gentilhomme de la Chambre du Roi, maréchal de camp et maître particulier des eaux et forêts du duché d'Orléans et mourut en 1606. Il eut lui-même, entre autres enfants, deux fils : 1° Guy du Faur, Sgr de la Sablonnière et de Courcelles, capitaine de cent hommes d'armes, marié en 1598 à Marie de Senneterre, dame de Brinon-sur-Sauldre, dont la descendance fut maintenue dans sa noblesse, le 25 février 1669, par arrêt du Conseil d'Etat et s'éteignit au xviiie siècle ; 2° Jean-Pierre du Faur, Sgr de Cormont, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, décédé en 1652, qui épousa en 1605 à Civray, en Poitou, Marguerite de Goulard. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Jean-François du Faur, Sgr de Cormont, né en 1684, était encore sous la tutelle de sa mère quand il fut maintenu dans sa noblesse, le 29 juillet 1700, par jugement de M. Jubert de Bouville, intendant d'Orléans. Son petit-fils, Daniel-Germain du Faur, Sgr de Cormont, né à Auxerre en 1750, marié en 1784 à Mlle de Hallot, recueillit en 1786 la seigneurie de Pibrac, en Languedoc, par héritage de Mlle Anne du Faur de Pibrac, dernière représentante de la branche aînée. Il prit alors le titre de comte de Pibrac sous lequel le chef de cette branche était connu depuis le commencement du xviiie siècle et que ses descendants ont conservé. Il fut élu député suppléant aux Etats généraux de 1789 par la noblesse de bailliage d'Orléans et mourut dans cette ville en 1826. Il fut père d'Edouard-Pierre, comte du Faur de Pibrac, né à Auxerre en 1785, marié en 1811 à Mlle Crignon des Montées, décédé à Orléans en 1870, dont deux fils ont laissé postérité masculine. Sa descendance, domiciliée à Orléans, possède encore le château de Pibrac, dans le département de la Haute-Garonne.

La famille du Faur de Pibrac a fourni des évêques, des officiers généraux, des premiers présidents, des présidents, des avocats généraux et des conseillers aux Parlements de Paris, de Toulouse,

d'Aix et de Pau, des ambassadeurs, des capitouls de Toulouse, des gentilhommes de la chambre des rois de France, des pages des princes du sang. Plusieurs de ses membres ont péri sur différents champs de bataille. François-Jacques du Faur de Pibrac fut admis dans l'ordre de Malte en 1631. Albert-Henri du Faur de Pibrac fut admis dans le même ordre en 1876.

Principales alliances : de Lary de Latour, de Montesquiou, de Castelpers, de Saluste du Bartas 1592, de Brunet de Lestelle 1605, de Lordat 1552, Séguier 1547, de Pardaillan de Gondrin 1638, Hurault de l'Hospital 1580, d'Estampes 1598, de Gaucourt 1706, de Polastron 1664, de Saulx-Tavannes 1665, d'Azémar 1709, de Mansencal 1558, de Roquette 1582, de Buisson de Beauteville 1553, 1647, de Voisins 1682, de Baschi de Saint-Estève 1591, du Bousquet de Montlaur, de Jarente, de Cheverry 1569, 1656, de la Roche de Gensac 1569, de Saint-Félix 1572, du Bouzet 1586, de Cardaillac 1599, d'Olive 1638, de Bertrand 1629, de Foix 1672, d'Orléans 1691, de Jaucourt, de Bastard, de Hallot 1784, de la Barre 1808, de Sailly 1813, de Toustain de Fortemaison 1817, de Pons-Rennepont 1842, de Revel du Perron 1911, etc.

FAUR de LOUBOEY (du). Armes : *de gueules à trois besants d'argent, 2 et 1*. — Couronne : *de Marquis*.

La famille du Faur de Louboey, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à la noblesse du Béarn, et de l'Armagnac.

Mgr de Carsalade du Pont, aujourd'hui évêque de Perpignan, lui a consacré un très intéressant article dans la *Revue de Gascogne* de 1877. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1778 pour être admis à l'Ecole militaire.

La famille du Faur a eu pour berceau la petite ville de Lembeye, en Béarn. Elle possédait dès le XVIe siècle la seigneurie de Louboey, située sur le territoire de la paroisse d'Artigueloutan, près de Pau.

Les preuves de noblesse faites en 1778, d'accord avec un jugement de maintenue de noblesse rendu en 1698, font remonter la filiation à noble Peyrot du Faur, Sgr de Louboey, dont le fils, Jean du Faur, Sgr du même domaine, fit son testament, le 19 avril 1558, en faveur de sa première femme, Jeanne de Saint-Lane, et de sa fille unique, Anne. Jean du Faur se remaria, le 25 septembre 1572, à Marguerite de Areu. Leur petit-fils, noble Henri du Faur, Sgr de Louboey, marié le 26 février 1634 à Anne d'Arros de Viven, en eut, entre autres enfants, deux fils, Jacob, marié en 1672 à Louise d'Espoey, et Daniel, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné des deux frères, Jacob, eut, entre autres enfants, deux fils, Pierre de Bordes du Faur de Louboey, qui fut brigadier des armées du Roi, et Philippe de Bordes du Faur de Louboey, décédé en 1753, qui épousa en 1732 Rachel d'Auger de Subercaze, héritière de l'abbaye laïque de Lamayou et de la seigneurie de Balansun, près d'Orthez, et qui continua la lignée. Sa descendance s'éteignit avec un fils de celui-ci, Timothée-Boniface de Bordes de Louboey, né en 1742, maire de Balansun, décédé dans cette commune en 1830.

L'auteur de la branche cadette, Daniel du Faur de Louboey, vint s'établir à Castelnau-Rivière-Basse, en Armagnac, après le mariage qu'il contracta, le 9 mai 1694, avec Marie de Podenas. Il fut maintenu dans sa noblesse le 21 juin 1698, sur preuves remontant à 1558, par jugement de M. le Pelletier, intendant de Montauban. Son fils, Paul de Dufaur-Louboey (*sic*), sieur de Lacomme de Garos, épousa à Orthez en 1724 Jeanne-Marie d'Arrigrand-Castéra. A l'occasion de ce mariage, Marguerite de Saint-Pau lui fit donation de la seigneurie de Bouillon pour laquelle il fut admis cette même année aux Etats du Béarn. Il eut deux fils : 1° Louis de Louboey, baron de Bouillon, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, dont la fille épousa M. Baradat et dont le fils, Jacques de Louboey de Bouillon, mourut sans postérité au château de Bouillon en 1853, dernier représentant de sa famille ; 2° Jean-Raymond de Louboey, qui épousa à Pau en 1765 Suzanne de Larrose et qui fit des preuves de noblesse d'abord en 1778 pour obtenir l'admission à l'Ecole militaire de son fils, Jean-Louis Dufaur de Louboey, né à Pau en 1767, puis, en 1787, pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Victoire-Amélie.

FAUR de BÉRAT (du). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagnée de trois roses d'argent.*

La famille du Faur de Bérat, aujourd'hui complètement éteinte, était originaire de l'Armagnac comme la famille du Faur de Pibrac.

On en trouvera des généalogies dans le *Nouveau d'Hozier* et dans le tome III de la *France moderne* (deuxième partie).

Noble Jean du Faur (*Fabri*), auquel remonte la filiation, résidait en 1481 et 1483 dans la petite ville de Roquebrune, en Armagnac. Il fut père de noble Louis du Faur, homme d'armes de la compagnie du comte d'Astarac, qui se maria en 1492, et grand-père de noble Pierre du Faur, Sgr de Mazerette, qui épousa Marguerite de Traymier par contrat du 18 octobre 1544 et qui fit son testament le 29 janvier 1582. Ce dernier est appelé monsieur Pierre Faure, habitant de Miremont, archer de la compagnie de M. le comte des Cars dans un acte d'ac-

quisition de métairie passé par lui le 14 août 1567. Il fut père de noble Carbon du Faure, Sgr de Mazerette, connu dans les dernières années de sa vie sous le titre de baron de Bérat, gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII, qui épousa, le 12 novembre 1596, Isabeau de Jaubert, grand-père de noble Jean du Faur de Coaraze, Sgr de Bérat, qui épousa, le 15 septembre 1624, Catherine de Béon d'Armanthieu, et bisaïeul de Louis du Faur de Coaraze, Sgr de Bérat, Sémesies, Gauiac, etc., qui épousa, le 9 décembre 1682, Jeanne d'Encausse. Bien que ces divers personnages figurent dans tous les actes avec les qualifications nobiliaires, on ne voit pas qu'ils aient fait reconnaître leur noblesse par jugement lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Mais un de leurs parents, François du Faur, Sgr d'Escudes, cousin issu de germains de Jean, marié en 1624 à Catherine de Béon, dont il vient d'être parlé, fut maintenu dans sa noblesse, le 7 septembre 1666, par jugement de M. de Rabasteins, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux. François-Antoine du Faur de Bérat, petit-fils de Louis et de Jeanne d'Encausse, marié en 1758 à Marie-Anne de Binos, fut déchargé du droit de franc-fief, le 29 juin 1757, par ordonnance de M. de Saint-Priest, intendant. Il eut deux fils qui furent les derniers représentants de leur famille : 1° Jean-Antoine du Faur, connu sous le titre de comte de Bérat, né au château de Bérat en 1762, page du comte de Provence en 1778, colonel, décédé sans alliance ; 2° Vital-Théodore du Faur, comte de Bérat, né à Bérat en 1771, page du comte de Provence en 1787, chevalier de Malte, lieutenant-colonel, décédé à Toulouse en 1852 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Caroline-Césarine, comtesse de Hoensbrœke d'Oost.

La famille du Faur de Bérat avait fourni des officiers distingués.

Principales alliances : de Béon 1624, d'Encausse 1682, de Villemur de Pailhés 1717, de Binos 1758, du Faur de Beaumont 1749, d'Espie 1797, etc.

FAUR de RIBONNET, de BEAUMONT et d'ENCUNS (du). Armes primitives (d'après le *Nobiliaire toulousain* de Brémond) : *d'or à un arbre arraché de sinople mouvant d'une terrasse de gueules et accosté de deux hautes tours crénelées de gueules.* — Reynier Faure, Sgr du Bosquet, capitoul en 1539, portait, : *d'or à un arbre arraché de sinople ; au chef d'azur chargé d'une croix pattée d'argent.* — Plus tard la famille du Faur adopta des armes presque semblables à celles de la famille du Faur de Pibrac : *d'azur à deux bandes d'or et six besants d'argent, trois en chef et trois en pointe.* — De nos jours la famille

d'Asiés, substituée au nom et aux armes de la branche aînée, a adopté le blason de la famille du Faur de Pibrac : *d'azur à deux fasces d'or accompagnées de six besants d'argent*, 3, 2, 1. — On trouve aussi les armes suivantes, enregistrées à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à une croix d'or accostée de deux tours de même et une bordure de douze besants aussi d'or*.

La famille du Faur de Ribonnet, de Beaumont et d'Encuns, peut-être éteinte aujourd'hui, appartenait à l'aristocratie toulousaine. Elle paraît avoir eu pour nom primitif celui de Faure. Au xviii[e] siècle elle chercha à se rattacher à la fois à la famille du Faur de Pibrac, dont elle adopta les armoiries avec une légère modification, et à la famille du Faur de Bérat avec laquelle elle contracta une alliance en 1749. Les généalogistes lui ont attribué, comme à ces deux familles, un certain nombre de personnages appelés Faure, ou Dufaur, qui exercèrent le capitoulat de Toulouse aux xiii[e] et xiv[e] siècles.

La filiation suivie remonte à Jacques Faure, Sgr de Ribonnet, dont les enfants partagèrent la succession par acte du 31 août 1535. D'après Saint-Allais ce Jacques Faure aurait été capitoul de Toulouse en 1487. Deux de ses fils, Guillaume et Pierre, furent les auteurs de deux grandes branches. Un troisième, Reynier, Sgr du Bosquet, fut capitoul en 1539.

On trouvera un tableau généalogique de la branche aînée dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de M. de la Roque. L'auteur de cette branche, Guillaume Faure, Sgr de Ribonnet, fut capitoul en 1535. D'après Saint-Allais il épousa en 1542 Jeanne de Ganeuille. Leur descendant, Jean-Louis du Faur, Sgr de Ribonnet et de Beaumont, marié, le 17 février 1667, à Madeleine de Lézat, fut maintenu dans sa noblesse, le 4 janvier 1671, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir justifié sa filiation depuis le partage de 1535 mentionné plus haut. Il fut père de Bernard du Faur, Sgr de Ribonnet, qui épousa en 1700 Marie de Barat de Seix, et grand-père de Michel Dufaur, Sgr de Marsac, Cosgr de Beaumont, qui épousa en 1749 Jeanne-Marie du Faur de Bérat. Ce dernier laissa deux enfants qui furent les derniers représentants de leur branche : 1° Anne-Bernard du Faur de Beaumont, Cosgr de Beaumont et de Villepigne, décédé sans postérité en 1822, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse ; 2° Antoinette-Elisabeth, mariée en 1772 à Jean d'Asiès. Un décret du 1[er] avril 1863 a autorisé le petit-fils de M. d'Asiés à joindre à son nom celui de Dufaur et à s'appeler : d'Asiès-Dufaur.

Saint-Allais a donné une généalogie de la branche cadette dans le premier volume de son *Nobiliaire universel*. L'auteur de cette

branche, Pierre Faure, ou du Faure, Sgr d'Encuns, marié le 8 août 1524 à Esclarmonde de Vignes, fut capitoul en 1542. Son fils, Régnier Faure, Sgr d'Encuns, fut à son tour capitoul en 1566. Leur descendance perdit sa noblesse par dérogeance dans la première moitié du XVIIe siècle. On peut voir dans les manuscrits de Chérin que le chef de cette branche, Jean-Germain Dufaur, Sgr d'Encuns et de Nailhoux, chevalier de Saint-Louis, sollicita en 1788 du roi Louis XVI la faveur d'être relevé de la dérogeance de ses ascendants. Il avait épousé Marie-Séraphine Dablanc. Il en eut deux fils avec lesquels il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse. L'aîné de ces fils, Paul-Germain du Faur d'Encuns, épousa en 1795 Marie-Sophie Lapeyrie ; il en avait sous la Restauration trois fils, Germain-Hector, Simon-Warwick et Gustave, dont l'auteur de cette notice ignore la destinée.

Principales alliances : de Noé 1573, Dufaur de Bérat 1749, d'Asiés 1772, Le Comte de la Tresne 1790, etc.

FAUR de SAUBIAC (du), au pays de Foix. Armes : *d'azur à un lion d'or ; au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.*

La famille du Faur de Saubiac, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse de l'ancien comté de Foix. Elle a longtemps possédé dans la paroisse de Baulou le fief de Soulé qui lui donnait entrée aux Etats de la province de Foix. Ses représentants furent maintenus dans leur noblesse, le 21 juin 1698, par jugement de M. Le Pelletier, intendant de Montauban, après avoir justifié leur filiation depuis 1551.

Le chevalier Dufaur de Saubiac, sgr du Fossat, de Loubers et de Cazaux, Jean-Léobin et Jean-Anne du Faur de Saubiac, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Pamiers.

Marie-Rosalie du Faur de Saubiac épousa en 1825 le comte de Castéras de la Rivière ; elle mourut dans un âge très avancé. Le dernier représentant mâle de la famille, Simon-Lucien du Faur de Saubiac, fils de M. et de Mme Adrien du Faur de Saubiac, née Donat, épousa à Rochefort en 1858 Mlle de Bastide. Celle-ci était veuve quand elle mourut à Saintes en 1909.

Principales alliances : Gouget de Castéras (XVIIIe siècle), de Bastide, de Castéras de la Rivière, etc.

Il a existé dans la noblesse de la région pyrénéenne plusieurs familles du Faur qui étaient distinctes de celles dont il vient d'être parlé.

L'une de ces familles a possédé, entre autres biens, les seigneuries de Barbazan, d'Arague et de Sainte-Livrade, en Lomagne. Elle portait pour armes : *d'azur à une tour d'argent adextrée d'un paon d'or.*

Elle fut maintenue dans sa noblesse, le 15 avril 1697, par jugement de Samson, intendant de Montauban, après avoir justifié sa filiation depuis Charles du Faur, écuyer, Cosgr de Sainte-Livrade, qui épousa Marie de Vignes par contrat du 25 septembre 1554. D'après M. Villain, qui a donné un tableau généalogique de la famille du Faur de Barbazan dans le tome III de la *France moderne* (p. 767), ce gentilhomme aurait été fils de Jean du Faur, Sgr de Montville, qui fit son testament le 18 septembre 1548, et le petit-fils d'Améric du Faur, Sgr de Montville, qui passa une transaction le 4 mars 1481. Son fils, Jean-Jacques du Faur, Sgr de Sainte-Livrade, épousa, le 9 juillet 1599, Jeanne de Nogerolles, héritière de la seigneurie de Barbazan, située près de l'Isle-Jourdain. Leur descendance s'éteignit avec Charles du Faur, Sgr de Barbazan, né en 1666, qui, par testament du 22 septembre 1731, légua tous ses biens à Jean d'Algayres, procureur du Roi à l'Isle-Jourdain, à charge de relever son nom et ses armes. La famille d'Algayres s'éteignit à son tour avec Amédée d'Algayres, dit le marquis de Barbazan, né en 1789, décédé en 1820, et avec son oncle, Jean d'Algayrès de Barbazan. La fille de celui-ci épousa M. Bertrand-Urbain Puntous. Il sera consacré en son lieu une notice à la famille Puntous qui a été autorisée par décret à ajouter à son nom celui de Dalgayres-Dufaur de Barbazan.

Une famille du Faur a possédé en Lomagne les seigneuries de Saint-Orens, d'Auradé, de Lornac, etc. Elle portait pour armes : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur à une tête de lion d'or ; aux 2 et 3 d'or à un pin d'azur*. Elle avait pour auteur Jean du Faur qui fut anobli par une charge de secrétaire du Roi et qui fit son testament le 19 mars 1533. Jean du Faur, Sgr de Marnac, fils du précédent, fut également secrétaire du Roi. Sa descendance donna à la ville de Toulouse plusieurs capitouls et fut maintenue dans sa noblesse, le 9 août 1698, par jugement de M. le Pelletier, intendant de Montauban.

FAURAX. Armes : *d'or à une fasce de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires et accompagnée en chef d'un ponton de sable soutenu d'une mer de sinople et en pointe d'un homme nageant de carnation soutenu d'une mer de sinople*.

Jean-Louis Faurax, né à Nîmes en 1767, chef d'escadron de dragons, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 30 octobre 1810. Il fut père de Jean-Louis Faurax, promu chef d'escadron en 1855, plus tard officier de la Légion d'honneur.

FAURE, en Velay et en Dauphiné. Armes : *d'azur à un croissant d'or ;*

au chef du même chargé de trois molettes de sable. — Cimier : *un casque taré de profil.*

La famille Faure, originaire des confins de l'Auvergne et du Velay, était honorablement connue à la Chaise-Dieu dès le xve siècle. M. Paul lui a consacré un intéressant article dans son *Armorial du Velay.* M. Villain, qui en a donné une généalogie dans le tome II de la *France moderne*, en fait remonter la filiation à un Claude Faure, marié en 1565 à Claude de Montméa, décédé en 1601, qui fut notaire royal à Chomelix.

Michel Faure, lieutenant au bailliage de la Chaise-Dieu, épousa à Montbrison en 1780 Françoise Buer. Il fut père d'Hilaire Faure, receveur de l'enregistrement à la Chaise-Dieu, qui épousa en 1813 Mlle de Bronac-Vazelhes, et grand-père d'Hilaire-Florimond Faure, président du tribunal civil de Valence, décédé en 1910, qui épousa en 1859 Mlle Giraud, petite-fille du général vicomte Brenier de Montmorand, et qui en eut deux fils.

FAURE, FAURE de LUBAC, FAURE du PONT, en Vivarais.

La famille Faure qui donne lieu à cette notice, originaire du bourg de Chanéac, en Vivarais, appartient à la haute bourgeoisie de sa région. Elle ne doit pas être confondue avec la famille du même nom à laquelle a été consacrée la précédente notice et qui a comme elle contracté une alliance avec la famille de Bronac. M. Villain en a donné une généalogie dans le tome II de la *France moderne.* Il en fait remonter la filiation à Jacques Faure, habitant de Chanéac, qui fit une acquisition en 1693 et dont le petit-fils, Claude Faure, greffier en la juridiction de Chanéac, épousa en 1709 Marie de Cheyre de Veyrassac. Henri Faure, né en 1739, petit-fils de Claude, fut connu sous le nom de Faure de Lubac. Il mourut en 1819 laissant, entre autres enfants, deux fils : 1° Henri Faure, marié en 1793 à Mlle de Fontaines de Logères, décédé en 1843, dont les deux fils furent connus sous le nom de Faure du Pont et dont la descendance subsiste ; 2° Jean-Antoine Faure de Lubac, percepteur, qui épousa en 1816 Mlle de Bronac et qui ne paraît pas en avoir eu d'enfants.

Principales alliances : Abrial d'Issas, d'Abrigeon, Vinay, Mabille de Bronac, de Fontaines de Logères, d'Issas, d'Anthony, etc.

FAURE-BIGUET.

Famille de haute bourgeoisie, originaire du bourg de Saillans, en Dauphiné, fixée à Crest dans les dernières années du xviie siècle.

Jean-Pierre Faure, né en 1726, lieutenant particulier civil et criminel de la sénéchaussée de Crest, décédé le 4 thermidor an IV, avait épousé

Mlle Biguet. Leur fils, Jean-Pierre Faure, né en 1750, receveur principal à Crest, entreposeur des tabacs, joignit à son nom celui de Biguet pour se conformer aux désirs testamentaires de son oncle, l'abbé Biguet. Il eut deux fils, Isidore Faure-Biguet, né en 1801, et Charles Faure-Biguet, né en 1806, médecin à Crest, marié à Mlle de Canson, décédé en 1874. L'aîné de ces deux frères, Isidore, eut lui-même deux fils : 1° Jean-Albert Faure-Biguet, né en 1837, magistrat de haute valeur, conseiller à la Cour de cassation en 1880 ; 2° Gabriel-Isidore Faure-Biguet, né en 1838, général de division, décédé, qui a eu deux filles, Mmes d'Hérouville et de la Taille. Son frère, le docteur Faure-Biguet, a été père de Paul-Vincent Faure-Biguet, né à Crest en 1838, général commandant de corps d'armée en 1898, gouverneur militaire de Paris en 1901, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé en 1919, qui a eu lui-même deux fils. Le second de ceux-ci, Charles-Louis, né en 1865, a été directeur du journal *le Petit Caporal.*

FAURE de FONDCLAIR. Armes : *d'argent à une aigle essorante de....., au chef d'azur chargé de trois étoiles de.....*, — Couronne : *de Comte.*

Famille de haute bourgeoisie originaire du lieu d'Entremonts, près de Grenoble, en Dauphiné.

La famille Faure de Fondclair alla à l'époque de la Révolution se fixer dans les établissement français de l'Inde. L'aïeul des représentants actuels épousa Mlle Pélissier. fille d'un gouverneur de Chandernagor. La famille Faure de Fondclair revint plus tard en France et s'établit à Bayonne après le mariage qu'un de ses membres contracta vers 1860 avec Mlle Lahirigoyen. Un des fils de celui-ci a été tué à l'ennemi au cours de la dernière guerre.

Principales alliances : Pélissier, Lahirigoyen, Leclerc 1883, etc.

FAURE de MONGINOT. Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de deux flammes d'argent et en pointe d'un lion du même; au chef cousu d'azur chargé d'une cloche bataillée d'or, accostée de deux trèfles d'argent.* — Couronne : *de Comte.*

Famille de haute bourgeoisie.

M. Gabriel Faure, né à Grenoble en 1790, fils aîné de Jean-Baptiste Faure, directeur des domaines à Montbrison, et de Marie-Françoise Faure, directeur des domaines à Perpignan, décédé en 1845, épousa en 1824 Mlle Grubis, née à Montbrison en 1799, décédée dans la même ville en 1859, fille du docteur Grubis et petite-fille de Jean-Baptiste de Monginot. Il eut deux filles, dont l'une épousa en 1849 le colonel Favre, et un fils, Jean-Félix, né à Montbrison en 1825. Celui-ci demanda, le 1er mai 1881, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui

de la famille de Monginot, sous lequel il était connu. Il avait épousé l'année précédente Mlle Sol, née à Bordeaux en 1835.

La famille de Monginot, anciennement et honorablement connue dans la bourgeoisie du Forez, avait donné plusieurs notaires à la ville de Boen. Son dernier représentant, Jean-Baptiste de Monginot, avocat ès-cours de Forez, décédé en 1818, survécut à son fils, tué à l'ennemi en 1808, et ne laissa que deux filles, Mmes de Chassebaran, décédée en 1820, et Mme Grubis, décédée en 1841. Gaspard Monginot, notaire royal et châtelain de la ville de Boen, avait eu son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Montbrison) : *de gueules à une fasce d'argent chargée de trois aigles de sable.*

FAURE, ou DUFAURE, de MONTMIRAIL et de PROULIAC (du). Voyez : Dufaure de Montmirail et de Prouliac, en Périgord et en Quercy.

FAURE, ou DUFAURE, de CITRES (du). Voyez : Dufaure de Citres, en Vivarais et en Velay.

FAURE, ou DUFAURE, de LAJARTE, ou de LAJARTHE, (du). Voyez : Dufaure de Lajarte, ou de Lajarthe.

FAURE, ou DUFAURE, de SAINT-MARTIAL (du). Voyez : Dufaure de Saint-Martial, en Limousin.

FAURE, ou DUFAURE, de ROCHEFORT-LAVIE (du). Voyez : Dufaure de Rochefort-Lavie.

FAURE de VERCORS (de), en Dauphiné. Armes : *d'argent à un bâton* (ou *bande en devise*) *d'azur enfilé dans trois couronnes ducales d'or.* — Devise : Pour bien. — Cri de guerre : Toujours Vercors.

La famille du Faure, ou de Faure, de Vercors appartient à la très ancienne noblesse du Dauphiné.

Guy Allard en a donné une généalogie au xviie siècle. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans les ouvrages de Chorier et du marquis de Rivoire de la Batie.

La famille de Faure, ou du Faure, paraît être originaire du pays de Trièves où elle est connue depuis l'année 1279. Guy Allard mentionne un Jean Faure, qui servit en 1291 dans la guerre du Dauphin contre le comte de Savoie et qui fut un des défenseurs du bourg de la Terrasse assiégé par le comte Amé le Grand ; un Antoine Faure, qui fut tué à la bataille de Verneuil en 1424, etc. La souche se partagea en trois grandes branches principales dont le point de jonction est mal connu. D'après Chorier ces trois branches auraient eu pour auteur

commun un Guigue du Faure qui fut inscrit au nombre des nobles lors d'une révision des feux de la ville de Die faite en 1421.

La plus en vue de ces branches, celle des seigneurs de la Rivière, aujourd'hui éteinte, donna aux XVIe et XVIIe siècles une série de magistrats éminents au Parlement et à la Chambre des comptes de Grenoble. Un de ses représentants, Jean du Faure, fut pourvu en 1575 de la charge de conseiller en la Chambre des comptes; un autre Jean du Faure fut pourvu de la même charge en 1580. François du Faure, né en 1527, marié en 1565 à Anne Fléard, décédé le 20 décembre 1584, fut nommé en 1574 procureur général près le Parlement de Grenoble. François du Faure, sieur de la Rivière, que l'on croit avoir été son fils, fut pourvu de la même charge en 1598 et fut nommé président en 1609. Il avait épousé successivement Isabeau de Lagier et Justine Dalphas. Il fut père de Louis du Faure, Sgr de la Rivière, président au Parlement de Grenoble en 1621, et grand-père d'Antoine du Faure, Sgr de la Rivière, président au même Parlement, dont la fille unique, Marie, épousa, le 16 février 1658, Nicolas Prunier de Saint-André, marquis de Virieu, premier président au Parlement de Grenoble en 1658, ambassadeur à Venise. Un rameau détaché de cette branche s'éteignit au commencement du XVIIIe siècle avec deux sœurs, Mmes Gras de Pragentil et Poncet de Laye.

La deuxième branche, dite des seigneurs de la Baume-Claret, eut pour dernière héritière Anne du Faure, mariée en 1630 à Gaillard Tranchefors.

La troisième branche, connue sous le nom de Faure de Vercors, s'est assez obscurément perpétuée jusqu'à nos jours. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Dossiers bleus*. Un de ses représentants, Jourdain de Faure de Vercors, chanoine de Die, puis abbé de Saint-Jean-d'Angély, fut aumônier de Charles de France, duc de Guienne, fils du roi Charles VII; on l'accusa d'avoir empoisonné ce prince en 1471 à l'instigation de son frère, le roi Louis XI. Noble Hugues de Faure de Vercors, fils de noble Guillaume de Faure, et son cousin, noble Chabert de Faure de Vercors, fils de noble Guigon de Faure, rendirent hommage, le 4 janvier 1474, de leur seigneurie de Vercors à l'évêque de Die et de Valence. Cet acte apprend que la terre de Vercors avait été acquise de noble Louis Perdrix, de Die, et que les prédécesseurs d'Hugues et de Chabert en avaient fait hommage en 1319 aux évêques de Die et de Valence. Noble et révérend Lanteaume de Faure de Vercors, protonotaire au siège apostolique et chanoine de Notre-Dame de Die, fit son testament, le 10 mars 1489, en faveur de son neveu, noble Jourdain de Faure de Vercors, fils de son frère Chabert. Noble Amédée Perdrix et sa

femme, Antoinette d'Agoult de Sault, constituèrent le 6 janvier 1493 une dot à leur fille, noble Jeanne, femme de Jourdain de Faure de Vercors. Celui-ci fut père de noble Jean de Faure de Vercors, qui épousa, le 9 novembre 1539, Françoise de Sade, de la ville d'Avignon, et grand-père de noble Antoine de Faure de Vercors, écuyer de la ville de Tarascon, qui fit son testament, le 22 mai 1576, en faveur de son fils, Charles de Faure. Daniel de Faure, sieur de Vercors, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Die).

Une famille Dufaure de Lajarte, qui appartient à la noblesse du Bordelais, et une famille Dufaure de Saint-Martial, qui appartient à la noblesse du Limousin, portent, on ignore pour quelle raison, les armes de la famille de Faure de Vercors du Dauphiné avec laquelle elles n'ont aucun rapport d'origine. Ces armes ont été également portées par une famille du Faure de Satillieu et de Saint-Sylvestre qui a appartenu à la noblesse du Vivarais. Il a été dit quelques mots de cette famille à la fin de la notice consacrée à la famille Dufaure de Citres qui croit en être une branche.

Une famille de Faure de Perret, distincte de celle des Faure de Vercors, a appartenu à la noblesse de la même province. Elle portait pour armes : *d'argent à trois pattes de héron de sable rangées en bande.* On trouvera dans *le Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que deux de ses membres firent en 1760 et 1765 pour être admis à l'Ecole militaire. Son auteur, le sieur Guigues Faure-Perret, était fils d'Antoine Faure-Perret, du lieu de Villard-aux-Montagnes, dans la baronnie de Sassenage, au diocèse de Grenoble ; il épousa en 1640 Claude Tellion, fille d'un bourgeois de Morestel, au diocèse de Lyon. Il était capitaine au régiment du baron d'Expilly quand il fut anobli, par lettres de février 1644, en récompense de sa belle conduite à la bataille de Rocroy. Son fils, Balthazar de Faure de Perret, aide-major au régiment de cavalerie de Chartres, marié, le 10 janvier 1692, à Jeanne de Loras, obtint, le 4 avril 1670, un arrêt du Conseil d'Etat qui confirmait les lettres de noblesse accordées à son père en 1644. Il fut père d'Abel-François de Faure de Perret, né à Crémieu en 1702, capitaine de cavalerie au régiment de Brancas, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1745 Marguerite Marchand, de Lyon, fille d'un secrétaire du Roi, et grand-père d'Aimar-Joseph, né en 1749, et d'Augustin-Joseph, né à Saint-Marcel en 1754, qui firent les preuves de noblesse mentionnées plus haut. Augustin Joseph Faure de Perret fut plus tard chevalier de Saint-Louis. Il fut le dernier représentant de sa famille et n'eut pas d'enfants de son mariage avec Mlle de Noblet.

Une famille Dufaure de Montjau, éteinte en 1766, a appartenu à la

noblesse de la même région. Il en a été dit quelques mots à la fin de la notice consacrée à la famille Dufaure de Citres.

FAURE de GIÈRE et de LILATE. Armes concédées en 1810 à la branche de Gière : *écartelé : au 1 d'argent à un athlète essayant de fendre un arbre, le tout au naturel ; au 2 de gueules, à l'épée haute en pal d'argent*, qui est des barons militaires ; *au 3 d'azur à une fasce d'or surmontée de trois étoiles, 2 et 1, et soutenue de deux épées en sautoir, le tout d'or ; au 4 de sable à la fasce contrebretessée d'argent.* — Armes de la branche de Lilate (d'après le réglement d'armoiries de 1828) : *d'azur à une fasce contrebretessée d'argent, accompagnée en chef d'un pélican avec sa piété d'or et en pointe d'un cheval cabré et contourné d'argent.*

La famille Faure de Gière et de Lilate est originaire du Dauphiné où elle occupait au XVIII[e] siècle un rang distingué.

On en trouvera une généalogie dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend.

Jean-Antoine Faure de Gière, chevalier de Saint-Louis, arriva à la noblesse à la faveur du grade de maréchal de camp auquel il fut promu en 1788 ; il fut plus tard officier de la Légion d'honneur. De son mariage avec M[lle] de Surmont de Filgart il eut une fille, M[me] de Boulancy, et trois fils : 1° François-Antoine Faure de Gière, décédé sans alliance ; 2° Chrétien-Antoine Faure de Gière, dont il va être parlé ; 3° Pierre-Henri Faure de Lilate, dont il sera parlé après son frère.

Chrétien-Antoine Faure de Gière, né à Lille en 1769, sous-lieutenant d'artillerie en 1787, fit avec distinction les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut nommé général de brigade en 1811 et mourut à Berlin en 1813. Il avait été créé chevalier de l'Empire par lettres patentes de mai 1808, puis baron par nouvelles lettres du 13 août 1810. Il avait épousé à Moulins en 1808 M[lle] de Guériot qui se remaria à M. Gombaud de Séréville. Il en eut un fils, Eugène-Napoléon Faure de Gière, né à Moulins en 1811, décédé sans postérité, qui fut confirmé le 26 mai 1820, par ordonnance du roi Louis XVIII, dans la possession héréditaire du titre de baron concédé à son père et du majorat attaché à ce titre.

Pierre-Henri Faure de Lilate, né en 1772 à Gière, dans le département actuel de l'Isère, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 9 mai 1811, fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre par lettres patentes du roi Louis XVIII du 9 novembre 1819 et reçut, enfin, le titre héréditaire de baron, sur institution de majorat, par lettres patentes du roi Charles X du 27 décembre 1828. De son ma-

riage avec Mlle de Fouler, décédée en 1846, il eut deux fils. L'aîné de ceux-ci, Alfred, baron Faure de Lilate, n'eut pas d'enfants de son mariage avec Mlle de Ponsort, décédée en 1909. Le plus jeune, Edmond, baron Faure de Lilate, né en 1810, décédé en 1894, épousa Mlle de la Haye d'Ommoy; il en laissa une fille, Mme du Chesne, et un fils, Fernand, baron Faure de Lilate, marié en 1873 à Mlle le Rebours.

Principales alliance : de Surmont, Martin de Boulancy, de Gfériot, Fouler, de Ponsort, de la Haye d'Ommoy, du Chesne, le Rebours, le Febvre de Plinval 1908, etc.

FAURE d'ESPLAS.

Famille de haute bourgeoisie qui joint à son nom celui de sa terre d'Esplas, située près de Castelnaudary, en Languedoc.

M. François-Aimé Faure, demeurant à Castelnaudary, peut-être issu de la même famille, avait demandé, le 1er septembre 1859, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : de la Roque sous lequel il était connu.

FAURE de VILLESPASSANTS de SAINT-MAURICE et de MONTPAON (de), en Languedoc. Armes : *d'or à un pin terrassé de sinople.* — Aliàs (armes enregistrées à l'Armorial général de 1696 par Jean de Faure, sieur de Fondamente) : *d'argent à un palmier de sinople soutenu par deux levrettes affrontées de gueules et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Aliàs (armes portées de nos jours par la famille) : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur à une tour d'argent, maçonnée de sable,* qui est de Villespassants ; *aux 2 et 3 d'argent à un pin terrassé de sinople soutenu par deux biches au naturel ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or,* qui est de Faure.

La famille DE FAURE DE SAINT-MAURICE ET DE MONTPAON a occupé un rang distingué dans la noblesse de l'Albigeois. Elle a longtemps professé la religion protestante.

Elle joint à son nom depuis plusieurs générations celui d'une famille DE VILLESPASSANTS, éteinte dans la première moitié du XVIIIe siècle, avec laquelle elle revendique une origine commune. Cette famille de Villespassants avait eu pour berceau une seigneurie de son nom, située au diocèse de Saint-Pons. Elle était connue dès le XIIe siècle et posséda longtemps au diocèse de Lavaur une seigneurie de Saint-Amansset, ou Saint-Chassant.

Lainé a donné une généalogie de la famille de Faure de Saint-Maurice dans le tome VIII de ses *Archives de la noblesse.* On trouvera aussi des renseignements sur cette famille dans les divers recueils de

manuscrits du Cabinet des Titres, dans la *France protestante* de Haag, dans le tome III de la *France moderne* de M. Villain, dans les *Parlementaires français au XVI*e *siècle* de M. Fleury Vindry, etc.

Les preuves de noblesse faites aux XVIIe et XVIIIe siècles ne donnent la filiation qu'à partir du 7 juin 1555, date à laquelle Julien de Faure, ou du Faure, fils de Marc-Antoine de Faure, écuyer, habitant de Ganges, alors décédé, et de Marguerite de Bertrand, épousa à Ganges Alix du Bousquet, fille unique de Jean du Bousquet, président en la Cour des aides de Montpellier, et d'Honorade de Boucard.

D'après le travail de Lainé Marc-Antoine de Faure, qu'il nomme Faure de Villespassants, aurait été seigneur de Saint-Amansset et aurait épousé, par contrat passé le 4 novembre 1512 devant notaire à Sorèze, Marie de Bertrand, fille de noble Pierre Bertrand, habitant dudit lieu de Sorèze. Toujours d'après le même Laîné il aurait été fils d'un Amalric de Villespassants, Cosgr de Saint-Amansset, qui aurait épousé, par contrat passé le 1er avril 1472 devant notaire à Sorèze, noble Antonie de Faure, fille de noble Guilhem de Faure et de Marguerite de Thomières, et qui se serait engagé, par ce contrat, à relever le nom et les armes de la famille de Faure, petit-fils d'un Amalric de Villespassants, Sgr de la Boulbène, au diocèse de Castres, dont l'alliance n'est pas connue, et arrière-petit-fils d'un Pierre de Villespassants, Sgr de la Boulbène, qui épousa, le 23 janvier 1358, Marguerite de Roquefort, dame de Saint-Amansset.

De son mariage avec Alix du Bousquet, Julien de Faure eut une fille, Marguerite, et trois fils, Louis, Pierre et Salomon. Le plus jeune de ces fils, Salomon du Faure, sieur de Montpaon, continua la lignée. Il fut nommé le 11 août 1599 et fut reçu le 11 décembre suivant conseiller en la Chambre de l'Edit séant à Castres, obtint des lettres d'honneur le 22 avril 1632, fit son testament le 15 mars 1646 devant notaire à Castres et le recommença le 30 août 1653. Il avait épousé, par contrat passé le 24 décembre 1601 devant notaire à Nîmes, Bernardine de Favier, fille de Claude Favier, lieutenant particulier de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire, et de Bernardine d'Airebaudouze. Il eut trois fils : 1° Claude, qui continua la lignée ; 2° Jacques, sieur de Roumens, marié à Marguerite de Fontanier, dont le fils, Salomon, épousa Blanche de Falguerolles ; 3° François, sieur de Fondamente, conseiller en la Chambre de l'Edit, décédé en 1686, dont le fils, Jean de Faure, sieur de Fondamente, eut son blason enregistré à l'Armorial général de 1696 (registre de Nîmes). Claude Faure, Sgr, ou baron, de Montpaon, Sgr de Saint-Amans, épousa, par contrat passé le 6 novembre 1628 devant notaire à Béziers, Isabeau, fille de Paul de Juges, baron de Frégeville, conseiller en la Chambre de

l'Edit, et d'Isabeau de Beauxhostes. Il succéda à son père dans sa charge de conseiller en la Chambre de l'Edit, alors établie à Béziers, fit son testament le 15 juin 1652 devant notaire à Castres et mourut l'année suivante. Il laissa deux fils, Salomon de Faure, baron de Montpaon, et François de Faure, Sgr de Saint-Maurice. L'aîné de ceux-ci, Salomon, né en 1634, nommé en 1653 conseiller en la Chambre de l'Edit, établie à Castelnaudary, épousa en 1664 Marguerite de Bar de Mauzac et mourut le 2 octobre 1704 ; il fut père de Salomon de Faure, baron de Montpaon, officier au régiment d'Espinchal, décédé en 1726, qui épousa en 1705 sa cousine, Jeanne de Bar de Mauzac, et qui ne paraît pas en avoir eu de postérité. Son frère, François de Faure, Sgr de Saint-Maurice, reçu en 1677 conseiller en la Chambre de l'Edit, établie à Castres, se convertit au catholicisme lors de la révocation de l'édit de Nantes et mourut en 1728 doyen du Parlement de Toulouse. Il avait épousé, par contrat passé en 1674 devant notaire à Castres, Louise de Carlot, fille de Pierre, baron de Cestayrols, conseiller en la Chambre de l'Edit, et de Marie de Toulouse-Lautrec. Il en laissa plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Salomon, reçu en 1700 conseiller au Parlement de Toulouse, n'eut pas de postérité. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que le deuxième, Pierre, plus tard brigadier des armées du Roi, fit en 1692 pour être admis parmi les pages de la Petite Ecurie. Le troisième, Claude de Faure, qualifié baron de Montpaon, qui continua la lignée, était déjà âgé quand il épousa, en 1748, Rose-Elisabeth de Couderc de Thurin. Leur fils, François de Faure, né à Saint-Amansset en 1762, admis en 1778 parmi les pages de la Petite Ecurie, fut connu sous les titres de marquis de Saint-Maurice et de baron de Montpaon. Il épousa en 1786 Anne-Gabrielle de Louet de Nogaret de Calvisson. Il fut père de Théophile de Faure de Villespassants, marquis de Saint-Maurice, baron de Montpaon, né en 1794, décédé en 1872, qui épousa à Toulouse en 1820 Mlle Baudens, et grand-père de François-Léopold-Clément de Faure de Villespassants, marquis de Saint-Maurice, né en 1825, qui a eu plusieurs enfants de son mariage avec Mlle Rabusson-Lamothe.

M. de Faure, Sgr de Saint-Maurice et de Saint-Amansset, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

La famille de Faure de Villespassants de Saint-Maurice a fourni, en dehors des magistrats mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers distingués.

Principales alliances : du Bousquet (de Montlaur) 1555, d'Usson 1635, d'Espérandieu 1641, de Juges de Frégeville 1628, de Bar de Mauzac 1664, 1705, de Carlot de Costayrols 1674, d'Avessens de

Montcal 1770, de Louet de Calvisson 1786, de Brocas de Lanauze 1846, Boscary de Villeplaine 1877, de Fumel 1882, etc.

Il a existé dans la noblesse du Languedoc plusieurs familles Faure, ou du Faure, qui étaient différentes de celle dont il vient d'être parlé.

Il a été consacré en son lieu une notice à la famille Dufaure de Citres ; à la fin de cette notice il a été dit quelques mots de la famille du Faure de Satillieu et de Saint-Sylvestre, aujourd'hui éteinte, dont cette famille croit être une branche. Il a été dit aussi quelques mots, à la fin de la même notice, d'une famille du Faure de Montjau, originaire du Vivarais, qui alla plus tard se fixer en Dauphiné.

Une famille de Faure a possédé la seigneurie de Fougeiroles, en Vivarais. Elle portait pour armes : *de gueules à trois bandes d'or*. Antoine de Faure de Fougeiroles fut admis dans l'ordre de Malte en 1642. Jean de Faure, Sgr de Fougeiroles et de Burino, né en 1620, fut maintenu dans sa noblesse, le 14 décembre 1668, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc ; il justifia sa descendance d'Arthaud de Faure, Sgr de Fougeiroles, en la paroisse de Saint-Félix et au mandement de Chateauneuf de Vernoux, dont le fils, Félix, épousa le 28 janvier 1538 Marguerite de Jaulte. Il paraît avoir été le dernier représentant de sa famille. Une branche de cette famille, détachée de la souche à une époque mal connue, possédait la seigneurie de Massebrac, en Velay. Elle fut maintenue dans sa noblesse, le 15 janvier 1670, par jugement de M. de Bezons. Elle ne doit pas être confondue avec la famille de Faure de Massabrac à laquelle il sera plus bas consacré une notice.

Une famille Faure, originaire de Tournon, a possédé en Vivarais, entre autres domaines, les seigneuries de Belin et des Chaberts. Elle portait pour armes : *d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois têtes de maure colletées d'argent*, avec pour supports *deux lévriers*. Saint-Allais a donné sa généalogie dans le tome II de son *Nobiliaire universel*. Jean Faure, à partir duquel il donne la filiation, vivait à Tournon dans la première moitié du XVII[e] siècle. Ses deux petits-fils furent les auteurs de deux branches. La branche aînée portait le nom de Faure de Belin ; sa dernière représentante épousa en 1781 Jean-Hector Crottier de Chambonas, marquis de Peyraud, gentilhomme du duc de Penthièvre ; elle en eut une fille, M[me] de Barrin, dont la fille, héritière du domaine de Belin, épousa M. Claude-Benoit de Barjac. La branche cadette fut connue sous le nom de Faure des Chaberts. Elle fit reconnaître sa noblesse, le 23 décembre 1778, par arrêt de la Chambre des comptes de Montpellier et eut pour dernière représentante Marie-Sophie de Faure des Chaberts mariée en 1803 à Louis-

Balthazar du Bay. MM. Joseph de Faure de Belin et Alexandre Faure des Chaberts avaient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Annonay.

Une famille de Faure de Lacombe et de Chazours à appartenu à la noblesse de la Basse-Auvergne et du Bourbonnais. Elle portait pour armes : *d'argent à un cœur de gueules percé de trois flèches de sable.* Elle remontait par filiation au 4 novembre 1504, date d'un contrat de vente passé par noble Jean de Faure, dit d'Elbreuil, écuyer, maître d'hôtel de madame la princesse d'Orange. François de Faure, Sgr de Chazours, marié le 14 février 1666 à Marie Intrand, fille d'un médecin de Gannat, et son frère, Pierre-Claude de Faure, Sgr de la Combe, furent maintenus dans leur noblesse, le 19 mars 1669, par ordonnance rendue à Moulins de l'intendant des généralités de Bourges et de Moulins. Gilberte de Faure, fille de l'aîné de ces deux frères, baptisée à Gannat en 1673, fit en 1686 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Jeanne de Faure de Chazours, nièce de la précédente, née à Gannat en 1707, fut admise à la même maison en 1714. Louis de Faure de Chazours, né à Gannat en 1740, épousa à Morlaix, en Bretagne, où il était en garnison, Marie-Catherine du Plessis-Tréoudal ; il prit part en 1789, sous le titre de comte de Chazours, aux assemblées de la noblesse tenues à Gannat. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il avait faites en 1786 pour obtenir l'admission à l'Ecole militaire de son fils, Louis de Faure de Chazours, né à Morlaix en 1778. Ce jeune homme mourut dans la suite sans laisser de postérité. La famille de Faure de Chazours s'éteignit avec sa sœur mariée en 1813 à M. de Sartiges de la Prade.

FAURE d'ARGIOT de la FERRIÈRE. Armes de la famille d'Argiot de la Ferrière : *d'or à huit merlettes de sable en orle ; au centre un écusson de gueules à la bande d'argent chargée de trois flèches montantes de sable.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions ayant la tête contournée et soutenant chacun une bannière aux armes de l'écu.* — Devise : PRO REGE MEO SANGUIS MEUS.

Famille de haute bourgeoisie.

M. Amédée FAURE, avocat à Toulouse, demanda d'abord le 2 février 1867, puis le 14 mai 1872, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de la famille D'ARGIOT DE LA FERRIÈRE, aujourd'hui éteinte, à laquelle appartenait sa mère.

La famille d'Argiot de la Ferrière appartenait à la noblesse de l'ancien diocèse d'Aleth, en Languedoc, et du Roussillon.

On en trouvera des généalogies dans les tomes II et III du *Nobi-*

liaire universel de Saint-Allais, dans le tome IV des *Archives de la noblesse* de Lainé et dans le *Dictionnaire de la noblesse* de M. de Courcelles ; mais ces travaux paraissent ne devoir être acceptés qu'avec réserve.

D'après les généalogies mentionnées plus haut et d'après des preuves de noblesse faites pour l'ordre de Malte en 1817, Jean d'Argiot, Sgr du Tillet, en Poitou, né en 1560, se serait fixé en Languedoc après le mariage qu'il contracta au château de Bélestat, le 3 août 1600, avec Anne de Niort, héritière de la seigneurie de la Peyrouse. Il aurait appartenu à une famille d'ancienne noblesse du Poitou dont la filiation remonterait à Raymond d'Argiot, chevalier, vivant en 1333. Il a été impossible de trouver le nom de la famille d'Argiot dans les nobiliaires du Poitou, particulièrement dans l'ouvrage, cependant si complet, de Beauchet-Filleau. D'après les mêmes travaux, Paul d'Argiot, chevalier, Sgr de la Peyrouse, petit-fils de Jean, aurait épousé Jacquette de Mage, dame de Salsa, par contrat passé le 2 janvier 1666 devant notaire à Tuchan, et aurait été maintenu dans sa noblesse en 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Le nom de la famille d'Argiot ne figure pas sur les listes connues des familles qui firent reconnaître leur noblesse par jugements de ce magistrat; mais on sait que ces listes sont incomplètes. Charles d'Argiot, fils aîné de Paul, fut un officier distingué et obtint la croix de Saint-Louis; il se rendit acquéreur en 1708 de la seigneurie de la Ferrière sous le nom de laquelle il fut dès lors connu. Il mourut à Limoux dans un âge avancé après avoir, par son testament du 2 mai 1731, légué sa seigneurie de la Ferrière à son frère, Henri d'Argiot, Sgr de Villapoumencq, né en 1675, également officier distingué et chevalier de Saint-Louis. Celui-ci était âgé de 64 ans quand il épousa en 1739 Madeleine de Cazamajour. Il mourut en 1764. Son fils aîné, Charles d'Argiot, connu sous le titre de marquis de la Ferrière, né en 1740, vint se fixer en Roussillon après le mariage qu'il contracta en 1776 avec Mlle de Sabater; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de cette province et mourut à Ille en 1819. Il eut trois fils : 1° Joseph d'Argiot, marquis de la Ferrière, né en 1776, colonel, marié à Mlle Lazerme, qui survécut à son fils Ferdinand, officier de marine, et qui ne laissa que deux filles, Mmes Balalud de Saint-Jean et de Régnier; 2° Jean-Alexandre d'Argiot, vicomte de la Ferrière, né en 1784, admis en 1817 dans l'ordre de Malte, capitaine de vaisseau en 1827, démissionnaire en 1830, marié en 1805 à Mlle Lois, dont le fils mourut jeune et dont les filles furent Mmes Delpéré de Cardaillac de Saint-Paul et Faure ; 3° Louis-Joachim d'Argiot de la Ferrière, tué au combat de Trafalgar. Paul-Louis d'Argiot de la Ferrière, né en 1743, second

fils d'Henri et de Madeleine de Cazamajour, fut nommé maréchal de camp sous la Restauration ; il n'eut pas de postérité.

FAURE-RENCUREAU et de BARBEZIÈRES.

Famille de haute bourgeoisie, anciennement connue en Poitou et en Angoumois, dont on trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau.

François FAURE, auquel remonte la filiation, se qualifiait sieur DE RENCUREAU, sur le territoire de la paroisse d'Oradour, en Angoumois. Il épousa vers 1630 Esther Pandin que l'on croit avoir appartenu à une famille Pandin, de vieille noblesse de la région, encore représentée de nos jours par plusieurs branches. Leur petit-fils, François Faure, sieur de Rencureau, notaire et procureur en la principauté de Marsillac, épousa en 1692 Marie Morin, fille d'un notaire de Marsillac. Il en eut trois fils, François Faure, sieur de Rencureau, Bernard Faure, sieur de Moulinars, conseiller du Roi, et François Faure, sieur de Gemerville, qui épousèrent le même jour, en 1724, trois sœurs, M[lles] Amiaud. L'aîné de ces fils, François, acquit du marquis de Sourdis la terre de Barbezières, située à Aigre, en Angoumois. Il eut lui-même, entre autres enfants, trois fils : 1° Jean-Baptiste Faure, sieur de Rencureau, marié en 1762 à M[lle] de Bonnegens, dont le petits-fils, Alexandre-Alphonse Faure-Rencureau, employé des contributions indirectes, décédé à Niort en 1867, laissa une fille unique mariée en 1847 à M. Daubigné ; 2° Joseph-Mathieu Faure-Rencureau, notaire à Saint-Jean-d'Angély, dont les fils n'eurent pas de postérité masculine ; 3° Jean-André Faure-Rencureau, dont le fils, Jean-François Faure de Barbezières, marié en 1823 à M[lle] Robin, mourut sans postérité à Poitiers en 1861. La famille Faure est aujourd'hui complètement éteinte.

Principales alliances : Pandin, Birot 1668, de Chevreuse 1774, d'Asnières 1734, d'Eschallat 1720, Almain de Villerey 1790, 1824, de Bonnegens 1762, etc.

FAURE de FAYOLE (ou Fayolle) **et de SAINT-ROMAIN** (de), en Périgord, à Metz et en Angoumois. Armes de la branche de Fayole (d'après la *Biographie du Parlement de Metz* de Michel) *: de gueules à une roue d'or en cœur accompagnée de trois roses d'argent.* — Armes de la branche de Saint-Romain (d'après des cachets de famille) *: d'azur à une roue d'or en cœur accompagnée de trois roses* (aliàs *de trois étoiles*) *de même* [1].

La famille DE FAURE qui donne lieu à cet article est originaire du Périgord.

1. Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud.

On en trouvera une généalogie dans le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud. Mais ce travail est très incomplet puisque la branche de Fayole, éteinte en 1834, et la branche de Saint-Romain, encore existante, y ont été passées sous silence.

Vénérable homme Pierre Faure, dit Bailhot, marchand à Nontron, auquel remonte la filiation, possédait des forges au lieu de Chez-Baillot, dans la paroisse de Savignac de Nontron. Il acquit en 1501 les seigneuries de Lussac et de Fontroubade. Son fils unique, honnête homme Jean Faure, dit Bailhot, Sgr de Lussac et de Fontroubade, épousa dans les premières années du XVIe siècle Hélène de Puyzilhon, fille d'un procureur du roi de France à Bazas et du roi de Navarre à Nontron, et fit son testament le 25 août 1546. Il laissa lui-même plusieurs fils. Un de ces fils, Guillaume Faure, était en 1581 garde des sceaux au présidial de Périgueux. Trois autres, Pierre l'aîné, Dauphin et Pierre le cadet, furent les auteurs de trois branches.

Pierre l'aîné Faure, sieur de la Mothe, auteur de la première branche, fut procureur du Roi au présidial de Périgueux et épousa à Sarlat, le 1er mars 1527, Jeanne de Proilhac, fille d'un conseiller au Parlement de Bordeaux, dont il eut un très grand nombre d'enfants. Sa descendance se partagea en plusieurs rameaux. L'un de ces rameaux, aujourd'hui éteint, passa à la Martinique et fit enregistrer, le 14 janvier 1726, ses titres de noblesse au Conseil supérieur de l'île ; un de ses représentants, J.-J. Faure de Lussac, fut admis en 1775 au Conseil supérieur de la Martinique. Un autre rameau, connu sous le nom de Faure de Fayole, ou Fayolle, vint au cours du XVIIIe se fixer à Metz. Joseph Faure de Fayole, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-général et directeur en chef pour l'artillerie au département de Touraine, mourut dans cette ville le 15 juin 1756 à l'âge de 81 ans. Il avait épousé Marie-Elisabeth d'Andlau, baronne de Saint-Empire, décédée à Metz en 1761. Il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Joseph Faure de Fayole, Sgr de Louvigny, né en 1703, premier avocat général au Parlement de Metz en 1731, qui ne laissa qu'une fille, Mme de Bazelaire de Colroy ; 2° Laurent-François Faure de Fayole, né en 1722, conseiller au Parlement de Metz en 1748. Le fils unique de ce dernier, Michel-Barthélemy Faure de Fayole, né à Metz en 1754, capitaine d'infanterie, fut le dernier représentant de sa branche et mourut à Marseille en 1834 sans laisser de postérité. Elie Faure de Fayole, écuyer, ancien négociant dans les îles d'Amérique, avait obtenu le 3 mai 1725 des lettres de réhabilitation de noblesse qu'il fit enregistrer à la Cour des aides de Bordeaux ; ces lettres rappellent que la famille Faure est originaire de Sarlat, en Périgord, et jouissait des privilèges de la noblesse depuis l'année 1420.

L'auteur de la deuxième branche, Dauphin Faure, dit Bailhot, Sgr d'Auginhac, Lussac et Fontroubade, habitant de Nontron, élu à Périgueux, acquit dans les environs de Nontron un grand nombre de rentes directes et foncières. Il épousa en 1528 Bertrande de Proilhac, sœur de sa belle-sœur, et fit son testament en 1554. Un de ses fils, Jean Faure, sieur de la Roderie, décédé sans postérité à Nontron en 1578, fut reçu en 1554 conseiller en la Cour des aides de Bordeaux. Un autre, Jean Faure, sieur de la Roche-Pontissac, en la paroisse de Saint-Front d'Allens, au diocèse de Périgueux, marié en 1562 à Marie Dupuy, fut receveur des tailles pour le Roi en Périgord et greffier des appeaux au siège présidial de la sénéchaussée de Périgord. Il fut père de François Dufaure, de la ville de Nontron, que l'on trouve qualifié chevalier, sieur de la Roderie, Lussac, Fontroubade, Auginhac, baron de Saint-Martial de Valette, mestre de camp de dix enseignes de gens de pied et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Ce dernier fit son testament en 1620. Il avait épousé à Tours Judith du Fillet de la Curée, décédée à Nontron en 1638. Il en eut plusieurs fils qui moururent sans postérité et qui furent les derniers représentants de leur branche.

L'auteur de la troisième branche, Pierre Faure, Sgr de Lussac, la Motte et Paulis, fut lieutenant criminel à Périgueux. Il fut père de François Faure, dit le chevalier de Paulis, et grand-père de Guillaume Faure, écuyer, qui épousa en 1601 Marie de Mérigat. La descendance de ce dernier s'abstint pendant trois générations de porter la qualification d'écuyer et négligea de faire reconnaître sa noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Bertrand Faure, baptisé en 1719, fils de Bertrand de Faure, Sgr du Breuil et du Maine, et de Marie-Anne de Pressac de Lioncel, reprit la qualification d'écuyer. Il épousa, le 12 novembre 1747, Denise-Marie Crespin, héritière de la seigneurie de Saint-Romain, en Angoumois, dont sa descendance a conservé le nom. Leur fils, Bertrand de Faure de Saint-Romain, officier au régiment d'Agenais-infanterie, marié en 1784 à Jeanne de Rassat du Lacq, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angoulême. Il émigra et fut en 1795 une des victimes du drame de Quiberon. Il eut deux fils, Elie de Faure de Saint-Romain, officier supérieur, marié à Mlle de la Serre, et Jean-François de Faure de Saint-Romain, né à la Rochefoucauld en 1790, maire de cette ville, conseiller général de la Charente, marié à Mme de Rippe de Beaulieu, née Juzeaud de Beauregard, qui ont l'un et l'autre laissé postérité masculine. On trouvera les derniers degrés de la filiation de cette branche depuis les premières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours dans

l'ouvrage de M. Callendreau : l'*Ordre de la noblesse de l'Angoumois aux Etats généraux de* 1789.

Principales alliances : de Proilhac, de Pontac 1554, de Belrieu, de la Borie 1545, du Barry 1595, de Pérusse des Cars 1625, d'Andlau, de Bazelaire 1769, de Pressac, de la Verrie de Vivans 1906, Marcillaud de Goursac 1911, etc.

La famille Dufaure de Rochefort, à laquelle il a été en son lieu consacré une notice, a toujours été considérée comme une branche détachée à une époque inconnue de la vieille famille dont il vient d'être parlé.

FAÜRE de CÉRIS. Armes de la amille de Céris : *d'azur à une croix alésée d'argent.*

Famille de haute bourgeoisie honorablement connue en Angoumois et en Poitou.

Beauchet-Filleau, qui a consacré une courte notice à la famille Faüre de Céris dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou,* la croit originaire d'Espagne.

François Faüre, né à Verteuil (Charente), fils de François Faüre et de Catherine Mongean, officier supérieur, décédé à Poitiers en 1858, avait épousé vers 1835 Anne de Salboch. Leur fils, Thomas-Gaston, né en 1839, employé des contributions indirectes, fut connu sous le nom de Faüre de Céris après le mariage qu'il contracta en 1870 avec Mlle de Céris. Il a eu lui-même un fils, François-Edmond Faüre de Céris, né en 1876.

Il a été en son lieu consacré une notice à la famille de Céris, d'ancienne noblesse du Poitou.

FAURÉ de MASSABRAC (de), au pays de Foix. Armes : *écartelé : aux* 1 *et* 4 *d'argent à trois chevilles de sable,* 2 *et* 1*; aux* 2 *et* 3 *de gueules à un lion d'or; le tout surmonté d'un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — L'écu timbré *d'un casque fermé, orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne de Comte d'où s'échappe en cimier un panache de trois plumes de gueules et d'or.* — Tenants : *deux Hercules armés de massues.* — Devise : Honor domus mea.

La famille de Fauré de Massabrac, aujourd'hui près de s'éteindre, appartient à l'ancienne noblesse du pays de Foix.

On en trouvera des généalogies détaillées dans le tome II des *Archives de la noblesse* de Lainé et dans le tome III de la *France moderne* (deuxième partie), de M. Villain. On en trouvera aussi un tableau généalogique dans les *Dossiers bleus.*

Les travaux de Lainé et de M. Villain font remonter la filiation au 15 décembre 1457, date à laquelle Arnaud de Fauré rendit hommage au roi Charles VII, à Toulouse, entre les mains de Galaubie de Panassac, sénéchal de cette ville, pour ce qu'il possédait de la seigneurie de Massabrac et de la baronnie de Marquefave. On ignore le nom de la femme d'Armand de Fauré. On lui attribue pour fils un Bertrand de Fauré, Sgr de Massabrac et en partie de Marquefave, qui obtint, le 20 juin 1470, de Gaston, comte de Foix, un diplôme attestant ses services et érigeant en nobilité plusieurs terres lui appartenant sur le territoire de la paroisse de Saint-Ybars. Arnaud-Guilhem de Fauré, fils de Bertrand et seigneur des mêmes domaines, en fit foi et hommage à Mazères le 5 juin 1474. Il épousa d'abord, le 28 novembre 1490, Hélène de Mauléon, puis Marguerite d'Escorneboeuf. Deux de ses fils, Jean, né du premier lit, et Sicard, né du second lit, furent les auteurs de deux branches. Un autre, Corbeyran de Fauré de Massabrac, né du premier lit, fut docteur régent en l'Université de Toulouse.

Jean de Fauré, Sgr de Massabrac, auteur de la branche aînée, rendit hommage le 7 avril 1540. On ignore le nom de sa femme ; mais on sait qu'il fut père de Gaillard de Fauré, écuyer, Sgr de Massabrac, qui épousa Violente de la Tour par contrat du 30 juin 1550, qui fit son testament le dernier jour de février 1576 et qui continua la lignée. Les représentants de cette branche furent maintenus dans leur noblesse, le 23 septembre 1669, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir justifié leur filiation depuis l'hommage de 1540 mentionné plus haut. Ils furent encore maintenus dans leur noblesse, le 5 mai 1699, par jugement de M. le Pelletier de la Housaye, intendant de Montauban. Jean-Pierre Fauré, Sgr de Massabrac, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse. Il avait épousé en 1788 Jeanne-Antoinette de Lorde de la Tour. Il en eut deux fils : 1° Jean-Baptise de Fauré de Massabrac, marié en 1825 à Mlle de Castet de la Boulbène, dont le fils Joseph-Anatole, né en 1835, propriétaire du château de Massabrac, n'a eu qu'une fille, mariée en 1825 à M. Resclauze de Bermon ; 2° Henri de Faure de Massabrac, marié en 1825 à Mlle de Baud, dont le fils, Justin, est décédé sans postérité en 1892.

Sicard de Fauré-Massabrac, Sgr de la Figarède, auteur de la branche cadette, épousa en 1524 Germaine de Pamiers. Un de leurs petits-fils, Honoré de Faure de la Figarède, fut admis dans l'ordre de Malte en 1607. Le neveu de celui-ci, Bertrand de Faure, Sgr de la Figarède, fut maintenu dans sa noblesse, le 15 novembre 1666, par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Il fut le dernier représentant de sa

branche et n'eut pas d'enfants du mariage qu'il avait contracté en 1657 avec Marthe de Bertier de Pinsaguel.

La famille de Fauré de Massabrac a fourni des officiers, un chevalier de Malte en 1607, etc.

Principales alliances : de Mauléon 1490, d'Ustou 1607, du Bouzet de la Graulet, de Bazon 1609, de Castellan 1715, de Lorde de la Tour 1788, de Baud 1825, de Castet de la Boulbène 1825, de Pins 1569, de Bertier-Pinsaguel 1657, etc.

La famille de Fauré de Massabrac dont il vient d'être parlé n'a aucun rapport avec une famille de Faure qui possédait au XVII[e] siècle une seigneurie de Massebrac, en Velay, et dont il a été dit quelques mots à la fin de la notice consacrée à la famille de Faure de Villespassants de Saint-Maurice.

FAURÉ de LALÈNE-LAPRADE.

M. Albert-François Fauré de Lalène, né le 15 septembre 1840 à Pamiers (Ariège), lieutenant de vaisseau, marié en 1870 à M[lle] de Kerros, demanda le 21 avril 1880 et obtint, par décret du 28 décembre suivant, l'autorisation de joindre à son nom celui de : Laprade.

La famille Fauré de Lalène, sur laquelle on n'a encore pu se procurer de renseignements, ne figure pas, en tout cas, au nombre de celles qui ont prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

Une famille de Fauré d'Audibran, aujourd'hui éteinte, occupait au XVIII[e] siècle un sang distingué en Agenais. Bernard de Fauré, écuyer, Sgr de la Garde, et Jean de Fauré, écuyer, Sgr de Beauregard, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 : *de gueules à deux lions affrontés supportant un écusson d'azur, bordé d'argent, chargé de trois clous de la passion appointés vers la pointe et un chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or*. Pierre-François de Fauré d'Audibran, Sgr de Mondoux, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen. M Ambroise Martinaud, né le 20 janvier 1830 à Monbahus (Lot-et-Garonne), juge de paix, demanda le 3 décembre 1858 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de Fauré d'Audibran à laquelle appartenait sa mère. On ne voit pas que sa demande ait été agréée.

FAURICHON de la BARDONNIE et de MESPLIER et FOURICHON.

Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'azur à trois étoiles d'argent et un croissant de même en cœur*[1].

1. Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud.

La famille Faurichon, ou mieux Fourichon, est anciennement et honorablement connue en Périgord.

Ses membres figurent dans la plupart des actes du XVIIIe siècle avec la qualification de noble et même avec celle d'écuyer. Cependant on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement régulier. On ne voit pas qu'elle ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse, ni qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

M. de Froidefond lui a consacré une courte notice dans son *Armorial de la noblesse du Périgord*. Il mentionne un Hélie Fourichon qui était en 1572 fermier général des rentes de Peyrouse.

Pierre Faurichon, écuyer, sieur de Lauterie, et Elie Faurichon, écuyer, Sgr des Merles, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Périgueux).

La souche s'est partagée en trois branches principales dont on ne connaît pas bien le point de jonction.

Une de ces branches a conservé le nom primitif de Fourichon. Elle descend de Vincent Fourichon qui en 1607 était chevaucheur pour le Roi à Saint-Pardoux, c'est-à-dire maître de poste et porteur de dépêches. Jean Fourichon, fils de Vincent, fut poursuivi comme usurpateur de noblesse lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666. Sa descendance a donné une longue suite de maîtres de la poste de Saint-Pardoux. Elle a été illustrée de nos jours par le frère du dernier de ces maîtres de poste, Louis-Martin Fourichon, né en 1809 à Viviers (Dordogne), vice-amiral en 1859, ministre de la Marine en septembre 1870, puis en 1876, député de la Dordogne en 1871, sénateur inamovible en 1875, grand-croix de la Légion d'honneur en 1877, décédé sans postérité en 1884.

Une deuxième branche est connue de nos jours sous le nom de Faurichon de la Bardonnie. Elle descend de Vincent Fourichon, sieur de la Croze, dont le petit-fils, Jean, épousa vers 1690 Honorette de Camain. François Fourichon, petit-fils de Jean, se qualifiait seigneur de la Bardonnie.

Une troisième branche possédait, entre autres biens, la seigneurie des Merles. Jean-Héliot Fourichon, sieur des Merles, maître de forges, marié à Michelle de la Brousse, vivait en 1575. Son fils, Pierre Fourichon, sieur des Merles, épousa en 1605 Marie de Sarrebœuf. Pierre Fourichon, sieur des Merles, produisit en 1655 devant la Cour des aides de Guienne une enquête attestant qu'il avait été officier au régiment de la Saludie et que son père, Pierre, et son aïeul, Elie, étaient vraiment gentilshommes. Ce même Pierre Fourichon, écuyer, fit son testament en 1663 en faveur de son frère, Hélie Fourichon, écuyer, sieur

des Merles, et de son neveu, Jean Fourichon, écuyer, sieur de la Jarthe. Marguerite Faucher, veuve d'Hélie Fourichon, écuyer, sieur des Chapelles, fit en 1756 une donation à son fils, Pierre Fourichon, écuyer, sieur de la maison noble des Merles. Pierre Fourichon, Sgr des Merles et de la Vallade, né au lieu noble des Merles, en la paroisse de Saint-Martin de Freynengeas, épousa en 1799 Marguerite de Méredieu, héritière de la terre de Mesplier. Sa descendance est connue de nos jours sous le nom de FOURICHON DE MESPLIER.

Principales alliances : Dupin, de Méredieu 1799, du Cheyron du Pavillon 1841, de Pindray, Brethous de Lannemas 1872, de Conan 1740, de Lagut 1687, de las Escuras, de Camain, etc.

FAURIE d'ETCHEPARE (de la). Voyez : ETCHEPARE D'IBAROLLE (D') ET DE LAFAURIE D'ETCHEPARE.

FAURIE, ou LAFAURIE, de MONBADON (de la). Armes : *coupé : au* 1 *d'or à trois étoiles rangées de sinople ; au* 2 *d'azur à un lion d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.* — L'écu entouré *du manteau de pair de France.* — Armes concédées en 1809 avec le titre de comte de l'Empire : *coupé : au* 1 *parti d'azur chargé d'un miroir d'or en pal après lequel se tortille et se mire un serpent d'argent,* qui est des comtes sénateurs, *et d'or à trois étoiles de sinople rangées en fasce ; au* 2 *d'azur à un léopard grimpant d'or.*

La famille DE LA FAURIE, OU DE LAFAURIE, DE MONBADON, aujourd'hui complètement éteinte, avait occupé un rang distingué dans la noblesse parlementaire de Guienne.

Elle a été particulièrement et très injustement malmenée dans les *Mémoires de la comtesse de Boigne* publiés en 1907. On trouvera sur elle des renseignements plus sérieux dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend et dans les ouvrages qu'O'Gilvy, Pierre Meller et Féret ont consacrés aux vieilles familles du Bordelais.

La famille de la Faurie était originaire de Saint-Sever, dans les Landes. Son auteur, Arnaud Lafaurie, était procureur du Roi au siège royal de cette ville quand il fut pourvu, par lettres données à Fontainebleau le 27 septembre 1604, de l'office, du reste non anoblissant, de secrétaire de la chambre du roi Henri IV. D'après O'Gilvy il aurait été fils de Menjon de la Faurie, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Poyanne, décédé à la Réole en 1597. Arnaud Lafaurie avait épousé Marguerite de Cloche, d'une vieille famille landaise. Il fit son testament le 18 juillet 1607. Son fils, Christophe Lafaurie, marié en 1632 à Eléonore de la Mothe, en eut, entre autres enfants,

deux fils, Arnaud et Jean, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée ne tarda pas à s'éteindre. Son auteur, Arnaud Lafaurie, licencié en droit de la Faculté de Paris en 1675, fut père de Jean de la Faurie, sieur d'Agos, capitaine au régiment d'Artois, qui s'apparenta brillamment par son mariage avec Elisabeth d'Abzac, fille du marquis de la Douze, et qui fit reconnaître sa noblesse, le 5 octobre 1700, par arrêt du Conseil d'Etat, et grand-père de Jean-Zacharie de la Faurie, qualifié baron de Villandraut et vicomte de Pomyers, qui fut successivement président en la Cour des aides de Paris et conseiller au Parlement de Bordeaux.

Jean de la Faurie, auteur de la branche cadette, vint se fixer à Bordeaux, acquit du sieur Lafargue, en 1658, la charge de conseiller au présidial de cette ville et épousa en l'église Sainte-Eulalie, le 12 février 1664, Marie de Reynier. Son fils, Jean-Baptiste de la Faurie, fut anobli par la charge de conseiller au Parlement de Bordeaux qu'il acquit du sieur Oudon le 22 décembre 1703. Il épousa en 1717 Marie de Lageard, héritière du domaine de Monbadon, près de Libourne, que sa descendance a conservé jusqu'à nos jours. Il en eut un fils, Christophe, qui continua la lignée, et une fille, Anne, qui épousa Emeric-Joseph de Durfort, duc de Civrac, plus tard ambassadeur de France, qui fut dame d'honneur de Mesdames, filles du roi Louis XV, et qui laissa une nombreuse et brillante descendance. Christophe de la Faurie fut connu sous le titre de baron de Monbadon. Il épousa le 11 septembre 1746, en l'église Sainte-Eulalie, à Bordeaux, Jeanne de Raymond de Lalande et fut reçu l'année suivante conseiller au Parlement de Bordeaux. Son fils, Laurent de la Faurie, baron de Monbadon, né à Bordeaux en 1757, maire de cette ville en 1805, fut appelé au Sénat en 1809, devint pair de France héréditaire sous la Restauration, fut nommé maréchal de camp en 1815 et grand officier de la Légion d'honneur en 1824 et mourut à Bordeaux en 1841. Il avait été créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 22 novembre 1808, puis comte par nouvelles lettres du 25 mars 1809, avait été autorisé à fonder un majorat par lettres du 23 octobre 1811 et avait été confirmé dans la possession de son titre de comte par lettres du roi Louis XVIII du 4 novembre 1815 et par ordonnance du même prince du 31 août 1817. De son mariage avec Mlle Chaperon de Terrefort il eut trois enfants qui furent les derniers représentants de leur famille : 1° Julien-Amédée de la Faurie, comte de Monbadon, décédé en 1860, dont la fille unique, la vicomtesse de Lascases, mourut sans postérité dès 1859 ; 2° la baronne de Malet ; 3° la baronne de Vassal-Cadillac, décédée en 1876, dont la descendance possède le château de Monbadon.

Pierre de Lafaurie, chevalier de Monbadon, et Laurent Lafaurie de Monbadon, mestre de camp en second du régiment d'Auvergne, Sgr de Régnier, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux.

Principales alliances : de Cloche, d'Abzac de la Douze, de Lageard 1717, de Durfort-Civrac, de Raymond de Lalande 1747, d'Abbadie d'Ithorrots 1770, 1833, de Beaumont-Gibaud, Chaperon de Terrefort 1796, de Lascases, de Malet de Sorges, de Vassal-Cadillac 1824, etc.

Une famille de la Faurie a appartenu à la noblesse du Limousin. Elle possédait la seigneurie de Chambolive, située dans l'élection de Tulle. Elle fut maintenue dans sa noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges.

FAUTEREAU (Nouveau de la Carte de). Voyez : NOUVEAU DE LA CARTE DE FAUTEREAU.

FAUTEREAU (de). Armes : *d'argent à trois croissants montants d'or, 2 et 1*.

La famille DE FAUTEREAU appartient à l'ancienne noblesse de la Haute-Normandie.

Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur par M. de la Gallissonnière, lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, fait observer que le nom de Fautereau est employé pour la première fois au rôle des nobles en 1523, d'où suivrait qu'il a dû y entrer par le bénéfice des francs-fiefs. Il semble qu'il y a là une erreur, car on trouve que dès 1370 un Fouquet de Fautereau se présenta à la montre de la noblesse de Normandie armé de harnais complets.

M. de Magny mentionne dans son *Nobiliaire de Normandie* un Mathieu de Fautereau, chevalier, qui vivait en 1218, un Eudes de Fautereau, fils du précédent, qui aurait été grand écuyer de Charles Ier, roi de Naples, frère de saint Louis, et qui aurait épousé Jeanne de Chambray, et un Macé de Fautereau, chevalier, Sgr de Rembures, commandant cent chevau-légers pour le roi Charles V, qui aurait épousé en 1355 Henriette, héritière de la seigneurie de Villers-sur-Foucarmont. Mais on sait que les travaux de cet historien ne doivent être acceptés qu'avec beaucoup de réserve.

Le jugement de maintenue de noblesse de 1668 fait remonter la filiation à Pierre de Fautereau, Sgr de Villers-sur-Foucarmont, qui comparut à la recherche de 1523 et qui produisit sa généalogie. D'après un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus*, ce gentilhomme avait épousé Michelle de Bayencourt et était fils de

Foulques de Fautereau et de Marguerite de Cléry-Fontaine. Un de ses fils, Thibaut de Fautereau, fut admis en 1541 dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Un autre, François de Fautereau, qualifié Sgr et baron de Villers, décédé en 1571, épousa en 1544 Françoise de Gouvis, héritière de la baronnie de Ménillet, qui lui survécut 37 ans. D'après M. de Magny il fut chevalier des Ordres du Roi et son grand échanson en Normandie. Deux de ses fils, Nicolas, décédé en 1612, et André, furent les auteurs de deux grandes branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse, le 22 novembre 1668, par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen.

La branche aînée fut très brillante. Son chef, Nicolas de Fautereau, né en 1583, marié en 1617 à Jacqueline de Prêteval, était connu sous le titre de marquis de Maynières. Sa descendance s'éteignit avec son arrière-petit-fils, Louis-Joseph de Fautereau, lieutenant de gendarmerie, qui fut tué au service du Roi sans avoir été marié. C'est à cette branche qu'appartenait Louise-Angélique de Fautereau de Mainières, décédée à Paris en 1701, qui épousa en 1676 Louis-François de Brancas, duc de Villars et pair de France.

André de Fautereau, Sgr de Crétot, auteur de la branche cadette, fut maréchal de camp, gouverneur de Marseille et chevalier de l'Ordre du Roi ; il épousa successivement en 1588 Marie du Faÿ du Taillis, veuve de Robert de Croismare, Sgr de Cailleville, et en 1612 Diane de Beauvau. Il fut père de Jean de Fautereau et grand-père de Pierre de Fautereau qui se qualifiait grand échanson de Normandie.

On n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants sur la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette branche descend d'Anne de Fautereau, Sgr de Nolleval et autres lieux, né à Villers, baptisé le 17 mars 1603, demeurant en l'élection de Neufchâtel, marié, le 20 janvier 1630 à Madeleine de Strossi, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1668 avec son fils, Louis, en même temps que les représentants des autres branches. Louis de Fautereau, Sgr de Sainte-Geneviève, au pays de Bray, demeurant au Gros-Theil, épousa, le 5 novembre 1666, demoiselle Marie de Mauduit. Il fut père de messire Marc-Antoine de Fautereau, chevalier, Sgr de Querville, qui épousa, le 17 mai 1700, demoiselle Marguerite Cœuillet, fille d'un maître des eaux et forêts de Neufchâtel, grand-père de Louis-Etienne de Fautereau, chevalier, né en 1709, capitaine des troupes d'Eu et du Tréport en 1746, qui épousa, le 12 août 1738, Marie-Catherine de Héron, et bisaïeul de Charles-Louis-Etienne de Fautereau, né en 1740 à Saint-Ouen de Semermesnil, au comté d'Eu, qui fit en 1753 des preuves de noblesse conservées dans le *Nouveau d'Hozier* pour être admis à l'Ecole militaire. Charles-Adrien de Fautereau, officier d'infanterie, chevalier de

Saint-Louis, épousa vers 1800 Mlle de Limoges. Il en eut une fille, Mme Nouveau de la Carte, décédée en 1885, et deux fils. L'aîné de ceux-ci, Henri, connu sous le titre de marquis de Fautereau, domicilié à Eu, épousa Mlle Eusébie Le Vaillant de Beauséjour et continua la lignée. Le puîné, Guillaume-Frédéric, vicomte de Fautereau, né en 1809, marié à Mlle Nouveau de la Carte, décédé sans postérité à Poitiers en 1865, adopta son neveu, Arthur Nouveau de la Carte, qui prit le titre de vicomte de Fautereau et qui eut plusieurs enfants de son mariage, en 1866, avec Mlle Jacobé de Naurois.

Le marquis de Fautereau prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Rouen. M. de Fautereau se fit représenter à celles tenues à Neufchâtel.

La famille de Fautereau a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers de mérite, dont plusieurs ont péri sur divers champs de bataille.

Principales alliances : de Mailly, de Brancas, de Manneville, de Beauvau, du Faÿ de Maulévrier, de la Bourdonnaye 1880, de Chauvenet 1880, du Val de la Croix 1770, de Biville, de Mython 1906, d'Ary de Sénarpont, etc.

FAVARD de LANGLADE (Girot-). Voyez : GIROT DE LANGLADE

FAVERGE de BÉVY (de la). Armes : *d'azur à une croix d'or chargée d'une croix de gueules, cantonnée aux* 1 *et* 2 *d'une ancre d'or et aux* 3 *et* 4 *d'un calice de même.* — Aliàs : *d'azur à une croix de gueules bordée d'or, cantonnée aux* 1 *et* 4 *d'une croix d'argent et aux* 2 *et* 3 *d'un calice d'or.*

La famille DE LA FAVERGE DE BÉVY, peut-être éteinte aujourd'hui, appartenait à la noblesse de Savoie.

On en trouvera une généalogie dans l'*Armorial de Savoie* du comte de Foras.

Noble Jean de la Faverge, docteur ès droits, bourgeois de la Roche, auquel remonte la filiation, fut témoin d'un acte passé en 1552 dans sa maison de Saint-Jeoire, en Faucigny. On croit, mais sans en avoir la certitude, qu'il fut anobli au cours de cette même année 1552. D'après des tableaux généalogiques conservés par la famille il aurait été fils d'un Louis de la Faverge et aurait épousé une demoiselle Jeanne Chevalier. Il eut, entre autres enfants, quatre fils, Louis, Janus, François et autre François, qui furent les auteurs d'autant de branches.

L'aîné des quatre frères, noble et spectable Louis de la Faverge, docteur ès droits, Cosgr de Cormand, épousa, le 27 juillet 1562, Jac-

quemine de Richard, héritière de la seigneurie de Montpon. Son fils, Louis de la Faverge, Sgr de Montpon, épousa d'abord en 1591 Bernardine David, dame de Savoiroux, puis Claudine Milliet. Il eut du premier lit une fille, Bernardine, héritière de la seigneurie de Savoiroux, qui épousa Christophe de Bracorens et dont la descendance est connue depuis cette époque sous le nom de Bracorens de Savoiroux. Il eut du second lit un fils, Emmanuel, qui épousa Pétronille de Chissé et qui continua la lignée. Sa descendance s'éteignit avec François-Joseph-Philibert de la Faverge, Sgr de Montpon, qui était en 1726 chevalier des ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare, lieutenant-colonel et commandant du fort de la Brunette.

Noble et spectable Janus de la Faverge, Sgr de Cormand, en Faucigny, auteur de la deuxième branche, épousa le 5 février 1588 Pernette de Chevron, fit son testament le 12 novembre 1604 et mourut en 1606. Il eut plusieurs fils dont aucun ne laissa de postérité légitime.

L'auteur de la troisième branche, noble François de la Faverge, Cosgr de Cormand, épousa Françoise Machard. Sa descendance s'éteignit avec noble Joseph de la Faverge, né à Saint-Jean en 1715, qui fut nommé, le 12 mars 1758, avocat fiscal. La sœur de ce dernier avait épousé M. de Thiollaz; sa descendance possède encore la terre de Montpon.

L'auteur de la quatrième branche, François de la Faverge, Sgr de Bévy, épousa, le 8 juin 1575, Françoise, fille de noble et puissant Jacques de la Fléchère. Sa descendance, assez obscure, subsistait sous Napoléon III.

Principales alliances : de Bracorens (de Savoiroux), de Chissé, de Chevron, de la Fléchère, du Clos de Bonne 1652, de Rumilly, de Sales 1587, etc.

FAVERGES (de Milliet de). Voyez : Milliet de Faverges (de).

FAVERIE (Schalk de la). Voyez : Schalk de la Faverie.

FAVERIE (le Marchand de la). Voyez : le Marchand de la Faverie.

FAVERIE du CHÉ (Leulier de la). Voyez : Leulier de la Faverie du Ché.

FAVERNEY (Moreau de). Voyez : Moreau de Faverney

FAVERNEY (Faton de). Voyez : Faton de Faverney.

FAVEROT de KERBRECH. Armes (d'après le règlement d'armories

du 10 mars 1815) : *coupé : au 1 d'or à un chevron de gueules accompagné en chef de deux têtes de cheval coupées de sable et en pointe d'une épée d'azur posée en pal ; au 2 de sinople à deux sabres courbés, adossés et croisés en sautoir d'argent.*

La famille Faverot de Kerbrech est originaire de Bretagne.

On en trouvera des généalogies dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend, dans les *Filiations bretonnes* du vicomte de la Messelière et dans le *Répertoire de biobibliographie bretonne* de Kerviler.

François-Yves Faverot, marié à Françoise Gantier, était vers le milieu du XVIIIe siècle procureur au Parlement de Bretagne, à Rennes ; il fut nommé en 1768 syndic de sa corporation en remplacement de Desnos. Son fils, autre François-Yves Faverot, ou Faverot de Kerbrech, né à Rennes en 1740, vint se fixer à Pontivy après le mariage qu'il contracta dans cette ville, en 1772, avec Pétronille Bourdonnay. Il était homme de loi à Pontivy quand il signa en 1787 le cahier du Tiers-Etat de cette ville. Il fut élu député du Morbihan au Conseil des Cinq-Cents, fut plus tard procureur impérial près le tribunal civil de Vannes et mourut en 1808. François-Guy Faverot de Kerbrech, fils du précédent, né à Pontivy en 1773, entra dans l'armée en 1792 comme simple grenadier, passa successivement par tous les grades, fut nommé colonel du 15e chasseurs en 1811, puis maréchal de camp en 1821, quitta le service en 1834 et mourut en 1853. Il était chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur. Il avait été créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 18 mars 1809, puis baron par nouvelles lettres du 14 août 1813, avait été confirmé dans la possession héréditaire de ce dernier titre par lettres patentes du roi Louis XVIII du 10 mars 1815 et avait obtenu en même temps le règlement de ses armoiries. Il avait épousé une fille du général baron Fririon. Il fut père de François-Guy-Napoléon, baron Faverot de Kerbrech, né en 1837, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris en 1905, qui épousa en 1872 Adèle-Fanny Seymour, fille du directeur du *Daily-News*, et grand-père de Maurice-Napoléon, baron Faverot de Kerbrech, né en 1876, qui a épousé Mlle Ferrari et qui en a eu postérité.

Principales alliances : Bourdonnay (du Clésio), Fririon, de la Hubaudière 1844, Seymour, etc.

C'est par erreur que quelques biographes ont fait descendre la famille Faverot de Kerbrech d'un Gabriel Faverot, sieur de Neuville, originaire de Moulins, en Bourbonnais, qui fut anobli par lettres patentes de juillet 1698 et qui obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux*

étoiles de même et en pointe de deux palmes d'or passées en sautoir. La famille Faverot de Neuville, éteinte au XVIII[e] siècle, s'était alliée au siècle précédent à la famille Cadier de Veauce.

FAVIER de COULOMB.

Famille de haute bourgeoisie.

M. Pierre-Louis-Charles Favier, né à Paris le 30 octobre 1848, étudiant en droit, demanda le 29 décembre 1869 et obtint, par décret du 14 août 1873, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : de Coulomb *sous lequel*, dit-il dans sa demande, *il avait toujours été connu et qu'avait déjà porté son père.* Il épousa dans la suite M[lle] de Thévenard. Leur fille a épousé à Versailles en 1912 M. Jenner dont la mère appartient à la vieille famille bretonne des du Bouétiez de Kérorguen.

FAVIER (Renaud de la Gardette de). Voyez : Renaud de la Gardette de Favier.

FAVIER de la CHOMETTE. Armes : *d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois fèves d'or ; au chef d'azur chargé de trois merlettes d'or.*

La famille Favier de la Chomette est une des plus anciennes de la haute bourgeoisie du Velay et du Forez. Elle a eu pour berceau le bourg de Bas-en-Basset dans les environs duquel elle a conservé jusqu'à nos jours le domaine de la Chomette.

On trouvera sur elle quelques renseignements dans l'*Armorial du Velay* de M. Paul. M. Salomon en a donné une généalogie dans sa monographie du manoir des Granges.

La filiation est nettement établie depuis un Denis Favier qui avait épousé Marie Depnois dans les premières années du XV[e] siècle. Jean-Victor Favier fut nommé en 1580 chanoine de Saint-Just de Lyon.

Vital Favier fut reçu le 25 juin 1511 prêtre sociétaire de l'église de Bas. Son frère, Joseph Favier, épousa Jeanne de Pierre par contrat du 12 octobre 1507. Un descendant de celui-ci, Hilaire Favier, Sgr de la Chomette, né le 13 avril 1737, assista en 1775 au sacre du roi Louis XVI en qualité de héraut d'armes du Velay. Il acquit seigneurie de Laval sur le territoire de la paroisse de Saint-Hilaire. Il fut le grand-père de Prosper Favier de la Chomette qui fut longtemps conseiller général de la Haute-Loire.

La famille Favier de la Chomette subsiste honorablement à Lyon.

On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Principales alliances : Carrier de Boissy vers 1840, Duguet, de Veyrines, etc.

FAVIER du PERRON.

Famille de haute bourgeoisie.

M. Paul Favier du Perron a épousé à Dijon en 1879 Mlle Collas. M. Jean Favier du Perron a été tué à l'ennemi le 15 juillet 1918.

FAVIER du NOYER de l'ESCHERAINE. Armes : *de gueules à une grue d'argent, becquée et membrée avec sa vigilance d'or ; au chef cousu d'azur à trois bandes ondées d'argent.*

La famille Favier du Noyer de l'Escheraine appartient à la noblesse de Savoie.

On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans l'*Armorial de Savoie* du comte de Foras.

La famille Favier est connue depuis le xve siècle à Curienne, au mandement de la Batie-Seyssel. Elle remonte par filiation suivie à Etienne Favier dont le fils, Pierre Favier, conseiller d'Etat de Son Altesse, fut nommé en 1600 avocat général au Sénat de Savoie, puis en 1610 président du Sénat et fut anobli par ses fonctions. Pierre Favier laissa plusieurs fils dont l'un, Jean-Gaspard Favier, sénateur de Savoie en 1640, épousa en 1638 Lucie Ray, héritière de la seigneurie du Noyer, et continua la lignée.

Louis-François Favier du Noyer, connu sous le titre de baron du Noyer, né en 1770, gentilhomme de la chambre du roi de Sardaigne, décédé en 1819, avait épousé en 1804 Jeanne-Emérantienne du Coudrey de l'Escheraine, sœur du dernier marquis de l'Escheraine. Il en eut trois fils. Deux de ces fils moururent sans laisser de postérité masculine. L'autre, Sébastien Favier du Noyer, né en 1810, marié en 1839 à Mlle de Crousaz-Crétet, fut autorisé le 3 mars 1864, par décret de Napoléon III, à joindre à son nom celui de : de l'Escheraine qui appartenait à la famille de sa mère. Il a lui-même laissé trois fils dont l'aîné, Frédéric Favier, baron du Noyer, né à Chambéry en 1839, a été connu sous le titre de marquis de l'Escheraine.

La famille Favier du Noyer de l'Escheraine a fourni des sénateurs de Savoie, des gentilshommes de la chambre des rois de Sardaigne, des officiers et des magistrats distingués, etc.

Principales alliances : Lestra de Prandières 1873, de la Barge de Certeau 1864, le Borgne de Boigne 1863, de Menthon 1792, 1827, de Rivérieulx de Chambost 1853, de Bracorens de Savoiroux, du Coudrey de l'Escheraine, Chollet du Bourget 1774, d'Oncieu, de Sonnaz, Capré de Mègéve, Millet d'Arvillars, de Crousaz-Crétet, de Bazelaire de Lesseux 1899, etc.

Dans son *Armorial historique de la Bresse et du Bugey* Révérend du Mesnil a confondu la famille Favier du Noyer avec une famille Favier qui a appartenu à la noblesse de la Bresse. Cette dernière famille portait pour armes : *d'azur à cinq besants d'argent posés en sautoir.* Claude-François Favier, conseiller du Roi et son avocat au bailliage de Bresse et siège présidial de Bourg, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Son fils, Charles-François Favier, reçu en 1682 conseiller et avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Bourg, fut anobli par lettres de janvier 1700. Il fut nommé le 17 août 1721 conseiller au Parlement de Dombes. Il fut père de Joseph-François Favier qui fut de 1721 à 1734 avocat du Roi au bailliage de Bourg. La famille Favier fut admise, le 10 octobre 1758, aux assemblées de la noblesse de Bresse. Joseph-Ignace Favier de Loeze, chevalier, Sgr de Penessay, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bourg.

Le nom de Favier a été porté par plusieurs familles de l'aristocratie française qui sont aujourd'hui éteintes.

L'une de ces familles appartenait à la noblesse du Languedoc et du Comtat Venaissin. Son dernier représentant, Henri-Joseph de Favier, né en 1717, reçut le titre héréditaire de marquis en 1788 par bulle du pape Pie VI. Il mourut en 1802 instituant héritier de ses biens, noms et titres son petit-neveu, Pierre-Magloire de Piellat. Celui-ci fut autorisé, par ordonnance royale du 20 novembre 1816, à substituer à son nom celui de la famille de Favier. Il eut un fils, Henri de Favier-Piellat, qui mourut sans alliance en 1859, et une fille, Mme Reynaud de la Gardette, dont le fils, Arthur, né en 1840, fut autorisé, par décret de juillet 1877, à joindre à son nom celui de : de Favier. Il sera parlé plus longuement de cette famille de Favier dans la notice consacrée à la famille Reynaud de la Gardette qui en a relevé le nom.

FAVIER et de FAVIÈRE de CHARME, en Franche-Comté. Armes : *d'or à trois pommes de pin de sable, 2 et* 1. — La branche anoblie en 1559 portait : *d'azur à trois étoiles d'or et un croissant d'argent en abîme.*

La famille Favier, ou de Favière, qui n'est plus représentée que par un rameau tombé dans l'obscurité, avait occupé un rang distingué en Franche-Comté.

On trouvera sur elle quelques renseignements dans le *Nobiliaire de Franche-Comté* de M. de Lurion et dans la *Galerie héraldo-nobiliaire de Franche-Comté* de M. Suchaux.

Ses représentants, Jean Favier le vieil, Jean Favier le jeune et Claude Favier, frères, originaires de Moirans, obtinrent des lettres de noblesse

en 1563 ; il est dit dans ces lettres que les auteurs des obtenteurs étaient regardés comme nobles en la terre de Saint-Oyan parce qu'ils avaient été anoblis par les abbés de Saint-Claude. Sur la requête de Guillaume Favier, fils de Claude, le plus jeune des trois frères, le Parlement de Dôle rendit en 1620 un arrêt pour enregistrer les lettres de noblesse de 1563 et déclara qu'elles étaient des lettres de confirmation de noblesse, Humbert Favier et ses prédécesseurs, châtelains de Saint-Romain de la Roche, ayant été anoblis par les abbés de Saint-Claude. Louis Favier, originaire également de Moirans et parent des précédents, avait déjà été anobli par lettres de 1558.

La souche se partagea en plusieurs branches.

La plus en vue de ces branches, celle des seigneurs de Charme, adopta l'orthographe Favière. Elle produisit des magistrats distingués et son chef, M. de Favière de Charme, était en 1789 conseiller au Parlement de Besançon. Elle paraît avoir eu pour dernière représentante la marquise de Terrier-Santans, née Favière de Charme, décédée à Paris en avril 1862.

Une autre branche descend de Jean Favier qui était petit-fils de Claude Favier, un des trois frères anoblis en 1563. Ce Jean Favier vint s'établir à Arlay où on refusa de reconnaître sa noblesse attendu qu'il dérogeait en faisant le commerce et en cultivant la terre. D'après M. de Lurion sa descendance, tombée en déchéance, subsistait à Mantry dans les dernières années du XIXe siècle.

Jean-Anatole Favière, Sgr de la Rochelle, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Amont tenues à Vesoul.

La famille Favière de Charme avait fourni des magistrats et des officiers distingués, un évêque *in partibus* en 1600, etc.

Principales alliances : Bavoux de la Rochelle, Lyautey de Colombe, Marescaille de Courcelles, Hue de Chamoille de Frasnois, de Terrier-Santans 1808, etc.

Il a existé à Vesoul une famille Favière dont les armes : *d'or à trois cosses de fève de sable* rappelaient beaucoup celles de la famille Faviére de Charme et qui en était vraisemblablement une branche détachée à une époque inconnue. Un représentant de cette famille, Jean-François Favière, de Vesoul, avocat, fut nommé en 1674 conseiller au Parlement de Besançon sur la recommandation du marquis de Listenois dont il était intendant. Il mourut en 1690. Son fils aîné, Claude-Bonnaventure Favière, décédé à Besançon en 1722 à l'âge de 80 ans, fut un poète latin distingué et mit en vers les Actes des apôtres. Claude Favière, président au Parlement de Besançon, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Cette famille Favière donna plusieurs présidents au présidial de Vesoul et s'éteignit au XVIIIe

siècle. Elle avait contracté des alliances avec les familles Grivel, Maire de Bouligney, d'Orival, de Poinctes, etc.

FAVIÈRES (de), à Paris. Armes : *d'azur à un phénix sur son immortalité d'or*. — Aliàs : *d'azur à un pélican sur sa piété d'or*.

La famille de Favières appartient à la noblesse de robe parisienne. Elle est originaire de la Brie.

Elle a eu pour auteur Tranquille-Etienne Favières, sieur du Plessis-le-Veneur, marié en 1665 à Marie-Anne François, décédé en 1709, qui fut pourvu en 1660 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi et greffier des saisies réelles et des décrets du Châtelet et qui fut reçu, le 4 août 1668, conseiller correcteur en la Chambre des Comptes de Paris en remplacement de M. Feydeau de Vosgien, décédé.

D'après un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* ce magistrat était fils d'Etienne Favières, greffier des décrets du Châtelet de Paris, décédé en 1646, qui avait épousé en 1605 Jeanne Boscheron, et petit-fils de Pierre Favières, demeurant dans la Brie, décédé en 1603, qui avait épousé Jeanne Grandin. D'après un autre tableau généalogique, il était fils, au contraire, de Pierre Favières, référendaire en la Chancellerie, marié en 1620. Il paraît avoir été proche parent d'un Louis Favières, greffier des eaux et forêts de Meaux, marié à Catherine le Pelletier, dont le fils, Louis Favières, fut procureur au Parlement de Paris et dont le petit-fils, Pierre Favières, entreprit en 1698 un voyage aux Indes.

Etienne-Guillaume Favières, sieur du Plessis-le-Veneur et de Charmoy, fils de Tranquille-Etienne, épousa en 1698 Catherine-Aimée de Fau, fille d'un payeur de rentes. Il avait été reçu le 24 avril 1692 conseiller maître en la Chambre des Comptes de Paris, en remplacement de Charles Chassepot, et resta en exercice jusqu'à son décès, survenu le 25 avril 1749. Il fut lui-même père d'Etienne-Guillaume Favières, né en 1700, reçu en 1724 conseiller au Parlement de Paris, qui épousa en 1750 sa cousine, Suzanne-Geneviève de Bréget, fille d'un conseiller au Grand Conseil, et grand-père d'Edme de Favières, reçu en 1775 conseiller en la troisième Chambre des enquêtes du Parlement de Paris, auteur dramatique et poète, marié en 1777 à M[lle] de Mandat, décédé en 1837, qui prit part en 1789, à cause de son fief du Plessis, aux assemblées de la noblesse du bailliage secondaire de Magny, en Normandie.

Le chef de la famille de Favières est connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : de Brétignères de Courteilles, du Bois de

Tertu 1869, Marescaille de Courcelles, Roussel de Courcy 1883, de Mandat (de Grancey) 1777, etc.

FAVIÈRES (**de Brossard de**). Voyez : Brossard de Favières (de) aux Additions du tome XI.

FAVIERS (**Mathieu de**). Voyez : Mathieu de Faviers.

FAVRE. Armes (d'après le règlement d'armoiries du 4 mai 1870) : *d'azur à un chevron cousu de gueules, surmonté de trois étoiles d'argent et accompagné en pointe d'une tour d'or, ouverte du champ et ajourée de sable.*

Benoit-Pierre Favre, né à Paris en 1768, major de dragons, marié à Marie-Sophie Reignier, décédé à Paris en 1856, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 9 septembre 1856 ; il fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre de chevalier par ordonnance du roi Louis XVIII du 31 décembre 1814. Son fils, Alexandre-Jules Favre, né en 1804 à Blangy-Trouville (Somme), directeur de l'octroi de Nantes, marié à Mlle Chéguillaume, décédé en 1874, fut encore confirmé dans la possession du titre de chevalier par décret impérial du 28 mars 1870 et par lettres patentes du 4 mai suivant. Il obtint en même temps que ces lettres le règlement de ses armoiries. Il a laissé deux fils qui continuent la descendance.

FAVRE, à Genève, et **FAVRE d'ECHALLENS, ou d'ESCHALLENS**, en Poitou. Armes : *d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef d'une rose d'argent et en pointe d'un fer à cheval du même.*

La famille Favre, originaire du pays de Vaud, en Suisse, fixée à Genève dans les premières années du xvie siècle, a occupé un rang distingué dans la haute bourgeoisie de cette ville.

On trouvera son histoire dans les *Notices généalogiques sur les familles génevoises* de Galiffe.

Ce travail fait remonter la filiation à Guillaume Favre, propriétaire à Eschallens, dans le pays de Vaud, dont le fils, Jean Favre, marié en 1480 à Jeanne de Poypon, aliàs Népla, décédé en 1525, vint se fixer à Genève et fut reçu bourgeois de cette ville, le 24 décembre 1507, moyennant 60 florins. François Favre, fils de Jean, conseiller d'Etat en 1534, fut un des fondateurs de l'indépendance de Genève. Sa descendance donna à la ville de Genève un grand nombre de conseillers d'Etat, de premiers syndics, de trésoriers généraux, etc. Elle s'allia aux familles Mestrézat, Rilliet, d'Anjorrant, de Jaucourt 1647, Durcot de la Roussière (de Puitesson) 1630, Sarrasin, Pictet, de Budé, Calandrini, Mallet, de Chapeaurouge, etc. Elle était représentée en 1829

par Guillaume Favre, né en 1770 député au Conseil représentatif en 1814, marié à Catherine Bertrand, et par leurs trois enfants.

Il existait dans les dernières années du XVIIe siècle à Vic-sur-Seille, au diocèse de Metz, une famille Favre qui était originaire de Suisse et qui croyait être une branche de la vieille famille génevoise dont il vient d'être parlé. Un représentant de cette famille, Africain-Favre, sieur de la Grange, né le 12 juillet 1718, fils de Charles Favre, ancien lieutenant général au bailliage de l'évêché de Metz à Vic, et de dame Anne Cueïllette, vint se fixer à Metz et fut reçu le 23 janvier 1744 conseiller au Parlement de cette ville. Il fit enregistrer audit Parlement, le 21 octobre 1755, un arrêt du Conseil souverain de Genève, qui constatait la noblesse de sa famille, et des reconnaissances de noblesse des 11 janvier et 13 février 1661, du 29 août 1731, du 25 mai 1732 et du 11 février 1737. Il fut nommé le 10 janvier 1764 président aux requêtes du Palais et obtint en 1775 des lettres de conseiller honoraire. Il avait épousé à Metz, le 15 septembre 1744, Anne-Marie le Duchat de Rurange dont il eut deux fils, Pierre-Alexandre, né en 1750, et Jean-François, né en 1765. D'après la *Biographie du Parlement de Metz* de Michel un de ces fils alla se fixer à Moulins (Sarthe) et y fit souche.

Il existe de nos jours en Poitou une famille FAVRE, ou FAVRE D'ECHALLENS, sur laquelle on trouvera quelques renseignements dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau. Cette famille, qui est originaire du pays messin, est vraisemblablement une branche de celle qui résidait à Metz au XVIIIe siècle et dont il vient d'être parlé. Elle en porte, en tout cas, les armoiries. Beauchet-Filleau en donne la filiation depuis Charles Favre, ou Favre d'Echallens, né en 1758, décédé en 1843, qui avait épousé Marie du Verger. Jean-Charles Favre d'Echallens, fils du précédent, fut officier dans la garde royale. Il se fixa en Poitou après le mariage qu'il contracta à Saint-Martin-d'Ars vers 1840 avec Mlle du Verrier de Boulzat et mourut en 1886 au château de Pleuville (Charente). Ses trois fils, Charles-Barthélemy, marié en 1860 à Mlle de Maillou, Louis-Paul, marié à Mlle Monmillon de la Paillerie, et Fernand, marié en 1886 à Mlle Gombaud de Séréville, ont été les auteurs de trois rameaux. Le deuxième rameau joint à son nom celui de : de la Paillerie.

Principales alliances : Gombaud de Séréville 1816, 1886, du Verrier de Boulzat, de Lattre de Tassigny, etc.

FAVRE de THIERRENS. Armes (d'après Rietstapp) : *d'azur à un monde d'or, cintré et croiseté de gueules, brochant sur deux flèches d'argent*

passées en sautoir, les pointes en bas, le tout accompagné d'un soleil d'or posé au canton dextre du chef.

La famille Favre, ou Favre de Thierrens, est originaire du lieu de Thierrens, près de Moudon, dans le canton de Vaud, en Suisse, où elle est honorablement connue depuis le xive siècle. Dès la fin de ce même siècle un de ses représentants exerçait à Moudon les fonctions de métral que ses descendants conservèrent pendant plusieurs générations. En 1556 la famille Favre fonda une chapelle dans l'église de Thierrens.

Une branche de la famille Favre de Thierrens est fixée de nos jours dans le département du Gard. Charles Favre de Thierrens, né à Thierrens vers 1830, s'établit à Avignon en 1855 pour y faire le commerce des soies. Il fut sous Napoléon III adjoint au maire de cette ville où il mourut en 1882. Mlle Favre de Thierrens a épousé en 1890 le vicomte d'Adhémar de Cazevielh.

Le chef d'une autre branche est président du Conseil d'administration de la Banque de Lausanne. Son fils a pris une part brillante, dans les rangs de l'armée française, à la grande guerre de 1914-1918.

FAVRE, en Suisse et à Nantes. Armes (d'après *les Familles Favre contemporaines* de Révérend du Mesnil) : *écartelé : au 1 d'azur à un château sommé de 2 tours d'argent, maçonné de sable ; au 2 de gueules à une gerbe d'or ; au 3 d'or à la quintefeuille de gueules et au chef du même chargé de 2 étoiles d'or ; au 4 d'or à l'épée de sable posée en pal ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or ; sur le tout d'argent à un fer à cheval de gueules posé en abîme et au chef d'azur chargé de 2 étoiles d'argent.* — Couronne : *de Baron.* — Supports : *deux ours.* — Cimier : *un ours tenant une épée de la patte dextre.* — Devise : Fermeté.

Famille de haute bourgeoisie, originaire du lieu de Couvet, dans le canton de Neufchâtel, en Suisse.

Fernand Favre, né dans cette ville en 1777, vint très jeune se fixer à Nantes ; il fut longtemps maire de cette ville, fut appelé au Sénat par Napoléon III et mourut en 1867. Sa descendance subsistait à Nantes il y a peu d'années.

FAVRE et FAVRE de VAUGELAS, en Bresse, à Lyon et en Savoie. Armes : *d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois têtes de more de sable, tortillées d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *un lion à dextre et une licorne à sénestre.* — Devise : Fermeté.

La petite ville de Meximieux, en Bresse, a été le berceau d'une

famille Favre qui y était honorablement connue dans la bourgeoisie dès le xiv[e] siècle.

On trouvera d'intéressants renseignements sur cette famille dans l'*Armorial historique de la Bresse et du Bugey* de Révérend du Mesnil et dans le *Président Favre, Vaugelas et leur famille d'après les documents authentiques* du même auteur.

Etiennne Favre était le 3 juin 1407 un des cinq conseillers élus par les bourgeois de Meximieux. Jean Favre était en 1420 syndic de la commune. Gaspard Favre était en 1445 notaire à Meximieux.

La souche se partagea en trois branches principales dont on ne connaît pas le point de jonction. Une de ces branches demeura fixée à Meximieux. Une autre alla s'établir à Chambéry, en Savoie. Une troisième alla s'établir à Lyon.

Humbert Favre, auquel Révérend du Mesnil fait remonter la filiation de la branche demeurée à Meximieux, était en 1468 châtelain de Pérouges et portait en cette qualité la qualification de noble. Il défendit vaillamment cette place contre les Français en 1469. Il eut d'une alliance inconnue un fils, Louis Favre, qui fut notaire à Meximieux. Celui-ci fut le trisaïeul de Benoite Favre, dernière représentante de sa branche, qui épousa vers 1580 son parent, Antoine Favre, de la branche fixée en Savoie.

Guichenon donne la filiation de la branche savoisienne, mais sans preuves à l'appui, depuis un Antoine Favre, décédé en 1425, qui aurait été secrétaire de Bonne de Bourbon. Il est aujourd'hui démontré, grâce aux savants travaux du comte de Foras et de M. Révérend du Mesnil, que cette branche n'arriva à la noblesse que beaucoup plus tard. Gaspard Favre, secrétaire du duc de Savoie en 1470, avait épousé N..... de Curtillat que l'on croit avoir été fille d'un notaire de Meximieux. Il en eut trois fils : 1° Antoine, qui continua la lignée ; 2° Louis, qui fut secrétaire du duc de Savoie ; 3° Guillaume, dont le fils, Etienne Favre, alla se fixer au mandement d'Albon, en Dauphiné, dont le petit-fils, Armand Favre, fut confirmé dans sa noblesse par lettres de 1574, dont l'arrière-petit-fils, Antoine Favre, décédé en 1626, fut professeur de droit en l'Université de Valence et dont la descendance s'éteignit au xviii[e] siècle. Antoine Favre, fils aîné de Gaspard, épousa Françoise Pelleterat. Il fut nommé le 29 août 1496 conseiller spécial et ordinaire du duc de Savoie et en 1500 lieutenant général au bailliage de Bresse. Son fils, Benoit Favre, nommé en 1527 lieutenant général au bailliage de Bresse, avait épousé une Claudine de Monspey qui n'est mentionnée dans aucune généalogie connue de la puissante maison de Monspey, mais qui, d'après Guichenon, aurait été fille du second lit de Jean de Monspey, Sgr de Luysandre. Philibert Favre,

fils de Benoit, fut nommé en 1571 avocat fiscal de Bresse, épousa Bonne de Chatillon et mourut en 1584. Il eut trois fils : 1° Antoine Favre, qui continua la lignée; 2° Jean-François Favre, sieur du Colombier, qui eut au moins un fils, Antoine, sieur du Colombier, père lui-même d'un fils nommé Albert ; 3° Antoine le cadet Favre, Sgr de Longry. Le fils de ce dernier, Etienne, baptisé en 1620, nommé en 1642 conseiller au siège présidial de Bresse, fut maintenu dans sa noblesse le 3 octobre 1667 par jugement de l'intendant Bouchu, bien qu'on ne lui connaisse aucun principe de noblesse; sa descendance était représentée sous Louis XVI par Joseph-Philibert Favre, né à Bourg en 1762. L'aîné des trois fils de Philibert Favre, Antoine Favre, né à Bourg le 4 octobre 1557, décédé en 1624, fut un savant magistrat ; il fut nommé en 1587 sénateur de Savoie, en 1596 président du Conseil de Génevois, en 1610 président du Sénat de Savoie et en 1617 gouverneur de Savoie. Il était connu sous le titre de baron de Pérouges depuis qu'il avait acquis, en 1587, la seigneurie de Pérouges. Il avait épousé vers 1580 sa cousine, Benoite Favre, dernière représentante de la branche de Meximieux. Il en eut deux fils, René et Claude. L'aîné de ces fils, René Favre, Sgr de la Vallonne, baron d'Aiguebelette, fut sénateur de Savoie ; sa descendance s'éteignit en la personne de son petit-fils, Victor-Amédée, capitaine châtelain de Pérouge et de Meximieux en 1743, qui vendit en 1712 la terre de Vaugelas. Le puîné, Claude Favre de Vaugelas, né à Meximieux le 5 janvier 1585, décédé sans postérité en 1650, fut un célèbre grammairien et fut un des fondateurs de l'Académie française. Cette branche avait contracté des alliances avec les famille de Conzié, de Lucinge, Bachet de Méziriat, de Garron, etc.

On trouvera dans le tome XX du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais des renseignements sur une famille Favre qui croyait être un rameau détaché de cette branche savoisienne et qui revendiquait pour auteur un fils cadet de Jean-François Favre, Sgr du Colombier, mentionné plus haut. Saint-Allais ne donne la filiation de cette famille que depuis un François Favre dont le fils, André Favre, naquit en 1720. Le petit-fils de celui-ci, Jean-Louis-Bernard Favre, né le 18 avril 1792 à Larringes, en Chablais, docteur en médecine, reçut du Souverain Pontife le titre de comte de Saint-Jean de Latran par bref du 29 janvier 1840.

La troisième branche, fixée à Lyon, porte, pour armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'un besant de même.* Un de ses membres fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Lyon) les armes suivantes : *d'argent à une bande de sable chargée de trois défenses de sanglier d'or et accompagnée de deux roses de gueules pointées de sinople, une en*

chef, l'autre en pointe. Révérend du Mesnil lui attribue pour auteur deux fils d'Etienne Favre, conseiller élu de Meximieux en 1407, dont il a été parlé plus haut, qui seraient venus s'établir à Lyon vers 1380. L'un de ces fils, Jean Favre, ferratier, fut conseiller de ville à Lyon en 1382 ; l'autre, Pierre Favre, fut notaire dans la même ville. La famille Favre donna à la ville de Lyon cinq échevins, Rolin en 1528, Jean en 1532, Humbert en 1539, Thomas en 1566 et Guillaume en 1568. Un de ses rameaux, demeuré non noble, s'est très honorablement perpétué à Lyon jusqu'à nos jours. On en trouvera une généalogie dans l'ouvrage suivant de M. Révérend du Mesnil : *les Familles Favre contemporaines*.

FAVRE et FAVRE-CLAVAIROZ. Armes (d'après l'*Armorial historique de la Bresse et du Bugey*) de Révérend du Mesnil : *tiercé en fasce : le chef d'azur chargé d'une colombe d'argent tenant un rameau de sinople* ; *la fasce de gueules chargée d'une clé d'or ; la champagne contrepalée d'azur et d'argent.*

D'après la tradition la famille Favre, ou Favre-Clavairoz, à laquelle appartenait le grand avocat Jules Favre, serait une branche détachée à une époque très reculée et, en tout cas, inconnue de la famille Favre, originaire de Meximieux, en Bresse, à laquelle a été consacrée la précédente notice et à laquelle appartenait l'illustre grammairien Vaugelas. Cette tradition ne s'appuie sur aucune preuve. La famille Favre à laquelle appartenait Jules Favre résidait au xvie siècle dans le bourg de Beaufort, en Savoie. Noble Jean Favre, scelleur des lods et ventes de la baronnie de Beaufort, était revêtu en 1528 de la charge de *clavaire*, ou trésorier, de la Chambre des comptes de Génevois. En raison de cette charge son fils, Aimé, fut connu sous le nom de Favre-Clavairoz qui fut conservé par ses descendants. Augustin Favre-Clavairoz, né à Clermont-Ferrand en 1777, d'abord commerçant dans cette ville, vint se fixer à Lyon après son mariage, en 1806, avec Cécile Marrel. Il eut deux fils : 1° Pierre-Léon Favre-Clavairoz, né en 1807, consul général de France, marié en 1853 à Mlle de Tressemanes ; 2° Jules Favre, né en 1809, célèbre avocat et homme politique, membre de l'Académie française en 1867, décédé en 1878 sans laisser de postérité légitime. Une fille de Jules Favre épousa en 1867 Paolo Martinez del Rio, peintre d'histoire.

Plusieurs familles Favre, aujourd'hui éteintes, ont appartenu à la noblesse de Savoie.

L'une d'elles, la famille Favre de Marnix portait pour armes : *d'or à l'aigle de sable, armée, et becquée de gueules, accompagnée à chaque canton du chef d'une étoile du même.* Son auteur, Dominique

Favre, originaire de Brumans, en Maurienne, était en 1627 maître de poste pour Son Altesse à Saint-Michel. Il eut deux fils : 1° Michel, dont il va être parlé ; 2° Dominique, général des monnaies en Savoie, dont le fils, Esprit-François Favre, Sgr de Marnix, marié en 1661 à Anne-Gabrielle Gand, en eut plusieurs fils qui moururent sans postérité. Noble Michel Favre, né à Bramans en 1599, fut nommé en 1634 auditeur en la Chambre des comptes de Savoie. Il eut lui-même deux fils : 1° noble Claude-Emmanuel Favre, né en 1637, conseiller maître en la Chambre des comptes, qui épousa Marie Philibert, fille d'un banquier de Lyon, et dont la descendance s'éteignit au xviiie siècle ; 2° Sylvestre Favre, né en 1640, marié en 1680 à Antoinette Philibert, dont la descendance s'éteignit en la personne de son arrière-petite-fille, Marie, née en 1765, mariée en 1782 à François de la Grange, marquis de Chaumont, décédée en 1858.

La famille Favre de Thone, également savoisienne, portait pour armes : *d'or à un rencontre de bœuf de sable enclos dans une chaine du même, les deux bouts passés en sautoir*. Son auteur, François Favre, capitaine au régiment de Tarentaise, décédé le 8 janvier 1782, était fils de spectable Joseph Favre, avocat à Annecy. Il fut anobli par lettres patentes du 16 février 1748, sans finance. Il acquit du comte Muffat de Rossillon, par acte du 19 septembre 1765, les trois cinquièmes du marquisat de Thone et prit dès lors le titre de marquis de Thone. Il fut investi du fief de Thone par lettres du 4 janvier 1782. Son fils, Prosper Favre, marquis de Thone, décédé en 1809, eut en 1769 un fils, nommé Joseph, qui ne paraît pas avoir laissé de postérité. Il eut aussi quatre filles dont la plus jeune, née en 1772, épousa Etienne Charrost-Borre, comte de la Chavanne.

FAY (Crozet de la). Voyez : Crozet de Lafay.

FAY (Sanial du). Voyez : Sanial du Fay.

FAY, ou DUFAY, anciennement FAY, de LAUNAGUET (du). Voyez : Dufay de Launaguet.

FAY de la TAILLÉE (du), en Poitou. Armes : *d'azur à deux cerfs d'or passant l'un sur l'autre*.

La famille du Fay de la Taillée, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à l'ancienne noblesse du Poitou.

Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*.

La famille du Fay paraît avoir eu pour berceau le Mirebalais, petit pays situé sur les confins de l'Anjou et du Poitou qu'elle habitait dès le

XIVe siècle. Ses premiers auteurs connus portaient le nom de Faye. Elie de Faye fut témoin d'une donation faite à Poitiers, le 5 mai 1342, au prieur de Chéneché. Jean de Faye, écuyer, reçut du duc d'Anjou, le 17 janvier 1396, donation du fief du Peux de Gissé en récompense de ses services militaires. Il fut père de Jacques Faye, écuyer, Sgr du Peux de Cissé, mentionné dans un acte du 5 avril 1457. Le nom de la famille Faye, ou du Fay, figure dans un grand nombre d'actes du XVe siècle.

La filiation suivie remonte à Pierre du Fay, écuyer, Sgr de Ribouard, qui vivait dans les premières années du XVIe siècle. D'après un tableau généalogique ce gentilhomme aurait acquis, le 24 novembre 1505, divers fiefs situés à Cissé de son frère Mathurin du Fay, Sgr du Peux. Il fut père de Mathurin du Fay, Sgr de Ribouard et de la Bordrie, qui rendit hommage, le 7 août 1519, du fief de la Fournigaudrie à Jean de Gascougnolles, Sgr de la Taillée, et qui épousa Françoise du Beugnon par contrat du 6 juillet 1532, et grand-père d'Hector du Fay, Sgr de la Bordrie, de la Fournigaudrie, de Souché, etc., qui épousa, par contrat du 20 avril 1566, Antoinette de Gascougnolles, héritière du fief de la Taillée dont sa descendance a conservé le nom. Louis du Fay, Sgr de la Taillée, en la paroisse d'Echiré, arrière-petit-fils d'Hector, fut maintenu dans sa noblesse, le 3 septembre 1667, par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, avec son frère, Josué du Fay, Sgr d'Exoudun, et plusieurs de leurs parents, Pierre du Fay, écuyer, Philippe Dufay, écuyer, Sgr de Souché, et dame Madeleine Chasteigner, veuve d'Hector Dufay, écuyer, sieur de Milan, et tutrice de ses enfants, tous de l'élection de Niort. Il épousa en 1683 Elisabeth-Françoise Martel de Vaudré et abjura le protestantisme en 1686. Son fils, Georges-Guillaume-Louis du Fay, chevalier, Sgr de la Taillée, baptisé en 1686, marié en 1706 à Françoise-Armande du Vergier de la Rochejaquelein, fut à son tour maintenu dans sa noblesse, le 26 janvier 1715, par jugement par M. Quentin de Richebourg, un des successeurs de M. de Barentin. Il fut père de Louis-Philippe du Fay, chevalier, Sgr de la Taillée, né en 1716, marié en 1748 à Mlle de Beaucorps, décédé à Niort en 1787, qui fut connu le premier sous le titre de marquis, conservé depuis lors par le chef de la famille. Celui-ci laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° François du Fay de la Taillée, né en 1752, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Jean-d'Angély et dont le petit-fils mourut sans avoir été marié ; 2° Louis-Henri du Fay de la Taillée, né en 1763, qui fit en 1779 des preuves de noblesse pour être admis dans l'ordre de Malte, qui épousa en 1786 sa cousine, Mlle de Beaucorps, et qui mourut en 1834. Le fils de ce dernier, Ferdinand, vicomte du Fay de la Taillée, né à Londres

pendant l'émigration, en 1800, marié à Mlle de Grandeffe, décédé au château de la Taillée en 1874, laissa deux filles qui furent les dernières représentantes de leur famille : 1° Marie-Elisabeth, mariée en 1854 au marquis du Dresnay, décédée en 1891 ; 2° Marie-Marthe, née au château de la Taillée en 1840, demeurée célibataire.

Principales alliances : de Rechignevoisin, de la Barre, de Malortie, de Mazières, de Chasteigner, de Marbeuf, de Caumont 1731, de Gourjault, du Vergier de la Rochejaquelein 1705, de Tryon de Montalembert 1751, de Beaucorps 1748, de Ponthieu, Guilloteau de Grandeffe 1822, du Dresnay 1854, Avice 1628, etc.

La famille du Fay de la Taillée ne doit pas être confondue avec l'illustre maison languedocienne de Fay, rapportée plus bas, dont une branche, celle des Fay de Peyraud, résidait en Poitou au XVIIIe siècle.

Une famille de Fay, ou du Fay, originaire du Maine, appartenait aux XVIIe et XVIIIe siècles à la noblesse des confins du Poitou et de l'Anjou. Elle portait pour armes : *de gueules à trois genettes*, ou *fouines, d'argent, 2 et* 1. Son chef, Louis de Fay, sieur de Juillé, demeurant à Jaulnay, dans l'élection de Richelieu, fut maintenu dans sa noblesse, le 3 mai 1668, par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, après avoir justifié sa filiation depuis son bisaïeul vivant en 1531, avec son frère puîné, René du Fay, sieur de Croye, demeurant en la paroisse de Saint-Laurent des Forges, dans l'élection de Saumur, et son cousin germain, Ambroise du Fay, sieur de la Marminière, demeurant en la même paroisse de Saint-Laurent des Forges. Marie-Jeanne de Fay de Maisonneuve, née en 1766 à Saint-Macaire du Bois, au diocèse de Poitiers, fille de Louis-Léonor de Fay et de Marie-Céleste Blondé, fit en 1774 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Son frère, Louis-Frédéric de Fay, Sgr de la Maisonneuve, né en 1758, fit en 1772 les mêmes preuves pour être admis à l'Ecole militaire. Il paraît avoir été le dernier représentant de sa famille et périt dans la guerre de Vendée, le 23 mars 1796, sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Mlle de Cuissard, morte noyée à Nantes pendant la Terreur.

Une famille du Fay, éteinte au commencement du XIXe siècle, a appartenu à la noblesse du diocèse de Saint-Brieuc, en Bretagne. Elle portait pour armes : *de gueules à sept macles d'argent* 3, 3, 1. Elle figura de 1449 à 1513 aux réformations et montres des paroisses de Ruca, de Plérin et d'Erquy et fut maintenue dans sa noblesse d'extraction, par arrêt du 26 janvier 1669, après avoir justifié sept générations depuis Guillaume du Fay, gouverneur des villes et châteaux de Dinan et Lehon en 1490, marié à Madeleine de Boisriou.

Pierre-Louis de Fay, recteur de Montauban, chanoine de Dol en 1790, mourut à Fougères en 1840.

FAY-SOLIGNAC (du Vivier de). Voyez : VIVIER DE FAY-SOLIGNAC (DU)

FAY de la TOUR-MAUBOURG (de Mandell d'Ecosse de). Voyez : MANDELL D'ECOSSE (DE).

FAY de PEYRAUD, de SOLIGNAC, de la TOUR-MAUBOURG, de GERLANDE (de). Armes : *de gueules à une bande d'or chargée d'une fouine d'azur.* — On trouve quelquefois la variante suivante : *de gueules à trois chevrons d'or ; au chef du même chargé d'une fouine d'azur.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Devise : PAR TOUTE VOIE CHEMINE. — Le rameau de la Tour-Maubourg enveloppait son écu *d'un manteau de pair de France.* — Le rameau de Fay-Solignac portait d'ordinaire : *parti : au* 1 *de gueules à trois fleurs de lys d'or,* 2 *et* 1 *; au* 2 *échiqueté d'argent et de sable.* — On croit que les seigneurs de Fay portaient primitivement les armes suivantes : *de... à l'aigle de...* — Ils adoptèrent au XIIe siècle les armes des seigneurs de Chapteuil : *de... à trois têtes d'homme de...* — Le rameau naturel de Fay de Villiers portait : *de gueules à un chevron d'or ; au chef du même chargé d'une fouine d'azur.*

La maison DE FAY, récemment éteinte, était une des plus brillantes de l'ancienne noblesse du Languedoc. Son nom se prononçait FAÏ.

On en trouvera l'histoire, plus ou moins complète, dans l'*Histoire généalogique de la Maison de France et des grands officiers de la Couronne* du Père Anselme, dans la *Généalogie de la Maison de Fay* publiée à Paris en 1762 par Gastelier de la Tour, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye du Bois, dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de M. de la Roque, dans la *Noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve de Berg aux Etats généraux de* 1789 de M. de Gigord, dans le tome II de *la France moderne* de M. Villain, etc. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans les divers recueils de manuscrits dn Cabinet des Titres, dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend, dans l'*Armorial du Vivarais* de M. Benoit d'Entrevaux, dans l'*Armorial du Velay* de M. Paul, dans l'*Armorial du Dauphiné* du marquis de Rivoire de la Batie, dans la *Revue du Vivaran* de 1903, etc.

La maison de Fay a eu pour berceau la seigneurie considérable de son nom située près de la montagne du Mézenc, en Vivarais, sur les confins du Velay.

Elle a pour premier auteur connu Pierre de Fay, Sgr dudit lieu, qui vers l'an 1000 fit avec sa femme Marie des donations à l'église de

Chanac. La maison de Fay possédait dès le XIe siècle l'importante seigneurie de Chapteuil, en Velay, dont un de ses membres avait vraisemblablement épousé l'héritière. Ses représentants portèrent indistinctement pendant longtemps le nom de leur seigneurie de Fay ou celui de leur seigneurie de Chapteuil. Pons de Fay épousa vers le milieu du XIe siècle une fille d'Armand, vicomte de Polignac. Celle-ci lui apporta la seigneurie de Volhac-sur-Loire que leurs fils, Pierre et Pons de Chapteuil, vendirent en 1097, lors de leur départ pour la Terre-Sainte. Le nom et les armes de Pierre et de Pons de Chapteuil ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles. La ligne directe des seigneurs de Fay s'éteignit, d'après l'*Armorial du Vivarais*, avec Guillaume-Jourdain de Fay qui épousa vers la fin du XIIe siècle Matheline de Clérieux, dame de la Voulte et d'autres importants domaines en Vivarais et en Dauphiné, et avec leur fille, Philippa, héritière des grands biens de sa maison, qui épousa en 1239 Aymar de Poitiers, comte de Valentinois.

Un Pons de Chapteuil, proche parent des précédents et issu d'un rameau collatéral, fut un des plus célèbres troubadours de son temps; il se croisa en 1190. Ce Pons de Chapteuil ne paraît pas avoir été le même personnage qu'un Pons de Chapteuil, vivant à la même époque, qui avait épousé Jarentonne, héritière du château de Vertaizon, en Auvergne. Ce dernier Pons de Chapteuil et sa femme firent en 1195 un accord relatif au château de Vertaizon avec l'évêque et avec les chanoines de Clermont. Pons de Chapteuil et sa femme, Jarentonne, ayant refusé de rendre hommage au même prélat pour leur château de Vertaizon, celui-ci se le fit adjuger en 1204 par lettres du roi Philippe-Auguste. Pons de Chapteuil et sa femme Jarentonne, d'accord avec leurs deux fils, Pierre et Gérenton de Chapteuil, cédèrent définitivement en 1211 le château de Vertaizon à l'évêque de Clermont moyennant 7000 marcs d'or. L'aîné de leurs fils, Pierre de Fay, est nommé dans un contrat de vente que son fils, Pons de Chapteuil, passa en 1244 avec l'évêque du Puy. C'est de ce fils Pons que la plupart des généalogistes ont fait descendre les diverses branches de la maison de Fay qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Mais il résulte des travaux plus récents et très sérieux de MM. Michel de Chazotte et Benoit d'Entrevaux que ledit Pons, damoiseau, Sgr de Chapteuil, serait mort sans postérité léguant tous ses biens à l'évêque du Puy et que ce serait son oncle, Gérenton de Chapteuil, Sgr de Brion, qui aurait continué la lignée. D'après les mêmes auteurs celui-ci avait épousé vers 1210 Aigline, fille et héritière de Guillaume, Sgr de la Mastre. Il fut vraisemblablement le grand-père d'un Pons de Fay, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1260, qui

était en 1290 grand prieur d'Auvergne. D'après M. de la Roque celui-ci aurait eu trois frères, Artaud, qui aurait continué la lignée, Arnaud et Eustache de Fay.

On peut voir par ce qui précède que jusque vers le milieu du XIVe siècle l'histoire de la maison de Fay est fort embrouillée et, en somme, assez mal connue. La souche était représentée dès cette époque par deux grandes branches qui se sont l'une et l'autre perpétuées jusqu'à nos jours et dont, dans la réalité, le point de jonction n'a pu être exactement déterminé. Les généalogistes ont avancé, mais sans preuves sérieuses à l'appui, que les auteurs de ces deux branches, Guillaume de Fay, Sgr de Chapteuil et de Peyraud, et Raymond de Fay, étaient frères et qu'ils étaient fils d'un personnage sur le nom duquel ils n'ont pu se mettre d'accord.

La branche des seigneurs de Peyraud, ou Péraut, est considérée comme l'aînée. Son auteur, Guillaume de Fay, dit Coquard, grand bailli du Vivarais, du Velay et du Forez sous Charles VI, maître d'hôtel du duc d'Anjou, roi de Naples, épousa en 1356 Garine de Truchet et fut tué suivant les uns à la bataille de Brignais, suivant d'autres en 1382, dans un combat contre les Turcs. D'après la plupart des auteurs il était fils aîné d'un Arnaud de Fay, chevalier, Sgr de Chapteuil, qui avait épousé vers 1320 Louise de Roussillon, héritière de la seigneurie de Peyraud sur-Rhône, en Haut-Vivarais. Mais, d'après M. de la Roque, il aurait acheté en 1329 cette seigneurie de Jean de Roussillon et aurait été fils d'un Audemard, ou Gaudemard, de Fay qui était en 1349 sénéchal de Nîmes et de Beaucaire. L'auteur de l'*Armorial du Vivarais,* adoptant un troisième système, en fait le fils d'un Reynaud de Fay qui épousa 1323 Reynaude de Bouchard. Son fils unique, François de Fay, Sgr de Peyraud, épousa, par contrat du 10 juin 1393, Alix de Solignac, dernière représentante d'une vieille famille du Valentinois. Il en eut quatre fils : 1° Pierre, dit Cliquet, Sgr de Chapteuil et de Peyraud, qui fut l'auteur d'un premier rameau; 2° Jean, grand bailli de Morée, qui périt en 1462 dans un combat contre les Turcs ; 3° Guillaume, Sgr de Solignac, qui fut l'auteur d'un deuxième rameau ; 4° Arnaud, Sgr d'Estables, qui fut l'auteur d'un troisième rameau[1].

L'auteur du premier rameau, Pierre, dit Cliquet, épousa en 1437 Elisabeth de Brettes, décédée en 1497, et fut père d'Hector de Fay, Sgr de Chapteuil et de Peyraud, qui épousa, le 10 juillet 1476, Cathe-

1. Ce troisième rameau est mal connu et les généalogistes ne sont pas d'accord sur son origine. Il a été passé sous silence par la Chesnaye des Bois. C'est d'après le travail de M. de Gigord que dans cette notice on a fait de son auteur, Arnaud de Fay, un fils puîné de François de Fay, Sgr de Peyraud, et d'Alix de Solignac.

rine de Rebé. Le petit-fils de celui-ci, Antoine de Fay, écuyer, Sgr de Peyraud, gouverneur de Montpellier pour le parti protestant en 1563, épousa, le 22 septembre 1540, Françoise de la Baume-Suze. Il en eut trois fils : 1° Jean de Fay, dit le marquis de Peyraud, chevalier de l'Ordre du Roi, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, marié en 1575 à Marie, fille naturelle du connétable de Montmorency, dont la descendance fut maintenue dans sa noblesse, le 5 juillet 1669, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, donna un évêque d'Uzès en 1614 et un maréchal de camp et s'éteignit en la personne de Marie de Fay de Peyraud, mariée en 1709 au vicomte de Saint-Priest, président à mortier au Parlement de Grenoble ; 2° Jean de Fay de Peyraud, évêque de Poitiers en 1568, décédé en 1578 ; 3° Louis de Fay de Peyraud.

D'après les généalogistes ce dernier aurait suivi dans son diocèse son frère Jean, nommé évêque de Poitiers en 1568, et aurait été l'auteur d'un sous-rameau qui se serait perpétué en Poitou jusque vers l'époque de la Révolution, d'abord sous le nom de Peyraud, puis sous celui de Fay de Peyraud, mais dont, dans la réalité, la communauté d'origine avec la souche est très douteuse. D'après leur système Louis de Fay de Peyraud, frère de l'évêque de Poitiers, serait le même personnage qu'un Louis Peyraud qui épousa en 1574 Catherine Aubert, fille d'un conseiller au présidial de Poitiers. Pierre Peyraud, fils du précédent, fut vraisemblablement anobli par la mairie de Poitiers qu'il exerça en 1612. Il portait les armes suivantes, qui n'ont aucun rapport avec celles de la maison de Fay : *d'azur à trois bagues d'or*, *les chatons de même en haut*, *posées* 1 *et* 2. Son fils, Philippe Peyraud, conseiller au présidial de Poitiers en 1662, eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Joseph (aliàs Philippe) Peyraud, sieur de la Chèze, conseiller du Roi et juge magistrat au siège présidial de Poitiers, marié en 1672 à Antoinette du Flos, qui fit enregistrer les mêmes armes à l'Armorial général de 1696 et qui continua la lignée; 2° François Peyraud, sieur de la Gibotière, chevalier de Saint-Louis, marié en 1701 à Mlle Jarry, dont les fils moururent sans postérité. Les représentants de la famille Peyraud prirent au XVIIIe siècle le nom de Fay de Peyraud et les armes de la maison de Fay. Jacques-Joseph de Fay de Peyraud, dit le marquis de la Chèze, épousa en 1758 Julie d'Anguille. Il en eut trois enfants qui furent les derniers représentants de leur famille : 1° Jean-Jacques de Fay de Peyraud, né en 1759, marié à Julienne Catalan, père deux filles ; 2° Mathieu-François de Fay de Peyraud, décédé à Poitiers en 1829; 3° Mme de Goislard de Montsabert. Sa nièce, Anne de Fay de Peyraud, épousa le baron de Keating.

Guillaume de Fay, Sgr de Solignac, auteur du deuxième rameau,

épousa Antoinette de Tournon par contrat du 12 janvier 1429. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Jean de Fay, Sgr de Solignac, marié le 1er juillet 1477 à Aimée de Saint-Didier, et Claude de Fay de Solignac, marié le 31 janvier 1487 à Marguerite de Lastic, qui furent les auteurs de deux sous-rameaux. Le premier de ces sous-rameaux fut maintenu dans sa noblesse, le 5 juin 1669, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc ; il eut pour derniers représentants deux frères : 1° Léopold de Fay, baron de Solignac, né en 1826, qui de son mariage, en 1865, avec Mlle de Trémolet de la Cheysserie, décédée en 1871, n'eut qu'une fille mariée en 1892 au baron de Framond ; 2° Henri, né en 1830, décédé sans alliance. Le second sous-rameau alla se fixer sur la rive gauche du Rhône, en Dauphiné, où il possédait la seigneurie de Veaune, et s'éteignit au XVIIIe siècle. Plusieurs de ses membres laissèrent tomber en désuétude le nom patronymique de Fay et ne portèrent que celui de Solignac. Par acte de 1748 son dernier représentant, Philippe de Fay-Solignac, Sgr de la maison forte de Veaune, fit une importante donation à son neveu, Ferdinand-Bruno du Vivier, capitaine au régiment de Royal-vaisseaux, fils de Justin-Bruno du Vivier et de Catherine de Fay-Solignac, à charge pour lui de relever le nom et les armes de la famille de Fay-Solignac. La famille du Vivier n'a cessé jusqu'à nos jours de joindre à son nom celui de Fay-Solignac.

Le troisième rameau, dit des seigneurs d'Estables, ou d'Etable, s'éteignit avec Noël de Fay, Sgr d'Etables, Colombier, Cointre, etc., décédé sans postérité dans la seconde moitié du XVIe siècle, qui eut pour héritière sa sœur, Antoinette, femme de Jean de Conflans, Sgr de Chanost, au mandement de Clérieu, en Dauphiné.

Un représentant de ce rameau, Pierre de Fay d'Etables, eut de Jeanne de Villiers un fils naturel, Pierre de Fay de Villiers, qui épousa en 1527 Périnette de Bouthillier. La descendance de ce bâtard fut maintenue dans sa noblesse en 1667 par jugement de Dugué, intendant du Dauphiné, et s'éteignit au XVIIIe siècle. Elle produisit des officiers distingués et des magistrats éminents, parmi lesquels on doit mentionner Charles de Fay de Villiers, avocat général au Parlement de Grenoble, décédé sans alliance dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Marie-Paule de Fay de Villiers, née en 1740 à Collioure, en Roussillon, fille de Pierre de Fay et de Marie-Anne Boulier de Bourges, fit en 1752 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr,

L'auteur de la seconde branche, Renaud, ou Raymond, de Fay, dit Trouillard, épousa en 1360 Marguerite de Saint-Quentin, fille et héritière d'Aymard, Sgr de Saint-Quentin, et de Catherine, dame de

Lherm, en Velay. Leur petit-fils, Artaud de Fay, Sgr de Saint-Quentin et de l'Herm, fut fait chevalier le 16 mai 1420 par le Dauphin, fut nommé, le 18 juillet 1444, chambellan du même Prince, devenu roi de France sous le nom de Charles VII, et fit son testament en 1482. Il avait épousé, le 5 juillet 1433, Blanche de Valgelas, héritière de la seigneurie de Gerlande, dans la paroisse de Vanosc, en Haut-Vivarais. Il en eut deux fils, Jean de Fay, damoiseau, Sgr de Saint-Quentin et de l'Herm, marié le 10 décembre 1480 à Charlotte de la Tour de Vaudragon, et Renaud de Fay, écuyer, Sgr de Gerlande, marié, le 17 novembre 1482, à Diane d'Adhémar de Monteil de Grignan, qui furent les auteurs des deux grands rameaux de cette branche.

Le rameau cadet fut maintenu dans sa noblesse, le 16 janvier 1669, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Son dernier représentant mâle, Charles-Cesar de Fay, qualifié marquis de Gerlande, vicomte de Lestrange, etc., mourut sans postérité le 30 mars 1763. Il avait épousé en 1736 sa cousine, Marie-Eléonore de Fay, fille du maréchal de la Tour-Maubourg, et en avait eu une fille qui mourut sans postérité en 1753, quelques mois après son mariage avec son cousin, Florimond de Fay de Coisse. Celui-ci fut l'héritier de son beau-père.

Le rameau aîné s'est perpétué jusqu'à nos jours avec une rare distinction. Son auteur, Jean de Fay, Sgr de l'Herm et de Saint-Quentin, fit son testament le 15 mars 1512. Il fut père de Christophe de Fay, Sgr des mêmes domaines, qui épousa, le 25 mai 1527, Marguerite, fille unique et héritière de Jacques Malet, baron de la Tour-Maubourg et Sgr de Chabrespine, en Velay, et qui s'engagea par contrat de mariage à porter le nom et les armes de la Tour-Maubourg, et grand-père de Jean de Fay, baron de la Tour-Maubourg, Sgr de l'Herm, de Saint-Quentin et de Chabrespine, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, commandant pour le Roi en Velay, qui épousa, le 24 avril 1558, Marguerite du Peloux. Ce dernier laissa quatre fils : 1° Hector de Fay, baron de la Tour-Maubourg, Sgr de Chabrespine, etc., sénéchal du Puy, qui épousa en 1588 Marguerite de la Roche-Chamblas et qui fut l'auteur d'un premier sous-rameau ; 2° Jean de Fay de la Tour-Maubourg, chevalier de Malte, grand-prieur de Lyon en 1643 ; 3° Jacques de Fay, Sgr de l'Herm et de Saint-Quentin, qui épousa en 1594 d'après M. de la Roque, en 1603 d'après la Chesnaye des Bois et M. de Gigord, Anne, dame de Coisse, et qui fut l'auteur d'un second sous-rameau ; 3° Guillaume de Fay, Sgr de Pouzols et de la Bastie, qui épousa en 1612 Isabeau de Baile de Pouzolz et dont la descendance, maintenue dans sa noblesse, le 31 octobre 1669, par jugement de M. de Bezons, s'éteignit en 1710.

Le dernier représentant du premier sous-rameau, Jean-Hector de Fay, connu sous le titre de marquis de la Tour-Maubourg, né en 1674, décédé à Paris en 1764, fut un des plus brillants officiers généraux de son temps et obtint en 1757 le bâton de maréchal de France. Le maréchal de la Tour-Maubourg épousa d'abord, en 1709, une fille du duc de la Vieuville, décédée sans postérité en 1714, puis, en 1716, Marie-Suzanne Bazin de Bezons, fille du maréchal de Bezons, et enfin, en 1731, Agnès-Madeleine Trudaine, fille d'un ancien prévôt des marchands de la ville de Paris. Il eut trois filles, deux du deuxième lit et une du troisième : 1° Marie-Eléonore, héritière de la terre de la Tour-Maubourg, mariée en 1736 à son cousin, Charles-César de Fay, marquis de Gerlande, mentionné plus haut ; 2° Antoinette-Eléonore, mariée en 1749 à Louis-Antoine du Prat de Barbançon, marquis de Lamy, lieutenant général des armées du Roi, décédée dès 1750 ; 3° Louise-Madeleine, mariée en 1752 à Charles-Christian de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, lieutenant général des armées du Roi, décédée dès 1754. Le maréchal de la Tour-Maubourg avait eu un frère cadet, Jean-Philibert, décédé au Puy en 1759, qui fut grand-maréchal de l'ordre de Malte.

Le chef du second sous-rameau, Florimond de Fay, Sgr de Coisse, épousa en 1752, comme on l'a vu plus haut, sa cousine, Marie-Césarine de Fay de Gerlande, décédée sans postérité dès 1753, fille unique du marquis de Fay de Gerlande, dernier représentant de son rameau, et par sa mère petite-fille du maréchal de la Tour-Maubourg. Il fut institué héritier universel de son beau-père, prit le titre de comte de la Tour-Maubourg et fut admis en 1764 aux Etats du Languedoc comme baron de tour pour la baronnie de Boulogne. Il s'était remarié en 1756 à Louise-Françoise de Vachon de Belmont. Il eut de cette seconde union trois fils : 1° Charles-César, dont il va être parlé ; 2° Victor-Nicolas, dont il sera parlé après son frère ; 3° Just-César, colonel de cavalerie, gendre du général de la Fayette, décédé en 1846, qui n'eut que quatre filles.

L'aîné des trois frères, Charles-César de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, né à Grenoble en 1757, décédé à Paris en 1831, était colonel du régiment de Soissonnais quand il fut élu député de la noblesse du Velay aux Etats généraux de 1789. Il siégea au côté gauche de l'Assemblée, fut nommé maréchal de camp en 1792, voulut passer à l'étranger après la journée du 10 août, mais fut arrêté par les Autrichiens qui le retinrent en captivité jusqu'au traité de Campo-Formio. Il fut élu député de la Haute-Loire sous le Consulat, se rallia à Napoléon, qui l'appela au Sénat en 1806, et devint en 1814 pair de France héréditaire et lieutenant général des armées du Roi. Lors de la

Seconde Restauration il fut rayé de la Chambre des pairs pour avoir accepté un siège dans la Chambre des pairs des Cent jours et ne fut réintégré qu'en 1819 dans sa dignité de pair de France. Il avait été créé comte de l'Empire par lettres patentes de mai 1808 et avait été autorisé, par lettres patentes du 23 septembre 1820, à constituer un majorat de pairie au titre de baron-pair héréditaire. Il laissa trois fils : 1° Just-Florimond, dont il va être parlé ; 2° Rodolphe, vicomte de la Tour-Maubourg, lieutenant général des armées du Roi en 1835, pair de France en 1845, décédé en 1871 sans avoir été marié ; 3° Armand-Septime, comte de la Tour-Maubourg, ambassadeur sous la monarchie de Juillet, pair de France en 1841, décédé en 1845, dont le fils, Alfred, marquis de la Tour-Maubourg, fut le dernier représentant mâle de sa branche et mourut en 1891 sans avoir été marié et dont les deux filles épousèrent l'une en 1859 le baron de Mandell d'Ecosse, l'autre en 1862 le comte de Courcy. Un des fils de Mme de Mandell, Fernand, né en 1863, marié à Mlle de Perrien, décédé à Alençon en 1900 sans laisser de postérité masculine, avait été autorisé, par décret du 12 janvier 1892, à joindre à son nom celui de la Tour-Maubourg et avait été connu depuis cette époque sous le titre de marquis de la Tour-Maubourg. Just-Florimond de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, né en 1781, pair de France par droit héréditaire en 1831, ambassadeur, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé à Rome en 1837, avait été créé baron de l'Empire par lettres patentes du 13 janvier 1813. Son fils, César-Florimond de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, né à Dresde en 1820, député de la Haute-Loire, marié en 1849 à Mlle de Trévise, décédée en 1900, mourut sans postérité en 1886, survivant à son fils, Just-Adolphe, tué à l'ennemi en 1870, et à sa fille, la comtesse de Kergorlay, décédée sans enfants en 1873.

Victor-Nicolas de Fay de la Tour-Maubourg, né en 1768 au château de la Motte-Galaure, en Dauphiné, général de division en 1807, fut créé pair de France en 1814, fut ambassadeur à Londres, puis ministre de la Guerre de 1819 à 1821 et enfin gouverneur de l'hôtel des Invalides ; il s'honora en donnant sa démission après la révolution de 1830, alla rejoindre en exil son souverain légitime, ne rentra en France qu'en 1848 et mourut sans postérité en 1850. Il était commandeur de l'ordre de Saint-Esprit, grand-croix de Saint-Louis et grand-officier de la Légion-d'honneur. Il avait été créé baron de l'Empire par lettres patentes de mai 1808, puis comte par nouvelles lettres du 22 mars 1814 et avait reçu le titre héréditaire de marquis par ordonnance royale du 31 août 1817, confirmée, sur promesse d'institution de majorat, par lettres patentes du 20 décembre suivant.

La maison de Fay a fourni dans ses diverses branches, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des gentilshommes de la chambre des rois de France, des gouverneurs de places fortes, des chevaliers et des commandeurs de Malte, des chanoines comtes de Lyon, des chanoinesses de divers chapitres nobles, etc.

Le marquis de la Tour-Maubourg fut admis en 1776 aux honneurs de la Cour de France.

Principales alliances : de Poitiers de Valentinois 1239, de Saint-Gelais de Lansac 1518, de Villars 1581, de la Baume-Suze 1540, 1624, de Montmorency 1575, 1752, de Montcalm, de la Fare 1624, de Vissec de la Tude 1680, Guignard de Saint-Priest 1709, de Solignac, de Tournon, de Combladour 1731, de Framond 1892, de Lastic 1487, du Crest 1511, du Vivier, de Conflans, du Peloux 1558, 1588, de Dio-Palatin, de la Vieuville, de Bazin de Bezons 1716, Trudaine 1731, du Prat de Barbançon 1749, de Chavagnac 1642, de Matharel 1745, de Vachon de Belmont 1756, de Motier de la Fayette 1798, de Brigode 1820, Daru 1833, Thomas de Pange 1836, Roussel de Courcy 1862, de Baigneux de Courcival 1801, Andréossy, Mortier de Trévise 1849, de Kergorlay 1873, d'Adhémar de Monteil 1482, de Grolée de Virville 1655, de Sennecterre 1692, etc.

La puissante famille languedocienne dont il vient d'être parlé et dont plusieurs branches ont habité le Dauphiné ne doit pas être confondue avec une famille du Fay, éteinte vers le milieu du XVIIe siècle, qui a appartenu à la noblesse de cette province. Cette dernière famille portait pour armes : *écartelé* : *aux* 1 *et* 4 *de vair,* quelquefois *au chef d'or ; aux* 2 *et* 2 *de gueules à un lion couronné d'or*. On trouve aussi les armes suivantes : *de gueules à trois pals de vair ; au chef d'or*. Le plus ancien membre de cette famille dont M. de Rivoire de la Batie fasse mention, Gaudemar du Fay, Sgr du Bochéron, général d'armée sur la frontière de Flandre en 1339, échangea en 1332 avec Aymon, comte de Savoie, la seigneurie d'Eclose contre celle de Saint-Jean-de-Bournay ; il fut l'un des tuteurs que le même Prince désigna pour son fils, Amé, dit le comte Vert. Raymond du Fay était vers 1350 commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Bresse. Jean du Fay, chevalier du même Ordre, était en 1363 commandeur des Echelles. Gaudemar du Fay, Sgr de Saint-Jean, prit part en 1415 à la bataille d'Azincourt. Antoine du Fay se signala en 1495 à celle de Fornoue. Méraud du Fay, Sgr de Saint-Jean de Bournay, prit part en 1525 à la bataille de Pavie et fut tué à celle de Lodi. Claude-Falcos du Fay, Sgr de Saint-Jean, était en 1573 chevalier de l'Ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre.

Une famille de Fay de Sathonay a appartenu à la noblesse du Lyonnais. Elle portait pour armes : *d'azur à un lévrier passant d'argent, la tête contournée, regardant un soleil d'or en chef*. Elle avait pour auteur Jean-Claude Fay, marié en 1724 à Anne Compain, échevin de Lyon en 1742, qui fut pourvu en 1741 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi au Grand Collège et qui se rendit acquéreur de la baronnie de Sathonay. Antoine Fay, baron de Sathonay, fils du précédent, marié en 1753 à Elisabeth Rigod, fut prévôt des marchands de Lyon et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. Il eut un fils, Nicolas de Fay, baron de Sathonay, conseiller au Parlement de Paris sous Louis XVI, maire de Lyon en 1805, créé baron de l'Empire par lettres patentes du 14 avril 1810, puis comte par nouvelles lettres du 22 octobre suivant, qui mourut en 1812 sans avoir été marié. Il eut aussi trois filles qui se marièrent dans les familles Bernou de Rochetaillée, de Chapuys-Montlaville et Baland d'Arnas.

FAŸ de CARSIX (du), en Normandie. Armes : *de gueules à une croix d'argent cantonnée de quatre molettes d'éperon du même*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux licornes*. — Devise : FAITES BIEN ET LAISSEZ DIRE.

Le nom de du Faÿ a été porté en Normandie par plusieurs familles nobles distinctes dont deux se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

La famille DU FAŸ DE CARSIX, qui donne lieu à la présente notice, est de noblesse fort ancienne. Ses premiers auteurs connus habitaient les environs de la petite ville de Quillebeuf, située dans l'ancienne élection de Pontaudemer, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Eure.

La généalogie que la Chesnaye des Bois a donnée au XVIIIe siècle de la famille du Faÿ est malheureusement fort incomplète puisque le rameau des seigneurs de Carsix, aujourd'hui seul existant, y a été passé sous silence. On trouvera sur les du Faÿ d'intéressants renseignements dans le *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure* de Charpillon et dans le *Cabinet d'Hozier*. On trouvera particulièrement dans ce dernier recueil les preuves de noblesse que Jacques-Georges du Faÿ de Maulevrier fit en 1698 pour être admis parmi les pages de la Petite Ecurie.

La famille du Faÿ a pour premier auteur connu un Guillaume du Faÿ auquel le roi Philippe-Auguste, voulant récompenser ses services, fit don en 1215 du fief de Saint-Thurien, situé au diocèse de Rouen, aujourd'hui commune du canton de Quillebeuf. La famille du Faÿ

conserva la seigneurie de Saint-Thurien jusqu'aux dernières années du XVIIe siècle, époque à laquelle elle la vendit à la famille Grossin de Bouville. Le château de Saint-Thurien était de nos jours la propriété de la famille le Gonidec de Penlan.

La filiation paraît être à peu près établie à partir d'un Renaud du Faÿ, sergent à Quillebeuf, qui en 1334 justicia Jean Lefèvre, dont le fils, autre Renaud du Faÿ, Sgr de Saint-Thurien, épousa en 1367 Jeanne de Bézu et dont le petit-fils, Robin du Faÿ, Sgr de Saint-Thurien, épousa, le 30 août 1418, Perrette de Chambray, veuve de Robert Mahier, Sgr de Gros-Pommier. Le petit-fils de Robin du Faÿ, Pierre du Faÿ, Sgr de Saint-Thurien, marié vers 1520 à Jeanne de Bailleul, en eut, entre autres enfants, deux fils, Pierre et Jean, qui furent les auteurs de deux branches.

Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse, le 30 décembre 1667, par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen.

L'auteur de la branche aînée, Pierre du Faÿ, Sgr de Saint-Thurien, était aussi en 1560 seigneur de la paroisse de Carsix, aujourd'hui commune du canton de Bernay, dont sa descendance a conservé le château jusqu'à nos jours. Il possédait aussi la charge de vicomte de Pontaudemer et de Pont-Autou. Il épousa en 1554 Françoise-Madeleine de Pardieu et vivait encore en 1588. Son fils, Georges du Faÿ, Sgr de Carsix et de la Mésangère, vicomte de Pontaudemer et de Pont-Autou, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, sous-lieutenant au gouvernement de Quillebeuf, chevalier de Saint-Michel en 1597, épousa Jeanne de Longaunay, dont il n'eut pas d'enfants, puis, en 1597, Marguerite d'Alègre, héritière de la seigneurie de Saint-André en la Marche. Il eut de cette seconde union, entre autres enfants, quatre fils : 1° Pierre du Faÿ, qualifié baron de la Mésangère et de Saint-André, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller d'Etat, mestre de camp de cavalerie légère, qui vendit en 1659 la seigneurie de la Mesangère et dont la descendance paraît s'être éteinte au XVIIIe siècle après avoir vendu, le 21 décembre 1716, la baronnie de Saint-André; 2° André du Faÿ de la Mesangère, admis dans l'ordre de Malte en 1623; 3° Guillaume du Faÿ de la Mesangère, admis dans l'ordre de Malte en 1626, 4° Anne du Fay, chevalier, Sgr de Carsix, Saint-Léger, Saint-Thurien, etc., vicomte de Pontaudemer et de Pont-Autou, qui épousa en 1639 Marie Francini et qui continua la lignée. Le fils de ce dernier, Charles-Guillaume du Faÿ, Sgr de Carsix, la Houssaye, etc., épousa en 1681 Rose Thuret du Haucourt. Il fut père de Pierre-Georges du Faÿ, Sgr de Carsix, qui épousa en 1726 Anne-Cécile Desmonts, grand-père

de Pierre-Philippe du Faÿ, Sgr de Carsix, qui épousa en 1752 Elisabeth Desmonts, bisaïeul de Marin-Georges du Faÿ, Sgr de Carsix, chevalier de Malte, qui épousa en 1784 Marie-Suzanne Dedun d'Irville, et trisaïeul de Pierre-Edouard du Faÿ de Carsix, qui épousa en 1820 Mlle du Merle. Le fils de ce dernier, Georges, né en 1828, marié en 1862 à Mlle de Chavoy, décédé en 1906, fut connu sous le titre de comte du Faÿ, aujourd'hui porté par son fils, Gérard, marié en 1900 à Mlle de Charette.

La branche cadette, dite des seigneurs de Maulévrier, aujourd'hui éteinte, fut fort brillante. Son auteur, Jean du Faÿ, sieur du Taillis, de la Londe, de Bourg-Achard, etc., chanoine d'Andely, décédé le 5 janvier 1562, fut reçu, le 28 avril 1552, conseiller au Parlement de Normandie. Il avait épousé, le 21 juillet 1552, Anne du Moncel qui lui survécut jusqu'au 11 février 1602. Leur fils, Jean du Faÿ, Sgr des mêmes domaines, marié en 1582 à Madeleine Jubert, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1596, bailli et capitaine de Rouen en 1607 et chevalier du Saint-Esprit en 1610. Il eut, entre autres enfants, quatre fils : 1° Jacques, qui continua la lignée ; 2° Gaspard, Sgr de Saint-Jouin, conseiller d'Etat, décédé sans postérité en 1665 ; 3° Osias, Sgr de Heugueville, marié en 1623 à Suzanne le Comte, dont le fils aîné, Louis, connu sous le titre de marquis de la Haye du Puy, fut conseiller au Parlement de Normandie, dont un fils puîné fut chevalier de Malte et dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre ; 4° Georges, Sgr de la Haye, conseiller au Parlement de Normandie, décédé sans postérité en 1651. Jacques du Faÿ, Sgr du Taillis, bailli et capitaine de Rouen, chevalier de Saint-Michel en 1621, marié en 1607 à Judith Aux-Epaules, acheta de la famille de la Marck le comté de Maulévrier. Son fils, Jean du Faÿ, Sgr de Maulévrier et du Taillis, bailli et capitaine de Rouen, maréchal de camp, marié en 1639 à Mlle de Flavacourt, en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Jacques du Faÿ, Sgr du Bourg-Achard, bailli de Rouen, marié en 1679 à Mlle de Montholon, qui obtint l'érection en comté de sa seigneurie de Maulévrier par lettres patentes de juillet 1671, enregistrées le 19 août 1672, dont le fils, Jacques-Georges du Faÿ, comte de Maulévrier, fut admis en 1698 parmi les pages de la Petite-Ecurie et dont le petit-fils, Jacques du Faÿ, comte de Maulévrier, admis en 1725 parmi les pages de la Reine, ne paraît pas avoir eu d'enfants de son mariage avec Catherine de Bouquetot, décédée en 1775 ; 2° Georges du Faÿ, Sgr du Taillis et du Bourg-Achard, marié en 1671, à Mlle d'Auxy de Monceaux, dont le petit-fils, Nicolas-Emmanuel du Faÿ du Taillis, né en 1717, admis en 1735 parmi les pages de la chambre du Roi, ne parait pas avoir eu de postérité. La comtesse du Faÿ de Maulévrier,

née Hébert de Beauvoir, mourut sans postérité le 22 mars 1821 âgée d'environ 80 ans. La seigneurie du Bourg-Achard appartenait en 1789 à une famille Lecomte.

Une branche de la famille du Faÿ, dont le point de jonction avec la souche n'a encore pu être exactement déterminé, posséda longtemps une seigneurie du Faÿ, dans la paroisse de Saint-Ouen des Champs, aujourd'hui commune du canton de Quillebeuf. Elle remontait par filiation à Guillaume du Faÿ, Sgr du fief du Faÿ, vicomte de Pont-de-l'Arche, qui épousa dans les premières années du xve siècle Jeanne de Recusson, dame de la Londe, en Roumois. Elle donna plusieurs vicomtes à la ville de Pontaudemer, fut maintenue dans sa noblesse en même temps que les autres branches par jugement rendu en 1667 de l'intendant la Gallissonnière et s'éteignit vers l'époque de la Révolution.

M. du Faÿ se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Rouen.

La famille du Faÿ a produit, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers de mérite dont plusieurs ont été tués à l'ennemi.

Principales alliances : de Chambray 1418, de Bailleul, du Quesne, de Malortie, de Pardieu 1544, de Longaunay, d'Alègre, du Prat de Vitteaux, d'Esparbès de Lussan, du Moncel 1552, de Croismare 1575, de Fautereau 1588, des Champs de Terly 1579, Jubert 1582, de Montléart, Aubert, du Bouillonney, Aux-Epaules 1607, de Fouilleuse de Flavacourt, de Chaumont, de Montholon 1679, d'Auxy de Monceaux 1671, du Merle 1820, Payen de Chavoy, de Semallé, de Charette 1901, de Paixdecœur, etc.

FAŸ de la SAUVAGÈRE et de BOISMONT (du), en Normandie. Armes : *d'argent à une aigle éployée de sable ; au chef d'azur chargé de trois besants d'or.*

Cette seconde famille du Faÿ, distincte de celle dont il a été parlé dans la précédente notice, appartenait à la noblesse de la même province. Elle a eu pour berceau la ville de Falaise où elle occupait un rang distingué dès le xvie siècle.

Borel d'Hauterive lui a consacré une courte notice dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1874. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans le *Cabinet d'Hozier* et dans les ouvrages de M. des Diguères, *La vie de nos pères en Basse-Normandie* et *Histoire de Sévigny.*

Son auteur, Julien du Faÿ, bourgeois de Falaise, fut anobli, en récompense de ses services, par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye en mai 1594 et vérifiées en la Chambre des comptes

de Normandie le 16 novembre de la même année et en la Cour des aides le 4 juin 1612; pour jouir du bénéfice de ces lettres il dut payer à la paroisse de la Trinité de Falaise une indemnité de cent livres constituée en dix livres de rente.

Les descendants de Julien du Faÿ furent maintenus dans leur noblesse, le 12 août 1666, par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon.

Jacques du Faÿ, son fils aîné, servit avec distinction dans la compagnie noble de cent hommes d'armes commandée par Robert d'Harcourt. Il épousa vers 1600 Yolande de Valembras et en eut deux fils. L'aîné de ceux-ci, Philippe du Faÿ, écuyer, sieur des Noes, marié en 1636 à Madeleine Couppel de la Goulande, recueillit, par héritage de la famille de sa mère, la seigneurie de la Sauvagère, près de la Ferté-Macé, dont sa descendance a conservé le nom. Il eut lui-même pour fils aîné Siméon du Faÿ, Sgr de la Sauvagère, qui épousa vers 1680 Claude Potier de Fresnes et dont le fils unique, Christophe du Faÿ, Sgr de la Sauvagère, né dans cette paroisse le 9 novembre 1681, épousa successivement deux de ses cousines, Françoise et Anne du Faÿ. Le petit-fils de ce dernier, Jacques-René du Faÿ, né le 5 mars 1773, servit avec distinction à l'armée des Princes. A son retour d'émigration, il épousa Marie-Cécile Poisson de Grandpray. Leur fils, Antoine-Adolphe du Faÿ de la Sauvagère, né à Lassay en 1805, décédé sans postérité dans un âge avancé, fut le dernier représentant de sa famille. Il était connu sous le titre de vicomte du Faÿ depuis le mariage qu'il avait contracté à Carrouges en 1836 avec Mlle Ambroisine-Bibienne le Veneur, décédée à Verneuil le 3 octobre 1872. Celle-ci était fille de la comtesse le Veneur, née Jupilles, et avait apporté à son mari l'important domaine de Jupilles qui avait été érigé en vicomté par lettres de 1653.

De la souche s'était détaché le rameau des seigneurs de Boismont, éteint dans la seconde moitié du XIXe siècle, dont un représentant, M. du Faÿ de Boismont, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Falaise.

La famille du Faÿ avait fourni des officiers distingués.

Principales alliances : de Caignou, Blanchard de Rilly 1758, de Ruault 1778, de Frotté, de Bernières, Poisson de Grandpray, le Veneur, de Lonlay, etc.

FAY de CHOISINET (du).

Famille sur laquelle les renseignements font défaut.

Un M. Henri du Fay de Choisinet est décédé à Saint-Servan le 2 novembre 1902.

FAY (de) et de **FAY d'ATHIES**, en Picardie. Armes : *d'argent semé de fleurs de lys de sable sans nombre.* — La branche d'Athies a souvent porté les armes suivantes : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur semé de fleur de lys d'or sans nombre, avec un demi-lion d'argent, armé et lampassé de gueules,* qui est de Moreuil ; *aux 2 et 3 d'argent semé de fleurs de lys de sable sans nombre,* qui est de Fay ; *sur le tout d'argent à trois fasces de sable et une bande de gueules,* qui est d'Athies. — Supports : *deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.* — Cimier : *une gerbe de blé d'or dont sort un col de cygne posant son bec sur la gerbe.*

La famille de Fay appartient à l'ancienne noblesse de Picardie.

On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres.

Elle paraît avoir eu pour berceau une seigneurie de son nom, située à deux lieues de Péronne, dans le Haut-Santerre, qu'elle possédait dès le XIIe siècle.

Des preuves de noblesse faites en 1781 au Cabinet des Ordres du Roi lui attribuent pour premier auteur connu un Jean de Fay, chevalier, qui vivait en 1296.

La filiation suivie remonte à Enguerrand de Fay, mentionné dans un acte de 1415, qui avait épousé Emilie du Plessis-Vivian. Le fils de ce gentilhomme, Jean de Fay, chevalier, Sgr de Fay, épousa en 1402 Jeanne d'Athies, issue d'une illustre et antique famille noble de la même région, qui est rappelée comme veuve dans un acte de 1436 et qui fit son testament à Péronne le 3 août 1439. Il en laissa cinq fils, Pierre, Charles, qui continua la ligne directe, Gilles, que l'on considère d'ordinaire comme l'auteur de la branche cadette, Jean et Gérardin.

Le deuxième de ces fils, Charles de Fay, épousa Blanche de Blois et fit son testament le 23 août 1472. Il laissa à son tour cinq fils : 1° Gilles, Sgr de Puiseux ; 2° Gérard, chevalier, Sgr de Moyencourt, qui continua la lignée ; 3° Jean, dit Payen, sieur de Morfontaine, qui fut peut-être l'auteur de la branche cadette, issue plus vraisemblablement de son oncle Gilles ; 4° Antoine, Sgr du Pressoir, 5° Sarrazin, qui fut commandeur d'Oisemont. Le deuxième de ces fils, Gérard de Fay, chevalier, Sgr de Moyencourt, qui continua la lignée, recueillit par héritage les biens de la maison d'Athies et en releva le nom ; il fut deshérité par son père, Charles, attendu, dit celui-ci dans son testament du 23 août 1472, qu'il avait été déjà bien parti et qu'il avait renoncé à la succession de ses père et mère. Sa descendance, connue sous le nom de Fay d'Athies, occupa un rang brillant. Elle se partagea en un certain nombre de rameaux qui furent maintenus dans leur noblesse, le 16 décembre 1667, par jugement de Dorieu, intendant de

Soissons, et en 1670, sur preuves remontant à 1556, par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne. André de Fay d'Athies, connu sous le titre de marquis de Cilly et de la Neuville, marié vers 1655 à Claudine, fille du marquis d'Ambly, en eut deux fils qui furent des officiers généraux de grand mérite : 1° Claude de Fay d'Athies, marquis de Cilly, maréchal de camp en 1704, lieutenant-général des armées du Roi en 1707, grand-croix de Saint-Louis en 1720, gouverneur de Charlemont et de Givet en 1728, décédé à Paris en 1738 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle Bézard, décédée en 1698 ; 2° Jean-Gabriel de Fay d'Athies, dit le comte de Cilly, maréchal de camp en 1740, décédé sans postérité en 1754 à l'âge de 82 ans. Jean-Louis de Fay d'Athies fut admis en 1736 parmi les pages de la chambre du roi Louis XV ; il fut dans la suite président en la Chambre des comptes de Rouen. Jean-Michel de Fay d'Athies, né en 1746 au diocèse de Laon, fit en 1755 des preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire. Jeanne-Geneviève de Fay d'Athies, baptisée en 1724 à Martigny, en Thiérache, au diocèse de Laon, fille de Gabriel-Florimond de Fay et de Catherine de Caruelle, fit en 1733 pour être admise à Saint-Cyr des preuves de noblesse conservées dans les *Carrés d'Hozier*. Un rameau de cette branche s'est très honorablement perpétué jusqu'à nos jours dans le département de l'Aisne. Il n'est pas titré.

La branche cadette de la famille de Fay paraît être aujourd'hui éteinte. Un jugement de maintenue de noblesse rendu en 1667, dont il sera parlé plus bas, en fait remonter la filiation à Thomas de Fay, écuyer, qui acquit, le 29 avril 1492, diverses terres situées au terroir de Fontaine-le-Sec et qui fit une vente à son frère, noble homme Antoine de Fay, Sgr de Morfontaine, par acte passé le 18 juillet 1498 devant notaire à Rouen. Dans cet acte de 1498 on voit que Thomas et Antoine avaient partagé les biens de leur père, Jean de Fay, écuyer, sieur de Morfontaine, par acte passé en 1495 devant notaire à Saint-Quentin. On suppose que ce Jean de Fay, père de Thomas et d'Antoine, était fils d'un Gilles de Fay qui était lui-même le troisième fils de Jean, Sgr de Fay, marié en 1402 à Jeanne d'Athies. Cependant, d'après un autre système, il serait le même personnage qu'un Jean de Fay, dit Payen, sieur de Morfontaine, qui était le troisième fils de Charles de Fay et de Blanche de Blois mentionnés plus haut. Thomas de Fay était gouverneur de la ville d'Oisemont et y demeurait quand il dénombra au seigneur de Mailly, en octobre 1510, divers biens dépendant de sa seigneurie de Fontaine-le-Sec. Il avait épousé Jacqueline d'Avennes. Il fut père de Jean de Fay, Sgr de Fontaine-le-Sec, qui épousa demoiselle Antoinette d'Ombleval, et grand-

père de Nicolas de Fay, Sgr de Fontaine-le-Sec, qui épousa Isabeau de Fontaines et qui comparut à Amiens en 1557 au ban et à l'arrière-ban. Ce dernier laissa, entre autres enfants, deux fils, Louis de Fay Sgr de Fontaine-le-Sec, qui épousa Hélène Cardon par contrat passé le 12 novembre 1575 devant notaire à Calais, et Nicolas de Fay. Sa descendance était représentée sous Louis XIV par plusieurs rameaux dont les divers membres furent maintenus dans leur noblesse d'abord, le 15 octobre 1667, par jugement rendu à Amiens de l'intendant Colbert, puis, le 25 août 1699, par jugement de Bignon, un des successeurs de Colbert. Marie-Françoise de Fay de Vis, née en 1725 au fort de Nieulay, près de Calais, fille de Roger de Fay et de Françoise-Elisabeth de la Marre, fit en 1741 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr ; elle fut plus tard religieuse à Panthemont. Messire Alexandre-Claude de Fay, Sgr en partie de Cempuis, né à Cempuis en 1723, marié en 1755 à Marie-Anne Dragon, fit en 1771 les mêmes preuves pour obtenir l'admission à l'Ecole militaire de son fils, César-Alexandre de Fay, né en 1757 à Saint-Romain, au diocèse d'Amiens ; il justifia sa descendance de Nicolas de Fay, Sgr de Fontaines-le-Sec, marié en 1664 à Suzanne de Fay de Carnoy, qui fût maintenu dans sa noblesse en 1699 par jugement de l'intendant Bignon.

Le baron du Fay prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Soissons. MM. de Fay de Quincy et de Fay de Puisieux prirent part cette même annéé à celles du bailliage de Vermandois. M. de Fay de Cempuis, écuyer, et Alexandre-César de Fay, chevalier, Sgr de Cempuis, prirent part à celles tenues à Amiens. M. de Fay de Fercourt, Louis-Joseph de Fay, Sgr d'un fief situé au Pressoir, et M. de Fay prirent part à celles des bailliages de Péronne et de Montdidier, M. de Fay d'Athies était à la même époque lieutenant des maréchaux de France à Rethel.

La famille de Fay à fourni un grand nombre d'officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : d'Ambly, de Flavigny 1673, d'Estourmel 1635, de Créqui, de Sarcus, de Béthencourt 1610, de Saisseval 1685, de Monchy 1642, d'Ary d'Ernemont 1723, Dupouy de Bonnegarde, d'Ostrel 1603, Hurtrel (d'Arboval), Dragon (de Gomiécourt) 1755, de Frohart 1688, de Sailly 1739, de Gaudechart 1779, etc.

Il a existé en Picardie d'autres familles du Fay, ou de Fay.

Le représentant d'une de ces familles, Richard-Pierre du Fay, sieur de Courtemanche, exempt des gardes du corps, chevalier de Saint-Louis, fut anobli par lettres patentes de juin 1723. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *de gueules à un chevron d'argent*

chargé de trois hures de sanglier de sable, traversé d'une épée d'argent, la pointe en haut, la garde et la poignée d'or.

Une famille du Fay a appartenu à la noblesse de Champagne. Son chef, Antoine du Fay, épousa vers 1500 Jeanne de Fuligny, héritière de la famille des seigneurs de Fuligny, anciennement Féligny, à dix kilomètres de Bar-sur-Aube, qui avait été représentée aux Croisades. Les enfants nés de cette union adoptèrent le nom et les armes de la famille de Fuligny : *d'or à une croix ancrée de sable, chargée de cinq écussons d'argent bordés d'une engrélure de même*. Nicolas de Fuligny épousa au château d'Athies, le 30 juin 1596, Marie de Damas, fille ainée de Jean de Damas, Sgr de Villiers, d'Athies, etc., et de Nicole de Beauvau et héritière d'une branche de la maison de Damas. Sa descendance fut connue sous le nom de Fuligny-Damas, ou même sous celui de Damas-Fuligny. Elle fut maintenue dans sa noblesse en 1668, sur preuves remontant à 1504, par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne, et s'éteignit avec Antoine-César, marquis de Fuligny-Damas, décédé en 1802, et avec son frère, Jean-Gabriel de Fuligny, née en 1739, chevalier de Malte.

FAYARD des COMBES (de), en Périgord et à l'île Bourbon. Armes : *d'or à l'arbre nommé fayard de sinople* quelquefois *surmonté de trois flammes de gueules rangées en chef*[1].

La famille DE FAYARD, aujourd'hui fixée à l'île de Bourbon, appartient à la noblesse du Périgord.

On trouvera sur elle quelques renseignements dans l'*Armorial de la noblesse du Périgord* de M. de Froidefond, dans les *Recherches sur la noblesse du Périgord* de la marquise de Cumont, dans les ouvrages de M. Pierre Meller, de M. Fleury Vindry, etc.

La famille de Fayard occupait dès le XVe siècle un rang distingué dans la bourgeoisie de Périgueux. Hélie Fayard, consul de Périgueux en 1397, était comptable de cette ville en 1429. Pierre Fayard, juge des appeaux du comte de Périgord à Périgueux en 1484, fut consul en 1504. Hervé Fayard fut nommé maire de Périgueux le 27 octobre 1527.

La filiation suivie remonte à Raymond Fayard, juge mage de Périgueux dès 1522, décédé le 2 mai 1534, qui fut nommé en 1531 conseiller au Parlement de Bordeaux et qui fut anobli par ses fonctions. Ce magistrat laissa d'une alliance inconnue deux fils, Bertrand et François, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours,

1. Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud et de M. le vicomte de Gérard.

demeura possessionnée en Périgord. Son auteur, Bertrand Fayard, épousa, le 15 décembre 1556, Antoinette Mercier, héritière de la seigneurie des Combes que sa descendance conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Il fut père de Pierre Fayard, Sgr des Combes, qui épousa en 1587 Jeanne de Beaupoil de Sainte-Aulaire et qui continua la lignée. Ses descendants, Guy de Fayard, écuyer, Sgr des Combes, marié le 21 février 1667 à Jacquette Marsanet, et autre Guy de Fayard, écuyer, Sgr de la Bausse, en la paroisse de Bausat, obtinrent en 1667 le procès-verbal des preuves justificatives de leur noblesse depuis l'année 1549 qu'ils avaient faites devant M. de Montozon, procureur du Roi en l'élection de Périgueux, commissaire subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux. Le premier de ces deux gentilhommes rendit hommage cette même année pour sa terre et seigneurie des Combes. Son petit-fils, Guy de Fayard, écuyer, Sgr des Combes, épousa en 1730 Madeleine de Fayolle. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Alexis et Guy-Maurice. L'aîné de ceux-ci, Alexis, marié le 23 août 1758 à Charlotte-Louise de Mellet de Neuvy, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux sous le titre de marquis de Fayard des Combes, Sgr de la Dosse ; sa descendance s'est éteinte avec sa petite-fille, Madeleine-Clotilde, mariée à M. Agard de Roumejoux, décédée en octobre 1895 à l'âge de 85 ans. Le puîné, Guy-Maurice, connu sous le titre de chevalier de Fayard, officier de marine, épousa à l'île Bourbon, le 17 décembre 1776, Marie Routier de Grandval. Il en eut une fille, Mme Desrieux, et un fils, Maurice-Elie, né à Saint-Denis en 1779. Ce dernier était encore bien jeune quand il vint en France pour prendre part aux guerres de la chouannerie. Il retourna plus tard à l'île Bourbon et y épousa en 1833 Thérèse-Eléonor Auber. Son fils, Louis-Emile de Fayard, né en 1834, marié à sa cousine, Anne Routier de Grandval, en a eu trois fils, Maurice, né en 1872, marié en 1897 à Mlle Bedier, Armand, marié en 1900 à Mlle Langaudin, et Benoit-Emile.

La branche cadette, éteinte au XVIIIe siècle, alla se fixer à Bordeaux et occupa un rang distingué dans la noblesse parlementaire de cette ville. Son auteur, François Fayard, sieur de Chasseloup, marié à Françoise-Marguerite de Tustal, était depuis 1554 conseiller à la Cour des aides de Périgueux quand il fut nommé en 1557 conseiller à la Chambre de requêtes du Parlement de Bordeaux ; il devint en 1561 conseiller au même Parlement et mourut en charge le 4 septembre 1570. Il eut pour successeurs dans cette charge son fils, Pierre Fayard, sieur de la Chabrerie, marié en 1571 à Jeanne de Pichard, décédé en septembre 1596, et son petit-fils, Antoine Fayard, né le 22 novembre 1575, marié à Anne de Bonneau, décédé en 1631 (aliàs 1632). Ce der-

nier laissa un fils, Jean de Fayard, né le 17 août 1600. Son frère, Pierre Fayard, né le 19 juin 1582, paraît être le même personnage qu'un Pierre Fayard, conseiller au Parlement de Bordeaux, dont la fille, Anne, épousa en 1660 Pierre de Marbotin. Gilles de Fayard était en 1680 conseiller au Parlement de Bordeaux.

Henri de Fayard fut admis en 1635 dans l'ordre de Malte.

Principales alliances : de Beaupoil de Sainte-Aulaire 1587, 1614, de Faubournet de Montferrand, de Pindray, du Lau d'Allemans, de Fayolle 1730, de Mellet de Neuvy 1758, du Cluzel 1808, 1811, Agard de Roumejoux 1831, de Jammes du Mourier 1789, de Marbotin 1660, de Bordes du Coupet 1635, de Blondel de Joigny, de Tustal, de Pichard, de Bardon de Segonzac, de Bonneguise, de Maillard, Cabanes de la Prade 1897, etc.

FAYARD et FAYARD de MILLE, en Forez. Armes : *d'azur à un arbre appelé fayard d'or accosté à dextre d'un croissant d'argent et à sénestre d'une étoile du même.*

Une famille DE FAYARD a appartenu à la noblesse du Lyonnais. Elle obtint en 1697 un règlement d'armoiries qui lui accordait les armes suivantes : *d'or à un arbre de sinople accosté à dextre d'un croissant d'azur et à sénestre d'une étoile de même.* M. de Rivoire de la Batie lui a consacré un article dans son *Armorial du Dauphiné*. Il en donne la filiation depuis Hiérosme Fayard, simple tailleur d'habits, qui figura en 1603 au syndicat de Lyon. La famille Fayard acquit au XVIIe siècle une grosse fortune dans le commerce des draps. Gaspard Fayard, négociant en draps, petit-fils d'Hiérosme, épousa en 1640 Mlle de la Live, fille d'un fermier général. Il en eut trois fils, Jean, autre Jean et Gaspard, qui furent les auteurs de trois rameaux. L'aîné des trois frères, Jean Fayard, né en 1646, marié en 1687 à Anne Arnaud, fut anobli par lettres patentes de 1697 et obtint en même temps le règlement d'armoiries mentionné plus haut. Il fut aussi trésorier de France, acquit en Berry la seigneurie de Champagnieu et mourut en 1727. Son fils, Laurent de Fayard, né en 1687, marié à Gabrielle Berger de Tronchoy, receveur général des fermes des généralités d'Auch et de Dauphiné, se qualifiait baron de Bourdeille et vicomte de Villemenard. Il fut père de Paul de Fayard de Bourdeille, vicomte de Villemenard, secrétaire du Roi, trésorier général des finances du Dauphiné, receveur général de Picardie et d'Artois, qui épousa vers 1775 Anne le Normand de la Place, et grand-père d'Auguste de Fayard, vicomte de Bourdeille, receveur des finances, marié en 1803 à Mlle Eybort, dont la fille unique, Joséphine, dernière représentante de sa famille, mariée successivement à M. Mignon et en 1835 à Nicolas Riant, fut la mère

du comte Riant, de l'Institut. L'auteur du deuxième rameau, Jean Fayard, né à Lyon en 1655, marié à Marguerite Claret de la Tourette, fut seigneur des Avenières, en Viennois, et fut anobli par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi ; sa descendance s'éteignit avec sa petite-fille, mariée à Lyon en 1763 à son cousin, Camille-Gaspard Claret de Fleurieu. Le troisième rameau posséda la seigneurie de Sinceny, en Haute-Picardie, donna un gouverneur de Chauny au XVIIIe siècle et ne tarda pas à s'éteindre. Cette famille s'était alliée aux familles Dulac de Fugères, d'Armand de Chateauvieux, Coignet de la Thuillerie, etc.

Il existe de nos jours en Forez une famille Fayard, de très honorable bourgeoisie, qui croit être une branche détachée à une époque très reculée de celle dont il vient d'être parlé et qui en porte les armoiries avec une légère modification dans les émaux. Ennemond Fayard, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, avait épousé Louise Durand; il fut père de Prosper Fayard, propriétaire du château de Bellegarde, en Forez, marié en 1879 à Adèle David de Sauzéa, et grand-père d'Ennemond Fayard, ou Fayard de Mille, marié le 10 juillet 1912 à Thérèse Julien de Pommerol.

Principales alliances : David de Sauzéa, de la Fitte de Pelleport 1913, de Veyrines 1839, etc.

FAYARD de l'ISLE

La famille FAYARD DE L'ISLE appartient à la haute bourgeoisie du Dauphiné.

M. Edouard-Nicolas Fayard, né en 1817 au Molard (Drôme), maire de Beausemblant, dans le département de la Drôme, demanda en 1859 et obtint, par décret d'avril 1860, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : de l'Isle *sous lequel,* dit-il dans sa demande, *il était connu et qu'avait déjà porté son père.*

Principale alliance : de Montchenu.

FAYAU de VILGRUY. Armes concédées sous le Premier Empire : *écartelé : aux* 1 *et* 4 *d'azur à un coq d'argent ; au* 2 *de gueules à l'épi en pal d'argent,* qui est des barons propriétaires; *au* 3 *de gueules à trois roses d'or,* 2 *et* 1. — Armes concédées par le règlement d'armoiries du 9 mars 1818 : *écartelé : aux* 1 *et* 4 *d'azur à un chevron d'argent rompu à dextre, accompagné en chef de deux coqs affrontés d'argent, crétés et barbés de gueules, et en pointe d'une foi d'argent; au* 2 *de gueules à l'épi en pal d'argent; au* 3 *de gueules à trois roses d'or.*

La famille FAYAU, ou FAYAU DE VILGRUY, aujourd'hui éteinte, appartenait au XVIIIe siècle à la bourgeoisie commerciale de Paris.

On trouvera sa généalogie dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend.

Son auteur, Nicolas-François Fayau, marchand bourgeois de Paris, épousa en 1750 Marie-Geneviève Nugenest. Leur fils, André-Jean-Baptiste Fayau, né à Paris le 11 juillet 1757, avocat, marié en 1790 à Blanche-Charlotte Desescouttes, fut créé baron de l'Empire par un décret impérial du 2 janvier 1814 qui, en raison des événements politiques, ne fut pas suivi de lettres patentes. Il fut confirmé dans la possession de son titre, sur institution d'un majorat en rentes sur l'Etat, d'abord par lettres patentes du 21 février 1818, puis par nouvelles lettres du 9 mars suivant et obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Les lettres du 9 mars 1818 lui attribuaient le nom de FAYAU DE VILGRUY. Ses deux fils, Alexandre-Jean-Baptiste, baron Fayau, né à Paris en 1793, décédé en 1867 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Mlle de Passac, décédée à Paris en 1897, et Ernestan-Charles-Adrien, baron Fayau, né à Paris en 1799, décédé dans la même ville en 1879, furent définitivement autorisés, par ordonnance royale du 9 juin 1843, à joindre à leur nom celui de : DE VILGRUY. Le second d'entre eux avait épousé Mlle Rémond, décédée en 1835. Il en eut deux filles. L'aînée de celles-ci, la comtesse de Francqueville-Bourlon, mourut dès 1857. La seconde, Maxence-Amélie, née en 1829, mariée en 1851 au comte Foucher de Careil, sénateur de Seine-et-Marne, ambassadeur à Vienne, décédée en 1911, fut pendant de longues années présidente de la Société des femmes de France et obtint en 1895 la croix de la Légion d'honneur.

Une famille Fayau, différente de celle dont il vient d'être parlé, a appartenu à la bourgeoisie du Bas-Poitou. Un de ses membres, Louis-Jacques Fayau, sieur de l'Olivière, marié en 1750 à Mlle Olliveau, fut pourvu en 1786 de l'office anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de Poitiers. Un autre, Joseph-Pierre Fayau des Brétinières, né en 1766 à Rocheservière (Vendée), fils de Jean-Baptiste Fayau, sieur de la Pampinière, chirurgien, fut député à la Convention où il vota la mort du Roi. D'après le *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire* du docteur Robinet, il serait mort à Rocheservière en 1799, tandis que d'après Beauchet-Filleau il fut nommé en 1811 procureur impérial à la Roche-sur-Yon, fut exilé comme régicide en 1816 et mourut à une date inconnue.

FAYDIT de TERSSAC (de), en Bas-Limousin, en Quercy et dans les Pyrénées. Armes : *burelé d'argent et de sinople de dix pièces, chaque pièce d'argent chargée d'une étoile de gueules*, qui est de Faydit de Terssac ; *au chef d'azur, parti par un trait de sable, à deux lions*

affrontés d'or, couronnés de même, qui est de Sarrazac. — Aliàs (d'après le *Nobiliaire de Montauban* de Lainé) : *tiercé en fasces d'azur, d'or et de gueules, l'azur chargé de trois fleurs de lys d'or rangées.*

La famille DE FAYDIT DE TERSSAC appartient à l'ancienne noblesse du Bas-Limousin et du Quercy. Elle n'est plus représentée de nos jours que par une branche fixée depuis le XVIe siècle en Couserans, dans les Pyrénées, dont le point de jonction avec la souche a été souvent contesté.

La Chesnaye des Bois a donné une généalogie complète de la famille de Faydit de Terssac. On trouvera aussi d'intéressants renseignements sur cette famille dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, particulièrement dans ceux de Chérin, dans le *Nobiliaire du Limousin* de Lainé, etc. M. de Magny lui a consacré une notice dans le tome XXIV de son *Nobiliaire universel.*

Dans un rapport envoyé au duc de Coigny en 1776, Chérin observe que la noblesse de la famille de Faydit de Terssac est très simple.

Les généalogistes, notamment la Chesnaye du Bois, ont cherché à faire descendre la famille de Faydit de Terssac d'un Phaiditz de Turenne, vivant en 1163, qui appartenait à l'illustre maison de Turenne. Chérin, chargé d'examiner les preuves de noblesse que la famille de Faydit de Terssac fit sous Louis XVI pour jouir des honneurs de la Cour, mentionne, mais sans pouvoir les relier entre eux, un certain nombre de sujets qui portèrent le nom de Faydit en Bas-Limousin depuis la fin du XIIe siècle jusqu'au milieu du XIVe, la plupart qualifiés chevaliers, ou damoiseaux, et seignenrs du fief de Terssac, situé au diocèse de Cahors. D'après Lainé la famille de Faydit a pour premier auteur certain un Pierre Faydit qui est qualifié juge dans la charte d'une donation faite vers 1120 au monastère d'Uzerche par Raymond, vicomte de Turenne[1]. Ce même Pierre Faydit fut du nombre des gentilshommes de la vicomté de Turenne qui assistèrent à Tulle, le 12 des calendes de janvier 1143, aux obsèques du vicomte Boson II, tué au siège du château de la Roche-Saint-Paul. Il fut aussi présent à une charte de donation faite, vers 1145, à l'abbaye du Vigeois par Raymond II, vicomte de Turenne. Il eut pour fils autre Pierre Faydit, IIe du nom, qui fut présent en 1190 à une charte par laquelle le même vicomte Raymond II, étant sur le point de partir pour la Palestine, donna la reconnaissance des fiefs qu'il tenait de l'abbaye de Beaulieu.

1. Lainé observe que cette qualification de juge désignait les magistrats chargés de rendre la justice au nom du vicomte de Turenne. Il ajoute qu'à cette époque les charges de judicature n'étaient point incompatibles avec la noblesse, mais ne la supposaient pas non plus nécessairement, qu'il suffisait pour les remplir d'être de condition libre et que pour beaucoup de familles honorables ces charges furent dès l'origine un acheminement à la noblesse.

La filiation est régulièrement établie depuis un noble Jean Faydit, qualifié seigneur de Terssac dans un acte de 1361, qui représente le huitième degré de la filiation donnée par la Chesnaye des Bois. Ce gentilhomme rendit hommage au vicomte de Turenne, le 13 février 1366, de tout ce qu'il possédait dans sa vicomté et épousa Sibylle de Chanac par contrat du2 juillet 1368. Leur fils, Adhémar Faydit, damoiseau, épousa Blanche de la Raymondie par contrat du 10 janvier 1397 et rendit hommage en 1414 au vicomte de Turenne pour sa seigneurie de Terssac. Il est rappelé omme défunt dans un acte du 3 novembre 1418. Son petit-fils, noble Louis Faydit de Terssac, épousa, le 10 avril 1485, Françoise Fochier, ou Fouchier, fille du seigneur de Sainte-Fortunade, au diocèse de Tulle, et fit son testament en son château de Terssac le 18 avril 1518. Il laissa, entre autres enfants, trois fils, Guy, qui continua la lignée, Jean l'ancien, qui paraît être mort sans postérité, et Jean le jeune, sur lequel on ne sait rien et que l'on considère comme l'auteur de la branche cadette, aujourd'hui seule existante.

Noble Guy Faydit de Terssac, écuyer, Sgr de Terssac, fils aîné de Louis, épousa Jeanne de Cosnac et fit son testament le 14 février 1558. Sa descendance s'éteignit avec son arrière-petit fils, Jean-Louis Faydit de Terssac, qui mourut sans postérité. Ce gentilhomme fit son testament le 20 octobre 1667. Par cet acte il légua son château de Terssac, situé en la paroisse de Creyssenac, à sa sœur, Madeleine de Faydit, alors veuve de noble Françoise de Castres, à la condition que ses descendants relèveraient son nom et ses armes La famille de Castres, actuellement fixée en Belgique, est encore connue de nos jours sous le nom de Castres de Tersac. Par le même testament Jean-Louis de Faydit de Terssac subtitua à Mme de Castres le chef de l'autre branche, Jean de Terssac de Coumanies, qu'il avait reconnu comme parent l'année précédente.

La branche cadette, fixée dans le Couserans, ne fut longtemps connue que sous le nom de Terssac, ou Tersac. Les jugements de maintenue de noblesse rendus en sa faveur sous Louis XIV en font remonter la filiation à un Louis de Terssac, sur lequel on ne sait rien, dont le fils, noble Jean de Terssac, épousa, par contrat passé le 14 janvier 1549 à Saint-Girons, dans le Couserans, Mariette Anglade, fille d'un habitant de cette ville. On suppose, mais sans en avoir la preuve, que ce Jean de Terssac était venu de la vicomté de Turenne s'établir dans la région pyrénéenne et qu'on doit l'identifier avec Jean le jeune Faydit de Terssac, troisième fils de Louis Faydit, Sgr de Terssac, et de Françoise Fochier, mentionnés plus haut. Jean de Terssac étant devenu veuf se remaria à Marthe de Méritens de Ville-

neuve, d'une famille noble du pays de Comminges, et fit son testament le 3 avril 1592, Il fut père de noble François de Terssac, écuyer, qui épousa, le 14 novembre 1589, Renée de Castéras, fille du seigneur de Seignan, et grand-père de Jean de Terssac, Sgr de Comanies, baptisé le 14 avril 1594, décédé en 1682, qui épousa, le 17 mai 1620, Catherine de Bordes et qui fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants le 16 janvier 1671, sur preuves remontant à 1549, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, Géraud de Terssac, Sgr de Comanies, fils de Jean et maintenu en même temps que lui, épousa, le 9 septembre 1667, Hélène de la Passe et mourut en 1672. Il laissait un fils en bas-âge, Jean-Georges de Terssac, Sgr de Comanies, qui épousa dans la suite, le 6 février 1695, Anne de Castéras de Seignan et qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 11 février 1700, sur preuves remontant à 1555, par jugement de M. Legendre, intendant de Montauban. M. de Terssac, Sgr de Vernajoul, cousin des précédents, avait déjà été maintenu dans sa noblesse, le 24 février 1698, par jugement de M. Samson, prédécesseur de M. Legendre ; le rameau auquel il appartenait est aujourd'hui éteint. Jean-François de Terssac, baptisé à Montesquieu le 26 septembre 1709, fils de Jean-Georges, reprit dans les dernières années de sa vie le nom de Faydit de Terssac. Il figure sous ce nom dans le contrat de mariage de son fils, Pierre-Paul, passé en 1779, et dans son testament, daté du 14 septembre 1783 Son fils, Pierre-Paul, baptisé en 1736, marié en 1779, obtint du généalogiste des Ordres du Roi, le 21 mars 1788, un mémoire très favorable, établissant la communauté d'origine de sa branche avec l'ancienne famille de Faydit de Terssac du Limousin. Il fut admis cette même année aux honneurs de la Cour sous le titre de comte de Faydit de Terssac qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille. Il prit part sous le même titre en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

La famille de Faydit de Terssac a fourni des officiers distingués.

On ne sait si on doit lui attribuer un Gaulcelm Faydit, célèbre troubadour de la seconde moitié du XII[e] siècle, que Nostradamus fait naître à Avignon, mais que Sainte-Palaye et d'autres auteurs font naître à Uzerche d'une famille de simple bourgeoisie.

Principales alliances : de Cosnac, de Meynard, de Castres (de Terssac), de Méritens de Villeneuve, de Castéras-Seignan 1589, 1695, de la Passe 1667, de Ferriéres-Sauvebeuf 1411, etc.

FAYE (**de Maillard-la**). Voyez : MAILLARD-LAFAYE (DE).

FAYE (**Planat de la**). Voyez : PLANAT DE LA FAYE.

FAYE (**Gerbaud de la**). Voyez : Gerbeaud de la Faye.

FAYE (**de Villers-la**). Voyez : Villers la-Faye (de).

FAYE (**Bouillet de la**). Voyez : Bouillet (de), Bouillet de la Faye, Bouillet des Halliers.

FAYE (**Estourneau de la**). Voyez : Estourneau de la Faye.

FAYE (**Gentil de la**). Voyez : Gentil de la Faye et de Langalerie (de).

FAYE (**de la**), en Périgord. Armes : *de gueules à une croix ancrée d'argent accompagnée en chef d'un lambel à cinq pendants de même.* — Couronne : *de Marquis.* — Tenants : *deux anges.* — La branche des seigneurs de Thenon et d'Hautefort portait : *d'or à deux* (aliàs *trois*) *fasces de gueules et au lambel à cinq pendants d'azur en chef.* — Elle adopta plus tard les armes de la famille de Born : *d'azur à une levrette d'argent.*

La maison de la Faye, que l'on croit s'être éteinte dans les mâles en 1897, appartenait à l'ancienne noblesse chevaleresque du Périgord. Elle ne doit pas être confondue avec un certain nombre de familles du même nom qui ont existé, ou qui existent encore, soit en Périgord, soit dans les provinces limitrophes.

On en trouvera des généalogies détaillées dans les manuscrits de Chérin et de l'abbé de Lespine. MM. le comte de Saint-Saud et Huet ont fait paraître en 1900 une intéressante et très consciencieuse *Généalogie de la maison de la Faye, en Périgord.* On suivra leur travail dans cette notice.

On attribue pour premier auteur à la famille de la Faye un Pierre de la Faye (*Petrus de Faia*) qui vers 1105 fut témoin d'une donation faite à l'abbaye du Vigeois par Pierre, seigneur de Pierrebuffière. L'abbé de Lespine suppose, d'après l'ordre des temps, que ce gentilhomme eut deux fils, Géraud et Pierre. Le premier de ceux-ci, Géraud de la Faye, paraît être l'auteur de la branche des seigneurs d'Hautefort et de Born dont la dernière héritière, Marthe de la Faye, dite de Born, épousa d'abord Jean de Cosnac, puis, en 1388, Hélie de Gontaut de Badefol. Le second, Pierre de la Faye, souscrivit un accord vers 1150. On croit qu'il fut l'auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Guillaume, chevalier, Sgr de la Faye, arrière-petit-fils présumé du précédent, prit part à la sixième croisade. Son nom et ses armes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles. Avant de s'embarquer pour la Terre-Sainte, il avait fondé en 1219 le prieuré de Notre-Dame de la Faye, dans la paroisse de Léguillac de l'Auche, avec ses quatre frères dont l'un, Grimoard,

était évêque de Comminges et dont un autre, Géraud, était évêque de Bayonne. Cette fondation fut confirmée en 1244 par son fils, Arnaud de la Faye. Le nom de la famille de la Faye figure dans un grand nombre de chartes des XIIIe et XIVe siècles, mais sans que l'on puisse relier entre eux autrement que par des présomptions les divers personnages qui l'ont porté.

Arnaud de la Faye, damoiseau, Sgr de Menet, de la Brunetie, de la Faye, etc., demeurant à Bouliac, près de Bordeaux, dont MM. Huet et de Saint-Saud font un arrière-petit-fils d'Arnaud de la Faye, cité plus haut, et de Marie Salomon, épousa, par contrat du 25 juillet 1364, Marguerite de Céris (*de Cereso*), aliàs de Menet, fille de feu Robert de Céris, autrement de Menet, chevalier. Il fut père de Jourdain de la Faye, damoiseau, qui épousa en 1380 Thévenote de Sarrazin et qui rendit hommage, en 1414, pour sa seigneurie de Menet, et grand-père de Jean de la Faye, écuyer, qui donna, le 21 juin 1433, quittance de la dot de sa femme, Marguerite du Authier, et qui rendit hommage à la comtesse d'Angoulême, le 2 octobre 1473, pour son hôtel noble et son moulin de Menet, situés dans la paroisse de Montbron, en Angoumois. Ce dernier laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° Jourdain de la Faye, damoiseau, Sgr de Menet, la Grellière, Chapt, etc., dont la petite-fille, Jeanne, épousa en 1535 François de Lambertye et lui porta la terre de Menet conservée jusqu'à nos jours par leur descendance ; 2° Louis de la Faye, damoiseau, Sgr de la Grellière, des Roberts, Cosgr de Marval, homme d'armes des ordonnances du Roi en 1495, qui continua la lignée. Ce n'est qu'à celui-ci que Chérin fait remonter la filiation suivie. Ce Louis de la Faye épousa Isabeau des Roberts par contrat du 18 octobre 1503. Ce contrat est certainement postnuptial, comme le comportaient les usages du temps, puisque François de La Faye, fils des deux époux, était déjà en 1500, c'est-à-dire trois ans avant ce contrat, archer des ordonnances du Roi sous la charge du sire d'Albert. François de la Faye fut seigneur de Saint-Privat et des Roberts et coseigneur de la Grellière et de Marval. Il contracta deux alliances, la première à une date inconnue avec une demoiselle Dumas de Paysac, la seconde, le 16 décembre 1516, avec Agnès de Lambertye. Il fit son testament à Saint-Privat, dans la juridiction d'Excideuil, le 12 avril 1529. Deux de ses fils, Alain, né du premier lit, et François, né du second lit, furent les auteurs de deux grandes branches.

Alain de la Faye, écuyer, Sgr de Saint-Privat et autres lieux, auteur de la branche aînée, épousa en 1527 Marguerite Vigier. Il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Léonet de la Faye, Sgr de Saint-Privat et autres lieux, dont la descendance fut maintenue dans sa

noblesse, le 15 mars 1667, par jugement de M. de Montozon, subdélégué en Périgord de Pellot, intendant de Bordeaux, et s'éteignit peu de temps après ; 2° Jean de la Faye, Sgr de Nauvialle et de Falessie, Cosgr de Génis, qui épousa Gabrielle Mathaud par contrat passé au château d'Excideuil le 28 décembre 1587. Le fils de ce dernier, François de la Faye, Sgr de la Falessie, Cosgr de Génis, marié en 1629 à Léonor de Bar, fut maintenu dans sa noblesse, lors de la grande recherche commencée en 1666, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Il eut, entre autres enfants, deux fils, Jean et François de la Faye. Louise de la Faye, petite-fille de l'aîné de ces fils, baptisée à Génis en 1723, épousa Joseph-Gautier Formiger, Sgr de Beaupuy, et lui porta la terre seigneuriale de Génis que sa descendance possède encore et dont elle a gardé le nom. François de la Faye, second fils de François et de Léonor de Bar, fut enterré à Bourdeille le 28 juin 1701. Sa descendance était représentée au XVIIIe siècle par son petit-fils Jean de la Faye, Sgr de la Rigardie, marié en 1753 à Jeanne d'Alesme et décédé en 1763 à l'âge de 75 ans. On est en droit de supposer que celui-ci fut père d'un Jean de la Faye, simple gendarme, natif de Mensignac, qui épousa à Paussac, le 10 janvier 1793, Marguerite Bétaille et dont la destinée ultérieure est inconnue.

La branche cadette s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Son auteur, François de la Faye, Sgr de Chardeuil et de Lage, épousa en 1556 Antoinette Aymeric du Chasteau. Il eut, entre autres enfants, deux fils, François et Alain, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Le premier rameau posséda, entre autres biens, les seigneuries de Chardeuil et d'Ambérac. Il fut maintenu dans sa noblesse, le 19 juillet 1667, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, puis, le 14 mai 1699, par jugement de Bégon, intendant de la Rochelle. Son dernier représentant, Etienne de La Faye d'Ambérac, décédé à Bordeaux en 1816, était connu dans les dernières années de sa vie sous le titre de marquis. Il avait épousé, par contrat passé à Bordeaux en 1787, Marie de Tauzia de Montbrun qui lui survécut jusqu'en 1855. Il n'en laissa que deux filles qui demeurèrent célibataires et qui moururent à Bordeaux l'une en 1860, l'autre en 1879.

Alain de la Faye Sgr de la Martinie, auteur du second rameau, épousa en 1582 Jeanne Vigier de Segonzac. Sa descendance fut maintenue dans sa noblesse, le 28 avril 1668, par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Elle se partagea en trois sous-rameaux. Le premier de ces sous-rameaux, dit des seigneurs de la Martinie, eut pour dernier représentant mâle Jules, connu sous le titre de marquis de la Faye de la Martinie, né à Poitiers en 1822, décédé sans alliance à Périgueux en 1897. Le marquis de la Faye laissait une sœur, Elise,

née en 1828, mariée à Périgueux en 1846 au comte de Mirandol. Le deuxième sous-rameau, celui des seigneurs de Lyde, s'était détaché du précédent au XVIIIe siècle. Son dernier représentant, Ludovic, connu sous le titre de vicomte de la Faye, né au château de Lyde en 1815, mourut en 1869. Il avait épousé en 1841 Mlle Botet de Lacaze dont il n'eut qu'une fille, Laure, mariée en 1881 au comte Joseph des Grottes. Le troisième sous-rameau posséda, entre autres biens, les seigneuries du Mayne et de la Renaudie. Son chef, Augustin-Louis de la Faye, né en 1769, mourut prématurément à Coblentz en 1792. Il avait épousé à Neuvic en 1790 Mlle de Mellet de Fayolle qui se remaria à M. de Meyrignac et qui ne mourut qu'en 1846. Il en avait eu un fils qui mourut à Périgueux dès 1802. Il avait eu deux sœurs, Mmes de Tessières, décédées l'une en 1813, l'autre en 1848, qui furent les dernières représentantes de leur sous-rameau. Deux représentants de ce sous-rameau, François de la Faye, Sgr de la Reynaudie, et Louis de la Faye, étant passés à Saint-Domingue, firent enregistrer leurs titres de noblesse au Conseil supérieur de l'île le 16 septembre 1756.

La famille de la Faye avait fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers de mérite, dont plusieurs périrent à l'ennemi, un page de la Petite Ecurie en 1782 (Joseph, comte de la Faye de la Martinie, marié en 1787 à Mlle de Chabans et grand-père du dernier marquis de la Faye), etc.

Ses divers représentants prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Libourne, à Périgueux, à Bordeaux, à Saintes, et à Angoulême.

Principales alliances : d'Hautefort, de Born, de Gourdon, de Périgord 1303, de Gontaut 1303, de Vigier, de Cosnac, du Authier 1433, de Lambertye 1535, 1515, 1598, 1611, 1654, de Carbonnières, du Mas de Paysac,, de Gastebois 1542, du Bousquet 1650, de Tessières 1618, 1781, 1787, de Bar 1629, de Malet de la Jorie 1686, de Formiger de Beaupuy (de Génis) 1736, d'Alesme 1753, de la Croix du Repaire 1770, de Bardon de Segonzac 1602, de Lamourous 1612, de Sarrau 1620, Amelin, du Rieu 1626, du Vergier de Saint-Ciers 1734, de Bellot 1790, de Bonnevin 1761, de Callières 1763, de Tauzia de Montbrun 1787, de Chassarel, du Boys de la Grèze 1659, de Siorac 1687, de Foucauld de Pontbriand 1703, 1737, d'Aydie 1725, de Cremoux 1786, de Puch de Montbreton 1810, de Mauvise 1821, de Mirandol 1846, de Vassal-Cadillac 1813, de Chavanat 1835, Botet de Lacaze 1841, Marraud des Grottes 1881, de Solminihac 1624, de Chabans 1645, 1651, 1655, 1787, 1767, du Lau 1677, Joumard des Achards 1718, d'Artensec de la Farge 1728, Delpy de la Roche 1718, de Mellet de Fayolle 1790, etc.

Il a existé en Poitou deux familles de la Faye dont les armes avaient beaucoup d'analogie avec celles des la Faye du Périgord.

L'une de ces familles était originaire du Périgord d'après la tradition. Elle portait pour armes : *d'or à une croix ancrée de sable*, quelquefois *surmontée d'un lambel de gueules*. Beauchet-Filleau en fait remonter la filiation à Pierre de la Faye, écuyer, du lieu de Saint-Maixent, près d'Aigre, en Angoumois, qui est mentionné dans un acte de 1349. Son chef, Pierre de la Faye, Sgr de Montorchon, fut maintenu dans sa noblesse en 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, après avoir justifié sa filiation depuis Antoine de la Faye Sgr de Mandegaud, vivant en 1514, dont le fils, Louis, épousa en 1564 Hélène Guérin dame de Montorchon. Il fut père de Pierre de la Faye, Sgr du même lieu, qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse, le 14 février 1715, par jugement de M. Quentin de Richebourg, intendant de Poitiers, et aïeul de Jean de la Faye, Sgr du même lieu, né en 1689, décédé en 1742, qui ne laissa que deux filles, M[mes] Parent de Curzon et Avice de Mougon.

L'autre famille poitevine de la Faye portait pour armes : *de sable à une croix anillée d'argent*. Elle était vraisemblablement une branche de la précédente bien que la tradition l'ait fait venir de Touraine. Elle remontait par filiation à Antoine de la Faye dont le fils, Pierre, épousa en 1514 Marguerite Lefèvre et dont le petit-fils, Jean, Sgr des Sables, à Jaunay, près de Richelieu, épousa fort jeune en 1533 Perrine Boucher, dame de Langle. Jean de la Faye, Sgr de la Groie, descendant des précédents, fut maintenu dans sa noblesse, le 18 avril 1668, par jugement de M. de Barentin. Il épousa en 1664 Elisabeth de Ferré de Péroux et en eut un fils, François, encore vivant en 1708 qui paraît être mort sans postérité, et une fille, M[me] de Ferré de Péroux, qui était propriétaire de la Groie en 1731.

FAYE de GUERRE (de la). Mêmes armes que la famille précédente.

Une famille DE LA FAYE DE GUERRE revendique une origine commune avec la vieille souche périgourdine dont il vient d'être parlé et en porte les armoiries.

On trouvera sur elles des renseignements dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres.

Elle était fixée à la Martinique quand en 1772 elle sollicita du roi Louis XV des lettres patentes de reconnaissance de noblesse. A l'appui de sa demande elle envoya au Cabinet des Ordres du Roi un certain nombre de titres qui faisaient remonter sa filiation à noble homme Alexandre de la Faye, Sgr dudit lieu et de Saint-Privat, marié à Guilhemine de Vins par contrat du 13 octobre 1512. On a vu plus

haut que la famille précédente avait longtemps possédé la seigneurie de l'ancienne paroisse de Saint-Privat d'Excideuil, ou de Mayac, actuellement englobée dans la paroisse de Savignac-les-Eglises (Dordogne). Mais Alexandre de la Faye n'est mentionné dans aucune généalogie connue de cette famille. Il fut du reste établi que les titres envoyés en 1772 par MM. de la Faye étaient faux. Le mémoire du généalogiste des Ordres du Roi chargé de les examiner commence en ces termes : « *On ne connaît pas d'exemple de production aussi vicieuse* ». La famille de la Faye paraît avoir de nos jours changé de système de filiation. Des articles publiés dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1869 et dans le *Bulletin héraldique de France* d'octobre 1897 la font descendre d'un François de la Faye, maître d'hôtel du cardinal d'Albret en 1517, qui aurait épousé, le 10 mars 1530, Souveraine d'Aubusson et dont le petit-fils, Antoine de la Faye, commandant du château de Montignac sous Henri III, aurait obtenu du Roi en juillet 1613 des lettres de grâce pour avoir tué en duel l'année précédente le seigneur de Campignac. Il fut, en tout cas, établi en 1772 au Cabinet des Titres que dans la réalité la famille de la Faye ne pouvait remonter par filiation au delà du 1er mai 1694, date à laquelle Cyrille Lafaye, maître chirurgien, fille de Pierre Lafaye et d'Anne Quinque, sa veuve, résidant dans la ville d'Aymat, épousa Suzanne Reygat. Jean-Baptiste Lafaye, fils des précédents, fut maître chirurgien comme son père. D'après l'article de l'*Annuaire de la noblesse*, reproduit par le *Bulletin héraldique*, il aurait été l'arrière-petit-fils d'Antoine de la Faye mentionné plus loin. Il vint se fixer à la Martinique, y épousa, le 25 août 1727, Marie-Rose le Curieux et en eut cinq fils qui furent des officiers de valeur, Jean-Baptiste Lafaye, Raymond la Faye de Guerre, Antoine de la Faye de Beaubrun, Armand la Faye du Fort et René la Faye, ce dernier tué lors du siège de la Martinique. MM. de la Faye envoyèrent au Cabinet des Ordres du Roi en même temps que leur demande un certificat de M. d'Ennery, gouverneur des Iles du Vent, attestant que leur famille était riche et vivait noblement. On ne voit pas que leur requête ait été agréée. La famille de la Faye de Guerre ne figure pas, en tout cas, au nombre de celles de la Martinique qui firent enregistrer leurs titres de noblesse au Conseil supérieur de l'Ile.

Louis-Joseph de la Faye, né à la Martinique en 1799, vint s'établir en France, fut connu sous le titre de marquis de la Faye de Guerre et mourut à Paris en 1875. Il avait épousé Mlle Desvergers de Sannois à la famille de laquelle appartenait Mme de Tascher de la Pagerie, mère de l'impératrice Joséphine et bisaïeule de Napoléon III. Il en eut une fille, Mme Jules Nismes, et deux fils, Cyrille et Raoul. L'aîné de ceux-

ci, Cyrille, marquis de la Faye de Guerre, décédé en 1901, épousa d'abord Mlle Dat, puis Mlle Hadebourg-Desbrosses qui se remaria à son beau-frère, Raoul de la Faye, domicilié à Paris. Il eut deux fils, un de chaque lit : 1° Henri, marquis de la Faye de Guerre, demeurant à Paris, marié en 1905 à Mlle de la Borie de la Batut ; 2° André, comte de la Faye de Guerre, demeurant à Nérac, marié d'abord à Mlle Nismes, puis, en 1912, à Mlle de Buros.

Un autre rameau de la même famille était représenté de nos jours par Charles-Louis de la Faye, receveur des contributions à Bègles, marié en 1869 à Mlle Brun, et par leur fils.

FAYE de BOURGOIN et de PONTEYRAUD (de la), en Saintonge, en Angoumois et en Périgord. Armes : *d'azur à trois bourdons portant suspendus à dextre le premier une coquille, les deux autres une gourde, le tout d'argent ; au chef cousu de gueules chargé d'une étoile d'argent.*

La famille de la Faye qui donne lieu à cette notice est originaire de la Saintonge d'où une de ses branches est venue s'établir en Périgord à la fin du XVIIIe siècle. Elle ne doit pas être confondue avec une famille de la Faye, récemment éteinte, qui a appartenu à la noblesse chevaleresque de ce pays et à laquelle il a été plus haut consacré une notice. La confusion entre les deux familles serait d'autant plus facile que la dernière a longtemps possédé en Périgord la seigneurie de Saint-Privat d'Excideuil et que la famille de la Faye d'origine saintongeaise possède dans la même région un château de Saint-Privat-des-Prés.

La famille de la Faye dont il s'agit ici a eu pour berceau la paroisse de Brossac, située en Saintonge, sur les confins de l'Angoumois, aujourd'hui commune du département de la Charente. Elle occupait dès le XVIe siècle un rang honorable dans la bourgeoisie de sa région.

François de la Faye, qui résidait à Brossac, dans la seconde moitié du XVIe siècle, eut deux fils qui furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche cadette, dite du Bourgoin, fut assez obscure et demeura non noble. Elle comptait encore il y a peu d'années des représentants dans le département de la Charente.

On trouvera une généalogie de la branche aînée dans la *Revue historique de Saintonge et d'Aunis* de l'année 1892. Le chef de cette branche, Jacques de la Faye, contrôleur et sénéchal de Brossac, mourut en 1735 à l'âge de 78 ans. Son fils, Jacques de la Faye, Sgr de la Faye, de Baudry, de Rochefort, de Migon, etc., né en 1693, marié le 22 août 1723 à Catherine Arnault de la Gorce, décédé en 1740,

fut pourvu de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi audiencier en la Chancellerie de Guienne et à la Table de marbre. Jacques-François de la Faye, Sgr de la Faye et de Baudry, petit-fils du secrétaire du Roi, épousa le 22 février 1791 Marie de Laage, héritière du domaine de Ponteyraud, en Périgord, où il vint fixer sa résidence. Il laissa une fille, la vicomtesse de Cremoux, et un fils, Antoine de la Faye, qui épousa en 1825 Joséphine Berthelot du Couret et qui mourut en 1874 à Saint-Privat-des-Prés. Les deux fils aînés de celui-ci, Pierre-Félix-Alfred de la Faye de Ponteyraud, marié en 1859 à Jeanne-Julie d'Abbadie d'Ithorrots, et Jacques-Arthur de la Faye, marié en 1857 à Marie d'Abbadie, sœur de sa belle-sœur, n'ont eu que des filles. Mais leur plus jeune frère, Ernest de la Faye, né en 1833, décédé en 1886, a laissé un fils de son mariage, en 1858, avec Claire Rivière de Lussan.

M. Joseph de la Faye et M. Jean-Jacques de la Faye se firent représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saintes, le premier à cause de son fief de Brossac, le second à cause de son fief de Rochefort, situé dans la paroisse de Brossac.

La famille de la Faye n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers de mérite.

Principales alliances : de Laage, Berthelot du Couret, d'Arlot de Saint-Saud 1886, de Cargouet 1883, d'Espalungue d'Arros 1891, de Saint-Angel, d'Abbadie d'Ithorrots, de Mostuéjouls 1885, Rivière de Lussan, Nicolas de Lamballerie 1815, 1840, etc.

FAYE des PALISSARDS (de la), en Bourbonnais. Armes : *d'azur à un mouton d'argent paissant sur une terrasse de sinople et accompagné en chef de deux étoiles d'argent.*

Une famille DE LA FAYE a appartenu à l'ancienne noblesse chevaleresque du Bourbonnais. On ignore quelles étaient ses armoiries [1]. Elle avait eu pour berceau le fief et le château de la Faye, situés sur le territoire de la paroisse de Molle, dans l'élection de Billy. Elle avait pour premier auteur connu un Pierre de la Faye, damoiseau, qui était seigneur de la Faye en 1300. Le nom des seigneurs de la Faye figure dans un grand nombre de chartes des XIVe, XVe et XVIe siècles. Leur famille s'éteignit vraisemblablement dans les dernières années du XVIe siècle, époque à laquelle on en perd la trace.

Une famille de la Faye qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours est une des plus anciennement connues de la ville de Gannat, dans la

1. L'armorial du héraut Gilles le Bouvier mentionne en Bourbonnais une famille de la Faye qui portait pour armes : *d'or semé de croisettes au pied fiché de gueules, au lion morné de gueules brochant sur le tout.*

même région. Bouillet a avancé dans son *Nobiliaire d'Auvergne*, mais sans preuves à l'appui, qu'elle était la même que celle dont il vient d'être parlé. Mais dans ce cas elle aurait perdu sa noblesse par dérogeance à la suite de quelque revers de fortune. Ce qui est certain, c'est qu'elle apparaît à Gannat justement à l'époque où disparaît la famille noble de la Faye. Son premier auteur connu fut pourvu, dès sa fondation, de l'office de premier président en l'élection de Gannat créé en septembre 1587 par arrêt du roi Henri III. Elle conserva cet office jusqu'à l'époque de la Révolution. On ne connaît pas à la famille de la Faye de principe d'anoblissement régulier ; on ne voit pas qu'elle ait jamais été maintenue noble par jugement, ni qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Il n'en est pas moins incontestable que ses membres figurent avec les qualifications nobiliaires dans un grand nombre d'actes du XVIIIe siècle. Son chef, Guillaume de la Faye-Perrin, conseiller du Roi, président en l'élection de Gannat, fit enregistrer son blason à l'Armorial de 1696 : *d'azur à un mouton d'or paissant sur une terrasse de sinople et surmonté de deux étoiles d'or rangées en chef.* Jacques de la Faye, chevalier, Sgr des Palissards, en la paroisse de la Chapelle, près de Molles, de la Corne, en la paroisse de Randan, et de Chiroux, en la paroisse de Gannat, avocat au Parlement, conseiller du Roi, fut nommé en 1778 maire perpétuel de Gannat. Il avait transmis son office de premier président en l'élection de Gannat à son fils, Jacques-Emmanuel de la Faye. Celui-ci épousa en 1780 Mlle Bougarel de Marmagne, d'une vieille famille de la bourgeoisie du Bourbonnais. Il en eut deux enfants : 1° Jacques de la Faye des Palissards, juge au tribunal civil de Clermont, marié à Zoé-Madeleine de l'Hospital, dernière représentante d'une branche assez obscure de la famille du chancelier de l'Hospital, décédée à Vichy en 1875 à l'âge de 80 ans, dont le fils, Philibert de la Faye de l'Hospital, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, demeura célibataire et fut le dernier de sa famille ; 2° Philibert de la Faye des Palissards, qui était avocat à Paris en 1851. Philibert de la Faye, fils de Jacques, avait vainement demandé, le 31 janvier 1856, l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE L'HOPITAL qui appartenait à la famille de sa mère.

La famille de la Faye avait fourni des officiers de mérite dont plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : de Bégon de la Rouzière, Ferrand de Fontorte, Barthomivat de la Besse, de Bar, de l'Hospital, etc.

Il a existé en Bourbonnais une autre famille de la Faye qui portait pour armes : *de gueules à un lion d'argent, armé et lampassé d'azur, et quatre fasces d'or brochant sur le lion.* Cette famille, depuis long-

temps éteinte, était fort ancienne. Elle avait eu pour berceau un fief de son nom situé dans la paroisse de Chamblet et possédait d'importants domaines dans les chatellenies de Murat et de Montluçon.

Une famille de la Faye, fort obscure, a appartenu à la noblesse de la Haute-Auvergne et du Velay. On trouvera sur elle quelques renseignements dans l'*Armorial général de Languedoc* de M. de la Roque, dans l'*Armorial du Velay* de M. Paul, dans l'*Armorial du Vivarais* de M. Benoit d'Entrevaux, etc. On ignore ses armes primitives. Elle adopta au xve siècle le blason de la famille des seigneurs de Chamboroux, dans l'élection de Saint-Flour, dont un de ses représentants avait épousé la dernière héritière : *d'azur à un sautoir d'or* (aliàs *d'argent) cantonné de quatre étoiles d'or* (aliàs *d'argent*). Elle avait eu pour berceau une seigneurie de son nom, située près de Boisset, en Velay. Hector de la Faye, Sgr de Chamboroux, marié le 1er septembre 1630 à Claire de Ginestous, en eut plusieurs enfants qui furent les derniers représentants de leur famille. Deux de ses fils, Jean de la Faye, Sgr de Chamboroux, en Auvergne, et d'autres domaines en Velay et en Vivarais, marié en 1660 à Antoinette de Combladour, et Jacques de la Faye, Sgr de la Valette et de Losse, en la paroisse d'Issertaux, furent maintenu dans leur noblesse, le 15 janvier 1671, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir justifié leur descendance de Gilbert de la Faye dont le fils, Gabriel, épousa, le 6 janvier 1552, Marguerite Rey. Sur le vu de ce jugement ils firent reconnaître leur noblesse en Auvergne. Le second d'entre eux, Jacques de la Faye, Sgr de Chamboroux et d'Orcerolles, ancien capitaine au régiment de Royal-Roussillon, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. C'est vraisemblablement à cette famille qu'appartenaient cinq la Faye qui furent chanoines comtes de Brioude de 1288 à 1605.

Une famille de la Faye a occupé un rang distingué dans la Marche. Elle portait pour armes : *d'argent à un quintefeuille de gueules*. Elle descendait de Léonard de la Fays, ou de la Faye, riche notaire de Peyrat (Haute-Vienne), qui se rendit acquéreur en 1497 du fief d'Arledeys, près de Royère. La descendance de Léonard de la Faye s'agrégea à la noblesse par la possession de fiefs. Elle s'éteignit au xviiie siècle. Un représentant de cette famille, Jean de la Faye, dit de la Porte, fut admis dans l'ordre de Malte en 1619.

Une famille de la Faye, originaire de Gascogne d'après la tradition, a fourni depuis le milieu du xvie siècle une longue série de grands-maîtres ordinaires des eaux et forêts en la vicomté de Pont-de-l'Arche, en Normandie. Elle portait pour armes : *de gueules à une fasce d'or accompagnée en chef d'une croisette fleuronnée et en pointe d'une*

tour, le tout de même, la tour maçonnée de sable et ajourée du champ. Elle fut maintenue dans sa noblesse, le 12 juillet 1667, par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Pierre de la Faye, vicomte d'Evreux et du Pont-Saint-Pierre, fils de Jean de la Faye, demeurant à Godarville, en Caux, fut maître d'hôtel de l'amiral de Graville, décédé en 1516. Pierre de la Faye, grainetier de Pont-de-l'Arche, demanda en 1534 un délai pour vérifier sa noblesse. Pierre-Auguste de la Faye, chevalier, marié le 4 mai 1714 à Louise-Angélique Louvel d'Epineville, fit en 1728 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Louise-Fortunée de la Faye-Linemare, née en 1720 aux Damps, en l'élection de Pont-de-l'Arche. Jean-Pierre de la Faye prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Pontaudemer.

FAYEL (de Rocquigny du). Voyez : ROCQUIGNY DU FAYEL (DE).

FAYEL (du), en Normandie. Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné de deux molettes d'argent en chef et d'une rose de même en pointe.* — Couronne : *de Marquis surmontée de deux anges tenant une couronne de lauriers.* — Tenants : *Minerve et Mars.* — Devise : PIETATE ET ARMIS. — La branche des seigneurs de la Perruche, fixée au diocèse de Chartres, portait : *de gueules à un chevron d'or accompagné de trois annelets de même.*

La famille DU FAYEL appartient à l'ancienne noblesse des environs de Bayeux, en Normandie.

La Chesnaye des Bois en a donné au XVIIIe siècle une généalogie dans son *Dictionnaire de la noblesse* ; il a cherché à la rattacher à la puissante maison des sires de Fayel, éteinte au XVe siècle, qui fut une des plus brillantes de la noblesse du Vermandois. On trouvera dans les manuscrits de Chérin et dans le *Nouveau d'Hozier* des tableaux généalogiques très complets de la branche cadette. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un représentant de la branche aînée, Claude-Félix du Fayel de Berné, né en 1764, fit sous Louis XVI pour être admis parmi les pages de la Petite Ecurie.

La filiation est présumée depuis un Henri du Fayel, écuyer, qui possédait dans le milieu du XIVe siècle la seigneurie de la Bigne, située dans la paroisse de Cahagnolles, en l'élection de Bayeux. On attribue à cet Henri du Fayel deux fils, Henri II du Fayel, Sgr de la Bigne, dont on fait l'auteur de la branche aînée, et Thomas du Fayel, de la paroisse de Foulogne, en l'élection de Bayeux, qui prit part à la bataille d'Azincourt, en 1425, et dont on fait l'auteur de la branche cadette.

Robin du Fayel, fils d'Henri II, et son cousin germain, Jean du Fayel, de la paroisse de Foulogne, fils de Thomas, firent reconnaître leur noblesse lors de la recherche de Montfaut, en 1463. On est en droit de se demander si le second d'entre eux, Jean, ne doit pas être identifié avec un Jean du Fayel, de la paroisse de Foulogne, en l'élection de Bayeux, que l'on trouve avoir été anobli par arrêt de 1422. En tout cas, ayant été attaqué par les habitants de Foulogne qui voulaient le soumettre à la taille, il dut faire reconnaître sa noblesse le 20 juin 1482 par un arrêt de la Cour des aides de Normandie. Il laissa plusieurs fils qui partagèrent sa succession par acte du 19 mai 1495 et dont deux, Michel et Louis, furent les auteurs de deux grands rameaux. Jean du Fayel, fils aîné de Michel, marié, le 14 avril 1535, à Jacqueline le Painteur, fut maintenu dans sa noblesse, le 10 avril 1556, par arrêt de la Cour des aides de Normandie.

Les deux grandes branches de la famille du Fayel se divisèrent en un grand nombre de rameaux et de sous-rameaux dont les représentants furent maintenus dans leur ancienne noblesse, le 5 décembre 1667, par jugement de Chamillart, intendant de Caen.

Une représentante de la branche cadette, Marie-Anne du Fayel du Moutier, née le 27 février 1708 à Planqurey, au diocèse de Bayeux, fit en 1718 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Un représentant de la branche aînée, Claude-Félix du Fayel, Sgr de Bernay, demeurant à Bayeux, marié le 18 mars 1757 à Jeanne-Elisabeth du Chastel, obtint en 1778 l'admission parmi les pages de la Petite Ecurie de son fils, Claude-Félix, né en 1764, après avoir justifié sa descendance de Jean du Fayel, marié à Marguerite Avayne, mentionné dans un acte de 1532, dont le fils, Constantin du Fayel, Sgr de la Bigne, épousa Marguerite Frollet.

M. du Fayel de Bernay se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Bayeux. M. du Fayel prit part cette même année à celles du bailliage de Rouen.

La famille du Fayel était représentée de nos jours par Jean, connu sous le titre de marquis du Fayel, né en 1863, et par son frère, connu sous le titre de comte du Fayel, né en 1865.

Il a existé dans l'ancien diocèse de Chartres une branche de la famille du Fayel dont le point de jonction avec la souche n'est pas connu. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que le chef de cette branche, Mathieu du Fayel, chevalier, Sgr de la Perruche, au bailliage de Chartres, marié à Françoise de Maillard par contrat passé à Montfort-l'Amaury le 1er juin 1694, fit en 1705 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Marie-Françoise, née en 1698. Ce gentilhomme justifia qu'il était fils d'Henri du Fayel, Sgr de

la Perruche, marié en 1667 à Marguerite de Gaillardbois, petit-fils d'Urbain du Fayel, Sgr de la Perruche, qui fit reconnaître sa noblesse, le 22 mars 1641, par arrêt des commissaires départis pour le régalement des tailles dans la généralité d'Alençon, et arrière-petit-fils de Philippe du Fayel, Sgr de la Perruche, marié le 16 août 1574. Celui-ci descendait de Guillaume du Fayel, écuyer, dont les enfants partagèrent les biens le 10 juillet 1460, dont le fils, Bertrand du Fayel, Sgr de Marigny, passa un bail le 17 mai 1486 et dont le petit-fils, Pierre du Fayel, Sgr de la Perruche, épousa Noelle de Saint-Pol. Mathieu du Fayel eut, outre la fille admise à Saint-Cyr, deux fils : 1° Henri-Charles, marié en 1735 à Agnès-Charlotte de Bonnechose, dont le petit-fils, Louis-Charles du Fayel de Marigny, mourut en 1807; 2° Mathias du Fayel, Sgr de Fleurigny, marié en 1744 à Geneviève d'Escorches de Boutigny, dont le petite-fille, Amélie-Henriette, héritière du domaine de la Perruche, épousa en 1816 Nicolas-Victor du Bosc-Regnoult. Mme du Bosc-Regnoult paraît avoir été la dernière représentante de sa branche.

La famille du Fayel a toujours été assez obscure. Elle a fourni dans ses diverses branches de nombreux officiers, des conseillers en la Cour des aides de Normandie, etc.

Principales alliances : de Pierrepont 1686, du Chastel 1757, de Grimouville 1655, de Roncherolles 1769, de Grosourdy, de la Cour, de Gaillardbois, d'Escorches de Boutigny, de Bonnechose 1735, 1772, du Bosc-Regnoult 1816, de Parfouru, Hélyes 1619, de Breuilly, de Montfiquet 1601, André (de Boisandré), etc.

FAYÈRES (Jovin des). Voyez : JOVIN DES FAYÈRES.

FAYET (Nougarède de). Voyez : NOUGARÈDE DE FAYET.

FAYET de la TOUR (du). Armes : *d'azur à une tour crénelée d'argent, maçonnée et ajourée de sable, adextrée d'un croissant d'argent et sénestrée d'une étoile d'or.*

La famille DU FAYET DE LA TOUR appartient à l'ancienne noblesse d'Auvergne.

On trouvera sur elle des renseignemenrs dans les divers ouvrages que Bouillet, Tardieu, Lainé et le docteur de Ribier ont consacrés à la noblesse d'Auvergne. On en trouvera un tableau généalogique dans les manuscrits de Chérin. On trouvera, enfin, dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'elle fit au XVIIIe stècle pour obtenir l'admission de plusieurs de ses représentants à l'Ecole militaire ou à la maison de Saint-Cyr.

La famille du Fayet paraît avoir eu pour berceau la commune de

Trizac sur le territoire de laquelle il existe encore les ruines d'une vieille tour appelée la tour du Fayet.

Elle est vraisemblablement la même que celle d'un Hugues du Fayet, chevalier, qui assista, le 17 novembre 1308, aux fiançailles d'Astorg, Sgr d'Aurillac, et de Dauphine, fille de Bernard, Sgr de la Tour.

Noble Géraud du Fayet, Sgr de la Borie, à partir duquel la filiation est régulièrement établie, est qualifié damoiseau dans un acte de 1416. Il acquit en 1421 dans la paroisse d'Anglars le fief de Fournols pour lequel il rendit hommage en 1425 à Guy de Montclar. Il est mentionné dans un acte de 1435 avec sa femme, Marguerite de Combes, qui était veuve en 1461. Il eut, entre autres enfants, deux fils, Géraud II, dont il va être parlé, et Guillaume, trésorier du monastère de Mauriac en 1472. Géraud II du Fayet est qualifié noble homme et damoiseau dans un acte de 1464. Il résidait dans la paroisse de Saint-Vincent du Vaumiers que sa descendance n'a cessé d'habiter jusqu'à nos jours. Il fit le 25 mars 1472 un testament dans lequel il mentionna sa femme, Florence de Tournemine, et ses six enfants. L'un de ses fils, Jacques du Fayet, Sgr du Puy d'Illac et de Girazac, fut l'auteur de la branche des seigneurs de Fournols éteinte antérieurement à la recherche de 1666. Un autre, noble Naudin du Fayet, écuyer, mari de Catherine d'Apchon, rendit un hommage en 1502 à raison de la montagne appelée l'Herbe-Soutrane, située sur le territoire de la paroisse du Falgoux, et fit son testament en 1513. Il laissait quatre fils dont l'aîné, Guy du Fayet, écuyer, Sgr de la Borie, épousa Françoise de Valrus et fit son testament le 7 décembre 1540. L'arrière-petit-fils de ce dernier, François du Fayet, écuyer, sieur de la Borie et de la Tour, servit au ban de 1636 et épousa, le 31 janvier 1644, Louise de Tantal. Il était âgé de 50 ans et résidait à Saint-Maurice, dans la prévôté de Mauriac, quand il fut maintenu dans sa noblesse le 5 janvier 1667, sur preuves remontant au testament du 25 mars 1472, par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. On trouvera le texte de ce jugement dans le *Nouveau d'Hozier*. François du Fayet laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° François III du Fayet, Sgr de la Tour et de la Borie, qui épousa, le 7 novembre 1685, Françoise de Roquemaurel et qui continua la lignée ; 2° Christophe du Fayet, Sgr de Clavières, qui épousa, le 18 janvier 1693, Marguerite d'Anjolie, héritière des fiefs de la Vaissière et de Saigne-Montel. Ce dernier, dont la descendance paraît ne pas avoir tardé à s'éteindre, eut seize enfants ; trois de ses filles furent admises à Saint-Cyr en 1710, 1715 et 1719. Son frère, François, eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Christophe du Fayet de la Tour, né à Saint-Vincent le 23 août 1687,

admis en 1706 parmi les pages de la Petite-Ecurie, marié en 1721 à Elisabeth Broquin, dont le fils, Jean-Baptiste-Christophe, né en 1741, marié en 1777 à Jeanne de Ribier, décédé à Saint Vincent en 1817, fit en 1790 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à Saint-Cyr d'une de ses filles, Marie-Anne, mariée dans la suite à M. Journiac ; 2° Roger du Fayet de la Tour, Sgr de la Bastide, chevau-léger, chevalier de Saint-Louis, marié en 1738 à Marguerite Eybraïl de Peyrissac, dont un fils, François, né en 1744 à Liginiac, au diocèse de Limoges, fit en 1756 des preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire et dont une fille, Jeanne, mariée dans la suite à M. de Masson de Saint-Félix et décédée à Liginiac en 1823, fit en 1753 les mêmes preuves pour être admise à Saint-Cyr.

M. du Fayet de la Tour prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tulle.

La famille du Fayet de la Tour s'est assez obscurément perpétuée jusqu'à nos jours.

Elle a fourni des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Combes, de Tournemine, de Roquemaurel 1685, de Montrognon-Salvert 1729, de Ribier 1777, de Masson de Saint-Félix 1768, de Montclar 1756, de Faydides 1600, etc.

FAYET de MONTJOYE, de GABRIAC et de CHABANES (de), en Gévaudan. Armes : *d'azur à une fasce d'or remplie de sable, chargée d'une coquille d'argent, accostée de deux étoiles d'or et accompagnée en chef d'une levrette courante d'argent, ayant un collier de gueules, bordé et bouclé d'or, et en pointe de trois losanges aussi d'or rangés en fasce.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DE FAYET est anciennement connue en Gévaudan.

On en trouvera des généalogies dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais et dans l'*Armorial de la noblesse du Languedoc* de M. de la Roque. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carrés d'Hozier*, au Cabinet des titres, dans le *Bulletin de la Société héraldique* de septembre 1886, dans l'*Armorial du Velay* de M. Paul, etc,

On ne sait rien de certain sur elle antérieurement aux dernières années du XVIe siècle. Elle produisit bien au XVIIIe siècle devant d'Hozier l'acte d'une vente en emphythéose de divers héritages que fit, le 2 juillet 1364, noble Marguerite Chardonal, veuve de noble homme Guillaume de Fayet, en qualité de tutrice de sa fille Françoise, héritière universelle dudit Guillaume. Celui-ci peut avoir été le même

personnage qu'un Guillaume de Fayet, de la ville d'Aubenas, en Vivarais, qui fut anobli en 1357. Mais rien ne prouve qu'il ait appartenu à la même souche que la famille de Fayet, actuellement existante, qui donne lieu à cette notice.

Celle-ci ne peut remonter par filiation au delà du 13 mai 1597, date à laquelle noble Jacques de Fayet, fils légitime et naturel de feu noble Antoine de Fayet, du lieu de Laubaret, en la paroisse de Saint-Maurice de Vautaillon, au diocèse d'Uzès, épousa Jeanne de Sabran, fille de noble Etienne de Sabran, Sgr des Alpies, et de demoiselle Lucrèce d'Altier. On peut voir dans le *Nouveau d'Hozier* que le président d'Hozier, chargé de vérifier des preuves de noblesse faites sous Louis XV par la famille de Fayet pour obtenir l'admission d'un de ses membres parmi les pages du Roi, refusa de donner son certificat attendu que le contrat de mariage de 1597 était faux et qu'un Antoine Fayet était en 1581 simple marchand au lieu de Laubaret. Noble Jacques de Fayet, Sgr et habitant du Mazel, en la paroisse de Saint-Julien du Tournel, au diocèse de Mende, fit son testament le 9 juillet 1626. Son fils, noble Etienne de Fayet, sieur du Mazel, demeurant au Bleimar, épousa, par contrat du 11 février 1643, demoiselle Jeanne de Bouton, fille de monsieur maître Adam Bouton, sieur de Saulses, de la ville de Mende, et fit son testament le 4 novembre 1664. Il eut, entre autres enfants, deux fils, Jean-Jacques et Charles de Fayet, qui furent les auteurs de deux branches.

Son fils aîné, Jean-Jacques de Fayet, Sgr du Mazel, épousa, par contrat du 27 mai 1677, Alix de Gabriac, fille du seigneur de Tinhac, et fit son testament le 15 juillet 1701. N'ayant pu produire de titres justificatifs de sa noblesse qu'à partir du contrat de mariage de 1597 mentionné plus haut, il fut déclaré usurpateur par arrêt du 12 mars 1699 et condamné comme tel à 2.000 livres d'amende. Il laissa trois fils, Jacques, Félix et Louis, qui, bien que n'ayant pu produire de nouveaux titres, parvinrent à se faire reconnaître comme nobles et issus de noble race et lignée par arrêt du 29 juillet 1717 de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc. Cet arrêt est rapporté tout au long dans les *Carrés d'Hozier*. Le deuxième des trois frères, Félix de Fayet, Sgr du Mazel, épousa le 24 mai 1722 Anne-Marie de la Croix de Cassagnole, puis Gabrielle de Laurens. Il eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Jean-Félix de Fayet de Gabriac, Sgr de Montjoye, né du premier lit en 1731, marié en 1767 à Marie-Madeleine de Leyris, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nîmes et qui continua la lignée ; 2° Félix de Fayet, né du second lit, admis dans l'ordre de Malte en 1789. Jean-Félix-Auguste de Fayet de Montjoye, petit-fils de Jean-Félix, épousa en 1826 M[lle] de Gigord. Il en

eut deux fils qui furent des officiers de valeur. Son petit-fils, François-Gaston, connu sous le titre de marquis de Fayet de Montjoye, a épousé en 1893 M[lle] de Becdelièvre.

On ne voit pas que la branche cadette ait jamais fait reconnaître sa noblesse par jugement bien que ses membres aient toujours porté les qualifications nobiliaires. Mais un de ses membres, M. de Fayet de Chabanes, se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mende. L'auteur de cette branche, Charles de Fayet, Sgr de Chabanes, baptisé en 1654, épousa, le 20 septembre 1680, Madeleine de Trémuejouls. Un de ses arrière-petits-fils, Jean-Romain de Fayet de Chabanes, né en 1755, décédé dans la suite sans postérité, fut nommé page du Roi, mais le président d'Hozier, chargé de vérifier les preuves de noblesse que ce jeune homme dut faire dans cette circonstance, jugea la situation nobiliaire de la famille de Fayet insuffisante et refusa son certificat. Augustin-Régis de Fayet de Chabanes, né en 1763, frère puîné de Jean-Romain, épousa en 1802 Marie-Anne Bouchareinc de Malmont. Il en eut quatre fils qui moururent sans postérité, derniers représentants de leur branche. L'aîné de ces fils, Charles-Florent de Fayet de Chabanes, né en 1805, fut général de brigade et commandeur de la Légion d'honneur.

La famille de Fayet a fourni des officiers de mérite. Un de ses représentants a été tué à l'ennemi en 1918.

Principales alliances : de Gabriac 1677, de Leuze 1795, de Gigord 1826, de Fages de la Tour, de Becdelièvre, du Bois de Saint-Vincent, Gagneur de Patornay 1905, de Chabannes 1919, etc.

Une famille de Fayet, en latin *de Faheto,* éteinte au XVI[e] siècle, a appartenu à l'ancienne noblesse chevaleresque du Velay. Elle portait pour armes :*d'or à trois annelets d'azur*. Elle paraît avoir eu pour berceau une seigneurie de Fayet, située près de Bains. Deux de ses représentants, Jean et Claude de Fayet, Sgrs dudit lieu, en Velay, furent convoqués en 1543 au ban de la noblesse. De la souche se détachèrent au XIII[e] siècle deux grandes branches. L'une de ces branches laissa tomber en désuétude le nom de Fayet pour ne garder que celui de sa seigneurie de Vergezac ; elle prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom et subsiste dans une condition modeste ; il lui sera en son lieu consacré une notice. L'autre branche laissa également tomber en désuétude le nom de Fayet pour ne garder que celui de sa seigneurie du Thiolent ; elle s'éteignit avec Jacques-Louis, Sgr du Thiolent, décédé en 1611, et avec sa fille qui mourut jeune peu de temps après son père ; Jacques-Louis avait épousé Charlotte d'Aurelle d'Alleret, veuve en premières noces de François de Bertrand, baron de Prades, et mère de Gabriel de Bertrand qui

recueillit l'héritage de la famille du Thiolent. Cette famille portait pour armes : *d'or à trois annelets d'azur, au lambel de gueules en chef et à la bordure de même.*

FAYET de PEYCHAUD (de), en Bordelais et à Paris. Mêmes armes que la famille précédente

Une famille de Fayet, éteinte au xviiie siècle, a occupé un rang distingué dans la noblesse de robe parisienne. Elle était, d'après la tradition, une branche, détachée à une époque inconnue, de la vieille famille du Gévaudan à laquelle a été consacrée la précédente notice et elle en portait les armoiries. Ou en trouvera un tableau généalogique dans les *Dossiers bleus*. Son auteur, Antoine Fayet, sieur de Maugarny, conseiller du Roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres, fut pourvu en 1563 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi. Il épousa en secondes noces, par contrat sans filiation du 14 octobre 1557, Jeanne le Bossu, fille d'un receveur général des monnaies. Il en eut deux fils, Nicolas et Martin, qui furent les auteurs de deux rameaux. Son fils aîné, Nicolas Fayet, secrétaire d'Etat, fut reçu le 8 mars 1616 président en la Chambre des comptes de Paris ; il avait épousé Diane Sublet d'Heudicourt ; il fut père de Nicolas de Fayet, conseiller au Parlement de Paris, et grand-père de Louis de Fayet, conseiller au Parlement de Paris en 1659, décédé sans alliance en 1716, qui obtint en 1712 l'élection en comté de sa seigneurie de Serris. Martin Fayet, Sgr de Gascourt, auteur du second rameau, fut trésorier provincial des guerres et épousa Marie Briçonnet. Sa desceudance s'éteignit avec ses trois petits-fils, Nicolas, Sgr de Billy, officier de vénerie du Louvre, Charles, reçu le 19 mars 1681 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Paris, marié en 1696 à Mlle Richard, et Augustin, prêtre. C'est à cette famille qu'appartenaient Olivier Fayet, reçu le 5 mars 1584 conseiller maître en la Chambre des comptes de Paris, et son fils Nicolas Fayet, qui lui succédadans sa charge le 24 octobre 1586 et qui mourut le 31 août 1593.

Il existe de nos jours une famille de Fayet, également de noblesse de robe très distinguée, qui croit être une branche détachée à une époque inconnue de celle dont il vient d'être parlé et qui porte comme elle les armoiries des Fayet du Gévaudan.

On trouvera sur cette famille quelques renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, dans l'*Armorial du Bordelais* de M. Pierre Meller, dans le *Bulletin de la Société héraldique* de septembre 1886, etc. Le comte Charles de Beaumont a donné les derniers degrés de la filiation dans son bel ouvrage, paru en 1909 : *La maison Bonnin de la Bonninière de Beaumont.*

Noble homme maître Jean Fayet, auquel remonte la filiation, était secrétaire ordinaire de la maison et couronne de Navarre quand il fut pourvu, en 1595, de l'office de secrétaire de la chambre du Roi. Il avait épousé Françoise le Meignen. Leur fils, Mathieu de Fayet, marié à Catherine de la Gorce, fut reçu en 1603 trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bordeaux et obtint des lettres d'honneur en 1623. Il s'était fait recevoir bourgeois de Bordeaux en 1609. Il possédait à Ambarés, dans les environs de cette ville, la belle terre de Peychaud, aujourd'hui propriété de la famille de Dompierre d'Hornoy. Il fut père de Jacques de Fayet, Sgr de Peychaud, marié en 1634 à Jeanne de Baritault, qui fut reçu en 1633 conseiller au Parlement de Bordeaux et qui mourut en charge en 1643, et grand-père de Pierre-Mathieu de Fayet, marié à Catherine de Fages, fille d'un secrétaire du Roi, qui fut reçu en 1661 conseiller au Parlement de Bordeaux et qui obtint des lettres d'honneur en 1693. Le fils de ce dernier, Pierre de Fayet, Sgr de Peychaud, marié à Catherine Olivier, fille d'un secrétaire du Roi, fut nommé en 1732 gouverneur et lieutenant général pour le Roi de Saint-Domingue et des îles Sous le Vent. Il était connu dès cette époque sous le titre de marquis de Fayet qui depuis lors a été conservé par le chef de la famille. Pierre-Alain, marquis de Fayet, capitaine des vaisseaux du Roi, épousa vers 1750 Marguerite-Blanche Thorel de Maison. Leur fils, Jean-Baptiste-Alain, marquis de Fayet, Sgr de Peychaud et de Liversan, né en 1753, marié à Paris en 1783 à Adélaïde de la Bonninière de Beaumont, décédé en 1796 au château d'Aveny (Eure), se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux et à celles du bailliage de Gisors, en Normandie. Il laissa deux filles dont l'aînée fut la comtesse de Boury et dont la seconde, Mme de Dompierre d'Hornoy, décédée à Hornoy en1845, eut en partage la terre de Peychaud, en Bordelais. Il eut aussi cinq fils : 1° Armand, marquis de Fayet, conseiller général de l'Eure, marié en 1811 à sa cousine germaine, Pauline de Beaumont, décédé en 1872, qui n'eut qu'une fille, la marquise de Malet de Graville, décédée sans postérité en 1884 ; 2° Hippolyte, comte, puis marquis, de Fayet, marié en 1825 à Nathalie de Chabrol, décédé au château d'Aveny en 1884, dont les deux fils, Léon et Gustave, n'ont pas eu de postérité masculine ; 3° Félix, comte de Fayet, marié à Evreux en 1819 à Félicité de Lhomme de Morsent, décédé en 1859, dont le fils, Henri, comte de Fayet, décédé au château de Morsent en 1905, a laissé une nombreuse postérité de son mariage en 1854 avec Mlle de Boisguilbert ; 4° Albert de Fayet, tué à l'ennemi en 1813; 5° Léon de Fayet, décédé sans alliance en 1822.

La famille de Fayet a fourni quatre conseillers au Parlement de Bordeaux, des officiers distingués, etc.

Principales alliances : de Baritault, de Verthamon, Lecomte de la Tresne 1720, du Sault, Bonnin de la Bonninière de Beaumont 1783, 1811, Aubourg de Boury 1800, de Dompierre d'Hornoy 1810, de Malet de Graville 1833, de Chabrol-Tournoel 1825, de Prunelé 1859, de Gaudechart 1867, de Chérisey 1891, t'Kint de Roodenbeke 1899, Destutt d'Assay 1900, de Roussy de Sales 1854, de Lhomme de Morsent 1819, le Pesant de Boisguilbert 1854, Féray 1878, Pineau de Viennay 1895, le Marchand 1885, etc.

FAYETTE (**Alloués de la**). Voyez : ALLOUÉS DE LA FAYETTE aux Additions du présent volume.

FAYETTE (**Calemard de la**) Voyez : CALEMARD DE LA FAYETTE, DE GENESTOUX, DE MONJOLY, DU PORTAIL, etc.

FAYETTE (**de Motier de Champetières de la**). Voyez : MOTIER DE CHAMPETIÈRES DE LA FAYETTE (DE).

FAYETTE (**Bureaux de Pusy-Dumottier de la**). Voyez : BUREAUX DE PUSY-DUMOTTIER DE LA FAYETTE.

FAYETTE (**Hennoque-Dumottier de la**). Voyez : HENNOQUE-DUMOTTIER DE LAFAYETTE.

FAYMOREAU d'ARQUISTADE (**Panon de**). Voyez : PANON DE FAYMOREAU D'ARQUISTADE.

FAYOLLE (**Evrard de**). Voyez : EVRARD DE FAYOLLE, OU DE LA FAYOLLE.

FAYOLLE de MANS. Armes : *parti : au 1 de gueules à une fleur de lys d'argent accompagnée de trois croissants de même, deux en chef et un en pointe ; au chef d'or chargé de trois croix de sable et semé de croisettes de même*, qui est de Fayolle *; au 2 d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois têtes de maure de sable, tortillées d'argent*, qui est de Mans. — Couronne : *de Comte*.

La famille FAYOLLE DE MANS, originaire du lieu de Monistrol, est une des plus anciennes de la bourgeoisie du Velay.

M. Paul lui a consacré une notice dans son *Armorial du Velay* et M. Villain en a donné une généalogie dans le tome Ier de la *France moderne* au mot Mans (Fayolle de).

Jacques Fayolle, du lieu de Monistrol, rendit en 1343 un hommage à l'évêque du Puy. Pierre Fayolle, auquel remonte la filiation, épousa en 1529 Bernardine Armand. Son arrière-petit-fils, honorable homme

Laurent Fayolle, avocat, secrétaire de M. de Gontier, conseiller au Parlement de Paris, épousa, le 28 septembre 1628, honnête demoiselle Anne de Mans, dernière représentante d'une vieille famille notariale du Puy ; il fut dans la suite consul de Monistrol. Il fut le grand-père de Charles Fayolle, sieur de Mans, né en 1657, docteur ès droits, avocat, qui épousa en 1690 Jeanne le More, et le bisaïeul d'André Fayolle de Mans, né en 1694, docteur en médecine, qui vint se fixer à Beauzac. Deux arrière-petits-fils de ce dernier, Toussaint Fayolle de Mans, né en 1806, longtemps maire de Beauzac, et Zénon Fayolle de Mans, né en 1818, maire du Chambon-Feugerolles, conseiller général de la Haute-Loire, décédé en 1892, ont été les auteurs de deux rameaux actuellement existants. Le second d'entre eux paraît avoir cherché à se rattacher à la famille de la Fayolle de Mars, rapportée à la suite. On trouve, en effet, que le 30 juillet 1876 il demanda, inutilement du reste, l'autorisation de substituer à son nom celui de : DE LA FAYOLLE DE MARS.

La famille Fayolle de Mans a fourni des avocats, des médecins, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : le More 1550, 1690, de Mans 1628, d'Escrivieux vers 1848, Courbon-Lafaye, Blanc, Luquet de Saint-Germain, Guérard, de Goys, etc.

FAYOLLE de MARS et de LATOURNE (de la). Armes : *d'argent à un lion rampant de gueules ; au chef d'azur chargé de deux palmes d'or passées en sautoir, liées de gueules.* — Devise : TENDIT AD GLORIAM.

La famille DE LA FAYOLLE appartient à la noblesse du Dauphiné et du Languedoc.

On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans l'*Armorial du Dauphiné* de M. de Rivoire de la Batie et dans l'*Armorial du Vivarais* de M. Benoit d'Entrevaux. On trouvera des généalogies de la branche de Mars dans l'*Armorial de la noblesse du Languedoc* de M. de la Roque, dans le tome II de la *France moderne* de M. Villain et dans le *Bulletin héraldique de France* de mai 1900.

La famille de la Fayolle paraît avoir eu pour berceau le bourg de Rochepaule, situé dans le canton actuel de Saint-Agrève (Ardèche). Elle a possédé près de ce bourg une maison forte de son nom qui ne fut vendue qu'en 1819.

MM. Benoit d'Entrevaux et Villain mentionnent un noble et honnête Jean Lafayolle, notaire à Rochepaule, qui épousa, le 3 janvier 1298, Marie de Ribes et dont le fils, André-Poncet Lafayolle, également notaire royal, épousa en 1326 Arthaude Guironnet de Pailharest. Jean Lafayolle, probablement fils d'André, fit son testament en 1372.

Guillaume de la Fayolle, probablement fils du précédent, fit une reconnaissance, le 4 novembre 1414, en faveur de Guillaume, Sgr de Tournon. Dès 1417 un membre de la famille de la Fayolle était établi à Romans, sur la rive gauche du Rhône. Jean de la Fayolle était dans la première moitié du XVI[e] siècle procureur du Roi en la sénéchaussée de Crest.

La famille de la Fayolle perdit une partie de ses titres dans l'incendie du château de l'Arthaudière, survenu en 1562. Par suite de cette circonstance elle ne put établir sa filiation, lors de la grande recherche des faux-nobles commencée en 1666, qu'à partir d'Etienne de la Fayolle marié à Isabeau de Rochas par contrat du 6 octobre 1527. D'après le travailde M. Villain, cet Etienne de la Fayolle aurait été notaire à Saint-Etienne, au mandement de Saint-Latier, et aurait été fils de Jean de la Fayolle, Sgr de Latourne, et petit-fils de Jacques de la Fayolle, marié, le 7 janvier 1439, à demoiselle de Latourne, du lieu de Saint-Latier, près de Saint-Marcellin, en Dauphiné. D'après M. de la Roque, au contraire, il aurait été fils de Pierre de la Fayolle et petit-fils d'un Jean de la Fayolle qui était en 1456 châtelain de Beaudiné. Il fut, en tout cas, père de Gilles de la Fayolle, sieur de Latourne, qui épousa en 1563 Gabrielle de Colonne, ou de Colonneau, et grand-père de François de la Fayolle qui épousa en 1600 Isabeau d'Urre, ou d'Heurre. D'après le travail de M. Villain, celui-ci eut deux fils, Jean et Antoine, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné de ces deux fils, Jean de la Fayolle, marié le 6 janvier 1626 à Marie des Oches, fut châtelain de Beaudiné et gouverneur pour le Roi du château de Rochepaule. Il eut lui-même plusieurs fils qui furent simultanément maintenus dans leur noblesse, le 8 septembre 1668, par jugement de M. Dugué, intendant du Dauphiné. Son fils aîné, Jean-Baptiste de la Fayolle, avocat, bailli de Montredon, commissaire pour le Roi touchant les religionnaires, épousa en 1698 Marie Pichon et continua la lignée. Le puîné, Louis de la Fayolle, Sgr de Chizaret, marié en 1646 à Claudine le More, fut l'auteur d'un rameau qui s'éteignit vers l'époque de la Révolution. Jean-Baptiste de la Fayolle, sieur de Mars, petit-fils de Jean-Baptiste et de Marie Pichon, fut maintenu dans sa noblesse, le 26 novembre 1751, par arrêt de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Il fut père de Jean-Ignace de la Fayolle de Mars, brigadier au régiment de Conti, marié en 1774 à Marie-Hélène de Moreton de Chabrillan, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Puy. Le petit-fils de ce dernier, Louis-Auguste de la Fayolle de Mars, né en 1812, marié successivement en 1834 à M[lle] de Romanet de Lestrange et en 1846 à M[lle] Hermine de Sigaud de Lestang, décédé en 1887, fut élu en 1848

conseiller général de la Haute-Loire. Il a laissé deux fils qui ont eu l'un et l'autre postérité masculine : 1° René, né du premier lit en 1836, conseiller général de la Haute-Loire, marié en 1866 à Mlle Vachon de Lestra, décédé en 1903 ; 2° Edouard, né en 1853, marié à Mlle Rivière de Jean, décédé en 1900.

Etienne de la Fayolle de Latourne, auteur de la branche cadette, fit son testament en 1646. Sa descendance, maintenue dans sa noblesse en 1668 par jugement de l'intendant Dugué, s'est très honorablement perpétuée jusqu'à nos jours ; elle est aujourd'hui fixée en Lyonnais. N....., femme de Jean de Lafayolle de la Tourne, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Saint-Marcellin). M. de la Fayolle de Latourne prit part en 1788 à l'assemblée des trois ordres du Dauphiné tenue à Romans.

Aucune des branches de la famille de la Fayolle n'est titrée.

Principales alliances : d'Urre 1606, de Chazeaux 1732, de Moreton de Chabrillan 1774, de la Roque 1830, de Romanet de Lestrange 1834, de Sigaud de Lestang 1846, de Belot de Laleu 1860, de Porquier de Laguarrigue 1875, Vachon de Lestra 1866, de Waroquier de Puel-Parlant 1904, de Colonjon 1737, de Fay de Villiers, etc.

FAYOLLE de la MARCELLE.

Famille de haute bourgeoisie.

François Fayolle de la Marcelle, né à Paris le 17 juin 1746, fils de Nicolas-Séraphique Fayolle et d'Anne-Catherine Lecoq, était un des administrateurs de l'Yonne quand il fut élu député de ce département à l'Assemblée législative. Il siégea à gauche, fut plus tard receveur de l'enregistrement à Tonnerre et mourut dans cette ville le 18 juillet 1832.

FAYOLLE et FAYOLLE du MOUSTIER, ou DUMOUSTIER. Armes de la famille Dumoustier : *d'argent à un chevron d'azur accompagné en chef d'un croissant de gueules accosté de deux étoiles du même et en pointe d'une hure de sanglier de sable.*

La famille Fayolle, anciennement connue à Guéret, appartient à la haute bourgeoisie de la Marche.

M. Tardieu lui a consacré un article dans son *Dictionnaire historique, généalogique et biographique de la Haute-Marche.* Il mentionne un Pierre Fayolle, sieur de Fressanges, qui était vers 1610 greffier en l'élection de Guéret, un Jean Fayolle, sieur de Villeraput, qui exerçait les mêmes fonctions en 1710, un Jean Fayolle, qui était élu à Guéret en 1701. Jean Fayolle, sieur de Preissat, fils de ce dernier, fut à son tour élu à Guéret en 1711.

La souche était représentée de nos jours par plusieurs branches.

Le représentant d'une de ces branches, Jean-Frédéric Fayolle, épousa vers 1830 Catherine-Françoise-Clarisse Dumoustier de Vrilly, née à la Rochelle le 16 septembre 1804. Il en eut une fille, Mme des Coustures, et un fils, Jean-Frédéric, propriétaire en Algérie, qui a été connu sous le nom de Fayolle du Moustier. M. Jean-Frédéric Fayolle du Moustier a épousé Marie-Alphonsine Hume. Il en a eu une fille, mariée en 1906 au marquis de Ferrières-Sauvebœuf, et un fils, Yvon, ancien élève de l'Ecole polytechnique, marié en 1905 à Mlle de Guénifey. Il a été consacré en son lieu une notice à la famille Dumoustier et Dumoustier de Vrilly, de Frédilly et de Lafond.

A une autre branche de la même famille appartenaient M Fayolle, juge à Guéret en 1815, mort conseiller de préfecture, et son fils, M. Fayolle, né à Guéret en 1815, qui fut longtemps sénateur de la Creuse.

FAYOLLE de CORUS de CHAPTES

Famille de haute bourgeoisie.

M. Jean-Baptiste-Charles-Henry Fayolle, né le 15 septembre 1837 à Culhat (Puy-de-Dôme), alors capitaine adjudant-major au 9e régiment de cuirassiers, fut autorisé, par décret du 22 novembre 1873, à ajouter à son nom celui de : de Corus de Chaptes qui appartenait à son aïeule paternelle.

Principales alliances : du Plessis-Grénédan 1909, de Froment, Schelcher, de Vissac 1874, etc.

FAYOLLE et de FERRIÈRES (du Rousseau de). Voyez : Rousseau de Fayolle et de Ferrières (du).

FAYOLLE (de Mellet de). Voyez : Mellet de Fayolle (de).

FAYOLLE (de). Armes : *d'azur à un lion d'argent, couronné, armé et lampassé de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Tenants : *deux sauvages.* — Devise : Non ibi, sed ubique.

La maison de Fayolle appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque du Périgord.

Il a existé dans ce pays deux autres familles nobles du même nom. L'une de ces familles, plus connue sous le nom de Fayolles, avec un *s* final, ne s'est éteinte que de nos jours ; il lui sera plus bas consacré une notice. La famille de Fayolle ne doit pas non plus être confondue avec une famille du Rousseau de Fayolle, encore existante, dont le chef fut confirmé en 1865, par lettres patentes de Napoléon III, dans la possession héréditaire du titre de marquis de Fayolle.

La maison de Fayolle qui donne lieu à la présente notice a eu pour berceau une terre et un château de son nom, situés sur le territoire de la paroisse de Tocane, anciennement de Perdus, qu'elle n'a jamais cessé de posséder jusqu'à nos jours.

On en trouvera une généalogie très complète et très consciencieuse dans les manuscrits de l'abbé de Lespine, conservés au Cabinet des Titres (fonds Périgord). Ce travail a été reproduit par Saint-Allais dans le tome X de son *Nobiliaire universel*. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que Nicolas-Antoine, troisième marquis de Fayolle, fit au XVIIIe siècle pour être admis parmi les pages du roi Louis XV et dans les manuscrits de Chérin celles qu'un autre représentant de la famille de Fayolle fit en 1787 pour obtenir le grade de sous-lieutenant.

La maison de Fayolle a pour premier auteur connu Pierre, chevalier, Sgr de Fayolle, qui fit vers le milieu du XIIe siècle diverses donations à l'abbaye de Chancelade, soit seul, soit conjointement avec ses fils, Hélie, Pierre et Bernard. D'après la tradition le plus jeune de ceux-ci, Bernard, aurait été chevalier hospitalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et aurait fait construire sur le territoire de la paroisse de Fayolle une église qu'il donna à son ordre et que cet ordre, devenu celui de Malte, possédait encore lors de la Révolution. Hélie de Fayolle, fils aîné de Pierre, est mentionné dans des actes des années 1175 et de 1187. Il eut de sa femme, dont le nom est ignoré, deux fils tous deux appelés Pierre. On suppose, d'après le rapprochement des dates, que l'un de ceux-ci fut père d'Henri, chevalier, Sgr de Fayolle, qui est mentionné dans un acte de 1244. La filiation est à peu près établie depuis Hélie, chevalier, Sgr de Fayolle, fils présumé du précédent, qui est mentionné dans des chartes du 19 mars 1276, de 1292 et de 1300 et qui fit son testament en 1317. De son mariage avec une dame nommée Marguerite, dont le nom de famille est inconnu, ce seigneur laissa un fils, également appelé Hélie, chevalier, Sgr de Fayolle, mentionné dans un acte de 1330, qui fit son testament en 1334 et qui nomma dans cet acte son père, Hélie, sa femme, Marguerite de Saint-Astier, et ses enfants. Gérard, ou Géraud, fils et légataire universel du précédent, fut après lui seigneur de Fayolle. Il est mentionné dans un certain nombre d'actes du milieu du XIVe siècle et fut capitaine de la ville de Saint-Astier. Il épousa à une date inconnue Raymonde de Faydit, veuve d'Aymeric Salomon, et en eut, entre autres enfants, un fils, Jean, chevalier, Sgr de Fayolle, décédé dans les premières années du XVe siècle, qui continua la lignée.

Jean de Fayolle, Sgr de Vernode et de la Jarte, né en 1537, des-

cendant du précédent, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et chevalier de son Ordre ; il n'eut pas de postérité. Son frère aîné, Arnaud de Fayolle, écuyer, Sgr de Fayolle et de Tocane, épousa Jacquette de la Baume de Forsac par contrat du 21 août 1559. Il fut père de Philippe de Fayolle, Sgr des mêmes domaines, qui épousa en 1583 Catherine Grimoard de Taillefer, grand-père d'Antoine de Fayolle, Sgr des mêmes domaines, tué au siège de Tonneins en 1622, qui épousa en 1613 Isabeau de la Baume de Forsac, sa cousine, et bisaïeul de Jean II de Fayolle, Sgr des mêmes domaines, qui épousa en 1633 Catherine de Foucauld, héritière de la seigneurie du Chadeuil (ou Chapteuil), et qui fut maintenu dans sa noblesse, le 31 août 1669, par jugement de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux. Jean II de Fayolle laissa à son tour, entre autres enfants, deux fils dont l'aîné, Gaston-Isaac, épousa en 1664 Dauphine de la Brousse de Verteillac et continua la lignée et dont le puîné, Léonard, Sgr de la Sipière, fut l'auteur du rameau des seigneurs du Chadeuil, éteint au XVIII[e] siècle. Nicolas de Fayolle, fils de Gaston-Isaac, marié en 1697 à Marie de Solminihac, obtint, par lettres patentes données à Fontainebleau en septembre 1724, l'érection en marquisat de sa seigneurie de Fayolle. Son fils, Alain-Thibaud, deuxième marquis de Fayolle, marié en 1724 à Françoise du Barry, dame de Puycheny, fit les preuves de noblesse dont il a été parlé plus haut pour obtenir l'admission parmi les pages de la Grande Ecurie de son fils, Nicolas-Antoine, né en 1728. Celui-ci recueillit après la mort de son père le titre de marquis de Fayolle. Il épousa en 1754 Jeanne de Tourtel de Gramont, décédée à Périgueux en 1802. Son fils aîné, André-Alain, quatrième marquis de Fayolle, fut page du roi Louis XV, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux et eut une fille unique qui mourut prématurément en 1813 quelques semaines après son mariage avec le marquis d'Abzac de la Douze. Le puîné, André-Félix, vicomte de Fayolle, décédé en 1835, épousa en 1816 M[lle] de Boubers-Abbeville, décédée en 1858. Il en eut deux fils, Hélie, marquis de Fayolle, marié en 1849 à M[lle] d'Auber de Peyrelongue, décédé en 1886, et Raoul, comte de Fayolle, marié en 1852 à M[lle] de Baritault, décédé en 1886, qui ont été les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

La famille de Fayolle a fourni des officiers distingués. Alain de Fayolle, né en 1891, second fils de M. le marquis de Fayolle, élève de l'Ecole de Saint-Cyr, a été tué glorieusement à l'ennemi dans les premiers jours de la grande guerre commencée en 1914.

Principales alliances : de Saint-Astier, Bermond, ou Brémond, 1340, de Faydit, Vigier de Chantérac, de Malet 1537, de Carbonnières 1531, de la Porte de Luzignac 1561, de la Borie de la Rampinsolle 1584,

1589, de la Baume-Forsac 1559, 1613, de Taillefer 1583, de Ségur-Montazeau 1610, de Foucauld 1607, 1633, Grant de Bellussière 1655, de la Brousse de Verteillac 1664, de Solminihac 1597, de Fayard des Combes 1730, du Barry de Puycheny 1724, de Lambertye 1757, de Boubers 1816, d'Arlot de Saint-Saud 1775, 1879, de Bonnault 1906, d'Abzac de la Douze 1506, 1428, 1813, Louvart de Pontlevoye 1906, du Lau 1715, de la Porte de Puyferrat 1710, de Lur de Longa, de Mellet, de Galard, etc.

FAYOLLES (Gentil de). Voyez : GENTIL DE FAYOLLES.

FAYOLLES (de), anciennement **FAYOLLE** (de). Armes : *d'argent à trois lions de gueules, armés et lampassés de sable.* — Aliàs : *écartelé : aux 1 et 4 d'argent à un lambel de gueules ; aux 2 et 3 d'argent à trois lions de gueules, armés et lampassés de sable.* — Devise : REGI PATRIÆQUE FIDELIS.

La famille DE FAYOLLES, avec un *s* final, éteinte dans les mâles en 1883, appartenait à la noblesse du Périgord, comme la famille de Fayolle à laquelle a été consacrée la précédente notice et comme une famille de Fayolle de Sarrazac, aujourd'hui éteinte, dont il sera dit quelques mots plus bas.

Le comte de Saint-Saud lui a consacré une de ses *Généalogies périgourdines*. On trouvera aussi sur elle quelques renseignements dans les *Dossiers bleus*.

La famille de Fayolles était originaire du Poitou et tirait son nom d'une seigneurie de Fayolle (sans *s* final) que ses premiers auteurs connus possédaient près de Civray. On ne sait rien de certain sur elle antérieurement aux premières années du XV[e] siècle. Une tradition, qui ne s'appuie sur aucune preuve, la fait descendre de l'ancienne et illustre maison de Pisseleu ; on sait que celle-ci portait pour armes : *d'argent à trois lions de gueules*. Ce qui est certain, c'est que la famille de Fayolles eut longtemps comme nom patronymique celui de Joubert. Son premier auteur connu, Hervé Joubert, écuyer, mari de Louise d'Appelvoisin, possédait en 1400 une partie de la seigneurie de Fayolle, en Poitou. Il était décédé quand son fils, Pierre Joubert, seigneur en partie de Fayolle, rendit un aveu, le 17 janvier 1409, à Jean, duc de Berry, comte de Poitou, pour des biens nobles qu'il possédait au Champ-Quétin, dans la châtellenie de Civray.

L'autre partie de la seigneurie de Fayolle appartenait à cette époque à Ozanne Joubert, proche parente des précédents, qui la porta par mariage à Jean Sapinaud, écuyer. Une descendante de ceux-ci épousa, le 18 février 1624, Jacques du Rousseau, Sgr de la Forest, et lui apporta

la seigneurie de Fayolle, ou de Fayolle-Joubert, dont la famille du Rousseau porte encore le nom. Par lettres patentes de 1869, l'empereur Napoléon III confirma le chef de la famille du Rousseau dans la possession du titre de marquis de Fayolle sous lequel il était connu.

Pierre Joubert, Cosgr de Fayolle, dont il a été parlé plus haut, est mentionné dans un certain nombre d'actes de la première moitié du xve siècle. Il épousa Marie Itier. On sait peu de chose sur son fils, Itier Joubert, Cosgr de Fayolle, habitant de la paroisse de Saint-Martin de Bruz. Un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* lui attribue pour femme Henriette de Nombar tandis qu'un mémoire de famille nomme sa femme Alix de Pérusse. Jean Joubert, dit de Fayolle, fils d'Ithier, vint se fixer en Périgord après le mariage qu'il contracta vers 1480 avec une riche héritière, Marguerite de Vivonne. Les accords de cette union ne furent passés que postérieurement à sa célébration, le 21 août 1486. Jean de Fayolle acquit par actes du 18 mars 1493 et de juillet 1494 diverses parties de la seigneurie de Bridoire, en Périgord. Il échangea en outre avec messire Jean d'Estissac les biens que sa femme possédait en Poitou contre la seigneurie de Puyredon, en Périgord. Il était veuf quand il fit son testament le 16 août 1524. Il avait eu plusieurs fils qui laissèrent définitivement tomber en désuétude le nom de Joubert pour ne conserver que celui de Fayolles. L'aîné de ces fils, Jean de Fayolles, écuyer, Sgr de Puyredon, Cosgr de Bridoire, épousa en Poitou vers 1518 Catherine du Teilh de Mézières, ou de Mazières, et continua la lignée. Un autre, François de Fayolles, eut en partage un château que son père avait fait construire dans la paroisse de Saussignac et auquel il donna le nom de Fayolles ; sa descendance s'éteignit avec François de Fayolles, décédé en 1624, qui eut pour héritière sa sœur, Jeanne, mariée en 1595 à François du Bois du Fresne, Sgr de la Grèze ; le château de Fayolles passa plus tard par mariage à la famille d'Abzac qui le vendit en 1738 à Mathieu Vidal, bourgeois de Sainte-Foy. Jean de Fayolles, Sgr de Puyredon et de la Vidalie, petit-fils de Jean et de Catherine du Teilh, épousa Jeanne de la Chassaigne par contrat passé en 1575 devant notaire à Bordeaux et en eut un grand nombre d'enfants. Un de ses fils, Charles de Fayolles, né en 1591, fut admis en 1612 dans l'ordre de Malte. Deux autres, Charles de Fayolles, qualifié baron de Château-Geoffroy, Sgr de Puyredon, etc., gentilhomme de la chambre du Roi, marié en 1612 à Philippe de Culant, et Florent de Fayolles, sieur de la Vidalie et de la Peyre, né en 1588, marié en 1617 à Lucie de Castanet, furent les auteurs de deux branches.

Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans

leur noblesse en avril (aliàs août) 1667 par jugement de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux. La branche aînée fut encore maintenue dans sa noblesse, le 23 octobre 1697, par jugement de l'intendant de Limoges.

La branche cadette paraît être aujourd'hui éteinte. Son chef, Jean de Fayolles, Sgr de la Vidalie, né en 1710, marié en 1737 à sa cousine, Marie-Françoise de Fayolles de Puyredon, dissipa ses biens et mourut complètement ruiné. Il eut un fils, François de Fayolles, qui fut émancipé le 7 janvier 1766 et dont la destinée ultérieure est inconnue.

La branche aînée fut représentée en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux. Elle eut pour derniers représentants les quatre fils de Jacques, dit le chevalier de Fayolles, né en 1757, colonel, gouverneur de Vitré, décédé en 1827. L'aîné de ces fils, Pierre, appelé quelquefois le marquis de Fayolles, né en 1798, mourut en 1883 sans avoir eu d'enfants de deux alliances sucessives. Le deuxième, Bertrand, appelé le chevalier, ou le comte, de Fayolles, mourut en 1879 sans laisser de postérité de son mariage, en 1874, avec Mlle Eyma, plus tard religieuse de Saint-Vincent de Paul. Le troisième, Ausone de Fayolles, né à Sadillac en 1805, officier de gendarmerie, décédé en 1856, et le quatrième, Frédéric de Fayolles, commissaire général de la marine à l'île Bourbon, décédé à l'âge de 49 ans, demeurèrent célibataires. Constance de Fayolles, sœur des précédents, décédée à Paris en 1862, avait épousé M. Rafin, officier supérieur; elle eut une fille unique, décédée en 1892, qui épousa M. Louis-Isidore Gentil et qui en laissa trois fils. M. Gentil et ses fils ont été institués héritiers de Pierre de Fayolles, décédé en 1883, à charge de relever son nom et ses armes.

La famille de Fayolles, en somme assez obscure, avait fourni des officiers distingués.

Principales alliances : d'Appelvoisin, de Vivonne, de Bideran 1550, de la Chassaigne 1575, de Culant 1612, de Courssou 1623, 1686, de la Roque de Mons 1713, de Saint-Ours, de Buade 1710, Dufaure de Montmirail, de Souillac 1744, Duluc 1809, de Goyon 1790, Eyma 1874, de la Rigaudie 1654, de Ségur, du Bois du Fresne 1595, de Fumel 1645, etc.

Il a existé en Périgord une famille de Fayolle, assez obscure, mais de noblesse ancienne, qui était distincte de celle dont il vient d'être parlé et de celle des marquis de Fayolle. Cette famille possédait une seigneurie de son nom dans la paroisse de Sarrazac. Ses armes étaient presque les mêmes que celle des Fayolles de Puyredon dont il vient d'être parlé : *d'azur à trois lions d'or, 2 et 1*. Ses représentants furent longtemps maîtres de forges à Sarrazac et à Saint-Paul-la-

Roche. Pierre de Fayolle, Sgr des forges de Saint-Méard et d'Excideuil, est rappelé comme défunt dans un acte de 1551. Pierre de Fayolle, maître de forges à Saint-Méard, que l'on croit avoir été son fils, est mentionné dans un acte de 1562. Il épousa Catherine Couraudin, qui se remaria à Gaston de Saint-Martin, et fut père de François de Fayolle, Sgr de la forge de Sarrazac, qui épousa Elisabeth Reynier, qui fit son testament le 19 juin 1591 et qui continua la lignée. Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, Pierre de Fayolle, Sgr dudit lieu en la sénéchaussée de Périgueux, y habitant, fut maintenu dans sa noblesse avec ses deux frères, Charles et Jean de Fayolle, et avec ses oncles, François de Fayolle, Guillaume de Fayolle, sieur de Lavaud et de Champagnac, Jean de Fayolle, sieur de la Martinie, et Meymy de Fayolle, sieur de Lisle, demeurant au bourg de Saint-Sulpice, en la paroisse de Saint-Martin. Jean-Louis de Fayolle, sieur de Sallevert, marié à Anne de Fayolle, fut encore maintenu dans sa noblesse, le 22 mars 1710, par jugement de M. de Lamoignon, intendant de Bordeaux. Il avait dû à la suite de quelque dérogeance se faire accorder le 7 octobre 1708 des lettres de relief. François-Phébus de Fayolle de Salvert était sous Louis XVI officier au Fort-Médoc. Il avait épousé Marie Chaigneau et en eut au moins une fille, Marie, baptisée le 30 octobre 1778 à Cussac, en Médoc. Il paraît avoir été le dernier représentant mâle de sa famille.

FAYOT, ou DUFAYOT, de la MAISONNEUVE (du). Armes : *d'argent à un chevron de gueules chargé de trois étoiles du champ et accompagné en chef de trois étoiles et en pointe d'un Saint-Esprit, le tout de gueules ; au chef d'azur chargé de trois casques d'or tarés de profil.* — Aliàs (armes enregistrées à l'Armorial général de 1696) : *d'argent à un chevron d'azur accompagné en chef de deux trèfles de sinople et en pointe d'une aigle de sable ; au chef de gueules chargé de trois heaumes d'or.* — Couronne : *de Marquis*[1].

La famille Dufayot, ou du Fayot, de la Maisonneuve est anciennement connue dans la Haute-Picardie.

Son auteur, Jean Dufayot, Sgr de Cuisy, maître d'hôtel ordinaire du Roi, fut pourvu, dans la seconde moitié du xviie siècle, de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Soissons. De son mariage avec Marie Picard il eut trois fils, Bénigne, Sgr de la Maisonneuve, Antoine, Sgr de Cuisy, et Guillaume. Bénigne du Fayot, écuyer, sieur de la Maisonneuve, Sgr en partie de

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le vicomte d'Hennezel d'Ormois. Elle remplace celle qui avait été consacrée dans le tome XIV de cet ouvrage à la famille Dufayot, ou du Fayot, de la Maisonneuve.

Paimpré et de Val-Dampierre, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Magny, en Normandie). Il épousa d'abord en 1674 Lucrèce-Marie-Anne de Mornay-Montchevreuil, dont il n'eut pas d'enfants, puis, en 1697, Catherine de Pellevé. Son fils, Charles-Bénigne du Fayot, Sgr de la Maisonneuve, brigadier des gardes du corps, compagnie de Noailles, chevalier de Saint-Louis, épousa en 1737 Marie-Anne Heudeline d'Yerval. Il eut deux fils : 1° Jean-Charles, chevalier de Saint-Louis, décédé sans alliance; 2° Eloi-Emmanuel, garde du corps du comte d'Artois, qui épousa Françoise-Joséphe d'Ennet et qui continua la lignée. Un des fils de ce dernier, Stanislas, périt en 1812 dans la campagne de Russie. Un autre, Joseph-Isidore du Fayot de la Maisonneuve, né en l'an VIII, épousa en 1838 Mlle d'Estremont de Maucroix. C'est de lui que descendent les divers représentants actuels.

La famille du Fayot de la Maisonneuve a fourni des officiers.

Son chef est connu depuis quelques années sous le titre de marquis.

Principales alliances : de Mornay, de Pellevé, Charpentier de Beauvillé 1828, d'Estremont de Maucroix, Gérard de Melcy 1868, Hériot de Vroil 1880, Harty de Pierrebourg 1904, de Mython 1910, Huet de Guerville 1903, Leschenault du Villard 1911, le Canu de la Jonquière de Bray 1919, du Portail 1857, 1859, etc.

FAZY, en Haut-Dauphiné, à Genève et en Russie. Armes : *d'argent à une tige d'œillet au naturel, issant de trois copeaux de sinople et accostée de deux gerbes de gueules liées d'or ; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

La famille Fazy, dont la branche principale vint se fixer à Genève après la révocation de l'Edit de Nantes, a eu pour berceau le Briançonnais où elle occupait dès le XVIe siècle un rang honorable dans la bourgeoisie. Elle est vraisemblablement la même qu'une famille Fazy qui appartenait au XIVe siècle à la noblesse de cette région. On sait que les privilèges nobiliaires furent supprimés au siècle suivant dans la haute vallée de la Durance et que, par suite de cette circonstance, la plupart des familles nobles de cette région se trouvèrent ruinées, puis confondues avec la bourgeoisie.

On trouvera des renseignements sur la famille Fazy dans les *Notices généalogiques sur les familles génévoises* de Galiffe et dans la *France protestante* de Haag.

Fazi Fazy, consul de Saint-Véran dans la première moitié du XVIIe siècle, eut trois fils, Abraham, Mathieu et Damian, qui furent les auteurs de trois branches.

La branche aînée s'éteignit en 1737.

La deuxième branche subsiste en Briançonnais.

L'auteur de la troisième branche, Damian Fazy, consul de Saint-Véran, décédé vers 1666, eut à son tour trois fils : 1° Fazy Fazy, qui alla faire souche dans les environs de Nîmes; 2° Garcin Fazy, dont la descendance s'éteignit en 1789 ; 3° Daniel Fazy, qui passa en Suisse lors de la révocation de l'Edit de Nantes avec sa femme, Marguerite Vasserot. Le fils de ce dernier, Antoine Fazy, reçu bourgeois de Neufchâtel en 1710, décédé en 1731, avait épousé en troisièmes noces, le 11 juin 1719, Clermonde Rousseau, propre tante de Jean-Jacques Rousseau, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Il avait fondé dans le quartier du Paquis, à Genève, une importante fabrique de toiles peintes et d'indiennes que ses descendants conservèrent pendant toute la durée du XVIII[e] siècle. Son fils, Jean-Salomon Fazy, décédé en 1782, fut reçu bourgeois de Genève, le 14 janvier 1735, pour la somme de 3.500 florins et 10 écus à la Bibliothèque. Il avait épousé en 1732 Marie Tremblay dont il eut une nombreuse postérité. Sa descendance s'est partagée en un certain nombre de rameaux dont l'un est allé se fixer en Russie. Un de ses petits-fils, Jean-Samuel Fazy, né en 1765, négociant à Lyon, s'était associé en 1787 avec Claude Périer, père du ministre Casimir Périer, pour fonder au château de Vizille une importante fabrique d'indiennes. Il fut père de James Fazy, né en 1794, décédé en 1878, qui fut président du gouvernement provisoire en 1846 et chef du gouvernement de Genève de 1847 à 1853 et de 1855 à 1861. Henri Fazy, né à Berne en 1842, a été directeur des Archives de Genève et président du Conseil d'Etat. Son frère, Georges Fazy, né en 1846, a été nommé en 1907 président du Tribunal de première instance de Genève. Edouard Fazy, né en 1848, frère des précédents, a été honoré du titre de comte romain ; sa fille a épousé en 1903 un gentilhomme français, le vicomte Jean de Thy. Cette branche a donné à la ville de Genève, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre de magistrats et d'officiers distingués. Plusieurs de ses représentants ont dirigé en France d'importants établissements financiers ou industriels.

Principales alliances : Vasserot, Rousseau, Audéoud, Dufour 1797, Margaritesco 1883, Charpentier du Bayet 1877, de Thy de Milly 1903, de Cazenove 1768, de Seigneux 1833, Favre 1762, Colladon 1795, Guillaumin, de Tschéluskine 1861, etc.

FÉBURE (le), ou LEFÉBURE.

Famille de haute bourgeoisie parisienne.

M. Eugène Lefébure, marié en 1899 à M[lle] Madeleine-Marie de Bousquet, a été honoré du titre de comte romain.

FÉBURE, ou LEFÉBURE, d'HÉDANCOURT (le). Armes : *d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant d'argent surmonté d'un épi de blé d'or et accosté de deux trèfles du même*[1].

La famille LE FÉBURE D'HÉDANCOURT, aujourd'hui éteinte dans les mâles, était une des plus anciennes de la ville de Beauvais à laquelle elle a donné plusieurs maires.

On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement régulier. Il n'en est pas moins certain que ses membres figurent dans la plupart des actes du XVIIIe siècle avec la qualification de noble et même avec celle d'écuyer et que l'un d'eux, l'abbé le Fébure du Fayel, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Beauvais.

Guillaume le Fébure fut maire de Beauvais en 1538. Son fils, Nicolas le Fébure, exerça les mêmes fonctions en 1575, 1576 et 1577. Nicolas Lefébure fut encore maire de Beauvais en 1594. Claude Lefébure le fut en 1601.

Noble homme François le Fébure, écuyer, Sgr de la Longuehaleine, en la paroisse de Blécourt, et de Vagicourt, fils de Pierre le Fébure et de Suzanne Gavois, était dans les premières années du XVIIIe siècle procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Beauvais. Il est vraisemblablement le même personnage qu'un François le Fèvre, écuyer, conseiller du Roi et son procureur au bailliage et siège présidial, élection et prévôté d'Angy, maréchaussée de Beauvais, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à un épi de blé d'or surmonté de deux trèfles du même et soutenu d'un croissant aussi d'or et un chef de gueules chargé d'un croissant d'or accosté de deux étoiles du même*. Il avait épousé en 1684 Anne Motte, fille d'un bourgeois de Beauvais, décédée en 1726, et mourut en 1708. Il laissait un très grand nombre d'enfants. Un de ses fils, Alexandre le Fébure, Sgr d'Hédancourt, né en 1698, fut receveur des gabelles à Péronne. Un autre, noble homme Louis le Fébure de Vagicourt, contrôleur des guerres, contracta une très brillante alliance et épousa Louise-Elisabeth de Gaudechart du Fayel, née en 1689, décédée en 1784. Il racheta de la famille le Rebours la seigneurie du Fayel qui avait appartenu à ses beaux-parents. Il fut père de François le Fébure, Sgr de la Longuehaleine, de Vagicourt, d'Hédancourt, du Fayel, etc., conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Beauvais, décédé en 1754, qui épousa en 1748 Marguerite le Caron de Troussures, et grand-père de Louis-François le Fébure d'Hédancourt, né en 1749,

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Ph. Tiersonnier.

chevalier de Saint-Louis, d'André-Nicolas le Fébure du Fayel, chanoine de Beauvais, et de François-Louis le Fébure du Fayel, né en 1753, marié en 1785 à Mlle Ticquet, décédé en 1809.

Alexandre le Fébure d'Hédancourt, né en 1825, que l'on croit avoir été le dernier représentant mâle de sa famille, avait épousé Mlle de Manneville. Leur fille, Claire, a épousé, en 1879 M. Georges Espivent de la Villeboisnet.

Principales alliances: de Gaudechart, le Caron de Troussures, Mangon de la Lande, Danse, de Manneville, Espivent de la Villeboisnet, de Catheu, de Malinguehen, etc.

FÉBURE, ou LEFÉBURE, du BUS et de SERIZY (le), en Ponthieu. Armes : *d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois gousses de fève de sinople.* — L'écu timbré d'*un casque de profil orné de ses lambrequins* [1].

Les noms de le Fébure, le Febvre, le Fèvre, très répandus en Ponthieu, y sont encore portés de nos jours par un certain nombre de familles nobles, ou très notables, qu'il importe de ne pas confondre.

La famille le Fébure, ou Lefébure, du Bus et de Serizy qui donne lieu à la présente notice est une des plus anciennement connues de la ville d'Abbeville. Elle revendique, en effet, pour un de ses auteurs un Jean Faber qui fut élu échevin de cette ville en 1192.

On trouvera sur elle des renseignements dans les *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines* de M. de la Gorgue-Rosny, dans le tome premier de l'*Armorial de la noblesse de France* de M. d'Auriac, etc.

La filiation remonte à un Bruno le Fébure dont la veuve, Pasquette de Pierreville, alors remariée à Bernard Levé, fit, le 17 mars 1588, une donation à son fils, maître Antoine Lefébure. Celui-ci fut procureur et notaire à Abbeville, épousa en septembre 1596 Marguerite Pérache, dame des Amourettes, et mourut en 1607. Il laissa un fils, Jacques le Fébure, qui continua la lignée, et deux filles qui épousèrent l'une Jean Capet, sieur de la Chapelle, procureur du Roi en l'élection d'Abbeville, l'autre honorable homme Blaise du Val, bourgeois d'Abbeville. Jacques le Fébure, Sgr des Amourettes, contrôleur au grenier à sel d'Abbeville, décédé en 1660, fut anobli par la mairie de cette ville qu'il exerça en 1645. Il avait épousé en 1622 Marie Crignon. Leur fils, Charles le Fébure, sieur des Amourettes, conseiller du Roi, lieutenant à la justice des traites à Abbeville, marié à Antoinette Lallemant, fit enregistrer son blason à l'Armorial général

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le comte de Lhomel.

de 1696. Il fut père de Nicolas le Fébure, Sgr des Amourettes, qui fut à son tour élu maieur d'Abbeville en 1738. Deux des fils de celui-ci, Charles le Fébure, Sgr du Bus, né en 1724, prévôt royal du Vimeu, marié en 1753 à Agathe le Vasseur, et Louis le Fébure, sieur de Nampont, marié à Charlotte Croiset, veuve de M. Sombret, furent les auteurs de deux branches.

Charles le Fébure, Sgr du Bus, auteur de la branche aînée, fut père de Charles-Martin le Fébure du Bus, né en 1764, juge de paix à Abbeville, décédé en 1823, qui épousa sa cousine, Jeanne-Angélique le Vasseur, fille d'un graveur du Roi, grand-père d'Alexandre-Auguste le Fébure du Bus, né en 1801, juge de paix à Abbeville, qui épousa Mlle Baratte, bisaïeul de Charles-Alexandre le Fébure du Bus, né à Abbeville en 1840, qui épousa successivement en 1867 Mlle Roy et en 1880 Mlle le Harivel de Maizet, et trisaïeul de Gaston-Alexandre le Fébure du Bus, né à Nice en 1868, qui a épousé à Alençon en 1891 Mlle Delahaye et qui en a eu un fils.

M. le Fébure de Nampont, auteur de la branche cadette, fut père de Nicolas le Fébure de Serisy, maire d'Abbeville sous le Premier Empire, qui épousa en 1788 Mlle Gatte, et grand-père de Charles le Fébure de Serizy-bey, ministre de la marine du khédive, qui ne paraît pas avoir laissé de postérité.

Principales alliances : de Cacheleu 1660, Crignon, de Boileau, Manessier, Sanson de Pongerville et de Berville[1], le Harivel, de Caix de Rembures, etc.

FÉBURE, ou LEFÉBURE, de SANCY de PARABÈRE (le). Armes : *d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois trèfles du même, 2 et 1.* — Le rameau de Sancy de Parabère porte : *écartelé : aux 1 et 4 d'or à un pin arraché de sinople, fruité d'or*, qui est de Beaudéan, ou Baudéan ; *aux 2 et 3 d'argent à deux ours levés de sable,* qui est de Momas ; *sur le tout d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois trèfles du même, 2 et 1.*

La famille LE FÉBURE, OU LE FEBVRE, DE SANCY est originaire de Picardie. Elle était honorablement connue avant la Révolution, mais on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse française.

Louis-Pierre le Fébure, ou le Febvre, sieur de Sancy, major d'infanterie, gouverneur des pages de Monsieur, frère du Roi, épousa vers 1775 Félicité-Elisabeth Douézy, née à Versailles en 1752, décédée à Argentan en 1823. Il en eut deux fils : 1° Louis-Paulin, né en 1778,

1. C'est à la famille le Fébure du Bus qu'appartenait Mme de Pongerville, née en 1797, femme de l'académicien.

dont il va être parlé; 2° Louis-Stanislas, né en 1780, qui épousa Madeleine-Zoé de la Haye et qui en eut un fils. Louis-Paulin le Fébure de Sancy épousa à Poissy en 1800 Adélaïde-Amélie de Beaudéan (ou Baudéan) de Parabère, fille du comte de Parabère, décédée en 1825. Mme de Sancy appartenait à une très ancienne famille noble du pays de Bigorre dont une branche subsiste obscurément et à laquelle il a été en son lieu consacré une notice. Son fils unique, Emile-César le Fébure de Sancy, né en 1800, recueillit la fortune de son oncle maternel, Alexandre de Beaudéan, comte de Parabère, dernier représentant de sa branche, et pour se conformer aux désirs de celui-ci joignit à son nom celui de Parabère. Il reçut le titre de baron, sur promesse d'institution de majorat, par ordonnance du roi Charles X du 7 juillet 1830 qui, par suite des événements politiques, ne fut pas suivie de lettres patentes, et mourut en 1863. Il avait épousé Mlle le Febvre-Desnoettes, parente de la famille Bonaparte, dame du palais de l'impératrice Eugénie, décédée en 1887. Il en eut une fille, la comtesse de Reiset, et deux fils, aujourd'hui l'un et l'autre décédés. L'aîné de ceux-ci, Emile de Sancy de Parabère, né en 1834, demeura célibataire. Le puîné, Gaston de Sancy de Parabère, né en 1837, colonel de cavalerie, marié en 1868 à Mlle Cornuau d'Offémont, veuf en 1895, survécut à sa fille unique, la comtesse de la Poeze d'Harambure, décédée en 1907.

Un décret du 8 février 1919 a autorisé M. Xavier Colas des Francs, inspecteur des finances, gendre de la comtesse de Beaupré, née Reiset, et petit-gendre de la comtesse de Reiset, née le Fébure de Sancy de Parabère, à joindre à son nom celui de : DE PARABÈRE.

FÉBURE, ou LEFÉBURE, de FOURCY (le).

Famille de haute bourgeoisie.

Louis-Etienne LE FÉBURE DE FOURCY, né à Saint-Domingue en 1785, professeur de mathématiques au lycée Saint-Louis, puis, de 1838 à 1863, professeur de calcul différentiel et de calcul intégral à la Faculté des sciences de Paris, décédé dans cette ville en 1869, fut un mathématicien réputé. Michel-Eugène le Fébure de Fourcy, né en 1812, décédé en 1889, et son frère, Charles, né en 1815, décédé en 1904, ont été des ingénieurs très distingués. Louise le Fébure de Fourcy épousa vers 1870 René Stourm, membre de l'Institut.

FÉBURE, ou LEFÉBURE, de SAINT-MAUR (le).

Famille de haute bourgeoisie sur laquelle on trouvera des renseignements dans *le Curieux* de Nauroy et dans l'*Intermédiaire des*

Chercheurs et des Curieux du 30 novembre 1897 (article *Autour de Louis XV*).

Jean-Baptiste LE FÉBURE DE SAINT-MAUR, notaire, mourut à Paris le 27 avril 1819. Il eut de Cécile Potron, décédée en 1827, un fils, Edouard le Fébure de Saint-Maur, né à Neuilly le 30 septembre 1802, qui fut notaire à Paris et qui épousa successivement en 1831 Victoire-Ameline Quentin[1] et en 1847 Louise-Léonie Geoffroy. Edouard le Fébure de Saint-Maur eut pour successeur dans son étude de notaire son fils, Auguste-Alfred-Ernest, qui la conserva jusqu'en 1874. Celui-ci avait épousé Mlle le Breton. Leur fils, Albert-Edouard le Fébure de Saint-Maur a épousé en 1877 Mlle de Mauduit.

Principales alliances : Maurice du Plessis 1876, Quentin, de Mauduit, etc.

FÉBURIER.

Famille de haute bourgeoisie originaire de Brest, en Bretagne.

Charles FÉBURIER, négociant, fut maire de Brest de 1763 à 1766. Son fils, Charles-Romain Féburier, né à Brest en 1764, fut père de Charles-Aristide Féburier, né à Rennes en 1799, inspecteur général des Ponts et chaussées, conseiller général des Côtes-du-Nord, décédé à Saint-Brieuc en 1889, et grand-père de Charles Féburier, né en 1854, marié en 1874 à Mlle Berthelot du Chesnay, qui est décédé en 1884 à Calan, en Amérique.

FEBVRE, ou FÉVRE, (le) divers. Voyez : **FÈVRE** (le).

FEBVRE, ou LEFEBVRE, ou le FÉVRE, de GOUY de MILLY (le). Voyez : FÉVRE, ou LEFEBVRE, ou le FEBVRE DE GOUY DE MILLY (le).

FEBVRE (le), **ou LEFEBVRE,** anciennement **le FÉBURE,** à Tournay, en Belgique. Armes : *d'azur à un rameau de chêne d'argent posé en pal et attaché par des liens d'or à un écusson de gueules chargé d'un héliotrope d'or.* — Supports : *deux génies ailés vêtus à l'antique, portant l'un une ruche, l'autre un caducée d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : ETIAM IN INDUSTRIÂ NOBILITAS.

La famille LE FEBVRE, ou LEFEBVRE, est anciennement connue à Tournay, en Belgique.

On en trouvera une généalogie dans la *Belgique héraldique* de Poplimont.

La famille le Febvre avait pour nom primitit celui de le Fébure.

1. Victoire-Ameline Quentin était la fille unique de Jean-Nicolas Quentin, rentier, décédé à Paris en 1829, et la petite-fille de Jean, comte de Ribes, qui passait pour fils naturel du roi Louis XV.

Adrien le Fébure, auquel remonte la filiation, partagea sa fortune entre ses enfants par acte du 27 mars 1547. Deux de ses fils, Jacques et Gabriel le Fébure, furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette conserva l'orthographe le Fébure, alla se fixer à Bruxelles et s'éteignit au XVIIIe siècle.

La branche aînée, connue depuis le XVIIIe siècle sous le nom de le Febvre, ou Lefebvre, resta à Tournay. Son chef, Piat-François Lefebvre, né dans cette ville en 1684, eut deux fils : 1° Piat-François-Joseph, né en 1722, dont il va être parlé ; 2° Marc-François-Joseph, dont la descendance, demeurée non noble, s'est très honorablement perpétuée jusqu'à nos jours. Piat-François-Joseph le Febvre épousa, le 7 septembre 1755, Marie-Joseph Delescolle, fille du fondateur de la célèbre manufacture de tapis de Tournay. Il succéda à son beau-père dans la direction de cette manufacture et lui donna un développement considérable. Il eut lui-même pour successeurs ses fils. L'un de ceux-ci, Léopold-Joseph le Febvre, né à Tournay en 1769, sénateur de Belgique, décédé en 1844, reçut, en récompense de ses services, de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, le titre de baron transmissible de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Il fut père de Victor-Joseph, baron Lefebvre, qui demeura célibataire, et de Léopold-Alphonse Lefebvre, né à Tournay en 1811, qui épousa en 1845 Mlle Decazes, fille du duc, décédée à Tournay en 1899, et qui en eut plusieurs enfants. Ce dernier avait été autorisé, par arrêté royal de 1845, à porter le titre de baron du vivant de son frère, demeuré célibataire.

Principales alliances : Delescolle, Grenier, Morel de Westgaver, des Lyons de Noircarmes 1823, du Chastel de la Howardries 1825, de Hoston 1829, de Rasse 1836, Decazes 1845, de Caters, Crombez 1811, etc.

FEBVRE (le), ou LEFEBVRE. Armes : *écartelé : au 1 d'or à un sphinx couché de sable ; au 2 de gueules à l'épée haute en pal d'argent*, qui est des barons militaires ; *au 3 d'azur à un drapeau posé en barre d'argent ; au 4 d'or à un buste à trois faces humaines adossées de carnation, la barbe et la chevelure de carnation.*

Simon le Febvre, dit Comtois, né à Epinal en 1768, était fils de Pierre le Febvre, dit Comtois, brigadier au régiment de Chartres-Cavalerie. Il s'engagea en 1785 comme simple soldat, passa successivement par tous les grades, fut nommé général de brigade en 1801 et mourut en 1822 à Floing (Ardennes). Il était chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur et avait été créé baron de l'Empire par lettres patentes du 23 octobre 1811. Il laissa un fils,

né en 1800, qui mourut à Charleville en 1879 (aliàs 1878) sans laisser de postérité.

Il convient de consacrer ici quelques lignes à la famille de l'illustre maréchal Lefebvre, duc de Dantzick. François-Joseph Lefebvre, né en 1755 à Rouffach, en Haute-Alsace, était fils de Joseph Lefebvre, aubergiste, et d'Anne-Marie Riso, qui se remaria à un sieur Gleiss. Il s'engagea très jeune dans les gardes françaises, fut nommé général de brigade en 1793, général de division en 1794 et sénateur en 1800, obtint le bâton de maréchal de France en 1804, se couvrit de gloire au siège de Dantzick et reçut en récompense le titre de duc de Dantzick par lettres patentes du 10 septembre 1808. Le maréchal Lefebvre fut pair de France sous la Restauration et pendant les Cent Jours et grand-aigle de la Légion d'honneur. Il mourut à Paris en 1820. Etant simple sergent aux gardes françaises, il avait épousé en 1777 la blanchisseuse de sa compagnie, Anne-Marie Hubsch, la célèbre *madame Sans-Gêne*, décédée en 1835. Il en eut un très grand nombre d'enfants. Le seul de ces enfants qui soit arrivé à l'âge adulte, Xavier, né en 1784, général de brigade, mourut en 1812 pendant la campagne de Russie. Le maréchal Lefebvre adopta une des filles de sa sœur, Mme Glaisser, et la maria en 1818 au baron de Creutzer, maréchal de camp.

FEBVRE (le), ou LEFEBVRE, et LE FEBVRE-CHARBONNIER de VILLEQUETOUT. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1869) : *d'azur à un pélican dans son aire, entouré de huit petits, le tout d'or ; au chef cousu de gueules chargé de trois besants d'argent ; au franc-quartier de gueules à l'épi de blé en pal,* qui est des barons propriétaires. — Le deuxième rameau écartèle ses armes de celles de la famille Charbonnier de Villequetout : *de gueules à la tour d'argent.* — Le troisième rameau supprime le chef.

La famille LE FEBVRE, ou LEFEBVRE, est originaire de Romorantin, en Orléanais.

Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans ses *Titres et confirmations de titres* (1830 *à* 1908).

Léon le Febvre, né en 1704, archer du grenier à sel de Romorantin, puis employé des fermes, décédé en 1748, épousa Marie Aubert. Son fils, Jean-Léon le Febvre, né à Romorantin en 1734, professeur d'écritures, épousa Marie Collereau dont il eut deux fils. L'aîné de ceux-ci, Pierre-Laurent, sous-préfet, décédé en 1835, n'eut que des filles. Le puîné, Laurent-Henri le Febvre, né à Romorantin en 1770, receveur général des finances de 1809 à 1832, marié à Romorantin en 1790 à Louise Vilpon, décédé à Nancy en 1845, fut créé chevalier

de l'Empire par lettres patentes du 19 juin 1813. Il eut trois fils, Laurent-Léon, Henri et Étienne-Léon, qui furent les auteurs d'autant de rameaux.

Laurent-Léon le Febvre, né à Romorantin en 1797, receveur général des finances, marié à Paris en 1822 à Mélanie-Christine Lefebvre, décédé en 1888 en son château de la Ronde, près de Moulins, fut créé comte romain par bref pontifical du 13 avril 1856, puis reçut le titre héréditaire de baron par décret de Napoléon III du 9 février 1867 et par lettres patentes du même prince du 2 janvier 1869 ; il obtint en même temps que ces lettres le règlement de ses armoiries. Son fils, Louis-Maxence le Febvre, né à Nancy en 1825, marié à Lyon en 1862 à M[lle] de Vaugelas, fut confirmé dans la possession héréditaire du titre de baron par arrêté ministériel du 15 mai 1889. Il a laissé une nombreuse postérité.

L'auteur du deuxième rameau, Henri Lefebvre, né à Blois en 1799, receveur des finances, décédé en 1841, épousa à Blois en 1831 M[lle] Charbonnier de Villequetout. Leurs deux fils, Henri-Jules Lefebvre, né en 1832, marié en 1869 à M[lle] de Bruno, et Jules-Louis Lefebvre, né à Blois en 1835, marié à Moulins en 1874 à Marie Moreno de Mora, furent autorisés, par décret du 12 février 1867, à joindre à leur nom celui de la famille Charbonnier de Villequetout à laquelle appartenait leur mère. Le second d'entre eux a eu deux fils.

L'auteur du troisième rameau, Étienne-Léon le Febvre, né à Blois en 1807, décédé en 1888, eut un fils, Louis-Arthur le Febvre, né à Blois en 1838, colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, qui est demeuré célibataire.

Principales alliances : Charbonnier de Villequetout 1831, de Bruno 1869, Gruet de Bacquencourt 1891, Vincent de Vaugelas 1862, 1900 et vers 1910, Moreno de Mora, Choppin de Janvry 1902, Verrière 1814, de France 1846, Godard de Rivocet 1906, Grandin de l'Eprevier 1889, Frontin des Buffards 1893, Ferrand de la Conté 1898, Guyon de Montlivault 1899, Subervielle 1900, Loonen, etc.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de WADICOURT, du HODENT, des FONTAINES, du GROSRIEZ, de BÉCOURT et d'HELLENCOURT (le). Armes : *d'azur à une fasce d'argent accompagnée de trois étoiles de même*, *2 et 1*. — Le règlement d'armoiries de 1817 attribue aux rameaux des Fontaines et du Grosriez *un chef d'or chargé de deux pals de sable et accompagné de trois merlettes de gueules*.

La famille le Febvre, ou Lefebvre, qui donne lieu à cette notice, est une des plus notables et une des plus anciennement connues de la ville d'Abbeville, en Ponthieu.

On trouvera sur elle des renseignements dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend, dans la *Chancellerie d'Artois* du chevalier de Ternas, dans les *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines* de M. de la Gorgue-Rosny, etc. Borel d'Hauterive a donné dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1888 une généalogie de la branche de Wadicourt, des Fontaines et du Grosriez, la seule qui soit arrivée à la noblesse.

Nicolas le Febvre, ou le Fèvre, auquel remonte la filiation, était censier de la ferme de Branslicourt dans la première moitié du XVIe siècle. Ses quatre fils, Guillaume, Thomas, Jacques et François, furent les auteurs de quatre branches.

La première branche, dite des seigneurs de Branslicourt, est aujourd'hui éteinte. Elle était demeurée non noble. M. de la Gorgue-Rosny mentionne un Philippe-Antoine le Fèvre, sieur de Branslicourt, avocat, ancien subdélégué de l'intendant à Abbeville, qui mourut en 1776, et un Pierre-Joseph le Fèvre, sieur de Branslicourt et du Boisjean, qui mourut à Abbeville en 1780.

L'auteur de la deuxième branche, Thomas le Febvre, sieur de Wadicourt, épousa en 1540 Françoise Loisel. Leur fils, Jacques le Febvre, sieur de Wadicourt, homme d'armes des ordonnances du Roi, épousa Marguerite de l'Estoile par contrat passé le 20 décembre 1588 devant notaire à Abbeville. Il en eut huit fils: 1° Pierre, sieur de Wadicourt, qui fut l'auteur d'un premier rameau ; 2° François, sieur de Longjardin, dont la descendance s'éteignit en la personne de son petit-fils, chanoine de Saint-Vulfran d'Abbeville, décédé en 1765 ; 3° Antoine, sieur des Groselliers, procureur au Parlement de Paris, dont le fils, Nicolas, sous-précepteur des Enfants de France en 1698, n'eut pas d'enfants; 4° Jacques, qui fut l'auteur d'un second rameau; 5° Claude, sieur de la Houssaye, lieutenant assesseur criminel au bailliage de Crécy, dont les petits-fils moururent sans postérité; 6° Philippe, sieur du Grosriez, tué à l'ennemi en 1645; 7° Jean-Gaspard, notaire, décédé en 1657, dont le fils unique fut chanoine de Saint-Vulfran d'Abbeville ; 8° Charles, religieux carme.

Pierre le Febvre, sieur de Wadicourt et de la Poterie, auteur du premier rameau de cette branche, fut greffier de la maîtrise des eaux et forêts du comté de Ponthieu. Son petit-fils, Pierre le Febvre, seigneur des mêmes domaines, garde du scel de la sénéchaussée de Ponthieu, marié en 1698 à Geneviève Maurice, fille d'un ancien mayeur d'Abbeville, acquit à Ailly en 1707 le fief du Hodent. Il eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Pierre, sieur de Wadicourt, qui continua la lignée ; 2° Jean-Baptiste-Jacques, sieur du Hodent, né à

Abbeville en 1710, numismate distingué, dont le fils, Pierre le Febvre du Hodent, né à Paris en 1761, pourvu en 1787 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Metz, décédé en 1845, n'eut que trois filles, Mmes de Hauteclocque, de Férolles et de Givenchy. Pierre le Febvre, sieur de Wadicourt, né à Abbeville en 1701, fut pourvu, le 31 juillet 1752, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie d'Artois, obtint des lettres d'honneur en 1773 et mourut en 1782. Son fils, Jean-Pierre le Febvre de Wadicourt, né à Abbeville en 1739, décédé en 1826, fut maintenu dans sa noblesse, par lettres patentes du 7 mai 1817, en raison de l'office anoblissant qu'avait exercé son père. Il fut père de M. Pierre de Wadicourt, décédé en 1839, dont la fille épousa en 1835 le vicomte Blin de Bourdon et dont le fils, Charles de Wadicourt, né en 1813, décédé sans alliance en 1871, aurait été, d'après les généalogistes, le dernier représentant de son rameau. On trouve cependant que Mlle Jeanne-Charlotte le Febvre de Wadicourt a épousé à Paris, en mars 1908, M. Armand-Louis Dugast.

Jacques le Febvre, bourgeois d'Abbeville, auteur du rameau cadet de la deuxième branche, mourut en 1673. Son arrière-petit-fils, Charles le Febvre du Grosriez, né en 1715, greffier en chef de l'élection de Ponthieu et grenier à sel d'Abbeville, décédé dans cette ville en 1790, fut anobli par la mairie d'Abbeville qu'il exerça en 1758. Il fut, en outre, pourvu, le 19 octobre 1780, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Besançon. Il laissa quatre fils. Le plus jeune de ceux-ci, Charles-Alexandre le Febvre de Bécourt, décédé à Abbeville en 1819 sans avoir été marié, fut l'auteur de la branche naturelle des Le Febvre de Bécourt, à laquelle il sera plus bas consacré une notice. Les deux aînés, François-Charles le Febvre des Fontaines, décédé en 1819, et Charles-Claude le Febvre du Grosriez, décédé en 1818, furent simultanément maintenus dans leur noblesse, comme fils de secrétaire du Roi, par lettres patentes du 1er février 1817. Le premier d'entre eux fut père de Charles-Nicolas le Febvre des Fontaines, né en 1780, décédé à Abbeville en 1870, dont la fille unique épousa en 1869 le vicomte d'Anchald. Le second eut trois fils : 1° Thomas-Edouard le Febvre du Grosriez, président du Conseil général de la Somme, député du même département en 1849, décédé en 1861, qui n'eut que deux filles ; 2° François-Henri le Febvre du Grosriez, né en 1801, marié en 1842 à Mlle de Songeons, qui laissa deux fils ; 3° Charles-Ferdinand le Febvre du Grosriez, né à Abbeville en 1807, marié dans cette ville en 1842 à Mlle de Hémant, dont le fils, Charles-Fernand, receveur des finances, marié en 1869 à Mlle d'Aux, a eu lui-même un fils.

L'auteur de la troisième branche, Jacques le Febvre, demeurant à Ligescourt, épousa Marie de l'Estoille. Sa descendance se partagea en plusieurs rameaux dont aucun n'arriva à la noblesse. Le rameau des sieurs d'Hellencourt, le seul qui se soit perpétué jusqu'à nos jours, a donné un ingénieur de grand mérite, M. le Febvre d'Hellencourt, né à Amiens en 1759, inspecteur-général et membre du Conseil des mines, décédé en 1813. Ses représentants, Henri-Émile Lefebvre, né à Vendôme en 1826, percepteur des contributions à Guérigny (Nièvre), et François-Émilien Lefebvre, né dans la même ville en 1830, commissaire de police à Paris, demandèrent, le 16 mars 1874, et obtinrent, par décret du 10 décembre suivant, pour eux et pour leurs enfants l'autorisation de joindre régulièrement à leur nom celui de : d'Hellencourt sous lequel ils étaient connus et qu'avaient porté leurs ascendants.

La quatrième branche, dite des seigneurs d'Estrées, s'éteignit après quelques générations.

François le Febvre, greffier en chef de l'élection de Ponthieu, avait fait enregistrer à l'Armorial général de 1696 son blason tel que le porte de nos jours le rameau du Grosriez.

Jean-Pierre le Febvre, Sgr de Wadicourt, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Amiens. M. le Febvre du Grosriez, Sgr du fief d'Elincourt, en la paroisse de Saint-Blimont, fut convoqué aux mêmes assemblées, mais fit défaut.

La famille le Febvre a fourni dans ses diverses branches, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un certain nombre d'officiers distingués, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des magistrats, un préfet (Charles-Albéric du Grosriez, né en 1848), etc.

Principales alliances : Boistel, du Bos, de Ribeaucourt 1684, Waignart 1617, Sanson 1698, 1897, du Maisniel 1729, 1802, Tillette de Longvillers 1739, le Sergeant 1737, Blin de Bourdon 1835, Danzel 1759, de Hauteclocque 1825, Acquet de Férolles 1820, Taffin de Givenchy 1826, Crignon 1641, de l'Espine 1678, de Ponthieu 1670, de Queux de Beauval 1779, Fournier de Saint-Amand 1835, Saulnier d'Anchald 1869, Hurtrel d'Arboval 1798, Jourdan de Prouville 1829, de Waubert de Genlis 1854, Enlart de Guémy 1859, Personne de Songeons 1842, Tillette de Mautort 1867, d'Aux 1869, etc.

Les noms de le Fébure, le Févre, le Febvre ont été portés en Ponthieu par un certain nombre de familles distinguées qui étaient distinctes de celle dont il vient d'être parlé. Il a été consacré plus haut une notice à une de ces familles, celle des le Fébure du Bus. Il sera parlé plus bas des familles le Febvre de Bécourt, le Febvre de Villers et le Febvre de Longeville.

La plus illustre de toutes, celle des LE FÉVRE DE CAUMARTIN, portait pour armes : *d'azur à cinq fasces d'argent.* La Chesnaye des Bois et le Père Anselme en ont donné des généalogies. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans les manuscrits de Chérin[1], dans le *Bulletin de la Société héraldique* de mai 1887 et dans les *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines* de M. de la Gorgue-Rosny. Jean le Févre procureur à Abbeville, auquel remonte la filiation, épousa Marguerite Rohaut dans les dernières années du xve siècle. Leur fils, Jean le Fèvre, marchand mercier à l'enseigne de l'*Ane rayé,* fut contrôleur au grenier à sel d'Abbeville en 1542 et échevin en 1551. Il possédait la seigneurie de Caumartin dont il rendit hommage au Roi le 12 mai 1540. Sa femme, Marie Auxcousteaux, dame de Moyenneville, est dite dans un acte de 1555 veuve d'honorable homme Jean le Fèvre, sieur de Caumartin, marchand bourgeois d'Abbeville. Il en eut deux fils : 1° Jean, qui continua la lignée ; 2° Antoine, Sgr de Moyenneville et de Guibermesnil, trésorier de France à Amiens, dont la descendance s'éteignit en la personne de son arrière-petit-fils, Marc-Antoine le Fèvre, seigneur de Lintel, marié en 1698 à Suzanne du Bellay. Jean le Fèvre, Sgr de Caumartin, vendit la maison de l'Ane rayé pour la somme de 3.800 livres, épousa en 1548 Marie Varlat, acquit en 1563 la charge anoblissante de général des finances en Picardie et mourut à Paris en 1579. Il eut, entre autres enfants, deux fils, Louis, Sgr de Caumartin, dont il va être parlé, et François, Sgr de Mormant, trésorier de France à Amiens, décédé en 1649, dont la descendance s'éteignit en la personne de son petit-fils. Louis le Fèvre de Caumartin, né en 1552, décédé à Paris en 1623, fut un des plus illustres magistrats de son temps et fut successivement conseiller au Parlement de Paris en 1579, président au Grand Conseil en 1587, intendant de Poitiers, puis d'Amiens, et, enfin, garde des sceaux de France en 1622. Il laissa lui-même deux fils : 1° Louis II, qui continua la lignée ; 2° Jacques, marquis de Cailly, conseiller au Parlement de Paris, ambassadeur en Suisse, conseiller d'Etat, décédé en 1667, dont la descendance s'éteignit en la personne de son petit-fils, tué à l'ennemi en 1706. Louis II le Fèvre, Sgr de Caumartin, président aux requêtes

1. La famille le Fèvre de Caumartin sollicita sous Louis XVI les honneurs de la Cour. Chérin, chargé d'examiner les preuves de noblesse qu'elle dût faire dans cette circonstance, écrivait à M. de Vergennes le 7 décembre 1777 : « A l'égard de celle « des le Fèvre de Caumartin elle n'est connue que depuis 1540. Elle est toute de robe « et en a rempli les premières charges et dignités. Ses alliances, à l'exception de « celles de Créquy, de Belloy, de Voyer de Paulmy d'Argenson et de Bossut, sont « avec des familles de robe, ou de simple noblesse, ou dont l'état n'est pas certain. « Mais elle a produit une suite de magistrats dont les vertus et les talents lui ont « mérité une place de premier rang parmi celles de la magistrature. »

du Palais, intendant de Paris, conseiller d'État, mourut dès 1624. Son fils, François le Fèvre, Sgr de Caumartin, né quelques semaines avant la mort de son père, fut conseiller d'État et intendant de Champagne. Il eut, entre autres enfants, trois fils : 1° Louis-Urbain le Fèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, conseiller au Parlement de Paris, intendant des finances en 1690, décédé sans postérité en 1720; 2° Louis-François le Fèvre de Caumartin, né en 1666, intendant du commerce en 1706, qui continua la lignée ; 3° Jean-Paul le Fèvre de Caumartin, évêque de Vannes, puis de Blois, membre de l'Académie française, décédé en 1733. Antoine-François le Fèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, né en 1696, fils de Louis-François, fut nommé en 1747 premier président au Grand Conseil. Il fut père d'Antoine-François le Fèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, né en 1725, intendant de Metz, puis de Lille, prévôt des marchands de Paris en 1778, décédé en 1803, et grand-père de Marc-Antoine le Fèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, conseiller au Parlement de Paris en 1775, intendant de Franche-Comté en 1778, qui fut le dernier représentant de sa famille et qui mourut sans alliance à Londres le 31 août 1803.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de BÉCOURT (le). Mêmes armes que le famille le Febvre du Grosriez.

La famille LE FEBVRE DE BÉCOURT, éteinte de nos jours, était une branche naturelle de la famille le Febvre du Grosriez à laquelle a été consacrée la précédente notice. On a vu plus haut qu'un membre de cette famille, Charles-Alexandre le Febvre de Bécourt, quatrième fils de Charles le Febvre du Grosriez, était décédé à Abbeville en 1819 sans avoir contracté d'alliance. M. le Febvre de Bécourt eut un fils naturel qu'il reconnut et qui exerça la profession d'horloger. Ce fils eut lui-même trois fils dont aucun n'eut de postérité masculine. Son fils aîné, Charles le Febvre, né à Abbeville en 1811, ministre de France près la Confédération Argentine en 1856, commandeur de la Légion d'honneur en 1862, fut autorisé, par décret du 12 décembre 1860, à joindre à son nom celui de : DE BÉCOURT ; il laissa deux filles, Mmes Daireaux et Allard. Le deuxième, Jules, demeura célibataire. Le troisième se maria et eut des filles.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de VILLERS (le). Armes : *de sinople à une fasce bretessée d'or, accompagnée de trois grenades d'or, tigées et feuillées de même, égrenées de gueules, posées deux en chef et une en pointe* [1].

1. Cette notice et la suivante ont été faites en partie à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le comte de Lhomel.

La famille LE FEBVRE DE VILLERS, distincte de celles dont il a été parlé dans les deux précédentes notices, appartenait, comme elles, au Ponthieu où elle est anciennement et honorablement connue. Elle a eu pour berceau le village d'Ercourt.

Un de ses représentants, Louis le Febvre, greffier des présentations de la sénéchaussée de Ponthieu et siège présidial d'Abbeville, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

M. le Febvre de Villers fut échevin d'Abbeville en 1747. M. le Febvre de Villers était en 1768 conseiller en la sénéchaussée d'Abbeville.

La famille le Febvre de Villers s'est éteinte en la personne de Louis-Charles le Febvre de Villers, président de la société d'émulation d'Abbeville, décédé sans alliance le 29 novembre 1890 au château de Villers-sur-Mareuil, aujourd'hui propriété de la famille Bachelier de la Rivière. Une branche qui s'était fixée aux États-Unis est également éteinte.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de LONGEVILLE (le). Armes (ce sont les mêmes que celles de la famille le Febvre de Villers) : *de sinople à une fasce crénelée d'or, accompagnée de trois grenades de même, égrenées de gueules.*

La famille LE FEBVRE, OU LEFEBVRE, DE LONGEVILLE, occupait au XVIIIe siècle un rang distingué dans la bourgeoisie du Boulonais et du Ponthieu. Son auteur, Louis le Febvre, était en 1736 major des troupes boulonaises-infanterie. Il eut deux fils : 1° François le Febvre, échevin de Montreuil, aide-major dans les troupes boulonaises, décédé à Montreuil le 10 mai 1768 à l'âge de 52 ans, qui eut des enfants ; 2° Jean-François le Febvre, notaire à Boulogne-sur-Mer, procureur fiscal de la mairie de cette ville, marié à Charlotte Duperray. Un des fils de celui-ci, Jean-Louis le Febvre, sieur de Longeville, épousa d'abord Marie Rault, puis, en 1785, sa cousine, Marie-Suzanne Hacot, fille de Claude Hacot et de Marie-Cécile le Febvre de Longeville, et petite-fille de François le Febvre, vice-maire de Montreuil en 1758 ; il fut père de Gaspard-Henri le Febvre de Longeville, notaire, décédé sans postérité en 1872. Un autre, Pierre-Joseph le Febvre de Longeville, receveur des finances, capitaine de la garde nationale de Montreuil, épousa Isabelle Féron, fille de Mme Féron, née de Lhomel, et en eut plusieurs enfants. La famille le Febvre de Longeville subsiste honorablement.

Principales alliances : Boissonnet 1869, de Chazal 1906, etc.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, du PREY (le), en Artois.

La famille LE FEBVRE DU PREY est anciennement et honorablement connue en Artois.

Le vicomte Révérend lui a consacré une courte notice dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1910.

François-César le Febvre-Cayet, ou le Febvre-Duprey, né le 28 mai 1748 à Blaringhem (Nord), avocat à Arras, échevin de cette ville, fut élu député suppléant du Tiers-Etat d'Artois aux Etats généraux de 1789, mais ne fut pas appelé à siéger. Il fut nommé en 1790 procureur général syndic du Pas-de-Calais, mais donna sa démission peu de temps après pour ne pas avoir à exécuter les lois relatives au serment des prêtres. Il fut plus tard député du Pas-de-Calais au Conseil des Anciens, puis au Corps législatif et mourut à Arras en 1811. Il avait épousé Victoire-Josèphe Cayet dont il joignit le nom au sien suivant l'usage du nord de la France. Son fils, Narcisse Lefebvre-Hermant, né à Arras en 1795, conseiller général du Pas-de-Calais, député du même département, décédé à Saint-Omer en 1860, avait épousé Mlle Hermant. Il en eut trois fils qui, par jugement du tribunal de Saint-Omer du 23 août 1861, furent autorisés à joindre à leur nom celui de : du Prey. L'aîné de ces fils, Auguste, marié à Mlle de Coussemaker, a été conseiller à la Cour de Douai. Le plus jeune, Edmond, décédé en 1916, fut maire de Saint-Omer, député et conseiller général du Pas-de-Calais. Il laissa lui-même plusieurs fils dont l'aîné, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Saint-Omer, est depuis 1909 député du Pas-de-Calais.

Principales alliances : de Coussemaker, Bouclet de Préville, van Kempen, etc.

FEBVRE de LATTRE d'HAILLY (le). Armes : *de gueules à l'aigle d'or accompagnée de cinq étoiles à six rais du même*, 2, 2, 1.

La famille LE FEBVRE DE LATTRE D'HAILLY appartient à la noblesse de Flandre.

M. Paul Denis du Péage en a donné l'histoire dans son *Recueil de généalogies lilloises* publié en 1907 dans les *Mémoires de la Société d'études de la province de Cambrai.*

Il en fait remonter la filiation à Martin le Febvre, archer à cheval au service de Philippe, duc de Bourgogne, dont le fils, Martin le Febvre, homme d'armes dans l'armée de Charles le Téméraire, décédé en 1477, fut fait prisonnier au siège de Nancy en même temps que son cousin germain, Jean le Febvre, et dont le petit-fils, Jean le Febvre, décédé en 1500, épousa à Lille en 1478 Catherine du Mortier. Le petit-fils de ce dernier, Charles le Febvre, grand bailli de la comté d'Herlies, décédé vers 1604, épousa Isabeau, fille de Paul Lamiot, écuyer, et de Marguerite Delattre. Il en eut deux fils, Charles, sieur de Biache, et Henri, qui furent connus sous le nom de

la famille Delattre à laquelle appartenait leur grand'mère maternelle. La descendance de Charles s'éteignit en 1674. Son frère, Henri le Febvre, dit Delattre, épousa Jacqueline de Pootére ; il en eut à son tour deux fils, Guillaume, dont il va être parlé, et Henri, bourgeois de Lille par achat du 6 février 1660, dont la descendance s'éteignit en la personne de ses petits-fils. Guillaume le Febvre, dit Delattre, premier échevin, puis mayeur, d'Armentières, fut nommé, le 7 septembre 1648, greffier surnuméraire en la Chambre des comptes de Lille. Il fut plus tard auditeur extraordinaire, puis, le 27 mai 1661, maître aux honneurs en la même Chambre. Il obtint de Philippe IV, roi d'Espagne, des lettres patentes de reconnaissance de noblesse données à Madrid le 25 octobre 1662. Il fut père d'Alexandre-Floris le Febvre-Delattre, né à Armentières, qui acheta, le 8 janvier 1655, la bourgeoisie de Lille, et grand-père de Charles-François le Febvre-Delattre, écuyer, Sgr de la Fresnoy, né en 1661, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Lille) avec celui de son épouse, Marie-Jeanne Hespel. Charles-François mourut à Lille en 1735. Il laissa lui-même deux fils : 1° Ferdinand-Joseph le Febvre-Delattre, sieur de Ligny, né en 1694, qui épousa en 1748 Marie-Alexandrine le Clément de Saint-Marc et qui continua la lignée ; 2° Michel-Alexandre le Febvre-Delattre, sieur d'Ascq, né en 1702, dont la descendance s'éteignit en la personne de ses deux petites-filles. Ferdinand-Joseph le Febvre-Delattre, sieur de Ligny, eut plusieurs fils : 1° Joseph, connu sous le titre de vicomte de Ligny, décédé à Lille en 1828, dont les fils moururent sans postérité ; 2° Dominique, chevalier de Malte en 1776, commandeur de l'Ordre en 1817, décédé à Lille en 1824 ; 3° Félix, chevalier de Malte en 1788 ; 4° Pierre-François, chevalier d'Hailly, chevalier de Malte en 1777, décédé à Hautbourdin en 1844, qui épousa en 1809 Mme Urrutia, née Ramirez de Cordova. Le fils de ce dernier, Ferdinand-Séraphin Lefebvre-Delattre, né à Esquermes en 1809, marié en 1843 à Mlle de Madre de Norguet, décédé à Loos en 1877, fut autorisé, par décret du 6 février 1861, à joindre régulièrement à son nom celui de : d'Hailly. Il a laissé trois fils dont deux ont eu postérité masculine.

Dominique-Ferdinand le Febvre de Lattre, Sgr de Duremont ; Joseph-Auguste le Febvre de Lattre, écuyer, Sgr de Cliquennois ; Ferdinand-Séraphin le Febvre de Lattre, écuyer, Sgr des Prés ; Alexandre-Joseph le Febvre de Lattre, écuyer, Sgr de Ligny, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lille.

Principales alliances : de Hangouwart 1688, d'Hespel 1687, 1733, le Clément de Saint-Marc 1748, de la Porte de Vaulx 1786, de Briois

d'Hulluch 1801, de Madre de Norguet 1843, de Servins d'Héricourt 1873, de Louvencourt 1902, Emmery de Septfontaines 1878, Gaillard de Blairville 1886, le Mesre de Pas 1819, etc.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, ou LEFÉBURE, de VATIMESNIL (le). Armes : *d'azur à un huchet d'argent, enguiché et virolé du même, cantonné de quatre molettes d'or*, aliàs *d'argent*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lévriers*.

La famille LE FEBVRE, ou LEFEBVRE, anciennement LE FÉBURE, DE VATIMESNIL appartient à la noblesse parlementaire de Normandie.

On trouvera sur elle des renseignements dans le *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure* de Charpillon, à l'article Sainte-Marie de Vatimesnil.

Son auteur, Pierre-Georges le Fébure, né en 1662, décédé en 1741, fut pourvu, par lettres patentes de 1720, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi, maison et couronne de France, audiencier en la chancellerie du Parlement de Normandie. Il acquit en 1715 de Mme Charles Amelot, née Mailliet, le fief de Vatimesnil, situé dans la paroisse de Sainte-Marie-de-Vatimesnil et l'élection de Gisors, sous le nom duquel sa descendance a été à peu près exclusivement connue. Il fut père de Michel-Pierre-Georges le Fébure de Vatimesnil, né en 1708, conseiller maître en la Chambre des comptes de Normandie, décédé en 1767, et grand-père de Pierre-Henri le Fébure de Vatimesnil, chevalier, conseiller au Parlement de Normandie en 1770, décédé en 1831, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Gisors. Ce dernier avait épousé Mlle Gaudin, fille d'un premier commis des Affaires étrangères. Le nom de la famille le Febvre de Vatimesnil a été illustré par leur fils, Antoine-Henri de Vatimesnil, député de l'Eure, garde des sceaux sous Charles X, grand-maître de l'Université de France, décédé en 1860, qui fut un des plus éminents jurisconsultes de son temps. Elle n'est plus représentée que par le petit-fils du précédent, M. Henri de Vatimesnil, né en 1860, propriétaire du château de Vatimesnil, qui est demeuré célibataire.

Principales alliances : Maison, Lanjuinais 1859, Duchesne vers 1822, de Lestrade, etc.

FEBVRE de SAINT-GERMAIN (le), en Lorraine. Armes : *d'azur à un rencontre de cerf accorné d'or, chaque corne chevillée de cinq pièces du même, accompagné de trois croix pommetées et fichées d'argent, deux en chef et une en pointe*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux lions au naturel*.

La famille LE FEBVRE DE SAINT-GERMAIN appartient à la noblesse de Lorraine.

On en trouvera des généalogies dans le tome II de l'*Armorial de la noblesse de France* de M. d'Auriac et dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois. Ces travaux donnent la filiation depuis Nicolas le Febvre, originaire de Champagne, qui fut attaché au service de René, duc de Lorraine, et qui fut nommé par ce prince capitaine châtelain de Louppy et de Gondrecourt. Mengin le Febvre, fils de Nicolas, était valet de chambre du duc de Lorraine quand il fut anobli, le 20 mars 1544, par lettres patentes de ce prince. Il fut plus tard contrôleur général des eaux et forêts en la gruerie du marquisat de Pont-à-Mousson. Son fils, Nicolas II le Febvre, lui succéda dans cette charge. Il épousa Claude le Braconnier, fille d'un échevin de Metz et héritière de la seigneurie d'Ancy. Il fut père de Jean le Febvre, Sgr d'Ancy, né à Pont-à-Mousson en 1580, et grand-père de Nicolas III le Febvre, Sgr d'Ancy, qui épousa, le 5 mars 1639, Claude-Christine de Baillivy, héritière de la seigneurie de Saint-Germain dont sa descendance a conservé le nom. Le fils de ce dernier, Joseph-François le Febvre de Saint-Germain, gentilhomme de la maison de Léopold, duc de Lorraine, marié en 1692 à Catherine Henry, dame de la Neuville-aux-Bois, reçut, le 27 mai 1711, des lettres patentes de gentillesse après avoir justifié sa descendance de Mengin le Febvre, anobli en 1544. Son fils, Nicolas le Febvre, Sgr de Saint-Germain, d'Ancy, etc., marié en 1725 à Marie-Thérèse le Reboucher, reçut de l'empereur François Ier, par diplôme du 8 avril 1755, concession du titre de comte du Saint-Empire. Il laissa deux fils dont l'aîné, Jean-Louis, reçu en 1743 cadet gentilhomme du roi Stanislas, demeura célibataire et dont le second, Charles-François-Xavier, marié en 1772 à Anne de Bourcier de Montureux, continua la lignée. Le fils de ce dernier, Léopold-François le Febvre, comte de Saint-Germain, né à Nancy en 1775, marié en 1800 à Mlle de Feydeau, fut créé baron de l'Empire par décret impérial du 2 janvier 1814 qui ne fut pas suivi de lettres patentes. Il eut deux fils, Charles, marié en 1830 à Mlle de Gauvain, et Edmond, marié en 1841 à Marie-Charlotte, comtesse de Rozières d'Euvesin, décédé en 1884, qui ont l'un et l'autre laissé postérité masculine.

M. de Saint-Germain prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nancy.

La famille le Febvre de Saint-Germain a fourni des officiers distingués dont plusieurs ont été tués à l'ennemi.

Principales alliances : de Baillivy, de Rennel, de Millet, de Lombillon d'Aboncourt 1729, de Bourcier de Montureux 1772, de Fey-

deau 1800, Courlet de Vrégille 1903, de Gauvain 1830, de Rozières 1841, de Villedieu de Torcy, d'Hennezel, de Toytot 1893, Genuyt de Beaulieu, etc.

FEBVRE, ou le FÉBURE, de LADONCHAMPS (le), à Metz. Armes : *d'or à un chevron de gueules accompagné en chef de deux aiglettes affrontées de sable, becquées et onglées de gueules, et en pointe d'un chêne de sinople.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux aigles.* — Devise : VOLABUNT ET NON DEFICIENT.

La famille LE FEBVRE, OU LE FÉBURE, DE LADONCHAMPS appartient à l'aristocratie messine.

On trouvera sur elle des renseignements dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans la *Biographie du Parlement de Metz* de Michel, dans les *Documents généalogiques sur Metz* de l'abbé Poirier, etc. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'une de ses représentantes, Mlle le Febvre de Vulmont, fit en 1781 pour être admise à Saint-Cyr.

La famille le Febvre de Ladonchamps est originaire de la ville de Châlons, en Champagne, où elle occupait au XVIe siècle un rang honorable dans la bourgeoisie. D'après la Chesnaye des Bois elle serait venue du Ponthieu s'établir dans cette ville en 1512. Louis le Fébure, marié en 1559 à Hélène Chartier, fut bailli de Saint-Pierre de Châlons. Son arrière-petit-fils, Pierre le Febvre, né en 1608, fils de Jean le Febvre, né en 1584, et de Jeanne Itam, était avocat au Parlement de Metz, siégeant alors à Toul, quand il fut reçu, le 14 juillet 1640, substitut du procureur général près cette Cour. Il fut plus tard pourvu de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi audiencier en la chancellerie près le Parlement de Metz, qu'il exerça pendant 41 ans, et mourut à Metz en 1687. Il avait acquis vers 1670 dans les environs de cette ville la seigneurie et le château de Ladonchamps dont sa descendance conserva le nom. Il avait épousé en 1636 Marquise Brouart, décédée le 22 avril 1699 (aliàs 1700 d'après Michel). Il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Pierre-François le Febvre, Sgr de Vulmont et de Luttange, conseiller au Parlement de Metz en 1682, décédé en 1727, dont la descendance s'éteignit en la personne de son petit-fils, Bernard le Febvre de Vulmont, marié en 1779 à Louise Ruzier ; 2° Jean-Nicolas le Febvre, Sgr de Ladonchamps, né à Toul en 1646, reçu en 1687 conseiller auditeur en la Chambre des comptes du Parlement de Metz, marié en 1692 à Jeanne-Marie Archangély, fille d'un procureur au même Parlement, décédé en 1727, qui continua la lignée. Le fils de ce dernier, Jean-Henri le Febvre, chevalier, Sgr de Ladonchamps,

né à Metz en 1693, conseiller au Parlement de cette ville, décédé doyen de sa compagnie en 1766, épousa successivement en 1724 Marie-Jeanne Poutet et en 1738 Thérèse de Médrano, décédée à Metz en 1764. Il fut père de Jacques-Henri le Febvre, Sgr de Ladonchamps, né en 1727, colonel d'artillerie, qui épousa à Metz en 1775 Jeanne Amelin de Rochemorin de Beaurepaire, d'une famille noble du Périgord, et qui en eut deux fils, Amédée, né en 1790, et Auguste, né en 1793. L'aîné de ceux-ci, Amédée de Ladonchamps, épousa en 1814 Mlle de Salse et mourut en 1854 ; sa descendance subsiste. Le puîné, Auguste de Ladonchamps, épousa en 1822 Mlle de Bréheret de Montalard et en eut deux fils qui moururent sans postérité.

M. de Ladonchamps prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Metz.

La famille le Febvre de Ladonchamps n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers distingués.

Elle a conservé jusqu'à nos jours le château de Ladonchamps situé à six kilomètres de Metz.

Principales alliances : Goulet de Montlibert 1710, Fabert 1728, de Médrano 1738 et vers 1760, d'Arancy, de Choiseul-Beaupré 1772, Amelin de Rochemorin, Aubelin, Turlure de Vellecour 1816, Richard d'Aboncourt, de Redon, d'Albignac, de Ponsort 1881, Jacob de la Cottière, de Kérouartz 1886, de Bréheret de Montalard, Gombault de Séréville 1917, etc.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de MONTJOYE et de TUMEJUS (le), en Lorraine. Armes : *d'azur à trois pals d'argent ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.* — Les lettres patentes de 1756 autorisent la famille le Febvre à écarteler ces armes de celles de Didier le Febvre, décédé en 1560 : *d'or à un buste de cerf au naturel mouvant de la pointe ; au chef d'azur chargé d'une lame d'argent entre deux quintefeuilles d'or.* — Couronne : *de Comte.*

La famille LE FEBVRE DE MONTJOYE ET DE TUMEJUS, éteinte de nos jours, a occupé un rang distingué dans la noblesse parlementaire de Lorraine. Elle était distincte des familles le Febvre de Saint-Germain et le Febvre de Ladonchamps, de la même région, dont il a été parlé dans les deux précédentes notices.

Borel d'Hauterive lui a consacré un article dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1864.

Des lettres patentes de 1756 reconnaissent sa descendance de Didier le Febvre, écuyer, décédé en 1560. Celui-ci avait épousé Méline de Bar de Ronfeux qui se remaria à Antoine de Morville, Sgr de Longchamps. Son fils, Simon le Febvre, épousa Marguerite

Rouyer, fille d'un bourgeois de Langres, et en eut deux fils, Simon II et Pierre le Febvre, qui furent les auteurs de deux branches.

Pierre le Febvre, Sgr de Saux, fils de Simon II, fut conseiller secrétaire du duc Charles IV et épousa Jeanne Guischard. Leur fils, Nicolas-Joseph le Febvre, Sgr d'Hénamesnil, près de Lunéville, né à Epinal en 1663 (aliàs en 1664 d'après dom Pelletier), était avocat et premier substitut du procureur général près la Cour souveraine quand il fut anobli, le 14 août 1706, par lettres patentes du Duc. Plus tard ses enfants obtinrent un arrêt du Conseil d'Etat rendu le 12 juin 1756 et des lettres patentes du roi Stanislas du 18 du même mois qui reconnaissaient l'ancienneté de leur noblesse et leur descendance de Didier le Febvre, écuyer, décédé en 1560, et qui les autorisaient à écarteler leurs armes de celles de ce gentilhomme. Nicolas-Joseph le Febvre fut nommé en 1726 premier président en la Chambre des comptes de Lorraine. Il fut conseiller d'Etat, ambassadeur à Rome, puis à Vienne, et mourut en 1736. Il avait épousé une demoiselle Guillon dont il eut cinq fils : 1° Simon, chanoine de Nancy ; 2° Léopold, dont il va être parlé ; 3° Charles, conseiller d'Etat, procureur général à la Cour des comptes, qui n'eut que des filles ; 4° Nicolas, chanoine ; 5° Joseph-Charles, chevalier, Sgr de Montjoye, conseiller d'Etat, dont le fils, Christophe-Michel, décédé en 1793, fut président en la Chambre des comptes de Lorraine et dont la descendance s'éteignit en la personne de ses deux petites-filles, Mme de Dombasle, mère du célèbre agriculteur, et Mme Léonard le Febvre de Montjoye. Léopold le Febvre, Sgr d'Hénamesnil, fut président en la Cour des comptes de Lorraine et mourut en 1793. Il eut, entre autres enfants, trois fils : 1° Léopold, conseiller au Parlement de Nancy, qui n'eut qu'une fille ; 2° Léonard, qui continua la lignée ; 3° Joseph-Nicolas, né en 1752, marié en 1799 à Julie Pierrot, héritière de la seigneurie de Tumejus, près de Toul, dont le fils, M. le Febvre de Tumejus, marié en 1830 à Mlle de Barthélemy, décédé en 1854, n'eut que deux filles, Mmes Delmas de la Coste et de la Chevardière de la Grandville. Léonard le Febvre épousa en 1774 sa cousine, Anne le Febvre de Montjoye. Sa descendance, connue sous le nom de le Febvre de Montjoye, s'est éteinte en la personne de son petit-fils, Amédée le Febvre de Montjoye, né en 1830.

Les représentants de la branche cadette, Bernard et Jean-François le Febvre, avocats à Bar, obtinrent, le 31 mai 1754, des lettres patentes qui reconnaissaient leur descendance de Didier le Febvre, écuyer, décédé en 1560. Le second d'entre eux, Jean-François, né à Bar le 4 juin 1734, fut le dernier représentant mâle de sa branche. Il mourut dans sa ville natale le quatrième jour complémentaire de

l'an IX sans avoir eu d'enfants de deux alliances successives avec Françoise Lagabbe et avec Elisabeth-Eléonore de la Morre, décédée à Bar en 1807.

Principales alliances : Fourier de Bacourt, de Guerre de Saint-Odile, de Barthélemy 1830, Delmas de la Coste 1860, de la Chevardière de la Grandville 1897, Mathieu de Dombasle, de la Morre 1782, etc.

FEBVRE de LAFOREST (le), en Lorraine.

La famille LE FEBVRE DE LAFOREST, sur laquelle on n'a encore pu se procurer que peu de renseignements, croit être une branche détachée à une époque inconnue et, en tout cas, très reculée de la famille le Febvre de Montjoye et de Tumejus à laquelle a été consacrée la précédente notice. On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Honoré-Eugène le Febvre de la Forest épousa vers 1855 Mlle Serra, fille d'un commandant retraité. Son fils unique, Julien le Febvre de la Forest, a eu des enfants.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de LUXÉMONT (le), en Lorraine. Armes : *d'azur à un chevron d'argent chargé de trois croissants de gueules et accompagné de trois trèfles d'or, celui de la pointe soutenant un coq de même, crêté, barbé et membré de gueules*[1].

La famille LE FEBVRE DES LANDES DE LUXÉMONT, aujourd'hui éteinte, était originaire de Vitry-le-François, en Champagne, d'où elle vint plus tard se fixer en Lorraine.

Son auteur, Claude le Febvre, fils d'un élu en l'élection de Vitry, exerçait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle l'office de secrétaire en la Cour des aides de Paris. Il possédait la seigneurie des Landes, située à quatre lieues au sud de Vitry. Il avait épousé vers 1755 Marie-Henriette Cousin. Il eut un fils, Claude, qui continua la lignée, et deux filles dont l'une, décédée en 1847, épousa successivement M. Jacobé de Pringy de Goncourt et le colonel Deu de Marson et dont l'autre épousa M. de Salligny, président trésorier de France au bureau des finances de Champagne. Claude le Febvre des Landes, Sgr de Luxémont, épousa en 1796 Mlle Jacobé de Pringy, Son fils, Philippe-Henri le Febvre, ou le Febvre de Luxémont, décédé à Luxémont en 1883, avait épousé en 1825 Mlle de Chanlaire. Il en laissa une fille, Mme de Klopstein, décédée en 1899, qui fut la dernière représentante de sa famille.

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le baron de Dumast.

Principales alliances : Jacobé de Pringy 1787, 1796, Deu de Marson, de Salligny, Boucher de Morlaincourt 1818, de Chanlaire 1825, de Klopstein 1847, etc.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de MAUREPAS (le). Armes : *de gueules à trois croix pattées d'or, 2 et 1.*

La famille LE FEBVRE, ou LEFEBVRE, DE MAUREPAS appartient à la noblesse de Champagne.

On en trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* un tableau généalogique dressé dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Richard le Febvre, écuyer, Sgr de Leschelle, auquel remonte la filiation, avait épousé Jeanne de la Tour et fut compris en 1450 au rôle de la compagnie de Jean d'Estouteville, Sgr de Torcy, grand-maître des arbalétriers de France. Le tableau généalogique mentionné plus haut en fait, malgré l'éloignement des dates, un fils de Robert le Febvre, écuyer, Sgr de Villeneuve et de l'Eschelle, marié à Marguerite de Courlong, qui passa un acte le 8 mai 1381, et un petit-fils de Jean le Febvre, écuyer, Sgr de Villeneuve, qui est nommé dans un titre de 1345 avec sa femme, Catherine de Sommières. Son petit-fils, Jacques le Febvre, écuyer, Sgr de Leschelle, du fief Maillart et de la Chapelle, épousa, par contrat du 10 juin 1481, Jeanne de Montigny, héritière de la seigneurie de Maurepas dont sa descendance a conservé le nom. Il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Christophe le Febvre, écuyer, Sgr du fief Adam, marié en 1525 à Jeanne Dairin, qui fut l'auteur de la branche des seigneurs de Courmont, aujourd'hui éteinte ; 2° Jean le Febvre, écuyer, Sgr de Maurepas et de la Chapelle, homme d'armes des ordonnances du Roi, marié le 25 octobre 1521 à Jacqueline de Montomer, qui fut l'auteur de la branche actuellement existante. L'arrière-petit-fils de ce dernier, Pierre le Febvre, Sgr de Maurepas, gendarme de la garde du Roi, épousa Françoise Rémond, héritière de la seigneurie de Dompmart. Il en eut trois fils : 1° Nicolas le Febvre, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église de Troyes, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 ; 2° Jacques le Febvre, Sgr de Maurepas et de Dompmart, qui épousa Marguerite de Chalmaison et qui en eut deux fils, Jacques et François ; 3° Pierre le Febvre, lieutenant de la maréchaussée, qui épousa Marguerite Brodard.

Pierre-Armand le Febvre de Maurepas, chevalier, Sgr de Domart, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Sézanne et de Châtillon.

Armand-Juvénal-Xavier le Febvre de Maurepas, décédé en 1852, épousa, le 15 février 1815, Agathe Marotte du Coudray, comtesse

d'Hust et du Saint-Empire, décédée en 1850. Celle-ci était la petite-fille de Jules-François Marotte du Coudray, capitaine de cavalerie, qui avait épousé Elisabeth-Philippine Langlois de Montry, comtesse d'Hust et du Saint-Empirc, elle-même petile-fille d'Elisabeth-Philippine Basta, comtesse d'Hust et du Saint-Empire, mariée en 1696 à M. Langlois de Montry.

On sait que Georges Basta, célèbre général, décédé en 1607, reçut de l'empereur Rodolphe II, par diplôme du 4 septembre 1605, le titre du comte d'Hust, en Zélande, et du Saint-Empire, transmisible à ses descendants des deux sexes, et que par une interprétation tout à fait abusive de ce diplôme tous ses descendants en ligne féminine se sont crus en droit de prendre le titre de comte.

Mme de Maurepas, née Marotte du Coudray, fut mère de Georges-Xaxier le Febvre de Maurepas, comte d'Hust et du Saint-Empire, né en 1820, qui épousa en 1852 Mlle de Champeaux, grand-mère de Jacques-Armand le Febvre, comte de Maurepas et du Saint-Empire, né en 1853, qui épousa au Mans en 1879 Mlle Ogier d'Ivry, décédée dans la même ville en 1888, puis à Paris en 1906 Mlle Blanche-Marie Oleni, et bisaïeule de Georges-Hervé le Febvre de Maurepas, officier de marine, marié en 1907 à Mlle de Grancey.

Principales alliances : de la Planche de Ruillé, Marotte du Coudray, de Champeaux, Ogier d'Ivry, de Grancey 1907[1], etc.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de la FALUÈRE (le). Armes : *d'azur à trois bandes d'or.*

La famille LE FEBVRE, anciennement LE FEUVRE, DE LA FALUÈRE, aujourd'hui complétement éteinte, avait occupé un rang distingué dans la noblesse parlementaire de Bretagne.

On trouvera sur elle des renseignements intéressants dans le *Parlement de Bretagne* de M. Saulnier et dans le *Dictionnaire historique de la Mayenne* de l'abbé Angot. Le comte Charles de Beaumont a donné les derniers degrés de la filiation dans son bel ouvrage : *la Maison Bonnin de la Bonninière de Beaumont.*

La famille le Febvre, ou le Feuvre, était originaire de Blois. Jean le Feuvre, fils d'un marchand de Blois, vint se fixer à Laval et était en 1544 grenetier de cette ville. Son petit-fils, Nicolas le Febvre, Sgr de la Faluère, dans la paroisse des Avenières, aux portes de Laval, vint à son tour s'établir à Tours et y exerça la profession de marchand. Il fut père de monsieur maître Claude le Febvre, Sgr de la Faluère, marié vers 1620 à Marthe Barbault de Boylesve, qui fut tré-

1. Cette famille de Grancey n'a aucun rapport avec la puissante famille parlementaire de Mandat-Grancey.

sorier de France à Tours et général des finances et qui fut anobli par ses charges. Celui-ci eut, entre autres enfants, deux fils, Nicolas et René le Febvre de la Faluère, qui furent des magistrats éminents. Le plus jeune de ces deux frères, René, né à Tours en 1632, décédé à Paris en 1708, fut successivement conseiller au Parlement de Paris en 1656, membre des Grands jours d'Auvergne en 1665, président de la quatrième Chambre des enquêtes du Parlement de Paris en 1673 et, enfin, premier président au Parlement de Bretagne en 1687 ; il fut père de Claude-René le Febvre de la Faluère, président à mortier au Parlement de Bretagne, décédé à Paris en 1739, qui survécut à son fils unique, Nicolas, conseiller au Parlement de Paris, décédé prématurément en 1723 sans laisser de postérité. Son frère aîné, Nicolas, né à Tours en 1624, marié dans cette ville en 1652 à Marguerite Chouet, décédé à Rennes en 1707, fut nommé en 1652 conseiller au Parlement de Bretagne. Il fut père de Claude le Febvre, Sgr de la Faluère et de la Jallange, en Touraine, conseiller au Grand Conseil, et grand-père de Claude le Febvre, Sgr de la Faluère, né en 1683, marié à Rennes en 1731 à Mlle de Langle, décédé aux Avenières en 1749, qui lui succéda en 1707 dans sa charge de conseiller au Parlement de Bretagne. Le fils de ce dernier magistrat, Claude-Pierre le Febvre, connu sous le titre de comte de la Faluère, entra dans l'armée et fut lieutenant au régiment du Roi-infanterie ; il épousa à Beaumont-la-Ronce en 1760 Anne-Marguerite de la Bonninière de Beaumont, décédée à Tours en 1830. Il en laissa un fils, Antonin-Marc le Febvre, comte de la Faluère, né en 1769, chevalier de Malte, décédé en 1832, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui de son mariage avec sa cousine germaine, Agathe de Beaumont, décédée en 1858, laissa seulement trois filles, la comtesse de Lantivy, la comtesse de Quinemont, décédée en 1865, et la vicomtesse de Kerret, décédée en 1895.

La famille le Febvre de la Faluère ne doit pas être confondue avec une famille le Febvre de Laubrière, originaire d'Anjou, qui a elle aussi appartenu à la noblesse parlementaire de Bretagne. La famille le Febvre de Laubrière portait pour armes : *d'azur à une levrette d'argent colletée de gueules.* Elle revendiquait une origine très reculée et se disait issue d'un Guillaume le Febvre qui aurait possédé dès la première moitié du XIVe siècle la seigneurie de Laubrière, dans la paroisse de Méral, en Anjou. M. Gontard de Launay, qui en a donné une généalogie dans ses *Recherches généalogiques sur les familles des maires d'Angers,* en fait remonter la filiation à un Guillaume le Febvre, sieur de la Bedoyère, qui était en 1372 seigneur de Laubrière. François le Febvre, Sgr de Laubrière, avocat au présidial

d'Angers, épousa en 1548 Robine Bonvoisin. Il en eut, entre autres enfants, quatre fils : 1° Jean le Febvre, Sgr de Laubrière, sous-lieutenant à la prévôté d'Angers, marié à Françoise Boylesve, qui continua la lignée ; 2° René le Febvre, Sgr de la Ferronnière, maire d'Angers en 1611, dont la descendance s'éteignit avec son arrière-petit-fils, René le Febvre de la Ferronnière, né en 1639, conseiller au Parlement de Bretagne, décédé en 1684 ; 3° François le Febvre, lieutenant général à Saumur, dont la descendance posséda les seigneuries des Grassières et de la Guilberderie et s'éteignit au commencement du XVIIIe siècle ; 4° Jean-Jacques le Febvre, procureur général au Parlement de Bretagne en 1603. La famille le Febvre de Laubrière fut maintenue dans sa noblesse le 31 mars 1668 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, sur preuves remontant à 1325, et en 1670 par arrêt de la Chambre de réformation de Bretagne sur preuves de quatre générations. Charles-François le Febvre de Laubrière, né à Angers en 1688, conseiller au Parlement de Paris en 1710, marié en 1713 à Mlle de Blair, obtint, par lettres patentes de mars 1725, l'érection de ses terres en marquisat sous le nom de Laubrière. Il entra plus tard dans les ordres et fut nommé en 1731 évêque de Soissons. La famille le Febvre de Laubrière s'est éteinte avec son petit-fils, Charles-Jérome, marquis de Laubrière, né en 1754, marié en 1783 à Mlle de Pihéry, élu en 1824 conseiller général de Maine-et-Loire. Elle avait donné de nombreux magistrats au Parlement de Bretagne.

La famille LE FEBVRE DE LA BRUSLAIRE, également originaire d'Anjou, a donné des magistrats au Parlement de Bretagne et à la Chambre des comptes de Nantes. Elle portait pour armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses et surmonté d'un croissant de même*. Elle fut maintenue dans sa noblesse en 1695 par arrêt du Conseil d'Etat. Elle fut encore maintenue en 1770 par arrêt du Parlement de Bretagne après avoir justifié sa descendance d'Etienne le Febvre, enquêteur à Loudun en 1480. Paul-Jean-Baptiste le Febvre, sieur de la Brulaire, marié vers 1727 à Mlle de Chevigné, fut nommé en 1732 conseiller au Parlement de Bretagne. Il eut plusieurs fils qui paraissent avoir été les derniers représentants de leur famille. Son frère, Jean-Baptiste-Paul le Febvre, sieur de l'Hospiteau, né en 1714, décédé en 1758, fut nommé en 1742 conseiller au même Parlement.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de NAILLY, anciennement **de SAINT-MORÉ, (le)**. Armes (d'après des cachets du XVIIJ^e^ siècle) : *d'azur à trois fèves d'or, 2 et 1*.

La famille LE FEBVRE, OU LEFEBVRE, DE NAILLY, si honorablement

connue en Bourgogne, est originaire de la Picardie où le nom de Lefebvre est très répandu et a été porté par plusieurs familles très distinguées.

Son auteur, Jean-Pierre-François Lefebvre, était officier au régiment de Royal-Champagne-cavalerie quand il acquit, vers 1774, la seigneurie et le château de Saint-Moré, près d'Avallon. Il fut dès lors connu, suivant l'usage du temps, sous le nom de Lefebvre de Saint-Moré. Il était chevalier de Saint-Louis quand il prit sa retraite, en 1781. Son fils, Marie-Albert Lefebvre de Saint-Moré, né le 3 mars 1775 à Vermanton (Yonne), maire de Saint-Moré, fut autorisé, par ordonnance royale du 23 décembre 1844, à substituer au nom de Saint-Moré celui du hameau de Nailly, dépendant de la commune de Saint-Moré. Il avait épousé successivement M[lle] Mocquot et M[lle] de Sermizelles. Il eut du premier lit deux fils dont la descendance est aujourd'hui éteinte et dont l'un fut père de Louis Lefebvre-Nailly, colonel d'artillerie, grièvement blessé à la bataille de Sedan en 1870. Il eut du second lit un troisième fils, Albert Lefebvre de Nailly. Celui-ci épousa M[lle] Jordan, qui se remaria à M. Kniatnowski. Leur fils, René Lefebvre de Nailly, marié à M[lle] Armynot du Châtelet, en a eu, outre trois filles, quatre fils dont l'aîné a été glorieusement tué à l'ennemi devantMontdidier au cours de la dernière guerre de 1914-1918.

Principales alliances : Guillaume de Sermizelles, Jordan, Bizouard de Montille 1870, Armynot du Châtelet, de Bar 1918, etc.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de la BARRE et de la MALMAISON (le). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une fleur de souci, tigée et feuillée, le tout de même.*

La famille le Febvre de la Barre a appartenu à la noblesse de robe parisienne. Elle a eu pour berceau la petite ville de Crespy-en-Valois.

On en trouvera un tableau généalogique dans le *Cabinet d'Hozier ;* on trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que Marie-Charlotte le Febvre de la Barre, née en 1739 à Pérolles, dans la Brie, fit en 1751 pour être admise à Saint-Cyr.

Le tableau mentionné plus haut donne la filiation depuis le 7 octobre 1586, date à laquelle noble homme maître Antoine le Febvre, avocat au Parlement de Paris, demeurant rue du Plat d'étain, épousa Anne Vivien. Antoine le Febvre fut plus tard greffier du bureau des trésoriers de France et fut pourvu, le 1[er] août 1604, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi. Il eut deux fils, Antoine II et François, qui furent les auteurs de deux branches.

Antoine II le Febvre était conseiller au Parlement de Paris et rési-

dait rue Vieille-du-Temple quand il épousa, le 20 avril 1620, Madeleine de Belin, fille d'un trésorier provincial des guerres en Picardie. Il fut plus tard prévôt des marchands de Paris, conseiller d'Etat et seigneur de la Barre et mourut en 1659. Le plus jeune de ses fils, Cyprien le Febvre de la Barre, né en 1645, fut chevalier de Malte. L'aîné, Antoine III le Febvre, Sgr de la Barre, reçu en 1645 conseiller au Parlement de Paris, fut intendant de Paris pendant les troubles de la Fronde, puis de Grenoble, de Moulins et d'Auvergne. Il entra plus tard dans la marine où il eut une très brillante carrière, fut nommé en 1663 gouverneur de la Guyane et reprit Cayenne aux Hollandais qui s'en étaient emparés. Il fut promu en 1667 au grade de lieutenant général des armées navales, devint en 1682 gouverneur du Canada, fut rappelé en 1685, mourut en 1688 et fut inhumé à Paris en l'église Saint-Gervais. Il avait épousé, le 10 septembre 1645, Marie Mandat. Il en eut un fils unique, François le Febvre, Sgr de la Barre, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1727, qui épousa en 1665 Marie du Mont et qui continua la lignée. C'est à cette branche qu'appartenait le célèbre Jean-François le Febvre, chevalier de la Barre, né à Abbeville en 1747, qui, ayant été accusé de blasphèmes et de sacrilèges, avec deux autres jeunes gentilshommes d'Abbeville, fut condamné à mort et exécuté le 1er juillet 1766. Ce tragique événement eut un retentissement considérable et donna lieu à d'ardentes polémiques. La mémoire du chevalier de la Barre fut réhabilitée, le 15 novembre 1793, par un décret de la Convention, On trouve qu'une Mme Delestang, née le Febvre de la Barre, mourut à Paris le 2 octobre 1863. La famille paraît être aujourd'hui éteinte.

François le Febvre, auteur de la branche cadette, fut conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Paris. Son fils, Antoine le Febvre, Sgr de la Malmaison, conseiller en la Cour des aides, marié en 1663 à Marguerite Auzanet, décédé en 1713, eut deux fils qui furent les derniers représentants de leur branche : 1° François, Sgr de la Malmaison, reçu en 1690 conseiller au Parlement de Paris ; 2° Antoine, chevalier de Malte en 1688, commandeur d'Auxerre, décédé en 1737. Il eut aussi une fille, Catherine, héritière de la Malmaison, qui épousa en 1688 Michel Chabenat, comte de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs.

Principales alliances : Feydeau (de Brou), Mandat (de Grancey), Morel de Vindé vers 1730, le Fèvre d'Ormesson 1680, de Chabenat de Bonneuil 1685, de Bragelongne, etc.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de CHEVERUS et de CHAMPORIN (le), dans le

Maine. Armes : *de gueules à trois têtes de chèvre arrachées d'argent, 2 et 1*. — Le cardinal de Cheverus portait : *d'argent à la croix ancrée de sable*.

La famille LE FEBVRE DE CHEVERUS ET DE CHAMPORIN est une des plus anciennes de la bourgeoisie de la ville de Mayenne, dans le Maine, près de laquelle elle possédait dès la fin du XVIe siècle la terre de Chéverus.

On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement.

On trouvera sur elle quelques renseignements dans le *Dictionnaire historique de la Mayenne* de l'abbé Angot et dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1856 (page 328). Le vicomte Révérend en a donné un tableau généalogique très sommaire dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*.

René le Febvre, sieur de Cheverus, à partir duquel seulement cet historien donne la filiation, était en 1725 assesseur de la sénéchaussée de Mayenne. Son fils, Jean-Louis le Febvre, sieur de Cheverus, né le 28 février 1706, conseiller assesseur à la barre ducale, juge du bailliage de Savigny, épousa Françoise le Bourdais. Il eut, entre autres enfants, trois fils : 1° Jean-Vincent le Febvre de Cheverus, dont il va être parlé ; 2° Julien-François le Febvre, sieur de Champorin, né en 1742, lieutenant général de la barre ducale, maire de Mayenne en 1778, plus tard président du tribunal de cette ville, marié à Mlle Duchemin de Vaubernier, dont le fils, René-Julien le Febvre de Champorin, avocat à Laval, fut élu en 1808 candidat au Corps législatif et dont la descendance paraît s'être éteinte de nos jours ; 3° Louis-René le Febvre de Cheverus, curé de Notre-Dame de Mayenne. Jean-Vincent le Febvre de Cheverus fut juge général civil et de police à Mayenne et épousa Mlle le Marchand des Noyers. L'aîné de leurs deux fils fut père de Jean de Cheverus, conseiller auditeur à la Cour royale d'Angers sous la Restauration, qui n'eut que deux filles, Jeanne, mariée à M. Naguet de Saint Vulfran, décédée en 1900, et Pélagie, mariée en 1859 à M. de Saint-Germain. Le puîné, Jean-Louis de Chéverus, né à Mayenne en 1756, évêque de Boston, puis de Montauban, archevêque de Bordeaux en 1826, cardinal en 1836, décédé cette même année, fut une des gloires les plus pures de l'épiscopat français. Mgr de Cheverus avait été nommé pair de France par ordonnance du roi Charles X du 5 novembre 1826.

M. Augustin-René le Jariel, contrôleur principal des contributions directes à Chartres, fils de la sœur aînée du cardinal de Cheverus, demanda vainement, le 3 mars 1854, l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE CHEVERUS. A la même époque M. Paul Vincent, fils de Mme Vincent, née le Febvre de Champorin, prit en 1853, à l'occa-

sion de son mariage, le nom de Vincent de Cheverus sous lequel il fit inscrire sur les registres de l'état civil son fils, né l'année suivante. Mme veuve Vincent et sa sœur, Mme veuve Dujardin, nées le Febvre de Champorin, demandèrent en même temps l'autorisation de joindre à leur nom de famille celui de : de Cheverus. Sur les réclamations de Mlles Jeanne et Pélagie de Cheverus un jugement du tribunal de Mayenne du 20 juillet 1854 et un arrêt de la Cour d'Angers du 25 avril 1855 firent défense à Mmes Vincent et Dujardin et à M. Paul Vincent de porter le nom de Cheverus. La famille Vincent a été connue depuis lors sous le nom de Vincent de Champorin.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, d'ARGENCÉ, (le), dans le Maine. Armes : *d'argent à une loutre de sable passant sur une terrasse de sinople* ; *au chef d'azur chargé de deux roses d'argent.*

La famille le Febvre d'Argencé, anciennement connue à Mayenne, est une branche, détachée à une époque inconnue, de la famille le Febvre de Cheverus et de Champorin.

Le vicomte de la Messelière lui a consacré une de ses *Filiations bretonnes*.

Il en donne la filiation depuis noble homme François le Febvre, sieur d'Argencé, près de Mayenne, échevin de cette ville en 1643, dont le fils, René-Urbain le Febvre, sieur d'Argencé, contrôleur du grenier à sel de Mayenne, procureur général du duché de Mayenne, épousa en 1672 Marguerite Dubois. Urbain-Joseph le Febvre, sieur d'Argencé, né en 1726, arrière-petit-fils de René-Urbain, fut nommé en 1753 secrétaire du Roi auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne et fut anobli par ses fonctions. Il obtint encore en 1773 des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin. Il mourut à Mayenne en 1784. Il avait épousé en 1768 Mlle Enjubault dela Roche qui lui survécut jusqu'en 1819. Leur petit-fils, Achille-François le Febvre d'Argencé, né en 1794 dans la prison de Chartres, marié en 1822 à Mlle Tiger de Rouffigny, a été l'aïeul des divers représentants actuels.

Anne-Marguerite le Febvre d'Argencé, veuve de Jacques-Joseph Jacquet du Seuil, dame de Mont et du Bas-Mont, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenue au Mans.

Principales alliances : Picquet de Boisguy 1793, le Motheux de Chitray 1854, de Botherel 1888, Naguet de Saint-Vulfran, Marette de la Garenne vers 1850, etc.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de LABOULAYE (le). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1786) : *d'azur à une banderole d'argent chargée*

d'une aigle de sable; parti coupé : au 1 losangé d'argent et de gueules; au 2 d'or à une demi-aigle de sable, le vol abaissé, et une bande aussi de sable brochant sur le parti. —L'écu timbré *d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'azur, d'or, de gueules, d'argent et de sable.*

La famille LE FEBVRE DE LA BOULAYE appartenait au XVIIIe siècle au grand négoce parisien.

On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* de 1904.

Son auteur, François-Benoit le Febvre, Sgr des Joncherets, près de Mortagne, né le 4 mai 1711, était fils de René le Febvre, marchand bourgeois de Paris et de Marie-Anne Baroux. Il se qualifiait marchand bourgeois de Paris quand il fut pourvu de l'office anoblissant de président trésorier de France au bureau des finances de Montauban. Il avait épousé Geneviève Chartier. Leur fils, Jean-Baptiste-René le Febvre, sieur de la Boulaye, né à Paris, paroisse Saint-Eustache, le 18 janvier 1743, marié à Agnès-Emilie-Thérèse Savin, était avocat au Parlement et notaire au Châtelet quand il fut pourvu, par lettres données à Versailles le 31 décembre 1785, de l'office également anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances. Il obtint de d'Hozier, le 30 janvier 1786, le règlement de ses armoiries.

Un petit-fils du précédent, Edouard le Febvre-Laboulaye, né à Paris en 1811, historien distingué, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres en 1845, professeur au Collège de France en 1849, décédé en 1883, fut élu député de Paris en 1871 et fut plus tard sénateur; il eut plusieurs fils : 1° Antoine-Paul de Laboulaye, né en 1833, ambassadeur de France, décédé en 1906; 2° René-Victor de Laboulaye, né en 1845, chef de cabinet du ministre des finances en 1876, marié en 1873 à Mlle Musnier; 3° Charles-Louis de Laboulaye, magistrat, décédé en 1880. Un frère d'Edouard Laboulaye, Charles Laboulaye, né en 1813, décédé en 1886, fut un fondeur très distingué.

Principales alliances : Bonnin de la Bonninière de Beaumont 1892, Hély d'Oissel, Calon, Musnier, le Bret 1901, Piérard 1901, de Séguins-Pazzis 1911, etc.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de RUMFORD (le).

M. Charles-François-Robert LEFEBVRE, né à Passy le 11 octobre 1813, officier supérieur de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, demanda le 24 février 1853, pour se conformer aux désirs testamen-

taires de la comtesse Sarah de Rumford, et obtint, par décret de février 1854, l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE RUMFORD. Il était le père du colonel de Rumford qui a eu plusieurs enfants de son mariage avec Mlle de Sainte-Marie.

Principales alliances : Rapine de Sainte-Marie, de Freslon 1894, etc.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, des VAUX (le). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1825) : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois petits écussons d'argent, 2 et 1, chargés ceux du chef à dextre d'une quartefeuille du même et celui de la pointe d'une merlette de sable, et surmonté d'une molette d'éperon d'argent.*

La famille LE FEBVRE DES VAUX est originaire du Maine où elle était honorablement connue dès le XVIIIe siècle.

Jean-Charles le Febvre, sieur des Vaux, fils d'Urbain le Febvre, sieur de Wauthellier, conseiller du Roi, et de Marie-Renée Robert, receveur contrôleur des consignations au bailliage et siège présidial de Fresnay-le-Vicomte (Sarthe), épousa dans cette ville, le 24 septembre 1765, Louise d'Alleaume, fille d'Antoine, chevalier, Sgr de la Coursure. Il en eut trois fils. L'aîné de ceux-ci, Charles-Antoine le Febvre des Vaux, né à Fresnay en 1769, maréchal de camp en 1823, marié à Dreux en 1818 à Mlle de Champseru, décédé à Paris en 1832, reçut le titre personnel de baron par lettres patentes du 15 octobre 1825 et obtint en même temps le règlement de ses armoiries ; il eut une fille mariée au comte de Riancey. Le deuxième, Urbain-Jacques le Febvre des Vaux, né en 1770, fut lieutenant-colonel. Le troisième fut employé des finances.

Principales alliances : Camusat de Riancey vers 1840, d'Alleaume, Crépin du Frénoy, etc.

FEBVRE ou LEFEBVRE, SAINT-OGAN (le).

Famille de haute bourgeoisie.

M. Joseph-Henri-Gaston LEFEBVRE, né en 1851 à Roye (Somme), rédacteur-gérant du journal le *Progrès de l'Oise*, fut autorisé, par décret du 29 juillet 1860, à joindre à son nom celui de SAINT-OGAN. Il a épousé en 1883 Mlle de Malet de Coupigny.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de PLINVAL et de PLINVAL-SALGUES (le). Armes : *écartelé en sautoir : aux 1 et 4 de sinople à une étoile d'argent ; aux 2 et 3 d'or à une rose de gueules tigée et feuillée de sinople. Sur le tout de gueules à une tête de chérubin d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lévriers colletés de gueules.* — Cimier : *une tête d'aigle tenant dans son bec un chardon.*

La famille LE FEBVRE, OU LEFEBVRE, DE PLINVAL est originaire de Saint-Valery-sur-Somme, en Picardie.

Le vicomte Révérend lui a consacré de courtes notices dans les *Annuaires de la noblesse* de 1905 et de 1909. On trouvera aussi sur elle quelques renseignements dans les *Généalogies des fermiers généraux*, l'ouvrage demeuré manuscrit de M. le duc de Caraman.

Philippe le Febvre, négociant à Saint-Valery, décédé à Dieppe, auquel remonte la filiation, avait épousé vers 1660 Jeanne de Monchy, sœur d'un secrétaire du Roi. Il en eut un fils, Philippe II le Febvre, dont il va être parlé, et une fille qui épousa Philippe Gente, de Saint-Valery. Philippe II le Febvre, né en 1669 à Poireauville, en Picardie, abjura le protestantisme le 13 juillet 1685, épousa le 22 juillet 1703 Catherine le Mercier de la Salle et mourut à Paris le 22 janvier 1733. D'abord directeur des fermes à Rouen, il fut nommé fermier général en 1710 et fut pourvu, le 14 juillet 1718, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi au Grand Collège. Il eut une fille, qui épousa Pierre-François Robineau, secrétaire du Roi, et trois fils : 1° Philippe, conseiller à la Cour des aides de Paris, qui épousa Madeleine Plastrier, fille d'un notaire parisien, et qui n'en eut pas de postérité ; 2° Jean-Baptiste-Louis, sieur de Plinval, qui continua la lignée ; 3° François, décédé en 1785. Jean-Baptiste-Louis le Febvre, Sgr de Plinval, né à Rouen le 17 janvier 1706, avocat en Parlement, marié, le 29 avril 1741, à Suzanne-Marie Machart, succéda le 31 décembre 1733 à son père dans son office de secrétaire du Roi. Il eut lui-même pour successeur, le 8 août 1736, Joseph-Philippe Narcis. Son fils, Jean-Baptiste-François le Febvre, comte de Plinval, capitaine au régiment de Vermandois infanterie, Sgr de Bergère, Biffontaine, Voirie, Boissy-le-Repos, etc., prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Château-Thierry, en Champagne.

La famille le Febvre de Plinval s'est partagée de nos jours en plusieurs rameaux dont les représentants sont connus sous les titres de comte, de vicomte et de baron de Plinval. Un de ses membres, Léon-Emmanuel le Febvre de Plinval, né en 1848 à Feins (Loiret), capitaine d'infanterie, avait demandé, le 20 septembre 1893, l'autorisation de joindre à son nom celui de : MAULE. Un autre, Fernand-Louis le Febvre, connu sous le titre de vicomte de Plinval-Salgues, né à Paris en 1838, marié en 1865 à Mlle de Raguet de Brancion, puis en 1879 à Mlle de Lambel, fut autorisé, par décret du 6 août 1881, à joindre à son nom celui de : SALGUES qui appartenait à la famille de sa mère, Adélaïde de Palhasse de Salgues, décédée à Paris en 1879.

La famille le Febvre de Plinval a fourni des officiers de mérite dont l'un a été tué à l'ennemi au cours de la dernière guerre.

Principales alliances : Chinot de Fromessent, de Palhasse de Salgues, de Raguet de Brancion, d'Arlot de Saint-Saud 1913, Naguet de Saint-Wulfran, de Label de Lambel 1879, de Sinéty 1886, le Maire de Sars-le-Comte, de Bray 1909, de Baulny, Laureau de Thory, Bureaux de Pusy 1870, Faure de Lilate 1908, etc.

La famille de Palhasse de Salgues, qui s'est éteinte de nos jours dans la famille le Febvre de Plinval, portait pour armes : *d'or à trois chevrons d'azur*. Elle appartenait à la noblesse de l'ancienne élection de Figeac, en Quercy. Elle descendait d'Etienne Palhasse, syndic et député du Quercy aux Etats généraux en 1487, nommé le 2 novembre 1495 lieutenant général de la sénéchaussée de Rouergue, dont le fils, Antoine Pailhasse, marié à Antoinette de Bonal, fut nommé, le 15 mai 1543, conseiller avocat du Roi en la ville de Figeac. Elle fut maintenue dans sa noblesse, le 28 novembre 1699, par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban. La branche des seigneurs de Bosredon fut maintenue dans sa noblesse, le 30 juin 1702, par jugement de Legendre, successeur de M. le Pelletier, après avoir justifié sa filiation depuis 1495.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, des VALLIÈRES, ou DESVALLIÈRES, (le).
Famille de haute bourgeoisie.
Principale alliance : de Fidière de Prinveaux.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, des NOETTES, anciennement **DESNOUETTES (le)**. Armes concédées en 1808 au général comte Lefebvre-Desnouettes : *écartelé : au 1 d'azur à l'épée haute en pal d'argent, montée d'or*, qui est des comtes militaires ; *au 2 d'argent à un lion de sable, armé et lampassé de gueules, portant un étendard du même ; au 3 de sable à un pin d'or surmonté d'une étoile du même et accosté à sénestre d'un lion d'argent rampant contre le fût de l'arbre ; au 4 de sinople au cor de chasse d'or, traversé par une badelaire d'argent, la poignée d'or, la pointe en haut et posée en bande.*

Charles le Febvre-Desnouettes, né à Paris le 14 septembre 1773, était fils de Jean-Charles le Febvre, marchand de draps, et d'Adélaïde Leduc. Il s'engagea comme simple soldat en 1792, passa successivement par tous les grades, fut nommé général de brigade en 1806, général de division en 1808, reçut le titre de comte de l'Empire par lettres patentes du 10 septembre de la même année et fut créé pair de France pendant les Cent Jours. Il se réfugia en Amérique après le rétablissement de Louis XVIII, fut condamné à mort par contumace et périt en 1822 dans le naufrage du bâtiment qui le ramenait en Europe. Il avait épousé en 1806 dans la chapelle de la reine de

Naples, à Paris, Marie-Stéphanie Rolier, née à Bastia en 1787, dont la mère, Maria-Lavinia Benielli, était alliée de très près à la famille Bonaparte. Mme Lefebvre-Desnouettes reçut de Napoléon comme cadeau de mariage l'hôtel qu'il avait longtemps habité rue Chantereine. Elle conserva cet hôtel jusqu'en 1856 et mourut à Paris en 1880. Elle laissait une fille unique, la comtesse de Sancy de Parabère, dame du palais de l'impératrice Eugénie, décédée en 1887.

Le général Lefebvre-Desnouettes eut un frère dont la descendance s'est très honorablement perpétuée sous le nom de Lefebvre des Noettes. M. Richard-Jacques Lefebvre des Noettes, officier de cuirassiers, a épousé à Paris en 1913 Mlle Cresson, fille d'un professeur au lycée Saint-Louis.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de VIEFVILLE des ESSARTS (le). Armes de la famille de Viefville des Essarts : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur à une palme d'argent posée en pal et accostée de deux clés du même, le tout soutenu de trois coquilles d'or rangées en fasce ; aux 2 et 3 de sinople à six besants d'argent*, 3, 2, 1.

M. Augustin-Eugène Lefebvre, d'une famille d'honorable bourgeoisie, fut autorisé, par décret du 23 novembre 1865, à joindre à son nom celui de la famille de Viefville des Essarts à laquelle appartenait sa femme. Il laissa deux fils, Paul Lefebvre de Viefville, né en 1837, président à la Cour d'appel de Paris, officier de la Légion d'honneur, marié en 1874 à Mlle Lenepveu-Boussaroque de Lafont, et Louis Lefebvre de Viefville, marié à Mlle Blassany, qui ont eu l'un et l'autre postérité.

La famille de Viefville des Essarts avait eu pour berceau le bourg de Malzy (Aisne). On trouvera son histoire dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*. Pierre Viefville, cultivateur à Malzy, eut deux fils : 1° Jean-Louis, dont il va être parlé ; 2° François, né en 1750, major des vaisseaux du Roi, dont le fils périt dans la campagne de Russie. Jean-Louis Viefville, né à Malzy en 1744, était avocat quand il fut élu député du Tiers Etat du Vermandois aux Etats généraux de 1789. Il fut plus tard conservateur des forêts et président du Conseil général de l'Aisne, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 27 février 1813, fut confirmé dans la possession de son titre par nouvelles lettres du 29 juillet 1818, fut définitivement anobli par lettres du 27 février 1819 et mourut à Guise en 1820. Il était connu sous le nom de Viefville des Essarts depuis le mariage qu'il avait contracté avec Mlle de Forges des Essarts. Il eut une fille, Mme Robert du Chatelet, et deux fils, Denis-Louis, dont il va être parlé, et Jean-Louis, né en 1781, préfet sous la Restauration, qui

n'eut qu'un fils naturel, Jean-Émile de Viefville des Essarts, né à Versailles en 1817. Denis-Louis, baron de Viefville des Essarts, né en 1793, fut juge au tribunal de Saint-Quentin. Il mourut en 1841 laissant deux filles, Mmes Lefebvre et Labretoigne-Lavalette, et un fils, Jean-Adolphe, baron de Viefville des Essarts, maire de Malzy, qui mourut à Amiens en 1897 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Mlle Bauchart.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, PIGNEAUX de BÉHAINE (le). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1826) : *d'argent à un cerf au naturel passant sur une terrasse de sinople ; au chef de sable chargé de trois étoiles d'or.*

On trouvera dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* de 1915 d'intéressants renseignements sur la famille LE FEBVRE, ou LEFEBVRE, PIGNEAUX DE BÉHAINE. Pierre-Édouard Lefebvre, né en 1769 à Hirson (Aisne), fils de Jean-Baptiste Lefebvre, avocat en Parlement, et de Marie-Michelle Coulbeau, directeur de la Bibliographie nationale, chargé d'affaires, historiographe des Affaires étrangères, officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris en 1828, fut anobli, le 6 avril 1826, par lettres patentes du roi Charles X. Il obtint en même temps le règlemenl de ses armoiries. Son fils, Armand-Edouard Lefebvre, né à Paris en 1800, décédé en 1854 au château de la Comerie, près d'Asnières-sur-Oise, fut ministre plénipotentiaire, conseiller d'Etat et directeur du contentieux au ministère des Affaires étrangères. Il fut admis en 1855 à l'Académie des sciences morales et politiques. Il avait épousé sa cousine, Marie Lefebvre, fille du général Stanislas Lefebvre, né en 1770, et de Marie-Louise Pigneaux, ou Pigneau, et petite-fille de Louis Lefebvre, notaire à Hirson. Il fut père d'Alphonse-Edouard Lefebvre, né à Paris en 1829, décédé à Neuilly en 1897, qui fut autorisé, par décret impérial du 24 mars 1858, à joindre à son nom celui de : PIGNEAUX DE BÉHAINE. M. Lefebvre de Béhaine fut ambassadeur de France et grand officier de la Légion d'honneur. Il reçut le titre héréditaire de comte romain par bref pontifical du 19 mai 1871 et fut autorisé à porter ce titre en France par décret du président de la République du 25 octobre 1893. Il avait épousé en 1860 Mlle Masson, décédée en 1897, sœur de M. Frédéric Masson, de l'Académie française. Il en a laissé deux fils dont l'un a épousé une fille du général Gervais.

Principales alliances : le Bas de Courmont 1827, Tissot, Masson 1860, Gervais 1890, de Branges de Bourcia 1919, etc.

La famille Pigneau, ou Pigneaux, de très ancienne bourgeoisie, joignait à son nom celui du domaine de Béhaine qu'elle avait possédé

près de Marle. Un de ses membres, Charles Pigneau, conseiller et procureur du Roi au grenier à sel de Vervins, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *de gueules à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un gland, tigé et feuillé du même.* Un autre, Pierre-Joseph-Georges Pigneau, né en 1741 à Origny, décédé en 1799, fut évêque d'Adran et vicaire général de la Cochinchine.

FEBVRE, ou le FÈVRE, d'ORMESSON (le). Voyez : Fèvre d'Ormesson (le).

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de SAINT-AIGLAN (le). Voyez : Lefebvre de Saint-Aiglan.

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de BELLEPERCHE (le). Voyez : Lefebvre de Belleperche.

FEBVRE, ou le FÈVRE, de la HOUPLIÈRE (le). Voyez : Fèvre de la Houplière (le),

FEBVRE, ou LEFEBVRE, de SAINTE-MARIE (le). Voyez : Lefebvre de Sainte-Marie.

FEBVRIER, ou FEBURIER, d'ARRADON.

Famille de haute bourgeoisie, anciennement connue à Vannes, en Bretagne.

Maître Jacques Febvrier était au xviiie siècle conseiller du Roi au Conseil supérieur de Pondichéry, dans l'Inde. Son fils, Jacques-Joseph Febvrier d'Arradon, né à Chandernagor en 1752 conseiller au présidial de Vannes, décédé dans cette ville en 1832, fut député du Morbihan au Conseil des Cinq Cents et conseiller général du même département. Il fut père de Jean Febvrier, né à Vannes en 1785, vice-président du tribunal de cette ville, décédé dans un âge très avancé, et grand-père de Mlle Febvrier qui a été à la tête de toutes les bonnes œuvres vannétaises.

FEIGNA de KERANFOREST (du).

La famille du Feigna appartient à la haute bourgeoisie du pays de Cornouaille, en Bretagne.

On trouvera sur elle des renseignements dans le *Répertoire de biobibliographie bretonne* de Kerviler et dans l'*Armorial de Bretagne* de Potier de Courcy.

Noble homme Samuel du Feigna, originaire du Riantec, à partir duquel Kerviler donne la filiation, était marchand à Quimperlé quand il épousa au Faouet, en 1694, Marguerite Borré. Son fils, noble homme Samuel du Feigna, sieur de Keranforest, né à Quimperlé, épousa

d'abord à Guéménée, en 1719, Reine-Angélique Garraud, puis à Plouay, en 1722, Jeanne-Agathe Lévesque de la Ferrière, dame de Kerlaz, en Limerzel. Son fils du premier lit, Pierre-Samuel du Feigna de Keranforest, marié à Guémenée en 1743 à Jacquette-Suzanne Morel de Lourme, fut maître particulier des eaux et forêts de Cornouaille, Léon et Tréguier. Il fut père de Jacques du Feigna de Keranforest, receveur des domaines à Quimper et grand-père de Félix du Feigna de Keranforest, directeur de l'enregistrement à Vannes, décédé dans cette ville en 1857, qui épousa à Quimperlé en 1836 Mlle de Kerguélen-Kerbiquet et qui en laissa une nombreuse postérité.

La famille du Feigna a fourni des magistrats, un chanoine de Quimper, décédé en 1860, etc.

Principales alliances : Levesque de la Ferrière, de Kerguélen, Bourdonnay du Clésio 1772, Hervieu 1876, etc.

FEILDEL.

Famille bourgeoise, anciennement et honorablement connue en Haute-Bretagne.

Noble maître Jean-Hippolyte Feildel de la Hartais, né à Fougeray en 1750, marié en 1784 à Marie-Anne Charil de Ruillé, était sous Louis XVI avocat, sénéchal de la baronnie de Sion. Il fut dans la suite avoué à Rennes. Son fils, Louis-Hippolyte Feildel, né à Rennes en 1797, inspecteur de l'enregistrement, décédé en 1860, fut père de Frédéric Feildel, né à Rennes en 1833, magistrat révoqué en 1883, directeur du journal royaliste *l'Espérance du Peuple.*

FEIX (de Luret de). Voyez : Luret de Feix (de).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME I

ABBADIE d'ARRAST (d'), au pays de Soule. Armes : *d'azur à une maison flanquée de deux tourelles d'argent, le tout ouvert et maçonné de sable, accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe*[1].

La famille d'Abbadie d'Arrast est anciennement et honorablement connue dans le pays de Soule. Elle a possédé dans ce pays l'abbaye, ou abbadie, laïque d'Arrast dont elle a gardé le nom. Cette abbadie n'était pas du nombre des maisons nobles qui donnaient à leurs possesseurs l'accès aux Etats du pays et les membres de la famille d'Abbadie d'Arrast ne figurent avec les qualifications nobiliaires dans aucun acte antérieur à la Révolution. De toute ancienneté la maison, ou abbadie, d'Arrast était de la directe de la maison noble et seigneurie d'Espès à qui elle devait chaque année un certain nombre de redevances[2].

On peut suivre les divers propriétaires de l'abbadie d'Arrast depuis Guilhem-Arnaud, qualifié sieur de l'Abbadie d'Arrast dans un acte de 1516, dont la fille et héritière, décédée avant 1517, avait épousé Johannot, sieur de la maison de Sunhary, à Arrast, et dont le petit-fils, Guillaume-Arnaud, héritier des maisons de l'Abbadie et de Sunhary d'Arrast, épousa, le 31 juillet 1518, Marquésine, fille de noble homme Guilhem de Vignerte, abbé lai de Larrouy. La descendance masculine de Guillaume Arnaud s'éteignit avec Raymond d'Abbadie

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance du regretté M. de Jaurgain. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Abbadie d'Arrast dans le premier volume de cet ouvrage.

2. En Soule, en Béarn et dans les régions voisines on donnait le nom d'abbadie à des maisons, nobles ou non, qui jouissaient du droit de patronage de la cure et percevaient la dîme. La qualification d'abbé lai, ou laïque, que portaient les propriétaires de ces maisons, n'avait aucune signification nobiliaire.

d'Arrast, archiprêtre de Saint-Blancard en 1656. Espagne d'Abbadie, sœur aînée de celui-ci, avait épousé à une date inconnue Arnaud d'Ayhartze qui se qualifie sieur adventice de la maison d'Abbadie d'Arrast dans un acte du 17 juin 1623. Leur petit-fils, Arnaud d'Abbadie, abbé laïque d'Arrast, né en 1646, eut pour fille aînée et pour héritière Catherine, dame d'Abbadie d'Arrast, femme de Jean de Menvielle, laboureur du village d'Angoust, en Béarn. Jean de Menvielle prit, selon l'usage du pays, le nom de sa nouvelle possession et fut l'auteur de la famille d'Abbadie d'Arrast actuellement existante. Son petit-fils, maître Jean-Pierre d'Abbadie, abbé laïque d'Arrast, né le 4 octobre 1731, décédé le 20 fructidor an VII, fut notaire royal au pays de Soule. Il fut père d'Arnaud-Michel d'Abbadie, né en 1772, qui alla dans les premières années du XIXe siècle s'établir en Irlande et qui y épousa Elisabeth Tompson. Arnaud-Michel d'Abbadie eut de ce mariage trois fils qui furent de célèbres explorateurs : 1° Antoine d'Abbadie d'Arrast, né à Dublin en 1810, membre de l'Académie des sciences en 1867, membre du bureau des longitudes en 1878, décédé sans postérité à Paris en 1897 ; 2° Arnaud d'Abbadie d'Arrast, né à Dublin en 1815, marié en 1864 à Virginie Young, dont la descendance professe la religion catholique ; 3° Charles d'Abbadie d'Arrast, né à Toulouse en 1821, conseiller général des Basses-Pyrénées, marié à Mlle Coulomb, dont la descendance professe la religion protestante.

Arnaud et Charles d'Abbadie et Arnaud d'Abbadie, fils de Charles, né en 1860 à Saint-Etienne-de-Baigorry, marié dans la suite à Mlle Taylor, demandèrent le 7 août 1883 et obtinrent peu de temps après l'autorisation de joindre à leur nom celui de : D'ARRAST.

Marc-Antoine d'Abbadie d'Arrast, le plus jeune des fils d'Arnaud, a été tué à l'ennemi en 1914.

Principales alliances : Glais-Bizoin vers 1830, Lasserre de Monzie 1894, d'Allemagne 1895, de Lasteyrie du Saillant 1905, Bernard de Saint-Affrique 1884, etc.

ABBADIE d'ITHORROTS (d'). Armes : *écartelé : au* 1 *d'azur à l'épervier d'or contourné et perché sur un rocher du même ; au* 2 *de gueules au lion léopardé d'or passant contre un arbre de sinople sur une terrasse de même ; au* 3 *d'argent à la croix tréflée de gueules ; au* 4 *d'or à trois coquilles de sinople,* 2 *et* 1 [1].

1. Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. de Jaurgain. Elle remplace celle qui avait éte consacrée à la famille d'Abbadie d'Ithorrots dans le premier volume de cet ouvrage.

La famille d'Abbadie d'Ithorrots appartient à la noblesse du pays de Soule.

On en trouvera l'histoire dans les *Généalogies des fermiers généraux* du duc de Caraman (article Harran de Borda) et dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau ; mais ce dernier travail est inexact, au moins pour les premiers degrés.

La famille d'Abbadie d'Ithorrots avait nom primitif celui d'Aguerremayor. Armand d'Aguerremayor, vivant en 1540, eut d'une alliance inconnue deux fils : 1° honorable Bertrand d'Aguerremayor, sieur de Moinhy et d'Osserain, qui fit son testament en 1569 et dont la descendance s'éteignit en la personne de sa petite-fille, Jeanne, mariée le 3 janvier 1675 à noble Armand d'Armendaritz d'Arberatz ; 2° Peyrot d'Aguerremayor, sieur d'Abbadie d'Osserain, vivant en 1575. Ce dernier eut d'une alliance inconnue un fils, Bertrand d'Aguerremayor, dit d'Abbadie, sieur de Poey d'Osserain, qui épousa noble Jeanne d'Iratze de Sillègue. Maître Guillaume d'Abbadie, praticien, né de cette union, arriva à la noblesse par le mariage qu'il contracta, le 18 novembre 1619, avec Florence d'Abbadie, demoiselle, issue d'une famille différente de la siennne et fille et héritière de maître Michel d'Abbadie, abbé laïque d'Ithorrots, notaire royal héréditaire du pays de Soule. Il eut quatre enfants : 1° Charles, qui continua la lignée ; 2° Jean, curé d'Ithorrots ; 3° Marie, femme de Jean d'Arostéguy, marchand ; 4° Catherine, femme de Gracian d'Etcheberry de Lalutzun, marchand. Maître Charles d'Abbadie, Sgr abbé laïque d'Ithorrots, avocat au Parlement de Bordeaux, notaire royal héréditaire du pays de Soule, épousa, le 13 mai 1648, Jeanne d'Armendaritz d'Arberatz qui fit son testament le 30 novembre 1690. Leur petit-fils, messire Bertrand d'Abbadie, abbé lay d'Ithorrots, marié en 1728 à Marie de Harran, dame de Bizanos, fut pourvu de l'office de secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; il fut nommé en 1747 conseiller au Parlement de Navarre, sur la résignation d'Alexis d'Abbadie de Livron d'Espalungue, d'une famille différente de la sienne, et devint dans la suite président à mortier au même Parlement et conseiller d'Etat. Il laissa deux enfants à chacun desquels leur oncle, le fermier général Harran de Borda, légua, par testament du 17 septembre 1778, la somme, énorme pour le temps, de trois millions 200.000 livres : 1° Jean, qui continua la lignée ; 2° Marie, mariée en 1753 à Hilaire Rouillé, marquis du Coudray, lieutenant-général des armées du Roi, dont la descendance a conclu les plus brillantes alliances. Jean d'Abbadie, chevalier, fut admis en 1768 aux Etats du Béarn pour sa seigneurie de Bizanos, puis en 1769 à ceux de Soule pour sa seigneurie d'Ithorrots,

après avoir produit des titres remontant à 1504 et justifié la noblesse de l'abbaye laïque d'Ithorrots, reconnue et confirmée en 1542 par un arrêt du Parlement de Bordeaux. Il fut conseiller du Roi en ses Conseils, conseiller au Parlement de Paris, puis, en 1770, président à mortier à celui de Navarre. Possesseur d'une très grosse fortune, il acquit en 1770 du duc de Luynes la baronnie considérable de Bressuire, en Poitou, et prit dès lors le titre de baron qui a été conservé depuis cette époque par le chef de la famille. Il recueillit aussi dans cette même province la baronnie de Saint-Loup par héritage de son oncle maternel, le fermier général Harran de Borda. Il avait épousé en 1770 Marie de la Faurie de Monbadon qui en 1781 demanda son interdiction. Il en eut deux fils : 1° Laurent, qui continua la lignée; 2° Christophe, longtemps conseiller général de la Vienne, décédé sans postérité. Laurent d'Abbadie d'Ithorrots, baron de Saint-Loup, fut député des Deux-Sèvres sous la Restauration. Il épousa en 1799 Anne-Amélie Ferrand de Vernay. Il en eut deux fils : 1° Charles-Oswald, baron d'Abbadie d'Ithorrots, qui épousa Jeanne-Amélie de Villeneuve-Durfort et qui en laissa un fils ; 2° Ubald d'Abbadie, qui épousa en 1847 Mlle de Malet de Sorges et qui en laissa également un fils.

La famille d'Abbadie d'Ithorrots a vendu ses propriétés du Poitou dans la seconde moitié du XIXe siècle, mais a conservé le château patrimonial d'Ithorrots, près de Saint-Palais, dans le département des Basses-Pyrénées.

Principales alliances : de Joantho 1714, de la Faurie de Monbadon 1770, O' Riordan, de Bernabé de la Haye, de Villeneuve-Durfort 1833, d'Espalungue d'Arros, de la Faye 1837, 1859, Rouillé du Coudray de Boissy, Grossin de Bouville 1866, de Brauer, Juchault des Jamonnières, Botet de Lacaze 1920, Ferrand, etc.

La famille des seigneurs primitifs d'Ithorrots avait pour premier auteur connu noble Peyroton d'Abbadie, abbé lay d'Ithorrots en 1504, dont le fils, Arnaud, était en 1507 seigneur de l'abbadie d'Ithorrots. Le petit-fils de celui-ci, Jean d'Abbadie, abbé lay d'Ithorrots, notaire royal héréditaire du pays de Soule, épousa, le 16 janvier 1570, Jacqueline de Casamayor d'Arone. Sa descendance s'éteignit avec sa petite-fille, Florence, mentionnée plus haut, qui épousa en 1619 maître Guillaume d'Abbadie et qui lui porta la seigneurie d'Ithorrots.

ABEL de LIBRAN (d'). Armes : *tiercé en fasce : d'azur à trois étoiles d'argent, d'or à l'aigle éployée de sable et de gueules à trois fers de lance d'or posés en gerbe*[1].

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Abel de Libran dans le premier volume de ce Dictionnaire.

La famille d'Abel de Libran est originaire de la petite ville de Lambesc, en Provence. Elle était honorablement connue dans cette ville dès le XVIIe siècle ; mais on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement régulier et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Le vicomte Révérend lui a consacré une courte notice dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1891.

Marc Abel, auquel remonte la filiation, était sous Louis XIII notaire à Lambesc. De son mariage avec Anne Arquier il eut deux fils : 1° Constantin Abel, qui épousa, le 12 août 1640, Anne Aymar ; 2° Etienne Abel, qui épousa Isabeau Aymar, sœur de sa belle-sœur. Ses descendants furent longtemps connus sous le nom d'Abel-Aymar. L'un d'eux, Gaspard-Louis Abel-Aymar, officier au régiment de Beauvaisis, marié vers 1767 à Félicité de Salve de Villedieu, acquit vers la même époque dans les environs de Lambesc la terre de Libran que sa famille a conservée jusqu'à nos jours. Il fut dès lors connu, suivant l'usage du temps, sous le nom d'Abel de Libran. Il fut père de Louis-Gaspard-Frédéric Abel-Aymar de Libran, né à Lambesc en 1770, maire de cette ville, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1829, qui épousa à Aix, le 26 novembre 1804, Cécile de Grasse de Briançon, et grand-père de François-Alfred Abel de Libran, né en 1805, juge d'instruction, sous-préfet, décédé en 1879, qui épousa successivement Alice Colla de Pradines et Pauline Picot de Gouberville. Ce dernier laissa de sa première union deux fils qui ont eu l'un et l'autre plusieurs enfants : 1° Henri-Alexandre d'Abel de Libran, né à Aix en 1833, marié en 1865 à Mlle le Marchand, contre-amiral en 1890 ; 2° Louis d'Abel de Libran, né à Aix en 1835, marié en 1868 à Octavie de Flers, général de brigade en 1893, décédé à Dinan en 1897.

La famille d'Abel de Libran a fourni des officiers distingués.

Son chef actuel, Raymond-Maxime, né en 1869, fils de l'amiral, marié à Mlle de Gasquet-James, est connu sous le titre de comte de Libran.

Principales alliances : de Guiraman, de Duranti 1774, de la Boulie 1796, de Salve de Villedieu, de Grasse, Colla de Pradines 1831, Picot de Gouberville, de Gasquet-James, Ango de la Motte de Flers, etc.

AGUESSEAU (d'). Armes primitives (enregistrées à l'Armorial général de 1696 par les représentants de la branche d'Ignocourt) : *de gueules à une fasce d'argent, chargée de trois aigles de sable et accompagnée en chef de deux cottes d'armes d'argent et en pointe d'une patte d'aigle de même.* — La famille d'Aguesseau adopta plus tard le blason des d'Aguesseau de Saintonge qui lui fut confirmé par le

règlement d'armoiries du 20 décembre 1817 : *d'azur à deux fasces d'or accompagnées de cinq coquilles d'argent,* 3 *et* 2, *et d'un croissant d'argent en pointe.* — Couronne : *de Marquis.* — Support : *un triton posé de front.* — L'écu enveloppé *d'un manteau de pair de France*[1].

La maison D'AGUESSEAU, aujourd'hui complètement éteinte, avait occupé un rang considérable dans la noblesse de robe française.

Elle appartenait dans la seconde moitié du XVIe siècle à la haute bourgeoisie de la ville d'Amiens, en Picardie. Son auteur, Christophe Aguesseau, avocat dans cette ville, épousa Antoinette Stample par contrat du 25 décembre 1533. Il eut, entre autres enfants, deux fils, François Aguesseau, bourgeois d'Amiens, échevin de cette ville, et maître Jean-Augustin Aguesseau, receveur général des finances en Picardie, qui furent simultanément anoblis par lettres du roi Henri IV du 8 octobre 1594, enregistrées à la Cour des aides le 9 août 1613, pour avoir contribué à faire rentrer la ville d'Amiens sous l'obéissance de ce prince. François et Jean Aguesseau furent les auteurs de deux grandes branches.

Quand la maison d'Aguesseau fut devenue très puissante, les généalogistes lui cherchèrent une origine plus reculée. Ils firent d'Antoinette Stample une demoiselle d'Estampes, inconnue des historiens de la maison d'Estampes, et rattachèrent tant bien que mal son mari, l'avocat Christophe Aguesseau, à une famille d'Aguesseau qui avait appartenu aux XVe et XVIe siècles à la noblesse des environs de Saint-Jean d'Angély, en Saintonge.

François Aguesseau, l'aîné des deux frères anoblis en 1594, épousa Françoise Legay par contrat passé à Chambly le 10 mai 1580. Il eut, entre autres enfants, deux fils : 1° François Aguesseau, Sgr de Puisieux, maître d'hôtel du Roi, dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre ; 2° Antoine Aguesseau, président au Grand Conseil en 1624, conseiller d'Etat, intendant de Picardie, premier président au Parlement de Bordeaux en 1631, décédé à Paris en 1645, qui continua la lignée. Le fils de ce dernier, Henri d'Aguesseau, décédé à Paris le 25 novembre 1716, fut successivement président au Grand Conseil en 1661, intendant de Limoges en 1667, intendant de Bordeaux en 1669, intendant du Languedoc en 1677, conseiller d'Etat en 1683 et membre du Conseil des finances. Il fut lui-même père d'Henri d'Aguesseau, né à Limoges en 1668, avocat général, puis procureur général, au Parlement de Paris, chancelier de France en 1717, membre honoraire de

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Aguesseau dans le premier volume de cet ouvrage.

l'Académie des Sciences, commandeur des Ordres de Roi en 1736, décédé à Paris en 1751, qui fut une des gloires les plus pures de la magistrature française. Le chancelier d'Aguesseau avait épousé en 1694 Anne d'Ormesson. Il en eut quatre fils dont le troisième, Henri-Louis, décédé sans alliance en 1747, fut maréchal de camp. Son deuxième fils, Jean-Paulin d'Aguesseau, Sgr de Fresnes, près de Paris, qualifié comte de Compans et de Maligny, qui continua la lignée, fut conseiller au Parlement de Paris, conseiller d'Etat en 1734, prévôt maître des cérémonies des Ordres du Roi en 1772 et chevalier du Saint-Esprit. Il avait épousé en deuxièmes noces, en 1741, Mlle le Bret, fille du comte de Selles, premier président au Parlement de Provence. Il en eut un fils, Henri-Cardin d'Aguesseau, né au château de Fresnes en 1753, décédé au même lieu en 1826, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille. M. d'Aguesseau était avocat général au Parlement de Paris et conseiller d'Etat quand il fut élu député aux Etats généraux de 1789 par la noblesse du bailliage de Meaux. Il fut admis cette même année à l'Académie française. Il se rallia plus tard à Napoléon, fut appelé au Sénat le 2 février 1805 et devint pair de France héréditaire à l'époque de la Restauration. Il avait été créé comte de l'Empire par lettres patentes du 24 avril 1808. Il reçut le titre de marquis-pair héréditaire par ordonnance royale du 31 août 1817, fut confirmé dans la possession de ce titre, sur majorat de pairie, par lettres patentes du 20 décembre de la même année et obtint en même temps le réglement de ses armoiries. De son mariage avec Mlle de Lamoignon, décédée en 1849, il ne laissa qu'une fille mariée en 1797 au comte Octave de Ségur et décédée en 1847. Mme de Ségur eut trois fils dont le plus jeune, Raymond-Paul, né en 1803, décédé en 1889, releva le nom de la famille d'Aguesseau et fut connu sous le nom de Ségur d'Aguesseau porté après lui par ses fils.

Jean d'Aguesseau, auteur de la branche cadette, épousa en 1582 Marie de Louvencourt, héritière de la seigneurie d'Ignocourt. Leur fils, Jean d'Aguesseau, Sgr d'Ignocourt et d'Happeglesne, trésorier de France à Amiens, marié en 1632 à Marie de Louvencourt, et leur petit-fils, François d'Aguesseau, Sgr des mêmes domaines, également trésorier de France à Amiens, marié en 1671 à Anne de Hertes, furent maintenus dans leur noblesse, lors de la recherche commencée en 1666, par jugement de Colbert, intendant d'Amiens. Jean-François d'Aguesseau, Sgr d'Ignocourt, petit-fils de François, décédé à l'âge de 67 ans le 2 décembre 1766, fut conseiller à la Cour des aides. Le neveu de ce magistrat, Charles-Albert-Xavier, connu sons le titre de marquis d'Aguesseau, maréchal de camp, décédé en 1806, épousa en 1778 Mlle d'Evry. Il en eut plusieurs enfants qui furent les derniers

représentants de leur branche. Une de ses filles épousa en 1799 le comte de Croÿ-Chanel. Deux représentants de cette branche, Charlotte d'Aguesseau, veuve de Philippe l'Esperon, Sgr d'Ochancourt, et feu François d'Aguesseau, Sgr d'Ignocourt et d'Happeglesne, conseiller du Roi, président trésorier de France en la généralité de Picardie, suivant la déclaration d'Anne de Hertes, sa veuve, eurent leur blason enregistré à l'Armorial général de 1696 (registres d'Abbeville et d'Amiens).

Principales alliances : Mareschal, de Givès, de Pleurre, de Saulx-Tavannes 1683, la Fèvre d'Ormesson 1694, de Nollent 1729, de Chastellux 1722, le Bret, 1741, de Noailles 1755, Bochard de Saron 1762, de Ségur 1777, 1797, de Lamoignon 1775, Brunet d'Evry 1778, de Louvencourt 1582, 1632, etc.

AIGNEAUX (d').

La branche cadette de la famille d'Aigneaux subsistait à la fin du xixe siècle. Un de ses représentants, M. Charles-Auguste d'Aigneaux d'Ouville, est décédé à Paris le 17 mars 1899 à l'âge de 64 ans.

AIX (des). Armes : *d'argent à une bande de gueules chargée de trois coquilles d'or.* — Armes concédées en 1808 à Louis-Amable des Aix : *écartelé : au 1 d'argent à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or; au 2 gueules à l'épée haute en pal d'argent*, qui est des barons militaires ; *au 3 d'argent au lion rampant de gueules ; au 4 d'azur à trois pyramides d'or, rangèes en fasce, terrassées de même.* — Armes concédées en 1812 à Annet-Gilbert-Antoine des Aix, aïeul des représentants actuels : *écartelé : au 1 d'argent à une bande de gueules chargée de trois coquilles d'argent ; au 2 de gueules à l'épée haute en pal de sable* (sic), *montée d'argent; au 3 d'azur à deux quintefeuilles d'argent soutenues d'un croissant du même ; au 4 d'azur à trois pyramides rangées en fasce d'or, soutenues d'une terrasse du même.*

La famille des Aix, dont le nom a été illustré par le général Desaix, ou des Aix, tué à Marengo en 1800, appartient à la noblesse du centre de la France.

On trouvera sur elle des renseignements dans les ouvrages que Bouillet, Tardieu et le docteur de Ribier ont consacrés à la noblesse d'Auvergne, dans la plaquette publiée à Clermont en 1900 par M. Bernet-Rollande sous le titre de suivant : *Les ancêtres du général Desaix.*

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille des Aix dans le premier volume de cet ouvrage. Elle a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Ph. Tiersonnier.

(*Chalus-Mérinchal-Veygoux* 1474-1768) et dans *l'Armorial du Premier Empire* du vicomte Révérend.

La famille des Aix est originaire du Bourbonnais où, d'après Tardieu, elle serait connue dans les environs d'Herment depuis l'an 1280. Le même auteur fait remonter la filiation, mais sans preuves à l'appui, à un Gabriel des Aix qui vivait en 1480. Un arrêt du Conseil d'Etat rendu en 1672, dont il sera parlé plus bas, fait remonter la filiation à un Jean des Aix, vivant en 1509, que l'on croit avoir été fils de Gabriel et sur lequel on ne sait à peu près rien. On ignore le nom de la femme de Jean des Aix. On croit qu'il fut père d'un Gabriel des Aix, écuyer, qui épousa à une date inconnue N... de la Grange, et grand-père d'un Jean des Aix, écuyer, Sgr des Aix, homme d'armes de la compagnie de M. de la Fayette, qui épousa, par contrat du 1er juin 1561, Anne de Panneveyre, héritière de la seigneurie de Chalus, qui fit son testament avec elle le 16 mars 1573 et à partir duquel seulement la filiation doit être considérée comme rigoureusement établie. Louis des Aix, écuyer, Sgr de Chalus, fils des précédents, acquit, par acte du 5 décembre 1590, la terre de Mérinchal dont il fit reconstruire le château. Il y fut assassiné vers 1595, pendant les troubles de la Ligue, par M. de Lanault, Sgr du Buisson, qui incendia le château et qui en fit disparaître les papiers de famille. Louis des Aix avait épousé en 1583 Antoinette de la Chassaigne. Son fils, Annet des Aix, chevau-léger, épousa en 1623 Sylvaine de Brosson, héritière de la seigneurie de Veygoux, située dans la paroisse de Charbonnière-les-Varennes, sur les confins du Bourbonnais et de l'Auvergne, où il vint fixer sa résidence.

Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, la famille des Aix, ne pouvant produire les titres justificatifs de sa noblesse qui avaient été détruits lors du meurtre de Louis des Aix, fut condamnée comme usurpatrice à 400 livres d'amende par jugement du 22 juillet 1667 de M. Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins. Elle interjeta appel de cette condamnation devant le Conseil d'Etat qui, par arrêt contradictoire du 3 décembre 1672, la maintint dans sa noblesse sur preuves remontées à Jean des Aix vivant en 1509.

Charles Desaix, écuyer, Sgr de Veygoux, né le 24 juin 1658, inhumé dans l'église de Charbonnières-les-Varennes, épousa, le 20 octobre 1712, Anne de Beaufranchet d'Ayat. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Gilbert et Louis-Claude, qui furent les auteurs de deux branches.

Gilbert des Aix, écuyer, Sgr de Veygoux, né en 1716, auteur de la branche aînée, épousa, le 17 septembre 1758, sa cousine, Amable de

Beaufranchet d'Ayat, et mourut en 1783. Il laissa une fille, qui épousa le général Becker-Bagest, comte de l'Empire, et trois fils. Le deuxième de ces fils, Louis-Charles-Antoine Desaix de Veygoux, né au château d'Ayat le 17 août 1768, général de division en l'an II, tué à la bataille de Marengo sans avoir été marié, fut un des plus brillants officiers généraux de la fin du XVIII[e] siècle. Le frère aîné du général, Amable Desaix, épousa en 1789 Thérèse de Neuville de la Reboulerie; il mourut jeune encore laissant deux fils : 1° Louis-Jean, né en 1790, créé baron de l'Empire par lettres patentes du 12 février 1812, plus tard lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur, décédé en 1845, dont le fils mourut cette même année sans avoir été marié; 2° Casimir, né à Clermont-Ferrand en 1801, créé baron de l'Empire par lettres patentes du 15 juin 1812, décédé en 1880, qui survécut à son fils unique, Louis-Gabriel, préfet, décédé sans alliance en 1878. Le plus jeune frère du général, Louis-Amable des Aix, né en 1773 au château de Veygoux, fit en 1781 des preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire ; il arriva au grade de capitaine et obtint la croix de Saint-Louis, fut plus tard inspecteur des salines et mourut en 1835 laissant une fille unique, M[me] Rabasson de la Motte.

Louis-Claude des Aix, chevalier, Sgr de Rochegude, chevalier de Saint-Louis, auteur de la branche cadette, épousa Charlotte de Boucherolle de Pauginat. Il en eut, entre autres enfants, deux fils. L'aîné de ceux-ci, Gilbert-Antoine des Aix, né en 1761 au château de Rochegude, chevalier de Saint-Louis, créé baron de l'Empire par lettres patentes du 5 août 1812, décédé en 1833, n'eut qu'une fille, M[me] Onslow. Le second, Annet-Gilbert-Antoine des Aix, né à Rochegude en 1772, marié en 1803 à M[lle] de Frétat du Chirac, créé baron de l'Empire par lettres patentes du 15 juin 1812, décédé à Riom en 1815, fut père de Léon, baron des Aix, né en 1810, décédé en 1889, qui épousa en deuxièmes noces, en 1868, M[lle] de Ruolz et qui en laissa un fils, Léon-Aymar, né en 1874.

La famille des Aix a fourni de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, un préfet, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Panneveyre 1561, de Villelume 1580, de la Chassaigne 1583, du Peyroux 1612, de Bosredon 1570, de Beaufranchet 1712, 1758, Becker-Bagest de Mons 1801, de Girardin 1855, Richard de l'Isle 1835, de Molen de la Vernède 1856, Onslow 1821, Aignan 1848, de la Salle 1799, de la Farge de Rioux 1825, du Crozet 1828, de Ruolz 1868, Malet de Vendègre 1845, etc.

ALADANE et ALADANE de PARAIZE, en Bourbonnais, en Nivernais et en Bordelais. Armes : *d'azur à deux fasces d'argent accompagnées de six besants d'or, trois en chef, deux entre les fasces et un en pointe.* — Couronne : *de Marquis*[1].

La famille Aladane est originaire de Moulins, en Bourbonnais, où dès les premières années du XVIIe siècle elle était honorablement connue dans la bourgeoisie.

Claude Aladane, auquel remonte la filiation, était en 1635 rapporteur et certificateur des criées au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier. Il épousa en 1626 Marie Bourtyl, d'une honorable famille de Moulins. Il fut père de maître Jean Aladane, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moutier, qui épousa dans cette ville, le 14 septembre 1667, Gabrielle Alarose, et grand-père de Jean Aladane, sieur de la Fourchaud, de la Croix, etc., né en 1670, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moutier, qui épousa à Moulins en 1698 Marie-Claude Bezas et qui continua la lignée, et d'Etienne Aladane, né en 1683, lieutenant criminel de robe courte à Saint-Pierre-le-Moutier, qui n'eut que deux filles. Deux des fils de Jean Aladane et de Marie-Claude Bezas, Jean-Gilbert et Claude-Joseph, furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la première branche, Jean-Gilbert Aladane de Ronilly, sieur de la Fourchaud, né en 1702, fut directeur des aides à Pontoise. Son fils, Louis-Etienne Aladane, entrepreneur de tabac à Blaye, en Guyenne, épousa dans cette ville, en 1775, Jeanne Barrion. Il fut père de Louis-Joseph Aladane, né en 1778, marié à Mlle Fougeras, dont la descendance, demeurée non noble, s'est honorablement perpétuée en Bordelais.

L'auteur de la branche cadette, Claude-Joseph Aladane, bourgeois à Saint-Pierre-le-Moutier, épousa en 1754 Marie Alixand, héritière du château de Paraize dont sa descendance a conservé le nom. Leur fils, Laurent-Claude Aladane, Sgr de Paraize, né en 1757, avocat en Parlement, marié à Moulins en 1781 à Catherine Béraud des Rondards, décédé en 1826, fut pourvu en 1786, en remplacement de M. Dupuylatat de Laviergne, de l'office anoblissant de président trésorier de France à Moulins qu'il conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Il laissa deux fils : 1° Georges-Pierre Aladane de Paraize, né en 1787, chevau-léger de la garde du Roi, marié en 1813 à Mlle Augier du Chézaud, décédé presque centenaire en 1886, dont les deux fils ont eu postérité masculine ; 2° Georges-Sébastien Aladane

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Philippe Tiersonnier. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille Aladane de Paraize dans le premier volume de cet ouvrage.

de Paraize, né en 1791, capitaine de chasseurs, marié à Mlle Douyet, dont la fille unique épousa le marquis de la Roche.

Jean Aladane, de Saint-Pierre-le-Moutier, avait eu son blason enregistré d'office à l'Amorial général de 1696 : *d'or parti d'azur à une tête d'âne de gueules brochant sur le tout.*

Principales alliances : Alarose 1667, Alixand 1754, de Culant 1769, Béchade, Collin, de la Roche, Augier du Chézaud et de Montgremier 1813, vers 1818 et vers 1860, de Froment, de Breuvand, de Lichy-Lichy, de Frétat, de Dreuille, Luylier du Plaix 1912, de Vriès, de Foucauld, de Surrel de Saint-Julien 1896, etc.

ALAMARGOT de VILLIERS, de FONTBOUILLANT et de la DURE, à Montluçon, en Bourbonnais. Armes : *d'argent à une pie au naturel*[1].

La famille Alamargot, aujourd'hui éteinte dans les mâles, était une des plus anciennement connues de la ville de Montluçon, en Bourbonnais. Elle avait eu pour berceau la petite ville de Gouzon, enclavée dans la Marche, mais dépendant du Bourbonnais, et était venue s'établir à Montluçon dans la seconde moitié du xve siècle.

Son plus ancien auteur connu, Guillaume Alamargot, prêtre, vicaire de l'église Saint-Nicolas de Montluçon, fit, le 26 février 1477, une donation des biens qu'il possédait à Gouzon. Il cita dans cet acte son neveu, Pierre Alamargot, habitant de Montluçon. La filiation suivie remonte à Nicolas Alamargot dont la femme, Anne Alabrune, fut admise en 1531 dans la confrérie de Sainte-Anne et de Sainte-Elisabeth, en l'église Saint-Pierre de Montluçon. Prudent homme Robert Alamargot, fils du précédent, épousa en secondes noces vers 1575 Anne Compière, veuve de Nicolas Périchon, docteur en médecine, et héritière de la terre de la Dure. Ses deux fils, Robert Alamargot, sieur des Chaputs, né du premier lit, receveur des aides, tailles et taillon de l'élection de Montluçon, élu en ladite élection en 1590, et noble Jean Alamargot, sieur de la Dure, né du second lit, avocat, lieutenant de la vice-sénéchaussée de Bourbonnais, marié vers 1608 à Anne Mercier, fille d'un docteur régent de la Faculté de Bourges, furent les auteurs de deux grandes branches.

Robert Alamargot, auteur de la branche aînée, laissa lui-même deux fils, Gilbert Alamargot, sieur des Chaputs, né le 30 août 1594, lieutenant en l'élection de Gannat, puis lieutenant au grenier à sel de Montluçon, marié à Anne Reynaud, fille d'un président au grenier à sel de Gannat, et François Alamargot, sieur de Fontbouillant,

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Philippe Tiersonnier. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille Alamargot dans le premier volume de cet ouvrage.

né en 1596, receveur des aides et tailles en l'élection de Montluçon, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Le premier rameau, demeuré non noble, s'est très honorablement perpétué jusqu'à nos jours. Il acquit par suite d'une alliance avec la famille de Culant le domaine de Villiers dont il conserva le nom. Il s'est éteint avec François-Louis Alamargot de Villiers, né à Villiers en 1825, décédé à Montluçon en 1889, qui de son mariage avec M[lle] le Comte, décédée à Montluçon en 1906, n'eut qu'une fille mariée en 1872 au comte Albert de la Saigne de Saint-Georges.

François Alamargot, auteur du second rameau, fut père de Nicolas Alamargot, sieur de Fontbouillant, né en 1643, receveur des tailles en l'élection de Montluçon, décédé en 1693, qui fut pourvu de l'office anoblissant de secrétaire du Roi, maison et couronne de France. La descendance de celui-ci s'éteignit avec ses deux petites-filles, Elisabeth-Aimée, mariée en 1747 à Jean, comte de Lambertye, et Jeanne, mariée en 1761 à Joachim-Joseph Robin de Belair, trésorier de France à Moulins.

La branche cadette donna plusieurs lieutenants en la vice-sénéchaussée du Bourbonnais. Son dernier représentant, Pierre Alamargot, Sgr de la Dure, né en 1705, lieutenant au régiment de Normandie, épousa en 1754 Suzanne Conssion, fille d'un bourgeois de Moulins. Il en eut une fille, Marie-Suzanne, héritière du domaine de la Dure, qui épousa en 1774 son cousin germain, Pierre Aujay de Lestang, et dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom d'Aujay de la Dure.

Principales alliances : Petit 1664, de Culant de Villiers 1693, 1703, de Chavanat 1769, Luylier du Plaix 1633, 1860, de la Saigne de Saint-Georges 1872, de Besse de la Richardie vers 1690, de Beausson 1698, Cadier de Veauce 1744, de Tissandier de Quinsaines 1710, de Lambertye 1747, Robin de Belair 1761, des Champs de Verneix 1680, Aujay (de la Dure) 1691, 1774 et vers 1700, etc.

ALBENAS (d'). Armes : *de gueules à un demi-vol d'argent posé en bande, accompagné de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de Baron*[1].

La famille d'Albenas appartient à l'ancienne noblesse des environs de Nîmes, en Languedoc.

On trouvera des fragments de sa généalogie dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye du Bois, dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de M. de la Roque, dans la *France protestante* de Haag, etc.

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Albenas dans le premier volume de cet ouvrage.

Noble Raymond d'Albenas, professeur ès lois, servait en 1349, 1350 et 1351 dans les chevau-légers contre les Anglais. D'après la Chesnaye des Bois il aurait épousé en 1360 Garice Azat.

Paul d'Albenas, docteur ès lois, à partir duquel la filiation est très régulièrement établie, fut élu premier consul de Nîmes en 1454 ; il était en 1462 lieutenant du sénéchal de cette ville et fit son testament le 16 mars 1464 devant notaire à Nîmes. D'après la Chesnaye des Bois et M. de la Roque il aurait épousé en 1430 Gillette Ponchut. D'après les mêmes historiens il aurait été fils d'Emile d'Albenas marié en 1387 à Anne de Gondrin. Il eut deux fils : 1° Louis, qui continua la lignée ; 2° Claude, décédé sans postérité, qui eut l'honneur de loger dans sa maison de Nîmes, le 3 septembre 1475, Alphonse V, roi de Portugal. Louis d'Albenas, docteur ès lois, épousa, le 14 novembre 1475, Marguerite de Bordes, fille du seigneur de Vendargues. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Jean et Jacques, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, Jean d'Albenas, docteur ès lois, marié en 1510 à Catherine d'Anduze, possédait en 1524 la seigneurie de Gajan, au diocèse d'Uzès. Il fut premier consul de Nîmes en 1516, lieutenant du sénéchal de cette ville en 1522 et fit son testament le 11 janvier 1541. Il laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° Jacques, qui continua la lignée ; 2° Jean, nommé le 8 janvier 1575 président au sénéchal présidial de Montpellier, dont la descendance s'éteignit en la personne de sa petite-fille, Diane, mariée à Henri des Porcellets, marquis d'Ubaye. Jacques d'Albenas, Sgr de Gajan, fut premier consul de Nîmes en 1538, épousa, le 29 février 1540, Jeanne de Troisermines, fille d'un conseiller au présidial de Nîmes, fit son testament le 3 août 1552 et fut père de Jacques II d'Albenas, Sgr de Gajan, marié en 1570 à Claude Comte, tué en 1587 à la bataille de Coutras, qui continua la lignée. Les deux petits-fils de ce dernier, Jean d'Albenas, Sgr de Gajan, capitaine de chevau-légers, marié en 1650 à Françoise de Roquefeuil, et Jacques d'Albenas, Sgr de Pruneyron, premier consul de Sommières, marié en 1662 à Suzanne de Rouzier, furent maintenus dans leur noblesse, le 5 décembre 1668, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir justifié leur descendance de Jean d'Albenas, élu premier consul de Nîmes en 1516. L'aîné d'entre eux n'eut qu'un fils, Blaise, Sgr de Gajan, qui mourut sans postérité en 1738. Le second fut père de Jean-Joseph d'Albenas, Sgr de Pruneyron, maire perpétuel de Sommières, marié en 1704 à Marie de Rosset, fille d'un conseiller au sénéchal de Montpellier, et grand-père de François-Alexandre d'Albenas, Sgr de Pruneyron, marié en 1739 à Charlotte de Montlaur de Murles. Ce

dernier recueillit en 1738 la seigneurie de Gajan par héritage de son cousin germain, Blaise d'Albenas. Il acquit en 1766 la baronnie de Loupian et fut dès lors connu sous le titre de baron qui depuis cette époque a été conservé par le chef de cette branche. Son fils aîné, François d'Albenas, Sgr et baron de Loupian, marié en 1784 à Mlle Banal, décédé en 1817, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers. Cette branche subsiste en Languedoc avec distinction.

L'auteur de la branche cadette, Jacques d'Albenas, premier consul de Nîmes en 1520, épousa, le 18 novembre 1511, Honorée Mengaud. Son fils, Jean, ou Jean-Poldo, d'Albenas, avocat au Parlement de Toulouse, puis conseiller du Roi au siège présidial de Nîmes et de Beaucaire, député de la noblesse de la sénéchaussée de Beaucaire aux États généraux tenus à Orléans en 1560, fut un des plus ardents propagateurs de la Réforme dans le midi de la France. Il est l'auteur d'un *Discours historial de l'antiquité de Nîmes*. Il fut père de Vital, ou Vital-Poldo, d'Albenas, premier consul de Nîmes en 1562, vaillant capitaine huguenot, qui épousa Jeannette Favier et qui continua la lignée. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Claude d'Albenas, né en 1629, capitaine et viguier de Nîmes, décédé en 1705, se convertit au catholicisme lors de la révocation de l'édit de Nantes tandis que sa femme, Jeanne de Guiraud, et ses fils, demeurés protestants, allaient se réfugier à Genève. L'aîné de ces fils, Henri d'Albenas, né en 1668, capitaine de cavalerie au service d'Angleterre, marié à Genève en 1701 à Suzanne Negret, décédé dans cette ville en 1730, fut père de Charles d'Albenas, né en 1709, lieutenant colonel au service du Piémont, qui épousa en 1745 Louise-Claudine Mayor, héritière de la seigneurie de Sullens, dans le pays de Vaud, aïeul de Céphas-Henri d'Albenas, Sgr de Sullens, né en 1747, capitaine au service de France, marié en 1768 à Anne-Sophie de Brissac, décédé à Paris en 1805, bisaïeul de Jean-Louis d'Albenas, qui épousa successivement Mlle Nording et Mlle Rosset, et trisaïeul d'Auguste-Samuel d'Albenas, décédé à Lausanne en 1870, qui a laissé un fils.

La famille d'Albenas a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : d'Anduze, des Porcellets, de la Croix de Castries 1565, de Trémolet de Montpezat 1579, de Sarret de Fabrègues 1567, de Roquefeuil 1650, de Montlaur-Murles 1739, de Pavée, de Saussure, de Crousaz, de Brissac, etc.

ALBERT de LUYNES, de CHEVREUSE et de CHAULNES (d'). Armes : *écartelé : aux* 1 *et* 4 *d'azur à quatre chaînes d'argent en sautoir, aboutissant en cœur à un anneau d'argent,* qui est d'Alberti de Cate-

naia ; *aux 2 et 3 d'or à un lion couronné de gueules*, qui est d'Albert de Boulbon, au comté de Nice ; *sur le tout : d'or à un pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent*, qui est de Neufchatel — On trouve aussi les armes suivantes : *écartelé : aux 1 et 4 d'or à un lion couronné de gueules; aux 2 et 3 de gueules à neuf macles d'or,* qui est de Rohan. — Couronne : *de Prince fermée.* — Manteau *de pair de France.* — Tenants : *deux sauvages de carnation.* — Devise : Quo me jura vocant et Regis gloria. — Le rameau des ducs de Chaulnes porte : *de gueules à deux branches d'olivier d'argent passées en double sautoir; au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits,* qui est d'Ailly ; *sur le tout, écartelé : aux 1 et 4 d'azur à quatre chaînes d'argent en sautoir aboutissant en cœur à un anneau d'argent ; aux 2 et 3 d'or à un lion couronné de gueules.* — On trouve aussi les armes suivantes : *écartelé : aux 1 et 4 d'or à un lion couronné de gueules ; aux 2 et 3 d'Ailly*[1].

La maison d'Albert de Luynes est une des plus illustres de l'aristocratie française. Elle est aussi une de celles dont l'origine est le plus difficile à démêler et a été l'objet du plus grand nombre de controverses.

Elle paraît par son blason : *d'or à un lion couronné de gueules* vouloir se rattacher à une famille d'Albert qui portait ces mêmes armoiries et qui appartenait au moyen âge à la noblesse chevaleresque du comté de Nice. Le chef de cette famille, Guy Albert, Sgr de Thor, reçut en 1362 et 1363 de la reine Jeanne inféodation des seigneuries de Boulbon et de Grambois dont il avait épousé l'héritière, Ennemonde de Boulbon. Sa descendance s'éteignit dans les premières années du xv[e] siècle.

D'autre part les généalogistes ont fait descendre la maison d'Albert de Luynes d'une famille Alberti, éteinte en 1837, qui a occupé un rang distingué dans l'aristocratie de Florence, en Italie. Cette famille Alberti paraît avoir été d'origine plébéienne. Elle possédait dans la première moitié du xiv[e] siècle des charges de magistrature assez importantes qui lui valurent le surnom d'Alberti del Giudice. Dans la seconde moitié du même siècle sa situation avait considérablement grandi et elle était devenue une des maisons les plus puissantes de la République. Ce fut à cette époque qu'elle abandonna ses armes parlantes primitives, un arbre, en italien *albero,* pour adopter le blason d'une autre famille Alberti, celle des seigneurs de Catenaia, à laquelle elle chercha dès lors à se rattacher. La famille d'Albert

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Albert de Luynes, de Chevreuse et de Chaulnes dans le premier volume de cet ouvrage.

de Luynes écartèle encore ses armes de celles de la famille Alberti de Catenaia, adoptées au XIVe siècle par les Alberti de Florence. Caroccio Alberti, prieur de la Liberté en 1327, décédé en 1347, eut de Sandia Ghérardini, entre autres enfants, deux fils : 1° Bartoloméo, prieur de la Liberté en 1371, décédé en 1374, qui continua à Florence la lignée des Alberti di Catenaia, éteinte en 1837 ; 2° Tommaso, marié à Marguerite Gianfigliazzi, décédé le 18 octobre 1374, dont on fait descendre la famille des ducs de Luynes.

En 1397 un décret d'exil chassa de Florence la famille Alberti. Un acte passé à Carpentras le 15 avril 1409 constate qu'à cette date un membre de cette famille, Thomas Alberti, un des petits-fils de Tommaso et de Marguerite Gianfigliazzi, était fixé au Comtat-Venaissin. D'autre part le connétable de Luynes justifia sa noblesse, quand sous Louis XIII il fut reçu chevalier des Ordres du Roi, depuis un Thomas Alberti, ou d'Albert, en latin *Alberti*, qui fut appelé, le 13 février 1415, aux fonctions, du reste assez modestes, de viguier de la petite ville de Pont-Saint-Esprit, située sur la rive droite du Rhône, près d'Avignon. D'après les généalogistes de la maison d'Albert de Luynes, ces deux Thomas Albert, ou Alberti, n'auraient fait qu'un seul et même personnage dont cette famille serait issue. Steyert, qui a consacré un très intéressant article aux Albert de Luynes dans son *Armorial général de Lyonnais, Forez et Beaujolais*, fait à ce sujet les judicieuses remarques suivantes : « Mais aucun acte ne « prouve cette filiation et il y manque un degré pour qu'elle soit « vraisemblable. En dehors de ces deux actes (celui de 1409 et « celui de 1415), il n'est plus question de Thomas Alberti en France. « Il est à croire qu'il rentra à Florence lorsque l'édit d'exil contre sa « famille fut rapporté en 1428. Passerini[1] a prétendu, il est vrai, qu'il « avait refusé de rentrer à Florence, mais il ne le prouve pas... »

Que la famille d'Albert de Luynes actuelle descende ou ne descende pas de celle des Alberti de Florence, il n'en est pas moins incontestable qu'elle occupait au XVIe siècle un rang très distingué dans les environs d'Avignon et que son absence de fortune ne l'empêchait pas de contracter des alliances avec les meilleures familles nobles de la région.

Thomas Albert, nommé en 1415 viguier de Pont-Saint-Esprit, fut nommé viguier de Bagnols par nouvelles lettres du 24 avril 1420, acquit en 1434 la seigneurie de Boussargues, fut pourvu en 1447 de la charge de grand-bailli d'épée du Vivarais, fit son testament le

1. Ecrivain italien que le duc de Luynes, décédé en 1867, avait chargé d'écrire l'histoire de la famille Alberti de Florence.

10 novembre 1454 et mourut le 24 août 1455. Les généalogistes lui attribuent trois femmes, Renaude Félix, Armandelle d'Auvergne et Panitte Champelles. Deux de ses fils, Jean et Hugues, tous deux nés du premier lit, furent les auteurs de deux branches. D'après l'*Armorial du Vivarais* de M. Benoit d'Entrevaux, il eut une sœur, Hermessinde, passée sous silence par tous les généalogistes, qui épousa Pons de Benoist et qui fit son testament le 2 janvier 1429.

La branche aînée ne tarda pas à s'éteindre. Son auteur, Jean d'Albert, Sgr de Boussargues, succéda à son père, le 17 mars 1446, dans sa charge de viguier pour le Roi des ville et baronnie de Bagnols. Il épousa en 1452 Catherine de Béziers, fille d'un viguier royal de Pont-Saint-Esprit, et en eut deux fils, Thomas et Thibaud. L'aîné de ceux-ci, Thomas, eut sept filles dont l'une, héritière de la seigneurie de Boussargues, épousa successivement en 1531 Jean de Montfaucon et en 1542 André de Ragouse. Le puîné, Thibaud d'Albert, Sgr de Saint-André d'Oleyrargues, épousa Gabrielle de Montdragon, héritière de la seigneurie de son nom. Sa descendance s'éteignit avec sa petite-fille, Marguerite d'Albert, dame de Saint-André, mariée en 1588 à Charles d'Audibert, Sgr de Lussan.

L'auteur de la branche cadette, Hugues d'Albert, Sgr de Sagriés, épousa, le 10 décembre 1451, Catherine de Malingris et fit son testament le 7 juin 1479. Il figure dans ce dernier acte avec la qualification assez modeste de noble et egrège. Il fut père de Jacques d'Albert, Sgr de Sagriés, qui épousa, le 21 octobre 1492, Douce de Sarrats, et grand-père de Léon d'Albert, capitaine d'une compagnie de gens de pied, tué à la bataille de Cérisoles en 1544, qui épousa en 1535 Jeanne de Ségur. Celle-ci appartenait à une famille de Provence très honorable, mais bien distincte de l'illustre maison de Ségur, originaire du Limousin, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours [1]. D'après les généalogistes elle aurait recueilli la seigneurie de Luynes, près d'Aix, dont sa descendance conserva le nom, par héritage de sa tante, Jeanne de Ségur. Mais il paraît aujourd'hui établi qu'il n'existait pas à cette époque de terre noble de Luynes et que ce nom est simplement celui d'un ruisseau qui arrose un quartier de la ville d'Aix où la famille de Ségur avait des biens ; plus tard la famille Margallet, ayant hérité d'une partie de ces biens, les fit ériger en fief sous le nom de Luynes par lettres de mars 1683, enregistrées le 23 juin suivant à la Chambre des comptes de Provence [2]. Le fils de Léon d'Albert,

1. La famille provençale de Ségur portait pour armes : *d'or à un pont de deux arches de gueules, maçonné d'azur, soutenu par deux louves affrontées de sable, lampassées et armées de gueules.*

2. On peut consulter à ce sujet deux très intéressants articles parus dans le *Bulletin héraldique* de 1882.

Honoré, né à Mornas en 1540, épousa, le 6 mars 1573, Anne de Rodulfe, issue d'une famille de petite noblesse de la région et fille d'Honoré de Rodulfe et de Françoise de Benaud de Lubières. Il prit la qualification de seigneur de Luynes à laquelle il joignit plus tard celle de seigneur de Brantes et celle de seigneur de Cadenet, du nom d'une petite île du Rhône. Il était connu sous la dénomination de capitaine de Luynes, joua un certain rôle dans les guerres religieuses de son temps, obtint que le roi Henri IV fît élever parmi ses pages ses trois fils et mourut en 1592. On trouve qu'un Honoré Albert était à la même époque simple avocat à Mornas. D'après le fameux mémoire publié au XVIIIe siècle contre les Ducs et Pairs à l'instigation du Parlement le capitaine de Luynes et l'avocat Honoré Albert n'auraient fait qu'une seule personne. Ce qui est certain, c'est que les trois fils du capitaine de Luynes, Charles, Honoré et Léon, jouirent d'une immense faveur auprès du roi Louis XIII et que l'aînée de leurs sœurs épousa à Mornas, le 12 juillet 1599, Claude de Grimoard-Beauvoir du Roure, Sgr de Combalet, issu d'une des plus puissantes familles nobles de la région.

Le fils aîné du capitaine de Luynes, Charles d'Albert de Luynes, né à Pont-Saint-Esprit en 1578, filleul du roi Henri IV, fut comblé d'honneurs par le roi Louis XIII. Il fut nommé en 1616 grand fauconnier de France, puis, en 1617, premier gentilhomme de la chambre du Roi, obtint, par lettres patentes d'août 1619, l'érection en duché-pairie, sous le nom de Luynes, du comté de Maillé qu'il possédait en Touraine et qui avait été le berceau de l'illustre maison de Maillé, fut créé connétable en 1621 et mourut cette même année. Il sera parlé plus bas de sa descendance.

Le deuxième fils du capitaine de Luynes, Honoré d'Albert, Sgr de Cadenet, né à Mornas en 1581, devint comte de Chaulnes, baron de Picquigny et vidame d'Amiens, en Picardie, par le mariage qu'il contracta en 1620 avec Charlotte-Eugénie d'Ailly. Il obtint en 1619 le bâton de maréchal de France, fut créé duc de Chaulnes et pair de France par lettres patentes de janvier 1621 et mourut à Paris en 1649. Il laissait deux fils qui moururent sans postérité masculine. Le second de ces fils, Charles, né à Amiens en 1625, décédé en 1698, légua le duché de Chaulnes à son neveu à la mode de Bretagne, Charles-Honoré, troisième duc de Luynes, à charge pour celui-ci de le léguer à son tour à un de ses fils cadets qui relèverait le titre de duc de Chaulnes.

Léon d'Albert, né à Mornas en 1582, troisième fils du capitaine de Luynes, fut d'abord connu sous le nom de Brantes. Il fut créé duc de Luxembourg et pair de France, par lettres patentes du 10 juillet

1620, à l'occasion du mariage qu'il venait de contracter avec Marguerite, duchesse de Luxembourg, remariée dans la suite à Charles-Henri de Clermont-Tonnerre, et mourut en 1630. Son fils unique, Henri-Léon d'Albert, duc de Luxembourg et de Piney, prince de Tingry, né en 1630, décédé en 1697, entra dans les ordres. Il se démit de son duché de Luxembourg en faveur de sa sœur, Madeleine-Bonne de Clermont-Tonnerre, à l'occasion du mariage qu'elle contracta avec Henri de Montmorency, comte de Bouteville, plus tard le célèbre maréchal de Luxembourg.

Le connétable de Luynes avait épousé en 1617 Marie de Rohan, fille du duc de Montbazon, qui fut nommée en 1619 surintendante générale de la maison de la Reine. La duchesse de Luynes se remaria dès 1622 à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, joua un rôle considérable dans l'histoire de son temps et mourut en 1679. Son second mari lui avait laissé le duché de Chevreuse qu'elle légua à son tour à son fils unique, Louis-Charles d'Albert, deuxième duc de Luynes. C'est depuis lors que le chef de la famille d'Albert possède simultanément le titre de duc de Luynes et celui de duc de Chevreuse. Ce dernier titre est porté d'ordinaire du vivant de leur père par les fils aînés des ducs de Luynes. Louis-Charles d'Albert, deuxième duc de Luynes, pair de France, né en 1620, grand fauconnier de France en 1643, épousa successivement en 1641 Louise Séguier et en 1661 sa cousine, Anne de Rohan, fille du duc de Montbazon. Il vécut loin de la Cour dans l'intimité des hommes les plus éminents de Port-Royal et travailla à la Bible de Lemaistre de Sacy. Il laissa de ses deux unions un très grand nombre d'enfants. Une de ses filles fut la célèbre comtesse de Verrue, décédée en 1736, qui fut la favorite de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et dont la fille épousa le prince de Carignan. Son fils aîné, Charles-Honoré d'Albert, troisième duc de Luynes, duc de Chevreuse, comte de Montfort, pair de France, né en 1646, gendre du grand Colbert, décédé en 1712, recueillit, comme on l'a vu plus haut, le duché de Chaulnes à la mort de son oncle à la mode de Bretagne à charge de faire relever le titre de duc de Chaulnes par un de ses fils cadets. Il eut, entre autres enfants, deux fils. L'aîné de ceux-ci, Honoré-Charles, mort avant son père, continua la lignée.

Le second, Louis-Auguste d'Albert, né en 1676, recueillit le titre de duc de Chaulnes et fut reçu au Parlement en qualité de pair de France le 1er décembre 1711 ; il obtint en 1741 le bâton de maréchal de France et mourut en 1744. Sa descendance s'éteignit avec son petit-fils, Joseph-Louis d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes et de Picquigny, né en 1741, chimiste et naturaliste distingué, décédé en 1793.

Honoré-Charles d'Albert, fils aîné du troisième duc de Luynes, fut

connu sous le titre de duc de Montfort. Il fut nommé maréchal de camp en 1702 et fut tué à l'ennemi en 1704. Il avait épousé en 1694 Marie-Jeanne de Courcillon, fille unique du célèbre marquis de Dangeau. Il en laissa à son tour deux fils, Charles-Philippe, quatrième duc de Luynes, duc de Chevreuse, pair de France, né en 1695, décédé à Dampierre en 1758, qui continua la lignée, et Paul de Luynes, né en 1703, archevêque de Sens en 1753, cardinal en 1756, membre de l'Académie française en 1743 et de l'Académie des sciences en 1755, décédé en 1788. Charles-Philippe, quatrième duc de Luynes, fut l'auteur de *Mémoires* biens connus sur la Cour du roi Louis XV. Il avait épousé d'abord, en 1710, Louise-Jacqueline de Bourbon-Soissons, princesse de Neufchâtel et de Valengin, puis, en 1732, Marie Brulart, veuve du marquis de Béthune-Charost, dame d'honneur de la Reine, décédée à Versailles en 1763, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Il fut père de Charles-Louis d'Albert, cinquième duc de Luynes, duc de Chevreuse et de Montfort, prince de Neuchâtel et de Valengin, pair de France, né en 1717, lieutenant-général des armées du Roi en 1748, qui épousa en 1738 Henriette-Nicole d'Egmont-Pignatelli, fille du duc de Gueldre et héritière du duché de Bisaccia, en Sicile, aujourd'hui propriété de la maison de la Rochefoucauld-Doudeauville, et grand-père de Louis-Amable, sixième duc de Luynes, duc de Chevreuse, etc., pair de France, maréchal de camp, député de la noblesse de Touraine aux Etats généraux de 1789, sénateur du Premier Empire, décédé à Paris en 1807, qui épousa en 1768 Guyonne-Josépha de Montmorency-Laval, héritière du château d'Esclimont où elle mourut en 1830. La belle-fille de ce dernier, Hermessinde-Félicité de Narbonne-Fritzlar, mariée en 1802 au duc de Chevreuse, se rendit célèbre par l'opposition qu'elle fit à Napoléon ; elle fut exilée à Lyon où elle mourut en 1813. Elle fut la mère d'Honoré, duc de Luynes, né en 1802, admis en 1830 à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, décédé à Rome en 1867, qui fut si connu pour la protection qu'il accorda aux arts et pour le noble usage qu'il fit de sa grande fortune. Ce dernier survécut à son fils unique, Honoré-Louis, duc de Chevreuse, et ne laissa que deux petits-fils, Charles-Emmanuel et Paul-Stanislas, qui furent les auteurs des deux rameaux actuellement existants de la maison d'Albert de Luynes.

On sait que Charles-Emmanuel, duc de Luynes, périt glorieusement en 1870 à la bataille de Loigny. Il avait épousé en 1867 Mlle de la Rochefoucauld, fille du duc de Doudeauville. Il fut père d'Honoré, aujourd'hui duc de Luynes, propriétaire du château de Luynes, du magnifique château de Dampierre, chef-lieu de l'ancien duché de Chevreuse, et du château de Châteaudun, qui a épousé en 1889

M[lle] d'Uzès, et grand-père de Charles de Luynes, duc de Chevreuse, tué à l'ennemi en 1918, et de Philippe de Luynes, comte de Dunois, né en 1905, qui a recueilli après la mort de son frère le titre de duc de Chevreuse.

Son frère, Paul de Luynes, marié en 1875 à la princesse Sophie Galitzin, décédé en 1881, releva le titre de duc de Chaulnes. Il était le grand-père du duc actuel de Chaulnes, né en 1908.

Principales alliances : des Porcellets 1503, d'Urre, d'Agrain, de Banne d'Avejan 1523, de Sade, d'Audibert de Lussan 1588, de Brignac de Montarnaud 1531, de Grimoard-Beauvoir du Roure 1599, de Villeneuve de Mons 1616, de la Marck de Sedan 1628, de Rohan 1617, 1661, 1678, d'Ailly de Chaulnes 1620, de Neufville de Villeroy 1646, de Foix de Candale 1664, de Luxembourg 1620, Séguier 1641, de Beaumanoir de Lavardin 1667, 1704, d'Aligre 1685. de Berghes 1695, de Bournonville 1682, de Gouffier d'Heilly 1694, Scaglia de Verrue 1683, de Guilhem de Clermont-Lodève 1698, Colbert 1667, de Montmorency 1686, 1768, 1788, de Sassenage 1698, de Lévis 1698, de Courcillon de Dangeau 1729, 1694, de Rougé 1722, de Bourbon-Soissons 1710, Brulart de Sillery 1732, d'Egmont-Pignatelli 1738, de Narbonne-Pelet 1802, de Dauvet 1822, de Contades 1843, de Pontevés-Sabran 1863, de la Rochefoucauld-Doudeauville 1867, de Noailles 1892, de Crussol d'Uzès 1889, 1894, Galitzin 1875, etc.

Il existait en Provence au XVIII[e] siècle trois familles d'Albert qui étaient distinctes de celle des ducs de Luynes.

L'une de ces familles, celle des marquis de Fos, originaire de Nice, est encore représentée par une branche connue sous le nom d'ALBERT DES ESSARTS. Il lui a été en son lieu consacré une notice[1].

La famille D'ALBERT DE ROQUEVAUX se disait, comme celle des ducs de Luynes, issue de la famille Alberti de Catenaia de Florence et en portait les armes : *d'azur à quatre chaînes d'or mouvant des angles et réunies en cœur par un anneau d'argent*. Dans la réalité son auteur, François Albert, était sous François I[er] simple hôtelier à Aubagne. Il fut père de Joseph Albert, marié en 1558 à Marguerite de Bausset, qui fut gentilhomme de la chambre du Roi et qui en 1610 fit ériger en arrière-fief, sous le nom de Roquevaux, une maison de campagne située à Aubagne, et grand-père de Jacques Albert qui fut nommé en 1598 conseiller au Parlement de Provence. Le petit-fils de ce dernier, Joachim d'Albert de Roquevaux, fut maintenu dans sa noblesse, le 14 décembre 1668, par arrêt des commissaires du Roi chargés de la recherche des faux nobles en Provence. Sa descendance s'éteignit

1. Dans les Additions du tome IV de cet ouvrage.

avec Clotilde-Eugénie d'Albert de Roquevaux, mariée en 1823 au comte de Beauquaire, décédée en 1867.

La famille d'Albert de Sillans portait pour armes : *échiqueté d'or et d'azur ; au chef d'argent chargé de trois demi-vols de sable.* Elle avait pour auteur Antoine Albert, notaire à Brignoles, dont le fils, autre Antoine Albert, conseiller du Roi, son contrôleur général des finances en Provence, épousa, le 25 novembre 1559, Honorade de Bernus, acquit en 1568 le fief de Régusse et fit son testament en 1568. Celui-ci laissa une fille, qui se maria dans la maison de Vintimille, et un fils, Jean d'Albert, Sgr de Régusse, marié en 1582 à Diane de Pontevès, qui mourut au service du Roi. Son descendant, Balthazar d'Albert, Sgr de Sillans, marié en 1659 à Catherine de Clapiers, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du 12 octobre 1668. Le dernier représentant de cette famille, François d'Albert de Sillans, officier de marine, épousa en 1742 Mlle de Seytres de Caumont ; il n'en eût que deux filles, Mme le Tonnelier de Breteuil, décédée en 1777, et Mme de Brun de Boades.

Une famille d'Albert a appartenu a la noblesse de Savoie. Elle portait pour armes : *coupé d'azur au lion issant d'or et d'argent à un cœur de gueules frappé d'une flèche de sable.* Pierre d'Albert était fermier des revenus ducaux à Saint-Michel de Maurienne. Son fils, Jean-Balthazar d'Albert, exerçait les mêmes fonctions quand il fut anobli par lettres du 16 août 1635. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Joseph d'Albert, né en 1722, marié en 1748 à Marie-Cécile Didier, se qualifiait en 1791 baron de Chamonix. Il eut un fils qui fut officier d'infanterie et qui paraît être mort sans postérité.

ALIGRE (d'). Armes : *burelé d'or et d'azur ; au chef d'azur chargé de trois soleils d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — L'écu enveloppé *d'un manteau de pair de France.* — La famille d'Aligre portait primitivement les armes suivantes que des branches demeurées non nobles portaient encore à la fin du XVIIe siècle : *d'or à un chevron de sable accompagné de trois perroquets de sinople.*

La famille d'Aligre, aujourd'hui complètement éteinte, fut une des plus puissantes de la noblesse de robe française.

On en trouvera des généalogies dans l'*Histoire des grands officiers de la couronne* du Père Anselme, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans le *Dictionnaire véridique* de Lainé, dans l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France* du chevalier de Courcelles, dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1867 de Borel d'Hauterive, dans l'*Histoire des chanceliers de France* de Duchesne, etc.

La famille d'Aligre avait pour nom primitif celui d'Haligre. Jean Haligre, auquel remonte la filiation, était dans les premières années du XIVe siècle mesureur au grenier à sel de Chartres. Il eut d'une alliance inconnue quatre fils : 1° Guillemin, qui continua la lignée; 2° Richard, marié à Jeanne Moterel, dont le fils, Jean Haligre, marchand tanneur à Chartres, n'eut qu'une fille, Jeanne, femme d'Antoine Pailler, marchand à Chartres; 3° Olivier, qui fut père de Jean Haligre, marchand drapier à Chartres, marié à Marie Pioche, et grand-père de Guillaume Haligre, apothicaire à Montpellier, puis huissier des généraux des aides en cette ville; 4° Jean, dont la descendance, demeurée non noble, se perpétua à Chartres pendant plusieurs générations. L'aîné des quatre frères, Guillemin Haligre, bourgeois de Chartres, épousa Marguerite Savard. Il eut à son tour quatre fils : 1° Étienne, qui fut l'auteur de la branche des chanceliers d'Aligre, considérée d'ordinaire comme l'aînée; 2° Guillaume, mesureur au grenier à sel de Chartres, qui épousa Anne Boufineau et dont le chevalier de Courcelles fait l'auteur de la branche des seigneurs de la Motte-Saint-Lié, considérée d'ordinaire comme la cadette; 3° Michel, conseiller au présidial de Chartres, dont Lainé fait l'auteur de cette même branche de la Motte-Saint-Lié ; 4° Jean.

Étienne Haligre, Sgr de Chonvilliers, auteur de la branche des chanceliers d'Aligre, était greffier à Chartres sous Louis XI; il épousa Jeanne Édeline, de Nogent-le Roi. Il eut, entre autres enfants, quatre fils : 1° Raoul, qui continua la lignée ; 2° Jean, chanoine de la cathédrale de Chartres ; 3° Gérard, receveur des domaines à Chartres ; 4° Claude, Sgr de la Brosse, valet de chambre du Roi, anobli par lettres patentes du 2 octobre 1548, dont la descendance s'éteignit en la personne de son petit-fils, François d'Aligre, baron de la Brosse. Raoul Haligre, ou d'Aligre, Sgr de Chonvilliers et de la Rivière, fut greffier à Chartres, comme l'avait été son père, et épousa Jeanne Lambert. Leur fils, Etienne d'Aligre, né à Chartres en 1559, fut un des magistrats les plus éminents de son temps et arriva à la noblesse à la faveur des hautes charges dont il fut revêtu. D'abord conseiller, puis président, au présidial de sa ville natale, Étienne d'Aligre fut nommé conseiller au Grand Conseil, puis garde des sceaux en 1624 et enfin chancelier de France au mois d'octobre de cette même année. Disgrâcié par Richelieu dès 1626, le chancelier d'Aligre fut exilé dans sa terre de la Rivière, dans le Perche, où il mourut en 1635. Il avait épousé Élisabeth Chapelier, fille d'un conseiller d'État. Il fut père d'Étienne d'Aligre, né à Chartres en 1592, conseiller au Grand Conseil en 1615, ambassadeur à Venise en 1624, conseiller d'État en 1635, intendant de Caen en 1638, garde des sceaux en 1672,

décédé à Versailles en 1677, qui fut à son tour élevé en 1674 à la dignité de chancelier de France. De son mariage, en 1617, avec Jeanne Lhuilier, le second chancelier d'Aligre laissa une nombreuse postérité. Une de ses filles épousa le comte d'Estrades, maréchal de France; une autre fut duchesse de Luynes. Son fils aîné, Louis, connu sous le titre de marquis d'Aligre, décédé sans postérité en 1654, fut maréchal de camp. Deux des cadets furent admis dans l'ordre de Malte. Un autre, Michel d'Aligre, conseiller au Parlement de Paris, intendant de Caen, marié en 1651 à Catherine de Machault, fut père d'Étienne d'Aligre, né en 1660, président à mortier au Parlement de Paris en 1701, décédé à Aix-la-Chapelle en 1725, qui continua la lignée. Étienne d'Aligre eut pour successeurs dans sa charge de président à mortier son fils, Étienne-Claude, né en 1694, décédé en 1752, et son petit-fils, Etienne-François, né en 1727, premier president en 1768, commandeur des Ordres du Roi. Le premier président d'Aligre donna en 1788 sa démission de sa charge. Il émigra des premiers, emporta en Angleterre des sommes considérables et sauva ainsi la fortune de sa famille. Il mourut à Brunswick en 1798. Il avait épousé en 1769 Mme Beauvarlet de Bommicourt, née Baudry de Villenes, mère de la marquise de Portes. Il en laissa un fils, Etienne, marquis d'Aligre, né en 1770, dont il va être parlé, et une fille mariée au marquis de Boissy. Etienne, marquis d'Aligre, était un des plus riches propriétaires fonciers du royaume quand il fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 17 août 1815. Il obtint, par une nouvelle ordonnance du 31 août 1817, que le titre de marquis fût attaché à sa pairie. Il fut le dernier représentant de sa famille et mourut en 1847 laissant de son premier mariage avec Mlle Godefroy de Senneville une fille unique, héritière d'une immense fortune, qui épousa en 1810 le marquis de Pomereu et qui mourut en 1866.

La marquise de Pomereu eut trois fils dont l'aîné, Michel-Alexis, marquis de Pomereu, demeura célibataire. Son deuxième fils, Etienne-Charles de Pomereu, né en 1813, fut substitué, par ordonnance royale du 21 décembre 1825, au nom, aux titres et à la pairie héréditaire de son grand-père. Il fut connu après la mort de celui-ci sous le titre de marquis d'Aligre et mourut en 1889 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle de Préaulx, aujourd'hui (1920) sa veuve. Un décret du 12 janvier 1892 a autorisé son plus jeune frère, Armand-Etienne, comte, puis marquis, de Pomereu, né en 1817, marié en 1858 à Marie de Luppé, décédé en 1906, et le second fils de celui-ci, Gaston, né en 1861, qu'il avait institué légataire universel, à joindre à leur nom celui de la maison d'Aligre. Le comte Gaston

de Pomereu d'Aligre a épousé en 1891 Mlle de Clermont-Tonnerre dont il n'a eu que des filles.

La branche des seigneurs de la Motte-Saint-Lié, près d'Orléans, descendait d'un Jacques d'Aligre, marié à Michelle Sachet, qui était au XVIe siècle élu en l'élection de Chartres. Ce Jacques d'Aligre était fils suivant les uns de Guillaume Haligre, suivant d'autres de Michel Haligre, qui étaient l'un et l'autre fils de Guillemin Haligre et de Marguerite Savard, mentionnés plus haut. Il fut père de Jean d'Aligre, contrôleur au grenier à sel de Chartres, puis valet de chambre du Roi, et grand-père de Michel d'Aligre, qualifié baron de la Motte-Saint-Lié, trésorier général des menus plaisirs du Roi, intendant du Roussillon, puis d'Alsace, conseiller d'État, décédé en 1675, qui arriva à la noblesse à la faveur des charges dont il fut revêtu. Michel d'Aligre laissa deux fils : 1° Philippe-François d'Aligre, lieutenant-général des armées navales en 1715, décédé à Toulon en 1720 sans avoir été marié ; 2° Etienne-Armand d'Aligre, baron de Saint-Lié, décédé en 1724. Celui-ci laissa plusieurs fils qui furent les derniers représentants de leur branche : 1° Etienne-César, connu sous le titre de marquis d'Aligre, mestre de camp de cavalerie en 1757, décédé sans postérité en 1769 ; 2° René-Pierre d'Aligre, Sgr de Saint-Lié, décédé en 1778, qui laissa deux filles mariées l'une en 1786 au comte le Noir de Pasdeloup, l'autre en 1788 à Henri Filleau, procureur du Roi en la sénéchaussée présidiale de Poitiers ; 3° Guy d'Aligre, entré dans les ordres, décédé à Saintes en 1794.

Principales alliances : de Longueil 1585, de Courseulles, de Verthamon 1654, d'Estrades 1678, de l'Aubespine 1655, de Manneville 1658, d'Albert de Luynes 1685, de Machault 1651, Turgot 1686, le Pelletier 1684, 1735, de Lamoignon de Malesherbes 1711, de Bretagne d'Avaugour 1736, Durey 1726, des Gallois de la Tour de Gléné 1748, Talon 1748, Camus de Pontcarré 1810, de Pomereu 1810, le Noir de Pasdeloup, etc.

ALLIBERT, ou ALIBERT. Armes concédées en 1828 au docteur Alibert : *d'azur à trois coqs d'or, 2 et 1*.

Jean-Louis Alibert, né à Villefranche de Rouergue en 1768, célèbre médecin, premier médecin du roi Louis XVIII, médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis, professeur à la Faculté de médecine, décédé sans postérité en 1837, reçut le titre personnel de baron par lettres patentes du roi Charles X du 6 novembre 1828. Il appartenait à une vieille famille de la bourgeoisie du Rouergue et était fils de Pierre Alibert, conseiller au présidial de Villefranche. Il eut un frère dont la fille épousa Henri de Corneillan.

Une famille Allibert (avec deux l) revendique une proche parenté avec celle qui fut illustrée par le docteur Alibert. Son chef s'est cru en droit de relever, il y a quelques années, le titre de baron qui avait été conféré à celui-ci par le roi Charles X.

ALLOÏS d'HERCULAIS (d'). Armes : *d'argent à un chevron de gueules; au chef de gueules chargé d'une croisette d'argent*[1].

La famille d'Alloïs d'Herculais, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à la noblesse du Dauphiné.

Elle a été passée sous silence par Guy Allard et par Chorier. Le marquis de Rivoire de la Batie ne lui a consacré qu'un article très court dans son *Armorial du Dauphiné*. On trouvera sur elle quelques renseignements dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1875 et dans l'*Armorial général de Lyonnais, Forez et Beaujolais* de Steyert.

La famille Alloïs est originaire du Briançonnais. Elle est peut-être une branche, longtemps tombée en dérogeance, d'une famille du même nom qui appartenait au moyen âge à la noblesse de ce pays. Steyert mentionne un Aimar Alloïs, qui en 1275 rendit hommage à Renaud de Montauban; un Poncet Alloïs et un fils de Guillaume Alloïs, qui furent inscrits en 1339 au rôle des nobles du Briançonnais; un Jean Alloïs, vivant en 1449, dont le fils, Bertrand, fut viguier de Chalent. On sait qu'au xve siècle les privilèges nobiliaires fut supprimés dans la haute vallée de la Durance et que par suite de cette suppression presque toute l'aristocratie de cette région se trouva ruinée, puis confondue avec la bourgeoisie.

Charles Alloïs était en 1671 conseiller au Parlement de Grenoble; il fut anobli par sa charge. Claude Alloïs fut de 1675 à 1687 trésorier de France au bureau des finances de Grenoble. Claude Alloïs, Sgr d'Herculais, Cosgr de Theys, reçu en 1687 conseiller au Parlement de Grenoble, plus tard président à mortier au même Parlement, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Marie Fantin, femme de Jean Alloïs, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes de Dauphiné, fit également enregistrer son blason au même Armorial. Joseph Alloïs, président au Parlement de Grenoble, épousa en 1711 Marie-Éléonore de Vaux; il n'en eût qu'une fille mariée en 1731 au marquis de Vaulserre.

La souche était représentée à l'époque de la Révolution par deux frères, Adrien-Théodore et Louis-Alexandre Alloïs d'Herculais, de chacun desquels il va être parlé. Adrien-Théodore Alloïs, connu sous

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Alloïs d'Herculais dans le premier volume de cet ouvrage.

le titre de comte d'Herculais, né à Paris en 1741, maréchal de camp en 1789, puis lieutenant général des armées du Roi, décédé à Lyon en 1822, avait épousé Mlle de Parcieu, décédée en 1820. Il en eut deux filles, Prudence, décédée en 1830, et Zéphyrine, décédée en 1857, qui furent chanoinesses de Sainte-Anne de Bavière. Il eut aussi un fils, Jules Alloïs, comte d'Herculais, né en 1784, administrateur des hospices de Lyon, chevalier des Saints Maurice et Lazare, qui mourut en 1869 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle Balland de Chamburcy, décédée en 1866, et qui légua tous ses biens à son neveu à la mode de Bretagne, Jules-Alexandre Kunckel. Son frère puîné, Louis-Alexandre d'Alloïs d'Herculais, décédé en 1822, fut également officier général. Il épousa une Anglaise dont il eut deux filles, Claire et Georgette-Alexandrine. Claire d'Herculais demeura célibataire ; elle légua ses biens au général Renson à charge pour lui de relever le nom et les armes de la famille d'Alloïs d'Herculais. Sa sœur, Georgette-Alexandrine, épousa M. Philibert-Nicolas Kunckel. Elle en eut un fils, Jules-Alexandre Kunckel, né en 1843, auquel le dernier comte d'Herculais, décédé en 1869, légua tous ses biens à charge de relever le nom et les armes de la famille d'Alloïs d'Herculais.

Principales alliances : de Guérin de Tencin, Fantin (des Odoards), de Corbeau de Vaulserre, de Regnault de Parcieu, etc.

Jules-Alexandre Kunckel, aide-naturaliste au Muséum de Paris, demanda le 4 décembre 1864, puis le 5 février 1870, l'autorisation de joindre à son nom celui de : d'Alloïs d'Herculais.

François-Engelbert Renson, né en 1818 à Neuf-Brisach, en Alsace général de division, directeur général du personnel au ministère de la Guerre, décédé en 1884, fut autorisé, par décret du 24 avril 1876, à joindre à son nom celui de : d'Alloïs d'Herculais. Sa descendance subsiste.

ALLOUÉS de la FAYETTE. Armes (d'après l'*Armorial de Velay* de Paul) : *d'or à un chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'un cœur enflammé de gueules.*

Famille de haute bourgeoisie, originaire de Saint-Didier, en Velay, qui vint au cours du XVIIIe siècle se fixer à Saint-Chamond, en Forez.

Marie-Antoinette Alloués épousa vers 1750 Damien-Antoine Berthelon de Brosses, conseiller en la Cour des monnaies de Lyon. Louis-Stanislas Alloués de la Fayette épousa en 1854 Mlle de Salléon-Lacombe dont il a eu plusieurs enfants.

AMAUDRIC du CHAFFAUT. Armes : *d'azur à une colombe essorante d'argent tenant dans son bec un rameau d'olivier d'or.* — Aliàs : *de*

sable à une oie d'or; au chef cousu de gueules chargé de trois besants d'argent[1].

La famille Amaudric du Chaffaut appartient à la noblesse de Provence.

Elle ne doit pas être confondue avec la famille du Chaffault, d'ancienne noblesse chevaleresque des environs de Nantes, en Bretagne, dont le nom a été relevé de nos jours par la famille Billebault.

On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans l'*Histoire véridique de la noblesse de Provence*, manuscrit du xviiie siècle publié en 1912 avec des annotations par M. le baron du Roure.

La famille Amaudric est originaire du lieu de Mezel, près de Digne, dans la Haute-Provence. Elle descend d'Antoine Amaudric, marchand à Mezel, qui épousa vers 1655 Françoise Plan et dont le fils, François Amaudric, épousa en 1685 Marie Gravier. Joseph Amaudric, de Digne, ayant négligé de produire les titres justificatifs de sa noblesse, fut condamné par défaut à l'amende comme usurpateur de noblesse par jugement rendu à Aix le 17 juillet 1697 de Cardin le Bret, premier président au Parlement de Provence. Joseph Amaudric, Sgr du Chaffaut, près de Digne, fils de François et de Marie Gravier, régularisa sa situation nobiliaire en se faisant recevoir, le 6 avril 1734, dans l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près la Chambre des comptes, aides et finances de Provence. Il avait épousé en 1718 Catherine Belletrux dont il eut plusieurs enfants. Son descendant, Paul-Jean-Jules Amaudric du Chaffaut, né le 29 avril 1798, marié en 1819 à Olympe de Perrin de Jonquières, décédé en 1868, fut député des Basses-Alpes en 1831 et membre de l'Assemblée constituante en 1848. C'est de lui que descendent tous les représentants actuels. Il laissa trois fils dont l'aîné, Léon, né en 1822, marié à Zénobie Pélissier, décédé en 1884, fut député des Basses-Alpes à l'Assemblée nationale de 1871, puis sénateur du même département et dont le deuxième, Albert, marié en 1866 à Mlle de Jovyac, fut colonel d'artillerie.

Joseph d'Amaudric du Chaffaut prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Digne.

La famille Amaudric de Chaffaut a fourni un chanoine de la cathédrale d'Aix, des officiers distingués, etc.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte du Chaffaut.

Principales alliances : d'Hilaire de Jovyac 1866, Perrin de Jon-

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Amaudric du Chaffaut dans le premier volume de cet ouvrage.

quières 1819, 1854, de Bruni d'Entrecasteaux 1792, Raybaud-l'Ange 1880, Dedons de Pierrefeu-Demandolx 1889, Faraudi de Chateauneuf 1866, de Framond 1918, Bastier de Bez 1911, etc.

AMBOIX de LARBONT (d'). Armes : *d'or à un olivier*, aliàs *à une branche de buis, de sinople*[1].

La famille d'Amboix de Larbont appartient à la noblesse du comté de Foix où elle vint se fixer vers l'an 1500. Elle a eu pour berceau les Quatre Vallées, dans le pays d'Urgel, en Catalogne. D'après la tradition elle serait une des familles cathares de cette région. On appelait *cathares*, c'est-à-dire purs, les prêtres et les fidèles de l'hérésie albigeoise.

On trouvera des généalogies de la famille d'Amboix dans les *Dossiers bleus*, dans la *France protestante*, dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1900, dans le tome III de la *France moderne* (deuxième partie), etc.

La famille d'Amboix fut une des premières de la région pyrénéenne à embrasser le protestantisme que ses représentants professent encore aujourd'hui. Un d'Amboix fut rompu vif et décapité à Foix en 1562 par ordre du gouverneur Pailhès à la suite d'un coup de main exécuté par les huguenots sur les églises de Saint-Volusien et de Montgauzy.

Raymond Bois, habitant de la ville de Foix, auquel remonte la filiation, avait épousé Françoise de Caze. Il fit son testament le 26 avril 1542 et prit dans cet acte les qualifications de noble et d'écuyer. Son fils, Jean du Bois, Sgr de Bugnars, marié en 1542 à Marie de Lissac, fit son testament le 25 juin 1560. Il fut père de Jacques d'Amboix, possesseur du château d'Amboix, ou d'Ambouich, au lieu de Puig, ou Pouech, qui épousa une demoiselle de Madron et qui continua la lignée, de Bernard d'Amboix, qui épousa le 5 août 1585 Louise de Moreton, et probablement aussi du d'Amboix mentionné plus haut qui fut exécuté à Foix en 1562. Son petit-fils, Jean-Baptiste-Pierre d'Amboix, marié le 22 janvier 1611 à Marguerite d'Usson de Bonac, décédé au Mas d'Azil en 1637, prit une part active aux dernières guerres de religion et fut un des protestants du pays de Foix qui signèrent les articles de la paix de janvier 1629. Noble Pierre d'Amboix, dit M. de Pradals, fils du précédent, fut pasteur protestant. Il épousa, le 4 octobre 1646, Jeanne du Rieu et fut maintenu dans sa noblesse le 7 janvier 1667, après avoir justifié sa filia-

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Amboix de Larbont dans le premier volume de cet ouvrage.

tion depuis 1533, par jugement de Dumas, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux. Il eut trois fils : 1° François, Sgr du Puig, décédé à Dublin en 1730, qui, lors de la révocation de l'édit de Nantes, quitta la France avec sa femme, Catherine de Barricave, et qui n'eut que des filles ; 2° Paul, Sgr de Saint-Paul, qui continua la lignée ; 3° Pierre, Sgr de Sarrelongue, capitaine au régiment de Touraine. Ces trois fils furent à leur tour maintenus dans leur noblesse, le 5 août 1698, par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban. Le deuxième d'entre eux, Paul, avait épousé Jeanne de Bourdin, fille de monsieur maître André Bourdin, ministre du Mas d'Azil, et de Marguerite du Cassé de Larbont. Il fit son testament le 26 juin 1709 et mourut en 1711. Son fils, noble Pierre d'Amboix, Sgr de Pradals, épousa en 1726 Marguerite de Rocques, fille de monsieur Jacob Rocques. Il eut deux fils : 1° Jean-Paul, qui continua la lignée ; 2° Jean-Pierre, né en 1739, marié à Suzanne Pons, chef de bataillon dans l'armée républicaine, tué en 1795 au combat de Peyres-Tortes, dont la descendance s'éteignit en 1877. Jean-Paul d'Amboix, né en 1730, recueillit en 1759 le fief de Larbont[1] par héritage de son oncle, Pierre du Casse de Larbont ; il fut plus tard maire du Mas d'Azil, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse et mourut en 1820. Deux de ses fils servirent avec distinction à l'armée des Princes et périrent dans la fatale expédition de Quiberon, en 1795. Un autre, Victor, né en 1779, maire et conseiller général du Mas d'Azil sous la Restauration, marié en 1811 à Mlle de Maisonnade de Larlenque, décédé en 1859, fut l'aïeul d'Henri-Alfred d'Amboix de Larbont, né au Mas d'Azil en 1841, général de division, qui a eu quatre enfants de son mariage avec Mlle de Pourtalès.

Le général d'Amboix a été autorisé, par décret du 6 novembre 1873, à joindre régulièrement à son nom celui de l'ancienne seigneurie de Larbont.

Principales alliances : d'Usson de Bonac, de Castet, de Madron, Durieu, de Bonvilard 1761, de Maisonnade de Larlenque 1811, de Brianson 1842, de Chapel 1838, de Pourtalès 1872, 1907, Chopin de la Bruyère 1895, de Neufville 1898, Moullart de Vilmarest 1899, etc.

ANCHERINS (des), en Lorraine. Armes : *d'or à trois pieux de sable posés en pal l'un à côté de l'autre ; écartelé de gueules à une tête de cerf d'argent posée de profil et une tour aussi d'argent posée au canton sénestre du chef*[2].

1. Ce nom se prononce dans le pays Larboust.
2. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille des Ancherins

La famille DES ANCHERINS, éteinte dans les mâles en 1877, appartenait à la noblesse de Lorraine. Elle avait pour nom primitif celui d'Ancherin.

Elle peut avoir eu dans un passé très éloigné une origine commune avec la famille de Saint-Ignon, ou de Saintignon (voyez ce nom), qui appartient à la noblesse de la même région et dont les premiers auteurs portaient au moyen âge le nom d'Ancherin de Saintignon. Pour ce motif il est difficile de savoir quelle est celle des deux familles à laquelle on doit attribuer un certain nombre de personnages du nom d'Ancherin mentionnés dans des chartes des XIII[e] et XIV[e] siècles.

Un Nicolas Ancherin était en 1208 sire des fiefs de Hans et de Bazeilles-sur-l'Othain. Un Ancherin, Sgr de Flabeuville et Baroncourt, marié à Hadride, dame de Perpont, fut vers 1235 prévôt de la ville de Verdun. On trouve ensuite un Thierry Ancherin, dit Crescens, mari d'Anne de Toignel, qui affranchit en 1249 ses seigneuries de Douaumont, Bezonvaux et Beaumont, qui donna en 1252 aux moines de Châtillon leurs usages dans ses bois de Bezonvaux et qui eut un fils nommé Jacques. Un Jacques des Ancherins épousa vers 1325 Jeanne de Bouligny; il fut inhumé avec elle dans l'abbaye d'Orval où leurs tombes existent encore. Il eut trois fils : Nicolas, dont la veuve, Jeanne de Martigny, vendit le 26 janvier 1376 la tour de Baroncourt, Hubert et Thibault. Un Jean Ancherin, sieur de Moyeuvre, fut prévôt de Briey de 1392 à 1403; sa veuve, Odélie, se remaria à Robert le Loup. Il était frère d'autre Jean Ancherin, ancien maître échevin de Verdun, qui fut receveur de la cité en 1414 et 1419. Remy Ancherin, jadis maître échevin citein de Verdun, fit une acquisition le 10 mars 1429. Le même Remy Ancherin renonça, le 14 juin 1460, à la succession de son frère, François Ancherin, prévôt de Briey. Il est mentionné dans un assez grand nombre d'actes. Il était décédé quand les enfants qu'il avait eus de son mariage avec Alix de Noiregoulle partagèrent, le 16 mars 1466, la succession de leur tante, demoiselle Colette Ancherin. Honorable personne sire Jean Ancherin, échevin du palais et citoyen de Verdun, fit une acquisition le 19 novembre 1468. Gérard Ancherin, sieur de Moranville, fut prévôt de Briey en 1490.

Robert Ancherin, prévôt de Trognon en 1491, épousa vers 1480 Colette de Xonot, héritière de la terre de Saint-Maurice, près d'Étain, que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours. Son fils, noble

dans le premier volume de cet ouvrage. Elle a été faite en partie à l'aide de documents dûs à l'obligeance de M. le baron de Dumast.

homme Remy Ancherin, demeurant à Étain, fit une acquisition en mai 1530. Il se qualifie sieur de Moranville dans une procuration qu'il donna le 15 mars 1548 à son fils Robert. Il figure avec la qualification d'écuyer dans une sentence de 1553. Il avait épousé en 1517 Marguerite de Ville des Hayes. Leur fils, Robert Ancherin, fut nommé prévôt, receveur et gruyer d'Étain par lettres du duc de Lorraine du 24 mars 1554 ; il figure avec la qualification d'écuyer dans tous les actes postérieurs à cette nomination. Il épousa en 1558 Catherine Prudhomme, fille d'un lieutenant général au bailliage de Clermont, et mourut le 7 janvier 1569. Son fils, Paul d'Ancerin, écuyer, sieur de Saint-Maurice, épousa, par contrat du 19 novembre 1593 dans lequel il est ainsi qualifié, Madeleine des Simons, fille d'un échevin du palais de la cité de Verdun. Il est appelé honoré seigneur Paul des Ancherins, sieur du lieu, maître échevin de Verdun, dans l'acte baptistaire de son fils Claude. Il fut plus tard conseiller d'État de M. de Vaudemont et du prince François, fut nommé en 1631 maître échevin de Verdun et mourut à l'âge de 63 ans le 2 février 1638. Il fut père de Claude des Ancherins, Sgr de Saint-Maurice, qui épousa en 1639 Jeanne des Bernards et qui continua la lignée. La famille des Ancherins a eu pour derniers représentants mâles Jean-Baptiste-Auguste des Ancherins, né au château de Saint-Maurice en 1805, marié en 1831 à Louise d'Anthouard de Vraincourt, décédé à Stenay en 1857, et leurs deux fils, Léon, capitaine d'infanterie, qui mourut à Stenay en 1877 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Mlle de Coudenhove, et Louis, capitaine de zouaves, qui mourut à Stenay en 1873 sans avoir été marié. Mme de Brobeque, décédée à Épinal en 1846, sœur de Jean-Baptiste-Auguste, laissa une fille, Mme Lamy, née à Saint-Maurice en 1840, qui est actuellement (1918) propriétaire de la terre de Saint-Maurice.

Trois demoiselles des Ancherins, nées à Lunéville en 1735, 1739 et 1748, firent sous Louis XV des preuves de noblesse pour être admises à Saint-Cyr.

Nicolas Desancherins, Sgr de Saint-Maurice, y demeurant, et la dame Desancherins prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Stenay.

Principales alliances : d'Issoncourt[1], du Hautoy, de Bar, de Mandre, de Gourcy, de la Lance, de la Ruelle vers 1520, de Belchamps, de

1. Un Christophe Ancherin, que faute de renseignements suffisants on ne peut rattacher à la souche, épousa Simone d'Issoncourt, fille de Jean d'Issoncourt et de Philippe de Vaudemont et petite-fille de Jean de Vaudemont, fils naturel d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, et d'Isabeau de Saint-Blin, légitimé en 1488 par le duc René.

Mangeon de la Barre, de Rouyn 1729, 1802, de Watronville 1768, d'Anthouard de Vraincourt, de Coudenhove 1864, etc.

ANCREVILLE (le Saulx d'). Voyez : le Saulx d'Ancreville.

ANDIGNÉ (d').

L'auteur de la première ligne, éteinte au XVIII[e] siècle, Geoffroy d'Andigné, rappelé comme défunt dans un acte du 5 décembre 1390, avait épousé Marie de Ronez, fille de Foulques, chevalier, Sgr de Ronez, dans le Maine, et de Pétronille de la Boullaye.

La seigneurie de Sainte-Gemme, près de Segré, dont Charles-François d'Andigné, Sgr de Ribou, obtint l'érection en comté par lettres de 1747, n'était pas la même que celle de Sainte-Gemme-sur-Loire, acquise en 1748 par le financier Baudard de la famille Luthier de la Richerie. Guy-François d'Andigné, fils de Charles-François, premier comte de Sainte-Gemme, épousa en 1761 M[lle] de Robien et non de Rabier comme il a été imprimé par erreur[1].

ANDRE de LORY. Armes : *d'azur à un lion d'argent ; au chef de même chargé d'une étoile d'azur entre deux roses de gueules.*

La famille André de Lory, complètement éteinte en 1890, appartenait à la noblesse de Lorraine.

M. le baron de Dumast en a donné une généalogie dans les notes de la *Chambre des comptes du duché de Bar.*

Nicolas André, auquel remonte la filiation, vint de Saint-Mihiel se fixer à Bar-le-Duc, épousa en 1681 Marie Lambert, fille d'un commerçant de cette ville, et fut nommé dans la suite conseiller en l'Hôtel de ville. Son fils, Charles André, était receveur des finances à Bar quand il fut anobli, le 19 mars 1736, par lettres du duc de Lorraine. Il fut lui-même père de Claude André, receveur des finances, domaines et bois à Bar-le-Duc, décédé dans cette ville en 1772, et grand-père de Joseph André de Lory, chevalier de Saint-Louis, décédé à Bar en 1826. Ce dernier avait épousé à Arrad, en Hongrie, pendant l'émigration, Joséphine d'Estienne de Vauguez, décédée à Bar en 1836. Il en eut deux filles qui furent les dernières représentantes de leur famille : 1° Élisabeth-Joséphine, née à Arrad en 1802, décédée sans alliance à Bar en 1864 ; 2° Marie-Marguerite, née à Bar en 1806, mariée à Arrad en 1832 au comte Charles-François de Lichtenberg, officier hongrois, décédée à Bar-le-Duc en 1890.

1. Cet article rectifie plusieurs erreurs que contenait la notice consacrée à la maison d'Andigné dans les Additions du tome XV de cet ouvrage.

ANDRÉ-JOUBERT du HAMEL, ou DUHAMEL [1].

La famille André-Joubert du Hamel, ou Duhamel, de très honorable bourgeoisie, est anciennement connue en Bresse.

On trouvera sur elle quelques renseignements dans le *Répertoire des familles notables de Tournus et de sa région* publié en 1915 par MM. Jean Martin et Gabriel Jeanton (page 209).

Son auteur, Nicolas André, vint se fixer en Bresse lors de l'annexion de ce pays à la France, sous Henri IV, et y épousa Geneviève Joubert.

Celle-ci appartenait à une vieille famille bourgeoise qui fut illustrée dans la suite par Barthélemy-Catherine Joubert, né à Pont-de-Vaux en 1769, célèbre général des armées républicaines, tué en 1799 à la bataille de Lodi.

La famille André était représentée à l'époque de la Révolution par deux frères qui épousèrent leurs cousines, Mlles Joubert, propres sœurs du général. L'un de ces deux frères fut plus tard conseiller à la Cour d'appel de Dijon. L'autre eut un fils qui fut général d'artillerie. Un des petits-fils de celui-ci, Claude-Raoul André, né en 1855, officier d'infanterie, demeurant au château de Sennecé, près de Macon, demanda, le 26 août 1879, l'autorisation de joindre à son nom celui de Duhamel, qui appartenait à la famille de sa mère, fille du colonel du Hamel, ancien maire de Lyon ; il épousa en 1885 Mlle Darantière de Bacourt. Un autre, Louis André, né à Sennecé en 1858, demanda, le 8 avril 1879, l'autorisation de joindre à son nom celui de Joubert.

La famille André a fourni deux intendants de la maison des princes de Condé.

Principales alliances : Joubert, Duhamel, Darantière de Bacourt, Miron de l'Espinay 1891, de Tromenec 1895, etc.

ANGENOUST. Armes : *d'azur à deux épées d'argent garnies d'or, passées en sautoir, les pointes en haut*.

La famille Angenoust, d'origine parisienne, appartient à la noblesse de la Champagne où elle a possédé les seigneuries de Vigneaux, d'Angers, du Bailly, etc.

Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, elle produisit devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, une généalogie qui la faisait descendre de Jean Angenoust, pourvu le 21 septembre 1461 d'une charge de conseiller au Parlement de

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille André-Joubert du Hamel dans le premier volume de cet ouvrage.

Paris ; mais cette production ne fut pas admise par l'intendant qui la condamna à l'amende comme usurpatrice de noblesse. La famille Angenoust s'adressa alors au Conseil d'État qui la maintint dans sa noblesse par arrêt du 3 juin 1671. Elle fut encore maintenue dans sa noblesse en août 1697 par jugement de M. Larcher, un des successeurs de M. de Caumartin.

Jean Angenoust, premier auteur connu de la famille, était lieutenant général du bailli de Meaux quand il fut nommé en 1461 conseiller au Parlement de Paris. Sa femme, Hélène Cadiot, était la petite-nièce de Jean et de Gaspard Bureau qui furent grands-maîtres de l'artillerie de France. Deux de leurs fils, Jean Angenoust, Sgr d'Avant-en-Bezançon, reçu en 1479 conseiller au Parlement de Paris, et Michel Angenoust, Sgr d'Argeret et de Vigneaux, marié successivement à Isabeau Berthier et à Louise Mauroy, furent les auteurs de deux grandes branches.

Pierre Angenoust, Sgr d'Avant-en-Bezançon, fils de l'aîné des deux frères, fut reçu en 1523 conseiller au Parlement de Paris. Son fils, Jérôme Angenoust, Sgr d'Avant-en-Bezançon, Rosières, etc., conseiller au Parlement de Paris en 1558, chargé de plusieurs missions diplomatiques importantes, président au Parlement établi à Paris pendant la Ligue, laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° Jean Angenoust, lieutenant général au bailliage de Troyes, conseiller au Parlement de Paris en 1586, dont les trois fils moururent sans postérité ; 2° Bernard Angenoust, lieutenant général au bailliage de Sens, maître des requêtes de l'hôtel, couronne et ancien domaine de Navarre, dont le fils, Pierre, qualifié baron de Bourdenay, lieutenant général au bailliage de Sens, fut condamné à mort pour avoir tué en 1648 le prévôt de Sens et dont la descendance, appauvrie au XVIIIe siècle, subsiste peut-être obscurément.

La branche cadette s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Son auteur, Michel Angenoust, eut, entre autres enfants, deux fils, Denis, sieur des Barres et des Ormeaux, né de la première union, bailli de Nogent et Pont-sur-Seine, et Michel, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Le chef du premier rameau, Jean-Baptiste Angenoust, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, mourut dans un âge avancé en 1873. Il fut père d'Elzéar Angenoust, officier d'état-major, dont le fils, Marcel, ancien capitaine d'artillerie, a eu plusieurs enfants.

Le rameau cadet a donné de nos jours un général de brigade. Il n'est plus représenté (1920) que par la fille de celui-ci, Mme Michelet, fixée à Vitry-le-François.

Louis Angenoust, né à Troyes en 1765, fit en 1782 devant Chérin les preuves de noblesse prescrites pour le service militaire.

MM. Angenoust et le chevalier Angenoust prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Troyes.

La famille Angenoust a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, des magistrats et des officiers distingués, des maires de Troyes, etc. Plusieurs de ses représentants ont été tués à l'ennemi.

Principales alliances : de Mauroy, Quatresols de Marolles, Brisson, de Blois 1717, de Mesgrigny 1764, d'Aulnay, de Bretagne, de Noël, etc.

ANISSON-DUPERRON. Armes : *d'argent à un vol de sable; au chef d'azur chargé d'une croisette d'or accostée de deux coquilles du même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions*[1].

La famille Anisson, illustre dans les fastes de l'imprimerie, est originaire de Vienne, en Dauphiné.

Charles Anisson, né à Saint-Marcellin, près de Romans, abbé de Saint-Antoine de Vienne, vicaire du supérieur général de l'ordre des Antonins à Rome en 1580, prit une part importante aux négociations qui suivirent la conversion du roi Henri IV et qui aboutirent à l'absolution donnée à ce prince par le pape Clément VII ; en commémoration de cet événement il fit ériger en 1595 un monument sur la place de Saint-Antoine de l'Esquilin, à Rome, qui appartenait à son ordre. Il mourut au moment où il allait être élevé au cardinalat.

Gilbert Anisson, habitant de Vienne, auquel remonte la filiation, était décédé lors du mariage de son second fils, en 1637. De son mariage avec Claudine Desvignes il eut deux fils, Laurent et Jean, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné des deux frères, Laurent Anisson, sieur d'Hauteroche, ou d'Auteroche, vint se fixer à Lyon comme imprimeur libraire et se rendit célèbre par les belles éditions qui sortirent de ses presses. Il fut élu échevin de Lyon en 1670. On sait que depuis 1497 l'échevinage de Lyon anoblissait les magistrats qui y étaient appelés ; mais ce privilège, révoqué par un édit de 1667, ne fut rétabli qu'en 1691 et Laurent Anisson ne put en profiter. Celui-ci avait épousé d'abord en 1640 Marguerite Palerne, puis Charlotte Gayot. Il eut, entre autres enfants, trois fils : 1° Jean, né du premier lit, qui fut l'auteur d'un premier rameau ; 2° Jacques, né du second lit, qui fut l'auteur d'un

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Anisson-Duperron dans le premier volume de cet ouvrage.

second rameau ; 3° Michel, religieux de Saint-Antoine, qui fut directeur de l'Hôpital des Enfants Trouvés.

Jean Anisson, sieur d'Hauteroche, fils aîné de Laurent, fut un des imprimeurs libraires les plus réputés de son temps. Le roi Louis XIV le fit venir à Paris et lui confia en 1690 la direction de l'Imprimerie royale dont il se démit en 1702 en faveur de son beau-frère, Claude Rigaud, chevalier de Saint-Michel. Il fut deux fois député de la ville de Lyon au Conseil du commerce ; il fut aussi deux fois envoyé en mission par le roi en Angleterre pour y négocier des traités de commerce. Il fut, enfin, anobli par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi et mourut à Paris en 1721. Il avait épousé en 1677 Marie Rigaud ; il en laissa deux fils : 1° Jean Anisson, sieur d'Hauteroche, conseiller au Parlement de Paris en 1704, intendant du commerce en 1724, décédé sans alliance en 1776 ; 2° Jacques Anisson, grand-vicaire de l'archevêque de Lyon.

L'auteur du second rameau, Jacques Anisson, sieur du Perron, né en 1650, libraire à Lyon, se qualifiait bourgeois de Paris quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut anobli par l'échevinage de Lyon en 1711 et fit son testament en 1714. Il avait épousé en 1689 Sibylle Perrin. Il en laissa deux fils, Louis-Laurent Anisson, décédé en 1761, et Jacques Anisson, sieur du Perron, décédé en 1788, qui furent successivement directeurs de l'Imprimerie royale après Claude Rigaud, frère de leur tante, Mme Anisson d'Hauteroche. L'aîné de ces fils, Louis-Laurent, épousa une dame Pourral dont il n'eut pas d'enfants. Le puîné, Jacques, épousa Marie Pourral, fille de sa belle-sœur. Leur fils, Etienne-Alexandre-Jacques Anisson du Perron, marié en 1766 à Françoise de Chabenat de Bonneuil, succéda à son père dans la direction de l'Imprimerie royale et la conserva jusqu'en pleine Terreur. Arrêté alors comme suspect il périt en 1794 sur l'échafaud révolutionnaire. Il avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Paris (section du Louvre). Il fut père d'Alexandre-Laurent Anisson du Perron, né en 1776, préfet de l'Arno en 1807, directeur de l'Imprimerie impériale en 1809, député de la Seine-Inférieure en 1823, député du Puy-de-Dôme en 1830, décédé en 1852, qui épousa en 1816 Sophie de Barante, grand-père de Roger-Léon Anisson du Perron, né en 1829, député de la Seine-Inférieure en 1871, aujourd'hui décédé, qui épousa Mlle de Guénifey, et bisaïeul de Jacques Anisson-Duperron qui a épousé en 1890 Mlle de Boisgelin et qui en a eu plusieurs enfants.

Jean Anisson, auteur de la branche cadette, épousa à Lyon en 1651 Marie Baudinot. Sa descendance demeura fixée à Vienne et ne tarda pas à s'éteindre. On croit qu'il fut père de Louis-Marie Anisson,

viguier, juge royal de Sainte-Colombe, et d'Alexandre Anisson, chanoine théologal en l'église primatiale de Saint-Maurice de Vienne, qui firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Vienne).

Principales alliances : Hubert de Saint-Didier 1719, de Chabenat de Bonneuil 1766, Brugière de Barante 1816, de Lambert, de Guénifey, Etignard de la Faulotte 1876, de Boisgelin 1890, du Bourg, le Fèvre d'Ormesson 1920, etc.

ANJORRANT (d'). Armes : *d'azur à trois lys de jardin d'argent, tigés et feuillés de sinople, 2 et 1*. — Couronne : *de Marquis*[1].

La famille d'Anjorrant, éteinte dans les mâles en 1859, était une des plus anciennes et une des plus distinguées de la noblesse de robe parisienne. D'après une tradition rapportée par Lainé elle aurait eu pour nom primitif celui de Bourre, ou Bourrée, et aurait pris son nom d'Anjorrant d'une enseigne qui représentait deux anges en prière. D'après une autre tradition ce nom lui aurait été donné par saint Louis à cause de la piété de ses membres.

On trouvera des renseignements sur la famille Anjorrant dans les *Généalogies des familles parisiennes*, manuscrit du XVIII[e] siècle conservé au Cabinet des Titres, dans les *Dossiers bleus*, dans l'*Histoire du Berry* de la Thaumassière, dans la *France protestante* de Haag, dans les *Notices généalogiques sur les familles génevoises* de Galiffe, etc.

Raoul Anjorrant était bourgeois de Paris vers le milieu du XIV[e] siècle. Un Anjorrant fut prévôt de Bourges en 1427. Simon Anjorrant, marchand à Bourges, fut échevin de cette ville en 1465 ; il est mentionné, à la date du 12 mai 1455, dans une fourniture de papier et de parchemin faite à Charles de France, fils du roi Charles VII. Denis Anjorrant était sous Charles VIII un des plus célèbres médecins de Paris. Étienne Anjorrant, Sgr de Lantigny-sur-Loire et de la Bourlière, avocat en Parlement, fils de Bourre Anjorrant, épousa vers le milieu du XV[e] siècle Yolande, fille de Raoul de Refuge, chancelier et général des finances du duc d'Orléans en 1469; d'après Galiffe il aurait été dans la suite président aux enquêtes du Parlement et son père, Bourre Anjorran, marié successivement à Perrette de Beaugency et à Marguerite Bureau, aurait été bailli de Beaugency et ambassadeur du roi Charles VII en Savoie en 1455.

La filiation ne doit être considérée comme régulièrement établie

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Anjorrant dans le premier volume de cet ouvrage.

qu'à partir d'un Louis Anjorrant, avocat du Roi près la Chambre des comptes de Paris, qui était en 1498 seigneur de Claye, dans la Brie. D'après les *Généalogies parisiennes* et le travail de Galiffe ce Louis Anjorrant était frère d'un François Anjorrant, gentilhomme de la chambre du Roi, qui fut capitaine de la forêt de Livry, et fils d'Étienne Anjorrant et d'Yolande de Refuge mentionnés plus haut. D'après la Thaumassière, au contraire, il aurait été fils de Simon Anjorrant, sieur de Senay, le marchand de Bourges également mentionné plus haut, et petit-fils d'un Denis Anjorrant. Louis Anjorrant fut nommé, le 4 février 1519, conseiller aux requêtes du Palais. Il épousa d'abord Marguerite du Drac, fille d'un conseiller au Parlement, puis Madeleine Brinon, d'une famille de robe distinguée qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Il fut inhumé avec sa seconde femme dans l'église Saint-Jean-en-Grève, à Paris. Il eut, entre autres enfants, cinq fils, deux du premier lit et trois du second : 1° Raoul, chanoine ; 2° Claude, auteur de la branche aînée ; 3° Renaud, auteur d'une deuxième branche ; 4° Jean, auteur d'une troisième branche ; 5° Jacques, auteur d'une quatrième branche.

Claude Anjorrant, auteur de la branche aînée, fut conseiller au Parlement de Paris et doyen de la Grand-Chambre. Il épousa Geneviève Courtin dont il eut une nombreuse postérité. Sa descendance ne cessa jusqu'à l'époque de la Révolution d'occuper un rang brillant au Parlement de Paris. Un vieux dicton disait qu'il n'était point de Parlement sans Pinon et sans Anjorrant. Claude-Nicolas Anjorrant, conseiller au Parlement de Paris, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. Il avait épousé Marie-Louise Joguet. Leur fils, Claude, connu sous le titre de marquis d'Anjorrant, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles X, membre du Conseil général de l'Yonne, marié à Marie-Élisabeth de la Myre, décédée en 1833, fut le dernier représentant mâle de sa famille ; il mourut tragiquement en 1859 survivant à sa fille unique, la vicomtesse Charles de Coislin, décédée en 1847, et ne laissant qu'une petite-fille mariée dans la suite au marquis du Luart. Cette branche de la famille d'Anjorrant s'est éteinte définitivement avec sa sœur, Sidonie, mariée en 1812 au marquis des Monstiers-Mérinville et décédée en 1861.

L'auteur de la deuxième branche, Renaud Anjorrant, sieur de Souilly, passa à Genève après avoir embrassé la Réforme et y épousa, le 12 décembre 1559, Geneviève Aubelin de la Bruyère. L'aîné de leurs fils, Jean, décédé en bas âge, fut le propre filleul de Calvin. Le puîné, noble Jacob Anjorrant, sieur de Souilly, né à Genève en 1566, membre du Grand Conseil de la République en 1593, fut chargé de

plusieurs ambassades importantes. Il mourut en 1648 survivant à son fils et ne laissant que des filles.

L'auteur de la troisième branche, Jean Anjorrant, Sgr de Claye et de Souilly, président au Parlement de Paris, épousa Catherine de Budé. Il en eut deux fils qui moururent sans postérité : 1° Pierre Anjorrant, conseiller au Parlement de Bretagne en 1581, marié à Françoise Bullion, décédé à Genève le 13 septembre 1589 ; 2° Louis Anjorrant, Sgr de Claye.

La quatrième branche resta fixée en Berry. Son auteur, Jean Anjorrant, Sgr d'Etreschy, de Villade, de Coupoy, etc., épousa, le 3 décembre 1549, Gabrielle de Clèves. Il eut deux fils, François, qui fut tué au siège d'Issoire en 1576, et Charles, Sgr des mêmes domaines, qui épousa, le 22 octobre 1575, Aimée de Bar de Buranlure et qui continua la lignée. Le fils de ce dernier, François Anjorrant, Sgr des mêmes domaines, épousa, le 12 juin 1617, Louise Alligret, héritière de la seigneurie de la Croix. Leur petit-fils, Edme Anjorrant, Sgr de la Croix, fut maintenu dans sa noblesse, le 23 janvier 1667, par jugement de l'intendant Lambert d'Herbigny. Il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bourges) avec sa femme, Françoise de Sauzay, et plusieurs de leurs parents. Cette branche fut encore maintenue dans sa noblesse, le 29 mars 1716, par jugement de Foullé de Martangis, intendant de Bourges. Guillaume Anjorrant, Sgr de la Croix, marié en 1701 à Jeanne Heurtault, fit en 1718 et 1720 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à la maison de Saint-Cyr de ses deux filles, Lucie et Brigitte, nées à Bourges en 1708 et 1709. M. d'Anjorrant, Sgr des Porteaux, de Veaugues, du Solier, etc., prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bourges. La branche berrichonne de la famille Anjorrant s'est éteinte avec le vicomte Anjorrant, fils de Louis Anjorrant et de Marie-Catherine Moreau de Chassy, décédé le 9 juillet 1852, qui n'eut que des filles de son mariage avec Mlle de Gamaches. Une sœur de ce gentilhomme, Marie-Jeanne, épousa à Bourges, le 21 mars 1805, le comte de Villeneuve-Tourrettes ; elle n'en eut qu'une fille, la vicomtesse Foucher de Carheil, décédée en 1864.

La famille d'Anjorrant avait fourni un grand nombre de présidents et de conseillers au Parlement de Paris, un trésorier général de l'extraordinaire des guerres au XVIIe siècle, un chevalier de Malte en 1596, des gentilshommes de la chambre du Roi, des officiers de valeur, un chevalier de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel en 1729, etc.

Principales alliances : de Retuge, de Harlay, de Budé, de Brinon, Courtin, de Bar, de Bullion, de la Myre, du Cambout de Coislin,

Feydeau de Brou 1619, des Monstiers-Mérinville, de Villeneuve-Tourrettes, Huault de Montmagny 1578, Gassot de Rochefort 1767, etc.

ANJOU (d'), en Provence. Armes : *d'azur à une colombe d'argent essorante tenant dans son bec une branche d'olivier de sinople et accompagnée de trois étoiles d'argent*[1].

Il a existé à Pertuis, en Provence, une famille d'Anjou, ancienne et distinguée, dont on trouvera des généalogies dans le Supplément du tome II de l'*Histoire héroïque de la noblesse de Provence* d'Artefeuil et dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois.

René d'Anjou, auquel ces travaux font remonter la filiation, était né dans la religion israélite. Il est, en effet, qualifié noble René d'Anjou (*de Andegavia*), néophyte de Pertuis, dans une quittance de 1467. Il était, d'après la tradition, filleul du roi René. Il fut bailli de ce prince à Pertuis, reçut un hommage le 3 novembre 1468, épousa Anne Barbany par contrat du 28 décembre 1475 et figure avec la qualification d'écuyer dans des contrats d'acquisition qu'il passa en 1470 et 1471. Il fut père de Jacques Danjou, qui épousa Catherine de Vaugier par contrat passé le 28 juin 1526 devant notaire à Pertuis, et grand-père d'Antoine d'Anjou, écuyer, qui épousa Diane d'Orgon par contrat du 13 juin 1580, puis Isabeau Amoureux par contrat du 7 septembre 1607. Deux des fils de ce dernier, Sébastien d'Anjou, né du premier lit, marié en 1608 à Lucrèce de Roux, et Melchior d'Anjou, né en 1608, marié en 1628 à Marie de Laurens, furent les auteurs de deux branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse, le 27 juillet 1702, par jugement du premier président Cardin le Bret après avoir justifié leur descendance de René Danjou, bailli royal de Pertuis, qui reçut un hommage le 3 novembre 1468.

Sébastien d'Anjou, auteur de la branche aînée, laissa lui-même deux fils, Clément, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Provence, marié à Aix en 1642 à Marguerite d'André, et Honoré, lieutenant de la maréchaussée de Provence, marié en 1647 à Catherine de Ripert, qui furent les auteurs de deux rameaux. Le premier rameau paraît s'être éteint avec Joseph-Gaspard d'Anjou qui épousa à Aix, en 1766, sa cousine, Marie-Madeleine d'Anjou, et qui en eut une fille, née en 1769. Joseph d'Anjou, fils d'Honoré et chef du second rameau, épousa en 1688 Suzanne de Venture et en eut quatre fils. Trois de ceux-ci moururent sans postérité. Leur frère, Nicolas, officier au régiment de Vendôme-infanterie, alla faire souche en Normandie. C'est de lui que

1. Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le baron du Roure. Elle remplace celle qui avait éte consâcrée à la famille d'Anjou dans le premier volume de cet ouvrage.

descend vraisemblablement une famille d'Anjou qui subsiste assez obscurément dans le département de la Seine-Inférieure et dont une représentante, Henriette d'Anjou, a épousé à Boisguillaume, le 22 août 1900, M. Lucien Jouby, avocat à Paris.

La branche cadette s'éteignit avec Charles-Melchior d'Anjou, né en 1738, officier de marine, chevalier de Saint-Louis, marié à Marseille en 1770 à Renée Martin, et avec leur fils, Charles, en 1771, mort jeune.

Une famille d'Anjou occupait sous Louis XIV un rang distingué en Berry. Son auteur, Jean Danjou, sieur de Moison et des Gazons, conseiller et secrétaire de Monsieur, frère du Roi, secrétaire en chef de l'Hôtel de ville, fut nommé échevin de Bourges en 1663. Catherine d'Anjou, femme de Louis Roger, président trésorier général de France en Berry, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'or à une tête de more de sable tortillée d'argent, accompagnée de trois fers de dard de sable apointés en cœur, deux en chef et un en pointe.* D'après l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 30 août 1906 cette famille ne se serait éteinte qu'en la personne de Mlle d'Anjou, décédée à Cresancy (Cher) dans les dernières années du XIXe siècle.

ANSAN d'EGREMONT (d'). Armes : *d'or à un arbre arraché de sinople, accosté de deux lions contrerampants de sable, armés et lampassés de gueules* [1].

La famille D'ANSAN D'EGREMONT, complètement éteinte en 1919, appartenait à la noblesse de Lorraine. Elle était, paraît-il, originaire des environs de Toulouse où on ne voit pas qu'il ait jamais existé de famille noble de ce nom.

La filiation suivie ne remonte qu'au 23 septembre 1686, date à laquelle Bernard d'Ansan d'Egremont, natif de Toulouse, fils d'Adrien d'Ansan d'Égremont et d'Anne de Borde, lieutenant au régiment de Bordage, épousa à Petit-Failly, près de Longuyon, en Lorraine, Reine de Lénoncourt, issue d'une des plus illustres maisons nobles de la région. M. d'Égremont se fixa en Lorraine à la suite de ce mariage et fut plus tard lieutenant-colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. Il eut, entre autres enfants, une fille, qui épousa en 1713 Octave de Trazégnies, comte de Fléchin, et trois fils qui furent officiers et chevaliers de Saint-Louis. L'aîné de ces fils, Jean-Guillaume d'Ansan

1. Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le baron de Dumast. Elle remplace les articles qui avaient été consacrés à la famille d'Ansan d'Egremont dans les Additions des tomes II et III de cet ouvrage.

d'Egremont, Sgr en partie de Petit-Failly, né à Stenay le 10 décembre 1692, décédé à Petit-Failly en 1762, épousa à Thionville, le 13 octobre 1726, Marie-Anne Pierson, fille d'un gentilhomme ordinaire de S. A., prévôt et gruyer de Souilly. Il eut, entre autres enfants, quatre fils dont l'aîné, Claude, né à Petit-Failly en 1727, chevalier de Saint-Louis, continua la lignée, dont le deuxième, Louis-Placide, né en 1733, et le troisième, Marie-Éléonor, né en 1735, firent en 1748 et 1751 des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire de Lunéville et dont le quatrième, Gillion-Charles-Emmanuel-Balthazar d'Ansan d'Égremont, écuyer, Sgr d'Égremont, marié en 1775 à Mlle de Cournon, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Chaumont. Claude d'Ansan d'Égremont épousa en 1766 Mlle de Jourdain de Villiers.

La famille d'Ansan d'Egremont était représentée dans la première moitié du XIXe siècle par deux frères : 1° Charles d'Egremont, marié à Metz en 1831 à Mlle de Gourcy, décédé en 1850, qui n'eut qu'une fille, la baronne Léon de Pinteville ; 2° Louis d'Egremont, marié à Montmédy en 1829 à Louise de Reumont. Le fils de ce dernier, Gustave d'Egremont, né en 1831, député conservateur de la Meuse en 1877, décédé en 1895, laissa deux enfants qui furent les derniers représentants de leur famille : 1° Jean, décédé sans alliance en 1901 ; 2° Marguerite, mariée en 1886 au marquis de Lambertye, décédée en 1919.

ANSELME de PUISAYE et de VÉNASQUE (d'), au Comtat-Venaissin. Armes : *d'azur fretté d'argent*. — Couronne : *de Marquis*. — Devise : PRO DEFENSIONE [1].

La famille D'ANSELME appartient à la noblesse du Comtat-Venaissin.

On en trouvera des généalogies dans l'*Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin* de Pithon-Curt et dans le tome premier de l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de M. de la Roque. On trouvera aussi un article sur cette famille dans le *Bulletin de la Société héraldique* d'octobre 1884.

Une vieille tradition, acceptée par Pithon-Curt, la Chesnaye des Bois et les auteurs modernes qui les ont copiés, fait descendre les d'Anselme du Comtat Venaissin d'une famille Anselmi qui a occupé un rang distingué à Florence, en Toscane.

Cette famille Anselmi était connue, d'après les historiens florentins, depuis un Bernard Anselmi qui vivait en 1150. Un Anselmo

1. Cette notice remplace celles qui avaient été consacrées dans le premier volume de cet ouvrage à la famille d'Anselme de Puisaye et de Vénasque.

Anselmi signa comme médiateur, en 1256, un traité de paix entre les Florentins et les Pisans. Pallas Anselmi fut cinq fois, de 1283 à 1292, prieur de la Liberté à Florence. Decio-Anselmo Anselmi fut gonfalonnier en 1293. Pierre Anselmi fut prieur de la Liberté en 1342. Gino Anselmi fut gonfalonnier en 1358. La famille florentine Anselmi donna encore un ministre du grand-duc de Toscane, un commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit à Rome, un chevalier de Malte, grand-prieur de Sainte-Euphémie, commandeur de Bénévent, décédé en 1656, etc. Elle eut pour dernier représentant Ange-Dominique Anselmi, curé de la paroisse de Sexti, décédé en 1732.

La famille d'Anselme qui s'est perpétuée au Comtat-Venaissin jusqu'à nos jours descend d'un Bernard Anselmi qui résidait à Avignon vers le milieu du XV[e] siècle. D'après les généalogistes ce Bernard Anselmi aurait été exilé de Florence en 1434. Il aurait été le fils aîné d'Anselmo Anselmi, prieur de la République en 1398, et le frère puîné de Nicolas Anselmi qui épousa Agnola Salviati et qui continua la lignée en Toscane. Ce qui est certain, c'est qu'il exerçait le commerce à Avignon. Il est appelé honorable homme Bernard Anselme, marchand florentin, dans une cession de dette qu'il fit, le 4 mai 1450, avec un de ses fils, discret homme Jean Anselme. On ne sait sur lui que peu de chose. Sa femme, Léna N..., fit à Avignon, le 31 octobre 1474, un testament dans lequel elle mentionna ses deux filles, Quique et Constance, et ses quatre fils, honorables hommes Pierre, Jean, Antoine et Charles Anselme. Ce fut le deuxième de ceux-ci, Jean, qui continua la lignée. Son plus jeune frère, Charles Anselme, marchand a Avignon, épousa Catherine de Damian et en eut au moins une fille, Hélène, mentionnée dans une quittance du 20 avril 1491. On a peu de renseignements sur Jean Anselme. D'après les généalogistes il serait venu se fixer à Joucas, près d'Apt, aurait épousé Antoinette Cornu de la Roche-Giron et aurait fait le 20 août 1504, devant Frilhet, notaire à Apt, un testament dans lequel il serait qualifié *nobilis Joannes Anselmi, de civitate Florentiæ oriundus*. Il eut, en tout cas, deux fils, Dominique, Sgr de Blauvac, qui continua la lignée, et François, Sgr de Joucas, viguier d'Arles en 1508.

Ce dernier eut un fils, Joseph Anselme, qui alla mourir en Provence où il servait dans une compagnie d'hommes d'armes. Pithon Curt ne dit pas que ce Joseph Anselme ait été marié et paraît le considérer comme étant mort sans postérité. C'est de lui cependant que se croit issue une famille d'Anselme-Vénasque, actuellement existante, dont il sera parlé plus bas et qui est regardée comme la branche cadette de la famille d'Anselme.

Dominique Anselme, fils aîné de Jean, se rendit acquéreur de la

seigneurie de Blauvac, près de Carpentras. Il exerça avec distinction la profession d'imprimeur à Avignon et fut premier consul de cette ville en 1515 et 1529. On trouvera sur lui des renseignements dans la *Notice sur l'origine de l'imprimerie à Avignon* du comte de Blégier de Pierregrosse, publiée dans l'*Annuaire statistique et administratif du département du Vaucluse pour* 1840. Il avait épousé N... de Bisqueriis. Leur fils, Louis d'Anselme, premier consul d'Avignon en 1545 et 1547, viguier de la même ville en 1548 et 1570, marié, le 12 août 1537, à Catherine de Cambis, vendit la seigneurie de Blauvac. Il eut un fils, Pierre d'Anselme, né à Avignon, qui fut un des plus vaillants capitaines de la seconde moitié du XVIe siècle. Pierre d'Anselme reçut du roi Henri II des lettres de naturalité et fut nommé en 1560 gouverneur de Château-Dauphin. Il se signala au siège de la Rochelle en 1572 et montra au siège de Ménerbes de si brillantes qualités que le duc d'Anjou, plus tard le roi Henri III, lui donna le commandement de l'infanterie. Il battit les Espagnols dans plusieurs combats, s'empara d'un grand nombre de places dans le marquisat de Saluces et fut nommé en 1580 gouverneur de Tarascon. Il avait épousé le 12 novembre 1566 Marie des Achards. Il en eut deux fils : 1° Roger, capitaine au service du duc de Savoie, marié en 1599 à Anne d'Anastasi, qui continua la lignée ; 2° Guillaume, Sgr de Joanas, capitaine d'arquebusiers, dont le fils, Pierre, décédé dans la suite sans postérité, fut maintenu dans sa noblesse le 18 septembre 1669, sur preuves remontant à 1515, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Paul-Esprit d'Anselme, petit-fils de Roger, épousa, le 17 juin 1665, Marie de Fougasse, héritière de la seigneurie de Grugières. Il fut maintenu dans sa noblesse le 19 septembre 1669, par jugement de M. de Bezons, en raison des biens qu'il possédait sur la rive droite du Rhône. L'aîné de ses trois fils, Joseph-François d'Anselme, Sgr de Grugières, marié en 1697 à Anne de Cheilus, avait été en 1677 institué héritier de son grand-père, Joseph-François de Fougasse, à charge de relever le nom et les armes de la famille de Fougasse. Il laissa une fille, la marquise de Jocas, et deux fils, Gaspard d'Anselme de Fougasse, Sgr de Grugières, officier de marine, marié en 1731 à Marie-Madeleine des Seguins, et Joseph-François d'Anselme, officier de marine. André-Gaspard d'Anselme, fils cadet de Gaspard, fut admis en 1747 dans l'ordre de Malte. Son neveu, Antoine-Denis d'Anselme, décédé à Avignon en 1828, épousa Jeanne de Puisaye. Le fils de celui-ci, Hubert d'Anselme, né en 1798 à Salon, en Provence, décédé en Bigorre en 1891, joignit à son nom celui de la famille de sa mère et fut connu sous le titre de marquis d'Anselme de Puisaye. On lui doit un ouvrage très savant sur le monde païen. Il

avait épousé Ernestine des Isnards, décédée en 1888. Il fut père de Jules, marquis d'Anselme de Puisaye, né à Avignon en 1837, zouave pontifical, blessé à la bataille de Castelfidardo, qui se fixa définitivement en Bigorre après son mariage, en 1867, avec Mlle de Campels, et grand-père de Paul d'Anselme de Puisaye qui a épousé en 1909 Mlle Christine de Gaudin.

La famille d'Anselme de Venasque croit être une branche cadette de celle dont il vient d'être parlé et en porte les armoiries. Elle a été passée sous silence par Pithon-Curt et par M. de la Roque. Mais la Chesnaye des Bois en a donné une généalogie et on trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin. On a vu plus haut que François Anselme, Sgr de Joucas, viguier d'Arles en 1508, avait eu un fils nommé Joseph et que celui-ci alla mourir en Provence où il servait dans une compagnie d'hommes d'armes. Pithon Curt ne dit pas que Joseph Anselme ait été marié et paraît le considérer comme étant mort sans postérité. Cependant, d'après le système de filiation adopté par la famille d'Anselme de Vénasque et accepté par la Chesnaye des Bois, il aurait épousé à une date inconnue Honorade Bottine, ou de Bot, aurait fait son testament le 11 novembre 1554 devant Paris Hortie, notaire à Apt, et aurait eu pour fils François Anselme, marié à Honorée de Vachères, qui fit son testament le 18 octobre 1592 devant Lazare, notaire à Apt. Claude d'Anselme, fils de François, épousa Louise Vial et fut père de Gaspard d'Anselme, décédé en 1703, qui épousa Marguerite Gueidon par contrat passé le 18 février 1635 devant notaire à Reillane. Ces divers personnages n'appartenaient pas à la noblesse, peut-être par suite de dérogeance. Gaspard d'Anselme dont il vient d'être parlé ne figure dans les actes authentiques qu'avec les qualifications modestes d'honnête homme et de bourgeois de Reillane. Son fils, Pierre d'Anselme, marié le 29 septembre 1680 à Honorade Eyriès et décédé le 21 décembre 1726, ne porta pas davantage de qualifications nobiliaires. Il fut père de monsieur maître Denis d'Anselme, docteur ès droits, avocat en la Cour du Parlement de Provence, qui épousa Marguerite de Blanguy par contrat passé le 28 septembre 1712 devant Illy, notaire à Bonnieux, dans lequel il est ainsi désigné[1]. Le grade de docteur en droit civil de l'Université d'Avignon conférait au Comtat-Venaissin la noblesse au premier degré à ceux qui en étaient revêtus. Mais ce ne fut pas à l'Université d'Avignon que Denis d'Anselme acquit son grade, car il ne figure pas sur la liste des docteurs en droit de cette université publiée en 1887 par M. de Teule. On ne voit pas, du reste, qu'il ait porté de qualifications nobiliaires. Son fils unique, Pierre-Joseph d'Anselme, né en 1714, habitant de Bonnieux, au Comtat-Venaissin,

obtint de la Congrégation d'Avignon, le 13 février 1756, des lettres patentes le rétablissant dans sa qualité d'ancien noble. Ces lettres furent confirmées, le 21 février suivant, par un bref de Sa Sainteté et enregistrées, le 12 novembre de la même année, en la Chambre des comptes de Provence. Joseph-Philippe d'Anselme, fils du précédent, citoyen de Bonnieux, au Comtat-Vénaissin, ancien viguier de cette ville, Sgr en partie de Vénasque et de Saint-Didier, marié à Bonnieux en 1774 à Jeanne de Chaternet, sollicita du roi Louis XVI en 1788 un arrêt confirmant les lettres de 1756. Mais les preuves qu'il produisit au Cabinet des Ordres du Roi pour justifier sa filiation furent jugées insuffisantes et sa demande fut rejetée. Cependant il obtint cette même année l'admission à l'École militaire de son fils, Joseph-Louis d'Anselme de Vénasque. Sa descendance subsiste avec distinction dans le département du Vaucluse. Elle n'est pas titrée.

De cette branche se détachèrent plusieurs rameaux qui ont été passés sous silence par les généalogistes et dont le point de jonction avec la souche est mal connu.

Paul-Denis Anselme, de Noves, fils d'un Denis Anselme, fut pourvu en 1738 du grade de docteur en droit civil de l'Université d'Avignon ; il porta plus tard le titre de comte de la Foulquette. Il laissa un fils qui mourut sans postérité.

Joseph d'Anselme épousa vers 1738 Rose Bernard. Leur fils, Jacques-Bernard d'Anselme, né en 1740 à Gargas (Vaucluse), général de brigade en 1791, général de division en 1792, s'illustra par une très brillante campagne dans le comté de Nice et s'empara de cette ville. Mais, malgré ses opinions révolutionnaires, il fut destitué comme noble en février 1793, fut même incarcéré pendant la Terreur et mourut obscurément à Paris le 17 septembre 1814. M. d'Anselme de la Gardette, frère du général, servit avec distinction à l'armée des Princes et reçut le grade de colonel lors de la Restauration. C'est à ce rameau que paraît avoir appartenu Charles-François-Ambroise Anselme, né à Gargas en 1775, capitaine en retraite, qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 2 mars 1811 et qui reçut en même temps les armes suivantes : *d'azur au baudelaire renversé en pal d'argent, la poignée formée par une tête d'aigle d'or ; à la bordure de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

La famille d'Anselme a fourni des officiers de grand mérite ; un de ses représentants actuels est général de division.

Principales alliances : de la Saigne (de Saint-Georges) 1627, de Cambis 1537, des Isnards, Astier de Sobiratz 1660, de Brassier de Jocas 1726, de Séguins de Cabassolle 1731, de Campels 1867, de Bérard du Roure 1855, de Fougasse de Grugières 1655, de Baroncelli-

Javon, de Terris 1804, de Massip de Bouillargues 1821, d'Agoult 1863, de Villeneuve 1893, Trono de Bouchony, le Rebours 1872, de Blégier de Taulignan 1873, de Gaudin.

Il a existé en Savoie une famille Anselme, éteinte au cours du XVIIIe siècle, qui portait, elle aussi, les armes des Anselmi de Florence : *d'azur fretté d'argent*. Le comte de Foras a donné dans son *Armorial de Savoie* une généalogie de cette famille. Pierre Anselme, à partir duquel il donne la filiation, était vers le milieu du XVIIe siècle contrôleur des guerres en Savoie. Il eut deux fils : 1° Pierre Anselme, maître auditeur en la Chambre des comptes de Savoie en 1696, créé comte de Montjoye par lettres du 10 décembre 1699, marié en 1700 à Gabrielle Balland, dont le fils, Charles-François d'Anselme, comte de Montjoye, né en 1715, n'eut pas d'enfants de son mariage avec Mlle d'Arvillars ; 2° Jean-Baptiste Anselme, maître auditeur en la Chambre des comptes de Savoie, dont la descendance s'éteignit en la personne de sa petite-fille, Antoinette d'Anselme, dame de Turchet qu'elle vendit en 1780.

ANSELME des POMEYS. Armes de la famille Martin de Pomeys : *d'azur à un agneau passant d'argent, accompagné en chef d'un soleil d'or et en pointe d'un croissant d'argent.* — Aliàs : *d'azur à un chevron brisé d'or, accompagné en pointe d'un cœur enflammé d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois roses d'argent*[1].

On trouvera quelques renseignements sur la famille ANSELME DES POMEYS dans l'*Armorial du Vivarais* de M. Benoît d'Entrevaux, au mot Pomeys (des).

Joseph-Toussaint Anselme, né le 1er novembre 1771 à Montoufin (Vaucluse), fils de François Anselme et de Marie Audrien, épousa à Montbrison, le 28 fructidor an III, Marguerite Martin des Pomeys. Leur fils, Pierre-Martin Anselme, né à Lyon le 21 ventôse an VI, magistrat, marié en 1835 à Malaucène (Vaucluse) à Mlle Dupré, héritière du domaine de Piermal, en Vivarais, fut autorisé le 7 août 1869, par jugement du tribunal civil de Carpentras, à substituer à son nom celui d'Anselme des Pomeys. Ses deux fils, Louis-Humbert Anselme, conseiller à la Cour de Lyon, marié en 1872 à Mlle Delorme, décédé en 1912, et Joseph-Georges Anselme, marié à Chambéry en 1883 à Mlle de Jussieu, avaient vainement demandé, le 21 juin 1861, l'autorisation de joindre régulièrement à leur nom celui de : DES POMEYS, *qu'ils tenaient de leur famille*. Ils ont eu l'un et l'autre postérité mas-

1. Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Neufbourg. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille Anselme des Pomeys dans le premier volume de cet ouvrage.

culine. M. Roger des Pomeys, fils de Joseph-Georges, a épousé en 1907 Mlle des Boscs.

La famille Martin des Pomeys, d'ancienne bourgeoisie du Forez, joignait à son nom celui du domaine des Pomeys qu'elle possédait à Saint-Thomas, près de Montbrison. Elle descendait de Claude Martin, marié à Marie Allier, dont le fils, Claude Martin, sieur des Pomeys, décédé en 1714, épousa en 1668 Marie Pupier et dont le petit-fils, Pierre-Laurent Martin des Pomeys, avocat au Parlement, épousa en 1699 Françoise Favier. André-François Martin des Pomeys, né en 1737, conseiller du Roi à Montbrison, marié en 1766 à Anne-Marie Grozeiller de Chénereilles, en eut deux filles, Mmes Anselme et d'Anthoine. Il eut aussi un fils, Pierre Martin des Pomeys, décédé en 1806, qui épousa Jeanne Reymond. Celui-ci fut lui-même père d'André Martin des Pomeys, marié à Mlle Rang, décédé très jeune en 1829, dont la fille, Agarithe, épousa en 1843 Joseph Balém.

M. de Valous mentionne un Claude Martin, conseiller à Montbrison, qui déclara n'avoir aucun titre de noblesse et qui fut condamné à l'amende comme usurpateur par arrêt du 28 mars 1704.

La famille Martin des Pomeys s'était alliée aux familles Lattard du Chevalard 1764, Dupuy (de Quérézieux), Mallet de Vandègre 1765, d'Anthoine, etc.

ANSELME. Armes : *parti : au 1 d'azur à un drapeau d'or, chargé d'un N de sable et accosté de deux étoiles d'or ; au franc-quartier des barons militaires ; au 2 d'or au griffon éployé de sable, allumé, lampassé et armé de gueules* [1].

Joseph-Benjamin Anselme, né en 1777 à Lausanne, en Suisse, colonel, officier de la Légion d'honneur, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 29 juin 1808. Il mourut dès 1810 laissant un fils en bas âge, Joseph-Alexis-Eugène, baron Anselme. Celui-ci eut une brillante carrière militaire et arriva au grade de général. Il épousa Mme Lefébure de Saint-Maur, née Le Breton, décédée le 12 février 1895 au château de Saint-Benoît (Meuse).

ANTHOINE des BRUNES (d').

Le chef de la famille d'Anthoine des Brunes est connu depuis quelques années sous le titre de Comte.

ANTRAS (d'), en Gascogne. Armes : *d'argent à trois roses de gueules, boutonnées d'or, 2 et 1*. — La famille d'Antras a porté quelquefois :

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Anselme dans le premier volume de cet ouvrage.

de gueules à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent[1].

La famille D'ANTRAS appartient à la noblesse de Gascogne.

On en trouvera une généalogie très complète à la suite des *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan sur les guerres de religion en Gascogne*, publiés en 1880 par M. l'abbé de Carsalade du Pont, aujourd'hui évêque de Perpignan.

C'est par erreur qu'on a voulu la rattacher à celle, depuis longtemps éteinte, des seigneurs du petit village d'Antras, situé à une lieue de Jégum, en Armagnac. C'est à cette dernière famille qu'appartenait un Bernard d'Antras, qui reçut en 1278 une importante donation du comte d'Armagnac, et un autre Bernard d'Antras qui était chancelier d'Armagnac en 1372.

La famille d'Antras actuellement existante a eu pour berceau le village de Marciac où ses auteurs étaient simples marchands au XVe siècle. On trouve dans la *Vie de Jean de Reilhac, chancelier de France*, publiée en 1899 (tome III, page 59), des lettres de grâce accordées en 1460 à un habitant du lieu de Maubourguet, près de Marciac, pour un meurtre qu'il avait commis le 1er août 1458 dans l'établissement tenu par Gaixot Dantras, tavernier de Maubourguet. Colas Dantras, marchand de Marciac, est cité avec ses deux fils, nobles Nicolas et Dominique d'Antras, dans un acte du 18 juillet 1491 conservé dans les archives de Castanet, notaire à Nogaro. Ces deux fils s'agrégèrent à la noblesse, probablement à la faveur du service militaire, achetèrent les seigneuries de Samazan et de Flourès et furent les auteurs de deux grandes branches.

On peut voir dans les registres d'Argelos, notaire de Cahuzac, qu'en 1494 l'aîné d'entre eux, noble Nicolas d'Antras, Sgr de Samazan, était tuteur des héritiers de Bernard et Jean Dufour, marchands de Maubourguet. Nicolas d'Antras fit son testament le 13 mai 1505. C'est à cet acte de 1505 que font remonter la filiation les jugements de maintenue de noblesse rendus en faveur de ses descendants, en 1697 et le 9 mai 1699, par M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban. Sanson d'Antras, sieur du Ponton, puis de Samazan après la mort de ses frères aînés, petit-fils de Nicolas, dont il vient d'être parlé, et de Jeanne du Colomé, épousa le 31 mai 1531 Sérène de Canet. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Bernard, Sgr de Samazan, et Jean, Sgr de Pallane. L'aîné de ceux-ci, Bernard, eut une fille unique, héritière de la seigneurie de Samazan, qui épousa le 6 juillet 1578 noble Sébastien de Montlezun, Sgr de Cam-

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Antras dans le premier volume de cet ouvrage.

pagnac. Le puîné, Jean, vaillant capitaine, fut l'auteur des Mémoires publiés en 1880 dont il a été parlé plus haut. Il épousa, le 20 octobre 1574, Françoise de la Violette, héritière de la seigneurie de Cornac. Il en eut, entre autres enfants, trois fils : 1° Jean-Francois, Sgr de Cornac et de Pallane, dont la descendance fut maintenue dans sa noblesse, le 3 juillet 1674, par jugement de Foucault, intendant de Montauban, et s'éteignit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ; 2° Annet, sieur de Carchelles, qui épousa, le 26 juillet 1616, Françoise d'Antras de Flourès, fille du dernier représentant de la branche cadette, et dont la descendance, maintenue dans sa noblesse, le 22 mai 1666, par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, s'est perpétuée jusqu'à nos jours ; 3° Jean-Georges, Sgr de Saint-Julien, qui épousa en 1632 Marguerite d'Abbadie de Larose et dont la descendance s'est éteinte en la personne de Mme Lamarque-Marca, décédée en 1825. Jean-Francois d'Antras, Sgr de Gardéres, puis de Cornac, marié à Mirande en 1756 à Guillemette de Bergoust, décédé dans la même ville en 1789, fut connu le premier sous le titre de comte d'Antras, conservé depuis lors par le chef de la famille. Son fils, Jean-Sixte, comte d'Antras, fut compromis sous le Consulat dans plusieurs conspirations royalistes et fut même incarcéré pendant plusieurs mois. Il épousa dans la suite Mlle Bergeron et mourut à Mirande en 1844. Il laissait un fils unique, Jacques-Frédéric, comte d'Antras, né en 1806, marié à Mlle d'Asiès-Dufaur, décédé en 1877, qui fut l'aïeul des représentants actuels.

Dominique d'Antras, Sgr de Flourès, auteur de la branche cadette, épousa Jeanne de la Violette et fit son testament le 15 août 1493. Son arrière-petit-fils, Jean d'Antras, Sgr de Flourès, eut trois filles qui furent les dernières représentantes de leur branche : 1° Frise, dame de Flourès, mariée en 1605 à César de Montault ; 2° Catherine, mariée à Jean de la Violette ; 3° Françoise, mariée, le 26 juillet 1616, à son cousin, Annet d'Antras, Sgr de Carchelles, aïeul des représentants actuels.

La famille d'Antras a fourni de nombreux officiers dont plusieurs ont été tués à l'ennemi.

Principales alliances : de Lavedan 1560, du Faur de la Rivière, d'Armagnac 1532, de Montault, de Montesquiou 1548, de Pardaillan, de Pins, de Gestas 1639, de Gères 1660, de Rivière de Labatut 1563, de la Barthe-Giscaro 1648, d'Abadie de Saint-Germain 1682, du Cos de la Hitte, de Cazaux-Laran 1563, de Montlezun-Campagne 1578, de Benque 1631, de Tauzia, de Vandomois 1687, de Cabanes de Cauna 1879, de Rimonteil de Lombarès 1899, de Martin du Tyrac de Marcellus, etc.

ANTRECHAUX (d'), **ou Geoffroy d'Antrechaux,** en Provence. Armes : *d'or à une aigle de sable, parti de sinople au lévrier rampant d'argent; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or brochant sur le parti.* — Armes concédées par Napoléon en 1811 : *écartelé : aux 1 et 4 d'or à un lévrier grimpant de sable, accolé d'argent : au 2 de gueules à la muraille crénelée d'argent,* qui est des barons maires ; *au 3 de gueules plein*

La famille d'Antrechaux, ou Geoffroy d'Antrechaux, appartient à la noblesse de Provence[1].

On pourra consulter sur elle une intéressante *Notice généalogique sur les Geoffroy d'Antrechaux* publiée à Valence en 1906 par M. Octave Gensollen.

La famille d'Antrechaux est originaire de la petite ville de Bonnieux, au Comtat-Venaissin, à laquelle elle a donné un grand nombre de consuls. Elle tire son nom de la seigneurie d'Entrechaux, située au diocèse d'Apt, dont Bertrand Geoffroy (*Gaufridi*), bachelier en droit, et son frère, Antoine, tous deux citoyens de Bonnieux, achetèrent la moitié vers 1453. Elzéar Geoffroy (*Gaufridi*), Sgr de Baudimente, fils de Bertrand, vendit en 1499 à Jérôme Guiramand la partie de la seigneurie d'Entrechaux acquise en 1453 par son père et par son oncle. Il eut au moins deux fils, Balthazar, viguier de Malaucène en 1555, et Pierre, Sgr de Baudimente. La descendance de Balthazar se partagea en plusieurs rameaux dont l'un était encore représenté sous Louis XV par Pierre-Hyacinthe de Jouffrès-Fontura, premier consul de Bonnieux en 1748. Pierre Geoffroy, ou Gaufridi, Sgr de Baudimente, second fils d'Elzéar, résidait à Puyméras. Il épousa Catherine Michatte et fit son testament en 1550. Son fils, François, vint se fixer à Sainte-Anastasie, au diocèse de Toulon, en Basse-Provence, et y épousa honnête fille Jeannette Martin, fille d'un notaire royal, par contrat du 2 novembre 1562 dans lequel il se qualifie noble François Gerffroy, écuyer d'Entrechaux, au comté de Venisse (Comtat-Venaissin). Ce fut lui qui abandonna le nom de Gaufridy, ou de Geoffroy, pour ne garder que celui de la seigneurie d'Entrechanx, ou Antrechaux, possédée en partie par sa famille de 1453 à 1499. Il laissa quatre fils : 1° Jean, bourgeois de Sainte-Anastasie, qui épousa en 1606 Lucrèce Garreli, fille d'un notaire royal, et qui continua la lignée; 2° Alexandre, bourgeois de Saint-Tropez, dont la descendance, demeurée non noble, subsistait dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle ; 3° Pierre, chanoine

1. Bien qu'elle ait pour nom patronymique celui de Geoffroy, on a cru devoir placer sa notice à cette place parce que ce nom patronymique, longtemps tombé en désuétude, ne figure pas dans la plupart des actes passés aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

de Pignans ; 4° Nicolas, dont le fils entra dans les ordres. Jean d'Antrechaux eut à son tour deux fils : 1° Jacques, qui continua la lignée ; 2° Charles, bourgeois de Solliès, marié en 1635 à Claire Barry, dont la descendance, demeurée non noble, s'éteignit en la personne de Louis-Jean-Baptiste d'Antrechaux, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1808. Jacques d'Antrechaux fut marchand à Cuers ; il devint capitaine pour le Roi dans cette ville, puis commanda une compagnie d'infanterie dans la garnison de Toulon, acquit une partie de la seigneurie du Puget et mourut en 1680. Il avait épousé en 1632 Catherine Barry, fille d'un bourgeois de Cuers. Il en eut, entre autres enfants, quatre fils : 1° Jean, qui continua la lignée ; 2° Jean-Joseph, reçu en 1667 servant d'armes de l'ordre de Malte ; 3° François, capitaine-commandant du vaisseau *le Phénix*, dont le fils, Joseph d'Antrechaux, né à Hyères en 1692, reçu en 1715 conseiller au Parlement de Provence et anobli par sa charge, n'eut qu'une fille mariée en 1737 au marquis de Fortia de Pilles ; 4° Pierre, condamné comme usurpateur de noblesse par jugement du 29 avril 1707, dont la descendance s'éteignit en la personne de ses deux petites-filles, la baronne de Valbelle et Mme Pessonneaux. Jean d'Antrechaux, né à Cuers en 1634, d'abord marchand de soieries à Toulon, premier consul de cette ville en 1684, fut pourvu, le 12 mai 1704, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Provence, office qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue à Toulon en 1712. Il eut un grand nombre d'enfants. Le plus jeune de ses fils, Antoine d'Antrechaux, né en 1689, décédé sans postérité, recueillit son office de secrétaire du Roi qu'il transmit dès 1714 à son neveu, Jean d'Antrechaux, né à Toulon en 1693. Celui-ci fut surnommé le grand d'Antrechaux à cause de son dévouement pendant la peste de 1720 ; le Roi le récompensa en lui accordant le cordon de Saint-Michel ; plus tard son nom fut donné à une rue de Toulon. Son petit-fils, Jean-Joseph Geoffroy d'Antrechaux, né à Toulon en 1765, maire de Saint-Tropez, conseiller général et député du Var, décédé à Sainte-Anastasie en 1830, fut créé baron de l'Empire par lettres du 26 avril 1811. Il fut le grand-père de Paul-Sébastien, baron d'Antrechaux, né à Rougiers en 1849, employé aux Eaux et Forêts en Algérie, qui a épousé en 1883 Mlle Cabanis et qui en a eu un fils, Jean, né à Batna en 1894.

M. d'Antrechaux, ancien officier de la marine, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulon.

La famille d'Antrechaux a produit, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers de terre et de mer distingués.

Principales alliances : de Beaumont 1694, Bellon 1674, Bastide, Laurens de Peyrolles 1713, de Fortia de Pilles 1737, de Guiton-Gantel 1762, Caussini de Valbelle 1781, Aurran 1762, de Gérin 1719, de Rochemore 1770, de Roux de Laric, Martin de Roquebrune 1804, d'Espagnet 1856, Brémond de Léoube 1881, etc.

ARGUESSE (**d'**). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1825) : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois mains d'argent; au chef d'or chargé d'un cheval courant de sable*[1].

La famille d'Arguesse est originaire de la petite ville de Bapaume, en Artois.

Le vicomte Révérend en a donné l'histoire dans les deux ouvrages suivants : *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* et *Titres et confirmations de titres de* 1830 *à* 1908.

Charles-François-Isidore Darguesse, né à Bapaume le 6 septembre 1775, était fils de Louis-Joseph Darguesse, marchand dans cette ville, et d'Antoinette Génelle. Il entra dans l'armée, devint lieutenant-colonel de cavalerie, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, fut anobli et reçut le titre personnel de baron par lettres patentes du 30 août 1825, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et mourut en 1830. Il avait épousé Marie-Sophie le Prestre (de Jaucourt). Leur fils, Charles-Auguste Darguesse, né à Compiègne en 1823, général de division en 1885, grand-officier de la Légion d'honneur, marié en 1863 à Mlle Barbier de la Serre, décédé à Versailles en 1901, fut d'abord autorisé, par décret impérial du 19 septembre 1859, à substituer au nom de Darguesse celui de d'Arguesse, en deux mots. Un nouveau décret impérial, rendu le 16 janvier 1864, l'autorisa à recueillir le titre de baron que son père avait reçu à titre personnel en 1825. Le général baron d'Arguesse laissa, outre plusieurs filles, un fils, Georges, baron d'Arguesse, né en 1870, qui a épousé en 1901 Mlle Errembault du Maisnil.

Principales alliances : le Prestre de Jaucourt, Colombani de Niolo, Barbier de la Serre, Errembault du Maisnil, etc.

ARJUZON (**d'**). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1820) : *d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois fers de lance du même*[2].

La famille d'Arjuzon, ou Darjuzon, est originaire des environs de Dax, dans les Landes.

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Arguesse dans le premier volume de cet ouvrage.

2. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Arjuzon dans le premier volume de cet ouvrage.

On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend et dans les *Généalogies des fermiers généraux*, le bel ouvrage manuscrit dont son auteur, M. le duc de Caraman, a fait don au Cabinet des Titres.

Ce dernier travail fait remonter la filiation à Jean-François d'Arjuzon, décédé en 1749, qui épousa en 1706 Catherine de Marmajour, fille d'un notaire royal de Peyrehorade, et qui fut pourvu dans la suite de l'office anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux. D'après des notes de famille, Jean-François d'Arjuzon, aurait été fils d'un Jean-Vincent d'Arjuzon, qui aurait été lui-même trésorier de France à Bordeaux, et de Marie le Quien de la Neuville et petit-fils de Pierre d'Arjuzon marié en 1637 à Marie du Sault. Son fils, Jean d'Arjuzon, né à Peyrehorade en 1713, receveur général des finances de la généralité d'Amiens, fermier général, décédé en 1790, fut pourvu, le 19 janvier 1761, de l'office de conseiller secrétaire du Roi en la Grande Chancellerie. Il fut convoqué en 1789, à cause de sa seigneurie de Muzy-en-France, aux assemblées de la noblesse tenues à Dreux, mais fit défaut. Il avait épousé en 1764 Hélène du Chesnay des Prés, demoiselle d'honneur de la reine d'Espagne. Leur fils, Gabriel d'Arjuzon, né à Paris en 1761, président du collège électoral de l'Eure en 1806, chevalier d'honneur de la reine de Hollande, reçut le titre de comte de l'Empire par lettres patentes du 2 février 1809. Il fut créé pair de France d'abord par Napoléon à l'époque des Cent jours, puis par Louis XVIII en 1819 et mourut fort âgé en 1851. Il avait été confirmé dans la possession héréditaire de son titre de comte par lettres patentes du 27 janvier 1815. Il fut autorisé, par nouvelles lettres du 13 mars 1820, à constituer un majorat de pairie au titre de baron composé de terres situées dans l'arrondissement de Dreux et obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Il avait épousé en 1795 Mlle Hosten, de Saint-Domingue, qui fut dame d'honneur de la reine Hortense. Il fut père de Félix-Thomas, comte d'Arjuzon, né en 1800, gentilhomme de la chambre du roi Charles X, député de l'Eure sous le Second Empire, décédé en 1874, et grand-père de Georges, comte d'Arjuzon, né en 1834, chambellan de Napoléon III, décédé en 1900, qui a laissé deux fils de son mariage avec Mlle Cuvelier, sœur de la marquise de Ségur et de Mme Connelly.

Principales alliances : du Chesnay des Prés, d'Amarzit-Sahuguet d'Espagnac 1817, Cuvelier 1859, de Voize 1888, d'Alvimare de Feuquières 1918, Waddington 1887, Lévêque de Vilmorin 1900, Reille 1919, etc.

ARMAND et ARMAND de SAINTE-MARIE[1].

Famille de haute bourgeoisie parisienne.

Germain-Claude Armand se qualifiait dans la première moitié du XVIIIe siècle maître serrurier du Roi et bourgeois de Paris. Il eut un fils, Claude-Germain, qui continua la lignée, et une fille qui épousa Etienne Carré, bourgeois de Paris, maître mercier, et qui fut l'aïeule du général Carré et de M. Franck-Carré, pair de France en 1841. Claude-Germain Armand fut entrepreneur des bâtiments du Roi et de la ville de Paris et mourut en 1781 ; on lui doit la construction de plusieurs monuments importants, notamment de l'Hôtel des Monnaies et de l'église Saint-Philippe du Roule. Il laissa une fille, Mme de Laboulaye, et quatre fils : 1° Nicolas-Claude Armand, né en 1749, dont il va être parlé ; 2° Claude Armand de la Vallée, né en 1757, décédé sans postérité ; 3° Etienne Armand de Sainte-Marie, né en 1761, dont le fils, Charles Armand de Sainte-Marie, chef de bureau au ministère des Finances, épousa une fille du général baron Olivier et dont l'arrière-petit-fils, Charles, marié en 1904 à Mlle Prévost, a été tué à l'ennemi en 1914 ; 4° Jean-Baptiste Armand de Choisy, né en 1763, entrepreneur des bâtiments du Roi, qui n'eut que deux filles, Mmes Caubert de Cléry et Odent. Nicolas-Claude Armand fut entrepreneur des bâtiments du Roi. Il épousa à Saint-Omer en 1781 Christine de Béhague, d'une famille qui a conclu au XIXe siècle plusieurs brillantes alliances. Il fut père de Germain Armand, maire de Saint-Omer en 1830, député et conseiller général du Pas-de-Calais, décédé à Saint-Omer en 1854, et grand-père d'Amédée Armand, né en 1817, lieutenant-colonel d'artillerie, qui épousa en 1856 Mlle de Mandell d'Ecosse et qui en laissa trois enfants.

Principales alliances : Carré, de Béhague 1781, Olivier (deux fois), Caron de Fromentel, de Lhomel, de Mandell d'Ecosse 1856, Lacave-Laplagne-Barris, Filley de la Barre, Caubert de Cléry, Odent, etc.

ARRAC-CAPITAINE, de GAN et de LESCUDÉ (d'). Armes : *de sinople à un guerrier sur son cheval courant, tenant de la dextre un fer de lance, le tout d'or; au chef d'or chargé de cinq fers de lance d'azur*[2].

La famille d'Arrac de Gan appartient à la noblesse du Béarn. Elle a eu pour berceau la petite ville de Gan où elle était honorablement connue dès le XIVe siècle et ne doit pas être confondue avec la famille

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Lhomel. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille Armand dans le premier volume de cet ouvrage.

Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Arrac de Gan dans le premier volume de cet ouvrage.

d'Arrac de Sault de Vignes, de la même région, qui est originaire des Landes.

On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*. M. de Dufau de Maluquer en a donné une généalogie complète dans le troisième volume[1] de son *Armorial de Béarn*.

La famille d'Arrac était représentée dans la première moitié du xve siècle par deux frères, honorables hommes Johandet, ou Jean, et Bertrand d'Arrac, tous deux marchands et jurats de la ville de Gan, au diocèse de Lescar, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné de ces deux frères, Johandet, ou Jean, avait épousé Gracianne de Luger, sœur d'un secrétaire du roi et de la reine de Navarre. Le fils, Pierre d'Arrac, capitaine de la ville de Gan, marié à Catherine d'Abadie de Maslacq, obtint, en récompense de ses services militaires, l'anoblissement de sa personne et de ses biens par lettres patentes du roi Henri IV données à Fontainebleau en octobre 1606. Il fut admis aux Etats du Béarn dans l'ordre de la noblesse, le 21 avril 1600, comme seigneur d'Arrac de Gan et mourut peu de temps après. Il fut père de noble Pierre d'Arrac, capitaine, Sgr d'Arrac de Gan, décédé en 1641, grand-père d'autre noble Pierre d'Arrac, capitaine, Sgr d'Arrac de Gan, qui testa à Gan en 1687, et bisaïeul de noble Jean d'Arrac, capitaine, Sgr d'Arrac de Gan, baptisé à Gan en 1645, marié à Sainte-Marie en 1684 à Marie de Rancès, qui eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 : *d'or à un écu losangé d'argent et d'azur*. Le fils de ce dernier, noble Antoine d'Arrac-Capitaine, baptisé à Gan le 14 février 1701, admis en 1766 aux Etats du Béarn en qualité de seigneur d'Arrac de Gan, décédé à Gan en 1784, épousa en 1767 Thérèse de Laffore, fille d'un négociant d'Oloron, décédée à Gan en 1807. Il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Pierre-Paul d'Arrac-Capitaine, Sgr d'Arrac de Gan, né à Gan en 1771, admis en 1786 aux Etats du Béarn, marié en 1797 à sa cousine Mlle de Laffore, décédé à Gan en 1841, dont le fils mourut sans alliance en 1853 et dont la fille, Mme Verlée, mourut en 1886 ; 2° Pierre-Antoine d'Arrac-Capitaine, né à Gan en 1781, maire de cette ville, décédé en 1847, qui épousa en 1819 sa cousine, Marie-Thérèse de Laffore, et qui n'en eut que deux filles, Mme Huc et Mme Claverie, décédée en 1866.

Bertrand d'Arrac, auteur de la branche cadette, épousa Ramonde de Casaus, sœur de monsieur maître Arnaud de Casaus, médecin de la reine Jeanne d'Albret. Il eut deux fils : 1° Bertrand d'Arrac, ministre protestant à Gan, qui épousa Rosette du Colomer et qui

1. Non encore paru en 1920.

continua la lignée ; 2° Jean d'Arrac, qui épousa en 1579 Louise d'Anglade, héritière de la maison noble, ou abbaye, de Casteide-Camy, et dont la descendance s'éteignit en la personne de sa petite-fille, Marie, mariée en 1645 à David du Camp, avocat au Parlement de Navarre. Isaac d'Arrac, fils de Bertrand, obtint, par lettres patentes de février 1614, l'anoblissement de la maison de Casaus qu'il possédait à Gan. Son fils, Jacques d'Arrac, Sgr de Casaus de Gan, épousa en 1634 sa cousine, Jeanne d'Arrac, fille du seigneur d'Arrac de Gan. Il eut deux fils : 1° Pierre d'Arrac, Sgr d'Arrac-Casaus, admis en cette qualité aux Etats du Béarn en 1668, dont la descendance s'éteignit avec Mlle Jeanne d'Arrac-Casaus, née à Gan en 1745, décédée dans la même ville en 1822, et avec sa sœur, Mme Renoir, décédée à Gan en 1834 ; 2° Charles d'Arrac, né en 1648, propriétaire du domaine de Lescudé, à Gan, décédé en 1738, dont la descendance était représentée au XIXe siècle par Jean-Charles d'Arrac-Lescudé, né à Gan en 1794, marié en 1834 à Mlle Laborde, décédé à Pau en 1859, et par leur fils, Léandre-Joseph, né à Gan en 1840.

ARTIGUES d'OSSAUX (d'). Armes : *d'azur à deux flèches d'argent superposées, posées en fasce, la première contournée ; au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même.*

La famille D'ARTIGUES D'OSSAUX, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à l'ancienne noblesse des Landes. Elle ne doit pas être confondue avec d'autres familles d'Artigues, de la même région, encore existantes, auxquelles il sera consacré des notices spéciales.

On trouvera sur elle quelques renseignements dans l'ouvrage de l'abbé Légé : *Les Castelnau-Tursan.*

La famille d'Artigues d'Ossaux revendiquait pour auteur, mais naturellement sans preuves à l'appui, un Pierre d'Artigues, sergent d'armes du roi Philippe-Auguste, qui aurait été armé chevalier par ce prince à la journée de Bouvines.

La filiation suivie remonte seulement à un noble Raymond d'Artigues dont le fils, noble Pierre d'Artigues d'Ossaux, épousa Françoise de la Fargue par contrat du 14 avril 1582. Bernard d'Artigues, Sgr d'Ossaux et de Serres, fils des précédents, épousa, par contrat du 1er janvier 1637, Marguerite de Donnissan de Citran, d'une illustre famille de Guyenne. Poursuivi pour une affaire d'honneur il fut condamné à mort par contumace, le 12 août 1634, par arrêt du Grand Conseil ; il dut s'enfuir et ne revint purger sa contumace qu'en 1652 ; il fut alors rétabli dans la possession de ses biens. Son fils, François-

Louis d'Artigues d'Ossaux, marié en 1659 à Marie de l'Abadie-Gauzis, fut assassiné sur une grande route au mois de juin 1665 par les gens d'Audijos. Il laissait deux fils en bas âge. L'aîné de ceux-ci, Jean-Charles, décédé à Labouheyre en 1753, eut des enfants qui ne paraissent pas avoir laissé de postérité. Le puîné, Jean-Jacques, marié en 1686 à Marie Mamousse, en eut une nombreuse postérité. Il fut maintenu dans sa noblesse, le 4 septembre 1696, par jugement de M. de la Bourdonnaye, intendant de Bordeaux. Une de ses petites-filles, Marie d'Artigues, née à Meaux en 1747, fit en 1759 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Un de ses petits-fils, cousin germain de la précédente, Alexandre d'Artigues d'Ossaux, né à Coulommiers en 1751, fit en 1762 les mêmes preuves pour être admis à l'École militaire.

La famille d'Artigues d'Ossaux s'est éteinte en la personne de M. Victor-Amédée d'Artigues d'Ossaux, né le 4 août 1787, officier sous le Premier Empire, puis percepteur, décédé à Aire le 23 août 1868.

Un de ses représentants, Jean-Alexandre, chevalier de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, étant venu se fixer à Paris au XVIIIe siècle, y avait été connu sous le titre de marquis d'Artigues.

Principales alliances : de Donnissan de Citran, de l'Abadie de Gausis (aujourd'hui d'Aydrein), de Lagoeyte, Lahitére, etc. [1].

ARTIGUES (d'), dans les Landes. Armes : *d'argent à un chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un lion de gueules* [2].

La famille D'ARTIGUES qui donne lieu à cette notice, très honorablement connue dans les Landes, ne doit pas être confondue avec la famille d'Artigues d'Ossaux, éteinte en 1868, qui appartenait à l'ancienne noblesse de la même région.

Son auteur, Bernard Dartigue, né à Grenade le 22 octobre 1669, décédé à Mont-de-Marsan le 22 juillet 1724, était fils du sieur Guillaume Dartigue, bourgeois et marchand de Grenade, et de Marie Cist. Il était ancien major au régiment royal d'artillerie et chevalier de Saint-Louis quand il fut anobli, en récompense de ses services, par lettres de 1721. Il avait épousé Marie Bertin, de Mont-de-Marsan.

1. Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Léon Dufour. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Artigues d'Ossaux dans le premier volume de ce Dictionnaire.

2. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Léon Dufour. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Artigues dans le premier volume de cet ouvrage.

Leur fils, Jean d'Artigues, capitaine au régiment royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, épousa Jeanne de Poyféré de Céres, décédée à Grenade en 1806 à l'âge de 84 ans. Il fut père de Simon-François d'Artigues, décédé à Grenade en 1856, à l'âge de 93 ans, sans avoir été marié, et de Simon d'Artigues, né en 1749, décédé à Grenade en 1835, qui épousa Sophie Jabras, décédée en 1838, et qui continua la lignée. Le fils de ce dernier, Nicolas d'Artigues, décédé à Grenade en 1872, fut garde du corps du roi Louis XVIII. Il était le grand-père de M. Jean d'Artigues, mort aux armées en 1916, qui a laissé quatre enfants de son mariage avec Mlle de la Borde d'Arbrun.

ARTIGUES (d'), dans les Landes.

Cette seconde famille D'ARTIGUES paraît être distincte de la précédente bien qu'elle habite comme elle le département des Landes et bien que l'*Armorial des comtes romains* de M. de Magny lui en attribue les armoiries. Elle tire sa noblesse du titre héréditaire de baron romain dont Pierre-Henri Dartigue, puis d'Artigues, fut honoré en 1881 par bref de S. S. Léon XIII. Le baron d'Artigues avait épousé Mlle Hennet de Bernoville, décédée en 1908. Il en laissa une fille, Mme de Rousiers, et un fils, Henri-Frédéric, baron d'Artigues, qui épousa successivement Mlle Firmin-Didot, décédée sans prospérité, et Mlle Barré de Lépinière. Le fils de ce dernier, Arnaud, a épousé en 1919 Mlle Saint-Ange-Légé.

Principales alliances : de Ribes 1853, Hennet de Bernoville, Firmin-Didot, Barré de Lépinière, Saint-Ange-Légé 1919, du Breton 1919, etc.

ARTUR de la VILLARMOIS. Armes : *de gueules à une coquille d'or ; au chef d'argent.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : VIR FIDELIS ET FORTIS [1].

La famille ARTUR DE LA VILLARMOIS, originaire de Pontorson, en Basse-Normandie, passée plus tard en Bretagne, appartient à la noblesse de ces deux provinces.

On en trouvera un tableau généalogique dans les *Filiations bretonnes*. La famille Artur de la Villarmois est fort anciennement connue dans l'Avranchin. Elle revendique même pour un de ses auteurs, mais naturellement sans preuves à l'appui, un Guillaume Artur qui fut un des défenseurs du Mont Saint-Michel lors du siège de 1424.

Elle était représentée au milieu du XVIIe siècle par deux frères, Charles Artur, sieur du Plessis, docteur en médecine à Pontorson,

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Artur de la Villarmois dans le premier volume de cet ouvrage.

et Philippe Artur, élu à Avranches, qui furent simultanément anoblis par lettres patentes données à Amiens en juillet 1647, vérifiées en la Chambre des Comptes le 8 août 1648 et en la Cour des aides le dernier juillet de la même année. Un édit d'août 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, la famille Artur se fit concéder en 1666 de nouvelles lettres qui confirmaient celles de 1647. Sur le vu de ces dernières lettres, ses représentants, Gabriel Artur, sieur du Ronceray, procureur du Roi à Pontorson, âgé de 32 ans; François Artur, sieur du Meslier, bachelier en théologie, demeurant à Paris, tous deux fils de Charles et de François Monbèche, et leurs cousins germains, Philippe-Madelon Artur, sieur de la Morinière, âgé de 22 ans, et Simon Artur, âgé de 12 ans, fils de Philippe, domiciliés en la paroisse de Saint-Laurent de Terregette, furent maintenus dans leur noblesse en 1671 par jugement de Chamillart, intendant de Caen.

Magdelon-Philippe Artur, écuyer, Sgr du Plessis; son frère, Jacques-Simon-Noël Artur, écuyer, sieur de la Morinière, demeurant à Avranches; et Marie Artur, veuve de Nicolas de Saint-Genys écuyer, demeurant à Pontorson, ayant négligé de faire enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696, le commis de d'Hozier leur imposa d'office les armes suivantes : *d'azur à un croissant d'or surmonté de deux étoiles de même.* Ces armes sont celles d'une famille Artur de la Motte et de la Gibonais, bien différente, qui a appartenu à la noblesse de Bretagne.

Gabriel Artur, sieur du Ronceray, maintenu dans sa noblesse en 1671, épousa Hélène de Saint-Genys et mourut à Pontorson en 1679. Son fils, René Artur, baptisé en 1667, marié en 1701 à sa cousine germaine, Madeleine Artur, fille de François, sieur du Meslier, et de Jacqueline Guichard, décédé à Pontorson en 1710, acquit l'importante seigneurie de la Villarmois, située sur le territoire de la paroisse de Trans, au diocèse de Rennes, dont sa descendance conserva le nom. La famille Artur, devenue par cette acquisition propriétaire en Bretagne, fit reconnaître sa noblesse dans cette province d'abord, en 1702, par jugement de l'intendant, puis, en 1774, par arrêt du Parlement. Jacques-René Artur, Sgr de la Villarmois, né à Avranches en 1748, admis en 1778 aux États de Bretagne dans les rangs de la noblesse, signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne contre la convocation des États généraux, fut élu l'année suivante député aux États généraux par la noblesse du bailliage de Coutances, joua dans cette assemblée un rôle assez effacé et mourut à Rennes en 1822. Il avait épousé en 1772 Mlle de la Motte, héritière du château de Trans. Leur fils, Martial Artur, conservateur des eaux

et forêts, chevalier de Saint-Louis, fut connu le premier sous le titre de comte de la Villarmois, conservé depuis lors par le chef de la famille. Il épousa Mlle de Grollier, petite-fille du duc de Choiseul-Praslin et héritière du château de Montgoger, en Touraine. Il en eut, entre autres enfants, Aurèle, marié à Mlle de Miramon-Fargues, et Martial, président du comité royaliste de Tours, marié en 1853 à Mlle de Mondragon, qui furent les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

La branche cadette, issue de Philippe Artur anobli en 1647, est aujourd'hui éteinte. Un de ses représentants, Louis-Henri Artur, Sgr du Plessis, avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Avranches.

Principales alliances : de Saint-Genys, de Fontenay, de la Motte, de Beaurepaire, de Grollier, de Cassagne de Beaufort de Miramon, de Gouvello de Kériaval 1885, Gallet de Mondragon 1853, de Lavau, de Pioger, Harscouet de Saint-Georges, d'Espous 1883, de Lancrau de Bréon 1911, des Courtils de Merlemont 1896, de Potérat, du Bourblanc, Tardif de Moidrey, d'Orglandes 1708, de Pracontal 1778, de Sinéty 1919, de Robien 1919, Thibaud de la Rochethulon 1920, etc.

ASIÈS-DUFAUR (d'). Armes : *écartelé : aux* 1 *et* 4 *d'azur à une bande d'argent accompagnée de deux étoiles de même, une en chef, une en pointe,* qui est d'Asiès ; *aux* 2 *et* 3 *d'azur à deux fasces d'or accompagnées de six besants d'argent, trois rangés en chef, trois en pointe,* qui est du Faure de Beaumont. — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions* [1].

La famille d'Asiès appartient à la noblesse du midi de la France.

M. de Magny lui a consacré une notice assez sommaire dans le tome X de son *Nobiliaire universel.*

Son auteur, Pierre Dasiès, ou d'Asiès, écuyer, Sgr d'Estampures, Fréchède et Monmoulens, marié à Jeanne de Lamarque, fut anobli par le capitoulat de Toulouse qu'il exerça en 1772. Il eut pour fils Jean-Baptiste-Joseph d'Asiès, qualifié baron de Barbazan, Sgr d'Estampures, Fréchède et Monmoulens, qui épousa, au cours de cette même année 1772, Antoinette-Élisabeth du Faur de Beaumont, dernière représentante d'une branche de la famille du Faur, ou Dufaur, de Ribonnet, de Beaumont et d'Encuns (voyez ce nom). Joseph-Antoine d'Asiès, dit Alcide, petit-fils des précédents, domicilié à Mirande (Gers), demanda, le 4 juin 1862, et obtint, par décret du

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Asiès-Dufaur dans le premier volume de cet ouvrage.

1er avril 1863, l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille Dufaur à laquelle appartenait sa grand-mère. Il avait épousé Emma-Sophie de Raynaud de Monts dont il eut trois fils : 1° Léonard-Jacques, né en 1839 ; 2° Félix-Théodore, né en 1842 ; 3° Georges-Emmanuel, né en 1843.

Principales alliances : d'Antras, du Faur de Beaumont, etc.

ARY, ou DARY, de SÉNARPONT et d'ERNEMONT (d'). Armes : *d'azur à un lion rampant d'or, brisé d'une fasce de gueules.* — Aliàs : *d'argent à un lion de sable, langué et lampassé de gueules, marqué sur l'épaule gauche d'une croix d'or ; au chef de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions d'or, armés et lampassés de gueules* [1].

La famille DARY, ou D'ARY, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse de la Haute-Normandie et du Beauvaisis.

On trouvera sur elle des renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, dans le *Nobiliaire de Normandie* de M. de Magny, dans le tome VII de l'*Armorial de la noblesse de France* de MM. d'Auriac et Acquier, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois, etc.

Nicolas Dary, sieur d'Ernemont, auquel remonte la filiation, était en 1590 procureur fiscal à Gournay. Son fils aîné, Robert Dary, sieur de la Roche, exerçait en 1595 les mêmes fonctions et fut dans la suite lieutenant-général au présidial de Beauvais ; il n'eut que des filles. Le puîné, Quentin Dary, Sgr d'Ernemont et de la Roche, attaché en 1602 à la personne du prince de Condé, épousa, le 22 août 1609, Marie Lemoyne. Il fut père d'Isaac Dary, écuyer, Sgr d'Ernemont, au diocèse de Rouen, demeurant à Lihus, près de Beauvais, marié en 1639 à Marguerite de Rély, et grand-père de Jacques Dary, né en 1640, marié le 25 octobre 1667 à Suzanne de Goussencourt, qui furent simultanément condamnés à l'amende comme usurpateurs de noblesse par jugement du 15 janvier 1669. MM. Dary se pourvurent alors devant le Conseil d'État. Ils en obtinrent, le 15 décembre 1670, un arrêt de maintenue de noblesse qui les faisait descendre de Nicolas Dary, lieutenant-général au bailliage de Gisors, marié à Anne de Biville par contrat du 11 septembre 1556 dont ils ne purent, du reste, produire l'original. Jacques Dary fut encore maintenu dans sa noblesse, le 3 février 1699, par jugement de M. de Phélyppeaux, intendant de Paris. Il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Gisors). Son descendant, Alexandre-Léon Dary

1. Cette notice remplace celle qui avait été cousacrée à la famille d'Ary de Sénarpont et d'Ernemont dans le premier volume de cet ouvrage.

d'Ernemont, lieutenant-colonel d'infanterie, acquit le 7 décembre 1786 à la barre de la Cour du Parlement de Paris, pour le prix de 242.000 livres, l'ancien marquisat de Sénarpont, en Vimeu, et prit part en 1789, sous le titre de marquis d'Ary d'Ernemont, aux assemblées de la noblesse tenues à Gisors. Il avait épousé en 1769 Mlle de Chérie dont il eut plusieurs enfants. Son petit-fils, Léon d'Ary, connu sous le titre de marquis de Sénarpont, fut le dernier représentant mâle de sa famille et mourut dans un âge avancé sans postérité de son second mariage, en 1875, avec Mlle Léonie de Chevigné, chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière, décédée en 1912. Il avait eu d'un premier mariage deux filles, Mmes de Boissard et Baudouin de Joigny. Son petit-fils, François-Jacques de Boissard, né en Anjou le 15 août 1862, héritier du château de Sénarpont, demanda le 15 juillet 1893 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DARY DE SÉNARPONT.

Un oncle du dernier marquis de Sénarpont, Auguste-César, connu sous le titre de comte Dary, né en 1785 à Fouilloy (Oise), fut autorisé le 8 décembre 1861, par décret de Napoléon III, à joindre à son nom celui de : D'ERNEMONT. Par le même décret la même autorisation fut accordée à son gendre, Théodore-Florent Dubois, né à Douai en 1810 (voyez Dubois d'Ernemont).

Principales alliances : de Rély 1639, de Goussencourt 1687, de Lagrenée 1764, de Fléchin 1786, de Fay 1723, de Fautereau, de Boissard, Baudouin de Joigny, d'Etchegoyen, etc.

AUBERT et AUBERT de la FAIGE. Armes de la famille Aubert (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'azur à une croix de Malte d'argent. accompagnée de trois oiseaux d'or rangés en chef*. — Armes de la famille de la Faige : *d'azur à une bande ondée d'or*[1].

La famille Aubert, de très ancienne bourgeoisie, est originaire de la petite ville de Charroux, en Bourbonnais, d'où elle vint se fixer à Moulins au cours du xvie siècle. Noble Jacques Aubert fut reçu le 22 mai 1558 conseiller du Roi au présidial de cette ville. Il possédait les domaines des Jacquets et des Raymonds, dans la paroisse de Chevagnes, et celui des Clapiers, dans la paroisse de Lusigny. Son fils, noble Jean Aubert, marié en 1588 à Anne Auprévost, fille d'un contrôleur en la châtellenie de Chantelle, se qualifiait en 1631 trésorier du domaine de Bourbonnais. Il fut le grand-père de noble André Aubert, Sgr des Gravières, reçu en 1678 conseiller au présidial de Moulins, décédé dans cette ville en 1716, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. La famille Aubert vint au cours du xviiie siècle s'établir à Riom, en Auvergne, où elle s'est perpétuée avec distinction. Un de ses représentants, M. Aubert, magistrat, épousa vers 1850 Mlle Victorine de la Faige. Il en eut deux fils, Genest-Émile Aubert, né en 1855, officier, marié à Mlle Martin, décédé en 1904, et Théophile Aubert, docteur en médecine, qui, pour se conformer aux désirs de leur mère, joignirent à leur nom celui de la famille de la Faige. Genest-Emile Aubert de la Faige a laissé plusieurs enfants.

Il sera consacré une notice spéciale à la famille de la Faige, anciennement connue dans la noblesse du Bourbonnais et du Forez.

La famille Aubert a fourni des magistrats, des officiers, des docteurs en médecine, des conseillers au présidial de Moulins, des membres de la Légion d'honneur, etc.

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Aubert de la Faige dans les Additions du tome IV de cet ouvrage.

Principales alliances : Billard des Gravières 1674, de la Faige, de Rochefort, de Chacaton, etc.

AUDEBERT de la PINSONNIE.

Le chef de la famille Audebert est connu depuis quelques années sous le titre de baron de la Pinsonnie.

AUDÉOUD, en Suisse et en France. Armes : *d'or à une bande d'azur chargée de cinq besants d'argent et accompagnée de deux fleurs de lys d'azur.* — Aliàs (armes portées par les branches demeurées génevoises) : *d'azur à une ancre d'or flanquée de deux besants du même.* — Devise : Audeo et spero.

La famille Audéoud est originaire du bourg de Saint-Bonnet, dans le Haut-Dauphiné.

On en trouvera une généalogie dans le tome IV des *Notices généalogiques sur les familles génevoises* de Galiffe (deuxième édition).

La souche était représentée lors de la révocation de l'édit de Nantes par quatre frères qui allèrent se réfugier à l'étranger. Deux de ces jeunes gens, Charles-Pierre et Pierre-Frédéric Audéoud, furent les auteurs de deux branches.

L'aîné d'entre eux, Charles-Pierre Audéoud, se maria en Hollande. Il revint en France peu de temps après et fut commissaire des gardes des eaux et forêts de Champsaur, en Dauphiné. Sa descendance, revenue au catholicisme, était encore représentée il y a peu d'années par deux religieuses du couvent de Saint-Joseph de Gap.

L'auteur de la branche cadette, Pierre-Frédéric Audéoud, né à Saint-Bonnet en 1664, s'établit à Genève, acheta le 13 février 1704 la bourgeoisie de cette ville et y mourut le 3 mai 1738. Trois de ses fils, Frédéric-Claude, né en 1701, David, né en 1703, et André, né en 1717, furent les auteurs d'autant de rameaux qui se sont perpétués jusqu'à nos jours et qui ont occupé un rang distingué dans la haute bourgeoisie de Genève. C'est au premier rameau qu'appartenait Michel Audéoud, né en 1743, ami de Necker, économiste distingué, qui fut fusillé à Genève par les révolutionnaires le 9 août 1794. Michel Audéoud laissa trois fils qui vinrent se fixer en France : 1° Louis, dont il va être parlé ; 2° Frédéric, né à Genève en 1772, décédé à Paris en 1823, dont le petit-fils, Paul-Jules Audéoud, né en 1838, a survécu à son fils, décédé en 1907 ; 3° Théodore, né à Genève en 1779, agent du roi Louis XVIII à Paris sous le Directoire, plus tard officier supérieur et chevalier de Saint-Louis, décédé en 1854, dont le fils, Louis Audéoud, marié à Saint-Mihiel en 1846 à Marie-Charlotte de Rouyn, n'a pas laissé de postérité masculine. Louis Audéoud

se convertit au catholicisme, fut naturalisé français en 1815, fut directeur des contributions indirectes à Strasbourg et mourut à Bordeaux en 1843. Il avait épousé pendant la Révolution la marquise de Lévis, née Lévis-Lugny, issue d'une des plus illustres maisons du royaume; il en eut un fils qui mourut en 1822 sans avoir été marié. Il se remaria à Lyon en 1813 à Élisabeth Bonnafous. Alphonse Audéoud, né de cette seconde union en 1814, épousa à Saint-Mihiel en 1847 Charlotte de Rouyn, sœur de Mme Louis Audéoud. Il en a eu quatre fils dont l'aîné, Marcel, né en 1848, a été colonel de cavalerie et dont le deuxième, René, né en 1854, a été général de brigade.

Principales alliances : Agasse 1740, 1766, Favre 1795, Cramer 1793, de Lévis 1797, de Rouyn 1846, 1847, de Maudhuy 1885, des Arts 1818, Rumpler 1805, de Bernard de Montbrison 1834, de Brye 1889, Fazy 1793, Duvillard 1816, 1823, Chenevière 1839, Monod 1865, etc.

AUDIBERT de LUSSAN (d'). Armes : *de gueules à un lion passant d'or.* — Aliàs : *de gueules à un lion d'or, armé et lampassé de gueules.* — Couronne : *de Marquis* (aliàs *de Comte*). — Supports : *deux lions d'or* [1].

La famille d'Audibert de Lussan a occupé un rang brillant dans la noblesse du Languedoc.

On en trouvera des généalogies, malheureusement très incomplètes, dans les ouvrages de la Chesnaye des Bois, de Saint-Allais, de M. de la Roque, etc.

La famille d'Audibert paraît avoir eu pour berceau la ville d'Arles, en Provence. Son premier auteur connu, Jean Audibert, bourgeois d'Arles, est mentionné dans un acte du 9 août 1401 avec sa femme, Garsinde de Someyre. Celle-ci fit son testament, le 10 novembre 1453, en faveur de son fils, Jacques Audibert. Ce dernier épousa Bourguette de Fosseyran, héritière de l'importante seigneurie de Lussan, au diocèse d'Uzès, dont sa descendance a conservé le nom. Il en eut deux fils, Jacques et Fouquet, qui vendirent une maison située à Arles par acte du 28 avril 1464. Le second de ces deux frères, Fouquet, résidait à Grange. L'aîné, Jacques, eut en partage la seigneurie de Lussan. C'est à lui seulement que les travaux mentionnés plus haut font remonter la filiation de la famille d'Audibert de Lussan.

Jacques Audibert, Sgr de Lussan, fit une rémission de lods le 21 mai 1477, dénombra au Roi, le 16 avril 1504, sa terre et son châ-

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Audibert de Lussan dans le premier volume de cet ouvrage. C'est grâce à une aimable communication de M. le baron de Roure qu'on a pu donner les premiers degrés de la filiation.

teau de Lussan, au diocèse d'Uzès, et fit son testament le 12 janvier 1514. Les généalogistes ne donnent pas le nom de sa femme. Mais on sait qu'il fut père de Pierre d'Audibert, Sgr de Lussan, qui épousa Claude de Laudun et qui fit son testament en 1524, et grand-père de Gaspard d'Audibert, Sgr de Lussan, qui épousa successivement Jeanne Bourdal d'Aramon et Gabrielle de Pélegrin et qui fit son testament le 29 août 1555 avant de partir pour l'armée d'Italie. Deux des fils de celui-ci, Gabriel, né du premier lit, et Simon, né du second lit, furent les auteurs de deux grandes branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse, le 29 novembre 1668, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

La branche aînée jouit d'un vif éclat. Son auteur, Gabriel d'Audibert, Sgr de Lussan et de Valros, épousa, le 11 novembre 1558, Gabrielle de Budos, fille du baron de Portes. Il en eut trois fils dont les deux plus jeunes, Jean et Adam, furent admis en 1582 dans l'ordre de Malte. Son fils aîné, Charles d'Audibert, Sgr de Lussan et de Valros, épousa, le 10 janvier 1588, Marguerite d'Albert de Montdragon, dernière représentante de la branche cadette de la famille, alors assez obscure, qui devait peu de temps après devenir celle des ducs de Luynes et de Chaulnes. Il fut père de Jacques d'Audibert, maréchal de camp en 1655, marié en 1628 à Jeanne de Beauvoir du Roure, qui obtint, par lettres patentes d'octobre 1654, la réunion en un seul domaine de ses seigneuries de Lussan, Valros, Saint-André, etc., et leur érection en comté sous le nom de Lussan. La branche aînée de la maison d'Audibert de Lussan s'éteignit avec le fils de celui-ci, Jean d'Audibert, comte de Lussan, gentilhomme de la chambre du prince de Condé, chevalier des Ordres du Roi en 1688, décédé en 1712, dont la fille unique, Marie-Gabrielle, héritière du comté de Lussan, décédée en 1741 au château de Saint-Germain-en-Laye, épousa successivement en 1700 Henri Fitz-James, duc d'Albermale, pair d'Angleterre, lieutenant général des armées navales en France, fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II, et en 1707, Jean Drummond, duc de Melfort, pair d'Angleterre.

Simon d'Audibert, auteur de la branche cadette, épousa Claude de Mirman et fit son testament le 28 février 1621. Deux de ses fils, Charles et Louis, furent les auteurs de deux rameaux. L'aîné d'entre eux, Charles d'Audibert, Sgr de la Pize, demeurant à Saint-Jean-de-Maruéjols, au diocèse d'Uzès, fut père d'autre Charles d'Audibert, Sgr de la Pize, mousquetaire en 1665, et grand-père de Jacques d'Audibert, Sgr d'Aleirac. Son frère, Louis d'Audibert, Sgr de Massillan, Cosgr de Saint-Pons, marié en 1643 à Madeleine du Pont, fut nommé maréchal de camp en 1655. Il eut deux fils, Alexandre et Jacques.

L'aîné de ces fils, Alexandre d'Audibert, Sgr de Massillan, colonel d'infanterie, tué par les Camisards en 1709, avait épousé en 1692 Jeanne de Chiéza. Il en eut trois fils qui reprirent le nom de Lussan : 1° Charles-Joachim, connu sous le titre de comte de Lussan, premier gentilhomme de la chambre du comte de Charolais, nommé en 1748 lieutenant général des armées du Roi ; 2° Louis-Jacques. né en 1703, archevêque de Bordeaux en 1743, décédé en 1789 ; 3° Alexandre-Louis, admis dans l'ordre de Malte en 1719. Jacques d'Audibert de Lussan, Sgr de la Roche, fils puîné de Louis et Madeleine du Pont, était capitaine au régiment des fusiliers, en Vivarais, quand il épousa à Saint-Vincent-de-Barrés, le 11 février 1691, demoiselle Marie du Soulier. Cette branche, sur les derniers degrés de laquelle on n'a encore pu avoir que des renseignements insuffisants, s'est assez obscurément perpétuée jusqu'à nos jours. Un de ses représentants, Alexis d'Audibert, entré dans l'armée comme officier en 1803, fut nommé en 1815 garde du corps du roi Louis XVIII. Son fils, Emmanuel-Frédéric, connu sous le titre de comte d'Audibert de Lussan, alla se fixer à El-Milia, en Algérie. Il fut père de Georges, comte d'Audibert de Lussan, administrateur à Taher, en Algérie, qui épousa en 1891 sa cousine, Mlle d'Audibert de Lussan, et qui en eut un fils, Emmanuel. En octobre 1899 ont été célébrées à Sainte-Clotilde, à Paris, les obsèques de Mme Touzé, née d'Audibert de Lussan.

N... d'Audibert, de la Calmette, et Noël-Claude d'Audibert, sieur de Tamaris, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registres d'Uzès et d'Alais).

La famille d'Audibert a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers distingués, des chevaliers de Malte, etc.

Principales alliances : d'Auzolles, d'Agulhac 1629, de Budos de Portes 1558, de Bérard de Montalet 1576, d'Albert de Boussargues (des ducs de Luynes) 1588, de Castillon-Saint-Victor 1623, de Beauvoir du Roure 1628, de Fitz-James 1700, Drummond de Melfort 1707, de la Fare 1612, etc.

AUMAISTRE des FERNEAUX. Armes : *d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef de trois étoiles d'argent et en pointe d'un croissant du même.*

La famille Aumaistre des Ferneaux, aujourd'hui éteinte, avait occupé un rang distingué en Bourbonnais.

M. d'Auriac en a donné une généalogie dans le tome II de son *Armorial de la noblesse*.

Une branche de la famille Aumaistre possédait au XVIIe siècle la

baronnie de Saint-Marcel. Elle portait pour armes : *de gueules à trois losanges d'or*. Elle fut anoblie par l'échevinage de Lyon que Mathieu Aumaistre, baron de Saint-Marcel, chevalier d'honneur au présidial de Moulins exerça en 1691. Elle s'éteignit dans la première moitié du XVIII[e] siècle.

La branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours est demeurée non noble. Elle descendait de Gilbert Aumaistre dont le fils, noble Claude Aumaistre, Sgr des Carrons et autres lieux, conseiller au présidial de Moulins, épousa en 1695 Marie-Jeanne de Labesche. Jacques Aumaistre des Ferneaux, petit-fils de Claude, était en 1789 conseiller du Roi en l'élection de Moulins. Son petit-fils, Nicolas-Félix Aumaistre des Ferneaux, né en 1811, fut le dernier représentant mâle de sa famille et ne laissa qu'une fille, Marie-Anne, née en 1835, mariée en 1854 à M. le Roy de Chavigny.

Principales alliances : de Baglion de la Salle, de Bonnefoy 1715, de Louan de Persat 1686, Hastier, de Chacaton, Barathon, Meilheurat 1844, Leroy de Chavigny, etc.

AULNIS de BOURROUIL (d'), en Saintonge et en Hollande. Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'azur à deux aigles affrontées et s'essorant d'or posant leurs pieds sur un rocher d'argent et soutenant de leur bec un casque posé de front d'argent, grillé d'or et doublé de gueules*.

La famille D'AULNIS, aujourd'hui fixée dans les Pays-Bas, est originaire de la Saintonge où elle a possédé, entre autres biens, les seigneuries de Bourrouil et du Vignaud.

Son auteur, François Daulnix, sieur de la Bourouille, dans la paroisse de Saint-Palais et l'élection de Saintes, fut anobli par lettres patentes de mars 1644 qu'il fit enregistrer au Conseil d'État le 1[er] février 1663. Sur le vu de ces lettres, cependant révoquées par un édit d'août 1664, la famille Daulnis fut maintenue dans sa noblesse, le 16 juillet 1700, par jugement de Bégon, intendant de la Rochelle. Un de ses représentants, Charles Daulnis, écuyer, sieur des Vignauds, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Saintes). Vers la même époque la famille d'Aulnis quitta la France pour cause de religion. Elle s'est perpétuée en Hollande jusqu'à nos jours.

AUPÉPIN de la MOTTE de DREUZY. Armes : *d'azur à un sautoir d'or cantonné de quatre croisettes d'argent*[1].

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Aupépin de la Motte de Dreuzy dans le tome II de cet ouvrage.

La famille Aupépin de la Motte de Dreuzy est anciennement et honorablement connue en Nivernais sans toutefois qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement régulier.

M. Adam de Flamare en a donné un tableau généalogique dans son *Nobiliaire du Nivernais* (p. 542).

La famille Aupépin a eu pour berceau le bourg de Corbigny où François Aupépin était marchand en 1584.

Jean Aupépin, marié à Madeleine Daudier, auquel remonte la filiation, était en 1656 marchand à Corbigny. Son fils, Léonard Aupépin, marchand à Dreuzy, puis fermier de l'abbaye de Corbigny, épousa le 27 mars 1669 Jeanne Perreau. Le fils de celui-ci, François Aupépin, sieur de la Motte, fut chevau-léger de la garde du Roi et prit en cette qualité la qualification d'écuyer. Il épousa le 9 février 1722 Claire Dupin. Il fut père de Philippe Aupépin, écuyer, Sgr de la Motte-Dreuzy, capitaine au régiment de la marine, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1751 Marie-Anne Bernot de Charant, grand-père de Georges-François Aupépin de la Motte-Dreuzy, officier au régiment de Limousin, qui épousa en 1797 Louise-Germaine de la Ferté-Meun, et bisaïeul d'Edme-François Aupépin de la Motte-Dreuzy, officier de cavalerie, qui épousa en 1830 Mlle de Salvert et qui continua la lignée.

La famille Aupépin de la Motte de Dreuzy a conservé jusqu'à nos jours le château de Dreuzy, près de Corbigny.

Son chef est aujourd'hui connu sous le titre de comte de Dreuzy.

Principales alliances : Desmé 1722, Dupin 1722, Bernot de Charant 1741, Marion du Rosay 1810, Sallonier 1779, Destutt de Blannay 1797, de la Ferté-Meun 1797, Dutour de Salvert 1830, de Champs 1828, de Fournier d'Arthel, Choppin de Séraincourt, Burot de l'Isle-Challan, le Forestier de Vendeuvre, Michel du Roc de Brion, etc.

AUXCOUSTEAUX de CONTY, de MARGUERIE et de COUREUIL.
Armes : *de gueules à trois couteaux d'argent, garnis d'or, mis en pal, 2 et 1* [1].

La famille Auxcousteaux, originaire d'Amiens, passée dans la suite en Beauvaisis, est vraisemblablement la plus ancienne de la haute bourgeoisie de cette région. Laîné fait observer, dans son *Nobiliaire du Soissonnais*, qu'*elle n'est pas noble et n'a jamais prétendu l'être quoiqu'elle ait contracté presque toutes ses alliances dans des familles privilégiées*.

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Philippe Tiersonnier. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille Auxcousteaux dans le tome II de cet ouvrage.

Dès la fin du XIVe siècle la famille Auxcousteaux possédait à Bussy-les-Poix, près d'Amiens, un fief auquel elle avait donné son nom, le fief Auxcousteaux; elle en était encore propriétaire en 1583.

La souche était partagée dès les premières années du XVe siècle en deux grandes branches dont on ne connaît pas bien le point de jonction. L'une de ces branches demeura fixée à Amiens; l'autre, aujourd'hui seule existante, alla s'établir en Beauvaisis.

Thibaud Auxcousteaux, citoyen d'Amiens, auquel remonte la filiation de la première branche, fut échevin d'Amiens de 1385 à 1394. Sa descendance donna un grand nombre d'échevins de la ville d'Amiens, un maire de la même ville en 1564, des avocats, des médecins, des chanoines d'Amiens, etc., et paraît s'être éteinte dans la première moitié du XVIIe siècle.

La branche existante remonte par filiation à un Nicolas Auxcousteaux, citoyen d'Amiens, y vivant en 1409, dont le fils, Pierre Auxcousteaux, alla se fixer à Corbie et dont le petit-fils, Robert Auxcousteaux, épousa vers 1490 Laurence le Bastier, fille d'un bourgeois de Beauvais. Robert Auxcousteaux se qualifiait en 1500 écuyer, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Beauvais, Sgr de la Trompe d'Or, en la paroisse d'Oudeuil-le-Chatel. Sa veuve, Laurence le Bastier, donna une procuration le 5 novembre 1506. Leur fils, honorable et sage maître Jacques Auxcousteaux, Sgr de la Trompe d'Or, de Pisseleu, d'Escannes en partie, etc., conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Beauvais, échevin de cette ville de 1529 à 1547, gardien de ses clés en l'absence du maire, épousa avant 1524 Françoise Sacquespée. Il eut, entre autres enfants, deux fils : 1° noble homme maître Nicolas Auxcousteaux, Sgr de Pisseleu, de Vendeuil, etc., lieutenant-général au bailliage de Beauvais, marié en 1559 à Angadrême Mallet, dont la descendance s'éteignit en la personne de Claude Auxcousteaux, Sgr de Pisseleu, né en 1694, décédé sans alliance en 1768 ; 2° noble homme maître Nicolas Auxcousteaux le jeune, Sgr de Vendeuil et d'Escannes en partie, avocat au Parlement, marié vers 1570 à Antoinette Gayont, qui fut l'aïeul des divers représentants actuels. Le petit-fils de ce dernier, noble homme maître Pierre Auxcousteaux, Sgr de Conty, conseiller du Roi au présidial de Beauvais, échevin de cette ville, décédé en 1675, épousa en juillet 1647 Marie Boicervoise. Deux de leurs fils, Jean Auxcousteaux, écuyer, Sgr de Conty, du Fay-Saint-Quentin, de Fercourt, gentilhomme ordinaire de la maison de Monsieur, duc d'Orléans, frère de S. M., marié à Marie de la Croix de Montroger, et Augustin Auxcousteaux de Couvreuil, né en 1661, capitaine au régiment de Feuquières, marié en 1701 à

Françoise Gallepin, décédé en 1728, furent les auteurs de deux grands rameaux actuellement existants.

Jean Auxcousteaux, Sgr de Conty, auteur du premier rameau eut lui-même, entre autres enfants, deux fils : 1° Augustin Auxcousteaux de Conty, écuyer, Sgr dudit lieu, commissaire provincial de l'artillerie, marié à Anne le Long, de Metz, décédé dans cette ville en 1755, dont la descendance est connue sous le nom d'Auxcousteaux de Conty ; 2° Charles Auxcousteaux, Sgr du Fay-Saint-Quentin, né en 1696, marié à Marie-Madeleine d'Hercourt, dont le fils, Charles-Gabriel Auxcousteaux, Sgr de Marguerie, né en 1728, marié en 1751 à Mlle Allon, décédé en 1756, fut pourvu de l'office anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de Soissons, puis à celui d'Amiens, et dont la descendance, aujourd'hui éteinte, fut connue sous le nom d'Auxcousteaux de Marguerie. C'est à ce premier rameau qu'appartenait Alexis-Henri Auxcousteaux, décédé à Courbevoie à l'âge de 69 ans en octobre 1896 sans avoir été marié, qui fut l'auteur des célèbres guides Conty. Louis Auxcousteaux, Sgr de Vabecourt et de Marguerie, fut convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Clermont, mais ne s'y rendit pas. Ses petits-neveux, Stéphen Auxcousteaux, né en 1813, marié à Mlle Chaptal, et Charles-Hippolyte Auxcousteaux, né en 1820, ingénieur de la marine, marié à Mlle de Neufoy, décédés dans la suite l'un et l'autre sans laisser de postérité, avaient vainement demandé, le 28 octobre 1859, l'autorisation de joindre régulièrement à leur nom celui de : de Marguerie porté par leurs ascendants avant la Révolution.

Le rameau cadet est connu sous le nom d'Auxcousteaux de Couvreuil.

La famille Auxcousteaux a fourni, en dehors des personnages mentionnés aux cours de cette notice, un grand nombre de magistrats et d'officiers distingués.

Principales alliances : Cocquerel, Sacquespée, de Dampierre vers 1619, Pécoul 1690, Danse 1591, Foy de Friancourt, Pingré, le Mareschal 1694, 1731, de Malinguehen, Chrestien de Poly, Borel de Brétizel 1807, Poujoulat, Chaptal, de Neufoy, Fournier de Bellevue 1845, de Tournemine de la Grange, Bosquillon 1766, Boicervoise, le Fèvre de Caumartin, etc.

AVELINE de NARCÉ. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une quintefeuille, le tout de même.* — Aliàs : *d'azur à deux chevrons d'or accompagnés en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une rose d'argent*[1].

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Aveline de Narcé dans le tome II de cet ouvrage.

La famille Aveline de Narcé, éteinte dans les mâles en 1886, appartenait à la noblesse de l'Anjou. D'après la tradition elle était venue de Provence se fixer dans cette province au cours du xvie siècle.

Laurent Aveline, sieur de Narcé, nommé échevin d'Angers en mai 1639, fit au greffe la déclaration qu'il voulait ainsi que ses enfants jouir de la noblesse attachée à ses fonctions. Il fut maintenu dans sa noblesse le 26 août 1667, en raison de l'échevinage qu'il avait exercé en 1639, par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, avec son fils, Charles Aveline, sieur de Saint-Mars, conseiller du Roi, juge magistrat au siège présidial d'Angers. Marie du Port, veuve de Laurent Aveline, chevalier, Sgr de Narcé, fut encore maintenue dans sa noblesse, le 17 août 1716, par jugement de M. de Chauvelin, intendant de Tours.

René Aveline, sieur de la Garenne, proche parent des précédents, fut également anobli en 1624 par l'échevinage d'Angers. Un de ses fils, René Aveline, président trésorier général au bureau des finances de Tours, fut maintenu dans sa noblesse, lors de la recherche commencée en 1666, par jugement de M. Voisin de la Noiraye. Un autre, Jean Aveline, Sgr de la Garenne, maître d'hôtel du Roi, fut reçu en 1622 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Paris. Il mourut en charge, en avril 1656, laissant de son mariage avec Guionne Ménage une fille mariée à Thomas Morant, marquis du Mesnil-Garnier, intendant de Guienne.

Messire Joachim-André Aveline de Narcé, chevalier, Sgr de Grugé, demeurant à Angers, marié à Paris le 11 juin 1763 à Catherine Maignien, fille d'un négociant de Saint-Domingue et belle-sœur de l'académicien Dureau de la Malle, fit en 1783 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Auguste-Félix Aveline de Narcé, né à Grugé en 1775. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angers.

La famille Aveline de Narcé s'est éteinte en la personne de M. Amant-Marie-Charles Aveline de Narcé qui est décédé en 1886 n'ayant eu que deux filles de son mariage, en 1833, avec Sophie du Boberil, décédée avant lui : 1° Valentine, demeurée sans alliance, actuellement existante (1918) ; 2° Mme Raoul de Lozé, prématurément décédée en 1870.

La famille Aveline avait fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, des officiers de mérite, un botaniste très distingué, premier secrétaire perpétuel de l'Académie d'Angers en 1764 (Charles Aveline), etc.

Principales alliances : Frogier de Pontlevoye, du Boberil 1790,

1833, de Longueval d'Haraucourt, de Joybert 1797, Tripier de Lozé 1869, Ménage 1625, Morand du Mesnil-Garnier 1645, etc.

AVENEAU de la GRANCIÈRE. Armes : *de gueules à l'aigle d'argent au vol abaissé*[1].

La famille AVENEAU est anciennement connue dans les environs de la ville de Laval, aujourd'hui chef-lieu du département de la Mayenne. Elle paraît avoir eu pour berceau le bourg de Saulges.

Des généalogistes contemporains ont voulu la faire descendre de l'antique maison d'Avenel, en Écosse, issue elle-même de celle des Avenel de Basse-Normandie, dont un membre serait venu se fixer en France à l'époque de la guerre de Cent ans et y aurait fait souche sous le nom francisé d'Aveneau. On trouvera sur les Aveneau des renseignements plus sérieux dans le *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne* de l'abbé Angot et dans les *Filiations bretonnes* du vicomte de la Messelière.

On ne connaît pas à la famille Aveneau de principe d'anoblissement et on ne voit pas que ses membres aient jamais porté de qualifications nobiliaires antérieurement à la Révolution.

Antoine Aveneau, sieur de la Grancière, auquel remonte la filiation, épousa, le 3 juillet 1646, Jeanne Leduc, du lieu de Saulges, inhumée en 1680 à Chemeré-le-Roi. Antoine Aveneau, sieur de la Grancière, docteur en médecine, était en 1713 procureur de la confrérie de charité à Évron ; une de ses filles épousa René Plaichard de la Choltière, médecin à Laval. Julien Aveneau, sieur de la Grancière, décédé à Saulges en 1791, épousa à Chemeré-le-Roi en 1776 Renée Deshayes. Il fut père de Mathurin Aveneau de la Grancière, né à Saulges en 1781, marié en 1825 à Jeanne Angot, grand-père de François Aveneau, né en 1828, docteur en médecine, marié à Mlle Morin, et bisaïeul de Paul-François Aveneau, connu sous le titre de vicomte de la Grancière, né à Chemeré-le-Roi en 1862, qui a épousé en 1887 Mlle Urvoy de Portzamparc et qui en a eu plusieurs enfants.

AYME (d')[2].

La famille D'AYME, éteinte dans la seconde moitié du XIXe siècle, appartenait à la noblesse du Vivarais où elle vint se fixer au cours du XVIIIe siècle.

Son auteur, François-Daniel d'Ayme, officier très distingué, décédé

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Aveneau de la Grancière dans le tome II de cet ouvrage.

2. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Ayme dans le tome II de cet ouvrage.

à l'âge de 66 ans le 18 thermidor an III, fut nommé maréchal de camp en 1784 et fut vraisemblablement anobli par l'obtention de ce grade. On voit bien dans plusieurs actes qu'il était fils de Daniel d'Ayme, conseiller au Parlement de Metz, et de demoiselle Barbe Klein de Kiechebert ; mais il n'y eut jamais au Parlement de Metz de magistrat du nom d'Ayme. François-Daniel d'Ayme s'était fixé en Vivarais après le mariage qu'il avait contracté à Annonay, le 9 juin 1770, avec noble demoiselle Madeleine-Charlotte, baronne de Lamberti, décédée en 1818, qui était fille d'Abraham-Enée de Lamberti, baron du Saint-Empire, lieutenant-colonel des armées de S. M. l'Empereur. Il se qualifiait seigneur de Sargenton quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Annonay. Son fils, Louis-Daniel d'Ayme, né à Annonay en 1779, épousa le 30 germinal an VII Anne-Sophie Barou de la Lombardière de Canson. Il en eut trois fils, Daniel, Louis, marié en 1865 à Eugénie Desforges, dont il n'eut pas d'enfants, et Maurice, qui paraissent avoir été les derniers représentants de leur famille.

AYRENX (d'). Armes : *d'or à une corneille de sable, becquée et membrée de gueules* [1].

La famille d'Ayrenx est anciennement et honorablement connue en Gascogne, sans toutefois qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement.

M. de Bourrousse de Laffore en a publié une généalogie à Agen en 1883.

La famille d'Ayrenx a pour premier auteur connu prudent homme maître Antoine d'Ayrenx qui fonda, le 16 octobre 1513, une chapelle dans l'église Sainte-Marie de Bezolles. Barthélemy d'Ayrenx, habitant de Bezolles, auquel remonte la filiation, est mentionné dans un certain nombre d'actes de la seconde moitié du XVIe siècle. Son fils, maître Jean-Raymond d'Ayrenx, notaire, fit son testament en 1629. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Jean et Mathieu d'Ayrenx, qu furent les auteurs de deux grandes branches. La branche aînée acquit en 1768 la maison noble de Bautian ; elle s'est partagée au XIXe siècle en plusieurs rameaux dont l'un est allé se fixer en Champagne. La branche cadette s'est éteinte dans les mâles en 1880.

Mathieu d'Ayrenx, procureur juridictionnel de Bezolles, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Principales alliances : de Souville 1787, Bérot de Cologne, de Bernard de la Grange du Tuquo 1839, Bernard de Saint-Lary 1860, de

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Ayrenx dans le tome II de cet ouvrage.

Saint-Martin-Lacaze 1833, d'Escudié de Villestang 1866, de Biensan 1794, de la Sudrie, de Fortisson, Dégrange-Touzin, de Navailles 1664, de Batz-Trenquelléon 1896, de Faulong 1644, etc.

AYDIE (d'). Armes : *de gueules à quatre lapins courants d'argent, superposés*. — La branche de Ribérac portait : *écartelé : aux* 1 *et* 4 *de Comminges* ; *aux* 2 *et* 3 *d'Armagnac; sur le tout d'Aydie*[1].

La famille d'Aydie, très récemment éteinte, appartenait à l'ancienne noblesse chevaleresque de Gascogne.

On trouvera sur elle des renseignements dans l'intéressant ouvrage suivant, publié en 1919 par M. de Jaurgain : *Deux comtes de Comminges béarnais au XVe siècle : Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, et Odet d'Aydie, Sgr de Lescun.*

La famille d'Aydie était originaire du Béarn. Elle avait eu pour berceau une seigneurie de son nom, aujourd'hui commune du canton de Garlin, dans l'arrondissement de Pau. Elle possédait sur le territoire de cette seigneurie un château dont les ruines subsistaient au milieu du XIX[e] siècle.

Un seigneur d'Aydie est mentionné dans un acte de mai 1323. Un Pierre d'Aydie figure dans un acte du 8 septembre 1339. Arnaud, Sgr d'Aydie, rendit hommage à Lembeye, le mercredi après Noël 1343, à Éléonore de Comminges, comtesse de Foix, vicomtesse de Béarn, mère et tutrice de Gaston-Phœbus. Son fils, mossen Bernard, Sgr d'Aydie, est qualifié chevalier dans des actes de 1373 et 1374. Il eut d'une alliance inconnue trois fils dont deux, Arnaud II et Bernard, dit Berdolon, ou Berducot, furent les auteurs des deux grandes branches de la famille d'Aydie.

Arnaud II d'Aydie est mentionné dans un acte passé à Morlaas le 23 septembre 1375 ; il était seigneur d'Aydie en 1382. On ignore le nom de sa femme. Son fils, Bernard II, Sgr d'Aydie, se fit représenter le 8 août 1391 aux États du Béarn. Il eut d'une alliance inconnue un fils, Bertrand, Sgr d'Aydie, qui épousa successivement vers 1423 Miramonde de Béon et vers 1450 Honorette N... Bertrand d'Aydie eut de ces deux unions, entre autres enfants, trois fils : 1° Bertrand II, Sgr d'Aydie, né du premier lit, dont le fils mourut sans alliance en 1474 et dont la fille, Marie, héritière de la seigneurie d'Aydie, épousa vers 1470 Bernard de Sainte-Colomme ; 2° Odet, également né du premier lit, dont il va être parlé ; 3° Odet le jeune, né du second lit, qui continua la lignée et dont il sera parlé plus bas.

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Aydie dans le tome II de cet ouvrage.

Odet d'Aydie, le deuxième de ces trois frères, joua un rôle considérable dans l'histoire de son temps. Il était chambellan du Roi et bailli du Cotentin quand il contracta, en 1457, un très brillant mariage. Il épousa à Hagetmau Marie, fille aînée et héritière du seigneur de Lescun. Il fut plus tard grand sénéchal et amiral de Guyenne et chevalier de Saint-Michel et fut autorisé à recueillir le comté de Comminges après la mort, survenue en 1483, de Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac. Il mourut en 1491 ne laissant que deux filles mariées l'une en 1481 à Jean de Foix, vicomte de Lautrec et de Villemur, l'autre en 1505 à Louis de Gramont.

Odet le jeune d'Aydie, le plus jeune des trois fils de Bertrand d'Aydie, fut sénéchal de Carcassonne et de Béziers. Il vint se fixer en Périgord par le mariage qu'il contracta le 14 février 1488 avec Anne de Pons, héritière de l'importante vicomté de Ribérac. Il eut quatre fils : 1° François, qui continua la lignée ; 2° Pierre, qui périt en 1525 à la bataille de Pavie ; 3° Geoffroy, Sgr de Guitinières, dont la descendance s'éteignit au XVIII[e] siècle ; 4° Guy, évêque de Sarlat, décédé en 1529. Guy d'Aydie, vicomte de Ribérac, fils aîné de François, eut un fils unique qui périt en 1578 dans le fameux duel des Mignons du roi Henri III. Son frère, Charles d'Aydie, laissa deux fils, Armand et Guy, qui furent les auteurs de deux rameaux. L'aîné de ceux-ci, Armand, maréchal de camp, marié à Marguerite de Foix, obtint, par lettres de 1595, l'érection en comté de sa seigneurie de Ribérac ; il fut dans la suite député de la noblesse du Périgord aux États généraux de 1614 et mourut en 1628 au siège de la Rochelle ; sa descendance fut maintenue dans sa noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de M. de Montozon, subdélégué de l'intendant Pellot; elle s'éteignit en la personne de son petit-fils, Joseph-Odet d'Aydie, connu sous le titre de marquis de Ribérac, décédé sans postérité. Le second rameau eut pour dernier représentant le trop célèbre Sicaire-Nicolas d'Aydie, comte de Rions, né en 1692, colonel de dragons en 1728, qui fut premier écuyer et amant de la duchesse de Berry, fille du Régent.

On trouvera des généalogies de la branche cadette dans les manuscrits de Chérin et dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois. L'auteur de cette branche, Bernard, dit Berdolon, ou Berducot, d'Aydie, n'était encore que damoiseau quand, par lettres données à Orthez le 12 mai 1371, Gaston-Phœbus, comte de Foix, lui fit don de la moitié de la seigneurie d'Ognoas, au pays de Marsan, saisie sur le seigneur d'Argelouse. Il acquit l'année suivante l'autre moitié de cette seigneurie pour le prix de 700 florins d'or. Il eut pour successeur son fils, Pées d'Aydie, Sgr d'Ognoas, qu'il avait marié, le

31 décembre 1393, à noble Marie de Luxe. Pées d'Aydie vivait encore en 1447. C'est à cette date de 1447 que remontent les preuves de noblesse faites par cette branche de la famille d'Aydie lors des recherches ordonnées par Louis XIV. Lubat d'Aydie, Sgr d'Ognoas, petit-fils de Pées, épousa, le 12 novembre 1474, sa cousine, Bertrande d'Aydie, fille du seigneur d'Aydie et sœur consanguine d'Odet d'Aydie, Sgr de Lescun et comte de Comminges. Leur arrière-petit-fils, Bernard d'Aydie, chevalier, baron d'Ognoas, marié à N... de Carles d'Aubèze, en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° François, dont la descendance s'éteignit en la personne de sa petite-fille, Léocadie, héritière de la seigneurie d'Ognoas, mariée en 1661 à Jean de Fumel, baron de Tarrade ; 2° Gaspard, Sgr de Bétoulin et d'Ayres, qui épousa, le 22 juin 1593, Jeanne de Lavardac et qui continua la lignée. Le petit-fils de ce dernier gentilhomme, Philippe d'Aydie, Sgr de Bétoulin, marié en 1652 à Louise de Luppé, fut maintenu dans sa noblesse, le 1er juin 1667, par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Il fut père de Charles d'Aydie, chevalier, Sgr de Bétoulin, demeurant dans la juridiction de la ville d'Eauze, en Armagnac, marié à Thamar Ducos, qui fut déchargé du droit de franc-fief, le 25 février 1694, par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Montauban, et grand-père de Jacques d'Aydie, Sgr de Lias et de Bétoulin, marié en 1718 à Madeleine de Mélignan, qui fut maintenu dans sa noblesse, le 22 juin 1699, par jugement de Samson, intendant de Montauban, et qui continua la lignée. Le chef de cette branche était connu de nos jours sous le titre de baron.

La famille d'Aydie avait fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers distingués dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, un évêque d'Aire, décédé en 1521, etc.

Principales alliances : de Luxe, de Béon, du Lion, de Pons de Ribérac, de Lescun, de Foix, de Gramont, de Bilhères 1535, de Carles, de Pardaillan de Gondrin 1615, de Fumel, de Lavardac 1592, de Luppé 1652, de Lartigue, de Mélignan 1718, de Clermont-Vertillac, de Bautru de Nogent, de Montlezun 1622, etc.

AZINCOURT (d'), ou **DAZINCOURT**, en Bourgogne. Armes anciennes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois merlettes d'argent, deux en chef et une en pointe.* — La famille d'Azincourt porte de nos jours les armes suivantes : *tranché, fascé et contrefascé d'or et de gueules de six pièces*[1].

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Azincourt dans le tome II de cet ouvrage.

La famille d'Azincourt, ou Dazincourt, de très honorable bourgeoisie, est anciennement connue à Tournus-en-Bresse. Elle paraît être originaire du bourg de Verdun-sur-le-Doubs.

On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans le *Répertoire des familles notables de Tournus et de ses environs* de MM. Jean Martin et Gabriel Jeanton.

Courtépée mentionne un Jacques d'Azincourt qui vivait à Verdun dès 1440. Charles d'Azincourt, marié à Jeanne Perroux, était en 1587 marchand et bourgeois de Tournus. Son frère, Daniel d'Azincourt, était à la même date marié à Jeanne Ravel. Maître Jacob d'Azincourt, marchand, vivait en 1599. Philibert d'Azincourt, marchand et bourgeois de Tournus, mourut en 1642. Charles d'Azincourt, nommé plus haut, eut de Jeanne Perroux plusieurs fils parmi lesquels on doit mentionner : 1° Henri d'Azincourt, notaire et procureur à Tournus, marié en 1633 à Barbe de la Forest, père de Denis, notaire à Tournus ; 2° Charles d'Azincourt, médecin ordinaire du prince de Condé, marié à Charlotte Desbois, père d'Anne-Joseph d'Azincourt, célèbre avocat au parlement de Dijon, échevin de cette ville en 1681, décédé en 1689, qui laissa lui-même deux fils, nés à Dijon en 1680 et 1687. Le second de ceux-ci fut père de Louis-Philibert d'Azincourt, greffier à Beaune, décédé en 1821. Louis-François d'Azincourt, né en 1835, avocat à Dijon, fut conseiller municipal de cette ville. Son frère, Charles d'Azincourt, né en 1837, fut avoué à Dijon.

La famille d'Azincourt a obtenu en 1859 un jugement l'autorisant à faire rectifier les actes de l'état civil dans lesquels son nom avait été écrit Dazincourt, en un seul mot.

Une famille d'Azincourt a appartenu à l'ancienne noblesse du Boulonais. Elle portait pour armes : *d'argent à une aigle éployée à deux têtes de sable*. Andrieu d'Azincourt est nommé au nombre des chevaliers de l'Artois en 1340. Hugues, Sgr d'Azincourt, périt en 1415 à la bataille d'Azincourt avec son fils, son frère et son parent, Regnault d'Azincourt, chevalier, Sgr de Ruthel et de Fontenay, en France. Sa fille, Françoise, devenue à la suite de ce désastre héritière de la seigneurie d'Azincourt, la porta par mariage à François de Gourlay. La filiation est établie depuis Jean d'Azincourt, vivant en 1445, qui avait épousé Jeanne de Wargnies, vicomtesse de Dommart. Messire Drieu d'Azincourt, chevalier, Sgr de Wargnies, fils des précédents, épousa en 1470 Yolande de Longueval ; il en eut, entre autres enfants, une fille, Françoise, qui épousa noble personne Ambroise de Villiers par contrat passé le 6 octobre 1497 devant Duclos, notaire à Amiens. Robert d'Azincourt, domicilié à Marets, dans l'élection de Compiègne, fut maintenu dans sa noblesse, le 27 novembre 1667, par arrêt du

Conseil d'Etat après avoir justifié sa filiation depuis 1497. Sa fille, Françoise-Catherine, née en 1682, fut admise en 1692 à la maison de Saint-Cyr. Robert d'Azincourt eut aussi un fils, Marc-Antoine, qui épousa Elisabeth Frachet, fille de son fermier, et qui mourut en 1736 à Berghes-Saint-Winock laissant dans la misère sa femme et ses sept enfants. Cette famille d'Azincourt paraît être aujourd'hui éteinte. Elle s'était alliée aux familles de Lens, de Poix, de Berghes-Saint-Winock, de Wignacourt, de Longueval, de Caulaincourt 1504, etc.

BACHELERIE (de la), en Limousin.

La famille DE LA BACHELERIE appartient à la noblesse du Limousin. Elle ne doit pas être confondue avec la famille de Loyac de la Bachellerie.

On n'a encore pu se procurer sur elle que des renseignements insuffisants.

Elle a eu pour berceau la petite ville d'Eymoutiers, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Limoges, où elle est anciennement connue. Champeval mentionne dans son *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze* (t. II, p. 323) un sieur Labachellerie, d'Eymoutiers, qui exerçait en 1503 l'office anoblissant de secrétaire du Roi. Ce personnage mourut vraisemblablement sans postérité. Le famille de la Bachelerie ne figure pas, en tout cas, au nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et ses représentants étaient encore marchands à Eymoutiers dans les premières années du XVIII[e] siècle. Il ne semble pas qu'on doive lui attribuer un N... de Labachellerie, écuyer, Sgr de Laveix, qui eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Tulle) : *d'argent à trois pins de sinople*. La famille de la Bachelerie, d'Eymoutiers, s'agrégea à la noblesse au cours du XVIII[e] siècle problablement par l'acquisition de quelque charge anoblissante.

Jacques-Joseph de la Bachelerie, écuyer, Sgr de Neuvielle, de la ville d'Eymoutiers, épousa Marie-Thérèse Menot. Il en eut deux fils, Jean, né en 1735, et Jacques-Joseph, né en 1762, qui entrèrent l'un et l'autre dans les ordres. Martial de la Bachelerie, écuyer de la ville d'Eymoutiers, épousa en 1768 Marie-Anne de Miomandre, de la paroisse de Châteauneuf-la Forêt, près de Limoges. Martial de la Bachelerie de Châteauneuf, décédé en 1820, avait épousé M[lle] de Maumigny, veuve du comte de Marsanges. Paul de la Bachelerie épousa en 1832 M[lle] de Bony de Lavergne. Pulchérie de la Bachelerie épousa vers 1845 le marquis de Bony de Lavergne. La famille de la Bache-

lerie subsistait honorablement il y a peu d'années dans le département de la Haute-Vienne.

Jacques de la Bachelerie, prêtre, Sgr de Vieilleville, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Limoges. M. de la Bachelerie prit part cette même année à celles du Bas-Limousin.

Principales alliances : de Maumigny, de Lagrange de Tarnac, de Joyet 1888, de Souris vers 1845, de Bony de Lavergne (deux fois), etc.

Une famille de la Bachelerie, distincte de celle dont il vient d'être parlé, appartenait au XVIe siècle à la noblesse de la même région. Elle possédait, entre autres biens, la seigneurie d'Eyjeaux, près de Pierrebuffière. Geoffroy de la Bachellerie, écuyer, Sgr d'Eyjeaux, épousa Judith de Carbonnières par contrat du 25 mai 1578. Isabeau de la Bachellerie, fille de Jean, Sgr d'Eyjeaux, et d'Antoinette de Meillars, épousa, le 12 juillet 1574, Louis de Boisse, Sgr de la Farge. Elle recueillit dans la suite l'héritage de la famille de la Bachellerie. Son descendant, le marquis de Boisse, se qualifiait en 1789 Sgr d'Eyjeaux et baron de la Bachellerie.

Une famille de la Bachelerie a appartenu à la noblesse de l'Auvergne. Elle portait pour armes : *de gueules à un lion rampant d'or et à trois barres de sable brochant*. Son chef, Léger de la Bachelerie, Sgr de Buges, demeurant à Saint-Babel, dans la paroisse de Mazous et dans l'élection de Clermont, marié à Alix de Carmantrand, fut maintenu dans sa noblesse, le 25 novembre 1666, par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Il justifia sa descendance de Jacques de la Bachelerie, marié, le 28 octobre 1486, à Marguerite de Joignac. Ayant été de nouveau assigné le 25 janvier 1698, il fut renvoyé de l'assignation, le 9 décembre 1700, sur le vu du jugement de M. de Fortia.

Les diverses familles dont il vient d'être parlé paraissent n'avoir aucun rapport avec une famille de la Bachelerie qui appartenait au moyen âge à la noblesse de la vicomté de Turenne. Laîné mentionne dans son *Nobiliaire du Limousin* Gauthier et Aimery de la Bachelerie, frères, qui firent une donation à l'abbaye d'Uzerche sous le règne du roi Robert, c'est-à-dire au commencement du XIe siècle. Un Jehan de la Bachelerie, chanoine de Rodez, passa une transaction le jeudi après la Nativité de saint Jean-Baptiste 1308. Un Hugues de la Bachelerie, chevalier, fut vers 1215 mêlé à une intrigue amoureuse du célèbre troubadour Savary de Moléon.

BADIÈRE (de). Armes (d'après un cachet de 1728) : *écartelé : au 1 d'azur à une aigle au vol abaissé de... ; au 2 d'or à un arbre arraché de... ; au 3 d'or à un cœur enflammé de... ; au 4 d'azur à un dauphin de...*

— L'écu timbré *d'un heaume à sept grilles et à lambrequins, posé de profil*[1].

La famille DE BADIÈRE appartient à la noblesse du Béarn.

Elle remonte par filiation à maître Robert Badière, de la ville de Tours, en Touraine, maître menuisier et canonnier, habitant de Navarrenx, en Béarn, qui épousa dans cette ville, le 7 octobre 1550, Catherine Gay, fille d'un autre maître menuisier. Pierre de Badière, baptisé à Navarrenx le 28 novembre 1651, notaire greffier au sénéchal d'Orthez, jurat de cette ville en 1694, épousa d'abord, en 1684, Marie de Galèse, puis, en 1692, Marguerite de Gray, petite-fille de Jean Gray, régent de l'Université d'Orthez. Il eut plusieurs fils dont deux, Paul, né du premier lit, et Pierre, né du second lit, furent les auteurs de deux branches.

Paul de Badière, né à Orthez en 1690, avocat au Parlement de Navarre et au sénéchal d'Orthez, premier jurat de cette ville en 1724, épousa en 1713 Marie de Lichigaray. Leur fils, Jean-Baptiste de Badière, né à Orthez en 1727, premier jurat de cette ville, arriva à la noblesse par l'acquisition qu'il fit, le 28 mai 1763, de la maison noble de Pomps de Rivehaute et fut admis pour ce fief aux Etats du Béarn le 5 mai 1764. Il eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Jean-Louis de Badière, né en 1756, avoué, maire d'Orthez en 1804, décédé en 1845, dont le fils, Jean-Baptiste-Augustin de Badière, a été président du tribunal de première instance d'Oloron et dont le petit-fils, Pierre, est président du tribunal de première instance de Saint-Palais ; 2° Jean-Baptiste de Badière, né en 1757, conseiller à la Cour de Pau, décédé en 1831, qui a laissé des enfants. Un représentant de cette branche, le Dr Léon Badière, obtint le 25 juillet 1860 du tribunal de première instance d'Orthez un jugement l'autorisant à faire rectifier son acte, de naissance dans lequel son nom n'était pas précédé de la particule DE.

L'auteur de la branche cadette, Pierre de Badière, né en 1697, fut maire d'Orthez. Il épousa en 1721 Marguerite de Carrère, d'Oloron, héritière de la maison noble du Domec de Précillon pour laquelle il fut admis aux États du Béarn dans l'ordre de la noblesse le 5 mars 1734. Il n'eut que deux filles, Mmes de Ribeaus et de Poumiés.

BAECQUE (de), ou **DEBAECQUE**, à Dunkerque. Armes : *écartelé : aux* 1 *et* 4 *d'or à un sanglier courant de sable ; aux* 2 *et* 3 *d'or à l'aigle éployée de sable*[2].

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. de Dufait de Maluquer.

2. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Bouly de Lesdain. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Baecque dans le deuxième volume de cet ouvrage.

La famille de Baecque, ou Debaecque, originaire de Berghes-Saint-Winock, fixée à Dunkerque au cours du xviii[e] siècle, occupait avant la Révolution un rang distingué dans la bourgeoisie de la Flandre maritime.

Pierre de Baecque, procureur, notaire, échevin de Berghes-Saint-Winocq, décédé en mai 1722, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armes telles que la famille les porte de nos jours. Il figure dans ce recueil sous le nom de Pierre de Baecquier. Son descendant, Louis de Baecque, né à Dunkerque en 1750, président de la municipalité de cette ville, décédé en 1804, fut député au Conseil des Cinq-Cents. Charles de Baecque vint vers 1845 fonder une maison de banque à Paris.

La famille de Baecque, ou Debaecque, subsiste à Paris et à Dunkerque.

Principales alliances : Thiéry, Herwyn, Chamonin 1767, 1772, Hovelt 1801, Pelletreau 1842, etc.

BARDON (de), en Bourbonnais. Armes : *écartelé : aux 1 et 4 gueules à un cœur d'argent ; aux 2 et 3 d'azur à un écot d'or mis en bande*[1].

La famille de Bardon appartient à la noblesse du Bourbonnais. Elle appartenait dès le xiv[e] siècle à la haute bourgeoisie de Moulins.

On en trouvera une généalogie dans le *Nouveau d'Hozier*.

Elle était représentée dans la seconde moitié du xvi[e] siècle par deux frères, tous deux appelés Pierre, que l'on croit avoir été fils d'honorable homme Gabriel Bardon, châtelain de Chazeuil en 1558, et petits-fils d'autre Gabriel Bardon, notaire à Rongères en 1507. L'aîné des deux frères fut maire de Moulins en 1576 ; il eut deux fils : 1° sire Gabriel Bardon, marchand grossier à Moulins, marié en 1586 à Jeanne de Lingendes, qui ne paraît pas avoir eu d'enfants ; 2° noble maître Louis Bardon, conseiller en l'élection de Moulins, marié en 1588 à Claude de Lapelin, dont le fils, Gabriel, mourut sans postérité. Son frère, Pierre le cadet, marié vers 1555 à Barbe Filhaud, se qualifiait marchand et bourgeois de Moulins. Il eut deux fils. Le plus jeune de ceux-ci, Pierre Bardon, d'abord marchand bourgeois de Moulins, épousa, le 31 mai 1587, demoiselle Marie Girard. Il fut plus tard, en 1608, maire de Moulins, puis receveur général des tailles en la généralité de cette ville. Dans les dernières années de sa vie il se qualifiait seigneur des Moquets, de Belesme, du Méage, etc. Il eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Philippe, qui continua la lignée ; 2° Jean, con-

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Philippe Tiersonnier. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Bardon dans le deuxième volume de cet ouvrage.

seiller du Roi en la sénéchaussée de Moulins, maître d'hôtel du Roi, décédé le 12 mai 1656, dont les enfants n'eurent pas de postérité. Philippe Bardon, Sgr des Moquets, du Méage, etc., procureur du Roi au présidial de Moulins en 1613, marié, le 19 décembre 1616, à Antoinette de Champfeu, fille d'un président au bureau des finances de Moulins, fut pourvu, le 10 mars 1626, de l'office anoblissant de trésorier de France au même bureau des finances. Il eut, entre autres enfants, deux fils : 1° François Bardon, qui continua la lignée ; 2° Philippe Bardon, Sgr de Bellesme, né à Moulins en 1631, trésorier de France au bureau des finances de cette ville en 1663, marié en 1659 à Étiennette Chrestien, dont les deux fils, Jean, prévôt des maréchaux de France en Vivarais, et François, l'un et l'autre décédés dans la suite sans postérité masculine, furent maintenus dans leur noblesse, le 15 mai 1698, par jugement de M. le Vayer, intendant de Moulins. François Bardon, Sgr du Méage, né à Moulins en 1624, marié le 23 janvier 1647 à Catherine Chrestien, fut anobli, en août 1670, par lettres patentes qu'il fit enregistrer le 28 du même mois à la Cour des aides de Paris. Il eut, entre autres enfants, une fille, Mme de la Roche du Ronzet, et un fils, Jean-Claude de Bardon, Sgr du Méage, officier, qui épousa à Vichy, le 14 mars 1710, Catherine de Vicq de Pontgibaud et qui continua la lignée. Le petit-fils de ce dernier, Godefroy de Bardon du Méage, officier d'infanterie, marié en 1778 à Mlle de Berthet, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la châtellenie de Billy. Il fut père d'Antoine, chevalier de Bardon, qui épousa en 1818 Mlle Urion de la Guesle, et grand-père d'Amable de Bardon, né en 1831, qui épousa Mlle de Giverdy et qui en eut un fils et une fille, Mme Lienel.

La famille de Bardon a fourni des officiers de mérite dont plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : de Lingendes, de Lapelin 1588, du Buysson 1611, de Brinon 1618, de Champfeu 1616, de Vélard 1678, de Bosredon de Combrailles 1699, Perrot 1693, de la Roche du Ronzet 1685, de Berthet 1778, Urion de la Guesle 1818 et vers 1840, etc.

BARRÊME (de). Armes : *de sable à deux triangles entrelacés d'argent renfermant une molette d'or*[1].

La famille DE BARRÊME, éteinte de nos jours, avait occupé un rang distingué dans la noblesse de robe provençale.

On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet de Titres, particulièrement dans

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Barrême dans le deuxième volume de cet ouvrage.

le *Nouveau d'Hozier*. Barcilon lui a consacré un article dans sa *Critique du Nobiliaire de Provence* de Robert de Briançon. Artefeuil en a donné au XVIIIe siècle une généalogie qui a été reproduite par la Chesnaye des Bois. Enfin tout récemment, en 1907, le baron du Roure en a donné dans *Les Meyran et leurs alliances* une généalogie très complète et très documentée dans laquelle il rectifie un grand nombre d'erreurs commises par ses devanciers.

La filiation suivie remonte à maître Salomon de la Rabissa, ancien juif, médecin, habitant de Tarascon, maintenant néophyte et appelé Jean de Barrême, qui est ainsi désigné dans un acte passé le 18 août 1503 devant notaire à Tarascon, Ce même Jean de Barrême obtint en 1541 des lettres de naturalité dans lesquelles il est dit originaire de Navarre. Il eut d'une alliance inconnue plusieurs fils dont l'aîné, Thomas, continua la lignée. Ce Thomas Barrême fut mis en apprentissage par son père le 13 septembre 1510 ; il fut plus tard marchand à Tarascon et épousa Douce Labian. Leur fils, René Barrême, docteur ès droits, nommé juge à Tarascon par provisions du 3 août 1555, alla plus tard se fixer à Avignon et y épousa Claire de Cadenet par contrat du 15 février 1558. Il se fit délivrer par le sieur Menc des lettres de comte palatin ; ce titre de comte palatin, comme l'explique M. de Magny dans l'ouvrage qu'il a consacré aux comtes romains et aux titres pontificaux, était purement honorifique et n'était ni nobiliaire, ni héréditaire. René Barrême acquit par contre en 1564 le grade de docteur en droit civil de l'Université d'Avignon qui conférait la noblesse personnelle à la première génération et la noblesse héréditaire à la seconde. Il revint dans la suite en Provence, fut procureur du Roi en la sénéchaussée d'Arles et fit son testament le 12 novembre 1602. Deux de ses fils, Jean et René, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée s'est seule perpétuée jusqu'à nos jours. Son auteur, monsieur maître Jean de Barrême, fut reçu en 1589 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon et fut définitivement anobli par ce grade. Il fut plus tard juge, capitaine et viguier pour le Roi à Tarascon, puis conseiller et maître des requêtes ordinaires de la reine Marguerite de Valois. Il avait épousé, le 15 octobre 1596, Honorade de Laurens, fille d'un médecin et sœur des archevêques d'Arles et d'Embrun. Il recueillit la seigneurie de Montravail par héritage d'un autre de ses beaux-frères, Honorat de Laurens, qui l'avait lui-même recueillie de sa femme, fille de François d'Ulme, Sgr de Montravail, avocat général au Parlement. Son fils, noble maître François Barrême, juge de Tarascon, décédé dans cette ville en 1684, épousa d'abord, le 16 janvier 1628, Alexandrine Rolland, puis à Avignon en

1653 Alexandrine de Lazaris. Il avait été maintenu dans sa noblesse, le 4 septembre 1667, par arrêt des commissaires du Roi chargés de la recherche des faux nobles en Provence. Il laissa de sa première union, entre autres enfants, deux fils, Jean, baptisé le 11 février 1624, et François, qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier rameau, Jean Barrême, Sgr de Montravail, succéda à son père dans sa charge de juge et viguier de Tarascon, épousa le 10 juin 1651 Madeleine de Grégoire de Saint-André et mourut en octobre 1692. Bien que n'habitant pas le Languedoc, il y avait fait reconnaître sa noblesse par arrêt des commissaires des francs-fiefs en raison de divers biens qu'il possédait sur la rive droite du Rhône. Sa descendance conserva jusqu'à la révolution la charge de juge et viguier de Tarascon. Joseph de Barrême de Montravail, né en 1765, maire de Tarascon et sous-préfet d'Arles sous la Restauration, marié à Mlle de Nicolay, décédé à Tarascon en 1839, fut connu le premier sous le titre de comte. Ce rameau s'est éteint en la personne de son petit-fils, Hélion, comte de Barrême-Montravail, né à Florence en 1839, qui est décédé à Nice en 1894 ne laissant que trois filles de son mariage, en 1875, avec Mlle de Diesbach de Belleroche. C'est à ce rameau qu'appartenait l'abbé de Barrême qui fut conseiller clerc au Parlement de Paris sous Louis XVI.

Le rameau cadet a été passé sous silence par la plupart des généalogistes anciens. Mais on trouvera sur lui d'intéressants renseignements dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 20 janvier 1903. Son auteur, François Barrême, savant éminent, vint se fixer à Paris, y épousa en 1662 Jeanne de Bauthéa et fut nommé professeur de mathématiques du Roi. Il publia en 1670 les *Comptes-faits du grand commerce;* cet ouvrage jouit d'une telle popularité que le nom de son auteur devint technique et proverbial. François Barrême fut père de maître Gabriel Barrême, bourgeois de Paris, expert des calculs de la Chambre des comptes, professeur de mathématiques de S. M., qui épousa, le 8 février 1686, Charlotte Lafontaine, fille d'un ordinaire de la musique du Roi et de Jeanne de la Haye, femme de chambre du duc de Bourgogne, et grand-père de Nicolas Barrême, né à Paris le 25 avril 1687, bourgeois de cette ville, directeur de la Compagnie des Indes, qui épousa, le 8 février 1719, Marie Nyon, fille d'un marchand libraire de Paris, et qui se fit décharger comme noble du droit de franc-fief par arrêt du 5 janvier 1742 de M. de Lesseville, intendant de Tours. Jean-Nicolas de Barrême, né en 1719, fils de Nicolas, épousa en 1754 Mlle de Haussay, ancienne demoiselle de Saint-Cyr. Il sollicita en 1764 le cordon de Saint-Michel et demanda au Roi de le relever de l'omission de qualifications nobles dans les

actes passés par lui et par ses ascendants et de l'anoblir en tant que besoin. Il fut plus tard, en 1775, receveur des fermes à Moulins, fut compromis dans une faillite en 1779 et dut se réfugier à l'étranger. Il avait eu quatre fils qui entrèrent dans l'armée et qui ne paraissent pas avoir eu de postérité masculine.

L'auteur de la branche cadette, René Barrême, Sgr de Manville, baptisé à Tarascon le 9 juillet 1576, procureur du Roi et juge d'Arles, épousa, le 20 octobre 1611, Diane de Barras, fille naturelle de Gaspard de Barras, commandeur de Malte, légitimée par lettres de septembre 1595. Leur fils, Charles Barrême, Sgr de Manville, baptisé en 1617, juge royal d'Arles en 1642, décédé dans cette ville en 1695, se fit accorder en août 1658 des lettres patentes de confirmation de noblesse qu'il fit enregistrer au Parlement le 28 novembre suivant et vérifier en la Cour des comptes le 27 novembre 1663. Bien qu'un édit de 1664 eût révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, son fils, Jean-Baptiste de Barrême, Sgr de Manville et d'Astre, fut maintenu dans sa noblesse, le 17 août 1708, par jugement rendu à Aix du premier président Cardin le Bret. Cette branche eut pour dernier représentant légitime Guillaume de Barrême, Sgr de Manville, connu sous le titre de baron de Chateaufort, né à Arles en 1719, qui épousa en 1750 Mlle Campan, fille d'un conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et qui mourut en 1775. M. de Chateaufort ne laissa qu'une fille légitime mariée à Arles en 1777 à son cousin, Joseph-Henri de Barrême de Montravail. Il eut aussi un fils adultérin, Jacques, né en 1760, qui fut connu sous le nom de Réallu et qui fut un peintre de talent.

La famille de Barrême a fourni des magistrats et des officiers distingués.

Principales alliances : de Rollands, de Laurens, de Raousset-Soumabre 1633, d'Aiminy 1669, de Gras de Prégentil 1801, de Faucher 1799, de Réginel 1807, de Nicolay, d'Olivier de Pezet, de Joannis-Verclos 1843, de Villeneuve 1838, 1862, de Diesbach 1875, le Mesre de Pas 1897, Durand de Grossouvre, de Barras 1611, Dumoustier, de Gras de Preigne 1673, de Damians 1723, etc.

TOME III

BATBÉDAT. Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : *de gueules à trois bandes d'or*[1].

Famille de haute bourgeoisie, originaire de Vicq, au pays d'Auribat, dans l'ancien duché d'Albret.

Bertrand DE BATBÉDAT, marchand, auquel remonte la filiation, vivait à Vicq en 1629. Son petit-fils, Bernard Batbédat, marié à Jeanne-Marie de Salles, de la ville de Mont-de-Marsan, eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696. Il eut deux fils, Jean et François Batbédat, qui vinrent se fixer à Bayonne et qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné de ceux-ci, Jean, épousa Marie Fourcade, nièce de Marie Fourcade, qui épousa Barthélemy Cabarrus et qui fut l'aïeule de tous les Cabarrus, et de Catherine Fourcade, qui épousa Pierre Lesseps et qui fut l'aïeule de tous les Lesseps. Son fils, Pierre Batbédat, épousa Suzanne Lalanne, sœur de Mme Dominique Cabarrus et grand-tante de la célèbre Mme Tallien. Il fut le grand-père d'Adèle Batbédat, décédée en 1874, qui épousa le comte d'Argout, pair de France, ministre du roi Louis-Philippe, membre de l'Institut.

François Batbédat, auteur de la branche cadette, fut le grand-père de François Batbébat, littérateur distingué, qui traduisit en gascon les fables de la Fontaine. C'est à cette branche qu'appartenait Léon Batbédat, né en 1796, général du génie, décédé en 1861. Un des petits-fils de ce dernier, Léon Batbédat, a été avocat général près la Cour d'Angers ; il a laissé des enfants.

La famille dont il vient d'être parlé ne doit pas être confondue avec une autre famille Batbédat qui avait pour berceau le bourg de Saint-Jeours, également situé au pays d'Auribat. C'est à cette dernière famille qu'appartenait le trop célèbre abbé Samson Batbédat, marié à Bordeaux le 14 octobre 1793, qui fut un des plus violents terroristes

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Paul Labrouche.

du Sud-Ouest. Samson Batbédat n'eut pas d'enfants. Mais sa famille est encore représentée.

BAUDEL (de) et **BAUDEL de VAUDRECOURT**. Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une croix de Lorraine de même.* — Cimier : *un lion d'or* [1].

La famille DE BAUDEL appartient à la noblesse de Lorraine.

M. Lehr en a donné une généalogie dans son *Alsace noble.* Il en fait remonter la filiation à Simon Baudel dont le fils, Claude Baudel, épousa en 1566 Marguerite Villet. Un descendant de ceux-ci, Nicolas-Antoine Baudel, de l'Université de Pont-à-Mousson, reçu le 13 juillet 1690 avocat au Parlement de Metz, exerçait au bailliage de Bassigny quand il fut anobli, le 13 février 1715, par lettres patentes du duc de Lorraine. Son fils, Joseph-Nicolas Baudel, né en 1713, avocat au Parlement, décédé en 1785, acquit une partie du fief de Vaudricourt. Il avait épousé en 1739 Marguerite de Bourgogne dont il eut quinze enfants. Trois de ses fils, Charles-Nicolas, Henri-Stanislas et Claude-François-Xavier de Baudel, furent les auteurs de trois branches.

La branche aînée subsiste à Bourmont (Haute-Marne). Son chef, Claude-Alexandre de Baudel, né dans cette ville en 1771, marié en 1793 à Mlle de Martinet, puis en 1818 à Mlle Didret, décédé en 1845, fut député des Vosges sous Charles X. Il laissa plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Prosper de Baudel, né en 1795, décédé sans postérité masculine, vint se fixer à Haguenau, en Alsace, après son mariage avec Mlle Nebel et fut maire de cette ville, puis, en 1849, conseiller général du Haut-Rhin. Un deuxième, Alphonse de Baudel, né en 1799, fut juge de paix à Chatenois ; il avait épousé en 1831 sa cousine, Mlle de Bourgogne, dont il a laissé postérité.

La deuxième branche, fixée de nos jours en Bordelais, est connue sous le nom de Baudel de Vaudrecourt.

La troisième branche, également connue sous le nom de Baudel de Vaudrecourt, alla se fixer à Nancy. Elle est aujourd'hui près de s'éteindre.

Principales alliances : Ragon de Bange, Bontemps de Montreuil, Clément de Grandprey 1850, de Bourgogne 1759, 1831, Symon de la Treiche, de Bouchard d'Aubeterre 1795, de Landrian 1794, Cachedenier de Vassimon, Berthe de Pommery, Dutheil de la Rochère, etc.

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Baudel dans le tome III de cet ouvrage.

BECQUEREL[1].

La famille Becquerel appartient à la haute bourgeoisie parisienne.

Elle est vraisemblablement la même que celle d'un Philippe Becquerel, bourgeois de Paris, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à un rocher d'argent soutenant deux oiseaux affrontés et becquetant une grappe de raisin d'or, tigée et feuillée du même, mouvante du chef*.

Pierre-Hector Becquerel se qualifiait vers le milieu du XVIIIe siècle seigneur de la Chaponnière, de la Grande-Marion, des Préaux, etc. Il eut deux fils : 1° Charles-Denis Becquerel des Préaux, officier de marine, dont le fils, Denis-Etienne Becquerel des Préaux, épousa Rosine Girodet de Roussy, de la famille du peintre Girodet, et dont le petit-fils, Emile Becquerel des Préaux, mourut sans alliance vers 1864 ; 2° Louis-Victor Becquerel de la Chevrotière, né à Paris en 1756, qui continua la lignée. Le fils de ce dernier, Antoine-César Becquerel, né à Châtillon-sur-Loing en 1788, marié à Cécile Darlu, décédé presque centenaire en 1878, fut un célèbre physicien et fut admis à l'Académie des sciences. Il fut père d'Edmond Becquerel, né à Paris en 1820, décédé dans la même ville en 1891, qui fut également un physicien illustre et qui fut admis en 1863 à l'Académie des sciences, grand-père de M. Henri Becquerel, né en 1852, lui aussi physicien très distingué, membre de l'Académie des sciences en 1889, et bisaïeul de M. Jean Becquerel, professeur au Muséum d'histoire naturelle, répétiteur à l'Ecole polytechnique, marié à Mlle d'Haussy.

Principales alliances : Moreau de Milleroy, Girodet, Filleul, Darlu, Cruvelhier, Lorieux, d'Haussy, etc.

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Léon Dufour.

BERNARD de LUCHET (de). Armes : *d'or à trois huchets, ou cors de chasse, de gueules, 2 et 1.*

La famille DE BERNARD DE LUCHET, fixée aux Antilles à l'époque de la Révolution, appartenait au XVIIIe siècle à la noblesse de l'Angoumois. Elle possédait dans ce pays, sur le territoire de la paroisse de Criteuil, près de Cognac, le fief de Luchet dont elle a gardé le nom. Elle ne doit pas être confondue avec une famille de Luchet qui a appartenu à la noblesse de Saintonge.

On trouvera sur elle des renseignementes intéressants dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* de 1902, dans l'*Ordre de la noblesse de l'Angoumois aux États généraux de* 1789 de M. Callandreau, etc.

La famille de Bernard de Luchet est originaire du pays de Bigorre. Son auteur, Pierre Bernard, écuyer, Sgr de Javrezac, de Monsanson et des Vauzelles, fut pourvu, le 11 juillet 1588, de l'office de conseiller secrétaire des Maison et Couronne de Navarre. Il avait épousé, le 26 janvier 1578, Jeanne Roux. Il fut père de Gédéon Bernard, Sgr des mêmes domaines, qui épousa, le 12 mai 1630, Suzanne de la Garde, et grand-père d'autre Gédéon de Bernard qui épousa successivement en 1669 Marie Rodier et en 1678 Anne de la Porte-aux-Loups. Le fils de ce dernier, Daniel Bernard, devint seigneur de Luchet, en Angoumois, par le mariage qu'il contracta avec Catherine Rondrailh, veuve de Jean de la Barrière, Sgr de Luchet. Il fut le grand-père de Charles de Bernard de Luchet, qui épousa Charlotte de Durfort par contrat passé le 18 mai 1749 en la Cour du sénéchal de Bigorre, et de Jacques de Bernard, Sgr de Luchet, qui épousa d'abord en 1768, au temple protestant de Cognac, Marie-Françoise Pyniot de Girondin, puis Jeanne de Clervaux et qui se fit représenter en 1789, à cause de son fief de Luchet, aux assemblées de la noblesse tenues à Angoulême. Jacques de Bernard de Luchet eut de sa première union un fils, Charles-Pierre-Jacques, baptisé en 1769, au temple protestant de Cognac, dont il va être parlé, et deux filles qui épousèrent deux frères,

MM. Lecoq de Boisbaudran. Il eut du second lit une troisième fille, Mme Nouel. Charles-Pierre-Jacques Bernard de Luchet fit en 1783 des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Il alla plus tard se fixer aux Antilles, s'y maria et fit enregistrer, le 7 janvier 1816, ses titres de noblesse à la Guadeloupe. La famille de Bernard de Luchet subsistait aux Antilles il y a peu d'années.

BERT de la BUSSIÉRE. Armes : *de gueules à une bande d'or, chargée d'un lion d'azur*. — Devise : NIHIL AGERE POENITENDUM[1].

Famille de haute bourgeoisie, anciennement et honorablement connue en Nivernais, sur laquelle on trouvera des renseignements dans l'*Armorial du Nivernais* de M. de Flamare.

Antoine BERT, auquel remonte la filiation, avait épousé vers 1630 Marie Balligot dont il eut deux fils. L'aîné de ceux-ci, François Bert, sieur de Foncebrun, né en 1631, décédé sans postérité à Nevers en 1709, fut receveur des saisies à Saint-Pierre-le-Moutier. Le puîné, Antoine Bert, notaire à Nevers, décédé en 1707, fut père de François Bert, sieur DE LA BUSSSIÉRE, receveur des saisies à Saint-Pierre-le-Moutier, marié en 1721 à Louise Maistres, grand-père de Louis-Aré Bert de la Bussiére, né en 1723, avocat, lieutenant particulier au bailliage de Nevers, marié en 1753 à Marie Bergeron, et bisaïeul de Pierre-Robert Bert de la Bussiére, né en 1754, président en l'élection de Nevers sous Louis XVI, juge suppléant dans cette ville en 1817, marié en 1795 à Marie Magnan, qui continua la lignée. Pierre-Antoine Bert de la Bussiére a épousé en 1894 une fille du marquis de Belloy de Saint-Liénard.

Principales alliances : Arnault de la Ménardière, de Belloy de Saint-Liénard, Macquart de Terline 1920, etc.

BERTENGLES (de). Armes : *d'argent à trois fusées et deux demies de gueules, posées en fasce*[2].

La famille DE BERTENGLES, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à la noblesse de Normandie.

François de Bertengles, conseiller du Roi au bailliage, vicomte et maître des eaux et forêts de Lyons, rendit hommage le 8 mai 1717 pour la seigneurie de Saint-Crespin, en la paroisse de Lorleau, qu'il avait acquise peu de temps auparavant de M. Buquet. Jacques de

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Bert de la Bussière dans le tome IV de cet ouvrage.

2. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Bertengles dans le tome IV de cet ouvrage.

Bertengles, sieur du Vauroux, brigadier de la compagnie de chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, et son frère, Michel de Bertengles, sieur de Bouju, le plus ancien des deux cents chevau-légers de la même compagnie, tous deux chevaliers de Saint-Louis, furent simultanément anoblis par lettres du roi Louis XV données à Versailles en mai 1735. On trouvera le texte de ces lettres dans le *Nouveau d'Hozier*.

Mme de Bertengles se fit représenter en 1789 par le marquis de Belloy aux assemblées de la noblesse du bailliage de Gisors.

La famille de Bertengles s'est éteinte en la personne d'Auguste-Eugène de Bertengles, né à Paris en 1773, qui mourut en 1861 en son château de Saint-Crespin (Eure) sans avoir eu d'enfants de son mariage, en 1829, avec Mlle Rose Grenier d'Ernemont, décédée au même lieu en 1874.

Principales alliances : Doullé de Varroc, de Gislain de Cernay, le Noir de Pasdeloup, Grenier d'Ernemont, etc.

BEURGES (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles d'argent et en pointe d'un cygne de même tenant dans son bec une couleuvre de gueules* [1].

La famille DE BEURGES appartient à la noblesse de Lorraine.

On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois et dans les notes de la *Chambre des comptes du duché de Bar*, le bel ouvrage publié et annoté par M. le baron de Dumast. On en trouvera un tableau généalogique dans les *Dossiers bleus*. On trouvera, enfin, les derniers degrés de la filiation dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1893 et dans les *Filiations bretonnes* du vicomte de la Messelière.

La famille de Beurges a pour auteur Jean Beurges, ou Burges, demeurant à Nancy, clerc d'office de l'hôtel du roi René d'Anjou, qui fut anobli en 1464 par lettres patentes du duc de Lorraine. On ignore le nom de la femme de Jean Beurges. Mais on sait qu'il fut père d'un Jean II Beurges, clerc d'office dans la maison d'Antoine, duc de Lorraine, et grand-père d'un Jean III Beurges, décédé en 1553, qui obtint, le 12 avril 1533, des provisions de l'office de contrôleur général des finances de Lorraine. Ce dernier personnage, à partir duquel seulement Chérin donne la filiation, avait épousé en 1503 Catherine d'Eumont, décédée en 1542, dont le père avait été anobli en 1490. Il se remaria en 1543 à Anne Pellegrin et eut de cette seconde union un fils, Charles, Sgr de Sivry, bailli et gouverneur de Noméný,

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Beurges dans le tome IV de cet ouvrage.

dont la fille unique épousa Charles du Cambout, marquis de Coislin, décédé en 1648. La famille de Beurges est apparentée à plusieurs maisons souveraines et particulièrement à la Maison Royale d'Italie par le mariage que la plus jeune des filles de Mme de Coislin contracta en 1639 avec Henri de Lorraine, comte d'Armagnac et de Brionne, grand écuyer de France. Maître Gaspard Beurges, écuyer, sieur de Remicourt, fils de Jean III Beurges et de sa première femme, Catherine d'Eumont, fut auditeur en la Chambre des comptes de Nancy, acheta, le 16 mars 1549, une maison à Bar conjointement avec sa femme, Marie de Trèves, et mourut en 1560. Il fut père de noble homme et sage maître Gaspard de Beurges, Sgr de Remicourt, conseiller au Parlement de Paris, qui épousa, le 28 février 1585, Françoise Huppeaux, fille d'un secrétaire du Roi. Le fils de ceux-ci, Gaspard de Beurges, marié le 20 juin 1621 à Marguerite Maillet, devint dans la suite président unique en la Chambre des comptes, Cour des aides et des monnaies de Bar. Il eut deux fils, Alexandre et Claude-Blaise, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné des deux frères, Alexandre de Beurges, Sgr de Ville-sur-Saulx, marié à Nancy en 1659 à Élisabeth Gasselin, succéda à son père dans sa charge de président en la Chambre des comptes, Cour des aides et monnaies de Bar. Son fils, Joseph de Beurges, chevalier, Sgr de Ville-sur-Saulx, né à Bar en 1661, marié dans cette ville en 1693 à Anne Peschart d'Ambly, décédé en 1735, entra dans l'armée et fut capitaine au régiment de Piémont. Sa descendance produisit des officiers distingués et s'éteignit avec Pierre-Louis de Beurges, né à Bar en 1771, décédé à Aix-la-Chapelle en 1808.

Claude-Blaise de Beurges, Sgr de Trémont, auteur de la branche cadette, épousa Louise Gérard, fille d'un avocat à Bar, et mourut à Trémont en 1716. Son fils, Jean-Bâptiste de Beurges, Sgr de Renesson et de Trémont, épousa vers 1735 sa nièce à la mode de Bretagne, Anne de Beurges, née en 1707, fille du chef de la branche aînée. Leur descendant, Henri-Louis de Beurges, né à Bar-le-Duc en 1822, possesseur de forges importantes en Champagne, député de la Marne en 1871, conseiller général de la Haute-Marne, décédé en 1912, reçut le titre de comte par lettres du roi d'Italie; il avait épousé en 1851 Mlle de Rohan-Chabot dont il eut une fille morte jeune. Son cousin germain, Gaston-Louis, comte de Beurges, né en 1829, comte italien, marié en 1880 à Élisabeth-Caroline, comtesse Esterhazy de Galantha, est allé se fixer à Vannes, en Bretagne. Il a eu une fille, Mme de Vernizy, et un fils, Guillaume-Louis, né en 1881 à Ville-sur-Saulx.

Joseph-Anne de Beurges, Sgr de Naives-en-Blois et en partie de Braux; Pierre-Louis de Beurges, Sgr en partie de Ville-sur-Saulx;

Mlle Marguerite de Beurges, dame en partie du fief de Vidampierre; Mlle Jeanne de Beurges, dame en partie de Ville-sur-Saulx ; et Louis-Philippe de Beurges, Sgr de Renesson et de Trémont, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Bar-le-Duc.

Principales alliances : de Fériet, du Cambout de Coislin, d'Ernecourt 1567, de Rarécourt, d'Alençon 1652, 1692, de Rose, de Beaujeu, Peschart d'Ambly 1693, de Joybert 1736, de l'Escale, de Vyart 1769, Mouzin de Romecourt 1744, Saguez de Breuvery, de Malvoisin 1770, de Marien 1817, de Rohan-Chabot 1851, Choppin d'Arnouville 1823, le Chevallier de Bouelle 1847, de Forget 1875, Esterhazy de Galantha 1880, etc.

BEYNAC (de), en Aunis.

Henri-Alexandre de Beynac de Bouqueteau, né en 1764, admis en 1777 à l'École militaire, épousa, le 13 vendémiaire an XIII, Marie-Anne Sureau. Il eut quatre enfants qui furent les derniers représentants de leur famille : 1e Henri-Gabriel de Beynac, né à Niort en 1807, décédé à Poitiers en 1850 sans laisser de postérité de son mariage, en 1836, avec Mlle Perreau de Chaban, encore vivante en 1887 ; 2° Anne-Augustine, mariée en 1828 à Jean-Baptiste-Adolphe Joly, décédée en 1883 ; 3° Adélaïde-Thérèse; 4° Jeanne-Silvie.

BIDAULT de GLATIGNÉ. Armes (d'après Rietstapp et la Chesnaye des Bois) : *d'azur à un sautoir d'or accompagné de quatre coquilles d'argent*[1].

La famille Bidault de Glatigné a eu pour berceau la ville de Laval, dans le Maine, où elle était honorablement connue dès le xvie siècle.

On trouvera sur elle des renseignements dans le *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne* de l'abbé Angot.

Jacques Bidault, bourgeois de Laval, échevin de cette ville, où il mourut à l'âge de 76 ans le 4 juin 1696, fut pendant de longues années médecin à Château-Gontier. Il était arrière-petit-fils de Nicolas Bidault et d'Ambroise de Cordon. Il avait épousé Anne Verger qui lui survécut jusqu'en 1706. Son fils, Jean Bidault, sieur des Landes, avocat, marié à Louise Martin, fit construire la chapelle Saint-André dans l'église de Saint-Vénérand. Jean-Louis Bidault de Cornesse, fils du précédent, décédé en 1760, acquit une grosse fortune comme fermier général de Clermont et de la terre de Thévalles et comme fermier de la traite par terre. Il acheta plusieurs domaines importants,

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Bidault de Glatigné dans le tome IV de cet ouvrage.

notamment celui de Cornesse, dont il rebâtit le château et dont il garda le nom, et arriva à la noblesse par l'acquisition d'une charge de conseiller en la Cour des monnaies de Paris. Il avait épousé successivement Anne-Catherine Beudin et Françoise Niot des Loges. Il eut, entre autres enfants, trois fils qui entrèrent dans l'armée : 1° Mathurin-Louis Bidault de Glatigné, capitaine au régiment de Piémont, marié en 1761 à Renée Richard de la Minterie, qui continua la lignée ; 2° Jacques Bidault de Glatigné, Sgr du Chatelier, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, chevalier de Saint-Louis, décédé sans alliance en 1791 à l'âge de 77 ans ; 3° Jean-Louis Bidault, Sgr de Cornesse, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1783, qui épousa Marie Matagrin et dont le fils, Jean-Louis-Nicolas, officier au régiment de Champagne, épousa successivement en 1769 et en 1790 deux demoiselles Duchemin. Louis-Jacques Bidault de Glatigné, fils de Mathurin-Louis, servit avec distinction dans les rangs des chouans du Bas-Maine. Il épousa en 1807 Mlle d'Héliand et eut un fils, avec lequel il prit part, malgré son âge, à l'insurrection légitimiste de 1832.

Une branche de la famille Bidault, aujourd'hui éteinte, avait donné aux XVIIe et XVIIIe siècles une série d'orfèvres très distingués.

Dame Marie Matagrin, dame des fiefs de Chanteloup, veuve de Jean-Louis de Bidault, et Jean-Nicolas de Bidault, Sgr de Carnesse, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Mans.

Principales alliances : d'Héliand, Leblanc de Boisricheux, Gaultier de Brulon, de Bazillac, etc.

On trouve que Jean-Charles Bidault, huissier de la chambre du Roi, fut anobli par lettres patentes de juin 1752. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'argent à une fasce de gueules accompagnée en chef de deux étoiles de sable et en pointe d'une levrette passante du même.*

Gaspard Bidault, contrôleur ordinaire des guerres, fut pourvu, le 16 mai 1781, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi et de ses finances. Il obtint en même temps de d'Hozier le règlement de ses armoiries : *d'azur à l'ancre d'argent ; au chef du même chargé d'une hure de sanglier de sable accostée de deux étoiles d'azur.*

Une famille Bidault occupa un rang distingué en Poitou aux XVIIe et XVIIIe siècles. Elle portait pour armes : *d'argent au cerf de gueules percé au flanc d'une flèche de sable et sortant d'un bois de sinople, terrassé du même.* Son auteur, Jean Bidault, sieur de la Chauvetière, fut anobli par la mairie de Niort qu'il exerça en 1650. Il fut père de Jean Bidault, sieur de la Chauvetière, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poi-

tiers. Jacques-Charles Bidault de la Chauvetière prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers.

BIOTIÈRE (de), en Bourbonnais et en Berry. Armes : *d'azur à une rose d'or, feuillée de sinople, posée au milieu de l'écu, accompagnée en pointe d'une croix ancrée d'argent; au chef de même chargé d'un lion d'azur, armé et lampassé de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Cimier : *un lion issant de même.* — Devise : TAM FORTIS QUAM NOBILIS.

La famille DE BIOTIÈRE, éteinte dans les dernières années du XIXe siècle, appartenait à l'ancienne noblesse du Bourbonnais et du Berry. Elle paraît avoir eu pour berceau une seigneurie de son nom située dans la paroisse de Buxière-la-Grue, près de Moulins.

On en trouvera des généalogies dans l'*Histoire de Berry* de la Thaumassière et dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois.

Hugonin de Biotière, écuyer, rendit foi et hommage en 1400 pour son hôtel et terre de Biotière. On croit qu'il fut père de Gilbert de Biotière, écuyer, qui donna quittance, le 22 décembre 1439, de la dot de sa femme, N... de Chapettes, et grand-père de Jean de Biotière à partir duquel seulement la filiation est régulièrement établie et qui épousa, par contrat du 1er août 1452, Gabrielle de Marçay, héritière de la seigneurie de son nom, en la paroisse de Chappes. Les petits-fils de ce dernier, Claude et Jean de Biotière, partagèrent la succession de leurs parents par acte de 1540. Le second d'entre eux, Jean, fut père d'autre Jean de Biotière, marié à Françoise Rodillon, qui en 1587 était détenu pour dettes à la Conciergerie de Murat et qui ne paraît pas avoir eu de postérité. L'aîné, Claude de Biotière, Sgr de Marçay, épousa vers 1530 Antoinette de Brandous. Cinq de ses fils, François, Jacques, Philippe, Imbert et Pierre le jeune, furent les auteurs d'autant de branches.

L'auteur de la première branche, François de Biotière, Sgr de Marçay, épousa le 15 décembre 1566 Marie de la Rivière. Sa descendance s'éteignit en la personne d'Anne-Élisabeth de Biotière, dame de Marçay, mariée à Martin de Rollat, Sgr de Varennes, et décédée presque centenaire en 1753. Après la mort de Mme de Rollat la terre de Marçay fut rachetée par Charles de Biotière, marquis de Tilly. Elle passa plus tard à la fille de ce seigneur, la marquise de Lordat, puis à sa petite-fille, la comtesse de Bourbon-Lignières.

L'auteur de la deuxième branche, Jacques de Biotière, Sgr de la Motte, épousa, le 17 juillet 1561, Anne de Saint-Aubin. Son arrière-petit-fils, Louis de Biotière, marié à Anne de Barmaison, fut main-

tenu dans sa noblesse en 1667 par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins. Ce rameau se ruina au cours du XVIII[e] siècle. Michel de Biotière, petit-fils de Louis, épousa en 1790 Louise Diard, fille d'un charron. Il était simple jardinier quand il mourut à Germigny le 30 août 1806. Il fut père de Gilbert Biotière, boulanger, puis employé de l'octroi, qui épousa en 1816 Marie Aucouturier, fille d'un cordonnier de Moulins, et grand-père de Blaise, dit Francisque, de Biotière, né à Moulins en 1836. Celui-ci fut élevé au petit séminaire de Moulins, fit plus tard de la littérature et mourut à Paris, le 27 avril 1888, sans avoir d'enfants du mariage qu'il avait contracté dans cette ville en 1872 avec une anglaise, Héléna-Mary Dillon.

L'auteur de la troisième branche, Philippe de Biotière, Sgr des Issarts, épousa, le 19 mai 1586, Marguerite du Claud. Sa descendance s'éteignit en la personne de Gilberte de Biotière, dame du Claud, mariée en 1704 à François de Magnac.

L'auteur de la quatrième branche, Imbert de Biotière, Sgr de la Pochonnière et en partie de Marçay, épousa en 1586 Anne de Forest. Son arrière-pétit-fils, Gaspard de Biotière, Sgr de Chassincourt et de la Pochonnière, épousa en 1687 Catherine de Villelume. Il en eut trois fils : 1° Nicolas-Louis, qui continua la lignée ; 2° Louis, qui épousa à Lille en 1730 Marie-Thérèse de Renaud et qui n'en eut pas d'enfants ; 3° Claude, chevalier de Malte, tué au siège de Fribourg en 1744 sans avoir été marié. Nicolas-Louis de Biotière, Sgr de Chassincourt, capitaine au régiment de Bourbonnais, épousa en 1723 Élisabeth Roussel de Tilly. Leur fils, Charles de Biotière, brigadier des armées du Roi en 1762, marié en 1758 à Marie-Anne de Durfort-Deyme, qui fut présentée à L. M. en 1761, fut incarcéré pendant la Terreur. Il avait recueilli la seigneurie de Tilly par héritage de ses oncles maternels et avait été connu depuis lors sous le titre de marquis de Tilly. Il eut deux fils, Jean-Auguste, né en 1761, et Gilbert, né en 1769, qui n'eurent pas de postérité, et une fille qui épousa en 1777 le marquis de Lordat et qui eut elle-même une fille unique mariée en 1798 à Louis de Bourbon-Busset, comte de Lignières.

L'auteur de la cinquième branche, Pierre le jeune de Biotière, marié à Antoinette de Chassy, fut père de François de Biotière, Sgr de Chevronne, en Berry, qui épousa Françoise des Barres. Sa descendance s'éteignit avec le petit-fils de celui-ci, François de Biotière, décédé sans postérité dans les premières années du XVIII[e] siècle, qui fut maintenu dans sa noblesse, le 7 juillet 1666, par jugement de l'intendant Lambert d'Herbigny.

Un rameau de la famille de Biotière s'est perpétué en Lorraine jusque dans les dernières années du XIX[e] siècle. Faute de renseigne-

ments suffisants on ne peut indiquer ici le point de jonction avec la souche de ce rameau qui n'est pas mentionné par la Chesnaye des Bois. Jean-Fiacre de Biotière, né le 11 mai 1760 à Pretz (Meuse), décédé en 1828 à Evres (Meuse), épousa à Pretz le 25 novembre 1788 Marguerite-Louise Gossin, fille d'un officier, décédée à Evres en 1832. Il eut un fils, Louis, et une fille, Mme de Fisson. Louis de Biotière, épousa très jeune à Evres, le 29 juillet 1812, Mlle Buache, de Sainte-Ménehould. Il en eut un fils, Charles, qui mourut sans alliance à Evres en 1870, et une fille, Mme Béraud, née Biotière de Chassincourt, qui vivait encore en 1886.

Principales alliances : de Magnac, de Chassy, des Barres, de Rollat, de Villelume 1638, 1687, de Chambon de Marcillac 1713, de la Châtre 1702, de Durfort-Deyme 1758, de Lordat 1777, etc.

TOME V

BONAND (de), en Bourbonnais. Armes : *de gueules à trois têtes de cerf d'argent, 2 et 1*[1].

Une famille DE BONAND appartenait au moyen âge à la noblesse du Bourbonnais. On voyait avant la Révolution dans le cloître de l'abbaye de Sept-Fonds une tombe sur laquelle était représenté un chevalier dont l'écu était chargé de *trois coquilles* avec l'inscription suivante : *Hic jacet Radulphus de Bonan, miles, qui obiit die mercurii antefestum... MCCCII. Requiescat in pace. Amen.* On voyait dans la même abbaye la tombe, portant un écu avec les mêmes coquilles, d'Isabelle de Monz, femme de Raoulet de Bonand, décédée avant 1321. Dom Bétencourt mentionne un Étienne de Bonand, damoiseau, qui possédait en 1300 l'hôtel de Boucé, en Bourbonnais, et un Étienne de Bonant, autrement dit le sieur de Lance, qui possédait à la même époque la terre et seigneurie de Saint-Pourçain.

Une famille de Bonand, distincte de celle dont il vient d'être parlé, occupe de nos jours un rang distingué en Bourbonnais. On en trouvera un très intéressant tableau généalogique dans la *XI*e *excursion de la Société d'émulation du Bourbonnais* (8 juillet 1909). Cette famille de Bonand paraît avoir eu pour berceau le bourg de Millery, près de Lyon, où elle était honorablement connue dès les premières années du XVIIe siècle. Elle vint au cours de ce même siècle se fixer à Lyon où elle s'enrichit dans le négoce. Christophe Bonand, marié vers 1670 à Jeanne Perrat, fut procureur au présidial de Lyon. Son fils, Paul Bonand, conseiller du Roi, directeur général du bureau de tabac de Saint-Flour, épousa à Moulins, le 12 janvier 1706, Marie Texier, fille de Jean, bourgeois de Boyaney. Antoine-Garot Bonand, né de cette union, baptisé à Iseure le 11 janvier 1708, fut contrôleur des guerres et jouit ainsi de la noblesse personnelle. Il recueillit par héritage en 1731 la terre de Montaret, que sa descendance a conservée en Bourbonnais jusqu'à nos jours, et épousa à Moulins, le

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Bonand dans le tome V de cet ouvrage.

1er septembre 1733, Marie-Jeanne Bourdin, fille d'un procureur du Roi en la châtellenie de cette ville. Il fut père de Julien Bonand, ou Bonand de Montaret, baptisé à Moulins en 1741, capitaine commandant au régiment de Savoie-Carignan infanterie, chevalier de Saint-Louis, mort à Lyon, le 31 décembre 1793, victime de la Révolution, qui épousa à Moulins en 1782 Mlle Charbon, et grand-père de Gabriel Bonand, né en 1784, qui épousa Mlle du Bouys de Vallière et qui continua la lignée. On ne connaît pas à la famille de Bonand de principe d'anoblissement régulier et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Son chef, M. Gabriel de Bonand, s'est brillamment apparenté par le mariage qu'il a contracté en 1893 avec Mlle Marie de Meaux, petite-fille de l'illustre Montalembert. M. Henri de Bonand-Montaret, fils du précédent, né au château de Montaret en 1895, sous-lieutenant de chasseurs à pied, a été tué glorieusement au Chemin des Dames le 5 mai 1917.

Il a existé en Forez et en Lyonnais une troisième famille de Bonand qui portait pour armes : *de gueules à un chevron d'argent accompagné de trois palmes d'or ; au chef cousu d'azur chargé d'un soleil d'or*. On trouve aussi les armes suivantes : *d'azur à un paon d'argent accompagné de trois croisettes de même*. Cette famille, originaire de Saint-Martin-la-Plaine, était connue dans le notariat depuis le XVIe siècle. Un de ses membres, Antoine Bonand, bourgeois de Lyon, acquit en 1713 le fief du Sardon à Rive-de-Gier. Luc Bonand fit son testament à Lyon le 27 janvier 1787.

BONFILS (de), en Provence et en Lorraine[1].

Henri DE BONFILS, sieur de Canaux, marié à Marie de Duranti, demeurant à Aix, décédé dans la suite sans laisser de postérité masculine, et son cousin, Joseph-François de Bonfils, né en 1654, viguier d'Orange, y demeurant, obtinrent, le 16 mai 1701, un arrêt du Conseil d'État, qui reconnaissait leur noblesse d'ancienne extraction. Joseph de Bonfils, né à Orange en 1686, fils de Joseph-François, épousa d'abord Laure de Drevon de Champlain dont il n'eut qu'une fille mariée en 1736 à Henri-Joseph Pelletier de Gigondas. Il se remaria à Carpentras, le 18 juillet 1723, à Madeleine de Serre, ou de la Serre, dont il eut plusieurs enfants. Son fils, Jean-François de Bonfils, guillotiné à Orange en 1794, eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Joseph-François, connu sous le titre de marquis de Bonfils, marié à Crest en 1789 à Marie-Aimée de Bruyères de Saint-Michel, dont

1. Cet article a été fait à l'aide d'une aimable communication de M. le baron de Dumast. Il rectifie et complète la notice qui avait été consacrée à la famille de Bonfils dans le tome V de cet ouvrage.

la descendance est aujourd'hui fixée en Lorraine ; 2° Paul-Egmont de Bonfils, né à Orange en 1769, lieutenant-colonel de cavalerie, marié à l'Isle-sur-Sorgue, le 16 messidor an X, à Élisabeth-Gabrielle de Casal, décédé dans cette ville en 1825, dont la descendance, passée sous silence par les généalogistes, s'est perpétuée dans le midi de la France.

On trouvera une généalogie des Bonfils de Provence dans le tome III de l'*Armorial de la noblesse de France* de M. d'Auriac.

BONNIOT de FLEURAC et de SALIGNAC.

La famille Bonniot de Fleurac et de Salignac appartient à la noblesse de l'Angoumois.

On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, et dans l'*Ordre de la noblesse de l'Angoumois aux États généraux de* 1789 de M. Callandreau.

Son auteur, Abraham Bonniot, était négociant à Cognac quand il épousa en 1704 Jeanne Rullier. Il acquit le 27 octobre 1747, par l'intermédiaire de son fils et moyennant le prix de 3.600 livres, l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux. Il possédait encore cet office quand il mourut, à l'âge de 80 ans, le 8 mars 1760. Son fils, Pierre Bonniot, marchand, épousa, le 4 septembre 1730, Françoise Sazerac, fille d'un autre marchand et issue d'une famille de très haute bourgeoisie de la même région. Il acquit, le 18 juillet 1744, la terre seigneuriale de Fleurac avec haute, moyenne et basse justice. Dans les dernières années de sa vie il se qualifiait seigneur de Fleurac, de Salignac, de Saint-Laurent, d'Echallac, etc. Il laissa un fils unique, Jean-Abraham Bonniot, Sgr de Salignac, Fleurac, Triac, né le 24 juin 1732, marié à Paris, le 13 octobre 1758 à Amélie Guldeman, qui rendit hommage au comte de Jarnac en 1770 pour sa seigneurie de Fleurac et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angoulême. Les deux fils de ce dernier, Jean-Victor et Jean-Abraham, furent les auteurs de deux branches.

L'aîné des deux frères, Jean-Victor Bonniot, né en 1765, marié à Cognac en 1794 à Catherine Cachet, décédé au château de Fleurac en 1836, fit en 1781 des preuves de noblesse pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Il eut deux fils. L'aîné de ceux-ci, Abraham-Auguste Bonniot de Fleurac, négociant à Cognac, décédé en 1868, avait épousé à Bordeaux en 1831 Mlle Fromentin qui se remaria au marquis de Jouffroy d'Abbans ; il n'en eut qu'une fille, Mme Cordier. Le puîné, Jean-Abraham, fut père d'André-Adolphe Bonniot de Fleurac, marié à Mlle Doumerc, qui a vendu en 1897 le château de Fleurac.

Le chef de la branche cadette, Pierre-Abraham-Jules Bonniot, né au château de Triac en 1799, conseiller à la Cour de Paris, demanda, le 17 décembre 1859, et obtint, par décret impérial du 2 mai 1860, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : DE SALIGNAC *que son père et son aïeul avaient porté depuis le milieu du XVIIIe siècle.* Il eut une fille, la vicomtesse Vigier, décédée en 1905.

Principales alliances : Sazerac (de Forges), Horric de la Motte-Saint-Genys 1785, Poitevin de Fontguyon, Vigier 1858, etc.[1].

BONNIOT des ESSARTS. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux merlettes, becquées et pattées de même, et en pointe d'un lion rampant de même*[2].

La famille BONNIOT DES ESSARTS est peut-être une branche de la famille Bonniot de Fleurac et de Salignac, de la même région, à laquelle a été consacrée la précédente notice.

Ses auteurs, Isaac et Siméon Bonniot, frères, sieurs des Essarts en la paroisse de Courpignac, dans l'élection de Saintes, furent anoblis en septembre 1660 par lettres patentes dûment vérifiées. Malgré l'édit de 1664 qui révoquait tous les anoblissements concédés depuis 1611, ils furent maintenus dans leur noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. La famille Bonniot des Essarts s'est perpétuée obscurément jusqu'à nos jours. Elle compte encore des représentants à la Roche-Chalais (Dordogne).

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Bonniot de Fleurac et de Salignac dans le tome V de cet ouvrage.

2. Cette notice remplace les quelques lignes consacrées à la famille Bonniot des Essarts dans le tome V de cet ouvrage à la suite de la notice Bonniot de Fleurac et de Salignac.

TOME VI

BOULY de SAINT-HILAIRE et de LESDAIN. Armes : *d'azur à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'une aigle essorante et de profil d'or tenant de la serre gauche une balance en équilibre de même.*

La famille Bouly de Lesdain, originaire de la petite ville de Condé-sur-Escaut, dans le Hainaut français, appartenait dès le xvii[e] siècle à la haute bourgeoisie de sa région.

Plusieurs de ses représentants, Emmanuel Bouly, avocat du Conseil à Condé ; Jacques Bouly, du Conseil du magistrat de Condé ; Jacques-Albéric Bouly, chanoine de Condé ; Jacques Bouly, mayeur de Condé, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Valenciennes).

Thomas-Joseph Bouly, négociant à Valenciennes, mourut dans cette ville le 16 mars 1796. Son fils, Léopold-François-Joseph Bouly, né à Valenciennes en 1734, décédé à Cambrai en 1808, acquit du prince de Salm-Kyrbourg la terre et baronnie de Lesdain dont sa descendance a conservé le nom. Il se qualifiait ancien procureur du Roi au bureau des traites de Valenciennes quand il fut pourvu, le 3 mai 1787, de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances par lettres patentes du roi Louis XVI qui sont rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Il obtint de d'Hozier, le 29 décembre 1788, le règlement de ses armoiries. Il eut, entre autres enfants, quatre fils : 1° Jacques-Joseph Bouly de Saint-Hilaire, né à Valenciennes en 1780, juge de paix, décédé à Cambrai en 1824, dont la descendance paraît s'être éteinte dans les dernières années du xix[e] siècle ; 2° Eugène-Joseph Bouly de Lesdain, né à Valenciennes en 1782, magistrat, décédé à Cambrai en 1832, dont le fils, Eugène, littérateur distingué, mourut sans postérité à Beauvais en 1884 ; 3° Edmond-Joseph Bouly de Lesdain, né en 1787, garde du corps, puis officier de gendarmerie, marié à M[lle] Mallet de Chauny, décédé à Lesdain en 1875, dont la descendance subsiste à Saint-Denis (Seine) ; 4° Alexandre-Joseph Bouly de

Lesdain, né à Valenciennes en 1789, président du tribunal civil de Dunkerque, dont la descendance subsiste dans cette ville. Un des fils de ce dernier a été huit fois bâtonnier de l'ordre des avocats de Dunkerque. Un autre a été père de M. Louis de Lesdain, héraldiste distingué, qui a été lui-même bâtonnier de l'ordre des avocats de Dunkerque. Un représentant du rameau de Dunkerque est connu de nos jours sous le titre de comte de Lesdain[1].

Principales alliances : Bourdon de Maugré, Mallet de Chauny 1816, d'Hailly 1817, 1819, de Lespinay de Pancy 1833, d'Arthuys 1898, Hamoir, le Bouteiller, etc.

BOURCIER de MONTUREUX, de VILLERS et de BATHÉLEMONT (de).

Armes : *d'or à un lion de sable tenant entre ses pattes une épée haute, la croix tréflée du même.* — Aliàs : *d'azur à une panthère rampant d'or, mouchetée de sable, armée, lampassée et allumée de gueules-la tête posée de fasce, tenant une croix tréflée d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.* — Devise : Pro Fide et Rege[2].

Il a existé une famille de Bourcier, éteinte au xvii[e] siècle, qui était de noblesse ancienne. Un représentant de cette famille, Pierre de Bourcier, Sgr de Burlemont, gentilhomme de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, fut tué en même temps que ce prince à la bataille de Nancy, en 1477. Il représente le VI[e] degré de la généalogie donnée par la Chesnaye des Bois. Il avait épousé en 1450 Anne de Berthod. Il en laissa un fils, Bernard de Bourcier, qui fut maître d'hôtel de Jean d'Albret, roi de Navarre, et qui épousa, le 4 juin 1474, Pierrette de Sauvage. L'arrière-petit-fils de ceux-ci, Jean de Bourcier, dit de Pontaut, Sgr de Barre, marié le 4 février 1577 à Françoise de Cézelly, dame de Saint-Aunez, au diocèse de Carcassonne, fut maréchal de camp et fut massacré à Narbonne par les ligueurs, Il fut père d'Hercule de Bourcier, gouverneur de Leucate, maréchal de camp, qui épousa en 1607 Marie de Thézan de Saint-Geniez, et grand'père d'Henri de Bourcier, Sgr de Saint-Aunez, baron de Lézignan, lieutenant général des armées du Roi en 1649, dont les deux fils, Charles, connu sous le titre de marquis de Saint-Aunez, né en 1638, et Claude, né en 1640, furent maintenus dans leur noblesse, le 26 juin 1669, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, et moururent sans posté-

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Bouly de Lesdain dans le tome VI de cet ouvrage.

2. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Bourcier dans le tome VI de cet ouvrage.

rité. Cette famille de Bourcier portait pour armes : *d'azur à une colonne d'argent soutenue de deux lions affrontés d'or*.

La famille de Bourcier qui existe de nos jours appartient à la noblesse de Lorraine. On en trouvera des généalogies dans les ouvrages de dom Pelletier, de la Chesnaye des Bois, de Saint-Allais, dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1898, etc. La Chesnaye des Bois et Saint-Allais ont voulu la greffer sur la famille dont il vient d'être parlé et la faire descendre d'un noble seigneur Raymond de Bourcier, chevalier, comte d'Irpo, décédé à Besançon en 1517, à l'âge de 67 ans, qui était un fils puîné de Pierre de Bourcier, Sgr de Burlemont, et d'Anne de Berthod mentionnés plus haut.

Dans la réalité la famille de Bourcier descend simplement d'un Claude Bourcier, demeurant à Neufchâteau, premier greffier institué au siège du bailliage de Vosge dans cette ville, avocat et procureur aux bailliages de Nancy et de Vosge, lequel fut anobli, le 6 septembre 1572, par lettres patentes du duc de Lorraine. Claude Bourcier avait épousé Alix Cachet. Il fut père de Jean Bourcier qui épousa Marguerite du Saulget par contrat du 25 janvier 1584. Le petit-fils de celui-ci, Jean Bourcier, lieutenant général au bailliage du comté de Vaudemont, marié en 1645 à Marthe Pierreson, fut encore anobli par lettres patentes de Charles IV, duc de Lorraine, données à Bruxelles le 17 mai 1646. Il laissa plusieurs fils dont deux, Jean-Léonard et Joseph-Hubert, furent les auteurs de deux grandes branches.

L'aîné des deux frères, Jean-Léonard Bourcier, marié à Anne Boulet, était conseiller d'Etat et procureur général à la Cour souveraine quand il fut créé baron, le 26 février 1713, par lettres patentes du duc de Lorraine ; il fut nommé, le 26 septembre 1721, premier président en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, fut chargé de plusieurs missions importantes à l'étranger et mourut en 1726. L'aîné de ses fils, Jean-Louis, continua la lignée. Le second, Joseph, décédé sans alliance, fut créé comte de Moineville par lettres du 13 mai 1737. Jean-Louis Bourcier de Montureux, né en 1687, conseiller d'Etat, procureur général à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, marié à Marguerite Barrois de Manonville, décédé en 1751, obtint du duc de Lorraine, le 28 mai 1736, des lettres patentes qui lui concédaient le titre de comte et qui l'autorisaient à faire précéder son nom de la particule : DE. Il fut lui-même père d'Alexis-Augustin, comte de Bourcier de Montureux, brigadier des armées du roi de France en 1748, qui épousa en 1751 Marie-Marguerite de Durfort-Deyme, et grand-père de François-Dieudonné, comte de Bourcier de Montureux, capitaine de carabiniers, qui épousa en 1786 Amélie de Cœurderoy. Les deux fils de celui-ci, Jules-Henri, né en 1788, marié en 1815 à Mlle de Gourcy,

et Eugène-René, né en 1797, marié en 1834 à Mlle de Ravinel, ont été les auteurs de deux rameaux. Le premier rameau est aujourd'hui fixé en Belgique ; son chef a été confirmé dans la possession du titre de comte par diplôme du roi des Belges du 5 avril 1880.

L'auteur de la branche cadette, Joseph-Hubert Bourcier, Sgr de Villers-en-Haye, était en 1698 lieutenant général du comté de Vaudemont. Il épousa successivement Catherine Grandmaire et Marguerite de Fisse. Son fils, Jean-Joseph Bourcier de Villers, né de la première union, était conseiller d'Etat quand il obtint le 17 mai 1725, pour lui et pour ses descendants de l'un et l'autre sexe, l'érection en baronnie de sa seigneurie d'Amermont par lettres patentes du duc de Lorraine qui sont rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier ;* il fut dans la suite ambassadeur en France et garde des sceaux du duché de Lorraine et de Bar. Il épousa, le 7 mai 1708, Suzanne Pinguet de Suzemont et en eut deux fils, Charles-Dieudonné et Louis, qui furent les auteurs de deux rameaux. L'aîné de ces fils, Charles-Dieudonné, connu sous le titre de comte de Bourcier de Villers, épousa en 1757 Marguerite Humbert de Gircourt ; il fut le grand-père de Charles-Jean-Baptiste, comte de Bourcier de Villers, né à Nancy en 1798, décédé dans la même ville en 1884, qui fut député des Vosges sous Napoléon III et dont la descendance subsiste. L'auteur du second rameau, Louis, baron de Bourcier, officier au régiment de Royal-Roussillon, épousa en 1759 Marie-Anne, baronne de Sorreau. Il fut père de Charles, baron de Bourcier, qui épousa Caroline de Lescure, héritière de la seigneurie de Bathélemont, grand-père de Ludovic, connu sous le titre de comte de Bourcier de Bathélemont, qui épousa en 1822 Almodée de Palis, et bisaïeul de Charles, comte de Bourcier de Bathélemont, marié en 1855 à Marie de Bouvet, dont le fils, Georges, n'a pas eu d'enfants de son mariage, en 1888, avec Marguerite de Wangen.

François-Louis-Joseph de Bourcier, né à Nancy en 1768, fils cadet du comte de Montureux, fit en 1782 des preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire.

On peut voir dans les *Carrés d'Hozier* que la famille de Bourcier sollicita au XVIIIe siècle l'admission de plusieurs de ses membres parmi les pages du Roi, mais que sa demande fut toujours rejetée, l'ancienneté de sa noblesse n'étant pas suffisante.

M. de Bourcier de Villers prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Etain. François-Louis, comte de Bourcier, chevalier, Sgr de Villers-en-Haye, Rogeville, etc., prit part cette même année à celles du bailliage de Pont-à-Mousson. François-Joseph, comte de Bourcier de Montureux et d'Aracourt, capitaine au régiment de Picardie-cavalerie, et Claude-Léonard, comte de Bourcier de Montu-

reux, capitaine commandant au régiment des dragons de Chartres, prirent part à celles du bailliage d'Arney.

La famille de Bourcier a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, de nombreux officiers, un conseiller général de la Meuse, né en 1851, etc.

Principales alliances : de Toustain-Viray, Barrois de Manonville, de Ficquelmont, Salteur de la Serraz, de Durfort-Deyme 1751, de Thomassin de Bienville 1804, de Cœurderoy 1786, de Ravinel 1834, de Louvencourt 1860, Moreau de la Rochette 1887, du Bois de Riocourt 1811, de Gourcy 1815, de Bouvet 1855, de Wangen 1888, de Conigliano 1843, Leclerc de Lesseville, de Buget, de Prez-Crassier, de Raguet de Brancion, de Villeneuve-Trans, de Nay de Richecourt, Roxard de la Salle, de Gontaut-Biron 1920, etc.

La vieille famille dont il vient d'être parlé est distincte de celle de François-Louis Bourcier, né en 1768 à Petit-Pierre, en Basse-Alsace, général de division le 24 germinal an II, député de la Meurthe sous la Restauration, décédé à Ville-en-Val en 1828, qui fut créé comte de l'Empire par lettres patentes du 29 juin 1808. Le général comte Bourcier reçut les armes suivantes : *d'or à une fasce d'azur accompagnée en chef de deux molettes de sable et en pointe de trois fers de lance du même se joignant en fleuron par la tête ; au franc quartier des comtes militaires*. Il était fils de Jean-François Bourcier, officier invalide, et de Marie-Françoise Garanger. Il laissa une fille, la marquise de Frégeville, qui mourut à Nancy en 1874 à l'âge de 68 ans.

TOME VII

BRINON (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or; au chef dentelé du même.* — La branche du Bourbonnais, aujourd'hui seule existante, a longtemps brisé ces armoiries *d'un croissant d'argent en pointe de l'écu.* — Couronne : *de Marquis.* — Cimier : *une tête et un col de cygne.* — Supports : *deux licornes au naturel*[1].

La famille de Brinon, dont une branche s'est perpétuée en Bourbonnais jusqu'à nos jours, a occupé un rang brillant aux Parlements de Paris et de Rouen.

On trouvera sur elle des renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois, etc.

Ces divers travaux, malheureusement très confus et trop souvent contradictoires, sont cependant d'accord pour la faire descendre d'un maître Guillaume Brinon, procureur au Parlement de Paris, qui fit son testament le 4 mai 1476 et qui fonda par cet acte trois messes dans la chapelle de l'église Saint-Séverin où il avait élu sa sépulture. On suppose que ce Guillaume Brinon était fils d'un autre Guillaume Brinon qui dès 1400 se qualifiait seigneur de Villaines et bourgeois de Paris. D'après un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* il aurait eu deux frères puînés : 1° Robert Brinon, conseiller clerc au Parlement de Dôle ; 2° André de Brinon, intendant de la maison et des finances de Jean, duc de Bourbon, dont le fils, Jean Brinon, fut conseiller au Parlement de Paris et dont les petits-fils, Jean Brinon, conseiller maître en la Chambre des comptes de Paris, et Claude Brinon, sieur du Plessis, n'eurent pas de postérité masculine. Le même tableau généalogique lui attribue trois fils : 1° Guillaume III Brinon, procureur au Parlement de Paris, dont le fils, Jean, fut premier président au Parlement de Rouen et conseiller du Roi en ses Conseils et dont le petit-fils, autre Jean, Sgr de Villaines, conseiller au Parlement de Paris en 1544, ami de Ronsard, dissipa ses biens et mourut

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Brinon dans le tome VII de cet ouvrage.

sans avoir été marié ; 2° Robert Brinon, qui n'eut que des filles ; 3° Yves Brinon, qui continua la lignée. Celui-ci fut procureur au Parlement de Paris, puis conseiller au Châtelet, et ajouta deux messes à celles que son père avait fondées dans l'église Saint-Séverin. D'après les généalogistes il aurait rendu un hommage au Roi le 11 septembre 1501 ; mais une note conservée dans les *Carrés d'Hozier* apprend que l'acte dans lequel est mentionné cet hommage doit être considéré comme faux. De son mariage avec Gillette Picard, il eut, entre autres enfants, trois fils, René, Guillaume et Yves. Deux de ces fils, René et Guillaume, furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée fut particulièrement brillante. Son auteur, René Brinon, magistrat éminent, fut reçu en 1522 conseiller au Parlement de Paris, fut nommé en 1539 président à celui de Bordeaux et fut anobli par ses fonctions. Il avait épousé Claude Chappelier. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Pierre et Nicolas Brinon, qui vinrent se fixer à Rouen et qui furent conseillers au Parlement de cette ville. L'aîné de ceux-ci, Pierre, décédé vers 1620, fut l'auteur de plusieurs tragédies en vers. La descendance de son frère, Nicolas, donna au Parlement de Normandie des magistrats distingués, fut maintenue dans sa noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen, et s'éteignit au XVIIIe siècle. Une représentante de cette branche, Marie de Brinon, religieuse ursuline, fut l'amie de Mme de Maintenon, contribua beaucoup à l'organisation de la célèbre maison de Saint-Cyr et en fut nommée supérieure lors de son ouverture, en 1666.

La branche cadette de la famille de Brinon, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, est fixée en Bourbonnais depuis le XVIe siècle. Son auteur, noble et sage maître Guillaume Brinon, avocat en la Cour du Parlement de Paris, fils de feu maître Yves Brinon, est mentionné dans un acte très authentique qu'il passa, le 23 janvier 1551, devant notaires au Châtelet de Paris avec son parent, noble homme et sage maître Jean Brinon, sieur de Villaines, conseiller au Parlement de Paris. Il épousa d'abord, le 26 septembre 1542, Clande Basanier, puis Antoinette de Rochefort par contrat du 23 novembre 1545 et obtint, le 26 juin 1546, un certificat de services militaires. Son fils, Yves de Brinon, était en 1587 élu pour le Roi à Moulins; il fut pourvu dans la suite de l'office anoblissant de conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en la généralité de Moulins et épousa, par contrat du 18 juillet 1579, sa cousine, Lucrèce de Rochefort, fille d'un conseiller au présidial de Moulins. Des notes conservées dans les *Carrés d'Hozier* apprennent que les contrats de mariage de 1545 et de 1579 et le certificat de 1546 sont faux. Yves de Brinon laissa deux

fils : 1° Jean-Baptiste Brinon, trésorier de France à Moulins en 1624, dont le fils, Jean-Baptiste, sieur des Prots, fut maintenu dans sa noblesse, le 13 juin 1667, par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant, et dont le petit-fils, également appelé Jean-Baptiste, mourut sans postérité ; 2° noble François Brinon, sieur de Beaunay, avocat en Parlement, élu en l'élection de Moulins, qui continua la lignée. Ce dernier épousa Claude Bardon par contrat du 11 février 1618 qui, d'après une note des *Carrés d'Hozier*, serait faux. Son fils, Philippe Brinon, sieur de Toury, en la paroisse de Saint-Pourçain, baptisé à Moulins le 1er novembre 1621, fut conseiller du Roi élu en l'élection de Moulins, épousa, le 30 mars 1653, Marie-Madeleine Roussant et fut maintenu dans sa noblesse, le 13 juin 1667, en même temps que son consin germain Jean-Baptiste. Il obtint en outre, le 20 juin de cette même année, un jugement de M. Lambert d'Herbigny, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, qui constate qu'il a douze enfants vivants et a droit en conséquence à la pension accordée par le Roi aux gentilshommes dans son cas. Un de ses fils, Gilbert Brinon, conseiller et receveur des fermes du Roi à Saumur, épousa à Moulins en 1707 Jeanne Bourdier, fille d'un avocat au Parlement, et continua la lignée. Gilbert Brinon fut grand-père de Simon de Brinon, né en 1754, qui fit en 1760 des preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire de la Flèche, et de Marie de Brinon, née à Moulins en 1756, qui fit en 1768 les mêmes preuves pour être admise à Saint-Cyr. Simon de Brinon épousa en 1786 Mlle de Gévaudan et fut père de Jules-Melchior de Brinon, marié en 1822 à Mlle d'Aigrepont, des deux fils duquel descendent les représentants actuels.

MM. de Brinon prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Moulins.

Le chef de la famille de Brinon est connu de nos jours sous le titre de marquis.

Principales alliances : Cadier (de Veauce) 1751, de Courthille de Saint-Avit, de Cosnac 1849, de Balathier-Lantage 1889, de Pichard de Saint-Julien, de Clavière 1904, Jubert de Bouville, de Ganay, du Tillet 1533, de Blair, de Mareschal, Collin de Gévaudan, Vernin d'Aigrepont, etc.

BRIOT de MONTREMY.

Gustave-Adolphe Briot de Montremy, député sous Napoléon III, marié à Mlle d'Andelarre, eut deux enfants qui furent les derniers représentants de leur famille : 1° la vicomtesse Dugon ; 2° Antoine Briot de Montremy, né à Verdun le 27 juin 1840, décédé sans avoir été marié le 2 février 1908.

BROUSSE de VEYRAZET (de la), en Quercy et en Bourbonnais. Armes : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur à un chêne d'or, soutenu d'un croissant d'argent ; aux 2 et 3 d'azur à trois bandes d'or.* — Tortil : *de baron*[1].

La famille DE LA BROUSSE DE VEYRAZET, fixée en Bourbonnais depuis le règne de Louis XVI, est anciennement connue dans la petite ville de Martel, en Quercy. Elle a possédé dans les environs de cette ville dès la seconde moitié du XVIIe siècle la terre de Veyrazet dont elle a conservé le nom.

M. de Magny en a donné une généalogie dans le tome XIV de son *Nobiliaire universel;* mais ce travail, comme tous ceux du même auteur, ne doit être accepté qu'avec beaucoup de réserve. On trouvera les derniers degrés de la filiation dans l'*Armorial du Premier Empire* du vicomte Révérend.

D'après une vieille tradition la famille de la Brousse de Veyrazet aurait eu dans un passé très éloigné une origine commune avec un certain nombre de familles de la Brousse qui ont occupé un rang distingué en Périgord et particulièrement avec la famille de la Brousse de Verteillac, éteinte de nos jours.

Jacques de la Brousse, sieur de Veyrazet, marié, le 30 janvier 1652, à Catherine de Dalon, était conseiller du Roi à Martel. Il fut père de Jean de la Brousse, sieur de Veyrazet, avocat à Martel, et grand-père de Guillaume de la Brousse, Sgr de Veyrazet, marié en 1746 à Mlle d'Hurtaud, qui fut pourvu d'un office de conseiller maître en la Cour des aides de Montauban. Celui-ci laissa un fils nommé Jean, dont il va être parlé, et deux filles, Mmes d'Arliguie de Boutières et Delfau de Belfort. Jean de la Brousse, Sgr de Veyrazet, marié en 1774 à Henriette de Corneillan, fut pourvu en 1777 d'une charge de conseiller au Parlement de Toulouse qu'il conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Ce fut lui qui acquit des propriétés en Bourbonnais. Il se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Moulins et prit part à celles tenues à Montauban. Son fils, Jean de la Brousse de Veyrazet, né dans cette ville en 1785, officier de louveterie, maire de Moulins, décédé en 1844, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 1er mai 1812. Il eut lui-même plusieurs fils dont l'aîné, Gustave de la Brousse, baron de Veyrazet, maire de Moulins, conseiller général de l'Allier, a été père de Jacques, baron de Veyrazet, marié en 1873 à Mlle Arnaud, et dont le deuxième, Théogène de Veyrazet, a été père de Jean-Gustave de Veyrazet, colonel d'infanterie, marié en 1880 à Mlle de Barbançois.

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de la Brousse de Veyrazet dans le tome VII de cet ouvrage.

La famille de la Brousse de Veyrazet a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, des officiers de mérite.

Principales alliances : de Corneillan, Delfau de Belfort, d'Arliguie de Boutières, Maublanc de Chiseuil, Lhomme de la Pinsonnière, de Barbançois 1880, de Larminat, etc.

BRUCKER. Armes : *écartelé : aux* 1 *et* 3 *d'argent à une rose de gueules pointée (?) de sinople et boutonnée d'or*, qui est de Brucker ; *aux* 2 *et* 3 *de gueules à un pal d'argent chargé de trois croisettes de gueules*, qui est de Sattler.

La famille Brucker est originaire de la petite ville de Bruck, en Suisse, d'où elle vint au XVIe siècle se fixer en Alsace.

Lors de la conquête de cette province par Louis XIV, en 1648, Jean-Jacques Brucker était prêteur, ou gouverneur, de la ville d'Eguisheim ; ce fut lui qui remit aux Français les clefs de la ville. Pour ce fait il fut maintenu dans sa charge deux années de plus. Il se fit accorder une des 500 lettres d'anoblissement créées par l'édit de mars 1696 et fit enregistrer son blason à l'Armorial général au cours de cette même année.

La famille Brucker s'est honorablement perpétuée jusqu'à nos jours. Trois de ses membres actuels, fils de Paul Brucker et d'Hélène Sattler, font partie de la Compagnie de Jésus.

BULLIOUD (de), en Lyonnais et en Bresse. Armes : *tranché d'argent et d'azur à trois tourteaux et trois besants de l'un en l'autre*. — Devise : DEO ET COESARI[1].

La famille DE BULLIOUD a occupé un rang distingué dans l'aristocratie lyonnaise. Steyert croit qu'elle avait pour nom primitif celui de Besson.

On trouvera sur elle des renseignements dans les *Dossiers bleus* et dans les divers recueils de manuscrits de d'Hozier.

Révérend du Mesnil mentionne dans son *Armorial historique de la Bresse et du Bugey* un Pierre Bullioud, marchand à Lyon, dont la veuve, Jeanne Bertier, testa en 1400, et un Jean Bullioud, conseiller de ville en 1470, qui, n'étant encore que clerc notaire, présenta au Consulat de Lyon, le 4 septembre 1543, un certificat d'études donné à son frère Guillaume par le recteur d'Avignon pour le faire exempter des tailles.

Pierre Bullioud, auquel remonte la filiation, fut nommé en 1427

1. Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le comte de Neufbourg et de M. le comte de Jouvencel.

conseiller de ville, ou échevin, de Lyon. Mais on sait que ces fonctions ne devinrent anoblissantes qu'à partir de lettres patentes données par le roi Charles VIII en décembre 1495. Pierre Bullioud fit son testament le 15 février 1449. Il avait épousé d'abord, en 1404, Jeanne de la Roche, dont il n'eut pas d'enfants, puis, le 2 février 1418, Louise de Saconins qui fit son testament le 13 avril 1440. Il eut de cette seconde union plusieurs fils dont trois furent les auteurs de trois grandes branches.

Il sera parlé plus bas de la branche aînée, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours.

Claude Bullioud, auteur de la deuxième branche, fut garde des sceaux, grand audiencier trésorier et receveur général de l'archevêque de Lyon. Son fils, Édouard Bullioud, marié, le 23 juillet 1499, à Antoinette Patérius, fut pourvu de l'office anoblissant de secrétaire du Roi. Il fut père de Pierre Bullioud, sieur de la Tour d'Espinoy et de Célettes, conseiller au Parlement de Dombes en 1539, procureur général au même Parlement, puis au présidial de Lyon en 1571, décédé en 1574, qui épousa successivement en 1540 Bonne Prunier et en 1546 Émeraude de la Porte, aïeul de Pierre Bullioud, Sgr des mêmes domaines, procureur général au Parlement de Dombes, échevin de Lyon en 1597, décédé cette même année, qui fut un savant très distingué, et bisaïeul de François Bullioud, Sgr des mêmes domaines, baptisé en 1583, conseiller au Parlement de Dombes, démissionnaire en 1613, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui épousa en 1611 Marguerite Sève et qui en eut douze enfants, et de Pierre Bullioud, né en 1588, jésuite, décédé à Lyon en 1668, qui fut l'auteur de plusieurs ouvrages. Le fils aîné de François Bullioud, Mathieu, Sgr de la Tour d'Espinay, baptisé en 1631, épousa en 1675 Marguerite Meyssonnier, fille d'un médecin et veuve de Jacques Janin, médecin, qui eut pour troisième mari Christophe de la Balme, écuyer, Sgr de Charnas. Cette branche paraît s'être éteinte vers la fin du XVIIe siècle.

L'auteur de la troisième branche, Guillaume Bullioud, docteur ès droits, mourut à Lyon en 1498. Son fils, Symphorien Bullioud, né en 1480, décédé en 1553, fut un prélat distingué et fut successivement évêque de Glandèves en 1508, gouverneur du Milanais en 1509, ambassadeur du roi Louis XII et, enfin, évêque de Bazas, puis de Soissons.

Jean Bullioud, auteur de la branche aînée, épousa Estiennette du Peyrat. Il fut père d'Amé Bullioud, marié à Marie de Thumery, qui fut échevin de Lyon en 1497 et 1498, puis en 1507, 1508, 1512 et 1520 et qui fut anobli par ses fonctions. Un des fils de celui-ci, Antoine Bullioud, décédé en 1546 sans laisser de postérité masculine, fut

trésorier général des finances en Bretagne. Un autre, Thomas Bullioud, commissaire général de la marine en Provence, décédé à Marseille en 1550, fut l'aïeul de Jean-Ferdinand de Bullioud qui fut nommé, le 25 octobre 1675, procureur général près le Parlement de Dombes. Ce dernier laissa, entre autres enfants, trois fils : 1° Jacques de Bullioud, officier d'infanterie, marié à Paris en 1706 à Marie-Thérèse de Lardière, qui continua la lignée ; 2° Charles-Joseph de Bullioud, reçu le 10 août 1709 procureur général près le Parlement de Dombes, qui n'eut pas d'enfants ; 3° Philibert de Bullioud, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Périgord, marié en 1725 à Huguette de Bécerel, qui fut admis, le 16 juin 1733, en la chambre de la noblesse des États de Bresse, après avoir justifié sa descendance d'Amé de Bullioud anobli en 1497 par l'échevinage de Lyon, et dont le fils, Philibert-Joseph, baptisé à Bourg en 1729, n'eut pas de postérité. Michel de Bullioud, fils de Jacques, fut gouverneur des pages du duc d'Orléans. L'aîné de ses fils, Jean-Pierre, né à Versailles en 1739, décédé sans postérité, fut page du duc d'Orléans. Le puîné, Michel-Louis, né à Versailles en 1742, marié en 1778 à Mlle Fleuriau du Plessis de Villegomblain, se qualifiait comte de Bullioud, Sgr de la Bosse et de Thiau, ou Thiais, quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Blois. Sa descendance perdit sa fortune. Son petit-fils, Théodule-Attalin-Symphorien de Bullioud, né à Orléans le 18 mai 1832, décédé à Paris le 27 novembre 1903, était simple graveur héraldiste rue du Bac. Il laissa un fils, Léon-Attalin-Symphorien de Bullioud, né en 1859, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui demeura célibataire.

Principales alliances : Laurencin 1480, Fleuriau, Lhuillier, de Séran 1757, Thomas de la Barthe, etc.

TOME VIII

BUSSEUL (de), en Bourgogne et en Autriche. Armes : *fascé d'or et de sable de six pièces ; au canton dextre à l'aigle éployée de sable.* — Supports : *deux dragons d'or, armés et lampassés de gueules.* — Cimier : *un casque d'argent à onze grilles d'or posé de front, sommé d'une couronne de Comte et surmonté d'une colombe éployée d'argent.* — Devise : Dieu et mon Busseul[1].

Antoine-Léonor de Busseul, né en 1697, lieutenant-colonel au régiment du Roi-cavalerie, chevalier de Saint-Louis, décédé à Paray-le-Monial en 1772, épousa d'abord en 1739 Éléonore de la Valade, puis, le 23 avril 1766, Antoinette de la Porte. Il avait eu de cette dernière plusieurs fils naturels, tous morts sans postérité, qui furent légitimés par le mariage de leurs parents et dont l'un, Antoine-Louis, né en 1756 à Saint-Lauthian, au diocèse de Besançon, fit en 1768 des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Il avait eu de sa première union un fils, Henri-François-Éléonor, Sgr de Saint-Sernin, Gissy, et Patigny, connu sous le titre de comte de Busseul, qui épousa à Autun, le 16 mars 1766, Marie-Anne-Simone de Scorrailles. Celui-ci eut lui-même un fils, Antoine-Louis, né en 1767, qui continua la lignée et dont il va être parlé, et une fille qui épousa en 1791 le marquis de la Ferté-Meun, décédé sans postérité en 1824. Antoine-Louis, connu sous le titre de vicomte de Busseul, fit en 1780 des preuves de noblesse pour être admis parmi les pages du Roi ; il fut nommé sous la Restauration lieutenant-général des armées du Roi et commandeur de Saint-Louis et mourut à Paray-le-Monial en 1851. Il avait épousé en 1791 Mlle de Puységur. Leur fils, Antoine-Henri, comte de Busseul, colonel de chasseurs à cheval, démissionnaire en 1830, décédé avant son père en 1842, épousa Mlle Duport de Rivoire. Il en eut un fils, Antoine-Olivier, qui continua la lignée, et six filles qui épousèrent le comte Onfroy de Vérez, le marquis de

1. Cet article a été fait à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le baron de Wœlmont. Il complète et rectifie la notice qui avait été consacrée à la famille de Busseul dans le tome VIII de cet ouvrage.

Monspey, le comte Guillaume-Alfred de la Forest de Divonne, le comte Louis-Sylvain de la Forest de Divonne, le baron Amédée de Fournas de Fabrezan et le baron Albert de Fournas. Antoine-Olivier, comte de Busseul, décédé en 1877, fut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et officier au service d'Autriche. Il épousa d'abord à Gratz, en 1845, la baronne Marie de Bachmann, décédée en 1847, dont il eut un fils, Antoine-Henri. Il se remaria à Thérèse de Kellersberg dont il eut plusieurs filles demeurées célibataires. Antoine-Henri, comte de Busseul, né en 1847, fixé en Transylvanie, a épousé Berthe de Baur. Il en a eu plusieurs enfants : 1° Raoul, comte de Busseul, né en 1876, marié en 1917 à Maria-Thérésa, princesse Lobkowitz ; 2° Céline, demeurée sans alliance.

BUT de SAINT-PAUL (du). Voyez : Dubut de Saint-Paul et Dubut de Laforest.

CAIGNART de MAILLY et de SAULCY. Armes : *d'azur à trois chevrons d'or accompagnés en chef de deux branches de chêne* (aliàs *de deux glands, les tiges en bas*), *de même*[1].

La famille Caignart de Mailly et de Saulcy est originaire de Saint-Quentin, dans la Haute-Picardie, où dès le xviie siècle elle occupait un rang honorable dans la bourgeoisie.

Plusieurs de ses représentants, N... Caignart, sieur du Clos, commissaire aux revues et troupes de S. M. ; Paul Caignart, prêtre, chanoine écolatre de l'église royale de Saint-Quentin ; André-Nicolas Caignart, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage de Saint-Quentin ; Henri Caignart, prêtre, chapelain de l'église royale de Saint-Quentin et chanoine de l'église de Sainte-Perrine ; Marie Caignart, veuve de Pie Botté, marchand à Saint-Quentin ; et Paul-Henri Caignart de Marcy, avocat au Parlement, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Eloy Caignart, marchand, échevin de Saint-Quentin, décédé en 1648, laissa deux fils : 1° Henri, qui continua la lignée et dont il va être parlé ; 2° Paul, sieur de Marcy, mayeur de Saint-Quentin, décédé en 1675, dont le fils, Paul-Henri Caignart de Marcy, né en 1672, décédé en 1760 sans laisser de postérité masculine, fut un ingénieur très distingué et fut l'auteur du canal de la Somme à l'Oise et du canal de la Somme à l'Escaut. Henri Caignart fut échevin et argentier de Saint-Quentin. Son fils, autre Henri Caignart, sieur du Clos,

1. Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le vicomte de Hennezel d'Ormois. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille Caignart de Mailly et de Saulcy dans le tome VIII de cet ouvrage.

marchand drapier, mayeur de Saint-Quentin, décédé en 1705, épousa d'abord Anne Vuarnet, puis, en 1666, Jacqueline Sézille. Il eut, entre autres enfants, deux fils, un de chaque lit, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée, aujourd'hui connue sous le nom de Caignart de Mailly, paraît être demeurée non noble. Son auteur, André-Nicole Caignart, sieur de Pommery, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage de Saint-Quentin, était né en 1654. Il fut le grand-père de Joseph Caignart du Rotoy, né en 1732, lieutenant général au bailliage de Vermandois, mayeur de Saint-Quentin, maire de Noyon en 1791, décédé en 1815, qui acquit en 1771 la vicomté de Mailly et qui en fit reconstruire le château. Joseph Caignart du Rotoy eut plusieurs fils. L'un de ceux-ci fut l'aïeul des représentants actuels. Un autre, Thomas-Charles Caignart de Mailly, né en 1761, administrateur du département de l'Aisne pendant la Terreur, fut poursuivi comme jacobin après le 9 thermidor ; il fut plus tard chef du bureau des émigrés au ministère de la police, rentra dans la vie privée après le 18 brumaire et mourut eu 1822 ; il avait épousé en 1794 Mlle Dupin de Beaumont, fille du député de l'Aisne à la Convention, dont il n'eut que des filles.

La branche cadette porte le nom de Caignart de Saulcy. Son chef, Louis-Joseph Caignart de Saulcy, marié à Mlle Bocon de la Merlière, était sous Louis XVI lieutenant-colonel d'artillerie et chevalier de Saint-Louis. Il fut du nombre des gentilshommes de l'élection de Gap qui assistèrent, le 10 septembre 1788, à l'assemblée générale des trois ordres de la province du Dauphiné tenue à Romans ; il eut une fille qui épousa à Grenoble en 1799 François-Joseph de Boutiny. Louis-Joseph Caignart de Saulcy, né à Lille en 1807, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres en 1842, décédé en 1880, fut nommé sénateur en 1859. Il épousa d'abord Mlle de Brye, puis, en 1852, Mlle de Billing, décédée en 1908, qui fut dame d'honneur de l'impératrice Eugénie. Il eut du premier lit un fils et du second une fille qui épousa en 1874 le général de la Bégassière. Son neveu, Henri-Edouard de Saulcy, a épousé en 1874 Mlle de Cassagnac.

Principales alliances : de Boutiny 1799, de Brye, de Billing 1852, du Bouays de la Bégassière 1874, Granier de Cassagnac, de Susini 1907, de Cairon, Bocon de Lamerlière, Blanquet de Rouville 1909, etc.

Il a existé au diocèse de Vannes, en Bretagne, une famille Caignart, ou Cagniard, d'ancienne noblesse, qui portait pour armes : *de gueules à un lion d'argent*. Cette famille a possédé, entre autres biens, la seigneurie de Brangolo, sur le territoire de la paroisse d'In-

zinsac. Elle était connue dès le xiv[e] siècle. Elle figura de 1448 à 1536 aux réformations et montres de la noblesse de la paroisse de Plumelin et fut maintenue dans sa noblesse d'extraction, par arrêt du 26 août 1669, sur preuves de sept générations. Sa dernière représentante, Louise Caignart de Brangolo, épousa successivement en 1697 René de Chefdubois et en 1707 Jean Léziart du Ter.

Il a existé aussi à Beauvais une famille Caignart, de très vieille bourgeoisie, dont un des représentants fut nommé maire de la ville en 1622.

CANAT de CHIZY. Armes : *d'azur semé de croissants d'argent ; coupé de gueules à une chaussetrape d'or*[1].

La famille Canat de Chizy est originaire de Chalon-sur-Saône, en Bourgogne. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans le *Répertoire des familles notables de Tournus et de sa région*. On trouvera dans les manuscrits de Chérin la généalogie de la branche, aujourd'hui éteinte, qui arriva à la noblesse.

Nicolas Canat, avocat au Parlement, auquel remonte la filiation, fut un jurisconsulte distingué. On lui doit des *Commentaires sur la coutume de Bourgogne*. Il avait épousé vers 1630 Jeanne Magnien dont il eut une nombreuse postérité. Deux de ses fils furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée, aujourd'hui seule existante, est demeuré non noble. Ses représentants, Etienne-Marcel Canat, né en 1811, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, membre correspondant de l'Institut, décédé en 1891, et Paul Canat, né en 1824, marié à M[lle] Rater, décédé en 1901, se crurent en droit de relever le nom de Chizy que portait la branche cadette, aujourd'hui éteinte. Le second d'entre eux a laissé trois fils, Gabriel, Raymond et Noël Canat de Chizy, qui ont eu tous trois des enfants.

L'auteur de la branche cadette, Jean-Christophe Canat, baptisé à Chalon en 1633, marié à Pierrette Pernin, était avocat à la Cour quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 en même temps que son parent, Philibert Canat, major de la ville et citadelle de Chalon-sur-Saône. Il fut pourvu, le 25 novembre 1703, de l'office anoblissant de conseiller en la Chambre des Comptes de Dôle, fut reçu le 20 décembre suivant, fit son testament à Chalon le 15 septembre 1704 et mourut en septembre 1707 laissant un grand nombre d'enfants. Un de ses fils, Guillaume Canat, acquit le fief de

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Canat de Chizy dans le tome VIII de cet ouvrage.

Chavy, près de Tournus. Un autre, Bruno Canat, né à Chalon le 2 octobre 1679, vint se fixer à Tournus après le mariage qu'il contracta dans cette ville, le 31 janvier 1724, avec Anne de Laval, fille d'un avocat au Parlement. On trouvera dans les manuscrits de Cherin les preuves de noblesse qu'un petit-fils du précédent, Gilbert-Bruno Canat, né à Tournus en 1762, fit en 1786 pour être promu au grade de sous-lieutenant. Ce même Gilbert-Bruno Canat, Sgr de Corcelles, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Mâcon. Cette branche s'est éteinte au XIXe siècle. Elle était connue sous le nom de Canat de Chizy.

Principales alliances : Burignot, Bouthillon 1809, Puvis de Chavannes 1902, Fouques du Parc, Mieulet de Ricaumont vers 1820, Vincent de Saint-Bonnet vers 1890, etc.

CANNET de RODERS et des AULNOIS, en Picardie. Armes : *d'azur à une fasce d'or chargée de trois canes de sable, becquées et membrées de gueules*[1].

La famille CANNET est anciennement et honorablement connue à Amiens. Elle descend de Charles Cannet dont le fils, Michel, épousa Hélène Caron par contrat passé dans cette ville en mars 1641. Nicolas Cannet, petit-fils de Michel, était en 1716 consul des marchands d'Amiens. Il eut deux fils, Alexandre Cannet, marié à Amiens en 1730 à Geneviève-Adrienne Brulart, et Henri-François-Nicolas Cannet, marié successivement en 1734 à Marie-Hélène Darmerval et en 1746 à Marie-Jeanne-Opportune Perdu, qui furent les auteurs de deux branches actuellement existantes.

L'aîné des deux frères, Alexandre Cannet, échevin d'Amiens de 1751 à 1754, fut pourvu en 1756 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi, maison et couronne de France. Il eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Augustin-Adrien Cannet, qui épousa en 1766 Séraphine-Josèphe de Renelle, héritière de la terre de Roders, près de Lille, et qui continua la lignée ; 2° Nicolas Cannet, directeur de la manufacture royale de Saint-Gobain, qui eut un fils. Alexandre-Gaston Cannet, ou Cannet de Roders, né en 1833, arrière-petit-fils d'Adrien, épousa en 1860 Mlle Candel de Zalleux ; il en a eu deux fils, l'un et l'autre mariés.

L'auteur de la branche cadette, Henri-François-Nicolas Cannet, décédé à Amiens en 1762, fut comme son frère pourvu de l'office anoblissant de secrétaire du Roi. Son fils, Henri-Nicolas-Firmin Cannet

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le vicomte de Hennezel d'Ormois.

des Aulnois, reçu en 1768 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Paris, décédé en 1817, épousa en 1771 Mlle le Sergeant dont il eut plusieurs enfants.

Principales alliances : Muyard de Vouglans, Dragon de Gomiécourt 1782, Galand (de Longuerue) 1758, 1801, Pingré, Bosquillon 1767, Tillette de Buigny 1795, Poujol de Molliens 1833, de Monteville 1857, 1884, Blondin de Saint-Hilaire 1857, Candel de Zalleux 1860, etc.

CANTEL de la MAUDUITE (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1653 et l'Armorial général de 1696) : *d'argent à un sautoir d'azur cantonné de quatre mouchetures d'hermines de sable.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Devise : DIEU EN AYDE[1].

La famille DE CANTEL DE LA MAUDUITE, récemment éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse de la Haute-Normandie.

Elle remontait par filiation à Nicolas Cantel dont le petit-fils, Jacques Cantel, épousa en 1528 Adrienne de Sénory, héritière de la terre de la Mauduite, située en la paroisse des Ifs, dans l'élection d'Arques. Jacques Cantel fut père d'Adrien Cantel, Sgr de la Mauduite, gendarme dans la compagnie de la Salle, marié par contrat du 12 juillet 1570, grand-père de François de Cantel, écuyer, Sgr de la Mauduite, homme d'armes de la compagnie de M. de Bellegarde, grand écuyer de France, marié le 17 septembre 1598 à Anne Quentin, décédé à Rouen en 1637, et bisaïeul de Laurent Cantel, écuyer, Sgr de la Mauduite, garde du corps du Roi, marié en 1638 à Anne du Hamel, fille d'un contrôleur au grenier à sel d'Ault, en Picardie, décédé en 1675.

Bien que ses ascendants et lui-même aient toujours porté les qualifications nobiliaires, vraisemblablement à cause de leurs grades militaires qui leur conféraient la noblesse personnelle, Laurent Cantel, Sgr de la Mauduite, demeurant en la paroisse des Ifs, dans l'élection d'Arques, se fit accorder, en juillet 1653, des lettres d'anoblissement qu'il fit enregister le 19 janvier suivant à la Cour des aides de Rouen. Un édit d'août 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, Laurent Cantel se fit accorder, le 26 août 1669, de nouvelles lettres qui confirmaient celles de 1653 et sur le vu desquelles il fut maintenu dans sa noblesse, le 1er décembre suivant, avec son fils, François, garde du corps du Roi, par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. François de Cantel, écuyer, Sgr

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Cantel dans le tome VIII de cet ouvrage.

de la Mauduite, né en 1642, décédé à Rouen en 1694, épousa en 1672 Elisabeth de Lux de Ventelet et continua la lignée.

N... Cantel, sieur de la Moduite, écuyer, et Louis Cantel, prêtre, curé de Blacqueville, écuyer, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registres de Dieppe et de Caudebec).

M. Aimé de Cantel, né à Eu en 1791, capitaine d'infanterie, décédé en 1861, vint se fixer en Auvergne par le mariage qu'il contracta à Aurillac en 1818 avec Mlle Four de Bourrieu, décédée en 1876. Il eut deux enfants qui furent les derniers représentants de leur famille : 1° Mme Ferrand, décédée en 1910 ; 2° Henri de Cantel, né à Aurillac en 1833, décédé en 1904 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Mlle de Gailhard-Bancel, décédée à Valence en 1903.

La famille de Cantel avait fourni de nombreux officiers dont l'un, Louis-Augustin de Cantel, chef de brigade d'artillerie, fut tué à l'ennemi le 7 fructidor an IV.

Principales alliances : le Prévost de Saint-Martin 1707, de Gallye d'Hybouville 1743, de Brossard 1773, de Beauvais 1783, d'Anceaume de Grosménil, le Blond de Sauchay 1779, Duval de la Croix, de Vadicourt 1818, de Gailhard-Bancel, etc.

Il a existé dans la même région une famille de Cantel qui était vraisemblablement une branche détachée à une époque inconnue de celle dont il vient d'être parlé. Cette famille, sur laquelle on trouvera beaucoup de renseignements dans les *Dossiers bleus*, portait pour armes : *d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois têtes de faune de même*. Elle justifia sa filiation lors de la recherche de 1666 depuis un Pierre de Cantel qui passa une obligation, le 18 mars 1462, conjointement avec sa femme, Agnès de la Roque. Michel Cantel, arrière-petit-fils des précédents, marié le 14 février 1583 à Anne Baudouin, perdit sa noblesse par suite de dérogeance. Il est appelé honorable homme et bourgeois de Rouen dans une sentence de la vicomté de Caudebec du 24 novembre 1603 et marchand bourgeois de Rouen dans un bail qu'il passa en octobre 1614. Son fils, Guillaume Cantel, greffier en chef de la Chambre des comptes de Normandie, obtint, le 2 février 1648, des lettres patentes de relief de dérogeance sur le vu desquelles il fut maintenu dans sa noblesse, le 14 août 1655 et le 20 janvier 1656, par arrêts de la Cour des aides. Il eut deux fils, Guillaume et Jacques Cantel, sieurs de Parefontaine et de Caumont, dans l'élection de Rouen, qui furent maintenus dans leur noblesse, le 1er décembre 1666, par jugement de l'intendant Barrin de la Gallissonnière. Nicolas de Cantel, écuyer, sieur de Parefontaine, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de

Lisieux) : *d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois sautoirs du même composés de quatre feuilles de frêne.*

Une troisième famille Cantel a appartenu à la noblesse de l'élection de Valognes, en Basse-Normandie. Elle portait pour armes : *de gueules à trois croix d'argent; au chef de même chargé de trois mouchetures d'hermines.* Son auteur, Floxel Cantel, sieur de Vaugrard, de la paroisse de Quétehou, dans l'élection de Valognes, obtint en décembre 1651 des lettres patentes d'anoblissement qu'il fit vérifier en la Chambre des comptes le 20 décembre 1652 et en la Cour des aides le 1er juillet 1653. Ces lettres s'étant trouvées révoquées par l'édit d'août 1664, Floxel Cantel, sieur de Vaugréard, fils du précédent, se fit accorder en juin 1700 des lettres de confirmation de noblesse qui sont rapportées dans le *Nouveau d'Hozier;* il obtint en même temps le règlement de ses armoiries.

CASAL (de), au Comtat Venaissin. Armes (d'après des cachets de famille) : *d'or à un cyprès de sinople entouré de six abeilles volant d'azur.*

CHANSIERGUES d'ORNANO et du BORD (de).

M. Amaury de Chansiergues veut bien informer l'auteur de cet ouvrage que son ancêtre, Pierre Chansiergues, marié en 1677 à Suzanne de Broche, mourut peu d'années après son mariage et ne doit donc pas être identifié avec un Pierre Chansiergues, de la même ville de Pont-Saint-Esprit, qui fut condamné en 1698 comme usurpateur de noblesse.

On trouve, en effet, que deux Pierre Chansiergues résidaient à la même époque à Pont-Saint-Esprit. Le second d'entre eux, vraisemblablement celui qui fut condamné, monsieur Pierre Chansiergues, capitaine au régiment de Provence, fils naturel et légitime de feu monsieur François Chansiergues et de demoiselle Louise Reynaud, épousa demoiselle Anne Broche par contrat post-nuptial du 3 novembre 1683.

CHARDON, CHARDON de, ou du, THERMEAU et CHARDON de VANIÉVILLE, en Lorraine et en Bourbonnais. Armes : *de gueules coupé d'or à un lion d'argent brochant sur le tout.*

La famille Chardon, ou Chardon de Thermeau, est originaire de Lorraine.

Elle descend de Claude Chardon, marchand, dont la veuve, Élisabeth Pernot, résidait à Toul en 1723. On croit que ce Claude Chardon était originaire de Carignan. On croit aussi qu'il était frère d'un Léonard Chardon, maire royal de Sierck, qui fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armes telles que la famille les porte encore de nos jours, et d'un Henri Chardon, bailli de Carignan, qui eut son blason enregistré d'office au même Armorial : *d'or à une fasce de sinople chargée d'un annelet d'or.* Jean-Claude Chardon, fils de Claude, était en 1730 conseiller du Roi, receveur de ses finances à Toul ; il mourut entre 1766 et 1769. Il eut cinq fils : 1° Étienne-Dieudonné Chardon de Rieule, dont il va être parlé ; 2° Christophe-Louis Chardon, baptisé à Toul en 1735, contrôleur et receveur ambulant des domaines du Roi en la généralité d'Orléans, dont la descendance masculine s'éteignit en la personne de M. Louis-Gabriel Chardon, né à Montargis en 1821, vérificateur et sous-inspecteur de l'enregistrement, décédé à Paris en 1885 ; 3° Jean-Baptiste Chardon du Thermeau, dont il sera parlé plus bas ; 4° Charles Chardon, baptisé à Toul en 1744, receveur de l'enregistrement et des hypothèques à Lunéville, décédé dans cette ville en 1813, dont le fils, Amable-Étienne Chardon, mourut sans alliance en 1861 ; 5° Jean-Baptiste-Antoine Chardon de Vaniéville, baptisé à Toul en 1747, décédé en 1811, dont le fils, Adolphe Chardon de Vaniéville, mourut sans alliance à Paris en 1862.

Etienne-Dieudonné Chardon, Sgr de Rieule, né à Toul en 1732, décédé à Varsovie en 1786 sans avoir été marié, prit du service dans les armées du roi de Pologne et obtint en 1768 l'indigénat polonais avec les droits et privilèges d'un noble polonais. Il se qualifiait en

1778 général major directeur des bâtiments et manufactures royales.

Son frère, Jean-Baptiste Chardon du Thermeau, baptisé à Toul en 1743, décédé à Nancy en 1808, vint se fixer à Moulins et était en 1789 receveur principal des domaines du Roi et conservateur des hypothèques dans cette ville. Il avait épousé à Cusset en 1769 Antoinette du Saray du Teillot de la Baume, puis à Moulins en 1789 Madeleine de Lavarenne. Son fils, Jacques Chardon du Thermeau, né à Bourges en 1774, administrateur des domaines et de l'enregistrement, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1849, épousa en 1797 Marie-Wilhelmine Hubar, d'une famille noble des Pays-Bas, décédée en 1871. Il fut père de Jean-Baptiste-Émile Chardon, né en 1798, directeur de l'enregistrement à Versailles, décédé dans cette ville en 1880, qui épousa en 1832 Mlle Dezauche et dont les trois fils ont eu postérité masculine. Le deuxième de ces fils, Ernest Chardon, né à Paris en 1836, architecte, inspecteur des bâtiments civils, marié à Mlle de Barbuat du Plessis, décédée à Dijon en 1899, fut autorisé le 28 avril 1885, par jugement du tribunal de première instance de la Seine, à reprendre le nom de : Chardon de Thermeau qu'avaient porté son aïeul et son bisaïeul.

Principales alliances : de la Mustière 1766, du Saray du Teillot 1769, Georges 1770, Canel de Saint-Edme, Duport de Saint-Victor 1824, Mauquest de la Motte 1794, de Lavarenne 1789, Hubar, Tiersonnier 1830, Mabaret du Basty, Lermier de la Giraudière, de Barbuat du Plessis, Blanche, etc.

La famille dont il vient d'être parlé est vraisemblablement une branche, détachée à une époque inconnue, d'une famille Chardon de Watronville, également originaire de Carignan, qui a appartenu à la noblesse lorraine. L'auteur de cette famille, Georges-Charles Chardon, né vers 1700, était fils d'Henri Chardon, avocat en Parlement, bailli de Carignan. Il fut anobli par une charge de trésorier de France au bureau des finances de Metz et rendit hommage au Roi, le 23 avril 1751, pour la seigneurie de Breux qu'il avait acquise en 1749. Son fils, Henri Chardon, Sgr de la baronnie de Watronville, né en 1727, décédé à Metz en 1765, fut également trésorier de France dans cette ville. Il fut père de Jean-François Chardon de Watronville, Sgr de Breux, né en 1765, guillotiné à Mézières en 1793, dont le fils, François-Pierre de Chardon, périt en 1807 au siège de Dantzick sans avoir été marié et dont la fille épousa le comte de Chamisso. La famille Chardon de Watronville portait pour armes : *d'azur à trois chardons d'or*.

CHAUDRU de RAYNAL. Armes (portées par la famille) : *d'or à une bande échiquetée de gueules et d'argent de trois traits.*

CHAUVEAU de QUERCIZE. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux branches de chêne entrelacées du même*[1].

La famille Chauveau de Quercize appartient à l'aristocratie de Bourgogne.

Elle a eu pour berceau le village de Tontry (Côte-d'Or) où son premier auteur connu, Nicolas Chauveau, était meunier en 1627. La filiation suivie remonte à Jean Chauveau, laboureur, dont le fils, Claude Chauveau, marchand, mourut à Tontry le 6 juillet 1672 et dont le petit-fils, Claude Chauveau, marchand, amodiateur de la Cour d'Arcenay, mourut à Tontry le 10 novembre 1685. Le fils de ce dernier, autre Claude Chauveau, marchand, vint se fixer dans la paroisse de Saint-Didier où il fut fermier de Montachon et où il épousa, le 13 juillet 1688, Françoise Maurice. Il fut père de Claude Chauveau, né à Saint-Didier, marchand, procureur d'office de la baronnie de la Roche, qui épousa en 1715 Pierrette Lambert, fille d'un grenetier au grenier à sel d'Arnay-le-Duc, et grand-père d'Edme Chauveau, décédé en 1782, qui épousa en 1753 Anne-Pierrette Pinard, fille d'un notaire royal à Quarré-les-Tombes. Ce fut Edme Chauveau qui acquit la seigneurie de Quercize sous le nom de laquelle ses descendants sont aujourd'hui connus. Il fut pourvu en 1779 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Dijon qu'il conserva jusqu'à sa mort survenue à la Roche-en-Breuil le 10 mai 1782. Son fils, Guy Chauveau de Quercize, Sgr d'Amancey, avocat à Dijon, marié en 1784 à Jeanne Germain, adopta les armoiries de la famille de sa femme en y ajoutant les *deux branches de chêne entrelacées d'or*. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Autun et mourut en 1842. Il laissait un fils, Guy-Antoine Chauveau de Quercize, né à Autun en 1787, décédé à Lucenay-l'Évêque en 1864, qui épousa en 1813 Mlle de Burgat, décédée à Autun en 1872, et qui continua la lignée, et une fille qui épousa le comte de Thy, d'une des plus vieilles familles chevaleresques de la région. Guy-Antoine de Quercize laissa à son tour deux filles, la comtesse d'Orcières et la marquise de Saint-Didier, et un fils, Joseph-Edmond de Quercize, né à Autun en 1817, maire de Lucenay-l'Evêque, marié en 1850 à Mlle de Langes, de qui descendent tous les représentants actuels.

Principales alliances : de Burgat 1813, de Thy de Milly 1818, de Luillier d'Orcières 1841, Genestet de Saint-Didier vers 1841, Ducret de Langes 1850, Chaper 1889, de Minvielle 1883, de Caters 1909, etc.

1. Cette notice a été faite de renseignements dûs à l'obligeance de M. le comte de Neufbourg. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille Chauveau de Quercize dans le tome X de cet ouvrage.

COLLEVILLE (de), en Normandie[1].

Une famille Colleville, ou de Colleville, distincte de la famille de Colleville actuellement existante, a occupé un rang distingué dans la bourgeoisie de Caen, en Normandie.

Jean Colleville, fils de Gaspard Colleville et de Jeanne Villy et petit-fils d'honnête homme Henri Villy, bourgeois de Saint-Julien, épousa, le 16 octobre 1636, sa parente, Marie Colleville, fille d'un bourgeois de Caen. Il fut père de maître Jacques Colleville, bourgeois de Caen, qui épousa dans cette ville Marie Longuet, et grand-père de Jacques-Thomas-Daniel Colleville, ou de Colleville, né à Caen le 8 mai 1719, décédé dans la même ville en 1793, qui épousa en 1762 Marie-Jeanne Guérin de la Houssaye, décédée en 1811. Les deux fils de celui-ci furent les derniers représentants de leur famille. L'aîné d'entre eux, Jacques-Christophe de Colleville, né en 1764, garde du comte d'Artois, mourut en 1818 sans avoir été marié. Le puîné, Jacques-Augustin de Colleville, dit M. de Saint-Germain, né à Bayeux en 1771, lieutenant-colonel d'artillerie au service du grand-duc de Mecklembourg-Schwérin, décédé en 1851, épousa pendant l'émigration, en 1799, Amélie Steinhart, demoiselle d'honneur de la grande-duchesse de Mecklembourg-Schwérin. Il n'en laissa qu'une fille, Françoise-Hélène, née en 1800, mariée en 1831 à M. Bocquet de Chanterenne.

COMPAGNON de RUFFIEU et de la SERVETTE. Armes (ce sont celles de la famille de Quinson) : *d'hermines plein*. — La branche cadette écartèle ces armes de l'ancien blason de la famille Compagnon : *d'azur à un croissant d'or*. — Couronne : *de Marquis*[2].

La famille Compagnon appartient à la noblesse du Bugey. Elle a eu

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le vicomte de Pompery.

2. Cette notice remplace celle qui a été consacrée à la amille Compagnon de Ruffieu et de la Servette dans le tome XI de ce dictionnaire.

pour berceau le bourg de Grolée où elle était honorablement connue aux XVIe et XVIIe siècles.

On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans l'ouvrage suivant publié en 1898 par le comte Aymon de Rivoire de la Batie : *Le château de Ruffieu, en Bugey. Ses seigneurs et leurs alliances.*

Jean Margot, dit Compagnon, auquel ce travail fait remonter là filiation, vivait en 1514, Il se reconnut homme lige des comtes de Grolée et fut député avec quatre autres habitants de Grolée auprès de l'archevêque de Lyon pour demander la nomination d'un vicaire. Son descendant, Joseph Compagnon, sieur de Vareppe, bourgeois de Grolée, fils de Bernard Compagnon et de Louise Vite, épousa, le 10 mars 1694, Catherine de Quinson, issue d'une famille noble de la même région et héritière de la terre de la Servette que la famille Compagnon a conservée jusqu'à nos jours. Leurs deux fils, François, baptisé à Grolée le 13 juillet 1698, et Jean-Claude, né en 1702, furent les auteurs de deux branches actuellement existantes.

François Compagnon de Vareppe, d'abord un des 200 gens d'armes de la garde ordinaire du Roi, acquit, le 9 août 1741, l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Dijon, reçut des lettres d'honneur le 10 novembre 1762 et mourut en 1767. Il avait épousé à Leyment, le 16 novembre 1734, Jeanne d'Affaux, héritière de la seigneurie de Ruffieu dont sa descendance a conservé le nom. Leur fils, Claude Compagnon, né en 1737, marié en 1769 à Mlle de Verna, décédé en l'an IV, paraît avoir été connu le premier sous le titre de comte de Ruffieu, conservé depuis lors par le chef de cette branche. Il eut un fils, Jean-François Compagnon, comte de Ruffieu, qui épousa successivement en l'an VIII Mlle Girard de Vaugirard et en 1809 Mlle Montluzin de Gerland, remariée dans la suite à M. Chossat de Saint-Sulpice et décédée en 1859, et des deux fils duquel descendent les divers représentants actuels. Le château de Ruffieu fut vendu après la mort de Mme Chossat de Saint-Sulpice, née Montluzin de Gerland, qui en avait conservé l'usufruit.

L'auteur de la seconde branche, Jean-Claude Compagnon de Lépieu, Sgr de la Servette et de Leyment, d'abord garde du corps du Roi, résidait à Belley quand il fut pourvu, le 21 juillet 1735, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi, contrôleur en la chancellerie près la Chambre des comptes de Dôle. Il obtint des lettres d'honneur le 13 avril 1758 et mourut à Leyment en 1763. Il avait épousé à Lyon, le 15 février 1735, Hélène Dervieu du Villars. Il fut père de Jean-François Compagnon, Sgr de la Servette et de Leyment, né en 1736, marié à Mlle de Saint-Saulieu de Sainte-Colombe, décédé à Leyment en 1814, grand-père de Jean-François Compagnon de la Servette,

marié en 1791 à Mlle de Mépieu, député de Belley de 1822 à 1827, décédé à Bourg en 1843, bisaïeul de Charles-Victor Compagnon de la Servette, marié en 1829 à Mlle de Drujon, décédé en 1870, et trisaïeul d'Albert-Joseph de la Servette, conseiller général de l'Ain, marié en 1873 à Mlle Crozet de la Faye, décédé à Leyment en 1892, qui a laissé deux fils. Cette branche n'est pas titrée.

Jean-François Compagnon, Sgr de Leyment, et Claude Compagnon de Ruffieu prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Belley.

Principales alliances : de Quinson 1694, d'Affaux, de Choin de Montgay 1767, Dauphin de Verna 1769, de Buttet du Bourget, de Saint-Légier d'Orignac 1809, de Rivoire de la Batie 1841, de la Cour de Betteville 1900, Rochereau de la Sablière 1882, Lapeyrère 1911, Dervieu du Villars 1735, Flocard de Mépieu 1764, 1791, Bouthillon de la Serve 1815, 1856, de Drujon 1829, de Bailliencourt, de Fages de Chaulnes 1911, Rouchet de Chazotte 1913, etc.

CONGNIASSE des JARDINS. Armes *: de sinople à un cognassier d'or.* — Aliàs : *d'azur à un cognassier d'or accompagné en chef de trois couronnes du même.* — La branche aînée, éteinte en 1849, avait adopté le blason de la famille le Page : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une croix cantonnée aux* 1 *et* 4 *d'une étoile à six rais et aux* 2 *et* 3 *d'un croissant*[1].

Famille de haute bourgeoisie anciennement et honorablement connue en Champagne.

François Congniasse des Jardins, décédé à Saint-Liébault en 1714, était en 1702 amodiateur des droits seigneuriaux de Tervilliers. De son mariage avec Savine Gilbert, décédée en 1748, il eut quatre fils : 1° Claude-François Congniasse des Jardins, procureur au bailliage de Marage, marié en 1724 à Edmée Robin, fille d'Edme Robin et de Marie le Page, qui fut l'auteur de la branche aînée ; 2° Jean Congniasse des Jardins, notaire au bailliage de Saint-Liébault, dont la descendance s'est éteinte en la personne de sa petite-fille, Mme Goury de Villemonte ; 3° Joseph Congniasse, marchand de bois ; 4° Nicolas Congniasse des Jardins, amodiateur de la seigneurie de Blaincourt, décédé en 1766, qui fut l'auteur de la branche cadette.

La branche aînée s'est éteinte en 1849. Son chef, Edme-François Congniasse des Jardins, Sgr de Fontvanne, né en 1726, gentilhomme

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Henri de la Perrière.

ordinaire de Mme la comtesse de Provence, décédé à Paris en 1790, avait été pourvu en 1748 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la grande chancellerie de Champagne.

La branche cadette est demeurée non noble. Son auteur, Nicolas Congniasse des Jardins, fut père d'Edme-Nicolas, né en 1724, receveur des aides à Épagne, décédé en l'an XI, grand-père de Nicolas-Mathias, né en 1756, lieutenant de louveterie, décédé à Epagne en 1834, et bisaïeul de Nicolas, né en 1790, décédé en 1850, dont les deux fils ont eu postérité masculine et dont la fille fut la mère de l'explorateur Gabriel Bonvalot, né en Espagne en 1853.

TOME XII

COUJARD de la PLANCHE et de la VERCHÈRE, en Nivernais. Armes : *d'or à la cigogne de sable*[1].

La famille Coujard de la Planche et de la Verchère, anciennement connue à Château-Chinon, appartient à la haute bourgeoisie du Nivernais.

On en trouvera un généalogie dans le *Nobiliaire du Nivernais* de M. de Flamare (p. 483).

Philippe Coujard, marié à Dimanche Gallois, auquel remonte la filiation, se qualifiait en 1609 bourgeois de Château-Chinon. Il fut père d'Etienne Coujard, commerçant à Corancy en 1627, et grand-père de Lazare Coujard, greffier de la châtellenie de Luzy, décédé en 1703. Deux des fils de celui-ci, Gilbert et Lazare, furent les auteurs de deux branches.

L'aîné d'entre eux, Gilbert Coujard, marié à Anne Ballard, était docteur en médecine à Luzy quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Son petit-fils, Claude Coujard, marié à Gabrielle Bourié des Réaux, décédé en 1784, acquit le domaine de la Planche, dans la paroisse de Millay, dont sa descendance a conservé le nom. Claude-Henri Coujard, né à Millay en 1809, maire de cette ville, conseiller général de la Nièvre, marié à Claire de la Goutte, décédé en 1884, et son fils, Georges Coujard, né à Millay en 1837, marié en 1871 à M[lle] Burin des Roziers, furent autorisés le 4 décembre 1868, par décret de Napoléon III, a joindre régulièrement à leur nom celui de leur domaine de la Planche.

L'auteur de la branche cadette, Richard Coujard, procureur du Roi au grenier à sel de Luzy, marié en 1701 à Angélique Cortet, décédé en 1722, acquit en 1716 dans la paroisse de Chiddes le domaine de la Verchère dont sa descendance a conservé le nom. Son petit-fils, Claude-Pierre Coujard de la Chaize, juge de Luzy, épousa en 1786 sa cousine germaine, Madeleine Coujard de Laverchère. Il en eut deux fils qui ont

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Coujard de la Planche et de la Verchère dans le tome XII de cet ouvrage.

eu l'un et l'autre postérité masculine : 1° Auguste Coujard de la Verchère, percepteur à Luzy, marié à Céline de la Goutte, décédé en 1874 ; 2° Henri Coujard de Laverchère, propriétaire à Tazilly

Principales alliances : le Mulier de Bressey vers 1785, Burin des Roziers, Bonneau du Martray 1870, de Chargères 1731, d'Euvrard de Courtenay 1866, Rivière de Précourt 1899, le Normand de Flaghac 1907, de la Goutte du Vivier, Brac de la Perrière, Beaud de Brives, Richard d'Ivry, etc.

COUQ-BASQUEZ de REBOUL. Armes de la famille de Reboul : *d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois pots à feu à flammes de même; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent*[1].

Famille de haute bourgeoisie.

M. Charles-François de Reboul, émigré français, épousa à Madrid en 1806 Antonia-Cécile Nadal, fille de don Manuel Nadal-May et de Marie Basquez-Espinozza de los Monteros, d'une vieille famille de Cadix. N'ayant pas eu d'enfants de cette union, il fut autorisé le 8 août 1837, par jugement du tribunal de première instance de Toulouse, à adopter un proche parent de sa femme, Michel Couq-Basquez, né en 1813, fils d'Augustin Couq et de Julienne Basquez. Ce jeune homme fut dans la suite conservateur des hypothèques à Villefranche de Lauragais, Il épousa en 1861 Marie Choppin d'Arnouville et en eut une fille unique mariée en 1890 au vicomte Christian de Sommyèvre.

Il sera consacré une notice spéciale à la famille de Reboul qui compte encore de nombreux représentants.

COURBAIRE de MARCILLAT.

Famille de haute bourgeoisie, anciennement et honorablement connue en Auvergne.

Antoine Courbaire de Marcillat, bailli de Condat-en-Feniers, fut reçu le 31 août 1786 substitut du procureur général près la Cour des aides de Clermont. Son petit-fils, Blaise-Antoine Courbaire de Marcillat, conseiller à la Cour d'appel de Riom, marié à Jeanne-Henriette Morin de Leyrat, a été père de M. François-Henri Courbaire de Marcillat, propriétaire du château de Marcillat, près de Billom, qui a épousé successivement en 1869 et 1874 deux sœurs, M[lles] de Ribier, et qui en a eu plusieurs enfants.

Principales alliances : Morin de Leyrat, de Ribier 1869, 1874, 1902.

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Couq-Basquez de Reboul dans le tome XII de cet ouvrage.

CROTTI di COSTIGLIOLE, en Piémont et en France. Armes (d'après des lettres patentes concédées le 4 février 1596 par Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie) : *d'azur à trois pals d'argent ; au chef de gueules chargé de trois coquilles d'or.* — Supports : *deux lions, la tête contournée.* — Cimier : *une aigle issante de sable languée de gueules.* — Devise : NUMINE ET ACUMINE.

La famille CROTTI DI COSTIGLIOLE, dont un rameau est venu se fixer en France au cours du XIXe siècle, appartient à la noblesse du Piémont, Elle est originaire de Savigliano où elle est connue depuis le XIVe siècle. Elle fut inféodée en 1620 de la seigneurie de Levaldiggi. Carlo Crotti fut investi du titre de comte de Costigliole, dans le marquisat de Saluces, par lettres patentes du 1er octobre 1625 qu'il fit enregistrer le 19 mai 1628. Ses deux fils, Giovanni-Michele et Francesco-Antonio, furent les auteurs de deux grandes branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

La première branche est représentée de nos jours par deux rameaux. Le chef du premier rameau a été confirmé dans la possession du titre de comte de Costigliole par décret ministériel de 1893. Le chef du second rameau, Édoardo Crotti di Costigliole, ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne à Berne, décédé en 1870, reçut du roi Charles-Albert, par lettres patentes de 1838, concession du titre de comte héréditaire par ordre de primogéniture. Il avait épousé Pauline de Mercy-Argenteau, d'une illustre famille de Belgique, dont il laissa trois fils. L'aîné de ces fils, Albert, comte Crotti di Costigliole, né en 1840, s'est fixé en France par le mariage qu'il a contracté en 1872 avec Jeanne de Maublanc de Chiseuil. Il a été père d'Édouard Crotti di Costigliole, officier de zouaves dans l'armée française, tué à l'ennemi au cours de la dernière guerre.

La deuxième branche est demeurée possessionnée à Costigliole. Elle a recueilli l'héritage de la famille des comtes de' Rossi à charge de joindre à son nom celui de : de' Rossi. Son chef a été investi du titre

de comte de Costigliole par lettres patentes du 5 février 1772, enregistrées le 19 septembre suivant.

CUGNET de MONTARLOT. Armes : *écartelé : aux* 1 *et* 4 *de gueules à trois couleuvres d'or posées en pal; aux* 2 *et* 3 *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois flèches de même posées en pal, deux en chef et une en pointe.*

CUILLIER-PERRON.

La famille Cuillier-Perron, aujourd'hui éteinte, avait eu pour berceau les environs de Château-du-Loir, en Vendômois. Elle était d'origine modeste; son auteur, Pierre Cuillier, dit Perron, né à Luceau en 1753, était fils d'un simple tisserand. Il passa fort jeune aux Indes, épousa à Pondichéry en 1782 Madeleine Deridan, entra en 1789 au service de Sindiah, prince des Marattes, et devint le principal collaborateur du savoisien le Borgne de Boigne, chargé de réorganiser les armées de ce prince; il remporta de brillants succès militaires et fut nommé général en chef des armées marattes quand M. de Boigne partit pour l'Europe, en 1796. Mais quelques années plus tard il fut battu par les Anglais à la bataille d'Aligurh et dut se réfugier sur le territoire de la Compagnie des Indes. Le général Perron rentra en France au début de l'année 1806, rapportant une fortune évaluée à plus de douze millions. Il se remaria l'année suivante à Adélaïde-Joséphine du Trochet et se retira au château du Fresne d'Authon qu'il avait acheté en Vendômois et où il mourut en 1834. Il avait eu sept enfants, deux du premier lit et cinq du second . 1° Madeleine, mariée en 1817 au comte Alfred de Montesquiou-Fezensac, décédée en 1869; 2° Joseph, décédé en 1869 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Philippine Oudinot, fille du maréchal duc de Reggio, qui lui survécut jusqu'en 1896 ; 3° Rosine, qui mourut jeune sans avoir eu d'enfants de son mariage avec la comte Olivier de la Rochefoucauld, remarié en 1853 à Mlle Montgomery ; 4° Charlotte, mariée au comte Frédéric de la Rochefoucauld, décédée en 1892 laissant une fille unique mariée en 1865 à don Pietro Borghèse, prince de Sarsina ; 5° Caroline, mariée en 1831 au comte de Nansouty, pair de France, décédée en 1879; 6° Élisabeth, mariée en 1833 au comte Napoléon de Montesquiou-Fezensac, décédée en 1866; 7° Jacques, né en 1818, membre de la Compagnie de Jésus, père général de la province du Canada, décédé en 1890. Le château du Fresne d'Authon est aujourd'hui la propriété de Mme Sauvage de Brantes, née Lacuée de Cessac, petite-fille de la comtesse Alfred de Montesquiou, née Perron.

TOME XIII

DANIEL d'EURVILLE de GRANGUES et de BETTEVILLE.

Le rameau des Daniel de Betteville subsiste. L'*Écho de Paris* du 17 décembre 1918 annonce les fiançailles de Mlle Daniel de Betteville avec M. Jean Hubert.

DECRAY. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux croissants contournés d'argent et en pointe d'un cœur du même.*

Famille de haute bourgeoisie connue dès le XIVe siècle à Decize, en Nivernais.

Etienne-Henri Decray, notaire, fut maire de Decize dans la première moitié du XIXe siècle. Son fils, Charles Decray, né en 1811, notaire à Decize, fut élu en 1888 sénateur conservateur de la Nièvre. Il fut le dernier représentant mâle de sa famille et ne laissa qu'une fille, Mme Ludovic Tiersonnier, décédée à Nevers en 1908.

DELOM de MEZERAC. Armes : *d'azur à une fasce haussée d'argent, chargée de trois étoiles de gueules et accompagnée en pointe d'un lion léopardé de gueules et contourné d'argent.* — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lévriers.*

DENANTES, ou de NANTES d'AVIGNONET. Armes : *d'azur à une licorne saillante d'argent chargée sur l'épaule d'une fleur de lys d'or.*

La famille Denantes, ou de Nantes, originaire du bourg de Virieu, est anciennement et honorablement connue en Dauphiné.

M. de Rivoire de la Batie lui a consacré une notice assez courte dans son *Armorial du Dauphiné*.

Aymar de Nantes, notaire à Virieu, était au XVIIe siècle châtelain de Chabons. Claude de Nantes, brigadier des gardes du corps en 1671, fut anobli en août 1664 par lettres patentes vérifiées le 15 décembre suivant et confirmées en 1668. Son neveu, Claude de Nantes, fils de son frère André, fut pourvu de la charge anoblissante de trésorier de France au bureau des finances de Grenoble ; il fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armes telles que les portent les

représentants actuels. Marc de Nantes, avocat au Parlement, conseiller du Roi et son procureur en sa juridiction des droits d'entrée et sortie, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à une licorne saillante d'argent;* il fut poète, fut en rapport avec Boileau et mourut le 10 juin 1724. La famille de Nantes d'Avignonet a fourni des magistrats et des officiers distingués, dont l'un périt à l'ennemi, en Algérie, sous le règne de Louis-Philippe. Elle était représentée de nos jours par M. de Nantes, décédé en 1918, qui a laissé une nombreuse postérité de son mariage avec Mlle Morand de Jouffrey.

Il subsiste, en outre, à Voiron une branche collatérale, demeurée non noble, qui porte le nom de Denantes, en un mot.

Principales alliances : d'Euvrard de Courtenay, Morand de Jouffrey, Jouvet des Marands, de Joannis-Verclos, etc.

DESPRET. Armes : *de sable à un sanglier au naturel passant sous un chêne de sinople et sur un tertre du même; au chef cousu d'azur chargé de trois marteaux de...*

Famille de haute bourgeoisie, honorablement connue depuis le XVIe siècle à Anor, dans le Hainaut français.

Pierre-Ignace Despret de la Marlière, maître de forges dans cette ville, fut élu député suppléant aux États généraux de 1789 par le Tiers-État du bailliage d'Avesnes ; il n'eut pas l'occasion de siéger.

Albert-Victoire Despret, ou Despret de la Marlière, né en 1745 à Anor, où son père, Jean-François Despret, était maître des forges, décédé au même lieu en 1825, d'abord garde du corps, puis capitaine au régiment d'Orléans-dragons, était général de brigade en retraite quand il fut élu député du Nord le 5 vendémiaire an X. Son fils, Théophile Despret, maître de forges et de verreries, maire d'Anor, fut père d'Hector Despret, fondateur de la Compagnie des glaces de Floreffe et Jeumont, décédé en 1825, qui n'a laissé qu'une fille. M. Despret d'Amalis, frère du général, fut l'auteur d'une branche qui subsiste avec distinction.

Principales alliances : de Haussy 1828, de Cartier 1831, de Lannoy, de Préseau, etc.

DESAULCES de FREYCINET et de SAULSES de la TOUR.

La branche de la Tour subsiste obscurément. Le *Petit Journal* du 16 janvier 1920 signale une condamnation prononcée à Fontainebleau contre le jeune René Desaulces de la Tour, âgé de 17 ans.

DIEULANGARD de KEROMNÈS.

Famille de haute bourgeoisie, honorablement connue dans le département des Côtes-du-Nord.

Christian DIEULANGARD DE KÉROMNÈS, né à Bain en 1838, décédé à Ploeren en 1876, avait épousé en 1874 Mlle Marie de la Moussaye. E. Dieulangard, né à Penestin en 1845, a été nommé en 1881 supérieur du Grand Séminaire de Vannes.

DIGOINE du PALAIS (de). Armes : *échiqueté d'argent et de sable de sept tires, chacune de six points.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux anges.* — Devise : VIRTUTI FORTUNA COMES [1].

La maison DE DIGOINE, dont la dernière branche authentique s'est éteinte en 1888 par la mort de la marquise du Blaisel, née Digoine, avait eu pour berceau le Charolais et appartenait à l'ancienne noblesse chevaleresque de ce pays.

On admet d'ordinaire, bien que la question soit très controversée, qu'elle avait une origine commune avec l'illustre maison de Jaucourt. Cette dernière maison, à laquelle il sera consacré une notice spéciale, aurait eu, en effet, pour auteur Jean de Digoine qui aurait adopté le nom et les armes de Jaucourt après avoir épousé, en 1463, Agnès du Plessis-Chauvigny, fille d'Antoinette de Jaucourt, dernière du nom.

On trouvera beaucoup de renseignements sur les Digoine dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, dans l'*Histoire des grands officiers de la couronne* du Père Anselme, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans l'*Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg aux États généraux de* 1789 de M. de Gigord, dans le *Bulletin héraldique de France* de 1890, etc.

Le généalogiste Berthier, chargé d'examiner les preuves de noblesse que le marquis de Jaucourt fit sous Louis XVI pour être

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la maison de Digoine dans le tome XIV de cet ouvrage.

admis aux honneurs de la Cour, écrivit à ce gentilhomme, à la date du 7 juillet 1786, une lettre qui est conservée dans les manuscrits de Chérin. Cette lettre commence en ces termes : « Les preuves de « votre maison ont été faites en 1782 par M. Lambert de Basrive et « ont été déposées au Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit, vérifiées « et admises la même année par feu M. Chérin. La maison de « Digoine réunit tous les caractères de la haute noblesse. Elle a pris « son nom d'une terre située en Charolais et décorée de toute ancien- « neté du titre de baronnie. Elle jouissait d'une telle considération il « y a plus de 300 ans que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, disait « dans des lettres du 30 décembre 1459 qu'elle avait été et était « encore d'aussi grande noblesse et baronnie et plus que maison qui « fut au pays de Charolais. Ce témoignage, d'autant plus flatteur « qu'il part de son souverain, est justifié par une foule de monuments « qui prouvent son ancienneté remontée à plus de sept siècles avec « des services distingués, de grandes possessions et des alliances « illustres. Elle a pour tige Josserand de Digoine, chevalier, qui « accorda des bienfaits à l'abbaye de Cluny au commencement du « XIe siècle. Liébaud, son fils, aussi chevalier, épousa, vers l'an « 1036, N..., fille de Guichard, Sgr de Beaujeu, et devint par cette « alliance cousin germain de Guichard, sire de Beaujeu, qui s'allia à « Lucianne de Monthéry-Rochefort, mariée auparavant à Louis le « Gros, roi de France, et séparée d'avec lui pour cause de parenté. « La postérité de ce dernier s'est partagée en un grand nombre de « branches dont plusieurs sont éteintes. Entre les branches exis- « tantes sont celles des barons de Plancy, dont vous êtes le chef, et « celle des seigneurs du Palais, dont est issu M. le marquis du « Palais, capitaine au régiment de Belzunce... »

La maison de Digoine a eu pour berceau une seigneurie de son nom comprenant cinq clochers, ou fiefs, tenus à l'hommage, qui était une des quatre grandes baronnies du Charolais.

Guillaume de Digoine se croisa en 1205 ; son nom et ses armes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles. Hugues, Sgr de Digoine, est compris au nombre des chevaliers bannerets de Bourgogne dans le catalogue des grands vassaux de la Couronne dressé en 1213 par ordre du roi Philippe-Auguste. Guillaume de Digoine et son fils périrent en 1356 à la bataille de Poitiers.

La maisou de Digoine se partagea au moyen âge en trois grandes lignes dont on ignore le point de jonction.

La ligne principale, ou des barons de Digoine, eut pour dernier représentant, Jean, Sgr de Digoine, qui épousa Jeanne de Chevriers et dont la fille, Marie, héritière de la baronnie de Digoine, épousa

Robert de Damas par contrat du 18 avril 1390. Après diverses vicissitudes la terre et le château de Digoine sont aujourd'hui la propriété de la famille le Lorgne d'Ideville. Ils ne doivent pas être confondus avec une terre et un château de Digoine, situés près d'Autun, qui appartiennent à la famille de Musy.

La ligne des seigneurs de Thianges, en Nivernais, remontait par filiation à Hugues de Digoine, chevalier, Sgr de Thianges, de Demain et de Savigny, vivant en 1367, dont le fils, Philibert de Digoine, mort avant 1414, fut maître d'hôtel de Louis II, duc de Bourbon, et bailli du Nivernais. Hugues II de Digoine, fils de Philibert, était en 1420 panetier du duc de Bourgogne. Il épousa Marguerite de Damas et en eut, entre autres enfants, deux fils, Chrétien et Jean. L'aîné de ces deux frères, Chrétien de Digoine, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, fut décapité en 1481 par ordre du roi Louis XI. Il avait épousé en 1456 Anne des Barres, veuve de Guillaume de Damas; il n'en eut qu'une fille, Anne, héritière de la seigneurie de Thianges, qui épousa, le 15 novembre 1472, Jean de Damas, Sgr de Marcilly. Jean de Digoine, second fils d'Hugues II, épousa en 1463 Agnès du Plessis-Chauvigny, fille d'Antoinette de Jaucourt. On a vu plus haut qu'il aurait abandonné le nom et les armes de Digoine pour fonder une nouvelle maison de Jaucourt, fort brillante, à laquelle il sera en son lieu consacré une notice.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie de la troisième ligne, dite des seigneurs du Palais, dont une branche ne s'est éteinte que de nos jours. Ce travail en fait remonter la filiation à messire Guy de Digoine, chevalier, qui possédait en 1256 la seigneurie du Martinet, dans la paroisse de Saint-Romain de Vaissine, et qui la tenait en fief de Guillaume de Digoine. Ce gentilhomme avait épousé Jeanne de Limenton, rappelée comme veuve dans un acte de 1270. Il fut père de Guyot de Codys, damoiseau, mentionné dans deux chartes de l'an 1300, et grand-père d'autre Guyot de Codys, ou de Digoine, mentionné dans des actes de 1300, 1314, 1327 et 1343, qui épousa Yolande, dame de Boschevenon. Le fils de ceux-ci, noble homme Jean de Digoine, damoiseau, Sgr du Martinet, Cosgr de Boschevenon, épousa, par contrat du 9 décembre 1359, Guiotte de Pouilly, héritière de la seigneurie du Palais, située sur les confins du Brionnais et du Maconnais, La plupart des auteurs en ont fait un fils puîné de Robert, Sgr de Digoine, grand chambellan du duc de Bourgogne, et d'Anne de Blanchefort de Créqui. Jean de Digoine fut le trisaïeul d'Humbert de Digoine, Sgr du Palais, qui épousa Catherine de Busseul par contrat du 19 mai 1500 et qui fit son testament le 8 juillet 1543. Ce dernier laissa, entre autres enfants, deux fils, Claude

et François, qui furent les auteurs de deux branches. On a voulu aussi, contre toute vraisemblance, en faire le père d'un Jean de Digoine, marié en 1571 à Polycianne de Surrel, dont descend une famille de Digoine du Palais actuellement existante, rapportée à la suite.

L'auteur de la branche aînée, Claude de Digoine, Sgr du Palais, marié le 17 juillet 1541 à Claudine de Villers-la-Faye, commandait en 1556 le ban et l'arrière-ban de la noblesse du Maconnais. Son fils, Gilbert de Digoine, Sgr du Palais, marié le 10 février 1585 à Marguerite de Saint-Priest, laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° Marc-Antoine de Digoine, Sgr du Palais, marié le 25 mars 1644 à Françoise de Drée, dont le petit-fils, Claude-Joseph de Digoine, Sgr du Palais, marié en 1725 à Mlle de Saulx-Tavannes, mourut sans postérité dès 1727 ; 2° Louis de Digoine, Sgr de Bonvert, en la paroisse de Mably, en Forez, qui épousa, le 21 septembre 1631, Renée-Charlotte de Gilbert, héritière de la seigneurie de Saint Christophe, et qui continua la lignée. Les deux fils de ce dernier, Claude, Sgr de Saint-Christophe, et Ferdinand, furent maintenus dans leur noblesse, le 27 février 1669, par jugement de l'intendant Bouchu après avoir justifié leur filiation depuis 1476. La descendance de l'aîné d'entre eux s'éteignit avec son arrière-petit-fils, Claude de Digoine, qualifié baron du Bourg-Saint-Christophe, né en 1739 à Charnaud, près de Meximieux, qui fit pour être admis à l'École militaire des preuves de noblesse conservées dans les *Carrés d'Hozier* et qui n'eut pas d'enfants de son mariage, en 1766, avec Mlle du Puy de Semur. Ferdinand de Digoine du Palais, le second des deux frères maintenus par Bouchu, épousa, le 2 décembre 1664, Françoise Dupuy, héritière de la seigneurie de Saint-Marcel, en Bresse. Son arrière-petit-fils, Ferdinand-Alphonse-Honoré de Digoine du Palais, né à Dunkerque en 1750, fit en 1761 des preuves de noblesse, conservées dans le *Nouveau d'Hozier*, pour être admis à l'Ecole militaire. Il fut dans la suite aide de camp de Mgr le comte d'Artois. Il se qualifiait marquis du Palais quand il fut élu député de la noblesse du bailliage d'Autun aux Etats généraux de 1789. Il siégea au côté droit de l'Assemblée, émigra, fut nommé maréchal de camp en 1814 et mourut en 1832. Cette branche s'est éteinte avec son fils, Léopold, marquis de Digoine du Palais, marié à Mlle de Pontcarré, qui mourut en 1869 laissant une fille unique, Zoé, mariée en 1850 au marquis du Blaisel et décédée en 1888.

François de Digoine du Palais, auteur de la seconde branche, fut père d'Antoine de Digoine du Palais, qui vint se fixer en Provence, et grand-père de Jean-Antoine de Digoine du Palais, marié en 1638 à Marie de Gas de Saint-Gervais, dont la fille unique épousa Louis de Bonnot de Villevrin.

Jean de Digoine, Sgr d'Estroyes, fut admis en 1576 en la chambre de la noblesse des Etats de Bourgogne.

Ehrard, Camille et Raymond de Digoine furent admis dans l'ordre de Malte en 1630, 1665 et 1712. Le deuxième d'entre eux, Camille, décédé en 1721, fut commandeur de l'Ordre et chef d'escadre des armées navales ; il commandait la marine à Brest en 1711.

La maison de Digoine a fourni des officiers généraux, un chef d'escadre, des chanoines comtes de Lyon, de Brioude et de Saint-Pierre de Macon, un député de la noblesse aux Etats généraux de 1789, des chambellans des ducs de Bourgogne, etc. Plusieurs de ses membres ont péri sur différents champs de bataille.

Principales alliances : de la Guiche, de Semur, de Mello, de Ventadour, de Damas, des Barres, de Clugny, de Pouilly, de Busseul, de Saint-Priest, de Villers-la-Faye 1541, de Jaucourt, de Saulx-Tavannes 1715, de Fontenay, de Montrichard, d'Albon 1677, de Drée 1644, Camus de Pontcarré, du Blaisel 1850, Tugghes 1743, du Puy de Semur 1766, etc.

DIGOINE du PALAIS (de). Mêmes armes que la famille précédente.

La famille DE DIGOINE DU PALAIS actuellement existante revendique avec celle dont il vient d'être parlé une communauté d'origine que celle-ci paraît avoir acceptée.

On trouvera sur elle de fort intéressants renseignements dans un article que M. Louis Aurenche a fait paraître en 1907, dans le tome XV de la *Revue du Vivarais*, sous le titre suivant : *Une tentative d'établissement d'un collège de jésuites à Bourg-Saint-Andéol* (1607-1615).

Les premiers auteurs connus de la famille de Digoine actuelle résidaient à Mondragon, en Provence. Ils y occupaient une situation honorable, mais relativement modeste, et paraissent n'avoir eu aucune prétention nobiliaire.

Pierre de Digoine était notaire à Mondragon dès décembre 1436. Un François de Digoine fut notaire au même lieu de 1500 à 1517 ; ce fut lui qui rédigea les procès-verbaux de l'assemblée générale de la communauté de la ville. Un Claude de Digoine assista comme témoin en 1520 au Conseil général de la Communauté.

Monsieur maître Jean de Digoine (*de Digonia*), docteur en médecine à Mondragon, en Provence, vint se fixer à Bourg-Saint-Andéol, en Languedoc, après le mariage qu'il contracta, le 21 août 1571, avec Polycianne Surrel, fille de Jean Surrel, ancien consul de cette ville. C'est par erreur que M. de Gigord et les auteurs qui l'ont copié ont fait de ce Jean de Digoine, marié en 1571, un troisième fils d'Humbert de Digoine, Sgr du Palais, marié en 1500 à Catherine de Busseul. On

peut voir par son contrat de mariage qu'il était fils de François de Digoine (*de Digonia)* et de damoiselle Pierre Vincent. Jean de Digoine acquit peu de temps après son mariage la terre de Bel. Il mourut à Bourg-Saint-Andéol, à l'âge de 70 ans, le 1er septembre 1615. Ses deux fils, Jean-Antoine de Digoine, Sgr de Bel, marié en 1624 à Anne de la Baume, et Jean-Antoine de Digoine, conseiller du Roi au siège présidial de Nîmes, marié en 1631 à Françoise de Cavaillon, furent les auteurs de deux rameaux qui ne tardèrent pas à s'agréger à la noblesse et qui firent reconnaître leurs prétentions nobiliaires, le 15 janvier 1671, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

Le premier rameau s'est éteint avec Françoise-Denise de Digoine, mariée en 1803 à François-Gabriel Dauphin de Verna, qui mourut fort âgée en 1865. Le père de Mme de Verna, Agathange de Digoine, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Villeneuve-de-Berg. Son frère aîné, Claude-Paul de Digoine, chevalier de Saint-Louis, avait pris part cette même année à celles tenues à Nîmes.

Le chef du second rameau, Louis-François de Digoine, capitaine au régiment de l'Ile-de-France, chevalier de Saint-Louis, épousa en 1797 Claire-Félicité de Bayet. Il en eut deux fils, Philippe-François, marié en 1823 à Mlle de Vanel, et Louis-Édouard, marié en 1824 à Mlle de Vanel de Lisleroy, qui furent les auteurs de deux sous-rameaux. Humbert-Henri de Digoine, fils de Philippe-François, marié en 1852 à Mlle Madier de Lamartine, se crut en droit de prendre le titre de marquis de Digoine du Palais après la mort, survenue en 1869, de Léopold, marquis de Digoine du Palais. Ce titre a été porté après lui par son fils, Simplice-Gaétan, marié en 1890 à Mlle d'Antil de Ligonès.

Principales alliances : Surrel 1571, de Montesquiou de Xaintrailles 1754, de Gueydon 1768, Dauphin de Verna 1803, de Vanel 1823, 1824, d'Antil de Ligonès 1890, de Bernard de Talode du Grail 1852, Sabatier de la Chadenède 1897, etc.

DIVIDIS, ou DIVIDIS de SAINT-COME. Armes : *d'azur à trois fuseaux* (ou *dividoires*) *d'argent* (aliàs *d'or*), *posés 2 et 1 et surmontés d'un lion léopardé du même*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux lions*. — Devise : DIVIDENDOCRESCUNT [1].

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. le vicomte de Romanet. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille Dividis dans le tome XIV de cet ouvrage.

La famille Dividis appartient à la noblesse du Perche. Elle avait pour nom primitif celui de Vidis, ou Vidie.

M. E. de Magny lui a consacré dans son *Nobiliaire de Normandie* une notice très courte et très incomplète.

D'après une tradition elle serait venue d'Italie se fixer en Normandie dans les dernières années du xve siècle. Elle s'établit au xviie siècle dans les environs de Chartres.

La famille Dividis perdit tous ses titres dans l'incendie qui détruisit en 1818 son château de Chappedasne, situé en Vendomois. Par suite de cette circonstance elle ne peut faire remonter sa filiation au delà d'un Loup de Vidie qui avait épousé Marie de Moreau vers l'an 1600. Le fils de celui-ci, René de Vidie, ou de Vidis, écuyer, sieur de Saint-Germain, né en 1604, marié vers 1630 à Élisabeth de Bisseau, résidait en la paroisse de Digny, dans l'élection de Verneuil, quand il fut maintenu dans son ancienne noblesse, le 30 avril 1667, par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon. Il mourut à Digny le 29 juin 1674. Son fils, Cosme de Vidie, sieur de Saint-Germain de Lespinay, près de la Loupe, puis de Saint-Come, né le 31 mars 1633, baptisé le 16 juillet 1654 à Belhomer, près de la Loupe (Eure-et-Loir), marié à Georgette Rocu, décédé en 1685, fut père de René Dividis, écuyer, sieur de Saint-Come, décédé à Belhomer en 1728, à partir duquel seulement M. de Magny donne la filiation, et de Louis de Védy, ou de Vidis, écuyer, Sgr de Saint-Come, qui épousa à Pontgouin, le 29 janvier 1704, Marie Beauchet et qui continua la lignée. Le fils de ce dernier, Louis de Vidis, ou Dividis, Sgr de Saint-Come, né à Pontgouin le 10 février 1707, marié à Jeanne Laurette, décédé le 7 décembre 1750 à Iray, au diocèse d'Évreux, fut père de Louis-Nicolas Dividis, écuyer, baptisé à Iray le 7 décembre 1740, marié à Sérigny en 1767 à Mlle de Tiercelin, décédé au même lieu en 1822, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bellesme, et grand-père de Louis-Leufroy Dividis, né à Sérigny en 1770, décédé à Busloup en 1846, qui épousa à Vendôme, le 19 janvier 1799, Élisabeth-Marie de Fontenay, veuve de M. de Reméon, et qui en eut trois fils, auteurs de trois rameaux. Le plus jeune de ces fils, René Dividis, né en 1805, décédé à Vendôme en 1841, avait épousé Mlle de Giraudeau de la Noue. Il en laissa un fils, Fernand-Louis Dividis, ou Dividis de Saint-Come, né à Vendôme en 1835, marié à Mlle de Cléric, qui demanda vainement, le 4 mars 1863, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom de Dividis celui de la famille de Giraudeau de la Noue à laquelle appartenait sa mère.

Principales alliances : de Tiercelin 1767, de la Boussardière, de

Guéroust, de Fontenay 1799, Buchet des Forges 1829, Cosnard des Closets 1853, Scourion de Beaufort, Loppin de Gémeaux, de Chergé, de Giraudeau de la Noue, de Cléric, etc.

DOMPIERRE d'HORNOY (de).

Le château de Peychaud, en Bordelais, est entré dans la famille DE DOMPIERRE D'HORNOY par le mariage que Victor de Dompierre d'Hornoy, né à Paris en 1776, contracta en 1810 avec Mlle Adèle de Fayet de Peychaud et non pas, comme il a été dit par erreur, par le mariage que leur troisième fils, l'amiral de Dompierre d'Hornoy, contracta en 1859 avec Mlle Jeanne-Cécile de Bastard, décédée à Peychaud en 1879.

DUCRET de LANGE. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1826): *d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef de trois trèfles d'argent et en pointe d'un croissant du même* [1].

La famille DUCRET DE LANGE appartient à la noblesse de la Bresse. Elle est originaire du petit pays de Faucigny, en Savoie.

On en trouvera une généalogie dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend.

François Ducret et sa femme, Françoise Cart, habitaient le Faucigny dans la première moitié du XVIIe siècle. Leur fils, Claude Ducret, bourgeois de Lyon, épousa en 1671 Marie Falcon. Il fut père de Claude Ducret, né en 1674, bourgeois de Lyon, marié en 1711 à Jeanne-Marie Polle, et grand-père d'Antoine Ducret, né en 1720. Celui-ci fut nommé conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Dôle, en remplacement de Laurent-César Martinet, par lettres patentes du 20 août 1766, enregistrées à Bourg par ordonnance du 25 juin 1768, et fut reçu dans sa charge le 21 novembre 1766. Il avait épousé Marie-Antoinette Chappuy et mourut en 1786. Par acte passé le 31 janvier 1768 devant notaire à Bagé, il acquit, pour la somme de cent mille livres, de Mme veuve de Crémeaux les terres et seigneuries de Lange et de la Poipe-Saint-Sulpice, situées au mandement de Bagé, en Bresse. Par acte du 20 mars 1786 il céda ces domaines à son fils aîné, Jean-Marie Ducret de Larvolo, capitaine de cavalerie, garde du corps du Roi, à l'occasion de son mariage avec Anne-Louise Vitte, de Louhans. Jean-Marie Ducret mourut en 1815. Il avait été admis en 1789 en la Chambre de la noblesse de Bresse après avoir représenté des lettres patentes du 23 décembre 1770 portant que ceux qui étaient pourvus d'offices en la Chambre des comptes de Dôle lors de sa suppression [2]

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Ducret de Lange dans le tome XIV de cet ouvrage.

2. La Chambre des Comptes de Dole fut supprimée en 1771.

continueraient de jouir des privilèges attachés à ces offices. Il siégeait en la Chambre de la noblesse de Dombes pour divers domaines qu'il possédait à Thoissey et à Saint-Didier. Son fils, Antoine-Jean Ducret, né à Thoissey en 1786, conseiller général de l'Ain, marié à Mlle de l'Horme, décédé en 1868, reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du 28 octobre 1826 avec institution en majorat de sa terre de Lange, dans le département de l'Ain ; il obtint en même temps le réglement de ses armoiries. Il fut père de Max, baron Ducret de Lange, conseiller général de l'Ain, décédé en 1905, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui ne laissa que trois filles de son mariage avec Mlle Vincent de Lormet, actuellement (1914) sa veuve.

Le fils cadet d'Antoine Ducret et de Marie-Antoinette Chappuy, Jean Ducret, né à Lyon en 1750, était en 1789 curé de Tournus. Il fut élu député du clergé de bailliage de Mâcon aux États généraux de 1789, vota la constitution civile du clergé, prêta le serment civique et mourut à Tournus en 1807.

Principales alliances : Labbé de la Genardière, Vitte, Arnoux de Ronfaud de Joux, de l'Horme, Dulong de Rosnay 1846, Génissieu, Chauveau de Quercize, du Bessey de Contenson 1855, de Lichy, du Marché, etc.

DUFAYOT de la MAISONNEUVE. Voyez : Fayot de la Maisonneuve (du).

TOME XV

DUMOUSTIER de CANCHY.

Le chef de la famille Dumoustier, ou du Moustier, de Canchy, marié en 1907 à M[lle] de Çagarriga, est connu sous le titre de marquis.

DUPLAA de GARAT (de). Armes (d'après des cachets de famille) : *écartelé : au 1 d'argent à un lion d'azur contourné ; au 2 d'or à un lion de gueules ; au 3 d'or à trois bombes de sable : au 4 d'argent à l'aigle de sable*[1]

La famille de Duplaa de Garat appartient à la noblesse du pays de Soule. Elle a longtemps professé la religion réformée.

M de Dufau de Maluquer en a donné une généalogie dans son *Armorial du Béarn*.

Jean du Plaa (en béarnais *deu Plaa*), habitant de Pau, auquel remonte la filiation, donna, le 28 mars 1600, quittance de la dot de sa femme, Catherine de Laborde. Leur fils, maître Pierre du Plaa, ou de Duplaa, marchand et bourgeois de Pau, trésorier de l'hôpital de cette ville, député du corps de ville de 1644 à 1646, épousa, par contrat passé à Pau le 11 mai 1625, Catherine de Saint-Martin et fit son testament le 6 octobre 1674. Il fut père de maître Armand Duplaa, ou de Duplaa, marchand et bourgeois de Pau, jurat de cette ville, décédé en 1670, et grand-père de Pierre du Plaa, conseiller et procureur du Roi en la vice-sénéchaussée de Béarn et Navarre, décédé en 1733, qui eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 : *de gueules à un écussson d'argent au chevron de gueules*. Le fils de ce dernier, Jean-Joseph de Duplaa, reçu en 1705 avocat au Parlement de Navarre, alla se fixer à Sauveterre. Il arriva à la noblesse par le mariage qu'il contracta, le 11 janvier 1718, avec demoiselle Catherine d'Algare de Recalde, dite de Garat, héritière du chef de sa mère, Anne de Garat, de la maison noble de Garat de Domezain, en Soule, où il mourut en 1747. Il eut, entre autres enfants, trois fils :

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de Duplaa de Garat dans la tome XV de cet ouvrage.

1° Pierre de Duplaa, Sgr de Garat de Domezain, né à Domezain en 1720, décédé sans postérité au même lieu en 1793 ; 2° autre Pierre de Duplaa de Garat, né à Domezain en 1734, qui épousa Catherine Bourdé, décédée en 1833 au château de Garat, et dont la descendance était représentée de nos jours par ses deux petits-fils, nés à Oloron en 1824 et 1825 ; 3° Thomas de Duplaa de Garat, né à Domezain en 1740, marié en 1777 à Marie Glain, fille d'un officier de la Monnaie de Bayonne, dont la descendance subsiste.

La famille de Duplaa de Garat n'est pas titrée. Un jugement du tribunal civil de Dax du 31 janvier 1883 a autorisé ses représentants à faire précéder leur nom patronymique de la particule DE qui avait été omise dans leur acte de naissance.

Elle a fourni des officiers distingués, des avocats, des médecins, un maire de Capbreton sous Napoléon III, etc.

Principales alliances : d'Algare de Recalde, de Gorostarzu, de Bachoué de Bideren 1723, etc.

DUPLAA (de), anciennement de Bayard. Armes (ce sont celles de la famille de Duplaa) : *d'or à deux pigeons rouants l'un sur l'autre de gueules*. — Couronne : *de Marquis*. — La famille de Bayard portait (d'après l'*Armorial de la Chambre des comptes de Paris* de M. d'Yanville) : *écartelé de sinople et d'argent*.

Cette seconde famille DE DUPLAA, complètement éteinte en 1875, était distincte de celle à laquelle a été consacrée la précédente notice. Elle avait pour nom primitif celui de Bayard et appartenait à la noblesse béarnaise.

On trouvera sur elle des renseignements dans le tome III de l'*Armorial de Béarn* de M. de Dufau de Maluquer.

Monsieur maître Guillaume de Bayard, conseiller en la Chambre des comptes de Pau, décédé dans cette ville en 1671, avait épousé Marguerite de la Salle. Il fut père d'Antoine de Bayard, avocat au Parlement de Paris, troisième président en la Chambre des comptes de Pau en 1684, président à mortier au Parlement de Navarre en 1691, qui épousa en 1710 Marie-Jeanne Duplaa, et grand-père de Jean-Antoine de Bayard, né en 1716, conseiller au Parlement de Navarre, décédé en 1775, qui épousa Antoinette-Anne de Charpentier-Wilziers. Un des fils de celui-ci, Antoine de Bayard, fut de 1775 à 1790, conseiller maître en la Chambre des comptes de Paris. Un autre, Pierre de Bayard, né à Pau en 1752, conseiller au Parlement de Navarre, décédé en 1788, avait épousé en 1776 sa cousine, Caroline-Victoire, baronne de Duplaa, dame d'Escout, abbesse laïque de Gelos, remariée dans la suite à M. de Nays de Candau et décédée à Pau en 1843. Il

s'était engagé par contrat de mariage et avait été autorisé, par lettres patentes de juillet 1776, à substituer à son nom et à ses armes le nom et les armes de la famille de Duplaa. Il laissa trois fils dont aucun n'eut de postérité : 1° Martin-Simon, baron de Duplaa, sous-préfet de Meaux, marié à Mlle Mauriet, décédé à Pau en 1834 ; 2° Auguste de Duplaa, maire dEscout, décédé en 1815; 3° Jean-Alexandre, baron de Duplaa, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé à Pau en 1875.

La famille de Duplaa, dont la famille Bayard releva le nom et les armes, était originaire de Lasseube. Son auteur, Jean Duplaa, baptisé à Oloron en 1648, était fils d'un marchand de cette ville. Il arriva à la noblesse par le mariage qu'il contracta avec Jeanne de Fréchon, héritière des seigneuries d'Escout et d'Herrère pour lesquelles il fut admis en 1675 aux États de Béarn. Il était conseiller au Parlement de Navarre quand il eut son blason enregistré à l'Armorial général de 1696 : *d'or à trois tortues de sable, parti d'azur à trois colonnes d'argent et sur le tout d'argent à deux pigeons de sable l'un sur l'autre.* Il eut plusieurs filles dont l'une fut Mme Antoine de Bayard. Son fils aîné, Antoine-Vincent, qualifié baron de Duplaa, né à Escout en 1679, maire d'Oloron, conseiller au Parlement de Navarre, fut père de Martin-Simon, baron de Duplaa, né à Escout en 1721, conseiller puis président à mortier, au Parlement de Navarre, marié en 1753 à Mlle de Casamajor de Charitte, décédé au château d'Escout en 1817, dont la fille, Caroline-Victoire, épousa en 1778 M. de Bayard, substitué aux nom et armes de la famille de Duplaa.

DUPRAY de la MAHÉRIE.

La famille Dupray de la Mahérie porte les armes suivantes : *d'azur à la croix d'or chargée de neuf écussons de gueules.* Ces armes sont celles d'une famille Duprey de Pierreville de la même région, anoblie en 1594, maintenue dans sa noblesse lors de la recherche de 1666 et admise en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Valognes, dont il a été dit quelques mots à la fin de la notice consacrée à la famille Duprey des Isles.

DUPUYLATAT de la VIERGNE[1].

La famille Dupuylatat, ou du Puy-Latat, appartient à l'ancienne bourgeoisie de la Marche.

Elle a eu pour berceau la petite ville de Chambon-sur-Vouèze où

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Philippe Tiersonnier. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille Dupuylatat de Laviergne dans le tome XV de cet ouvrage.

elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours et dans les environs de laquelle elle a possédé les domaines de Besse, de la Chaussade, de la Viergne, du Chauchet, etc.

M. Ambroise Tardieu lui a consacré une très courte notice dans son *Dictionnaire historique et généalogique de la Haute-Marche*.

Guillaume de Dupuylatat était en 1665 tanneur à Chambon. Jean-Baptiste Dupuylatat, sieur du Chauchet, juge en la châtellenie de Lussac, fut de 1751 à 1756 procureur en la châtellenie de Chambon. Marien-Joseph Dupuylatat, écuyer, Sgr de la Viergne, marié en 1744 à Marie des Marets, fut pourvu de l'office anoblissant de président trésorier de France au bureau des finances de Moulins ; il fut reçu dans cet office le 6 avril 1770 et le conserva jusqu'à sa mort survenue à Moulins le 20 septembre 1781. Il eut pour successeur, en 1783, son fils, Pierre Dupuy-Latat, sieur de la Viergne, avocat en Parlement, plus tard, sous la Restauration, juge d'instruction au tribunal de Chambon. François-Marin Dupuylatat de Besse, issu d'un autre rameau, vint vers 1810 s'établir comme avoué à Montluçon.

Principale alliance : Périgaud de Lachaud.

DURAND de BONNE de SÉNÉGAS.

Deux représentants de cette famille, Auguste et Henri Durand de Bonne de Sénégas, frères, passèrent en Allemagne lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Le premier d'entre eux prit du service en Prusse, fut nommé colonel en 1703 et fut tué en 1708 à la bataille de Malplaquet ; il avait épousé Elisabeth le Duchat. Le second, Henri, marié à Marie de l'Espinasse, mourut en 1726 à l'âge de 76 ans. De l'un de ces deux frères descend vraisemblablement un baron Durand de Sénégas, chef d'escadron, qui a été nommé en 1918 attaché à la légation d'Allemagne à Berne [1].

DURANT de la PASTELLIÈRE de NEUILLY.

M. Abel Durant de la Pastellière, comte de Neuilly, a épousé en 1892 Mlle de Marolles et non pas Mlle Quatresolz de Marolles.

DUSSAUSOY de MÉLY. Armes : *d'argent à trois merlettes d'azur, 2 et 1.*

La famille Dussausoy de Mély est, paraît-il, originaire de Champagne.

On n'a encore pu se procurer sur elle que des renseignements très insuffisants.

1. Communication de M. le baron de Wœlmont, alors premier secrétaire de la légation de Belgique à Berne.

Joseph Dussausoy de Mély, officier, fils d'un colonel, épousa vers 1815 Adélaïde Epoigny. Il en eut une fille, Mme de Gasté, décédée à Paris en 1910, et un fils, Louis-Edouard Dussausoy de Mély, né en 1818, juge d'instruction à Chartres, décédé dans cette ville en 1890, qui épousa Mlle Pesnel et qui laissa lui-même un fils marié à Mlle de Quincieux.

ENTRAIGUES (d').

La famille d'Entraigues de Montaret, sur laquelle on a voulu greffer la famille d'ENTRAIGUES actuellement existante, était distincte de la puissante famille d'Entraigues du Rouergue. Elle avait eu pour berceau la petite ville de Souvigny, en Bourbonnais, où elle occupait dès le XIVe siècle un rang distingué dans la bourgeoisie et dans les environs de laquelle elle posséda la seigneurie de Montaret, et non Montaré. Jean d'Entraigues, auteur de l'élévation de sa famille, fut successivement trésorier de Forez, conseiller du duc de Bourbonnais et auditeur en sa Chambre des comptes de Montluçon. Il fit son testament dans cette ville le 26 juin 1414 et mourut sans postérité peu de temps après. Son neveu, Jean d'Entraigues, écuyer d'écurie du duc de Bourbonnais, capitaine et châtelain de Souvigny, fit construire le château de Montaret. Il fut père de Jean d'Entraigues, qui épousa en 1480 noble damoiselle Huguette de Savoisy, et grand-père de Jeanne d'Entraigues, dernière représentante de sa famille et héritière du château de Montaret, qui épousa Charles de Marconnay, écuyer, Sgr de la Bertelinière.

ESCUDIÉ de VILLESTANG (d'). Armes : *d'argent à trois bandes de gueules et un écu d'or en abîme.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*

Famille noble du midi de la France sur laquelle on n'a encore pu se procurer que des renseignements insuffisants.

Guillaume d'ESCUDIÉ, Sgr DE VILLESTANG, épousa vers 1750 Jeanne de Montané. Il en eut trois enfants : 1° François-Étienne, qui continua la lignée ; 2° Jean, mort accidentellement le 25 juillet 1776 chez sa sœur, Mme de Boussac ; 3° Elisabeth, mariée vers 1775 à Jérôme de Boussac, Sgr de Labarthe. François-Etienne d'Escudié, Sgr de Villestang, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse. Il épousa Mlle de Lavaur. Leur fils, Anne-Fortuné, connu sous le titre de comte d'Escudié de Villestang, épousa à Soutous

en 1866 Mlle d'Ayrenx. Il mourut à Bayonne dès le mois de mai 1867 laissant un fils, Guillaume, né dans cette ville au cours de cette même année, qui a lui-même laissé une fille, Léontine.

ESPÉE (de l').

Jean-François de l'Espée, né à Charmes-sur-Moselle en 1748, décédé à Nancy en 1825, eut de son mariage avec Jeanne Magot, décédée à Nancy en 1798, trois fils : 1° Joseph, baron de l'Espée, qui fut père de Marcien, baron de l'Espée, né en 1823, marié à Mlle de Sainte-Marie, décédé en 1896, et grand-père d'Henri, baron de l'Espée, aujourd'hui chef de la famille, et de Mme H. d'Hausen ; 2° Edouard, baron de l'Espée, marié à Mlle de Gargan, qui fut l'auteur du deuxième rameau, donné par erreur comme l'aîné ; 3° Casimir, baron de l'Espée, né à Froville en 1793, député de la Meurthe, décédé en 1876, qui fut l'auteur du troisième rameau, donné par erreur comme le deuxième[1].

ESPERON de SARDAC (d'). Armes ; *de gueules à la tour d'argent.*

La famille d'Esperon de Sardac appartient à la noblesse de Gascogne. Elle a eu pour berceau le bourg de Seissan, aujourd'hui commune du département du Gers. Sire Jean Esperon, auquel remonte la filiation, était en 1528 marchand et bourgeois de Seissan. Son fils, Jean Esperon, d'abord marchand et bourgeois de Seissan, figure dans plusieurs actes passés entre 1530 et 1548 avec la qualification de seigneur de Lamagnére, près de Seissan. Il eut, entre autres enfants, quatre fils qui s'agrégèrent définitivement à la noblesse : 1° François, auteur de la branche des seigneurs de Pompeyren, aujourd'hui éteinte, qui fut maintenue dans sa noblesse, sur preuves remontant à 1550, d'abord, le 1er juin 1667, par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, puis, le 2 août 1698, par jugement de le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban ; 2° Jean, auteur de la branche des seigneurs de Lagrange, aujourd'hui éteinte ; 3° Dominique, auteur de la branche des seigneurs de Sardac, seule subsistante, dont il va être parlé ; 4° Clément auteur de la branche des seigneurs de Lasplaignes, en l'élection de Rivière-Verdun, aujourd'hui éteinte, qui fut maintenue dans sa noblesse, le 6 décembre 1698, par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye.

Dominique Esperon, troisième fils de Jean et auteur de la seule branche subsistante, fut seigneur d'Arcaignac et de la métairie noble du Pouy. Il épousa en 1570 Jeanne de Lacaze, fille et héritière de François de Lacaze, Sgr de Sardac, près de Simorre, et de Jeanne

1. Communication de M. Henri d'Hausen.

de la Barthe. François d'Esperon de Lacaze, Sgr de Sardac, né de cette union, recueillit la fortune de sa mère à charge pour lui de relever le nom et les armes de la famille de Lacaze de Sardac. Il épousa, le 19 décembre 1602, Jeanne d'Abbadie, fille du seigneur de Castérat ; il fut père de Jean d'Esperon de Lacaze, Sgr de Sardac, qui épousa en novembre 1639 Blaisie de Saint-Martin, et grand-père de Jean d'Esperon de Lacaze de Sardac, qui épousa, le 26 janvier 1679, Françoise de Samazan. Le petit-fils de ce dernier, Jacques d'Esperon de Lacaze de Sardac, marié en 1750 à Madeleine de Saint-Pierre, fut maintenu dans sa noblesse, le 27 octobre 1759, par jugement de Mégret d'Etigny, intendant d'Auch. Il fut père de Bernard d'Esperon de Lacaze de Sardac, qui épousa Jeanne-Françoise de Grandis de Larroque, grand-père de Jacques d'Esperon de Lacaze de Sardac, bisaïeul du docteur Bernard d'Esperon de Lacaze de Sardac, conseiller général du Gers pour le canton de Vic, marié à Mlle de Barbazan, et trisaïeul du docteur Jean d'Esperon de Lacaze de Sardac, propriétaire actuel du château de Sardac, conseiller général du Gers, maire de Lectoure, vice-président de la Société archéologique du Gers.

ESTIMAUVILLE (d'), en Normandie et au Canada. Armes : *de gueules à trois molettes d'argent, 2 et 1.*

La famille D'ESTIMAUVILLE, aujourd'hui fixée au Canada, appartient à l'ancienne noblesse de Normandie.

On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois et dans une *Généalogie dans la famille d'Ailleboul*, publiée à Montréal en 1917 par M. Ægidius Fautan. M. P-G. Roy a publié une *Généalogie de la famille d'Estimauville* que l'auteur de cette notice n'a malheuresement pas pu consulter.

D'après une tradition la famille d'Estimauville aurait été anoblie par saint Louis.

Paul d'Estimauville, écuyer, Sgr de Genneville, fils d'autre Paul, rendit aveu, le 14 juin 1342, à l'abbaye de Montivilliers pour des biens qu'il possédait à Ingouville. Son fils, Jude, rendit pareil aveu pour les mêmes biens le 27 septembre 1373. Jean d'Estimauville, écuyer, Sgr de Genneville et de Baumouchel, passa un accord le 26 janvier 1407.

Jacques d'Estimauville, écuyer, Sgr de Monceaux, à partir duquel seulement le jugement de maintenue de noblesse de 1669 donne la filation, résidait à Trouville-sur-Mer, dans l'élection de Pont-l'Évêque, quand il passa un contrat le 20 novembre 1505. Il fut père de noble

homme Abel d'Estimauville, écuyer, sieur de Monceaux, marié à demoiselle Gillette de Tollevier, ou de Tolmer, par contrat passé le 26 juillet 1540 devant tabellions de la vicomté d'Auge, grand-père de Jean d'Estimauville, Sgr de Beaumouchel, marié le 8 novembre 1599 à Françoise Gosse, et bisaïeul de Pierre d'Estimauville, Sgr de Beaumouchel, marié à Françoise de Bonnechose par contrat passé le 14 juin 1643 devant tabellion à Bernay, qui fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants, le 20 février 1669, par jugement rendu à Bernay de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Ce jugement est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Philippe d'Estimauville, sieur de Beaumouchel, en l'élection de Pont-l'Évêque, fils de Pierre, épousa en 1678 Marie des Loges, fille de maître Jean des Loges. Leur petit-fils, Jean-Baptiste-Philippe d'Estimauville, Sgr de Beaumouchel, né à Trouville en 1714, fut élevé parmi les pages de la duchesse de Bourbon. Il fut plus tard capitaine d'une compagnie franche de la marine et chevalier de Saint-Louis, épousa en 1714 à Louisbourg, au Canada, Marie-Charlotte d'Aillebout, revint en France dans les dernières années de sa vie et mourut à Palaiseau, près de Paris, le 8 septembre 1800. Il avait fait des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à la maison de l'Enfant-Jésus de sa fille aînée, Louise-Charlotte, née à Louisbourg en 1751, et l'admission à Saint-Cyr de sa seconde fille, Louise-Josèphe, née dans la même ville en 1752. Il fit aussi des preuves de noblesse, conservées dans le *Nouveau d'Hozier*, pour obtenir l'admission à l'École militaire de quatre de ses fils : 1° Robert-Anne, né à Louisbourg en 1754, gentilhomme huissier de la verge noire du Conseil législatif du Canada en 1823, dont le petit-fils, Robert d'Estimauville de Beaumouchel, connu sous le pseudonyme de Robert Desty, né à Québec en 1827, a été un célèbre jurisconsulte américain ; 2° Philippe d'Estimauville, né à Louisbourg en 1753; 3° Jean-Baptiste d'Estimauville, né à Pont-l'Évêque en 1760, général des armées républicaines sous le nom de Desmarres, décédé sans postérité : 4° Augustin, né à Pont-l'Évêque en 1771. Son fils aîné, Charles d'Estimauville, né à Louisbourg en 1750, page du prince de Condé, fut plus tard grand-voyer du district de Québec et colonel des milices du Bas-Canada. Il épousa à Montréal en 1783 Marie-Josèphe de Courraud de la Cote et mourut à Québec en 1823 laissant un fils, Nicolas.

ESTREMONT (d'). Armes (d'après des cachets de famille du XVIIIe siècle) : *de sable à trois monts d'argent, 2 et 1*[1].

1. Communication de M. le vicomte de Hennezel d'Ormois.

ETIGNARD et ETIGNARD de la FAULOTTE. Armes : *d'azur à deux roses d'or, tigées d'argent, mouvantes d'un croissant de même et au chevron d'or brochant sur les tiges des roses, surmonté d'une étoile aussi d'or.* — Aliàs : *d'azur à un chevron d'or accompagné d'un croissant d'argent sommé d'une tige de trois roses de même*[1].

La famille ETIGNARD DE LA FAULOTTE est originaire de Château-Chinon, en Nivernais. Elle appartenait au XVII[e] siècle à la haute bourgeoisie protestante de cette ville. Elle vint au siècle suivant s'établir à Paris où elle acquit dans le commerce des bois une fortune considérable.

On en trouvera un intéressant tableau généalogique dans le *Nobiliaire du Nivernais* de M. de Flamare. Il a été aussi publié en 1887 une *Notice généalogique sur la famille nivernaise Etignard de la Faulotte* que l'auteur de cette notice n'a malheureusement pas pu consulter.

Blaise Etignard, marié à Jeanne Tridon, auquel remonte la filiation était en 1532 notaire à Château-Chinon. Il fut père de Claude Etignard, procureur fiscal de Château-Chinon en 1558, décédé en 1608, et grand-père de Paul Etignard qui exerça les mêmes fonctions, mais qui fut révoqué en 1654 parce qu'il appartenait à la religion protestante. Ce fut ce dernier qui acquit en 1627 le domaine de Précy. Ses petits-fils se convertirent au catholicisme en 1688. Deux d'entre eux, Paul et Jacques, furent les auteurs de deux branches.

Paul Etignard était en 1688 bailli de Château-Chinon. Sa descendance s'éteignit avec son arrière-petite-fille, Françoise-Marguerite Etignard de Coulon, qui épousa en 1785 son cousin, Claude Etignard de la Faulotte de Neuilly et qui mourut au cours de cette même année laissant à son mari la seigneurie de Coulon.

L'auteur de la branche cadette, Jacques Etignard, sieur de la Faulotte, fut lieutenant en l'élection de Château-Chinon, épousa en 1686 Rachel le Sobre et mourut fort âgé en 1749. Son fils, Paul Etignard de la Faulotte, lieutenant en l'élection de Château-Chinon, se fixa à Châlons après le mariage qu'il contracta en 1709 avec Anne-Marie Sarrie. Il eut plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Jean-Jacques Etignard, entreposeur de tabacs à Rochechouart en 1758, puis marchand de bois pour la provision de Paris, fut l'aïeul d'un M. Etignard, né en 1820, qui était en 1872 percepteur dans l'Yonne. Un autre, Claude Etignard de la Faulotte, marchand de bois à Paris, rue Basse-du-Rempart, marié dans cette ville en 1744 à Elisabeth Wyriot, décédé

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Étignard de Lafaulotte dans le tome XVI de cette ouvrage.

à Tours en 1809, paraît être le même personnage qu'un M. Etignard de la Faulotte qui exerçait en 1789 l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Grenoble. Il laissa lui-même deux fils : 1° Jacques Etignard de la Faulotte, né à Château-Chinon en 1746, marié en 1777 à Suzanne-Marie Roger de la Baume, dont la descendance subsiste avec distinction ; 2° Claude Etignard de la Faulotte de Neuilly. Ce dernier joignit à son nom celui du village de Neuilly-sur-Marne, près de Vincennes, où il avait été élevé. Il épousa d'abord sa cousine, Françoise-Margerite Etignard, dame de Coulon, dont il n'eut pas d'enfants et qui lui légua la terre de Coulon. Il se remaria à M[lle] Jurien et en eut un fils, Hippolyte, né en 1804, qui épousa M[lle] de Monti de Rézé et qui n'en eut que deux filles, M[mes] du Bouchet et de Romans. Plus récemment la famille Etignard de la Faulotte a donné un conseiller à la Cour de cassation, décédé en 1887. Elle n'est pas titrée.

Jacques Etignard, conseiller du Roi, lieutenant en l'élection de Château-Chinon, et Paul Estignard, avocat au Parlement, bailli du comté de Château-Chinon, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Principales alliances : le Pelletier d'Aunay 1830, de Romans 1872, Berthomier, Martin du Nord 1875, de Saint-Phalle 1891, Pajol 1874, de Monti de Rézé 1839, Langlois du Bouchet, Garsement de Fontaine, Gruau de Saint-Laureut, Gouin vers 1835, de Cools 1866, Anisson du Perron 1876, Brunet d'Evry 1901, Rodrigues-Henriqués, O'Connor 1908, d'Avout d'Auerstædt 1902, Dimier de la Brumetière, Grosyeulx de Laguérenne, etc.

EUVRARD de COURTENAY (d'). Armes : *de sinople à un huchet d'or ; au chef d'or chargé de trois canettes de sable, becquées et membrées de gueules*[1].

La famille D'EUVRARD DE COURTENAY appartient à la noblesse du Dauphiné. Elle vint de Bourgogne s'établir dans cette province au cours du XVII[e] siècle.

On trouvera sur elle des renseignements, malheureusement très erronés, dans les ouvrages de Chorier et de Guy Allard, dans le *Nobiliaire de Franche-Comté* de M. de Lurion, etc. M. de Rivoire de la Batie en a donné une généalogie détaillée dans son *Armorial du Dauphiné*.

La famille d'Euvrard est originaire de Franche-Comté d'après la

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Sadi Carnot. Elle remplace celle qui avait été consacrée à la famille d'Euvrard de Courtenay dans le tome XV de cet ouvrage.

tradition. Henri et Huguenin Euvrard, ou Evrard, frères, qu'elle revendique pour auteurs, étaient nés, d'après la plupart des historiens, à Minorvillers, en Bourgogne. Cependant M. de Lurion a avancé qu'ils étaient de Besançon. D'autres généalogistes ont avancé qu'ils avaient reçu en août 1516 de l'empereur Charles-Quint, alors seulement roi d'Espagne, des lettres d'anoblissement les autorisant à ajouter à leurs armes *un chef d'or chargé de trois canettes de sable, becquées et membrées de gueules*. M. de Rivoire de la Batie croit même qu'ils étaient déjà gentilshommes et que ces lettres de 1516 étaient dans la réalité des lettres de confirmation de noblesse et non des lettres d'anoblissement. L'aîné des deux frères, Huguenin, aurait épousé, d'après des mémoires de famille, successivement Denise de Rougemont et Béatrix d'Andelot. Il aurait eu pour fils Jean Euvrard, marié, le 5 mai 1540 à Claudine Sandrin, qui aurait été pourvu de l'office de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France.

Dans la réalité la famille Euvrard appartenait au XVIe siècle à la bourgeoisie de Dijon. Jean Euvrard, dont il vient d'être parlé et auquel seulement remonte la filiation authentique, était en 1549 simple procureur au Parlement de cette ville. Il eut trois fils : 1° Jean II Euvrard, greffier des eaux et forêts du bailliage de Dijon, qui épousa en 1589 Catherine Barbier et qui continua la lignée ; 2° Nicolas Euvrard, huissier à la Chambre des comptes de Dijon en 1604 ; 3° Claude Euvrard, procureur à Dijon, qui eut en 1594 un fils nommé Pierre. Le fils de Jean II, Bénigne Euvrard, d'abord avocat, épousa en 1612 sa cousine, Marguerite Barbier, fille d'un receveur du taillon. Il fut élu en 1629, et non en 1605, vicomte mayeur de Dijon. Le jeton qu'il fit frapper dans cette circonstance lui attribue les armes suivantes, non timbrées : *de... au chevron de... chargé d'un croissant de... et accompagné de trois roses de...; en cœur un huchet de....* Il laissa une fille qui épousa André Poyvre, simple avocat à Autun, et plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Antoine, vint se fixer en Dauphiné par le mariage qu'il contracta en 1666 avec Marguerite de Saint-Ours de l'Echaillon et fit reconnaître sa noblesse, dès l'année suivante, par jugement de Dugué, intendant de cette province. Son fils aîné, Jean d'Euvrard, chevalier, qualifié baron de Courboin, épousa, le 7 octobre 1703, Marie-Rose de la Balme de Montchalin, héritière de la terre de Courtenay, dont sa descendance a gardé le nom, et de celle de Montchalin. La possession de cette dernière terre fut l'objet d'un long procès que lui et ses enfants eurent à soutenir contre Mme de Lombard, demi-sœur de sa femme, dont la descendance est encore connue de nos jours sous le nom de Lombard de Montchalin. Il eut pour fils aîné Gabriel d'Euvrard de la Balme, baron de Courboin, Sgr de Courtenay, de Mont-

chalin, etc., qui épousa successivement en 1742 Catherine d'Arod de Montmelas, décédée sans postérité masculine, et en 1753 Catherine de Loras et qui continua la lignée. Le petit-fils de celui-ci, Alphonse, baron d'Euvrard de Courtenay, est décédé en 1863 en son château d'Optevoz ; il avait épousé en 1828 Henriette de Chaponay dont il laissa sept enfants.

M. d'Euvrard de Courtenay prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'élection de Vienne.

La famille d'Euvrard de Courtenay a fourni des officiers très distingués.

Principales alliances : Barbier, Perrot, de Viart, de Saint-Ours de l'Eschaillon 1666, de la Balme de Montchalin 1703, d'Arod de Montmelas 1742, de Loras, de Drujon de Beaulieu, de Nantes d'Avignonnet, de Chaponay 1828, de Cavailhés, Garnier des Garets 1828, Coujard de Laverchère 1866, de Pardieu 1902, etc.

On a vu plus haut que la famille d'Euvrard était d'après la tradition originaire de Franche-Comté. Une famille du même nom occupait au XVe siècle un rang distingué dans cette province. Elle portait pour armes : *d'azur à trois navettes d'argent*. Jean Euvrard était en 1429 et 1431 cogouverneur de la cité de Besançon. Sa descendance eut à subir les vicissitudes de la fortune. D'après le *Nobiliaire de Franche-Comté* de M. de Lurion on en perd la trace dès le XVe siècle. Mais, d'après la *Galerie héraldo-nobiliaire de Franche-Comté* de M. Suchaux, elle se serait obcurément perpétuée à Poligny jusqu'à nos jours sous le nom d'OEUVRARD.

EVRARD de VADANCOURT, à Beauvais. Armes : *de gueules à une fasce ondée d'argent, accompagnée de trois merlettes de même, deux en chef et une en pointe*[1].

La famille EVRARD DE VADANCOURT, complètement éteinte en 1894, appartenait à la noblesse du Beauvaisis.

Elle revendiquait pour auteur Jean Evrard, conseiller du Roi, élu à Beauvais, qui fut anobli, en juillet 1442, par lettres patentes du roi Charles VII. On ignore jusqu'au nom du fils de Jean Evrard ; mais on lui attribue deux fils, Charles et Pierre, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* beaucoup de renseignements sur la branche aînée, depuis longtemps éteinte. L'auteur de cette

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. Ph. Tiersonnier. Elle remplace les quelques lignes qui avaient été consacrées à la famille Evrard de Vadancourt à la fin de la notice Evrard de Fayolle dans le tome XVI de cet ouvrage.

branche, Charles Evrard, écuyer, Sgr de Molaignon, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du cardinal de Ferrare et épousa demoiselle Luciane de Bellemer. Il fut père de Jacques Evrard, Sgr de Molaignon, qui aurait épousé à Beauvais, le 8 avril 1551, demoiselle Marie Petit, et grand-père de Jacques II Evrard, Sgr de Saint-Just, qui aurait épousé, le 6 novembre 1606, Catherine de Bricqueville. Une note de d'Hozier apprend que les contrats de 1551 et de 1606 sont faux. Jacques III Evrard, Sgr de Saint-Just, fils de Jacques II, fut mestre de camp d'un régiment de cavalerie. Il fut père de Joseph Evrard, chevalier, Sgr de Saint-Just, marié en 1683 à Françoise du Plessier, qui fut maintenu dans sa noblesse, le 30 novembre 1697, par arrêt des commissaires généraux du Conseil.

La branche cadette ne tarda pas à perdre sa noblesse par dérogeance et exerça longtemps le commerce à Beauvais. Son chef, Charles Evrard, né en 1691, fils de Just Evrard et de Charlotte Valentin, était contrôleur de la bouche chez le duc d'Orléans quand il fut pourvu, en 1749, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi, maison et couronne de France. Il mourut en 1771. Sa femme, Catherine de Nully, était fille d'un échevin et garde des sceaux de l'hôtel de ville de Beauvais. Leur fils, Charles-Georges d'Evrard, Sgr du Déluge, né en 1721, décédé en 1784, fut également secrétaire du Roi. Il laissa deux fils, Just Evrard, Sgr du Déluge et de Rome, né en 1752, décédé dans un âge très avancé en 1846, et Pierre-François Evrard, Sgr de Vadancourt, né en 1754, décédé en 1799, qui prirent part l'un et l'autre en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Beauvais. L'aîné de ces deux fils, Just, n'eut qu'une fille, Mme d'Elbée, décédée en 1845. Le puîné, Pierre-François, épousa en 1797 Mlle Lescuyer de Mival, décédée en 1849. Il eut deux enfants jumeaux : 1° Eugène-Louis Evrard de Vadancourt, décédé en 1843, qui épousa en 1828 Mlle le Grand des Cloiseaux, décédée en 1867, et qui eut une fille unique, la comtesse d'Elbée, décédée en 1870 ; 2° Eugénie, décédée sans alliance à Beauvais en 1894.

FARBOS de LUZAN.

Famille de haute bourgeoisie, originaire de la petite ville de Grenade dans les Landes.

Jean Farbos, sieur de Luzan, bourgeois, épousa en 1745 Josephe Candale. Ses descendants ont demandé et obtenu en 1920 l'autorisation de substituer à leur nom de Farbos-Luzan celui de Farbos de Luzan porté par leurs descendants avant la Révolution.

Principales alliances : Tauzin de Bonnehé, de la Borde d'Arbrun, de Lobit, etc.

Table des familles dont les notices ont été ajoutées et de celles dont les notices primitives ont été augmentées, ou modifiées, dans les Additions et Corrections des dix-sept premiers volumes.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HERISSEY



